

XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



Le pouvoir de l'humanité

**XXXII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

8-10 décembre 2015, Genève



Genève 2015

XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Y compris le compte rendu analytique
du Conseil des Délégués de 2015

Document établi par le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale
des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève

Centre international de conférences de Genève (CICG)

TABLE DES MATIÈRES

1 RÉSULTATS DES RÉUNIONS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

1.1	ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2015	11
1.1.1	Ordre du jour	11
1.1.2	Résolution 1: Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement: optimiser la réponse humanitaire du Mouvement.	13
1.1.3	Résolution 2: Initiative du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la marque – Adoption du logo du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	21
1.1.4	Résolution 3: Message du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au Sommet humanitaire mondial	31
1.1.5	Résolution 4: Adoption du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	34
1.1.6	Résolution 5: Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	56
1.1.7	Résolution 6: Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken: Révision du Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken	56
1.1.8	Résolution 7: Déclaration du Mouvement sur la migration: assurer une action collective pour protéger les migrants et répondre à leurs besoins et à leurs vulnérabilités.	58
1.1.9	Résolution 8: Ordre du jour et programme de la XXXII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	59
1.1.10	Résolution 9: Proposition de candidats aux postes de responsables de la XXXII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	63
1.1.11	Résolution 10: Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël.	64
1.1.12	Résolution 11: La Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.	65
1.2	ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS DE LA XXXII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE	69
1.2.1	Ordre du jour et programme	69
1.2.2	Résolution 1: Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté	72
1.2.3	Résolution 2: Le renforcement du respect du droit international humanitaire	74
1.2.4	Résolution 3: La violence sexuelle et sexiste: action commune en matière de prévention et d'intervention	75
1.2.5	Résolution 4: Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé	80
1.2.6	Résolution 5: La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire	83
1.2.7	Résolution 6: Renforcement des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques et aux premiers secours	85

1.2.8	Résolution 7: Le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants	89
1.2.9	Résolution 8: Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël	91
1.2.10	Résolution 9: Dissolution du Fonds Augusta et attribution du capital au Fonds de la Médaille Florence Nightingale. Révision du Règlement de la Médaille Florence Nightingale	93
1.2.11	Résolution 10: Le pouvoir de l'humanité	94

2

LISTE DES DÉLÉGUÉS

2.1 MEMBRES DE LA CONFÉRENCE	96
2.2 COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE	160
2.3 BUREAU DU COMMISSAIRE SUISSE	161
2.4 OBSERVATEURS	162
2.4.1 Sociétés nationales en attente de reconnaissance et d'admission	162
2.4.2 Entités et organisations ayant participé en qualité d'observateurs	162
2.5 INVITÉS	174
2.5.1 Orateurs invités	174
2.5.2 Croix-Rouge et Croissant-Rouge	175
2.5.3 Autres invités	175

3

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS 2015

3.1 CONVOCATION	176
3.2 ORDRE DU JOUR	178
3.3 PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS	179
3.4 COMPTE RENDU ANALYTIQUE	180
3.4.1 Ouverture et questions de procédure	180
Point 1: Ouverture du Conseil des Délégués	180
Point 2: Élection du président et des secrétaires du Conseil des Délégués	180
Point 3: Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués (document CD/15/3REV)	181
3.4.2 Points pour décision	181
Point 4: Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (documents CD/15/4 et CD/15/4DR)	182
Point 5: Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement: optimiser la réponse humanitaire du Mouvement (documents CD/15/5 et CD/15/5DR)	184
Point 6: Initiative du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la marque – Adoption du logo du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (documents CD/15/6 et CD/15/6DR)	187
Point 7: Message du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au Sommet humanitaire mondial (document CD/15/7DR) . . .	190
Point 9: Promouvoir l'intégration du handicap au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	191
Point 10: Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	191
Point 11: Fonds de l'Impératrice Schônken	191
Point 11bis: Déclaration du Mouvement sur la migration: assurer une action collective pour protéger les migrants et répondre à leurs besoins et à leurs vulnérabilités. . .	191
Point 12: XXXII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (documents CD/15/12.1DR et CD/15/12.2DR)	191
Point 8: Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël (documents CD/15/8rev1 et CD/15/8DR)	192
3.4.3 Rapports de suivi et rapports intérimaires	193
Point 4: Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (documents CD/15/4 et CD/15/4DR) (suite)	194
3.4.4 Clôture du Conseil des Délégués	194
3.4.5 Cérémonie de remise de la médaille Henry Dunant et ouverture de la XXXII ^e Conférence internationale du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	194
3.5 LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS	197

4

XXXII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

4.1 CONVOCATION	199
4.2 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME	201
4.2.1 Ordre du jour et programme	201
4.2.2 Programme des manifestations parallèles	201
4.3 REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE LA CONFÉRENCE	203
4.3.1 Présidence de la Conférence	203
4.3.2 Présidence des organes subsidiaires de la Conférence	203
4.3.3 Bureau de la Conférence	203
4.4 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	205
4.4.1 Discours de bienvenue de M. Matteo Pedrazzini, président de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse	205
4.4.2 Lecture des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	205
4.4.3 Remise du Prix humanitaire spécial	206
4.5 OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE : PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE	208
4.5.1 Ouverture de la séance par M. Greg Vickery, président de la Commission permanente	208
4.5.2 Discours de Mme Simonetta Sommaruga, présidente de la Confédération suisse ..	209
4.5.3 Élection du président, du vice-président, du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints et des autres responsables de la Conférence.	211
4.5.4 Organisation des travaux: séances plénières, débat général, Comité de rédaction, commissions, Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées; procédure d'élection des membres de la Commission permanente	211
4.5.5 Discours liminaire de M. Tadateru Konoé, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	215
4.5.6 Discours liminaire de M. Peter Maurer, président du Comité international de la Croix-Rouge	217
4.5.7 Rapport de la XXXI ^e Conférence internationale	221
4.6 DÉBAT INTERACTIF DE HAUT NIVEAU SUR LE THÈME PRINCIPAL «LE POUVOIR DE L'HUMANITÉ: LES PRINCIPES FONDAMENTAUX EN ACTION»	222
4.7 DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE: DÉBAT GÉNÉRAL	236
4.8 SÉANCE PLÉNIÈRE SUR LA MIGRATION	287
4.9 TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE: DÉBAT GÉNÉRAL	296
4.10 QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE: DÉBAT GÉNÉRAL	327

4.11 CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE: DÉBAT GÉNÉRAL	358
4.12 SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE	368
4.12.1 Élection des membres de la Commission permanente	368
4.12.2 Points faisant l'objet d'un suivi	369
4.12.3 Rapport sur les travaux de la XXXII ^e Conférence internationale	371
4.12.4 Résultats de l'élection des membres de la Commission permanente	375
4.12.5 Rapport sur le Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées	375
4.12.6 Rapport du Comité de rédaction	376
4.12.7 Adoption des résolutions	377
4.13 DÉBAT INTERACTIF DE HAUT NIVEAU SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE.	379
4.14 CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE.	386
4.15 RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS.	387
4.15.1 Commission A: Les Principes fondamentaux en action	387
4.15.2 Commission B: Les défis contemporains pour le droit international humanitaire ..	389
4.15.3 Commission C: La violence sexuelle et sexiste – Action commune en matière de prévention et d'intervention	391
4.15.4 Commission D: Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé	394
4.15.5 Commission E: Accroître la résilience en encourageant l'action sociale et en renforçant les cadres juridiques.	396
4.16 ENGAGEMENTS.	401
4.17 LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA CONFÉRENCE.	402

5

XVII^e SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DE CROISSANT-ROUGE

1.	Élection du président ou de la présidente de la Commission permanente	404
2.	Élection du vice-président de la Commission permanente	404
3.	Membres sortants	404
4.	Prochaine réunion	404

RÉSULTATS DES RÉUNIONS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Retour
sommaire

1.1 ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2015

1.1.1 Ordre du jour

I. Ouverture et questions de procédure

1. Ouverture du Conseil des Délégués
2. Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil
3. Adoption de l'ordre du jour

II. Points pour décision

4. Vision pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Donnant suite à la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2013, la Commission permanente propose une vision pour le Mouvement sous la forme d'un document mobilisateur présentant la position du Mouvement dans un contexte mondial chaque jour plus exigeant et en évolution rapide

5. Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement

Dans le prolongement de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2013, la question sera

présentée aux fins d'un débat, en même temps qu'un rapport, un Plan d'action et une résolution comprenant des recommandations visant à améliorer la direction sur le plan opérationnel, les outils et les mécanismes du Mouvement, ainsi qu'à garantir une mobilisation des ressources et une communication plus efficaces et plus cohérentes, de façon à renforcer la capacité du Mouvement de réagir aux situations d'urgence de grande ampleur et de faire face aux défis humanitaires pour le bienfait des populations touchées

6. Initiative du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la marque

Dans le prolongement de la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2013, le Conseil des Délégués de 2015 prendra connaissance des travaux qui ont été menés par les composantes du Mouvement et examinera une résolution portant adoption d'un logo du Mouvement et des conditions de son utilisation.

7. Message du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au Sommet humanitaire mondial

Le Sommet humanitaire mondial est l'occasion de faire de l'expérience du Mouvement, aux niveaux

1

2

3

4

5

local et mondial, une contribution au débat plus général. Le Mouvement adoptera un message qui sera remis au Sommet humanitaire mondial.

8. Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

Donnant suite à la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2013, la Commission permanente présentera un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre.

9. Promouvoir l'intégration du handicap au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Mouvement est déterminé à œuvrer à l'élimination des obstacles à l'égalité des chances et à l'accès que rencontrent actuellement les personnes présentant des handicaps, pour garantir la participation pleine et effective de ces personnes en tant que membres de la société, à égalité avec les autres. Le Conseil des Délégués de 2013 a adopté la résolution 9 – Promouvoir l'intégration du handicap au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – qui demande qu'une stratégie relative au handicap soit élaborée pour l'ensemble du Mouvement dans le cadre d'un processus concerté auquel toutes les composantes du Mouvement seront activement associées. Cette stratégie devrait être soumise au Conseil des Délégués de 2015 pour adoption.

10. Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Donnant suite à la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2011, le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en consultation avec les Sociétés nationales, présenteront des recommandations sur la préservation et la promotion du patrimoine historique et culturel du Mouvement.

11. Fonds de l'Impératrice Shôken

La Commission paritaire CICR/Fédération internationale du Fonds de l'Impératrice Shôken présentera son rapport biennal et recommandera au Conseil des Délégués de réviser le Règlement du Fonds aux fins de maintenir le niveau des réserves pour les activités humanitaires futures des Sociétés nationales.

11.bis Déclaration du Mouvement sur la migration : assurer une action collective pour protéger les migrants et répondre à leurs besoins et à leurs vulnérabilités

Projet de déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration proposé pour adoption au Conseil des Délégués

12. XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- 12.1 Adoption de l'ordre du jour provisoire de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- 12.2 Membres du Bureau proposés pour la XXXII^e Conférence internationale

III. Rapports de suivi et rapports intérimaires

Les rapports dont la liste figure ci-après sont soumis en tant que documents de travail à tous les membres du Conseil 45 jours avant l'ouverture de la session du Conseil des Délégués.

Les membres du Conseil des Délégués qui souhaitent formuler des observations sur ces rapports sont invités à le faire par écrit. Aucun rapport de suivi ne sera présenté ni discuté au Conseil si un membre n'en a pas fait la demande à l'avance.

13. Rapport intérimaire sur le progrès «Vers l'élimination des armes nucléaires – Plan d'action quadriennal»

Résolution 1 du Conseil des Délégués de 2013

14. Rapport intérimaire sur «Les armes et le droit international humanitaire»

Résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013

15. Rapport intérimaire sur la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit armé et de catastrophe

Suivi des recommandations de l'atelier 9 du Conseil des Délégués de 2013

16. Rapport intérimaire sur la « Révision des statuts et de l'assise juridique des Sociétés nationales »

Résolution 4 du Conseil de Délégués de 2011

17. Rapport intérimaire sur les résultats obtenus dans la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (et plan de mise en œuvre) (2008-2018)

Résolution 4 du Conseil des Délégués de 2007

18. Rapport sur les travaux de la Commission permanente

Rapport régulier au Conseil des Délégués

IV. Clôture du Conseil des Délégués

Confirmation de la date et du lieu de la session 2017 du Conseil des Délégués

Cérémonie d'ouverture de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Médaille Henry Dunant – cérémonie

(Ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel du Conseil ou de la Conférence.)

1.1.2 Résolution 1 : Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement: optimiser la réponse humanitaire du Mouvement

Le Conseil des Délégués,

prenant note avec préoccupation de l'évolution de l'environnement politique et socio-économique mondial, ainsi que des besoins humanitaires croissants, multidimensionnels et complexes créés par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres crises,

conscient de la nécessité croissante pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) de répondre plus efficacement et à plus grande échelle à la complexité des besoins afin de se positionner en tant qu'acteur humanitaire pertinent et efficace essentiel au service des plus vulnérables,

reconnaissant qu'une coordination et une coopération inadéquates, la concurrence interne et le manque de reconnaissance des atouts respectifs et complémentaires des composantes du Mouvement limitent l'impact des opérations du Mouvement, ainsi que la crédibilité et les forces interdépendantes et individuelles de ses composantes,

rappelant la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2013, qui chargeait le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) de poursuivre leur travail conjoint en vue de renforcer la coordination au sein du Mouvement (réf. CD/13/R4),

rappelant également la résolution 6 du Conseil des Délégués de 1997, par laquelle celui-ci adoptait l'« Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (Accord de Séville), et la résolution 8 du Conseil des Délégués de 2005, par laquelle celui-ci adoptait les « Mesures supplémentaires visant à améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Séville », ainsi que les rapports de suivi correspondants, qui constituent la base de la coordination et de la collaboration au sein du Mouvement,

soulignant la dimension à la fois locale et mondiale de l'action humanitaire du Mouvement, à savoir le rôle central que jouent les Sociétés nationales au niveau national en tant que primo-intervenants et qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays, ainsi que les rôles et les mandats internationaux confiés à la Fédération internationale et au CICR et énoncés dans les Statuts du Mouvement,

prenant note avec satisfaction des progrès sensibles accomplis dans le domaine de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement depuis le Conseil des Délégués de 2013, notamment dans le contexte des opérations de grande ampleur menées à travers le monde, comme en témoignent les interventions récentes engagées au Népal, au lac Tchad, au Yémen et au Myanmar,

soulignant qu'il est urgent que des progrès dans le domaine de la coordination et de la coopération

1

2

3

4

5

au sein du Mouvement contribuent à accroître l'impact des activités humanitaires menées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en faveur des personnes touchées par une situation d'urgence de grande ampleur,

exprimant son appréciation et son soutien à la Fédération internationale, au CICR et à toutes les Sociétés nationales qui ont participé au processus de consultation à l'échelle du Mouvement pour leur dévouement et leur travail, qui ont permis de véritablement cerner les défis et les possibilités actuels en matière de leadership et de coordination ; de plans, d'outils et de mécanismes opérationnels ; de communication ; et de mobilisation de ressources, autant d'éléments qui ont été regroupés en une série d'observations et de recommandations concrètes dans le Rapport et le Plan d'action en annexe,

reconnaissant l'attention particulière qui a été portée au maintien des synergies entre l'objectif visant à renforcer la coordination au sein du Mouvement et d'autres initiatives du Mouvement, telles que la Vision pour le Mouvement, le projet relatif aux Principes fondamentaux et l'Initiative sur la marque du Mouvement,

décide ce qui suit :

- A. *salue et approuve* les observations et les recommandations présentées dans le Rapport, ainsi que les objectifs et les actions définis dans le Plan d'action qui l'accompagne ;
- B. *demande* au CICR et à la Fédération internationale d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action et de faire rapport à ce sujet au Conseil des Délégués de 2017 ;
- C. *demande* à toutes les composantes du Mouvement de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action et d'y affecter les ressources nécessaires, notamment en apportant les modifications requises à leurs politiques et pratiques opérationnelles ;
- D. *souligne* que les observations suivantes sont essentielles à la création d'un environnement propice au renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement et que leur mise en application requiert un investissement et un engagement soutenus de toutes les composantes du Mouvement :
 1. il est urgent et crucial d'améliorer la coordination au sein du Mouvement, et cela exige un engagement de la part de tous les partenaires du Mouvement ;

2. les partenaires du Mouvement doivent s'employer activement à bâtir la confiance, la compréhension mutuelle et le respect, qui sont les fondements de la coordination et de la coopération ;
 3. le cadre réglementaire existant (pour la coordination au sein du Mouvement) est reconnu comme le fondement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement. Il doit être appliqué de manière inclusive, être complété par des mécanismes de mise en œuvre adéquats et être analysé plus en profondeur ;
 4. la Société nationale du pays touché a un rôle central à jouer dans l'intervention du Mouvement et devrait être appuyée par les partenaires du Mouvement avant, pendant et après la situation d'urgence ;
 5. de la préparation à l'intervention, la coordination au sein du Mouvement devrait être axée sur le contexte ;
- E. *souligne également* que les observations suivantes constituent des éléments opérationnels essentiels pour garantir que la préparation aux situations d'urgence de grande ampleur et l'intervention à l'échelle du Mouvement sont efficaces et complémentaires :
6. la préparation est cruciale pour une coordination efficace au sein du Mouvement et nécessite un investissement soutenu ; elle est essentielle pour permettre aux Sociétés nationales des pays exposés aux catastrophes d'être prêtes à faire face à l'afflux de partenaires du Mouvement, de personnes et de biens quand une catastrophe se produit ;
 7. une intervention cohérente et bien coordonnée est nécessaire dès le début d'une situation d'urgence et doit être appuyée par des outils et mécanismes normalisés ;
 8. une communication cohérente est une composante essentielle d'une intervention efficace du Mouvement. Le Mouvement doit parler d'une seule voix et, pour que cette voix soit forte, il devrait prendre appui sur des messages et des produits de communication coordonnés ;
 9. l'approche du Mouvement en matière de mobilisation de ressources devrait être fondée

sur la complémentarité et la non-concurrence, ce qui signifie que la concurrence interne au Mouvement est évitée;

10. le respect des dispositions et la redevabilité devraient être améliorés encore par une transparence accrue sur les cas de non-respect et des incitations à mettre en œuvre les bonnes pratiques;

F. *demande en outre* à la Fédération internationale et au CICR, avec la participation et le soutien actifs des Sociétés nationales, de continuer à assurer le suivi et l'évaluation des efforts déployés dans le domaine de la coordination et de veiller à ce que les enseignements tirés soient mis en œuvre et les futures réformes, fondées sur des faits

G. reconnaît qu'il est urgent de poursuivre, après le Conseil des Délégués de 2015, les efforts engagés dans le domaine du renforcement de la coordination et de la collaboration au sein du Mouvement en consolidant et en mettant en œuvre les enseignements tirés et les recommandations formulées.

Annexe 1 – Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement Plan d'action 2016-2017

Ce Plan d'action complète le rapport sur le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement, soumis au Conseil des Délégués de 2015. Fondé sur les résultats du processus de consultation à l'échelle du Mouvement conduit en 2014 et 2015, il traduit les principales observations et recommandations formulées dans le rapport en objectifs et actions tangibles que les composantes du Mouvement devront réaliser dans les années à venir. Il vise à garantir que, par la mise en œuvre de ces actions, le Mouvement soit à même de mener une intervention humanitaire prévisible, cohérente et efficace dans un paysage humanitaire en évolution.

Le Plan d'action est divisé en huit objectifs sous lesquels sont prévues plusieurs actions spécifiques qui devraient aboutir à des résultats définis et favoriser la réalisation des objectifs. Des produits concrets et des cibles assorties de délais sont définis pour chaque action afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre. Certaines cibles visent un nombre minimal de pays ou de contextes pour la mise en œuvre des différentes actions. La priorité sera donnée aux pays les plus susceptibles de nécessiter une intervention à l'échelle du Mouvement. Le Plan d'action couvre une période de deux ans, de 2015 à 2017, au terme de laquelle un rapport intérimaire exhaustif sera présenté au Conseil des Délégués de 2017. L'engagement pris d'améliorer la coopération et la coordination est cependant bien plus ambitieux et ciblé. Par conséquent, pour certaines actions, en particulier exploratoires, le Conseil des Délégués de 2017 doit être considéré comme un jalon dans un processus qui pourrait se poursuivre bien au-delà.

Les cibles définies dans ce Plan d'action se veulent réalistes et atteignables. Elles exigent l'engagement, la détermination et la participation continus de tous les partenaires du Mouvement. Dans cette optique, la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre devrait être considérée comme un effort collectif et une mise en commun de ressources. La collaboration et la coopération qui interviendront dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action renforceront encore les relations entre les composantes du Mouvement et favoriseront une bonne coopération.

1

2

3

4

5

Plan d'action 2016-2017

Énoncé de l'objectif global: Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge accroît son impact humanitaire grâce à une coordination et une coopération améliorées avant, pendant et après les interventions d'urgence de grande ampleur.			
Action	Résultat(s)	Produit(s)	Cible
Objectif 1: Le cadre régissant la coordination au sein du Mouvement est connu et appliqué dans un esprit d'intégration et de confiance grâce à des mécanismes de mise en œuvre pertinents et à une préparation et une formation adéquates.			
Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales collectent des données sur les difficultés et les réussites de la mise en œuvre du cadre réglementaire applicable aux situations d'urgence de grande ampleur.	<ul style="list-style-type: none"> • Les difficultés, lacunes, incohérences et réussites potentielles sont recensées et étayées par des données factuelles. • Exemples de la manière dont le cadre réglementaire facilite ou entrave la coordination et la coopération au sein du Mouvement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements tirés de la base de données factuelles, y compris les évaluations en temps réel conjointes 	Conclusions clés intégrées dans le rapport au Conseil des Délégués de 2017
Le CICR et la Fédération internationale continuent d'élaborer l'outil relatif à la coordination des opérations au sein du Mouvement pour faciliter les discussions relatives à l'attribution des responsabilités dans les situations d'urgence de grande ampleur (préparation et intervention), testent l'outil sur le terrain et l'adaptent en conséquence.	<ul style="list-style-type: none"> • L'application du cadre réglementaire est facilitée par un outil simple et facile d'utilisation. • La confiance est renforcée grâce à une prévisibilité accrue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Outil relatif à la coordination des opérations au sein du Mouvement 	L'outil relatif à la coordination des opérations au sein du Mouvement est diffusé et appliqué dans les situations d'urgence de grande ampleur d'ici janvier 2017.
Le CICR et la Fédération internationale, avec la participation des Sociétés nationales, produisent conjointement un module de formation et une vidéo sur la coordination et la coopération dans les situations d'urgence de grande ampleur (notamment sur le cadre régissant la coordination au sein du Mouvement et sur les outils et mécanismes disponibles).	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de coordination du Mouvement est expliqué de manière accessible. • La connaissance et la compréhension générales de la coordination au sein du Mouvement et des outils et mécanismes disponibles sont améliorées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo sur le Mouvement en anglais, arabe, espagnol et français • Module de formation sur la coordination au sein du Mouvement destiné aux responsables des opérations du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales intégré dans les formations existantes (IMPACT, MIC, etc.) 	Vidéo diffusée au sein du Mouvement d'ici janvier 2017 D'ici fin 2017, 40% des responsables des opérations ont suivi le module de formation.

Objectif 2: La Société nationale du pays touché est appuyée dans son rôle tout au long de l'intervention du Mouvement et au-delà.			
Les composantes du Mouvement élaborent une approche commune du renforcement des capacités des Sociétés nationales dans les domaines du leadership opérationnel et de la coordination.	<ul style="list-style-type: none"> • Une approche plus efficace, plus cohérente et plus complémentaire du Mouvement en ce qui concerne le renforcement des capacités des Sociétés nationales au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de renforcement des capacités alignées dans les contextes pertinents 	D'ici à 2017, un accord sur le renforcement des capacités est élaboré par le Mouvement dans au moins 15 contextes susceptibles de nécessiter une intervention à l'échelle du Mouvement.
Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales révisent leurs principaux outils/processus de renforcement des capacités, y compris leurs plans relatifs à la dotation en ressources du renforcement des capacités, en vue de les harmoniser et d'assurer leur complémentarité.	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence et efficacité accrues dans la mise en œuvre des plans de renforcement des capacités • Dialogue permanent sur les outils et processus de renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de renforcement des capacités harmonisés et alignés 	Révision des principaux outils de renforcement des capacités de la Fédération internationale, du CICR et des Sociétés nationales d'ici 2017
Les composantes du Mouvement réalisent un exercice en vue de tirer les enseignements des plans nationaux précédents et en cours (par exemple pour la crise en Syrie, le typhon Haiyan aux Philippines et le séisme au Népal) et développent plus avant l'approche du « plan national à l'échelle du Mouvement ».	<ul style="list-style-type: none"> • La planification de l'intervention du Mouvement est cohérente et fondée sur une évaluation concertée des besoins, les capacités de la Société nationale et la complémentarité des composantes du Mouvement. • Le rôle de la Société nationale et son indépendance sont appuyés. La Société nationale est renforcée à l'issue de l'intervention du Mouvement. • Les SNP ont des possibilités accrues de soutenir la Société nationale hôte de façon coordonnée et sont davantage incitées à le faire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignements tirés sont étayés par des données factuelles, échangés et appliqués lors de l'intervention suivante. • Modèle et exemples de plan national à l'échelle du Mouvement 	Rapport sur les enseignements tirés au Conseil des Délégués de 2017 D'ici 2017, un modèle de plan national à l'échelle du Mouvement est utilisé dans au moins dix contextes.
Objectif 3: L'intervention du Mouvement est adaptée au contexte pour une pertinence et une efficacité accrues.			
<p>Dans les contextes où il n'existe aucun accord ou plan d'intervention spécifique au pays, les composantes du Mouvement entament des discussions en vue de conclure des accords qui faciliteront la conception et la mise en œuvre d'une intervention à l'échelle du Mouvement contextualisée (en utilisant/testant l'outil de coordination des opérations du Mouvement).</p> <p>Dans les contextes où des accords et des plans d'intervention spécifiques existent, ceux-ci sont examinés et tenus à jour régulièrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La conception et la mise en œuvre des interventions à l'échelle du Mouvement consécutives à des situations d'urgence de grande ampleur sont contextualisées et définies d'un commun accord. • La confiance est accrue grâce à des contacts et des échanges plus réguliers et à des exercices de planification. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accords de coordination du Mouvement finalisés ou actualisés; protocole d'accord tripartite; et/ou plans d'intervention 	D'ici fin 2017, au moins 25 contextes susceptibles de nécessiter une intervention à l'échelle du Mouvement disposent de nouveaux accords de coordination du Mouvement ou d'accords actualisés, complétés par les plans d'intervention adéquats.

1

2

3

4

5

Objectif 4 : Les composantes du Mouvement sont mieux préparées à intervenir collectivement dans les situations d'urgence de grande ampleur.			
Dans des contextes donnés, les composantes du Mouvement entreprennent collectivement, si possible dans le cadre de la planification d'urgence, de recenser leurs capacités (compétences techniques, atouts et ressources), leurs intérêts et leurs activités au niveau national/régional.	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure connaissance des capacités et des intérêts du Mouvement permet de définir efficacement les priorités (notamment en déterminant les lacunes). 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des capacités du Mouvement par contexte, sur la base d'un modèle convenu 	D'ici fin 2017, au moins cinq contextes ont donné lieu à un recensement détaillé des capacités, intérêts et activités du Mouvement.
Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales examinent le concept et les caractéristiques d'un outil global de recensement des capacités et d'un portail mondial d'information conjoint.	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure connaissance des capacités et des intérêts du Mouvement permet de définir efficacement les priorités au niveau mondial. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mandat relatif à l'élaboration d'un outil mondial établi conjointement 	Recommandations concrètes en ce qui concerne les prochaines étapes en vue du Conseil des Délégués de 2017
Le CICR et la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, entreprennent conjointement de réviser les principaux outils de coordination selon qu'il y a lieu (révision du modèle d'accord de coordination du Mouvement et de la note d'orientation y relative) et de formaliser la boîte à outils pour les opérations à l'échelle du Mouvement qui est proposée.	<ul style="list-style-type: none"> • Les outils du Mouvement sont adaptés aux pratiques actuelles en matière de coordination au sein du Mouvement dans les situations d'urgence de grande ampleur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une boîte à outils complète, à l'échelle du Mouvement, est disponible. 	D'ici fin 2016, la boîte à outils à l'échelle du Mouvement est diffusée.
Les spécialistes de la sécurité du CICR et de la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, entreprennent un examen des arrangements de sécurité du Mouvement dans les opérations de grande ampleur.	<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion de la sécurité plus cohérente et efficace dans les opérations sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des arrangements de sécurité du Mouvement, dont un catalogue d'options et de bonnes pratiques 	Le cadre relatif aux arrangements de sécurité du Mouvement est présenté au Conseil des Délégués de 2017.
Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales continuent d'examiner la faisabilité d'une fourniture conjointe de services au sein du Mouvement.	<ul style="list-style-type: none"> • Une fourniture de services plus efficace et efficiente 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des possibilités de fourniture conjointe de services, lesquelles sont mises à profit dans la mesure du possible. 	Intégration des conclusions/éventuelles données d'expérience dans le rapport au Conseil des Délégués de 2017
Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales continuent d'examiner la faisabilité d'un alignement des capacités de déploiement rapide (c'est-à-dire unités d'intervention d'urgence (ERU), unités à déploiement rapide, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> • Une capacité de déploiement rapide plus alignée et efficace dans les opérations de grande ampleur 	<ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités sont recensées et examinées en détail. 	Intégration des conclusions/éventuelles données d'expérience dans le rapport au Conseil des Délégués de 2017

Objectif 5 : Le Mouvement s'emploie à réagir aux situations d'urgence de grande ampleur de façon coordonnée, l'accent étant mis sur les premières heures.			
<p>Dans les premières 24 à 48 heures d'une crise, un mini-sommet de haut niveau (présentiel ou en ligne) est tenu, suivi d'une déclaration conjointe.</p> <p>Le CICR et la Fédération internationale approfondissent le concept du mini-sommet sur la base des expériences et des enseignements tirés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une confiance renforcée et une coordination améliorée grâce à une répartition claire des responsabilités, décidée conjointement • Volonté accrue de se coordonner et d'être coordonnés, notamment en ce qui concerne le partage des responsabilités 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements tirés / évaluation en temps réel conjointe du CICR et de la Fédération internationale, axée sur la coordination au sein du Mouvement pendant la phase d'intervention 	<p>D'ici fin 2017, le mini-sommet et la déclaration conjointe ont été testés dans 75 % des nouvelles situations d'urgence de grande ampleur et un exercice a été réalisé pour tirer les enseignements.</p>
<p>Le CICR et la Fédération internationale, conjointement avec les Sociétés nationales, conceptualisent et testent le déploiement de responsables de la coordination au sein du Mouvement chargés de servir les intérêts communs des composantes dans les situations d'urgence de grande ampleur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une confiance renforcée entre les composantes du Mouvement et dans les mécanismes de coordination du Mouvement • Coordination et efficacité de l'intervention du Mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements tirés du déploiement de responsables de la coordination au sein du Mouvement dans les situations d'urgence de grande ampleur 	<p>D'ici 2017, les responsables de la coordination au sein du Mouvement ont été déployés dans une situation d'urgence de grande ampleur, et une évaluation accompagnée de recommandations est présentée au Conseil des Délégués de 2017.</p>
Objectif 6 : Le Mouvement se positionne efficacement en diffusant des messages solides et cohérents, en exploitant au maximum le potentiel de communication de chaque composante et en renforçant son image auprès du public pendant les urgences de grande ampleur.			
<p>Le CICR et la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, élaborent plus en détail et testent un cadre pour la communication du Mouvement dans les situations d'urgence de grande ampleur, définissant les mécanismes de coordination, les schémas de prise de décisions et de validation et les rôles et responsabilités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des composantes du Mouvement d'assurer une communication publique conjointe ou coordonnée dans les situations d'urgence de grande ampleur • Impact et crédibilité accrus, meilleure portée auprès des publics cibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre pour la communication dans les situations d'urgence de grande ampleur 	<p>Les mécanismes prévus dans le cadre pour la communication seront mis à l'essai dans les principales situations d'urgence de grande ampleur tout au long de 2016 et de 2017.</p>
<p>Les départements de la communication du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales participantes élaborent des outils conjoints de communication dans les situations d'urgence de grande ampleur, notamment en ce qui concerne la préparation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des composantes du Mouvement d'assurer une communication publique conjointe ou coordonnée dans les situations d'urgence de grande ampleur • Impact et crédibilité accrus, meilleure portée auprès des publics cibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Portail d'échange d'informations • Liste de contrôle des produits de la communication • Modèle de stratégie de communication du Mouvement • Procédures opérationnelles normalisées • Lignes directrices relatives aux relations avec les communautés 	<p>Concept et caractéristiques du portail d'échange d'informations définis d'ici fin 2016, portail créé en 2017</p> <p>Liste de contrôle, modèle, lignes directrices et procédures opérationnelles normalisées disponibles d'ici fin 2016 et appliqués d'ici fin 2017</p>
<p>Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales ayant des capacités disponibles examinent la possibilité de mettre en place une capacité conjointe de déploiement rapide et une fonction de coordination au sein du Mouvement dans le cadre des situations d'urgence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des partenaires du Mouvement de renforcer l'image et le positionnement du Mouvement par la communication tout en préservant l'identité et les intérêts propres de chaque composante 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité conjointe de déploiement rapide définie et prête à intervenir • Dans l'intervalle, la capacité de déploiement rapide est coordonnée autant que possible dans les situations d'urgence de grande ampleur. 	<p>Intégration des conclusions et recommandations dans le rapport au Conseil des Délégués de 2017</p>

1

2

3

4

5

Objectif 7 : Le Mouvement poursuit une approche cohérente et complémentaire en matière de mobilisation de ressources dans les situations d'urgence de grande ampleur.			
<p>Le CICR et la Fédération internationale élaborent plus en détail, testent et peaufinent le modèle d'« appel d'urgence coordonné du Mouvement » pour les situations d'urgence de grande ampleur futures, notamment en ce qui concerne les relations avec les donateurs et le compte rendu (dont le suivi de l'assistance bilatérale coordonnée).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appels coordonnés, complémentaires, synchronisés et non concurrentiels à l'interne dans les situations d'urgence de grande ampleur • Sens plus développé de la responsabilité collective des opérations et de la redevabilité à l'égard des donateurs • Davantage de fonds potentiellement alloués à l'intervention globale du Mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle d'appel d'urgence coordonné du Mouvement testé lors des prochaines situations d'urgence • Enseignements tirés, modèle amélioré et adapté 	<p>D'ici 2017, le modèle d'appel d'urgence coordonné du Mouvement est testé dans toutes les nouvelles situations d'urgence de grande ampleur.</p>
<p>Le CICR et la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, examinent plus avant la possibilité de lancer un appel international unique comprenant les objectifs, les activités et les budgets des autres composantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure image de l'efficacité, de la cohérence et de la clarté de l'intervention du Mouvement • Sens plus développé de la responsabilité collective concernant les opérations et la redevabilité à l'égard des donateurs • Potentiel accru de levée de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle d'appel et exigences définies • Modèle de protocole d'accord/modèle d'accord 	<p>Modèle d'appel défini et modèle de protocole d'accord disponible d'ici fin 2016</p> <p>Le modèle de protocole d'accord est testé en 2017</p>
<p>Le CICR et la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, examinent la faisabilité des appels entièrement conjoints, notamment les difficultés et possibilités connexes, et les moyens de mieux aligner leurs systèmes respectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une intervention du Mouvement pleinement intégrée dans les situations d'urgence de grande ampleur • Meilleure image de la cohérence, de la clarté et de la pertinence de l'intervention du Mouvement • Potentiel encore accru de levée de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés et possibilités recensées 	<p>Intégration des recommandations dans le rapport au Conseil des Délégués de 2017</p>
Objectif 8 : Intervention du Mouvement prévisible et garantissant la redevabilité à l'égard des donateurs, conformément aux règles et normes convenues			
<p>Le CICR et la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, examinent les moyens d'améliorer la redevabilité et le respect des dispositions, notamment les éléments suivants :</p> <p>a) Incitations à mettre en œuvre de bonnes pratiques de coordination</p> <p>b) Suivi et transparence accrus concernant l'application des règles et les cas de non-respect</p> <p>c) Mécanisme de règlement des différends/ des conflits liés à la coordination au sein du Mouvement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité accrue donnée aux moyens d'assurer la redevabilité concernant la coordination au sein du Mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition formulée par un groupe de travail conjoint pour ce qui est des moyens à l'échelle du Mouvement d'améliorer la redevabilité et le respect des dispositions 	<p>Intégration des moyens d'améliorer la redevabilité et le respect des dispositions dans le rapport au Conseil des Délégués de 2017</p>

1.1.3 Résolution 2: Initiative du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la marque – Adoption du logo du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

rappelant la résolution 6 adoptée par le Conseil des Délégués de 2013, intitulée « Initiative du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la marque », qui « [reconnaissait] l'intérêt manifesté par les composantes du Mouvement [international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement)] d'examiner plus avant la possibilité d'adopter un logo pour le Mouvement, et [recommandait] que le CICR et la Fédération internationale [des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale)] engagent un processus participatif pour définir plus précisément les conditions et les règles qui régiraient l'utilisation d'un tel logo, en prenant en considération toutes les positions et opinions exprimées par les composantes du Mouvement, et qu'ils établissent un processus de consultation avec les États sur la base des résultats de ces discussions »,

rappelant également l'intérêt manifesté par de nombreuses Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) concernant la possibilité de créer un logo pour le Mouvement, utilisable à titre indicatif et servant à représenter collectivement les composantes du Mouvement lors d'activités de communication, de promotion et de mobilisation de ressources de portée mondiale,

reconnaissant que les composantes du Mouvement opèrent dans un environnement humanitaire en évolution rapide et de plus en plus concurrentiel pour ce qui est de se positionner et de s'acquitter de leur mission humanitaire ainsi que de leurs rôles et mandats respectifs,

prenant acte des défis et des possibilités que présentent les technologies et les moyens de communication numériques, qui ont une influence croissante sur la capacité des composantes du Mouvement à communiquer, à promouvoir leur action et à maximiser les fonds collectés aux niveaux national et mondial,

soulignant la fonction première des emblèmes en tant que signes protecteurs en période de conflit armé ainsi que la nécessité de protéger les emblèmes et de

garantir leur respect en tout temps, et *rappelant* à toutes les composantes du Mouvement l'engagement qu'elles ont pris de respecter le cadre juridique et réglementaire en vigueur régissant l'usage des emblèmes tant dans leur fonction protectrice qu'indicative,

se félicitant des consultations menées en 2014 et 2015 auprès des Sociétés nationales en vue d'explorer plus avant la possibilité d'adopter un logo pour le Mouvement, et *prenant note* des résultats du sondage relatif au logo du Mouvement, réalisé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale auprès de toutes les Sociétés nationales,

réaffirmant l'importance d'assurer, au sein du Mouvement, une approche cohérente et plus efficace en termes de marque et de représentation visuelle, et *engageant* toutes les composantes du Mouvement à aider les Sociétés nationales à renforcer leurs capacités dans les domaines de la communication, de la promotion et de la mobilisation de ressources,

reconnaissant les possibilités offertes, en matière de mobilisation de ressources et de positionnement, par la création et l'utilisation d'un logo pour le Mouvement, et l'impact positif qu'un tel logo aurait sur la capacité des composantes du Mouvement à mettre en avant leur mandat et leurs activités humanitaires,

soulignant que l'utilisation du logo du Mouvement à des fins promotionnelles et de collecte de fonds restera exceptionnelle, et que ce logo est destiné à être utilisé en complément des logos individuels des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR,

saluant les progrès accomplis dans le suivi de la résolution 6 adoptée par le Conseil des Délégués de 2013 et dans la mise en œuvre des autres objectifs définis et engagements pris dans le cadre de l'Initiative du Mouvement relative à la marque, et *accueillant avec satisfaction* les contributions actives des Sociétés nationales,

prenant acte des progrès déjà accomplis dans le cadre de l'Initiative du Mouvement relative à la marque en vue de l'élaboration de principes applicables aux activités mondiales de collecte de fonds menées par le Mouvement, et *reconnaissant* qu'il est important que le Mouvement et ses composantes renforcent leur collaboration en matière de mobilisation de ressources et tirent un meilleur parti de leur capacité à lever des fonds, tant collectivement qu'individuellement, dans l'intérêt des personnes et communautés vulnérables qu'ils servent,

1

2

3

4

5

1. *adopte* le logo du Mouvement, tel qu'il est défini dans les *Conditions et règles régissant l'utilisation du logo du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* (en annexe à la présente résolution);
2. *engage* les composantes du Mouvement à veiller à ce que le logo du Mouvement ne soit utilisé qu'à titre exceptionnel et en complément des logos individuels des composantes du Mouvement, afin de ne pas amoindrir la force et la primauté des logos existants;
3. *exprime sa volonté* de veiller à ce que le logo du Mouvement soit utilisé en tout temps conformément aux *Conditions et règles régissant l'utilisation du logo du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* – notamment celles relatives à l'obtention de l'accord préalable des Sociétés nationales concernant la participation à des initiatives mondiales de collecte de fonds utilisant le logo du Mouvement sur leur territoire – et à ce que l'utilisation du logo du Mouvement ne porte pas atteinte au respect et à la protection dus aux emblèmes en vertu du droit international humanitaire et du cadre réglementaire que les composantes du Mouvement ont adopté d'un commun accord, notamment le Règlement de 1991 sur l'usage de l'emblème de la croix rouge ou du croissant rouge par les Sociétés nationales;
4. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de faire en sorte que les informations nécessaires sur la présente résolution, telle qu'adoptée, soient fournies aux États en leur qualité de Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels;
5. *invite* le CICR et la Fédération internationale à réaliser, en collaboration avec les Sociétés nationales concernées, une évaluation des cas dans lesquels le logo du Mouvement aura été utilisé et à rendre compte au Conseil des Délégués de 2017 des résultats obtenus et des enseignements tirés;
6. *engage* les composantes du Mouvement à faire preuve collectivement d'initiative afin de tirer

pleinement parti de la capacité du Mouvement à lever des fonds, dans un esprit de collaboration et de bon partenariat, et appelle le CICR et la Fédération internationale à engager avec les Sociétés nationales un processus participatif en vue d'élaborer des principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement, qui seront soumis pour adoption au Conseil des Délégués de 2017.

ANNEXE 1 – Conditions et règles régissant l'utilisation du logo du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

1. Contexte

Dans la résolution intitulée «Initiative du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la marque» qu'il a adoptée en 2013, le Conseil des Délégués «reconnait l'intérêt manifesté par les composantes du Mouvement d'examiner plus avant la possibilité d'adopter un logo pour le Mouvement et recommande que le CICR et la Fédération internationale engagent un processus participatif pour définir plus précisément les conditions et les règles qui régiraient l'utilisation d'un tel logo, en prenant en considération toutes les positions et opinions exprimées par les composantes du Mouvement, et qu'ils établissent un processus de consultation avec les États sur la base des résultats de ces discussions».

Les présentes conditions et règles ont été élaborées après une série de consultations menées auprès de l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), comme le demandait la résolution susmentionnée. Ces consultations ont consisté notamment en un sondage s'adressant aux secrétaires généraux et aux présidents de toutes les Sociétés nationales¹, une série de réunions des groupes techniques et deux réunions du Groupe de référence sur l'Initiative du Mouvement relative à la marque², lequel est composé de dirigeants de Sociétés nationales et de représentants de la Fédération

1 Le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont commandé un sondage à réaliser auprès des secrétaires généraux et des présidents des Sociétés nationales en vue de mesurer le soutien de celles-ci à la création d'un logo pour le Mouvement, aux modalités et conditions d'utilisation proposées et aux éléments du logo tels que proposés. Le sondage a été effectué en cinq langues (anglais, arabe, espagnol, français et russe) et a été disponible en ligne et hors ligne pendant un mois (du 27 mars au 28 avril 2015). Au total, 86 Sociétés nationales ont répondu au questionnaire.

2 Le Groupe de référence sur l'Initiative du Mouvement relative à la marque a été constitué en 2014 dans le cadre du processus de consultation de l'Initiative. Il avait pour mandat de 1) formuler des recommandations et des conseils sur diverses questions liées à un éventuel logo du Mouvement, 2) définir plus précisément l'identité du Mouvement et examiner les progrès accomplis en matière de renforcement de cette identité, 3) clarifier les règles spécifiques concernant l'utilisation des logos existants dans la communication, le marketing et les collectes de fonds, et 4) déterminer des moyens de favoriser une «culture de la marque» dans l'ensemble du Mouvement. Au total, 20 Sociétés nationales ont participé à l'une des deux ou aux deux réunions du Groupe de référence (réunions tenues le 10 décembre 2014 et le 13 mai 2015).

internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

2. Introduction

Le présent document définit les conditions et règles régissant l'utilisation du logo du Mouvement et est joint en annexe à la résolution sur l'adoption du logo du Mouvement soumise au Conseil des Délégués de 2015³.

Le logo du Mouvement vise à renforcer la marque collective du Mouvement par une identité visuelle utilisable à titre indicatif, et notamment à :

- améliorer le positionnement et la visibilité du Mouvement en tant que réseau humanitaire essentiel et en phase avec la réalité, présent et actif dans le monde entier, dans des contextes concernant les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale; et
- renforcer l'aptitude du Mouvement et de ses composantes à communiquer, promouvoir leur action et maximiser la collecte de fonds aux niveaux national et mondial, dans des contextes concernant les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale.

À titre de complément des logos individuels existants et dans le but de protéger la marque et l'image des composantes du Mouvement, le logo du Mouvement sera utilisé exceptionnellement, à des fins de représentation et de communication et lors d'activités de promotion et de collecte de fonds de portée mondiale, pour représenter collectivement les composantes du Mouvement, conformément aux conditions et règles énoncées dans le présent document.

3. Principes généraux

L'utilisation du logo du Mouvement devra respecter les principes généraux ci-après :

- a) Le logo du Mouvement sert à optimiser collectivement la visibilité, le positionnement et la collecte de fonds à l'appui de l'action humanitaire du Mouvement et dans l'intérêt des populations qu'il sert.

- b) Le logo du Mouvement ne doit être utilisé qu'à titre exceptionnel, afin de ne pas amoindrir la force et la primauté des logos existants des composantes du Mouvement.
- c) Le logo du Mouvement est complémentaire des logos individuels des composantes du Mouvement. Dans le contexte de la collecte de fonds au niveau mondial, il sera utilisé lorsque l'utilisation des logos individuels de composantes du Mouvement n'est pas possible, ou n'est pas réalisable techniquement.
- d) Chaque utilisation ou affichage du logo du Mouvement doit être approuvé à l'avance, selon les procédures définies dans le présent document.
- e) L'utilisation ou l'affichage du logo du Mouvement doit en toutes circonstances être conforme aux normes éthiques établies, qui découlent des Principes fondamentaux du Mouvement, ainsi qu'à la mission du Mouvement.
- f) L'utilisation ou l'affichage du logo du Mouvement ne sera pas autorisé s'il est établi que cela aurait pour conséquence d'affaiblir la neutralité ou la valeur protectrice des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge et/ou risquerait de ternir le prestige ou d'amoindrir le respect des emblèmes. Il incombe à toutes les composantes du Mouvement de veiller à ce que l'utilisation du logo du Mouvement soit en tout temps conforme au *Règlement de 1991 sur l'usage de l'emblème de la croix rouge ou du croissant rouge par les Sociétés nationales* (Règlement sur l'usage de l'emblème). En outre, toutes les utilisations du logo du Mouvement doivent respecter les autres règles, politiques et règlements applicables adoptés au sein du Mouvement.

- g) Le logo du Mouvement doit en toutes circonstances être utilisé d'une manière conforme aux règles de coordination établies au sein du Mouvement, dans un esprit de solidarité et de bon partenariat entre les composantes de celui-ci, et en évitant toute concurrence.

3 Il est à noter que ce document ne s'applique qu'à l'utilisation du logo du Mouvement. Il ne concerne pas l'utilisation des logos individuels des composantes du Mouvement.

4. Utilisation du logo du Mouvement

a) Situations dans lesquelles le logo du Mouvement peut être utilisé

Le logo du Mouvement ne doit être utilisé qu'exceptionnellement, et seulement dans les cas suivants :

- i. **Représentation** : à des fins de représentation, sur le matériel des réunions statutaires du Mouvement et dans le cadre de la participation, coordonnée à l'échelle du Mouvement, à des événements auxquels participent les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale.
- ii. **Communication** : à des fins de communication, notamment dans le magazine *Croix-Rouge Croissant-Rouge* et dans des cadres convenus : campagnes du Mouvement, déclarations conjointes, plateformes numériques, et autres supports relatifs à des contextes et des thèmes de portée mondiale ou intéressant les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale (par exemple, Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ou Les soins de santé en danger).
- iii. **Promotion et collecte de fonds pour une situation d'urgence humanitaire** : pour des activités de promotion et de collecte de fonds de l'ensemble du Mouvement – y compris avec un partenaire extérieur – liées à une situation d'urgence humanitaire de portée mondiale où un groupe de composantes du Mouvement, dont la Fédération internationale et le CICR, déploient collectivement une intervention.
- iv. **Promotion et collecte de fonds pour un thème ou une campagne de portée générale** : pour des initiatives de promotion et de collecte de fonds de l'ensemble du Mouvement liées à un événement, un thème ou une campagne, et pouvant également inclure un parrainage par un partenaire extérieur ou un partenariat avec celui-ci.

b) Situations dans lesquelles le logo du Mouvement ne peut pas être utilisé

Le logo du Mouvement ne doit jamais être utilisé ni affiché dans les situations suivantes :

- i. en tant que substitut du logo individuel d'une composante du Mouvement ou pour représenter un groupement régional de Sociétés nationales;
- ii. dans une intervention ou un contexte opérationnel, de quelque manière que ce soit;
- iii. d'une quelconque façon qui puisse prêter à confusion et donner à penser qu'il s'agit de l'usage protecteur de l'emblème, par exemple en l'apposant sur des drapeaux ou, en grand format, sur des bâtiments, des véhicules ou d'autres objets, notamment des panneaux d'affichage ou des articles vestimentaires tels que des vestes, dossards et T-shirts, ou sur des brassards;
- iv. lorsque l'utilisation ou l'affichage prévu est considéré comme présentant des risques pour la réputation ou d'autres risques pour le Mouvement ou l'une quelconque de ses composantes; ou
- v. sur des articles destinés à être vendus ou distribués par un partenaire commercial, ou pour indiquer ou suggérer que la composante en question cautionne un produit ou un service, ou de toute autre manière contraire aux Conventions de Genève de 1949 ou non conforme au Règlement sur l'usage de l'emblème.

c) Approbation de principe de l'utilisation du logo

Pour pouvoir utiliser le logo du Mouvement, il faut, comme condition préalable, que les instances dirigeantes du CICR et de la Fédération internationale décident qu'une situation ou un contexte spécifique concerne ou intéresse l'ensemble du Mouvement et se prête donc à une utilisation du logo du Mouvement au sens du paragraphe 4 a) ci-dessus. Le CICR et la Fédération internationale prennent cette décision en consultation avec la ou les Société-s nationale-s concernée-s.

- i. Lorsque l'utilisation du logo du Mouvement est prévue à des fins de collecte de fonds et de promotion dans une situation d'urgence humanitaire, les questions suivantes seront dûment prises en considération :

- S'agit-il d'une crise humanitaire ou catastrophe de grande ampleur ?
 - La/les Société-s nationale-s touchée-s est-elle/sont-elles favorable-s à des activités mondiales de collecte de fonds et de promotion pour soutenir l'intervention ?
 - La crise ou la catastrophe suscite-t-elle une attention mondiale ?
 - Le CICR et la Fédération internationale sont-ils tous deux engagés sur le plan opérationnel dans la réponse à cette crise ou à cette catastrophe ?
 - L'utilisation du logo du Mouvement peut-elle créer un risque de confusion quant au rôle directeur opérationnel, aux mandats respectifs ou à l'identité des organisations ?
- ii. Lorsque l'utilisation du logo du Mouvement est prévue à des fins de représentation, de communication ou de collecte de fonds ou à des fins de promotion pour un thème ou une campagne de caractère général, il faut s'assurer que le logo sera bien utilisé dans le cadre d'une initiative, d'un événement, d'une campagne ou d'un programme collectif de portée et d'intérêt mondiaux.

5. Affichage du logo du Mouvement

Le logo du Mouvement doit être affiché dans une ou plusieurs des six langues officielles de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), comme représenté ci-dessous, pour chaque initiative spécifique. Toutefois, dans des cas exceptionnels, lorsque cela est techniquement réalisable et sur demande, il est possible d'envisager d'afficher le logo du Mouvement dans une autre langue, sous réserve de l'accord du Comité d'approbation du logo du Mouvement (Comité d'approbation).



L'affichage du logo du Mouvement doit obéir aux règles suivantes :

- a) logo doit toujours respecter le graphisme ci-dessus et ne peut être réduit à l'un quelconque de ses éléments constitutifs. En d'autres termes, le logo du Mouvement doit toujours être composé des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge représentés côte à côte et encadrés par les mots « Mouvement » et « international », comme illustré ci-dessus. Sa

taille peut être agrandie ou réduite en fonction de l'outil de communication concerné, mais on veillera à respecter l'équilibre entre la taille des mots et celle des emblèmes.

- b) Le logo doit apparaître sur un fond blanc et être entouré, sur tous ses côtés, d'un espace vide égal à la hauteur de la croix ou du croissant.
- c) Pour éviter toute confusion entre le logo du Mouvement et l'emblème utilisé à titre protecteur, ce logo doit toujours être de relativement petite taille et utilisé avec discrétion.
- d) Le logo du Mouvement ne doit pas être intégré en tant que motif dans une illustration graphique, à des fins décoratives ou autres.
- e) L'utilisation du logo du Mouvement doit être liée à une initiative spécifique et être définie et/ou limitée dans le temps ainsi qu'en termes de support d'affichage et d'aire géographique.

Lorsque le logo est utilisé avec un partenaire extérieur, il doit toujours être accompagné d'une explication ou d'un appel à l'action qui permette au public de comprendre clairement la relation entre le Mouvement et ledit partenaire, en utilisant des mots tels que « Donnez », « Soutenez », ou « Campagne en faveur de ».

Chaque Société nationale est tenue de vérifier que l'utilisation du logo du Mouvement et la sollicitation de dons à l'aide de ce logo sur son territoire respectent dûment la législation et la réglementation nationales.

Chaque composante du Mouvement est tenue de veiller, par un suivi approprié, à ce que le logo du Mouvement soit correctement utilisé et affiché, et de prendre les mesures qui conviennent en cas d'usage abusif, y compris de faire appel aux pouvoirs publics compétents. Le CICR et la Fédération internationale peuvent aider les Sociétés nationales dans cette tâche.

6. Procédure d'approbation spécifique en vue de l'utilisation du logo du Mouvement

Lorsque l'approbation de principe a été accordée dans une situation donnée, comme précisé au paragraphe 4 c), toute demande d'utilisation du logo du Mouvement doit être soumise au Comité

1

2

3

4

5

d'approbation⁴, lequel, après examen, statue sur la demande.

a) Composition du Comité d'approbation

Le Comité d'approbation est composé de représentants du CICR et de la Fédération internationale en qualité de membres permanents; il se réunit selon les besoins et dans les meilleurs délais. Pour les activités de communication, de promotion et de collecte de fonds liées à une situation d'urgence humanitaire, telles que définies au paragraphe 4 a), la/les Société-s nationale-s touchée-s est/sont invitée-s à participer au Comité d'approbation, dans la mesure du possible. Si une Société nationale soumet une demande impliquant un partenaire extérieur, elle peut également participer au Comité d'approbation si elle le souhaite. D'autres Sociétés nationales peuvent être invitées à participer aux travaux du Comité d'approbation lorsque c'est utile et réalisable.

b) Procédure d'approbation

Toute composante du Mouvement souhaitant utiliser le logo du Mouvement doit adresser au Comité d'approbation une demande écrite lui présentant la situation, y compris les conditions d'utilisation proposées et tout dessin et matériel montrant comment est prévu l'affichage du logo, pour examen et approbation par le Comité.

Le Comité d'approbation donne sa réponse dans les meilleurs délais, en tenant compte en particulier de l'urgence de la situation.

Il prend sa décision en se fondant sur les conditions et règles énoncées ici. Toutes les décisions doivent être prises par consensus. Toutes les composantes du Mouvement participant au Comité d'approbation s'efforcent de parvenir à un consensus. Les Sociétés nationales peuvent toujours décider de ne pas participer à une initiative spécifique. Si les participants du Comité d'approbation ne parviennent

pas à se mettre d'accord, le logo du Mouvement ne sera pas utilisé.

La décision d'approbation ou de rejet de la demande d'utilisation du logo du Mouvement est notifiée par écrit, y compris par des moyens de communication électroniques.

Lorsque l'utilisation du logo du Mouvement est envisagée à des fins de représentation dans le cadre d'événements internes ou externes de portée mondiale (par exemple conférences, réunions, etc.), le Comité d'approbation agira en coordination avec la Société nationale du pays dans lequel l'événement aura lieu.

c) Demandes impliquant un partenaire extérieur

I. Gestion de la relation de partenariat

Lorsque la demande d'utilisation du logo du Mouvement implique un partenaire extérieur, c'est la composante du Mouvement la mieux placée qui gère la relation avec ce partenaire au niveau mondial⁵ (composante chargée de la relation de partenariat) pour l'initiative concernée. Dans le respect de l'intention du partenaire, la composante chargée de la relation de partenariat sera en principe :

- pour les partenaires du secteur des entreprises : la Société nationale du pays dans lequel sont menées les discussions avec l'entreprise partenaire (que ce soit avec le siège mondial, un siège régional ou une filiale de l'entreprise⁶) concernant l'initiative en question, sauf s'il en est convenu autrement avec toute Société nationale concernée;
- pour les organisations internationales : la Fédération internationale ou le CICR⁷, sauf s'il en est convenu autrement entre la Fédération, le CICR et toute Société nationale concernée;
- pour les autres partenaires extérieurs⁸ : à déterminer au cas par cas entre la Fédération internationale, le CICR et toute Société nationale concernée.

4 Le mandat du Comité d'approbation du logo du Mouvement est disponible sur demande.

5 Selon les protocoles du Mouvement qui sont en cours d'élaboration et devront être approuvés.

6 Pour assurer une coordination et une coopération efficaces au sein du Mouvement, toute composante du Mouvement qui engage des discussions concernant une initiative spécifique avec le siège régional ou la filiale d'une entreprise partenaire en informera la Société nationale du pays où cette entreprise a son siège mondial.

7 Du fait de la nature et de la personnalité internationales de ces organisations (p. ex. l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées), c'est en général soit la Fédération internationale soit le CICR qui sera la composante chargée de la relation de partenariat, sauf s'il en est convenu autrement avec la Société nationale du pays où l'organisation internationale est basée.

8 En ce qui concerne les organisations intergouvernementales et/ou régionales (comme l'Union européenne), on veillera à respecter les relations et les pratiques existantes.

II. Approbation de l'utilisation et de l'affichage du logo du Mouvement avec un partenaire extérieur

Lorsqu'elle soumet une demande, la composante chargée de la relation de partenariat doit notamment :

- a) démontrer au Comité d'approbation que le partenaire extérieur satisfait aux normes et exigences établies au sein du Mouvement, notamment au Règlement sur l'usage de l'emblème et à la *Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux partenariats avec le secteur des entreprises*, adoptée en 2005;
- b) obtenir du partenaire extérieur la confirmation que, pour l'initiative en question, l'utilisation des logos individuels des Sociétés nationales n'est pas possible, ou n'est pas réalisable techniquement.

En outre, la composante chargée de la relation de partenariat doit inclure dans la demande qu'elle adresse au Comité d'approbation des informations sur les éléments suivants :

- c) l'affichage prévu du logo du Mouvement sur la plateforme numérique ou d'autres supports du partenaire extérieur, le texte prévu pour accompagner le logo, et tout autre matériel promotionnel associé à l'initiative;
- d) la capacité du partenaire extérieur de fournir une ventilation pays par pays des fonds collectés afin de permettre la distribution de ces fonds aux Sociétés nationales, au CICR ou à la Fédération internationale, selon l'intention des donateurs;
- e) la volonté et la capacité du partenaire extérieur d'accéder aux informations relatives aux donateurs ou de les obtenir, ainsi que la possibilité pour les composantes du Mouvement de conserver et de gérer ces données;
- f) toute modification prévue de l'accord type⁹ avec le partenaire extérieur, notamment les éventuelles conditions supplémentaires demandées par ce dernier.

Le Comité d'approbation prend en considération les éléments ci-dessus dans sa décision d'accepter ou

de refuser l'utilisation du logo du Mouvement pour une initiative donnée. Il examine en particulier le projet d'accord avec le partenaire extérieur, propose des modifications si nécessaire, et prend sa décision en conséquence.

III. Fonctions liées à la gestion de la relation de partenariat

La composante chargée de la relation de partenariat s'attache à établir ou renforcer la relation avec le partenaire extérieur et s'efforce de la développer en un partenariat stratégique à long terme qui soit bénéfique au Mouvement et à ses composantes. Pour chaque initiative, cette responsabilité implique les tâches suivantes :

- a) représenter les intérêts du Mouvement dans le dialogue avec le partenaire extérieur concernant l'initiative en question;
- b) gérer les attentes du partenaire extérieur au nom du Mouvement;
- c) négocier l'accord avec le partenaire extérieur sur la base de l'accord type mentionné plus haut, fournir au partenaire extérieur la liste des composantes du Mouvement participant à l'initiative en question, et suivre la mise en œuvre de l'accord en veillant à sa conformité avec les présentes conditions et règles;
- d) maintenir l'intérêt du partenaire extérieur grâce à une approche proactive de dialogue et d'échange d'informations pendant toute la durée de l'initiative en question;
- e) rendre compte de manière transparente et responsable, selon les modalités convenues avec le partenaire extérieur;
- f) obtenir du partenaire extérieur ses réactions et commentaires sur le partenariat engagé, y répondre et les communiquer aux composantes du Mouvement concernées afin de permettre, dans l'avenir, un meilleur service et un financement accru;
- g) étudier avec le partenaire extérieur les possibilités futures de coopération au niveau de l'ensemble du Mouvement et/ou de la Société nationale, lorsque c'est réalisable.

9 L'accord type avec des partenaires extérieurs pour l'utilisation du logo du Mouvement a été élaboré par le CICR et la Fédération internationale.

7. Options dont disposent les Sociétés nationales en matière de participation à des initiatives mondiales de promotion et de collecte de fonds

Les Sociétés nationales peuvent signifier de deux façons qu'elles acceptent de participer à des initiatives mondiales de promotion et de collecte de fonds utilisant le logo du Mouvement, à savoir :

- accepter d'avance de participer à des initiatives utilisant le logo du Mouvement, comme décrit au paragraphe a) ci-dessous (formule de l'« acceptation anticipée »); ou
- accepter de participer à une initiative donnée utilisant le logo du Mouvement avant son lancement, comme décrit au paragraphe b) ci-dessous.

Lorsque le Comité d'approbation a approuvé l'utilisation du logo du Mouvement pour une initiative donnée de promotion ou de collecte de fonds de portée mondiale, les Sociétés nationales sont informées immédiatement (par exemple au moyen d'un courriel) de cette initiative avant son lancement. La communication doit notamment contenir des détails sur l'initiative, comme indiqué au point 6 c) ii, ainsi que toute condition et modalité spécifique convenue avec le partenaire extérieur.

Il est à noter que le CICR et la Fédération internationale, en leur qualité de composantes internationales du Mouvement, sont automatiquement inclus dans les initiatives mondiales de promotion et de collecte de fonds.

a) Acceptation anticipée

Les initiatives mondiales de promotion et de collecte de fonds étant souvent lancées rapidement et exigeant des décisions immédiates, les Sociétés nationales ont la possibilité d'accepter d'avance l'utilisation du logo du Mouvement sur leur territoire pour les initiatives à venir.

À cette fin, elles sont invitées à signer à l'avance un formulaire d'autorisation pour l'utilisation du logo du Mouvement sur leur territoire conformément aux conditions et règles énoncées dans le présent document.

Le Comité d'approbation tient une liste des Sociétés nationales qui ont accepté d'avance l'utilisation du logo du Mouvement. Cette liste est communiquée à

la composante chargée de la relation de partenariat pour chaque initiative spécifique.

Les Sociétés nationales qui ont formulé une acceptation anticipée sont informées avant toute utilisation du logo du Mouvement dans le cadre d'une initiative spécifique menée sur leur territoire; elles peuvent toujours décider de ne pas participer à une initiative spécifique, comme précisé au paragraphe 7 c).

b) Acceptation avant le lancement d'une initiative donnée

Les Sociétés nationales qui n'ont pas formulé d'acceptation anticipée ont la possibilité de notifier leur acceptation lors de chaque initiative spécifique de promotion et de collecte de fonds de portée mondiale, avant le lancement de l'initiative.

Une fois que les Sociétés nationales sont informées d'une initiative, comme cela est indiqué ci-dessus, celles qui décident d'accepter de participer à cette initiative doivent communiquer leur décision en répondant à la communication mentionnée plus haut dans les délais suivants :

- pour une crise humanitaire ou une catastrophe: 24 heures;
- pour un thème ou une campagne de portée générale: sept jours.

Il convient de noter que :

- i. les Sociétés nationales qui n'ont pas choisi d'accepter d'avance de participer seront exclues de l'initiative si elles ne notifient pas leur acceptation dans les délais susmentionnés, et le logo du Mouvement ne sera pas affiché sur leur territoire¹⁰;
- ii. les Sociétés nationales qui ont accepté d'avance de participer seront incluses dans l'initiative si elles ne notifient pas, dans le délai imparti, leur décision de ne pas participer, en réponse à la communication mentionnée plus haut;
- iii. dans les cas où le partenaire extérieur ne peut pas moduler la portée géographique d'une initiative (par exemple, s'il n'est pas en mesure de s'abstenir d'afficher le logo du Mouvement sur certains territoires) et où les Sociétés nationales n'acceptent pas toutes de participer, le

10 Si le logo du Mouvement est involontairement affiché sur le territoire d'une Société nationale qui a décidé de ne pas participer à une initiative donnée, ladite Société en informera la composante chargée de la relation de partenariat ou le Comité d'approbation, qui veillera à faire le nécessaire pour remédier à la situation.

logo du Mouvement ne sera pas utilisé pour l'initiative en question.

c) Refus avant le lancement d'une initiative donnée

Les Sociétés nationales qui choisissent la formule de l'acceptation anticipée peuvent toujours décider de ne pas participer à une initiative mondiale spécifique.

Elles doivent notifier leur refus en répondant à la communication mentionnée plus haut dans les délais suivants :

- pour une crise humanitaire ou une catastrophe : 24 heures;
- pour un thème ou une campagne de portée générale : sept jours.

Il convient de noter que :

- les Sociétés nationales qui ont choisi l'acceptation anticipée seront automatiquement incluses dans l'initiative, à moins qu'elles répondent à la communication en exprimant leur souhait de ne pas participer et/ou en notifiant leur refus de voir le logo du Mouvement affiché sur leur territoire;
- les Sociétés nationales qui n'ont pas choisi d'accepter d'avance de participer seront exclues de l'initiative si elles ne notifient pas leur acceptation dans les délais susmentionnés, et le logo du Mouvement ne sera pas affiché sur leur territoire¹¹;
- dans les cas où le partenaire extérieur ne peut pas moduler la portée géographique d'une initiative (par exemple, s'il n'est pas en mesure de s'abstenir d'afficher le logo du Mouvement sur certains territoires) et où les Sociétés nationales n'acceptent pas toutes de participer, le logo du Mouvement ne sera pas utilisé pour l'initiative en question.

8. Collecte de fonds à l'aide du logo du Mouvement

a) Principes spécifiques

Outre les principes généraux énoncés à la section 3, les principes spécifiques suivants s'appliqueront en ce qui concerne la collecte de fonds à l'aide du logo du Mouvement, que ce soit pour une situation d'urgence ou un thème ou une campagne de portée générale :

- Les fonds collectés pour une situation d'urgence donnée ou un thème ou une campagne de portée générale ne seront utilisés que pour des opérations ou des activités menées par des composantes du Mouvement.
- Les fonds collectés doivent être utilisés dans le respect de l'intention des donateurs et gérés de façon responsable.
- Chaque composante du Mouvement recevant des fonds les utilisera, selon ce qui sera jugé approprié, d'une manière coordonnée¹² qui permette aux appels ou initiatives des composantes du Mouvement d'être financés en fonction des mandats opérationnels, des activités et des besoins financiers de ces composantes dans le contexte concerné.
- Chaque composante du Mouvement doit veiller à ce qu'un maximum des fonds collectés soit utilisé pour la situation d'urgence humanitaire ou le thème ou la campagne de portée générale pour lequel ils ont été donnés, en réduisant au minimum les coûts annexes, sur le plan tant individuel que collectif.
- L'accès aux données individuelles relatives aux donateurs et la gestion de ces données sont des éléments fondamentaux de la collecte de fonds. Toutes les données accessibles devront être utilisées conformément aux principes et règles applicables à la protection des données.

11 Voir note 10.

12 Conformément aux règles et aux politiques adoptées par le Mouvement en matière de coordination et de coopération.

b) Règles régissant la gestion des fonds et des données individuelles relatives aux donateurs

Les règles énoncées ci-après s'appliquent à la gestion des fonds collectés pour une situation d'urgence humanitaire ou un thème ou une campagne de portée générale. La composante chargée de la relation de partenariat s'emploiera avec le partenaire extérieur à déterminer comment les fonds collectés seront attribués, selon l'ordre de préférence ci-après.

i. Attribution des fonds à des composantes du Mouvement à titre individuel

Lorsqu'un partenaire extérieur ou une plateforme numérique permet que les fonds collectés soient attribués à des composantes du Mouvement à titre individuel et que les données individuelles relatives aux donateurs sont disponibles :

- a. Le récipiendaire des fonds est en principe la Société nationale du pays où le donateur se trouve au moment du don¹³. Selon qu'il convient et lorsque cela est techniquement réalisable, le donateur pourra choisir de destiner le don à une autre Société nationale, au CICR ou à la Fédération internationale.
- b. La gestion des fonds et des données individuelles relatives aux donateurs incombera à la composante du Mouvement qui est récipiendaire des fonds, sous réserve de la législation applicable.

ii. Attribution des fonds au Mouvement

Lorsqu'un partenaire extérieur ou une plateforme numérique ne permet pas que les fonds collectés soient attribués à des composantes du Mouvement à titre individuel, mais qu'une ventilation des fonds collectés est disponible par pays et que les données individuelles sur les donateurs sont elles aussi disponibles par pays :

- a. Chaque Société nationale peut, si elle en fait la demande, recevoir les données individuelles relatives

aux donateurs des fonds collectés dans son pays – pour autant que le partenaire extérieur ait la volonté et la capacité de les lui fournir et sous réserve de la législation applicable – et sera responsable de la gestion de ces données.

- b. Lorsque le montant collecté dans un pays est égal ou supérieur à 100 000 francs suisses ou au montant équivalent dans une autre devise (ou à tout autre seuil convenu, proportionné à l'ampleur de la situation d'urgence humanitaire ou du thème ou de la campagne de portée générale), chaque Société nationale a le droit, si elle en fait la demande, de recevoir les fonds collectés dans son pays et sera responsable de la gestion de ces fonds.
- c. Lorsque les fonds collectés dans un pays n'atteignent pas le seuil de 100 000 francs suisses ou le montant équivalent dans une autre devise, ils sont alloués à des composantes spécifiques du Mouvement¹⁴ conformément aux principes spécifiques énoncés au paragraphe 8 a).

Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir une ventilation des dons par pays ni des données sur les donateurs ventilées par pays, les fonds sont alloués aux composantes du Mouvement¹⁵ conformément aux principes spécifiques énoncés au paragraphe 8 a).

c) Redevabilité envers les donateurs et le partenaire extérieur

Les composantes du Mouvement recevant des fonds directement des donateurs ou indirectement d'une ou de plusieurs autres composantes doivent les utiliser de manière efficace et efficiente.

13 Le mécanisme permettant de savoir où se trouve un donateur peut varier selon les partenaires extérieurs.

14 L'attribution des fonds se fera au cas par cas, sur la base de critères tels que le mandat, la présence opérationnelle, les activités prévues, le montant et la couverture de l'appel, le taux de réalisation attendu et la capacité de mise en œuvre.

15 Voir *supra* note 14.

i. **Intention des donateurs et du partenaire extérieur**

a. Chaque composante du Mouvement recevant des fonds collectés à l'aide du logo du Mouvement est tenue envers les donateurs et le partenaire extérieur d'utiliser ces fonds aux fins pour lesquelles ils ont été donnés.

ii. **Établissement de rapports et transparence**

a. Il incombe à chaque composante du Mouvement recevant des fonds collectés à l'aide du logo du Mouvement de faire rapport sur l'utilisation de ces fonds conformément à ses propres règles en matière d'établissement de rapports et à toute exigence raisonnable convenue avec le partenaire extérieur et/ou décidée par le Comité d'approbation.

b. Lorsque les donateurs, le partenaire extérieur ou le Comité d'approbation l'exigent, un rapport de synthèse sera établi et communiqué par la composante chargée de la relation de partenariat aussi bien au partenaire extérieur qu'aux composantes du Mouvement recevant des fonds collectés à l'aide du logo du Mouvement.

iii. **Coûts**

a. Les composantes du Mouvement ont leurs propres politiques de coûts, qui doivent être respectées. Néanmoins, sur le plan tant individuel que collectif, les frais de la collecte de fonds doivent rester dans les limites jugées acceptables dans ce secteur d'activité.

b. Si une composante du Mouvement reçoit et transfère des fonds et/ou assume des fonctions collectives d'établissement de rapports, par exemple lorsqu'elle est chargée de la relation de partenariat, elle peut recouvrer dans une mesure raisonnable les coûts associés à l'exercice de ces fonctions pour l'initiative concernée.

c. Le CICR et la Fédération internationale ne recouvrent pas les coûts de gestion liés à l'utilisation du logo du Mouvement dans une situation d'urgence humanitaire, à l'exception des coûts directs encourus, lorsqu'ils agissent en qualité de composante chargée de la relation de partenariat et/ou d'agent payeur.

1.1.4 Résolution 3: Message du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au Sommet humanitaire mondial

Le Conseil des Délégués,

saluant le Sommet humanitaire mondial et les immenses efforts déployés dans ce cadre pour déterminer la meilleure façon d'améliorer l'action humanitaire au niveau mondial,

notant la participation active de toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux consultations préalables au Sommet humanitaire mondial auxquelles elles ont apporté le point de vue du plus vaste réseau humanitaire au monde,

1. *adopte* le message ci-joint au Sommet humanitaire mondial;
2. *demande* qu'il soit présenté à la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le cadre de la résolution sur «le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants»;
3. *appelle* la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge à le diffuser au Sommet humanitaire mondial sous la forme la plus appropriée.

1

2

3

4

5

Message du Mouvement au Sommet humanitaire mondial

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) se félicite de la tenue du Sommet humanitaire mondial et des efforts exceptionnels déployés dans le cadre des consultations pour déterminer la meilleure façon d'améliorer l'action humanitaire au niveau mondial. Les Sociétés nationales, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont participé activement aux consultations préalables au Sommet; nous avons fait part de notre point de vue en tant que plus vaste réseau humanitaire au monde, se distinguant par ses Principes fondamentaux et ses effectifs nombreux de volontaires et de collaborateurs formés. Notre organisation unique en son genre œuvre dans toutes sortes de contextes humanitaires et, pendant les consultations, nous avons partagé notre savoir-faire en matière de situations de catastrophe et de conflit armé.

Protéger la dignité de tous les êtres humains et améliorer l'accès humanitaire aux personnes en détresse

Le principe d'humanité est au cœur même de toute activité humanitaire et il est l'objectif ultime de tout ce que nous entreprenons. Ce principe exige que les êtres humains soient respectés en tout temps.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial de prendre des engagements clairs en faveur du respect de la dignité humaine, de l'assistance aux populations et de leur protection dans les catastrophes, les conflits armés et autres situations d'urgence. Toute intervention humanitaire devrait être conçue et réalisée avec la ferme volonté d'améliorer le respect de la dignité humaine et de protéger les personnes vulnérables et leur communauté. La participation est un aspect important de la dignité humaine. Les personnes touchées devraient pouvoir prendre une part active aux interventions humanitaires visant à alléger leurs souffrances et à réduire les risques auxquels elles sont exposées. Jouer un rôle actif dans sa propre survie et son relèvement aide à retrouver et à préserver un sentiment de dignité. Le Sommet humanitaire mondial doit promouvoir l'autonomisation des personnes touchées et leur participation à l'action humanitaire.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial de reconnaître que l'accès, la proximité et la confiance sont

des caractéristiques essentielles d'une action humanitaire efficace. L'accès humanitaire est primordial pour obtenir des résultats dans ce domaine. Le personnel et les volontaires du Mouvement se rendent dans les régions les plus reculées au plus fort des crises, et notre expérience démontre que les meilleures interventions humanitaires sont mises sur pied en collaboration avec la communauté touchée. Pour bien travailler ensemble, les institutions humanitaires doivent être proches des communautés qui ont besoin d'elles et coopérer avec les autorités compétentes. La confiance se construit avant tout par la proximité. Il faut être proche de la vie réelle des gens pour comprendre comment répondre au mieux à leurs besoins.

Affirmer la complémentarité de l'action locale, nationale et internationale

Les personnes vulnérables, les gouvernements, les organisations humanitaires et la société civile ont tous des rôles et des responsabilités essentiels à assumer dans la réduction des risques, les interventions d'urgence et le relèvement à la suite de crises humanitaires.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial d'encourager les gouvernements à renforcer leurs capacités dans les domaines de l'action humanitaire et du respect du droit international. Conformément au droit national et international, il incombe au premier chef aux gouvernements de veiller à ce que les besoins essentiels de la population placée sous leur contrôle soient satisfaits, de limiter les risques et les dommages et d'autoriser et de faciliter la fourniture d'une assistance internationale. Les groupes armés non étatiques ont eux aussi des obligations en vertu du droit international humanitaire. Peu de gouvernements sont pleinement préparés à jouer ce rôle et il est fréquent que les gouvernements manquent de procédures claires, de personnel formé et des mécanismes institutionnels nécessaires pour garantir une gestion efficace de l'assistance, dans les limites du droit international.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial d'accroître considérablement l'efficacité des interventions humanitaires locales, tout en respectant une complémentarité équilibrée entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux. La valeur des intervenants humanitaires locaux n'est plus à prouver. L'autonomisation des acteurs gouvernementaux et locaux est au cœur de notre Mouvement, de nos relations avec les États et de notre Code de conduite¹. Les intervenants locaux sont souvent les mieux

1 Voir le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge et les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophe (1994) et les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2013).

placés pour apporter une assistance humanitaire à leur communauté de manière rapide, durable et culturellement appropriée. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, bien avant que le monde ne prenne la mesure de la menace représentée par l'épidémie d'Ebola, les personnels de santé locaux et les communautés touchées soignaient et isolaient les malades, et enterraient les morts. En Syrie, le personnel et les volontaires du Croissant-Rouge poursuivent les opérations humanitaires dans des conditions extrêmement difficiles, mettant leur propre vie en danger. Le système international continue d'accorder une importance disproportionnée aux acteurs internationaux et ne laisse pas les organisations locales exercer suffisamment d'influence sur la prise de décisions opérationnelles et les politiques humanitaires. Le financement de l'action humanitaire au niveau mondial est centré sur les organisations internationales. Les financements directs alloués aux gouvernements des pays touchés et aux organisations humanitaires locales ne sont pas suffisants.

Ce déséquilibre doit être corrigé. Des investissements plus soutenus dans les systèmes d'intervention nationaux et les services de base renforceront les partenariats entre acteurs locaux et acteurs internationaux. Le renforcement des capacités des acteurs locaux – guidés par des principes – doit devenir une priorité. Il faut notamment veiller à ce que ces acteurs, tels que les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui travaillent dans des conditions dangereuses, bénéficient d'une protection et d'une couverture d'assurance.

Les interventions humanitaires locales peuvent se heurter à de véritables limites lorsque les gouvernements et les organisations locales n'ont pas la capacité, la volonté ou le savoir-faire requis pour apporter protection et assistance aux personnes en détresse. En outre, dans les sociétés polarisées, il peut être dangereux pour les acteurs locaux de mener des activités humanitaires fondées sur des principes. Dans de tels contextes, l'aide humanitaire internationale fondée sur des principes doit être reconnue pour sa valeur et facilitée, dans l'intérêt supérieur des personnes vulnérables. Dans les situations de conflit armé, le droit international humanitaire tient compte de cette complémentarité et habilite des organisations humanitaires impartiales comme le CICR à proposer leurs services, dans certaines circonstances sous réserve de l'obtention d'une autorisation.

Envisager les besoins des populations sur le long terme

Nous savons d'expérience que les catastrophes et les conflits armés ont des répercussions à long terme sur les populations et exacerbent les vulnérabilités avant, pendant et après toute crise majeure. Des millions de personnes, sur des générations, doivent faire face à des risques chroniques, à une vulnérabilité persistante et à des crises récurrentes. Ces crises représentent aussi des défis à long terme pour les gouvernements dans la mesure où les ressources des ménages, les infrastructures étatiques et les services de base sont mis à rude épreuve par les dégradations durables.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial de donner la priorité à des formes d'investissement qui répondent aux besoins humanitaires et accroissent la résilience aux niveaux individuel, communautaire et national. L'investissement dans la résilience individuelle, communautaire et nationale est un aspect essentiel d'une vision sur le long terme. Les populations doivent s'adapter, être préparées et devenir aussi résilientes que possible aux risques liés à leur environnement afin de pouvoir satisfaire leurs besoins, réduire ces risques et prendre des mesures d'évitement lorsqu'il le faut. Cette adaptation nécessite un soutien actif et des investissements prévisibles, durables et flexibles. Les États et les citoyens ont besoin d'infrastructures, de services et de moyens de subsistance résilients. Néanmoins, dans les conflits armés, les populations ne devraient jamais avoir à devenir résilientes à des violations récurrentes du droit international humanitaire telles que les attaques directes contre des civils ou des objets civils, les attaques aveugles, le viol, le déplacement forcé et la privation de nourriture.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial d'encourager les investissements humanitaires stratégiques à long terme dans les situations de conflit prolongé et de crise chronique. Les conflits prolongés, les crises chroniques et les situations de déplacement durable obligent les États touchés, les organisations humanitaires et leurs donateurs à adopter une vision sur le long terme. L'appui apporté aux infrastructures et aux services essentiels doit faire l'objet d'une planification stratégique et bénéficier de financements pluriannuels prévisibles et flexibles. Les reculs du développement doivent être évités dans toute la mesure possible. Les investissements humanitaires stratégiques devraient prendre en

1

2

3

4

5

compte les objectifs de développement durable afin de réduire la faim, d'améliorer la santé et de garantir la résilience des infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'énergie, en faveur des millions de personnes appauvries par les conflits ou les catastrophes.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial de donner la priorité à l'innovation humanitaire selon des principes éthiques qui garantissent que toutes les innovations servent l'intérêt supérieur des personnes en détresse. Notre Mouvement a été à l'avant-garde d'innovations humanitaires importantes telles que l'assistance en espèces, le perfectionnement de la chirurgie de guerre et l'utilisation des nouvelles technologies dans le rétablissement des liens familiaux et la mobilisation communautaire. Il est essentiel d'innover encore si nous voulons relever le défi posé par les besoins complexes à long terme. Les innovations urbaines revêtiront une importance particulière étant donné qu'une large part de nos activités cible maintenant les habitants des villes. Notre expérience montre que l'innovation doit être conforme aux principes humanitaires et aux principes en matière d'innovation éthique définis au sein de notre Mouvement.

Reconnaître l'existence des différents systèmes humanitaires et leur donner des moyens d'action

Le sens de l'humanité conduit de nombreux acteurs différents à fournir protection et assistance aux communautés touchées par des conflits armés, des catastrophes ou d'autres crises.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial de reconnaître qu'il n'y a pas qu'un seul système international d'action humanitaire, de respecter les différents systèmes et de favoriser les synergies entre eux. C'est le respect mutuel de la diversité des acteurs humanitaires qui permettra une action collective efficace, et non la volonté d'imposer un système au détriment des autres. Le défi ne consiste pas à réparer un système unique, mais à rassembler efficacement différents systèmes et capacités dans un contexte donné et à agir selon un code humanitaire commun bien établi, qui place l'humanité au premier plan.

1.1.5 Résolution 4: Adoption du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

notant que, selon les estimations, un milliard de personnes vivent avec un handicap et que la prévalence du handicap est en augmentation dans le monde du fait de facteurs tels que le vieillissement des populations et l'accroissement des problèmes de santé chroniques,

reconnaissant que les personnes handicapées ont des talents et des capacités et apportent chaque jour d'importantes contributions à la vie de leur famille et de leur communauté,

reconnaissant que les personnes handicapées rencontrent souvent des obstacles majeurs à leur participation, à leur intégration sociale et à leur développement économique, ce qui a des incidences négatives sur leur santé, leur éducation et leurs possibilités d'emploi et entraîne pour elles une pauvreté croissante,

réaffirmant l'engagement exprimé à l'égard des personnes handicapées dans sa résolution 9 de 2013, *Promouvoir l'intégration du handicap au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, laquelle appelait à l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du Mouvement qui serait présentée à la prochaine réunion du Conseil des Délégués pour adoption,

reconnaissant que, de par leurs mandats respectifs, leur présence et leurs activités, les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) peuvent faire plus pour favoriser l'intégration pleine et effective des personnes handicapées au sein tant du Mouvement que des communautés,

notant que l'élaboration du Cadre stratégique du Mouvement pour l'intégration du handicap s'inspire largement de la formulation et de l'esprit de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006,

prenant appui sur la Stratégie 2020 de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), la Stratégie institutionnelle du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour 2015 – 2018, la Stratégie 2011-2020 de la Fédération internationale sur la

prévention et l'atténuation de la violence, ainsi que les moyens d'y faire face, et le Cadre stratégique 2013-2020 de la Fédération internationale relatif à l'égalité de genre et à la diversité, et

félicitant les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR pour leur collaboration dans l'élaboration du Cadre stratégique du Mouvement pour l'intégration du handicap et notant la participation active des personnes handicapées et d'organisations de la société civile clés à ce processus,

1. *adopte* le Cadre stratégique du Mouvement pour l'intégration du handicap 2015-2019, qui figure à l'annexe 1 ;
2. *approuve* la mise en œuvre des trois objectifs stratégiques du Cadre :
 - toutes les composantes du Mouvement adoptent une approche intégrant le handicap ;
 - les personnes handicapées jouissent de l'égalité d'accès aux services et aux programmes du Mouvement, ce qui permet leur intégration et leur participation pleine et entière ; et
 - toutes les composantes du Mouvement s'attachent à changer les mentalités et les comportements afin de promouvoir le respect de la diversité et, notamment, l'intégration du handicap.
3. *encourage* toutes les composantes du Mouvement à définir un plan de mise en œuvre qui précise les ressources financières, humaines et autres nécessaires, ainsi que les ajustements de programmes requis, et à établir une base et des indices de référence au regard desquels les progrès seront mesurés ;
4. *conseille* d'établir un comité de mise en œuvre répondant au principe de la répartition géographique équitable composé de représentants des Sociétés nationales, de la Fédération internationale, du CICR et des personnes handicapées pour soutenir la mise en œuvre du Cadre et en assurer le suivi ;
5. *demande* à la Fédération internationale, au CICR et à chacune des 190 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de présenter au Conseil des Délégués de 2017 un rapport intérimaire décrivant les réalisations à cette date et mettant en évidence les progrès accomplis au regard des données de référence, et au Conseil des Délégués

de 2019 un rapport final exposant les réalisations à cette date et formulant des recommandations en vue des futurs examens du Cadre stratégique.

Annexe – Cadre stratégique du Mouvement pour l'intégration du handicap «Le handicap fait partie de la société, moi pas»

1. OBJET ET PORTÉE DU CADRE STRATÉGIQUE

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) a exprimé son engagement envers les personnes handicapées dans ses décisions statutaires de ces trois dernières décennies¹. La résolution la plus récente, *Promouvoir l'intégration du handicap au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, a été adoptée à l'unanimité par le Conseil des Délégués de 2013, à Sydney, avec un soutien important de 33 Sociétés nationales, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale). Elle demandait qu'une stratégie relative à l'intégration du handicap soit élaborée afin de fournir des orientations stratégiques au Mouvement pour qu'il fasse en sorte :

- de mener des actions et de se doter de politiques et pratiques internes qui ne soient pas discriminatoires à l'égard des personnes handicapées, et qui intègrent ces personnes ;
- d'accroître la participation de personnes handicapées dans le Mouvement tout entier ;
- d'encourager, dans toute son action, des pratiques intégrant le handicap.

Il est important de noter qu'une partie des activités du Mouvement a déjà, actuellement, un impact positif sur la prévention des incapacités et l'intégration du handicap. Le présent cadre stratégique a pour objet à la fois de regrouper différents aspects de l'action existante et de mettre davantage l'accent sur une action plus ciblée visant à encourager et à implanter l'intégration du handicap au sein du Mouvement.

Le présent cadre stratégique est conforme à la Stratégie 2020 de la Fédération internationale et à la Stratégie institutionnelle du CICR pour 2015 –

1 Résolutions adoptées par les XXIV^e, XXV^e et XXXI^e Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 27, Manille, 1981 ; résolution 28, Genève, 1986 ; résolution 2, Genève 2011) et par le Conseil des Délégués (résolution 9, Sydney 2013).

2018, et il est complémentaire de la *Stratégie 2011-2020 de la Fédération internationale sur la prévention et l'atténuation de la violence ainsi que les moyens d'y faire face, et du Cadre stratégique 2013-2020 de la Fédération internationale relatif à l'égalité de genre et à la diversité*².

Il est le fruit d'un processus de rédaction participatif. Le Secrétariat de la Fédération internationale, le CICR, un réseau de Sociétés nationales ayant des compétences techniques en la matière, des organisations de la société civile, des organisations de personnes handicapées (OPH)³ et des personnes handicapées, à titre individuel, ont été associés au processus.

1.1 LE HANDICAP EN BREF

Définition du handicap

Le handicap est un concept complexe, multidimensionnel et dynamique, qui a considérablement évolué avec le temps. Tentant de trouver un «sens» au handicap dans leur culture et leur contexte, certains individus et groupes en ont attribué la cause à des forces surnaturelles ou à des fautes morales, ce qui a souvent entraîné l'exclusion, la stigmatisation et la marginalisation des personnes handicapées. Une autre conception fréquente du handicap est celle qui se fonde sur le «modèle médical», dans lequel le handicap est considéré uniquement comme la conséquence d'une maladie, d'un traumatisme ou d'une incapacité, et le seul remède, pour autant qu'il en existe un, est un traitement médical. Grâce à l'action de sensibilisation accomplie par le mouvement mondial de défense des droits des personnes handicapées, le concept de handicap a été élargi, et il est maintenant reconnu que le handicap n'est pas inhérent à l'individu – et à sa condition biologique – mais résulte de l'interaction entre une personne présentant une incapacité et des caractéristiques habilitantes ou paralysantes de son environnement socioéconomique. Ce concept est connu sous le nom de «modèle social»: la personne est considérée comme étant handicapée plutôt par la société que par ses incapacités. Cela signifie que la situation de handicap n'est pas une situation homogène: la nature de l'incapacité, le niveau de soutien nécessaire et le type d'obstacles auquel il faut faire face varient d'une personne à l'autre et ont tous un impact sur la restriction de participation qui en résulte.

L'entrée en vigueur, en mai 2008, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et de son protocole facultatif a représenté un changement décisif de politique internationale vers un modèle fondé sur les droits de l'homme, et a marqué le début d'une nouvelle ère dans les efforts visant à «promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et [à] promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque»⁴. Cette approche fondée sur les droits de l'homme, qui repose sur le modèle social du handicap et l'affirmation que les inégalités auxquelles se heurtent les personnes handicapées ne peuvent être surmontées que si la société devient inclusive, est d'une importance essentielle si l'on veut comprendre les actions du Mouvement dans ce domaine.

Au sens de ce cadre stratégique, comme de la CDPH, les personnes handicapées sont «des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres»⁵. Toutefois, il est reconnu que, dans la mesure où il n'y a pas de définition uniforme du handicap au niveau mondial, certaines composantes du Mouvement pourraient devoir tenir compte des définitions et de la terminologie utilisées dans leurs contextes respectifs.

Leur inclusion pleine et entière dans la société signifie que les personnes handicapées sont reconnues et appréciées en tant que personnes participant à la société à égalité avec les autres et que leurs droits et leurs besoins sont compris comme faisant partie intégrante de l'ordre social et économique. Un environnement physique et social accessible et sans obstacle ainsi qu'un changement dans les comportements des sociétés à l'égard des personnes handicapées sont nécessaires pour réaliser l'inclusion pleine et entière.

Les obstacles

Différents types d'obstacles peuvent empêcher une participation pleine et entière et des chances égales pour les personnes handicapées.

2 *Le Cadre stratégique 2013-2020 de la Fédération internationale relatif à l'égalité de genre et à la diversité* (2013) reconnaît le handicap comme une forme importante de la diversité, et souligne l'interaction cruciale qui existe entre genre, âge et handicap. Il promeut donc effectivement l'intégration du handicap.

3 [Note ne concernant que l'anglais, n/a en français.]

4 Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), article 1

5 Ibid.

TYPE D'OBSTACLES	DÉFINITION	EXEMPLE
Obstacles environnementaux	Manque d'infrastructures physiques permettant l'accès aux produits, installations, services, activités communautaires, etc.	Marches d'escalier, portes étroites, éclairage insuffisant ou manque d'espace pour tourner, inaccessibilité des toilettes ou des moyens de transport publics. Les dégâts causés par les catastrophes naturelles telles que séismes ou inondations et des situations de conflit peuvent créer de nouveaux obstacles physiques.
Obstacles à la communication	Manque d'accès à l'information	Le fait de ne fournir l'information que sous une forme (par ex. affiches imprimées) peut exclure les personnes malvoyantes ou celles qui n'ont pas accès aux espaces publics. Le fait qu'un programme ou service ne dispose pas d'interprètes en langue des signes peut empêcher les personnes présentant une incapacité auditive d'y avoir accès.
Obstacles institutionnels	Manque de connaissance; législation, politiques, normes et systèmes inadéquats ou trop rigides entraînant l'exclusion des personnes handicapées parce qu'ils ne tiennent pas compte des besoins et des droits des personnes présentant différentes incapacités, ou parce qu'ils sont directement discriminatoires; manque de données, y compris de données probantes	Un processus de recrutement dont les annonces et la documentation ne sont pas présentées sous une forme accessible sur des sites web et/ou ne sont pas disponibles en braille ou en gros caractères peut entraîner l'exclusion de personnes malvoyantes. Le fait que les écoles ne proposent pas de services d'éducation spécialisée, d'orthophonie et/ou d'autres services d'assistance aux personnes présentant des incapacités intellectuelles.
Obstacles comportementaux	Discrimination et stigmatisation; ignorance, exclusion et manque de participation.	La discrimination peut être directe, par ex. une direction d'entreprise part du principe qu'un-e candidat-e handicapé-e aura moins d'aptitudes et ne lui attribue donc pas l'emploi, ou indirecte, si par ex. le processus de recrutement a lieu au 3 ^e étage d'un bâtiment sans ascenseur. Un exemple de stigmatisation est celui des femmes handicapées qui n'ont pas accès aux services de santé sexuelle et procréative.



Tous ces obstacles, qui sont pourtant évitables, contribuent à la discrimination et au désavantage que vivent les personnes handicapées – notamment isolement social, mauvais état de santé, réussite scolaire moindre, taux d'emploi plus faibles, risque plus élevé d'exposition à la violence sous ses diverses formes. Autre élément important : ces obstacles peuvent interagir les uns avec les autres, en touchant les individus et les communautés de plusieurs manières. Les obstacles qui empêchent les personnes présentant différentes incapacités de réaliser pleinement leur potentiel varient en fonction de facteurs culturels, politiques, sociaux et économiques.

Faits et chiffres

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale estiment que 15 % de la population mondiale – soit environ un milliard de personnes – vit avec une forme quelconque de handicap⁶. Les caractéristiques du handicap dans chaque pays dépendent de l'évolution de la santé, de l'environnement, de la législation, et de la façon dont les divers types de handicap sont conceptualisés. Au nombre des autres facteurs entrant en jeu figurent l'incidence des accidents de la route, les catastrophes naturelles, les conflits armés et la violence, les risques environnementaux, une mauvaise alimentation,

6 OMS (2011) *Rapport mondial sur le handicap*, disponible à l'adresse : http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/fr/

l'abus de substances toxiques et la couverture des systèmes de protection sanitaire et sociale.

Des données prouvent que l'exclusion des personnes handicapées a un coût. Une étude exploratoire effectuée par le Bureau international du travail (BIT) dans dix pays en développement a montré que l'exclusion des personnes handicapées du marché du travail se traduisait par une perte de PIB se situant entre 3 % et 7 %⁷.

La discrimination envers les personnes handicapées se base sur des caractéristiques qui suscitent des différences de traitement, des préjugés et des obstacles à une participation pleine et entière. Il est essentiel de souligner que les personnes handicapées peuvent subir de la discrimination en raison de facteurs autres que leur seul handicap. Lorsque des facteurs tels que le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la santé, notamment le statut sérologique au VIH, la situation socioéconomique, la religion, la nationalité, l'origine ethnique et le handicap se combinent, on peut se trouver face à des discriminations multiples qui rendent les personnes concernées encore plus vulnérables à l'exclusion sociale.

Handicap et pauvreté

Le handicap et la pauvreté se renforcent et se perpétuent mutuellement. Les personnes pauvres risquent davantage de présenter des incapacités, et les personnes handicapées vivant dans la pauvreté sont davantage exclues que d'autres personnes au sein du même groupe. De fait, 80 % des personnes handicapées vivent dans des pays en développement⁸. De plus, le handicap touche de façon disproportionnée les populations exclues, 20 % des personnes les plus pauvres du monde étant des personnes handicapées⁹.

Les personnes handicapées n'ont souvent qu'un accès limité aux soins de santé et à l'éducation, ont du mal à trouver un emploi, sont exposées à une forte stigmatisation et à beaucoup de discrimination et sont souvent privées de leurs droits. Ces facteurs contribuent tous à la vulnérabilité économique et à l'exclusion sociale¹⁰. Dans de nombreux pays à revenu faible ou moyen, 5 à 15 % seulement des personnes ayant besoin d'aides techniques ou de dispositifs technologiques d'assistance les reçoivent¹¹. Le coût des services de santé exacerbe la pauvreté des personnes handicapées¹².

Handicap et genre

Le genre, s'entendant d'une relation entre les sexes ancrée dans les rôles et normes qui prévalent dans les sociétés, est souvent considéré comme fonctionnant de manière hiérarchique, c'est-à-dire que les hommes sont perçus comme plus puissants et dominants, et les femmes comme moins puissantes, plus faibles et soumises¹³. Il est cependant important de garder à l'esprit que la formation du genre est plus complexe et nuancée que le simple modèle binaire masculin-féminin¹⁴.

Les femmes et les filles handicapées sont généralement reconnues comme étant défavorisées à plus d'un titre, car elles subissent des préjugés et/ou vivent l'exclusion en raison de leur sexe, de leur handicap, et, souvent, du fait qu'elles comptent parmi les plus pauvres des pauvres à cause de structures patriarcales de propriété¹⁵. Ainsi, les femmes et les filles handicapées risquent entre quatre et dix fois plus que les femmes et les filles sans handicap de subir des actes de violence sexiste¹⁶.

7 BIT (2009) [en anglais] *The price of exclusion: the economic consequences of excluding people with disabilities from the world of work*; Document de travail sur l'emploi n° 43, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/-ifp_skills/documents/publication/wcms_119305.pdf

8 ONU Enable «Faits et chiffres sur le handicap», disponible à l'adresse: <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?navid=35&pid=833>.

9 OMS (2011) *Rapport mondial sur le handicap*, *op. cit.*, *supra* note 5.

10 CBM (2012), *Inclusion made easy: A quick program guide to disability in development*, disponible à l'adresse: http://www.cbm.org/article/downloads/78851/CBM_Inclusion_Made_Easy_-_complete_guide.pdfpublication/wcms_119305.pdf

11 OMS (n/a) Aides techniques aux personnes handicapées, disponible à l'adresse: [http://www.who.int/disabilities/technology/fr/WHO\(2011\)](http://www.who.int/disabilities/technology/fr/WHO(2011))

12 OMS (2011) *Rapport mondial sur le handicap*, *op. cit.*

13 Meekosha, H. (2004) "Gender and Disability", University of New South Wales, Sydney

14 Ibid.

15 CBM (2012), *op. cit.*, *supra* note 9; et Meekosha, H. (2004) *op. cit.*, *supra* notes 11 et 12.

16 Buscher, D., Humanitarian Practice Network (HPN), *Humanitarian Exchange Magazine*, n° 60, février 2014, numéro spécial intitulé «Gender-based Violence in Emergencies, Preventing Gender-based Violence: Getting it Right» [thème de la prévention de la violence sexiste dans les situations d'urgence].

L'image et les préjugés liés au handicap peuvent être exacerbés par des stéréotypes sexistes et des idées préconçues liées au genre : pour les femmes, l'impression d'une passivité et d'une impuissance plus grandes, et pour les hommes, une masculinité compromise résultant d'une dépendance forcée. Cela ne fait que confirmer la nécessité que les programmes axés sur l'égalité de genre prennent en compte le handicap, et vice-versa.

Handicap, conflits armés et catastrophes naturelles

Il existe un lien bidirectionnel entre des situations humanitaires telles que les conflits armés ou les catastrophes naturelles et le handicap¹⁷. Les personnes handicapées sont extrêmement vulnérables dans une situation de catastrophe ou de conflit. Leur situation peut être aggravée par la perte de membres de leur famille ou du soutien familial, le déplacement vers des abris et des camps inaccessibles, la perte de leurs aides à la mobilité et autres aides techniques, et le manque d'information et de ressources accessibles (nourriture, eau, structures d'assainissement et autres)¹⁸.

Les situations de catastrophe et de conflit créent en outre un nouveau groupe de personnes qui se retrouvent avec des incapacités dues à des lésions, à des soins chirurgicaux et médicaux de base inadéquats, à des problèmes de santé mentale, à l'abandon, et à l'effondrement des structures de soutien et des systèmes de soins de santé préventifs. On estime que pour chaque personne tuée lors d'une catastrophe, trois autres sont blessées ou handicapées à vie¹⁹.

Handicap et violence

La violence est à la fois une cause et un facteur de risque accru de handicap. La violence interpersonnelle représente un facteur important dans l'incidence et la prévalence des incapacités à travers le monde. Dans certains pays, jusqu'à un quart des handicaps sont dus à des blessures ou à des actes de violence²⁰.

De nombreux facteurs liés entre eux, tels que l'abus de pouvoir, la pauvreté, les inégalités ou la discrimination liées au genre et les toxicomanies se combinent pour créer un risque accru. De plus, les personnes handicapées risquent davantage d'être victimes de violence ou d'autres crimes – notamment de violences sexuelles – que les personnes non handicapées²¹. Elles ont aussi moins de chances d'obtenir une intervention de la police, une protection juridique ou des soins préventifs²². Le taux de violence à l'égard des enfants handicapés est au moins 1,7 fois plus élevé que pour les enfants sans handicap²³.

1.2 RAISON D'ÊTRE DE L'ENGAGEMENT ET DE L'ACTION DU MOUVEMENT

Le Mouvement a pour mission de prévenir ou de réduire les souffrances humaines où que ce soit. C'est là l'essence même du Principe fondamental d'humanité ; c'est aussi une expression de l'engagement de protéger la dignité humaine.

Les articles 11 et 32 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées présentent un intérêt particulier pour le Mouvement car ils traitent, respectivement, des situations de risque et d'urgence humanitaire, et de la coopération internationale. L'article 11, en particulier, reconnaît les obligations incombant aux États en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et exige d'eux qu'ils prennent « toutes mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes²⁴ ».

Les catastrophes et les conflits exacerbant à la fois la pauvreté et les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées, prendre des mesures concernant le handicap et promouvoir des pratiques inclusives constituent un élément crucial de la mission du Mouvement. Celui-ci, qui compte des millions d'employés, de volontaires et de membres dans le monde entier, a une capacité unique de

17 OMS (2013) *Développement de la petite enfance et handicap*. Document de travail.

18 IDDC (2005), *Disability in Conflict and Emergency Situations: Focus on Tsunami-affected Areas*, disponible à l'adresse : www.alnap.org/.../handicap_international_disability_conflict_feb06.pdf

19 CBM International (non daté), *Inclusive Emergency Response*, http://www.cbm.org/index/Default_245472.php

20 ONU Enable, *op. cit.*, *supra* note 7.

21 UK Office for Disability Issues (2014), *Fulfilling potential: building understanding*.

22 ONU Enable, *op. cit.*

23 ONU Enable, *op. cit.*

24 La CDPH est le seul traité des droits de l'homme à mentionner expressément les situations d'urgence humanitaire.

stimuler le changement à travers la planète et une responsabilité manifeste de le faire²⁵.

Nombre des obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées sont évitables. Le Mouvement a une responsabilité et un rôle importants à assumer à cet égard : il doit s'attaquer à ces obstacles et s'efforcer de les réduire, influencer les décideurs, prendre des mesures à l'égard des incapacités évitables et donner aux personnes handicapées des moyens de relever les défis de l'existence et de participer pleinement à la vie de leur communauté.

Les responsabilités

Il incombe à toutes les composantes du Mouvement de mettre en œuvre ce cadre stratégique dans leurs domaines d'action respectifs et conformément à leur mission spécifique :

- Les **Sociétés nationales**, en tant qu'acteurs clés du Mouvement dans le contexte de leur pays, s'emploieront à accroître leurs capacités internes, à mettre en place des partenariats solides avec les organisations de personnes handicapées et d'autres organisations concernées, à veiller à ce que tous leurs programmes intègrent la dimension du handicap et à mettre en œuvre s'il y a lieu des programmes axés sur le handicap. Elles feront également en sorte d'être des organisations inclusives à cet égard. Grâce à leurs réseaux communautaires et à leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays, elles sont particulièrement bien placées pour contribuer aux stratégies nationales visant à éliminer les obstacles qui empêchent une meilleure inclusion.
- La **Fédération internationale** s'efforcera de faciliter l'action des Sociétés nationales et de leur apporter un soutien afin qu'elles renforcent les capacités qui leur permettront de mettre en œuvre ce cadre stratégique. Elle intégrera aussi la dimension du handicap à ses propres activités dans les domaines de la santé, de la préparation aux catastrophes, de la diplomatie humanitaire, de la réduction des risques et de l'intervention d'urgence. Elle tirera parti de sa présence dans les enceintes internationales concernées pour inclure l'intégration du handicap dans ses efforts de sensibilisation existants et plaidera – là où cela s'avérera pertinent et approprié – pour les droits, les besoins et les intérêts des personnes handicapées, tels que les identifient les Sociétés

nationales, les personnes handicapées et/ou les organisations qui les représentent.

- Le **CICR** mènera des activités fondées sur les besoins, aussi bien directement que conjointement avec les pouvoirs publics des pays concernés et les Sociétés nationales, dans les situations de conflit armé et autres situations de violence. Il déterminera quelles mesures juridiques ou mesures de renforcement des capacités, entre autres, les autorités peuvent prendre avant, pendant et après un conflit armé pour répondre aux besoins et difficultés des personnes handicapées en temps de conflit armé, et communiquera ses propositions aux autorités compétentes ainsi qu'aux Sociétés nationales. Il apportera en outre son expertise, ses conseils et son soutien aux Sociétés nationales qui souhaiteront lancer des programmes répondant aux besoins spécifiques des personnes handicapées avant, pendant ou après un conflit armé.

Les principes directeurs

Les principes directeurs clés qui permettent de créer un environnement propice à la mise en œuvre de ce cadre stratégique sont tirés des Principes fondamentaux et des valeurs humanitaires du Mouvement ainsi que des principes généraux énoncés à l'article 3 de la CDPH. Voir l'annexe II pour un tableau comparatif complet.

Élément particulièrement important, ce cadre stratégique repose sur un principe directeur essentiel qui est fermement ancré dans l'approche du handicap fondée sur les droits de l'homme, et vise à une participation et une consultation véritables des personnes handicapées et des organisations qui les représentent pour tous les aspects du cadre stratégique et de sa mise en œuvre. Il est étayé par le slogan du mouvement mondial pour les droits des personnes handicapées : « Rien sur nous sans nous » (en d'autres termes, « Rien de ce qui nous concerne ne peut se faire sans nous »).

Il est important de reconnaître le rôle essentiel que jouent chaque jour les aidants en vue de favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées. Le présent cadre stratégique visera donc à garantir que leur contribution est dûment reconnue et que leurs besoins sont pris en compte, sachant que nombre

25 Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Politique relative à la diplomatie humanitaire, disponible à l'adresse : https://www.ifrc.org/Global/Governance/Polices/Humanitarian_Diplomacy_Policy-fr.pdf

de personnes handicapées sont elles-mêmes des aidants.

Enfin, le présent cadre stratégique se fonde sur le constat selon lequel le handicap touche les femmes, les filles, les hommes et les garçons de manières différentes. Les activités que mène le Mouvement en faveur des personnes handicapées doivent donc en tout temps prendre en compte les vulnérabilités, les besoins et les capacités spécifiques liés au genre.

2. LE CADRE STRATÉGIQUE

VISION

Conformément aux Principes fondamentaux et aux valeurs humanitaires, le Mouvement aspire à une société totalement inclusive à laquelle les personnes handicapées puissent véritablement participer en réalisant pleinement leur potentiel.

BUT

Toutes les composantes du Mouvement entendent être des organisations inclusives, renforcer leurs propres capacités, mobiliser des ressources, faire participer les personnes handicapées et leurs aidants – et les soutenir – en vue de supprimer les obstacles qui empêchent les personnes handicapées de jouir pleinement de leurs droits et libertés.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Pour réaliser cette vision et ce but, les objectifs stratégiques suivants ont été définis :

Objectif stratégique 1 : Toutes les composantes du Mouvement adoptent une approche intégrant le handicap.

Cet objectif vise à ce que les systèmes, processus et politiques organisationnels internes du Mouvement tiennent compte de la question du handicap, y compris dans les domaines des ressources institutionnelles et humaines ainsi que de la promotion, de la communication et de l'infrastructure.

Objectif stratégique 2 : Les personnes handicapées jouissent de l'égalité d'accès aux services et aux programmes du Mouvement, ce qui permet leur intégration et leur participation pleine et entière.

Cet objectif vise à ce que les services, les programmes et les produits connexes auxquels ont accès les individus et les communautés tiennent compte de la question du handicap.

Objectif stratégique 3 : Toutes les composantes du Mouvement s'attachent à changer les mentalités et les comportements afin de promouvoir le respect de la diversité et, notamment, l'intégration du handicap.

Cet objectif vise à ce que le Mouvement s'emploie à lutter contre les perceptions négatives du handicap et à promouvoir le handicap comme l'une des nombreuses différences ordinaires qui créent la diversité humaine et enrichissent l'humanité.

Chacun des objectifs stratégiques comprend des actions facilitatrices et des exemples d'activités, et est indissociablement lié aux autres. La structure et l'ordre proposés ici pour présenter les objectifs stratégiques et les actions facilitatrices répondent à une volonté délibérée de mettre l'accent sur certains domaines d'action (par exemple s'attaquer aux obstacles comportementaux) qui sont considérés comme essentiels si l'on veut réussir l'intégration du handicap.

Objectif stratégique 1 : Toutes les composantes du Mouvement adoptent une approche intégrant le handicap.

Les personnes handicapées peuvent contribuer de manière importante aux activités de toutes les composantes du Mouvement si les obstacles qui les excluent d'une participation réelle et égale à l'action du Mouvement sont éliminés. Il faut donc adopter une approche globale et exhaustive selon laquelle toutes les composantes du Mouvement feront en sorte que leurs domaines de responsabilité respectifs offrent les opportunités et l'accès nécessaires aux personnes handicapées, à égalité avec les autres.

Cet **objectif stratégique** vise à la réalisation d'un Mouvement inclusif, cultivant le respect de la diversité, l'ouverture et une reconnaissance positive de chacun. Pour y parvenir, toutes les composantes du Mouvement s'efforceront d'associer activement des personnes handicapées, en les faisant participer et en les consultant, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de toutes leurs activités. Cela permettra au personnel, aux volontaires et aux membres du Mouvement de mieux savoir et comprendre ce que vivent les personnes handicapées et de faire en sorte que les programmes, les services et les activités du Mouvement soient conçus et mis en œuvre de façon à résoudre les problèmes efficacement.

La réalisation de cet objectif stratégique imposera de procéder à des aménagements raisonnables et

1

2

3

4

5

d'adapter un certain nombre de pratiques, d'attitudes et de services organisationnels ainsi que les relations du Mouvement avec des partenaires extérieurs. Un engagement aussi bien des individus que des organisations est un élément essentiel de toute approche intégrant le handicap.

Action facilitatrice 1.1: Toutes les composantes du Mouvement **connaissent mieux le nombre et comprennent mieux la situation des personnes handicapées** dans leurs secteurs respectifs.

Pour mettre en œuvre efficacement ce cadre stratégique, il est indispensable de garantir la représentation des personnes handicapées aux fins d'avoir une bonne connaissance de leur situation au sein du Mouvement en tant que membres des organes de gouvernance, employés, volontaires et membres, par comparaison avec les personnes sans handicap. Il est essentiel, pour ce faire, de se doter d'outils de collecte de données correspondant au modèle social du handicap – c'est-à-dire recensant les obstacles aussi bien que les incapacités – et d'adapter ces outils aux différents contextes culturels afin qu'ils puissent donner une image réelle de la situation en matière de handicap dans l'ensemble du Mouvement.

Exemples d'activités

- Élaborer et mettre en œuvre, dans toutes les composantes du Mouvement, des systèmes de collecte de données harmonisés²⁶ qui fournissent des données de référence et permettent de planifier l'intégration du handicap ainsi que de procéder aux analyses pertinentes pour suivre les progrès accomplis au regard du cadre stratégique. Il peut être nécessaire, pour cela, d'améliorer les systèmes existants de collecte de données ou de mettre en place de nouveaux systèmes²⁷.

Action facilitatrice 1.2: Toutes les composantes du Mouvement **recensent les obstacles physiques, institutionnels et à la communication** qui peuvent empêcher l'accès, la participation réelle et/ou l'emploi

des personnes handicapées, et **prennent des mesures** en conséquence.

L'élimination des obstacles physiques, institutionnels et à la communication contribuera dans une mesure considérable à l'inclusion pleine et entière des personnes handicapées dans les activités du Mouvement. Les obstacles comportementaux sont traités spécifiquement sous l'objectif stratégique 3. Lorsque l'on s'emploie à éliminer ces obstacles, il est important d'adopter une approche de «conception universelle», c'est-à-dire de prendre en compte les caractéristiques de tous les membres de la communauté lors de la conception de l'accès aux services, aux activités, à l'information et à la documentation.

Exemples d'activités

- Recenser les obstacles physiques auxquels sont confrontées les personnes handicapées, en soumettant à des diagnostics d'accessibilité les biens et locaux actuels et futurs du Mouvement, et prendre des mesures pour éliminer les obstacles le cas échéant.
- Éliminer les obstacles à la communication, notamment en rendant les sites web du Mouvement accessibles et en fournissant les informations appropriées et utiles sous diverses formes et par diverses voies, de telle façon que les personnes handicapées y aient un accès égal à celui des personnes non handicapées²⁸.
- Recenser et éliminer les obstacles institutionnels, par exemple en incorporant des exigences et des normes d'accessibilité dans toutes les politiques et lignes directrices relatives à la passation de marchés/aux achats.

Action facilitatrice 1.3: Toutes les composantes du Mouvement se dotent, **dans le domaine des ressources humaines, de politiques, de systèmes et de pratiques** qui encouragent et soutiennent activement l'inclusion de personnes handicapées en tant que membres du personnel, volontaires et membres.

26 Le Mouvement peut envisager d'utiliser la *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé* (CIF), qui est un cadre de l'OMS permettant de mesurer la santé et le handicap au niveau individuel et au niveau d'une population. La CIF reconnaît que le handicap se produit dans un contexte, et elle inclut une liste des obstacles environnementaux. Pour un complément d'information sur ce cadre, voir http://www.who.int/classifications/icf/icf_more/en/ et http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/42418/1/9242545422_fre.pdf?ua=1

27 Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2013-2020 relatif à l'égalité de genre et à la diversité, la Fédération internationale a défini des exigences minimales selon lesquelles tous les intervenants d'urgence doivent assurer la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe, âge et handicap – pour des informations plus détaillées, voir Fédération internationale (2015) *Engagements standard minimums relatifs au genre et à la diversité dans les programmes d'urgence*.

28 On entend par «communication», entre autres, les langues, l'affichage de texte, le braille, la communication tactile, les gros caractères, les supports multimédias accessibles ainsi que les modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative à base de supports écrits, supports audio, langue simplifiée et lecteur humain, y compris les technologies de l'information et de la communication accessibles. Définitions, CDPH.

Employer des personnes handicapées et leur aménager un environnement favorable ouvrira des perspectives et attirera des compétences et des expériences nouvelles et intéressantes vers le Mouvement, tout en permettant à celui-ci de mieux refléter la diversité présente dans nos communautés. Ce domaine d'action s'appuie sur le concept d'«aménagement raisonnable», qui désigne les mesures prises pour adapter l'environnement physique, social et comportemental de façon à améliorer l'accessibilité ou à faciliter la participation de personnes handicapées au marché du travail sur la base de l'égalité avec les autres membres de la société²⁹. Il est important de noter ici les discriminations multiples qui peuvent résulter de la convergence de certains facteurs – sexe, âge, orientation sexuelle et handicap – et de veiller à ce que les activités énumérées ci-dessous en tiennent compte.

Exemples d'activités

- Élaborer et mettre en œuvre une approche ciblée du recrutement et de la fidélisation afin d'augmenter le nombre de personnes handicapées employées et volontaires dans l'ensemble du Mouvement.
- Mettre en œuvre des politiques et des procédures fondées sur le mérite en matière de recrutement, de sélection, de perfectionnement professionnel et de promotion. Un exemple : la suppression, dans les descriptions de poste, d'exigences non essentielles, telles que la possession du permis de conduire, risquant de créer une discrimination à l'égard des personnes handicapées.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures claires en matière d'«aménagement raisonnable» pour demander et apporter des modifications sur le lieu de travail, par exemple un logiciel lecteur d'écran ou des bureaux (meubles) accessibles.

Action facilitatrice 1.4: Toutes les composantes du Mouvement s'emploient activement à nouer des **partenariats** avec les organisations de personnes handicapées et d'autres organisations de la société civile concernées.

Le Mouvement ne peut pas réaliser seul la vision et les objectifs du présent cadre stratégique. Il faut

un réseau d'acteurs liés les uns avec les autres pour y parvenir. Les organisations de personnes handicapées³⁰ ainsi que d'autres organisations clés de la société civile, telles que les ONG du développement, les organisations de femmes et d'autres groupes d'intérêts concernés, sont des acteurs et des partenaires essentiels dans la mise en œuvre du cadre.

Exemples d'activités

- Procéder à un inventaire pour identifier les organisations de personnes handicapées – y compris leurs domaines de compétence – qui correspondent spécifiquement au contexte et à la mission de chaque composante du Mouvement.
- Établir des partenariats, tant formels qu'informels, avec des OPH en vue d'un renforcement mutuel des connaissances ainsi que des compétences et des capacités dans les domaines des programmes, de l'organisation et de la sensibilisation.
- Associer les OPH et les personnes handicapées aux phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de programmes et d'activités inclusifs les concernant.
- Faire participer des personnes handicapées à la prestation des formations de sensibilisation au handicap.

Objectif stratégique 2: Les personnes handicapées jouissent de l'égalité d'accès aux services et aux programmes du Mouvement, ce qui permet leur intégration et leur participation pleine et entière.

Les personnes handicapées ont les mêmes besoins et les mêmes droits – santé, éducation, sécurité économique et sociale – que le reste de la population³¹. Ces besoins et droits peuvent – et devraient – être réalisés dans le cadre des structures ordinaires de l'éducation, de la santé, de l'emploi et des services sociaux au sein des communautés locales. Dans certains cas, cependant, des personnes handicapées doivent avoir accès à des mesures spécifiques pour améliorer leur fonctionnement et favoriser leur indépendance, par exemple adaptation et réadaptation, services de soutien ou formation spécialisée.

29 Des exemples de définitions de l'expression «aménagement raisonnable» (reasonable accommodation) codifiées dans différentes législations nationales figurent sur le site : <http://www.un.org/esa/socdev/enable/rights/ahc7bkgrndra.htm> [en anglais seulement].

30 Dans certains contextes, où il n'existe pas d'organisations de personnes handicapées officiellement constituées, il faut établir des liens avec des groupes informels de personnes handicapées ou avec des personnes handicapées, en aidant à la création de groupes d'entraide le cas échéant.

31 Cette notion est consacrée par la Convention relative aux droits des personnes handicapées (préambule, article 1).

Cet **objectif stratégique** vise à ce que les personnes handicapées jouissent de l'égalité d'accès aux services et aux programmes du Mouvement, ce qui permettra leur intégration et leur participation pleine et entière. En d'autres termes, les personnes handicapées doivent avoir accès au même niveau et à la même qualité de services que quiconque, ainsi qu'aux mêmes possibilités de faire part de leurs commentaires, de participer aux consultations et de porter plainte. Il faut pour cela adopter une double approche: la dimension du handicap est intégrée dans l'ensemble des programmes et des services mais, en même temps, des services et programmes spécifiques sont également mis en place³².

Au niveau individuel, les personnes handicapées ont le droit d'avoir et de conserver la maîtrise de leur vie et doivent être consultées sur les questions qui les concernent directement³³. S'agissant des programmes, elles ne sont plus considérées comme des bénéficiaires passives de l'aide et des services mais comme des partenaires actifs et prenant des décisions.

Action facilitatrice 2.1: Toutes les composantes du Mouvement **intègrent le handicap** dans tous leurs programmes et services.

Toutes les composantes du Mouvement feront le nécessaire pour que leurs programmes et services soient inclusifs, équitables et non discriminatoires, et ne créent ou ne renforcent pas d'obstacles. L'intégration est une approche globale dans laquelle la prise en compte du handicap est incluse dans tous les aspects des programmes et des services – estimation initiale, planification et conception, mise en œuvre, suivi et évaluation. Cela signifie, en fait, intégrer la dimension du handicap dans les programmes d'action, cadres et processus existants, et non ajouter des activités spécifiquement axées sur le handicap. L'intégration ne peut se réaliser sans une véritable participation des personnes handicapées à tous les stades. Il est essentiel que ce processus d'intégration tienne réellement compte de la vulnérabilité accrue qui peut résulter de la combinaison du handicap avec d'autres caractéristiques telles que le sexe, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que de ses incidences

concrètes sur la mise en œuvre des programmes et des services.

Exemples d'activités

- Les plans de tous les programmes recensent les obstacles à la participation des personnes handicapées et prévoient des stratégies spécifiques sur les mesures à prendre pour les éliminer afin de permettre l'inclusion de ces personnes.
- Le personnel et les volontaires identifient et consultent les personnes handicapées, les organisations qui les représentent et d'autres organisations concernées au cours de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes et des services, en veillant à ce que l'information soit fournie sous diverses formes destinées à des personnes présentant des incapacités différentes.
- Tous les programmes et services font rapport sur la façon dont les personnes handicapées ont été incluses et sur ce qui a été fait pour entrer en contact avec les personnes handicapées dans les groupes cibles. Il peut s'avérer nécessaire d'intégrer la collecte de données sur le handicap aux exigences existantes en matière de compte rendu au niveau des programmes afin de mieux cerner qui accède ou n'accède pas aux services, selon le cas.
- Les composantes du Mouvement incluent une rubrique «ajustement raisonnable» dans tous les budgets pour s'assurer qu'une allocation spécifique permettra de faire en sorte que les services fournis soient exempts de discrimination et que les personnes handicapées en bénéficient.

Action facilitatrice 2.2: Toutes les composantes du Mouvement fournissent des **services spécifiquement axés sur le handicap** lorsque cela s'avère pertinent et approprié.

Le Mouvement est bien placé pour contribuer à ce que les personnes handicapées puissent vivre une vie digne de ce nom, la vie qu'elles choisissent et qui leur tient à cœur. À cet effet, il adoptera, s'il y a lieu, une approche à base communautaire axée sur la réadaptation³⁴ afin d'accroître leur accès aux services suivants:

32 La «double approche» a été proposée à l'origine en tant qu'approche de développement inclusif par le Department for International Development du Royaume Uni: DFID (2000), *Disability, Poverty and Development*.

33 Une aide à la prise de décision peut s'avérer nécessaire pour permettre à certaines personnes de faire part de leurs besoins et leurs choix.

34 La réadaptation à base communautaire (RBC) est une stratégie multisectorielle qui vise à faciliter l'accès des personnes handicapées à l'éducation, à l'emploi, à la santé et aux services sociaux et à faire en sorte qu'elles en tirent le meilleur parti. Elle est mise en œuvre grâce aux efforts conjoints des personnes handicapées, de leurs familles et communautés ainsi que des services gouvernementaux et non gouvernementaux compétents dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de l'action sociale. Définition adaptée de <http://www.who.int/disabilities/cbr/fr/>

- *services de soutien et d'assistance* visant à assurer la meilleure qualité de vie possible aux personnes handicapées, c'est-à-dire une vie limitée par le moins de restrictions possible au sein de la communauté. Pour certaines personnes handicapées, des services tels qu'un soutien personnalisé sont des conditions sine qua non de leur participation à la société;
- *services de réadaptation et d'adaptation* visant à éliminer ou réduire dans toute la mesure possible l'impact des incapacités des personnes handicapées, afin qu'elles puissent être plus indépendantes et à même de prendre leur vie en main. Selon le type d'incapacité, cela peut exiger des soins médicaux, de la réadaptation physique et/ou des dispositifs technologiques d'assistance;
- *programmes d'indépendance économique* visant à donner des possibilités ou procurer des facilités pour l'inclusion économique des personnes handicapées, car c'est là un moyen essentiel de rompre le cercle de la pauvreté et de favoriser le bien-être physique, psychologique et social ainsi que l'indépendance économique. Ces programmes peuvent être généraux ou prévus pour une incapacité particulière. Un accès effectif à l'éducation, à des services d'orientation et de formation technique et professionnelle et à des services de placement, ainsi que la promotion d'activités indépendantes et de possibilités d'entrepreneuriat sont autant d'éléments capitaux qui contribuent à l'inclusion économique;
- *activités sociales, sportives et culturelles* visant à l'inclusion sociale et à la responsabilisation des personnes handicapées – par exemple, participation active à des activités dans la collectivité locale, des activités récréatives ou sportives.

Exemples d'activités

- Toutes les composantes du Mouvement recherchent activement des possibilités de nouer des partenariats avec des organisations concernées, notamment des OPH, pour la fourniture, s'il y a lieu, de services spécifiques destinés aux personnes handicapées.
- Toutes les composantes du Mouvement consultent les personnes handicapées pour la conception et la mise en œuvre de services spécifiques qui répondent

à leurs besoins et correspondent au contexte ainsi qu'à la mission de la composante concernée.

- Elles recensent les services qui existent pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées et aident ces dernières à y accéder.

Action facilitatrice 2.3: Toutes les composantes du Mouvement s'emploient activement à **mettre en place des approches axées sur la prévention et l'intervention précoce** pour s'attaquer aux causes des incapacités.

La prévention du handicap et l'intervention précoce se fondent sur le principe que prévenir la survenue d'une incapacité ou agir rapidement pour en réduire l'impact donne de meilleurs résultats du point de vue social, économique et en matière d'environnement, tant pour l'individu que pour la communauté, tout en étant rentable³⁵. C'est une approche proactive qui augmente les chances d'une meilleure santé et d'un bien-être accru et favorise la participation communautaire et l'inclusion sociale.

Exemples d'activités:

- Incorporer l'intervention précoce et la prévention des incapacités dans toutes les politiques et tous les programmes et services pertinents du Mouvement, en les inscrivant en tant que résultat escompté des programmes partout où cela s'avère possible.
- Continuer à mener la large gamme de programmes et de services de prévention et d'intervention précoce déjà existants, et assurer notamment l'accès des personnes handicapées aux programmes de santé généraux³⁶.

Action facilitatrice 2.4: Toutes les composantes du Mouvement envisagent activement, dans le cadre de leurs programmes et services, de prendre des initiatives soucieuses de la question du genre visant à **réduire la pauvreté** ainsi qu'à **prévenir, atténuer et contrer la violence**, s'il y a lieu.

Jusqu'à 50% des incapacités évitables sont directement liées à la pauvreté³⁷. Lutter contre la pauvreté permettra par conséquent de réduire le handicap. De même, prendre des mesures face au handicap est

35 http://www.dpc.nsw.gov.au/_data/assets/pdf_file/0014/115025/M2011-2_Prevention_and_Early_Intervention_Framework_Attachment.pdf

36 Ces programmes sont notamment les suivants : préparation aux catastrophes ; réduction des risques de catastrophe et adaptation au changement climatique ; sensibilisation au danger des mines ; sécurité économique ; sécurité routière ; santé maternelle et infantile ; sécurité alimentaire ; éducation préventive relative à la santé sexuelle et aux maladies sexuellement transmissibles ; abus de drogues et d'alcool ; sensibilisation à la santé mentale, et eau et assainissement.

37 CBM 'Inclusive Project Cycle Management Trainers' Manual: Stage 2 / Handout 8', disponible à l'adresse: http://www.cbm.org/article/downloads/54741/IPCM_Trainers_Stage_2_Handout_8.pdf

une étape concrète sur la voie de la réduction de la pauvreté. Chaque personne, en outre, a le droit d'être protégée de la violence et de recevoir le soutien et les moyens nécessaires pour exercer ses droits si elle a été victime de violence, et cela s'applique également aux personnes handicapées. Enfin, comme indiqué dans la section relative aux principes directeurs, la question du genre doit être prise en compte à toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre des activités énumérées ci-dessous.

Exemples d'activités

- Continuer à mener des programmes, des services et des activités visant à renforcer la résilience de la communauté, en veillant à ce qu'ils soient inclusifs et accessibles aux personnes handicapées.
- Intégrer des composantes de prévention de la violence dans les projets axés sur le handicap, et vice-versa.
- Mener, là où cela s'avère utile et approprié, des programmes et des projets d'autonomisation économique.

Objectif stratégique 3: Toutes les composantes du Mouvement s'attachent à changer les mentalités et les comportements afin de promouvoir le respect de la diversité et, notamment, l'intégration du handicap.

Les personnes handicapées ont les mêmes droits que quiconque dans la communauté. Cependant, elles sont souvent traitées différemment, en raison de facteurs – les obstacles comportementaux – tels que l'intolérance et la stigmatisation, qui sont dus à la peur, à l'ignorance, à des idées fausses et à des stéréotypes. Ces facteurs peuvent conduire à la discrimination³⁸, c'est-à-dire au fait que des personnes handicapées soient traitées de manière moins favorable *en raison* de leur incapacité.

Cet **objectif stratégique** tend à une mobilisation, tant interne qu'externe, en faveur de l'intégration du handicap et, ce faisant, vise à changer les mentalités et les comportements. Il a pour but d'encourager

l'acceptation et le respect de la diversité en reconnaissant les différences qui existent entre les individus et entre les groupes, et la valeur intrinsèque de chaque personne. La diversité est un atout qui favorise l'apprentissage et le développement réciproques³⁹. Le contact et l'interaction personnels avec des personnes handicapées constituent un puissant vecteur d'amélioration des comportements ainsi que des résultats des programmes, tout en favorisant la compréhension et le respect mutuels.

Action facilitatrice 3.1: Toutes les composantes du Mouvement **influencent et modèlent** les comportements afin de lutter contre la discrimination et de favoriser l'inclusion pleine et entière des personnes handicapées.

Changer la façon dont le handicap est perçu peut contribuer dans une mesure importante à abattre les barrières créées par la stigmatisation et la discrimination. Il faut adopter une approche multidimensionnelle et intégrée pour sensibiliser, et pour identifier la discrimination sous toutes ses formes, puis prendre les mesures nécessaires pour la réduire tout en renforçant le respect de la diversité. Changer les mentalités exige de la ténacité, du courage et de l'esprit d'initiative. Il faut parfois patienter avant de constater des résultats, car les opinions et les comportements ne se modifient que progressivement, avec le temps.

Exemples d'activités

- Dispenser une formation de sensibilisation au handicap⁴⁰ à tous les membres du personnel et tous les volontaires dès le début de leur activité, et élaborer un ensemble d'outils d'apprentissage axés sur l'intégration du handicap – études de cas, lignes directrices, statistiques et programme de formation – qui puissent être utilisés en tout temps, par la suite, pour une remise à niveau.
- Encourager le personnel, les volontaires et les membres du Mouvement à utiliser les outils⁴¹ et autres possibilités d'introspection (ou d'« autoréflexion ») et d'apprentissage qui les aideront à discerner les comportements discriminatoires et à les éliminer; cela peut inclure le renforcement des contacts, des interactions et de l'apprentissage

38 Le Mouvement est fermement résolu à lutter contre toutes les formes de discrimination, comme l'attestent les Principes fondamentaux d'impartialité et d'unité.

39 Ensemble, la non-discrimination et le respect de la diversité constituent l'un des trois axes essentiels de la promotion de l'intégration sociale et d'une culture de non-violence et de paix (Objectif stratégique 3, *Stratégie 2020 de la Fédération internationale*).

40 Cette formation devrait porter notamment sur les mécanismes et les résultats de l'exclusion, les principes de l'inclusion et, d'un point de vue pratique, comment et où inclure les personnes handicapées dans le cycle de projet, les services et les programmes.

41 Cours en ligne « Influencer les comportements » et outil « *Agents of Behavioural Change* » (Agents du changement de comportement), sur la Plateforme de formation de la Fédération internationale, IFRC Learning Platform.

mutuel entre les personnes présentant différents types de handicap et les personnes sans handicap.

- À l'aide d'approches innovantes axées sur le sport, l'art ou la musique, mener des activités de sensibilisation afin de susciter des attitudes positives et d'encourager des bénéficiaires à être des modèles à suivre.
- Participer aux événements offrant des possibilités importantes de sensibiliser et d'informer les personnes handicapées et d'échanger avec elles, et les promouvoir activement.

Action facilitatrice 3.2: Toutes les composantes du Mouvement s'emploient à améliorer leur **connaissance du handicap** afin de promouvoir des pratiques fondées sur des données probantes.

Souvent, il y a discrimination quand des membres de la société traitent les personnes handicapées différemment parce qu'ils ne connaissent pas – ou connaissent peu – les besoins particuliers de ces personnes, ou parce qu'ils ont un préjugé inconscient, ou les deux. Cela conduit parfois à une approche générique à l'égard des personnes handicapées plutôt qu'à une approche sensible à la diversité⁴². Toutes les composantes du Mouvement doivent par conséquent faire en sorte de mieux cerner en quoi elles-mêmes et les sociétés qu'elles servent handicapent les personnes présentant des incapacités, afin de s'employer activement à réduire les facteurs handicapants. Elles doivent aussi travailler avec les personnes handicapées et les organisations qui les représentent à la recherche de solutions concrètes.

Exemples d'activités

- Commander des travaux de recherche sur des questions liées au handicap, y participer ou les soutenir. Il peut s'agir par exemple d'analyser les attitudes et les perceptions ou de tirer les enseignements de comparaisons internationales.
- Participer à des réunions nationales et internationales afin de mieux comprendre les politiques, programmes et problématiques relatifs au handicap dans les domaines pertinents.
- Contribuer à la documentation des meilleures pratiques d'intégration du handicap, au développement d'une base de connaissances factuelles et au partage de ces connaissances tant au sein du Mouvement qu'avec l'extérieur.

- Participer aux activités de collecte et d'analyse des données menées par les partenaires sur les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées ou les soutenir aux fins de mieux comprendre les contextes individuels.

Action facilitatrice 3.3: Par le biais de la diplomatie humanitaire, toutes les composantes du Mouvement **plaident** activement en faveur de l'inclusion pleine et effective des personnes handicapées.

La diplomatie humanitaire permet d'avoir accès aux décideurs et vise à les influencer de façon à ce qu'ils agissent dans l'intérêt des personnes en situation de vulnérabilité. Elle peut revêtir les formes suivantes : sensibilisation, négociation, communication ou accords officiels, entre autres⁴³.

Exemples d'activités

- Plaider auprès des gouvernements pour la mise en œuvre effective de la législation anti-discrimination, des normes minimales d'accessibilité et d'inclusion ainsi que d'autres projets visant à réaliser l'inclusion pleine et entière des personnes handicapées dans la société.
- Plaider auprès des gouvernements pour que des programmes réduisant les obstacles dans la société soient mis en place.
- Plaider pour une véritable participation des OPH et des personnes handicapées aux manifestations, réunions et activités pertinentes organisées aux niveaux national et international, en veillant à ce que ces rassemblements intègrent le handicap.
- Combiner la sensibilisation à l'intégration du handicap avec d'autres initiatives de sensibilisation pertinentes existant au sein du Mouvement, telles que celles portant sur les questions de genre ou l'intégration d'autres formes de diversité.
- Encourager des approches multisectorielles de l'intégration du handicap qui incluent les gouvernements, le monde de l'entreprise et des collectifs de la société civile, dont les organisations de personnes handicapées.
- Positionner des composantes concernées du Mouvement en tant que parties prenantes clés et que porte-paroles auprès des organisations partenaires aux fins de souligner l'engagement du Mouvement à l'égard du développement participatif.

⁴² Il est important de noter que le principe d'impartialité, l'un des Principes fondamentaux du Mouvement, ne prescrit pas un traitement égal – ou identique – mais un traitement équitable, lequel, dans le cas des personnes handicapées, peut nécessiter une approche différenciée.

⁴³ Fédération internationale (2009), Politique relative à la diplomatie humanitaire, disponible à l'adresse : https://www.ifrc.org/Global/Governance/Polices/Humanitarian_Diplomacy_Policy-fr.pdf

3. SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

Un comité de mise en œuvre composé de représentants de Sociétés nationales (selon une répartition géographique équitable), de la Fédération internationale et du CICR ainsi que des représentants de personnes handicapées suivra l'état d'avancement de la mise en œuvre et apportera le concours nécessaire.

Toutes les composantes du Mouvement devront faire rapport au Conseil des Délégués en 2017, en décrivant ce qu'elles auront réalisé à cette date et en montrant les progrès accomplis par rapport aux données de référence. Un second rapport, contenant un exposé de ce qui aura été accompli jusque-là et des recommandations quant aux modifications à apporter lors d'une révision future, sera présenté au Conseil des Délégués en 2019. Ces rapports exigeront la participation de toutes les composantes du Mouvement, qui devront faire part de leur expérience de mise en œuvre du présent cadre stratégique.

ANNEXES

I. GLOSSAIRE

Mouvement: le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui comprend le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et les Sociétés nationales. Toutes ces organisations sont indépendantes, chacune ayant ses propres statuts et n'exerçant aucune autorité sur les autres.

Modèles de handicap⁴⁴

Modèle médical: ce modèle traditionnel est centré sur l'incapacité, qui doit être « réparée ou modifiée » pour que la personne soit un membre « normal » de la société. Il implique que si une personne ne peut pas être « réparée », elle ne peut pas participer à la vie de la société à égalité avec les autres membres de celle-ci.

Modèle social: selon ce concept, le handicap résulte de limites imposées par le contexte dans lequel vivent les personnes handicapées. Éliminer les obstacles handicapants présents dans l'environnement permet de réduire l'impact des incapacités. Ce modèle déplace la responsabilité de l'« inclusion » : il ne s'agit plus que l'individu soit réparé mais que la société dans laquelle vivent les personnes handicapées devienne plus inclusive en éliminant les obstacles.

Modèle fondé sur les droits de l'homme: dans ce modèle, les personnes handicapées sont considérées comme ayant le droit d'accéder à tout ce qui se trouve dans leur société à égalité avec les autres. Il combine le concept du modèle social axé sur les obstacles extérieurs et le concept selon lequel la personne handicapée est l'acteur central de la réalisation de ses droits. Le modèle fondé sur les droits de l'homme adopte la connaissance, la participation, l'accessibilité totale et la double approche en tant que principes essentiels de l'intégration du handicap et a pour principale caractéristique d'être contraignant au regard de la CDPH.

Organisations de personnes handicapées (OPH): organisations contrôlées par une majorité (51 %) de personnes handicapées au niveau du conseil d'administration et de la base de membres. Le rôle de ces organisations consiste notamment à permettre aux personnes handicapées de faire entendre leur propre voix, à recenser les besoins, à s'exprimer sur les priorités, à évaluer les services, à plaider pour le changement et à promouvoir la sensibilisation du public⁴⁵.

Discrimination: s'entend du fait d'appliquer un traitement moins favorable à une personne ou un groupe en se fondant sur une caractéristique de cette personne ou de ce groupe telle que le handicap, la race ou le sexe. La discrimination peut être directe ou indirecte. Un exemple de discrimination directe est le fait de refuser catégoriquement de louer une maison ou un appartement à une personne handicapée. Il y a discrimination indirecte lorsque des règles, des pratiques ou des politiques qui paraissent neutres ont un impact disproportionné et préjudiciable sur une personne ou un groupe de personnes ayant un certain attribut – tel que le handicap⁴⁶.

44 Définitions des modèles adaptées de: CBM (2012): Inclusion made easy: A quick program guide to disability in development consulté le 15 décembre 2014 sur http://www.cbm.org/article/downloads/78851/CBM_Inclusion_Made_Easy_-_complete_guide.pdf

45 Adapté de <http://www.independentliving.org/docs5/RoleofOrgDisPeople.html>

46 Adapté de <http://www.idrs.org.au/legal/discrimination.php>

Incapacité : une incapacité est une composante du handicap; elle désigne un problème touchant une fonction corporelle – par exemple une blessure, une maladie ou un problème congénital – qui cause ou est susceptible de causer une perte ou un écart fonctionnel, d'ordre physiologique ou psychologique⁴⁷.

Participation : la participation peut se comprendre à la fois comme un but – une situation de participation sociale par opposition à une situation d'exclusion sociale – et comme un processus, à savoir l'implication active des personnes handicapées dans les prises de décisions et les actions qui ont des incidences sur leur vie⁴⁸.

Inclusion : s'entend d'un processus qui vise à ce que les personnes incluses aient les mêmes possibilités et le même pouvoir de décision que les autres personnes sur la façon d'organiser la société. Ce n'est pas seulement une question d'« implication » ou d'« intégration »; il s'agit de défendre des droits, de reconnaître des besoins spécifiques et des obstacles à l'inclusion, et de prendre des mesures en la matière afin de garantir la participation pleine et entière des personnes handicapées⁴⁹.

1

2

3

4

5

47 Adapté de Defining impairment and disability, <http://disability-studies.leeds.ac.uk/files/library/Northern-Officers-Group-defining-impairment-and-disability.pdf> Adapté de <http://www.disabilityrightsfund.org/files/supporttodpo.pdf>

48 Adapté de <http://www.disabilityrightsfund.org/files/supporttodpo.pdf>

49 Handicap International (2014) *Empowerment and participation: Good practices from South & South-East Asia in disability inclusive disaster risk management*.

II. PRINCIPES DIRECTEURS

		Sept Principes fondamentaux	Éléments constitutifs des Principes fondamentaux	Valeurs humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	Principes de la résolution de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à l'intégration du handicap (et principes généraux de la CDPH des Nations Unies)
				Humanité	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir et alléger les souffrances Protéger la vie et la santé Faire respecter et protéger la personne humaine
		Impartialité	<ul style="list-style-type: none"> Non-discrimination Actions fondées uniquement sur les besoins, à la mesure de la souffrance des individus, priorité étant donnée aux détreesses les plus urgentes Aucune action ni décision fondée sur un préjugé ou une préférence personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Égalité Respect de la diversité Objectivité et ouverture 	<ul style="list-style-type: none"> Non-discrimination Égalité des chances Égalité entre hommes et femmes, et entre garçons et filles Respect de la différence et acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine
		Neutralité	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas prendre parti dans les conflits armés Ne pas prendre part aux controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique 	<ul style="list-style-type: none"> Confiance Maîtrise de soi et discipline Liberté d'action et objectivité 	
		Indépendance	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas laisser des pressions politiques, économiques, sociales, religieuses, financières, publiques intervenir ou dicter la ligne de conduite de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Sociétés nationales auxiliaires des pouvoirs publics Conservent une autonomie leur permettant d'agir selon les Principes fondamentaux 	<ul style="list-style-type: none"> Souveraineté Coopération Liberté d'action et confiance 	<ul style="list-style-type: none"> Autonomie individuelle Liberté de faire ses propres choix Indépendance des personnes
		Volontariat	<ul style="list-style-type: none"> Engagement librement accepté Pas de désir de gain Désintéressement 	<ul style="list-style-type: none"> Altruisme et générosité Esprit de service Sens des responsabilités et discipline 	
		Unité	<ul style="list-style-type: none"> Une seule Société nationale par pays Ouverte à tous Active sur le territoire entier 	<ul style="list-style-type: none"> Harmonie et cohésion Diversité et pluralisme Confiance 	<ul style="list-style-type: none"> Participation et intégration pleines et effectives à la société
		Universalité	<ul style="list-style-type: none"> Vocation universelle Égalité des Sociétés nationales Solidarité 	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture à tous, dans le monde entier Coopération Assistance mutuelle 	
Principes extérieurs		Développement intégrant le handicap	Description		
		Accessibilité	L'accessibilité complète signifie que les obstacles imposés par la société sont éliminés pour permettre aux personnes handicapées d'avoir un meilleur accès.		
		Participation et prise de décision	La participation permet à la communauté de bénéficier de la contribution de valeur que peuvent apporter les personnes handicapées – « Rien sur nous sans nous ».		
		Sensibilisation	La sensibilisation encourage une communauté à connaître l'incidence du handicap et à identifier les types de handicap et l'impact du handicap dans sa population.		
		Double approche	La double approche encourage l'intégration du handicap dans l'ensemble des programmes et services parallèlement à des initiatives spécifiques pour les personnes handicapées.		

III. RÉSUMÉ DU CADRE STRATÉGIQUE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	ACTIONS FACILITATRICES	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
1. Toutes les composantes du Mouvement adoptent une approche intégrant le handicap	1.1 Toutes les composantes du Mouvement connaissent mieux le nombre et comprennent mieux la situation des personnes handicapées dans leurs secteurs respectifs	Élaborer et mettre en œuvre, dans toutes les composantes du Mouvement, des systèmes de collecte de données harmonisés qui fournissent des données de référence et permettent de planifier l'intégration du handicap ainsi que de procéder aux analyses pertinentes pour suivre les progrès accomplis au regard du cadre stratégique.
	1.2 Toutes les composantes du Mouvement recensent les obstacles physiques, institutionnels et à la communication qui peuvent empêcher l'accès, la participation réelle et/ou l'emploi des personnes handicapées, et prennent des mesures en conséquence.	Recenser les obstacles physiques auxquels sont confrontées les personnes handicapées, en soumettant à des diagnostics d'accessibilité les biens et locaux actuels et futurs du Mouvement, et prendre des mesures pour éliminer les obstacles le cas échéant.
		Éliminer les obstacles à la communication, notamment en rendant les sites web du Mouvement accessibles ou en fournissant les informations utiles sous diverses formes et par diverses voies, de telle façon que les personnes handicapées y aient un accès égal à celui des personnes non handicapées.
		Recenser et éliminer les obstacles institutionnels, par exemple en incorporant des exigences et des normes d'accessibilité dans toutes les politiques et lignes directrices relatives à la passation de marchés/aux achats.
	1.3 Toutes les composantes du Mouvement se dotent, dans le domaine des ressources humaines, de politiques, de systèmes et de pratiques qui encouragent et soutiennent activement l'inclusion de personnes	Élaborer et mettre en œuvre une approche ciblée du recrutement et de la fidélisation afin d'augmenter le nombre de personnes handicapées employées et volontaires dans l'ensemble du Mouvement.
		Mettre en œuvre des politiques et des procédures fondées sur le mérite en matière de recrutement, de sélection, de perfectionnement professionnel et de promotion. Un exemple : la suppression, dans les descriptions de poste, d'exigences non essentielles risquant de créer une discrimination à l'égard des personnes handicapées.
Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures claires en matière d'« aménagement raisonnable » pour demander et apporter des modifications sur le lieu de travail, par exemple un logiciel lecteur d'écran ou des bureaux (meubles) accessibles.		

1

2

3

4

5

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	ACTIONS FACILITATRICES	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
	<p>1.4 Toutes les composantes du Mouvement s'emploient activement à nouer des partenariats avec les organisations de personnes handicapées (ODH) et d'autres organisations de la société civile concernées.</p>	<p>Procéder à un inventaire permettant d'identifier les OPH – y compris leurs domaines de compétence – qui correspondent spécifiquement au contexte et au mandat de chaque composante du Mouvement.</p> <p>Établir des partenariats, tant formels qu'informels, avec des OPH en vue d'un renforcement mutuel des connaissances ainsi que des compétences et des capacités dans les domaines des programmes, de l'organisation et de la sensibilisation.</p> <p>Associer les OPH et les personnes handicapées aux phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de programmes et d'activités inclusifs les concernant.</p> <p>Faire participer des personnes handicapées à la prestation des formations de sensibilisation au handicap.</p>
<p>2. Les personnes handicapées jouissent de l'égalité d'accès aux services et programmes du Mouvement, ce qui permet leur inclusion et leur participation pleine et entière.</p>	<p>2.1 Toutes les composantes du Mouvement intègrent le handicap dans tous leurs programmes et services.</p>	<p>Les plans de tous les programmes recensent les obstacles à la participation des personnes handicapées et prévoient des stratégies spécifiques sur les mesures à prendre pour les éliminer afin de permettre l'inclusion de ces personnes.</p> <p>Le personnel et les volontaires identifient et consultent les personnes handicapées, les organisations qui les représentent et d'autres organisations concernées au cours de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes et des services, en veillant à ce que l'information soit fournie sous diverses formes destinées à des personnes présentant des incapacités différentes.</p> <p>Tous les programmes et services font rapport sur la façon dont les personnes handicapées ont été incluses et sur ce qui a été fait pour entrer en contact avec les personnes handicapées dans les groupes cibles. Il sera nécessaire de collecter des données au niveau des programmes afin de mieux cerner qui accède ou n'accède pas aux services qu'ils offrent, et pourquoi.</p> <p>Les composantes du Mouvement incluent une rubrique « aménagement raisonnable » dans tous les budgets pour s'assurer qu'une allocation spécifique permettra de faire en sorte que les services fournis soient exempts de discrimination et que les personnes handicapées en bénéficient.</p>

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	ACTIONS FACILITATRICES	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
	<p>2.2 Toutes les composantes du Mouvement fournissent des services spécifiquement axés sur le handicap lorsque cela s'avère pertinent et approprié.</p>	<p>Toutes les composantes du Mouvement recherchent activement des possibilités de nouer des partenariats avec des organisations concernées, notamment des OPH, pour la fourniture, s'il y a lieu, de services spécifiques destinés aux personnes handicapées.</p>
	<p>Toutes les composantes du Mouvement consultent les personnes handicapées pour la conception et la mise en œuvre de services spécifiques qui répondent à leurs besoins et correspondent au contexte ainsi qu'à la mission de l'organisation.</p>	
	<p>Elles recensent les services qui existent pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées et aident ces dernières à y accéder.</p>	
	<p>2.3 Toutes les composantes du Mouvement s'emploient activement à mettre en place des approches axées sur la prévention et l'intervention précoce pour s'attaquer aux causes des incapacités.</p>	<p>Incorporer l'intervention précoce et la prévention des incapacités dans toutes les politiques et tous les programmes et services pertinents du Mouvement, en les inscrivant en tant que résultat escompté des programmes partout où cela s'avère possible.</p>
	<p>Continuer à mener la large gamme de programmes et de services de prévention et d'intervention précoce déjà existants, et assurer notamment l'accès des personnes handicapées aux programmes de santé généraux.</p>	
	<p>2.4 Toutes les composantes du Mouvement envisagent activement, dans le cadre de leurs programmes et services, de prendre des initiatives soucieuses de la question du genre visant à réduire la pauvreté ainsi qu'à prévenir, atténuer et contrer la violence, s'il y a lieu.</p>	<p>Continuer à mener des programmes, des services et des activités visant à renforcer la résilience de la communauté, en veillant à ce qu'ils soient inclusifs et accessibles aux personnes handicapées.</p>
	<p>Intégrer des composantes de prévention de la violence dans les projets axés sur le handicap, et vice-versa.</p>	
	<p>Mener, là où cela s'avère utile et approprié, des programmes et des projets d'autonomisation économique.</p>	

1

2

3

4

5

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	ACTIONS FACILITATRICES	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
<p>3. Toutes les composantes du Mouvement s'attachent à changer les mentalités et les comportements afin de promouvoir le respect de la diversité et, notamment, l'intégration du handicap.</p>	<p>3.1 A Toutes les composantes du Mouvement influencent et modèlent les comportements afin de lutter contre la discrimination et de favoriser l'inclusion pleine et entière des personnes handicapées.</p>	<p>Dispenser une formation de sensibilisation au handicap à tous les membres du personnel et tous les volontaires dès le début de leur activité, et élaborer un ensemble d'outils d'apprentissage axés sur l'intégration du handicap – études de cas, lignes directrices, statistiques et programme de formation – qui puissent être utilisés en tout temps, par la suite, pour une remise à niveau.</p>
		<p>Encourager le personnel, les volontaires et les membres du Mouvement à utiliser les outils et autres possibilités d'introspection (ou « autoréflexion ») et d'apprentissage qui les aideront à discerner les comportements discriminatoires et à les éliminer.</p>
		<p>Mener des activités de sensibilisation au niveau des programmes afin de susciter des attitudes positives et d'encourager des bénéficiaires à être des modèles à suivre.</p>
		<p>Participer aux campagnes publiques de sensibilisation au handicap, par exemple la Journée internationale des personnes handicapées, et les promouvoir activement.</p>
	<p>3.2 Toutes les composantes du Mouvement s'emploient à améliorer leur connaissance du handicap afin de promouvoir des pratiques fondées sur des données probantes.</p>	<p>Les composantes du Mouvement commandent des travaux de recherche sur des questions liées au handicap, participent à de tels travaux ou les soutiennent. Il peut s'agir par exemple d'analyser les attitudes et les perceptions ou de tirer les enseignements de comparaisons internationales.</p>
		<p>Les composantes du Mouvement participent à des réunions nationales et internationales afin de mieux comprendre les politiques, programmes et problématiques relatifs au handicap dans les domaines qui les concernent.</p>
	<p>Elles contribuent à la documentation des meilleures pratiques d'intégration du handicap, au développement d'une base de connaissances factuelles et au partage de ces connaissances tant au sein du Mouvement qu'avec l'extérieur.</p>	

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	ACTIONS FACILITATRICES	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
	3.3 Par le biais de la diplomatie humanitaire, toutes les composantes du Mouvement plaident activement en faveur de l'inclusion pleine et effective des personnes handicapées.	Plaider auprès des gouvernements pour la mise en œuvre effective de la législation anti-discrimination, des normes minimales d'accessibilité et d'inclusion ainsi que d'autres projets visant à réaliser l'inclusion pleine et entière des personnes handicapées dans la société.
		Plaider auprès des gouvernements pour que des programmes visant à éliminer les obstacles dans la société soient mis en place.
		Plaider pour une véritable participation des OPH et des personnes handicapées aux manifestations, réunions et activités pertinentes organisées aux niveaux national et international, en veillant à ce que ces rassemblements intègrent le handicap.
		Combiner la sensibilisation à l'intégration du handicap avec d'autres initiatives de sensibilisation pertinentes existant au sein du Mouvement.
		Encourager des approches multisectorielles de l'intégration du handicap qui incluent les gouvernements, le monde de l'entreprise et des collectifs de la société civile, dont les organisations de personnes handicapées.

1

2

3

4

5

1.1.6 Résolution 5: Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

prenant note avec reconnaissance du travail de suivi de la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2011 effectué par nombre de Sociétés nationales, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Musée international),

entérinant les recommandations du rapport présenté à ce Conseil des Délégués, et

encourageant toutes les Sociétés nationales à établir un système d'archives et à préserver leurs collections d'images, d'objets et de documents historiques de valeur,

1. *recommande* aux Sociétés nationales d'approcher les archives nationales de leur pays ou l'association nationale des musées pertinente pour s'informer des normes et standards professionnels dans le domaine des archives et de la muséographie et d'établir toute coopération utile quant à la formation de leur personnel et de leurs volontaires dans ces domaines;
2. *recommande* aux Sociétés nationales de s'informer, dans le même sens, auprès des associations professionnelles internationales, telles que le Conseil international des archives ou le Conseil international des musées (ICOM), afin de développer leur propre expertise;
3. *recommande également* aux Sociétés nationales de mettre en valeur le patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) dans leurs activités de communication, notamment lors des cérémonies liées à la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 8 mai, ainsi que, de manière appropriée, dans leurs campagnes de promotion ou de recherche de fonds;
4. *invite* les Sociétés nationales à consacrer une page à leur histoire sur leur site Internet, à y présenter l'inventaire de leurs collections et, le cas échéant, à en faciliter l'accès informatique, et à encourager

la recherche et la publication de travaux basés sur leurs archives;

5. *prend note* de la disponibilité du CICR et de la Fédération internationale ainsi que de nombre de Sociétés nationales pour assister les Sociétés nationales sœurs sur les questions relatives à la constitution et à la préservation de leurs archives, et invite lesdites Sociétés nationales à avoir activement recours à ces sources d'expertise;
6. *invite* les Sociétés nationales gérant un musée sur leur histoire à en informer le Musée international afin qu'il puisse jouer pleinement un rôle de liaison et de référence dans le domaine muséographique Croix-Rouge et Croissant-Rouge, et *invite* toutes les Sociétés nationales qui envisagent de créer un tel musée à contacter le Musée international pour tout appui scientifique dans cette perspective;
7. *invite* le CICR, la Fédération internationale et le Musée international à saisir l'occasion de la Conférence internationale sur l'histoire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se tiendra à l'Université de Flinders, Adelaïde (Australie) du 9 au 11 septembre 2016, pour organiser, en marge de cette conférence, une rencontre destinée à encourager les efforts déployés au sein du Mouvement pour préserver et promouvoir le patrimoine historique de ses composantes.

1.1.7 Résolution 6: Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken: Révision du Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken

Le Conseil des Délégués,

prenant note avec satisfaction du rapport et des réalisations pour 2013-2015 de la Commission paritaire CICR/Fédération internationale du Fonds de l'Impératrice Shôken (Commission paritaire), dont il la félicite,

reconnaissant la nécessité de remédier à la situation résultant des pertes de capital subies par le Fonds de l'Impératrice Shôken (Fonds) en 2008,

constatant qu'à la suite des pertes susmentionnées, il a fallu utiliser les revenus des intérêts et les plus-values pour reconstituer les réserves,

remerciant la Commission paritaire d'avoir proposé de reconstituer la provision pour pertes sur placements en

réaffectant 1 700 000 francs suisses de la contribution exceptionnelle versée en 2013 par la Société de la Croix-Rouge du Japon, et remerciant la Société de la Croix-Rouge du Japon d'avoir accepté de le faire,

notant que cette décision permet d'augmenter le montant disponible pour les allocations futures du Fonds de l'Impératrice Shôken aux activités humanitaires des Sociétés nationales,

saluant la proposition de la Commission paritaire de modifier le Règlement en vue de maintenir la provision pour pertes sur placements à un niveau adéquat par rapport au capital du Fonds,

sachant gré à la Commission paritaire des efforts constants qu'elle déploie pour améliorer la gestion et la performance du Fonds en vue d'aider les Sociétés nationales dans leur action humanitaire,

accepte l'amendement à l'article 3 du Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken et approuve le texte révisé, qui est présenté en annexe.

Annexe Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken

(Approuvé par la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Londres 1938, et révisé par la XIX^e Conférence internationale, La Nouvelle Delhi 1957, la XXV^e Conférence internationale, Genève 1986, le Conseil des Délégués, Budapest 1991, la XXVII^e Conférence internationale, Genève 1999, la XXVIII^e Conférence internationale, Genève 2003, et le Conseil des Délégués, Séoul 2005)

Article 1 – La somme de 100 000 yens-or japonais, donnée par S.M. l'Impératrice du Japon à la Croix-Rouge internationale à l'occasion de la IX^e Conférence internationale (Washington, 1912) pour encourager les «œuvres de secours en temps de paix», a été portée à 200 000 yens par un nouveau don de 100 000 yens fait à l'occasion de la XV^e Conférence internationale (Tokyo, 1934) par S.M. l'Impératrice et S.M. l'Impératrice douairière du Japon. De plus, ce Fonds a été augmenté d'un don de 3 600 000 yens fait par S.M. l'Impératrice du Japon à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge en 1963 et, depuis 1966, par les dons successifs du Gouvernement du Japon et de la Société de la Croix-Rouge du Japon. Ce Fonds porte le titre de «Fonds de l'Impératrice Shôken».

Article 2 – Le Fonds est administré et ses revenus sont distribués par une Commission paritaire de six

membres désignés à titre personnel. Trois membres sont nommés par le Comité international de la Croix-Rouge et trois par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le quorum étant de quatre. La présidence de la Commission paritaire est assurée en permanence par un des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, cependant que la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge assure le secrétariat de la Commission paritaire. La Commission paritaire se réunit à Genève, généralement au siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 3 – Le capital constitutif du Fonds, de même que les dons et contributions ultérieurs, demeurent intangibles. La provision pour pertes sur placements doit être maintenue à un niveau adéquat (à concurrence de 20% du total des avoirs), par le biais des dons, des revenus d'intérêts et des plus-values. Seul le revenu provenant des intérêts et des plus-values pourra être affecté aux allocations accordées par la Commission paritaire pour subvenir en tout ou partie au coût des œuvres énumérées ci-dessous:

- a) Préparation aux désastres
- b) Activités dans le domaine de la santé
- c) Service de transfusion sanguine
- d) Activités de la jeunesse
- e) Programmes de secourisme
- f) Activités dans le domaine social
- g) Diffusion des idéaux humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- h) Toute autre réalisation d'intérêt général pour le développement des activités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Article 4 – Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge désireuses d'obtenir une allocation en feront la demande au secrétariat de la Commission paritaire, par l'entremise de leur Comité central, avant le 31 décembre de l'année précédant celle de la distribution. Cette demande devra être accompagnée d'un exposé détaillé de celle des œuvres spécifiées à l'article 3 à laquelle la requête se rapporte.

1

2

3

4

5

Article 5 – La Commission paritaire examinera les demandes mentionnées dans l'article précédent et accordera les allocations qu'elle jugera justes et convenables. Chaque année, elle communiquera aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les décisions qu'elle aura prises.

Article 6 – Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se verraient contraintes par les circonstances à affecter l'allocation qu'elles ont reçue à des œuvres autres que celles qu'elles ont spécifiées dans leur requête, conformément à l'article 4, devront au préalable solliciter l'approbation de la Commission paritaire.

Article 7 – Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge bénéficiaires d'une allocation communiqueront à la Commission paritaire, dans un délai de douze mois après l'avoir reçue, un rapport sur son utilisation.

Article 8 – La notification de la distribution aura lieu le 11 avril de chaque année, jour anniversaire du décès de S.M. l'Impératrice Shôken.

Article 9 – Une somme qui n'excédera pas 50 000 francs suisses est affectée aux dépenses de l'administration du Fonds et à celles résultant de l'assistance apportée aux Sociétés nationales concernées dans la réalisation de leurs projets.

Article 10 – La Commission paritaire présentera à chaque Conseil des Délégués de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge un rapport sur la situation actuelle du Fonds, sur les allocations qui auront été accordées depuis le Conseil précédent et sur l'utilisation de ces allocations par les Sociétés nationales. Le Conseil des Délégués transmettra ce rapport à la Maison Impériale du Japon par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge du Japon.

1.1.8 Résolution 7: Déclaration du Mouvement sur la migration: assurer une action collective pour protéger les migrants et répondre à leurs besoins et à leurs vulnérabilités

Le Conseil des Délégués,

exprimant sa profonde préoccupation face à la vulnérabilité accrue des migrants, principalement due aux conflits armés et aux autres situations d'urgence, mais aussi à la pauvreté, aux changements

climatiques et aux voyages toujours plus périlleux que les migrants sont contraints d'entreprendre,

reconnaissant qu'il faut prendre en compte les capacités, besoins et vulnérabilités différents des filles, garçons, femmes et hommes migrants pour répondre efficacement à leurs besoins en matière de protection et d'assistance,

reconnaissant qu'il incombe au premier chef aux États de fournir assistance et protection aux migrants; et réaffirmant l'importance des cadres juridiques internationaux et nationaux applicables à la protection des migrants, qui imposent des obligations aux États,

reconnaissant les rôles et mandats dont sont investies les différentes composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) en vue de contribuer à garantir un traitement humain et digne, une protection et une assistance aux migrants, notamment en aidant les États à fournir protection et assistance aux migrants, comme il leur incombe au premier chef,

confirmant le statut et le rôle spécifiques des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics,

soulignant l'importance du rôle joué par les valeurs humanitaires et les Principes fondamentaux dans la promotion du respect de la diversité, de la non-violence et de l'intégration sociale de tous les migrants,

reconnaissant que le Mouvement doit toujours agir dans le respect de ses Principes fondamentaux, et notamment venir en aide aux migrants, quel que soit leur statut juridique,

rappelant et réaffirmant les engagements pris par le Mouvement d'agir collectivement pour protéger les migrants et répondre à leurs besoins, dans le cadre des résolutions adoptées par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (en particulier résolution 1, annexe, déclaration «Ensemble pour l'humanité», Genève 2007; résolution 3, Genève 2011) et des résolutions adoptées par le Conseil des Délégués (résolution 9, Budapest 1991; résolution 7, Birmingham 1993; résolution 4, Genève 2001; résolution 10, Genève 2003; résolution 5, Genève 2007; résolution 4, Nairobi 2009),

1. *s'engage à intensifier durablement les opérations menées par le Mouvement pour sauver des vies et améliorer la protection, la santé et la dignité des migrants, sans discrimination et quel que soit*

leur statut juridique; rétablir le contact entre les membres de familles dispersées et les réunir, dans la mesure du possible; enregistrer les personnes disparues ou décédées et faciliter leur recherche et leur identification; et plaider pour que les besoins humanitaires et de protection soient satisfaits;

2. appelle les États à remplir les obligations qui leur incombent en vertu du droit international des réfugiés, du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, selon le cas, ainsi que du droit national, en vue d'assurer la protection des migrants, et à continuer de collaborer avec toutes les composantes du Mouvement à cette fin;
3. appelle les États à veiller à ce que leurs procédures nationales contiennent des garanties suffisantes pour protéger la dignité et garantir la sécurité de tous les migrants, et à assurer aux migrants, conformément aux dispositions applicables du droit international et de la législation nationale, une protection internationale appropriée et un accès aux services pertinents;
4. appelle les États à s'attaquer aux causes des déplacements forcés et à intensifier leurs efforts pour assurer un accès effectif à une protection internationale, conformément aux dispositions applicables du droit international et de la législation nationale, et pour trouver des solutions durables à la situation des personnes ayant besoin d'une protection internationale;
5. appelle à une coopération durable entre les États, à tous les niveaux, et les composantes du Mouvement aux fins de fournir, dans le cadre de leurs mandats respectifs, des services répondant aux besoins humanitaires et aux vulnérabilités des migrants, et de promouvoir le respect de la diversité, la non-violence et l'intégration sociale des migrants tout au long de leur trajet migratoire, quel que soit leur statut juridique.

Sociétés nationales présentant le projet de déclaration:

Croix-Rouge d'Antigua-et-Barbuda, Croix-Rouge australienne, Croix-Rouge autrichienne, Croissant-Rouge du Bangladesh, Croix-Rouge de Belgique, Société de la Croix-Rouge de Belize, Croix-Rouge britannique, Croix-Rouge bulgare, Croix-Rouge du Burundi, Société canadienne de la Croix-Rouge, Croix-Rouge colombienne, Croix-Rouge costaricienne, Croix-Rouge chypriote, Croix-Rouge danoise, Croix-Rouge dominicaine, Croix-Rouge

équatorienne, Croix-Rouge espagnole, Croix-Rouge éthiopienne, Croix-Rouge finlandaise, Croix-Rouge française, Croix-Rouge du Guatemala, Croix-Rouge du Guyana, Croix-Rouge haïtienne, Croix-Rouge hellénique, Croix-Rouge du Honduras, Croix-Rouge irlandaise, Croix-Rouge islandaise, Croix-Rouge italienne, Croix-Rouge du Kenya, Croix-Rouge libanaise, Croix-Rouge mexicaine, Croix-Rouge néerlandaise, Croix-Rouge du Nicaragua, Croix-Rouge de Norvège, Croissant-Rouge palestinien, Croissant-Rouge de Somalie, Croix-Rouge du Soudan du Sud, Croissant-Rouge soudanais, Croix-Rouge suédoise, Croix-Rouge suisse, Croix-Rouge de Trinité et Tobago, Société du Croissant-Rouge turc, Croix-Rouge du Viet Nam, Croix-Rouge de Zambie.

1.1.9 Résolution 8: Ordre du jour et programme de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8-10 décembre 2015
(Cérémonie d'ouverture: le 7 décembre au soir)
Centre international de conférences de Genève

Ordre du jour et programme

Lundi 7 décembre (soir)

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Cérémonie de remise de la médaille Henry Dunant
(Ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence.)

Mardi 8 décembre (matin)

I. OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

Séance plénière

1. Ouverture par le président de la Commission permanente
2. Lecture des Principes fondamentaux
3. Remise du Prix humanitaire spécial aux volontaires des Sociétés de la Croix-Rouge de Guinée, du Libéria et de Sierra Leone ayant participé à l'action contre l'Ebola

1

2

3

4

5

4. **Discours de bienvenue de la présidente de la Confédération suisse**
5. **Élection des responsables de la Conférence et désignation des organes subsidiaires de la Conférence (commissions, Comité de rédaction, et Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées)**
6. **Organisation des travaux**
 - Séances plénières, débat général, Comité de rédaction, commissions, Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées
 - Procédure d'élection des membres de la Commission permanente
7. **Discours liminaires**
 - Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
 - Président du Comité international de la Croix-Rouge
8. **Rapport sur les travaux du Conseil des Délégués**
9. **Rapport sur la mise en œuvre des résultats de la XXXI^e Conférence internationale**
11. **Les défis contemporains dans le droit international humanitaire** (Commission B)
12. **La violence sexuelle et sexiste – Action commune en matière de prévention et d'intervention** (Commission C)
13. **Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé** (Commission D)
14. **Accroître la résilience en encourageant l'action locale pour réduire les risques de catastrophe et renforcer les cadres juridiques applicables aux catastrophes et aux situations d'urgence** (Commission E)
 - Lancement de la Coalition d'un milliard pour la résilience
 - Renforcement des cadres juridiques applicables aux catastrophes et aux situations d'urgence

Les deux thèmes subsidiaires seront examinés dans le cadre de deux séances distinctes. L'interprétation dans toutes les langues de travail sera assurée durant les deux séances, car celles-ci ne se tiendront qu'une fois.

II. DÉBAT INTERACTIF

Séance plénière

Débat interactif de haut niveau sur le thème principal «Le pouvoir de l'humanité: les Principes fondamentaux en action».

Mardi 8 décembre (après-midi)

III. COMMISSIONS

Les sujets suivants seront examinés dans le cadre de commissions thématiques plénières. Chaque commission se tiendra deux fois dans des combinaisons linguistiques différentes en vue de favoriser des discussions plus interactives dans des groupes restreints, tout en donnant à toutes les délégations la possibilité de participer aux débats sur chaque sujet (les exceptions sont indiquées ci-après).

10. **Les Principes fondamentaux en action** (Commission A)

IV. DIALOGUE HUMANITAIRE – UN LABORATOIRE D'IDÉES

Le «Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées» donnera aux participants la possibilité de débattre des défis humanitaires actuels et futurs, et de collaborer à l'élaboration de solutions. Les séances de la Conférence s'appuieront sur des idées formulées dans le cadre de l'initiative «Des paroles aux actes» et sur un dialogue multilatéral entre différentes parties prenantes, l'objectif visé étant qu'il en résulte un impact mesurable sur le terrain et que le débat avance au-delà du périmètre fixé par les résolutions et dessine les contours de la XXXIII^e Conférence internationale.

Cinq discussions thématiques auront lieu entre mardi après-midi et mercredi soir sur les sujets suivants :

- migration
- systèmes de santé communautaires résilients
- environnements marqués par l'insécurité
- risques en milieu urbain
- risques de catastrophe et changements climatiques

Le laboratoire d'idées fera la synthèse des discussions thématiques à la lumière des questions intersectorielles, dont les Principes fondamentaux, le rôle d'auxiliaire,

les partenariats, le volontariat et la problématique hommes-femmes.

V. DÉBAT GÉNÉRAL

Un débat général sera mené parallèlement à d'autres points à l'ordre du jour de la Conférence. En tant que réunion plénière, il fera l'objet d'un procès-verbal intégral.

VI. DÉBUT DES TRAVAUX DU COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité de rédaction travaillera parallèlement aux autres organes subsidiaires de la Conférence, à partir du mardi 8 décembre après-midi.

Mardi 8 décembre (soirée)

Réception

offerte par les autorités suisses
(Ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence.)

Mercredi 9 décembre (matin)

VII. GROS PLAN SUR LA MIGRATION

Séance plénière

Mise en évidence de notre préoccupation humanitaire commune à propos de la situation des migrants vulnérables le long des routes migratoires – dans les pays d'origine, de transit et de destination – dans le but d'améliorer la réponse humanitaire aux besoins des migrants en matière de protection et d'assistance.

15. Rapport intérimaire (2011-2015) sur la mise en œuvre de la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale, « Migration : garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale »

La séance plénière prendra note du rapport en tant que suivi de la XXXI^e Conférence internationale.

III. COMMISSIONS (suite)

IV. DIALOGUE HUMANITAIRE – UN LABORATOIRE D'IDÉES (suite) – fonctionne en permanence

V. DÉBAT GÉNÉRAL (suite) – fonctionne en permanence

VI. COMITÉ DE RÉDACTION (suite) – fonctionne en permanence

Mercredi 9 décembre (après-midi)

III. COMMISSIONS (suite)

IV. DIALOGUE HUMANITAIRE – UN LABORATOIRE D'IDÉES (suite) – fonctionne en permanence

V. DÉBAT GÉNÉRAL (suite) – fonctionne en permanence

VI. COMITÉ DE RÉDACTION (suite) – fonctionne en permanence

Mercredi 9 décembre (soirée)

Rencontre avec les candidats à l'élection à la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Visite du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
(Ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence.)

Jeudi 10 décembre (matin)

III. COMMISSIONS (suite)

IV. DIALOGUE HUMANITAIRE – UN LABORATOIRE D'IDÉES (suite) – fonctionne en permanence

V. DÉBAT GÉNÉRAL (suite) – fonctionne en permanence

VI. COMITÉ DE RÉDACTION (suite) – fonctionne en permanence

Jeudi 10 décembre (après-midi)

VIII. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance plénière

16. Élection des membres de la Commission permanente
 - Appel nominal
 - Lancement du vote électronique
 - Proclamation des résultats ou poursuite de l'élection

1

2

3

4

5

IX. RAPPORTS ET ADOPTION DE RÉSOLUTIONS

Séance plénière

17. Points faisant l'objet d'un suivi

1. Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action quadriennal pour la mise en œuvre du droit international humanitaire
2. Rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord signé le 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

18. Rapport sur les travaux de la XXXII^e Conférence internationale

- rapports de chacune des cinq commissions thématiques plénières
- rapport du « Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées »
- vue d'ensemble des engagements pris à la XXXII^e Conférence internationale
- rapport du Comité de rédaction

19. Adoption de résolutions

1. Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté
Suivi de la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale
2. Le renforcement du respect du droit international humanitaire
Suivi de la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale
3. La violence sexuelle et sexiste – Action commune en matière de prévention et d'intervention
Suivi des recommandations de l'atelier 9 du Conseil des Délégués de 2013
4. Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé
Suivi de la résolution 5 de la XXXI^e Conférence internationale
5. La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire
Suivi de la résolution 4 de la XXXI^e Conférence internationale
6. Renforcement des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques de catastrophe et aux premiers secours
Suivi de la résolution 4 de la XXXI^e Conférence internationale

7. Le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants
Suivi de plusieurs thèmes connexes examinés par le Conseil des Délégués de 2015 et des Conseils précédents ainsi que par la 19^e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, y compris le « Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement » et les « Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »
8. Mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël
Suivi de la résolution 8 de la XXXI^e Conférence internationale et prise en compte du rapport intérimaire
9. Dissolution du Fonds Augusta et attribution du capital au Fonds de la Médaille Florence Nightingale – Révision du Règlement de la Médaille Florence Nightingale

X. DÉBAT INTERACTIF

Séance plénière

Débat interactif de haut niveau sur les résultats de la Conférence – transformer les résultats en actions concrètes.

XI. CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

Séance plénière

Cérémonie de clôture

Diverses manifestations parallèles seront par ailleurs organisées à l'initiative des participants à la Conférence. Un programme de ces manifestations sera inclus dans l'envoi des documents de travail officiels de la Conférence. Les manifestations parallèles ne font pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence.

1.1.10 Résolution 9: Proposition de candidats aux postes de responsables de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

ayant pris connaissance de la liste de candidats proposés par la Commission permanente pour l'élection aux fonctions de responsables de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

entérine la liste de candidats (voir annexe) et demande au président du Conseil de la transmettre à la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour approbation.

Annexe Proposition de candidats aux postes de responsables de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Référence: article 14 des Statuts du Mouvement – «Lorsqu'il se réunit avant l'ouverture de la Conférence internationale, le Conseil propose à la Conférence des candidats pour remplir les fonctions mentionnées à l'article 11, alinéa 3: le président, les vice-présidents, le secrétaire général, les secrétaires généraux adjoints et les autres responsables de la Conférence.»

Présidente de la Conférence

Mme Fatima Gailani (Croissant-Rouge afghan)

Vice-présidente

Mme Anne Marie Huber-Hotz (Croix-Rouge suisse)

Vice-président

Dr Tha Hla Shwe (Croix-Rouge du Myanmar)

Vice-présidente

S. E. Mme Yvette Stevens (Sierra Leone)

Vice-présidente

S. E. Mme Marta Maurás Pérez (Chili)

Vice-présidente

Mme Bolormaa Nordov (Croix-Rouge de Mongolie)

Président du Comité de rédaction

S. E. M. Carsten Staur (Danemark)

Rapporteuse de la Conférence

S. E. Mme Saja Majali (Royaume hachémite de Jordanie)

Présidente du Dialogue humanitaire: un laboratoire d'idées

Mme Ashanta Osborne-Moses (Croix-Rouge du Guyana)

Présidents des commissions thématiques

Commission A: Principes fondamentaux en action

Dr Werner Kerschbaum (Croix-Rouge autrichienne)

Commission B: Les défis contemporains dans le droit international humanitaire

M. Richard Rowe (Croix-Rouge australienne)

Commission C: La violence sexuelle et sexiste – action commune en matière de prévention et d'intervention

S. E. Mme Nazhat Shameem Khan (Fidji)

Commission D: Les soins de santé en danger – continuer ensemble à protéger la fourniture de soins de santé

S. E. M. Nthuthang Khumoetsile Martin Seleka (Afrique du Sud)

Commission E: Accroître la résilience en encourageant l'action locale et en renforçant les cadres juridiques

- Lancement de la Coalition d'un milliard pour la résilience
Dr Seyed Amir Mohsen Ziaee (Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran)
- Renforcement des cadres juridiques applicables aux catastrophes et aux situations d'urgence
M. Fabrizio Curcio (Italie)

Autres responsables de la Conférence

Secrétaire général

S. E. M. Nicolas Lang

Commissaire de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Suisse)

Secrétaires généraux adjoints

Mme Charlotta Relander (Comité international de la Croix-Rouge)

et

M. Frank Mohrhauer

(Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

1

2

3

4

5

1.1.11 Résolution 10: Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

Le Conseil des Délégués,

rappelant le Protocole d'accord signé le 28 novembre 2005 par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, en particulier les dispositions suivantes :

1. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien agiront en conformité avec le cadre juridique applicable au territoire palestinien occupé par Israël en 1967, notamment la IV^e Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.
2. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien reconnaissent que le Croissant-Rouge palestinien est la Société nationale autorisée sur le territoire palestinien, et que ce territoire est situé dans la zone géographique des activités opérationnelles et des compétences du Croissant-Rouge palestinien. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien respecteront chacun la juridiction de l'autre et agiront conformément aux Statuts et au Règlement du Mouvement.
3. Après que le Protocole additionnel III aura été adopté et lorsque le Magen David Adom d'Israël aura été admis par l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :
 - a. Le Magen David Adom d'Israël fera en sorte de ne pas avoir de section en dehors des frontières de l'État d'Israël reconnues sur le plan international.
 - b. Les activités opérationnelles d'une Société qui se déroulent dans la juridiction de l'autre Société seront menées conformément à la disposition relative au consentement contenue dans la résolution 11 de la Conférence internationale de 1921.

(...)

4. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien travailleront ensemble et séparément dans leur juridiction pour mettre fin à tout abus de l'emblème et ils travailleront avec leurs autorités respectives pour faire respecter leur mandat humanitaire et le droit international humanitaire.

(...)

6. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien coopéreront pour la mise en œuvre du présent Protocole d'accord (...).

prenant note du rapport de novembre 2015 sur la mise en œuvre du Protocole d'accord, établi par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente),

rappelant la résolution 5 adoptée le 17 novembre 2013 par le Conseil des Délégués, concernant la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien,

réaffirmant l'importance pour toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) d'agir en tout temps conformément au droit international humanitaire ainsi qu'aux Principes fondamentaux, aux Statuts, au Règlement et aux politiques du Mouvement,

notant que les Sociétés nationales ont l'obligation de mener leurs activités conformément aux Statuts de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et à la politique existante « relative à la protection de l'intégrité des Sociétés nationales et des organes de la Fédération internationale » adoptée en novembre 2009,

rappelant d'une part le mécanisme de règlement des différends prévu par la résolution 11 de la Conférence internationale de 1921 et, d'autre part, le Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale, et *reconnaissant* les droits des Sociétés nationales qui en découlent,

exprimant, tout en prenant acte du contexte humanitaire et politique, sa déception quant au fait qu'après dix ans, le Protocole d'accord n'est toujours pas pleinement mis en œuvre, et *réaffirmant* notre détermination collective à soutenir sa mise en œuvre pleine et entière,

prenant note de la lettre envoyée le 15 novembre 2015 par le ministère des Affaires étrangères de l'État

d'Israël, dans laquelle le Gouvernement d'Israël se dit «prêt à apporter son soutien au Magen David Adom, pour que les engagements pris par celui-ci [aux termes du Protocole d'accord] soient pleinement mis en œuvre»,

réaffirmant qu'une coordination efficace et positive entre toutes les composantes du Mouvement est nécessaire à la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord conclu entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël,

1. *tout en prenant acte* avec grande satisfaction des progrès accomplis et *en reconnaissant* les mesures adoptées ces dix dernières années tant par le Croissant-Rouge palestinien que par le Magen David Adom d'Israël pour mettre en œuvre le Protocole d'accord et l'Accord sur des arrangements opérationnels, *note cependant avec un profond regret* que la Commission permanente est arrivée à la conclusion qu'«aucune mesure additionnelle [n'a] été prise depuis 2013 pour ce qui est des dispositions relatives au champ d'application géographique du Protocole d'accord»;
2. *demande avec insistance* au Magen David Adom d'Israël de s'acquitter de ses obligations au titre des dispositions du Protocole d'accord relatives au champ d'action géographique, et de prendre les mesures appropriées pour mettre fin au non-respect des dispositions;
3. *prie* le Magen David Adom d'Israël et les autres parties concernées, en Israël et au-delà, de prendre des mesures concrètes supplémentaires pour mettre un terme à l'utilisation abusive du logo du Magen David Adom sur le territoire considéré comme étant situé dans la zone géographique du Croissant-Rouge palestinien;
4. *demande* à l'État d'Israël de continuer à apporter son soutien au Magen David Adom d'Israël pour faire en sorte que les engagements pris par celui-ci au titre du Protocole d'accord soient pleinement mis en œuvre;
5. *demande* au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à la Fédération internationale de faciliter la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord en proposant, pour approbation par la Commission permanente, la nomination d'un moniteur indépendant d'ici au 31 mars 2016;
6. *demande instamment* au CICR et à la Fédération internationale de définir, dans les 45 jours

suivant l'adoption de la présente résolution, le cadre de référence du processus de suivi, qui devra comprendre, sans s'y limiter, les fonctions principales suivantes :

- a. assurer un suivi régulier et faire rapport au Mouvement deux fois par an ainsi qu'au Conseil des Délégués de 2017;
 - b. valider les informations fournies par les deux Sociétés nationales concernant la mise en œuvre du Protocole d'accord;
 - c. étudier des solutions constructives au sein du Mouvement pour régler les questions recensées dans les rapports;
7. *reconnaît* que le moniteur indépendant pourra souhaiter demander l'aide de Sociétés nationales ou de personnalités éminentes au sein ou en dehors du Mouvement pour parvenir à une pleine mise en œuvre du Protocole d'accord;
 8. *demande instamment* au Magen David Adom d'Israël et au Croissant-Rouge palestinien de renforcer leur coopération en vue de s'acquitter de leurs mandats et engagements humanitaires, y compris par des réunions régulières;
 9. *demande* au CICR et à la Fédération internationale d'apporter un soutien logistique et technique au processus de suivi et de faire en sorte qu'un rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord soit présenté à la prochaine session du Conseil des Délégués et, par son intermédiaire, à la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;
 10. *exprime* son désir sincère de voir la pleine mise en œuvre du Protocole d'accord réalisée et validée avant le Conseil des Délégués de 2017.

1.1.12 Résolution 11 : La Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

prenant note avec satisfaction des travaux entrepris par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue d'élaborer, en lieu et place d'une stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement),

1

2

3

4

5

un document concis faisant le point sur les réalités actuelles et apportant au Mouvement une vision qui l'inspire,

se félicitant de l'aspiration à une ligne stratégique collective guidant l'action de toutes les composantes du Mouvement en réponse à des contextes changeants et des défis nouveaux,

1. adopte la Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge;
2. appelle toutes les composantes du Mouvement à incorporer la Vision dans leur planification stratégique;
3. demande à la Commission permanente de faire rapport sur l'impact de la Vision au Conseil des Délégués de 2017.

Annexe

Résolument animés par la volonté commune de mieux venir en aide aux personnes qui en ont besoin, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et ses composantes ont dressé un bilan collectif de leurs points forts et points faibles au regard des défis et des contraintes humanitaires qui existent au niveau mondial. La Vision ci-après propose d'exploiter ces forces et de corriger ces faiblesses en présentant un projet ambitieux pour le Mouvement en tant que réseau humanitaire unique au monde, dont l'action reste sans équivalent en termes de pertinence et d'efficacité. Nous espérons que cette vision guidera et inspirera les réflexions stratégiques futures du Mouvement et de chacune de ses composantes. Elle servira de base à l'élaboration d'outils de communication attrayants et constituera un guide succinct dans la poursuite de nos objectifs communs, dans l'esprit d'Henry Dunant.

La Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Dans un contexte humanitaire houleux, politisé et complexe, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un réseau humanitaire mondial unique en son genre qui a pour vocation de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances humaines. Il est le porte-drapeau d'une action humanitaire qui se doit d'être efficace et pertinente pour répondre aux besoins multiples des personnes qui souffrent des effets des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres crises. À chaque instant, sur le terrain, le Mouvement met en pratique les

Principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance qui sont le ciment de son unité et de son universalité. Prenant appui sur les relations fortes qu'il a nouées avec les États ainsi que sur le vaste réseau de volontaires qu'il s'est constitué au sein de la population et qui incarne le principe de volontariat, le Mouvement agit de manière optimale aux niveaux local, national, régional et international.

LA MISSION DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

«[...] est de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes; de protéger la vie et la santé et de faire respecter la personne humaine, en particulier en temps de conflit armé et dans d'autres situations d'urgence; d'œuvrer à la prévention des maladies et au développement de la santé et du bien-être social; d'encourager l'aide volontaire et la disponibilité des membres du Mouvement, ainsi qu'un sentiment universel de solidarité envers tous ceux qui ont besoin de sa protection et de son assistance.»

Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Un monde complexe, fragmenté et imprévisible

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – qui se compose de 190 Sociétés nationales, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Comité international de la Croix-Rouge – est appelé à intervenir dans des situations de plus en plus diverses, fragmentées et imprévisibles, où des crises imprévues viennent se greffer sur des conflits armés complexes et de longue durée, où violence et instabilité sont à la fois la cause et la conséquence de conflits récurrents et de souffrances infinies, et où des catastrophes naturelles, des problèmes environnementaux et des crises socioéconomiques viennent exacerber des situations de grande vulnérabilité et de détresse chronique. Parallèlement à cela, le fossé se creuse entre des besoins humanitaires variés et pluridimensionnels et la capacité globale à y répondre efficacement, dans un contexte marqué par une absence flagrante de convergence internationale pour résoudre les conflits armés, par la politisation évidente de l'aide et par l'éloignement grandissant entre de nombreuses organisations humanitaires et les personnes auxquelles leur aide est destinée.

Répondre à des besoins croissants

Dans un environnement aussi fragmenté et divisé, le Mouvement tout entier intensifie ses opérations pour répondre à des besoins croissants qui, sans cela, resteraient insatisfaits; il s'emploie à réduire les causes sous-jacentes de la vulnérabilité et à prévenir et alléger les souffrances. Il a su trouver le juste équilibre entre une tradition solide et des approches innovantes, tout en restant absolument fidèle à ses Principes fondamentaux. Ancré dans le droit international humanitaire et traditionnellement uni autour de ses Principes et de ses emblèmes protecteurs, il exploite et consolide ses points forts qui, ensemble, forment un tout plus grand que la somme des parties. Le Mouvement puise sa force non seulement dans le nombre de ses employés et volontaires et dans la portée de leur action, mais aussi dans leur diversité et dans la qualité de leur travail, dans leurs connaissances, leurs compétences, leur expérience et leur motivation, ainsi que dans la synergie des rôles, des responsabilités et des capacités complémentaires de ses composantes.

Soins de santé et services sociaux

À la fois atout essentiel et préoccupation majeure commune aux composantes, l'action menée en réponse aux besoins de santé et de services sociaux, nombreux et variés, des personnes et des communautés vulnérables touchées par un conflit, une catastrophe ou une crise socioéconomique, est au cœur de l'identité opérationnelle du Mouvement. Le Mouvement et ses composantes sont perçus comme étant des prestataires de soins de santé et de services sociaux efficaces et pertinents à l'échelle mondiale, dont la capacité d'accès aux populations dans la détresse est sans égale. Les services qu'ils fournissent incluent les soins d'urgence, les soins chirurgicaux pour les blessés de guerre, le soutien psychosocial aux personnes touchées par un conflit ou une catastrophe, ainsi que les soins de santé communautaires primaires et le soutien à l'intégration sociale et aux moyens de subsistance pour les plus vulnérables. En lien étroit avec ces domaines d'action, la promotion de la sécurité alimentaire et un meilleur accès pour tous à l'eau potable et à l'assainissement sont, pour beaucoup, des priorités communes aux programmes du Mouvement.

Tirer parti de la diversité et de la force du Mouvement

Le Mouvement tire parti des rôles et points forts respectifs de ses composantes pour apporter une réponse optimale à des besoins humanitaires

multiples qui se manifestent dans des contextes de crise très divers, mettant ainsi pleinement en œuvre les Principes fondamentaux d'unité et d'universalité.

Dans le cadre d'une mission qui vise à répondre aux besoins humanitaires, les domaines de compétence complémentaires des composantes du Mouvement (par exemple le renforcement des capacités et de la résilience, la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes, la prévention des conflits et la préparation aux situations de conflit, la protection et l'assistance, le relèvement rapide et le développement) sont adaptés à chaque contexte et coordonnés de manière à répondre au mieux aux différents besoins. De cette façon, les composantes du Mouvement renforcent aussi leur préparation ainsi que leur capacité à intervenir rapidement et efficacement et, de façon plus générale, à répondre à des préoccupations communes. Dans le même temps, le Mouvement, dans ses différentes dimensions, resserre ses liens et noue des partenariats stratégiques avec de multiples acteurs extérieurs; il développe ainsi sa diplomatie humanitaire, cultive un climat d'acceptation et de confiance et accroît à terme son impact. Il tire pleinement profit de l'occasion unique que lui offre la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour faire progresser l'action humanitaire.

Pertinence de l'action des Sociétés nationales dans leur pays

La pertinence s'évalue en tout premier lieu à l'échelle locale: l'ancrage local des Sociétés nationales donne à l'action du Mouvement une ampleur et une profondeur sans égales. Chaque Société nationale veille avant tout à assurer sa pertinence dans son propre pays. Avec le soutien des composantes internationales du Mouvement, elle mise sur son enracinement local et ses solides réseaux de bénévoles, ainsi que sur ses liens privilégiés avec l'État en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, tout en témoignant de son professionnalisme et de son sens des responsabilités, ainsi que de son attachement aux Principes fondamentaux. Travaillant dans des contextes très divers qui vont bien au-delà des conflits armés et des situations d'urgence, les Sociétés nationales se distinguent par leur capacité à offrir une large gamme de services de qualité aux personnes se trouvant dans une situation de vulnérabilité, ainsi qu'aux personnes et aux groupes menacés d'exclusion sociale, quels que soient leur parcours ou leur situation, et indépendamment du niveau de développement du pays. Les personnes auxquelles elles viennent en aide peuvent être des migrants, y compris des réfugiés et des demandeurs

1

2

3

4

5

d'asile, des femmes et des enfants victimes de la traite, des proches de personnes disparues, des personnes en situation de chômage chronique, des personnes souffrant de la faim, ou d'autres groupes de personnes se trouvant dans un profond dénuement, dans les pays riches comme dans les pays pauvres. C'est ainsi que les Sociétés nationales, mais aussi le Mouvement tout entier, peuvent démontrer la pertinence de leur action.

Adopter de nouvelles façons de travailler

Le Mouvement dans son ensemble continue d'améliorer la manière dont il interagit avec ses bénéficiaires et les associe à son action, ainsi que la façon dont il répond à leurs attentes, lesquelles augmentent du fait de leur accès plus large aux technologies de l'information et de la communication. Le Mouvement se réjouit de l'influence croissante et de la participation positive de ses bénéficiaires, ainsi que du soutien public plus large qu'il reçoit. Il s'approprie de plus en plus les formidables possibilités offertes par les nouvelles technologies (dont il veille aussi à maîtriser les risques); il accorde une place importante à l'innovation et cherche de nouvelles manières de mieux communiquer avec les bénéficiaires et de les faire participer aux actions de sorte qu'elles soient mieux adaptées à leurs différents besoins. Toutefois, il reste essentiel pour lui d'asseoir sa légitimité en gagnant la confiance et l'acceptation des bénéficiaires grâce à sa proximité physique avec eux.

L'innovation et les nouvelles technologies ne servent pas seulement à renforcer la participation des bénéficiaires, elles sont aussi utilisées de façon optimale pour améliorer non seulement la fourniture des services – tant dans le domaine des technologies de la communication ou de la cartographie, que pour les soins de santé et les services sociaux, les abris, la gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, la réduction du risque de catastrophe et les conséquences du changement climatique, ou d'autres domaines encore où des innovations peuvent être apportées – mais aussi la gestion et la coordination internes.

Motiver les jeunes

L'esprit du Mouvement appelle hommes et femmes de tous horizons, partout dans le monde, à faire preuve d'humanité, et il les encourage à se mobiliser et à se porter volontaires pour venir en aide à ceux qui souffrent. Il s'adresse plus particulièrement aux jeunes, qu'il appelle à venir nombreux se porter volontaires et s'engager pour faire face aux crises et pour développer les capacités locales sur toute la planète.

Des actes forts qui font du Mouvement un fervent défenseur de l'humanité

Par sa promotion des valeurs humanitaires et la réponse humanitaire pertinente, efficace et cohérente qu'il apporte dans ces domaines d'une importance vitale, le Mouvement se positionne en tant que fervent défenseur de l'humanité; pour tout un chacun il incarne l'espoir dans un monde divisé, affirme son unité solidement ancrée dans ses Principes et défend une politique visionnaire. À toutes les parties prenantes concernées, parmi lesquelles les États, les donateurs, le grand public et surtout ses bénéficiaires, il apporte constamment la preuve de sa valeur, à travers son souci de transparence, son sens des responsabilités et son efficacité. Les résultats rapides et concrets qu'il obtient avec et pour les personnes auxquelles il vient en aide assoient sa réputation de réseau humanitaire unique au monde et à la dimension indéniablement internationale.

1.2

ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS DE LA XXXII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Retour
sommaire

1.2.1 Ordre du jour et programme

Lundi 7 décembre (soir)

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Cérémonie de remise de la médaille Henry Dunant
(Ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence.)

Mardi 8 décembre (matin)

I. OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

Séance plénière

1. Ouverture par le président de la Commission permanente
2. Lecture des Principes fondamentaux
3. Remise du Prix humanitaire spécial aux volontaires des Sociétés de la Croix-Rouge de Guinée, du Libéria et de Sierra Leone ayant participé à l'action contre l'Ebola
4. Discours de bienvenue de la présidente de la Confédération suisse
5. Élection des responsables de la Conférence et désignation des organes subsidiaires de la Conférence (commissions, Comité de rédaction, et Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées)
6. Organisation des travaux
 - Séances plénières, débat général, Comité de rédaction, commissions, Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées
 - Procédure d'élection des membres de la Commission permanente

7. Discours liminaires

- Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Président du Comité international de la Croix-Rouge

8. Rapport sur les travaux du Conseil des Délégués

9. Rapport sur la mise en œuvre des résultats de la XXXI^e Conférence internationale

II. DÉBAT INTERACTIF

Séance plénière

Débat interactif de haut niveau sur le thème principal «Le pouvoir de l'humanité: les Principes fondamentaux en action».

Mardi 8 décembre (après-midi)

III. COMMISSIONS

Les sujets suivants seront examinés dans le cadre de commissions thématiques plénières. Chaque commission se tiendra deux fois dans des combinaisons linguistiques différentes en vue de favoriser des discussions plus interactives dans des groupes restreints, tout en donnant à toutes les délégations la possibilité de participer aux débats sur chaque sujet (les exceptions sont indiquées ci-après).

10. Les Principes fondamentaux en action (Commission A)

11. Les défis contemporains dans le droit international humanitaire (Commission B)

1

2

3

4

5

12. La violence sexuelle et sexiste – Action commune en matière de prévention et d'intervention (Commission C)

13. Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé (Commission D)

14. Accroître la résilience en encourageant l'action locale pour réduire les risques de catastrophe et renforcer les cadres juridiques applicables aux catastrophes et aux situations d'urgence (Commission E)

- Lancement de la Coalition d'un milliard pour la résilience
- Renforcement des cadres juridiques applicables aux catastrophes et aux situations d'urgence

Les deux thèmes subsidiaires seront examinés dans le cadre de deux séances distinctes. L'interprétation dans toutes les langues de travail sera assurée durant les deux séances, car celles-ci ne se tiendront qu'une fois.

IV. DIALOGUE HUMANITAIRE – UN LABORATOIRE D'IDÉES

Le « Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées » donnera aux participants la possibilité de débattre des défis humanitaires actuels et futurs, et de collaborer à l'élaboration de solutions. Les séances de la Conférence s'appuieront sur des idées formulées dans le cadre de l'initiative « Des paroles aux actes » et sur un dialogue multilatéral entre différentes parties prenantes, l'objectif visé étant qu'il en résulte un impact mesurable sur le terrain et que le débat avance au-delà du périmètre fixé par les résolutions et dessine les contours de la XXXIII^e Conférence internationale.

Cinq discussions thématiques auront lieu entre mardi après-midi et mercredi soir sur les sujets suivants :

- migration
- systèmes de santé communautaires résilients
- environnements marqués par l'insécurité
- risques en milieu urbain
- risques de catastrophe et changements climatiques

Le laboratoire d'idées fera la synthèse des discussions thématiques à la lumière des questions intersectorielles, dont les Principes fondamentaux, le rôle d'auxiliaire, les partenariats, le volontariat et la problématique hommes-femmes.

V. DÉBAT GÉNÉRAL

Un débat général sera mené parallèlement à d'autres points à l'ordre du jour de la Conférence. En tant que réunion plénière, il fera l'objet d'un procès-verbal intégral.

VI. DÉBUT DES TRAVAUX DU COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité de rédaction travaillera parallèlement aux autres organes subsidiaires de la Conférence, à partir du mardi 8 décembre après-midi.

Mardi 8 décembre (soirée)

Réception

offerte par les autorités suisses

(Ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence.)

Mercredi 9 décembre (matin)

VII. GROS PLAN SUR LA MIGRATION

Séance plénière

Mise en évidence de notre préoccupation humanitaire commune à propos de la situation des migrants vulnérables le long des routes migratoires – dans les pays d'origine, de transit et de destination – dans le but d'améliorer la réponse humanitaire aux besoins des migrants en matière de protection et d'assistance.

15. Rapport intérimaire (2011-2015) sur la mise en œuvre de la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale, « Migration : garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale »

La séance plénière prendra note du rapport en tant que suivi de la XXXI^e Conférence internationale.

III. COMMISSIONS (suite)

IV. DIALOGUE HUMANITAIRE – UN LABORATOIRE D'IDÉES (suite) – fonctionne en permanence

V. DÉBAT GÉNÉRAL (suite) – fonctionne en permanence

VI. COMITÉ DE RÉDACTION (suite) – fonctionne en permanence

Mercredi 9 décembre (après-midi)

III. COMMISSIONS (suite)

IV. DIALOGUE HUMANITAIRE – UN LABORATOIRE D’IDÉES (suite) – fonctionne en permanence

V. DÉBAT GÉNÉRAL (suite) – fonctionne en permanence

VI. COMITÉ DE RÉDACTION (suite) – fonctionne en permanence

Mercredi 9 décembre (soirée)

Rencontre avec les candidats à l’élection à la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Visite du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(Ne fait pas partie de l’ordre du jour officiel de la Conférence)

Jeudi 10 décembre (matin)

III. COMMISSIONS (suite)

IV. DIALOGUE HUMANITAIRE – UN LABORATOIRE D’IDÉES (suite) – fonctionne en permanence

V. DÉBAT GÉNÉRAL (suite) – fonctionne en permanence

VI. COMITÉ DE RÉDACTION (suite) – fonctionne en permanence

Jeudi 10 décembre (après-midi)

VIII. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance plénière

16. Élection des membres de la Commission permanente

- Appel nominal
- Lancement du vote électronique
- Proclamation des résultats ou poursuite de l’élection

IX. RAPPORTS ET ADOPTION DE RÉOLUTIONS

Séance plénière

17. Points faisant l’objet d’un suivi

1. Rapport sur la mise en œuvre du Plan d’action quadriennal pour la mise en œuvre du droit international humanitaire
2. Rapport sur la mise en œuvre du Protocole d’accord signé le 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d’Israël

18. Rapport sur les travaux de la XXXII^e Conférence internationale

- rapports de chacune des cinq commissions thématiques plénières
- rapport du « Dialogue humanitaire – un laboratoire d’idées »
- vue d’ensemble des engagements pris à la XXXII^e Conférence internationale
- rapport du Comité de rédaction

19. Adoption de résolutions

1. Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté
Suivi de la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale
2. Le renforcement du respect du droit international humanitaire
Suivi de la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale
3. La violence sexuelle et sexiste – Action commune en matière de prévention et d’intervention
Suivi des recommandations de l’atelier 9 du Conseil des Délégués de 2013
4. Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé
Suivi de la résolution 5 de la XXXI^e Conférence internationale
5. La sûreté et la sécurité des volontaires de l’humanitaire
Suivi de la résolution 4 de la XXXI^e Conférence internationale
6. Renforcement des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques de catastrophe et aux premiers secours
Suivi de la résolution 4 de la XXXI^e Conférence internationale
7. Le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-

1

2

3

4

5

Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants

Suivi de plusieurs thèmes connexes examinés par le Conseil des Délégués de 2015 et des Conseils précédents ainsi que par la 19^e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, y compris le «Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement» et les «Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge»

8. Mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël
Suivi de la résolution 8 de la XXXI^e Conférence internationale et prise en compte du rapport intérimaire
9. Dissolution du Fonds Augusta et attribution du capital au Fonds de la Médaille Florence Nightingale – Révision du Règlement de la Médaille Florence Nightingale

X. DÉBAT INTERACTIF

Séance plénière

Débat interactif de haut niveau sur les résultats de la Conférence – transformer les résultats en actions concrètes.

XI. CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

Séance plénière

Cérémonie de clôture

Diverses manifestations parallèles seront par ailleurs organisées à l'initiative des participants à la Conférence. Un programme de ces manifestations sera inclus dans l'envoi des documents de travail officiels de la Conférence. Les manifestations parallèles ne font pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence.

1.2.2 Résolution 1 : Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté

La XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),

consciente que la privation de liberté est un phénomène courant et prévisible dans les conflits armés, et qu'en vertu du droit international humanitaire, les États ont, dans toutes les formes de conflit armé, à la fois le pouvoir de placer en détention et l'obligation de fournir protection et de respecter les garanties juridiques applicables, notamment contre la détention illégale de toutes les personnes privées de liberté, et à cet égard,

profondément préoccupée par le fait que les personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé sont exposées à de multiples risques – meurtre, disparition forcée, prise d'otage, torture, traitements cruels ou inhumains, viol et autres formes de violence sexuelle, exécution sommaire et non-respect de leurs besoins essentiels –, et *condamnant* de tels actes,

reconnaissant que la présente résolution ne crée pas de nouvelles obligations juridiques en vertu du droit international,

reconnaissant également que la présente résolution ne modifie pas les mandats, rôles et responsabilités des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), tels qu'ils sont énoncés dans les Statuts du Mouvement,

rappelant la ratification universelle des Conventions de Genève de 1949,

réitérant que le droit international humanitaire – en particulier les quatre Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, applicables dans les États qui y sont parties, ainsi que le droit international coutumier – est aussi pertinent aujourd'hui que par le passé dans les conflits armés internationaux et non internationaux, et qu'il continue d'assurer la protection de toutes les personnes privées de liberté en relation avec de tels conflits,

soulignant qu'un respect accru et une meilleure application du droit international humanitaire par toutes les parties à un conflit armé constituent une condition préalable indispensable à l'amélioration de la situation des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé,

consciente de la nécessité de renforcer le droit international humanitaire, en particulier en le réaffirmant dans les situations où il n'est pas correctement mis en œuvre, et en le clarifiant ou en le développant quand il ne répond pas suffisamment aux besoins des victimes des conflits armés,

consciente également de la nécessité de renforcer le droit international humanitaire par rapport à la privation de liberté liée à des conflits armés, en particulier à des conflits armés non internationaux,

rappelant les rôles importants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) et de la Conférence internationale en matière de renforcement du droit international humanitaire, tels qu'ils sont définis dans les Statuts du Mouvement,

rappelant également que la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale reconnaissait qu'il était important d'analyser les préoccupations humanitaires et les considérations militaires liées à la privation de liberté en relation avec un conflit armé, dans le but, notamment, d'assurer aux personnes détenues, internées ou transférées en relation avec un conflit armé un traitement humain et des conditions de détention adéquates (tenant compte de l'âge, du sexe, du handicap et des autres facteurs susceptibles d'accroître la vulnérabilité) ainsi que les garanties procédurales et juridiques requises,

rappelant en outre que la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale invitait le CICR à poursuivre ses recherches, ses consultations et ses discussions en coopération avec les États et, au besoin, avec d'autres acteurs pertinents, notamment des organisations internationales et des organisations régionales, pour identifier et proposer diverses options et ses recommandations en vue de garantir que le droit international humanitaire reste pratique et pertinent, s'agissant de la protection juridique de toutes les personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé,

prenant note du processus de consultation mené par le CICR, qui comprenait quatre consultations régionales, deux consultations thématiques et une réunion ouverte à tous les États, et des rapports correspondants du CICR et des conclusions de la présidence résumant ces discussions, en vue de fournir aux États une base pertinente pour les discussions à venir, et *remerciant* toutes les parties prenantes qui ont participé au processus de consultation,

exprimant sa reconnaissance aux États pour leur étroite coopération tout au long du processus de consultation, et *remerciant* en particulier les États qui ont accueilli les consultations,

1. *félicite* le CICR d'avoir mené les consultations sur le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté, qui ont notamment donné lieu à un échange initial d'idées concernant différents domaines de préoccupation humanitaire et les protections juridiques correspondantes qu'il conviendrait d'envisager de renforcer;
2. *remercie* le CICR et *prend note* de son rapport final, présenté à la XXXII^e Conférence internationale, des consultations réalisées et des questions examinées, ainsi que des divergences d'opinions exprimées, étant entendu que ce rapport final n'engage que les facilitateurs et n'exprime pas nécessairement les vues communes des États;
3. *remercie également* les États qui ont pris part au processus de consultation d'avoir donné des avis constructifs sur le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé, et de s'être montrés disposés à faire part de leurs connaissances et expériences opérationnelles;
4. *recommande* que les États, en étroite coopération avec le CICR, poursuivent leurs travaux sur le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté, en tenant compte des discussions qui ont eu lieu durant le processus de consultation mené entre 2012 et 2015 et d'autres travaux récents entrepris par les États;
5. *reconnaît* comme une priorité le renforcement, par toute partie à un conflit armé, de la protection qu'accorde le droit international humanitaire aux personnes privées de liberté;
6. *réaffirme* que le droit international humanitaire, tant conventionnel que coutumier, revêt une importance primordiale et conserve sa pertinence pour ce qui est de la protection des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé, et *souligne* que tout effort futur visant à renforcer le droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé tiendra compte de cette branche du droit et d'autres, pertinentes, dans leurs champs d'application respectifs;
7. *note* que les sujets identifiés dans la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale comme devant faire l'objet d'une analyse – en vue d'assurer aux personnes détenues, internées ou

1

2

3

4

5

transférées en relation avec un conflit armé un traitement humain et des conditions de détention adéquates tenant compte de l'âge, du sexe, du handicap et des autres facteurs susceptibles d'accroître la vulnérabilité, ainsi que les garanties procédurales et juridiques requises – servent de base aux discussions à venir;

8. *recommande* la poursuite de travaux de fond, conformément à la présente résolution, en vue d'élaborer un ou plusieurs documents finaux, non contraignants, concrets et faciles à mettre en œuvre, sous toute forme appropriée, dans le but de renforcer les protections prévues par le droit international humanitaire et de faire en sorte que cette branche du droit reste pratique et pertinente, s'agissant de la protection des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé, en particulier un conflit armé non international;
9. *se félicite* de ce que les États et le CICR soient disposés à collaborer pour définir, dès le début de leurs prochains travaux et avec l'accord des États participants, les modalités de leur future collaboration, pour que les États y jouent un rôle moteur et qu'elle ait un caractère collaboratif et non politisé, conformément à la présente résolution;
10. *invite* le CICR à faciliter le travail des États et à mettre son expertise dans les domaines humanitaire et juridique à leur disposition, conformément à la présente résolution et aux Statuts du Mouvement;
11. *invite également* les États et le CICR à consulter les Sociétés nationales et d'autres acteurs concernés, notamment des organisations internationales et régionales, afin d'enrichir les discussions, s'il y a lieu;
12. *souligne* que la présente résolution et tout document final ne devront ni avoir d'effet sur le statut juridique des parties à un conflit armé ni être invoqués en vue de porter atteinte à la souveraineté d'un État ou à la responsabilité qui incombe au gouvernement de maintenir ou de rétablir l'ordre public ou de défendre l'unité nationale et l'intégrité territoriale de l'État par tous les moyens légitimes conformes au droit international humanitaire;
13. *invite* le CICR à présenter à la XXXIII^e Conférence internationale un rapport sur le travail effectué en application de la présente résolution.

1.2.3 Résolution 2: Le renforcement du respect du droit international humanitaire

La XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),

soulignant à quel point le droit international humanitaire est important et demeure pertinent pour réglementer le comportement des parties aux conflits armés, tant internationaux que non internationaux, et apporter protection et assistance aux victimes de ces conflits,

rappelant la ratification universelle des Conventions de Genève de 1949, et *soulignant* la responsabilité première qui incombe aux États en matière de développement du droit international humanitaire,

rappelant également la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale, et *prenant note* du rapport final établi par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Suisse sur les consultations menées au titre de la mise en œuvre des dispositions pertinentes de cette résolution,

soulignant que tous les États ayant participé au processus de consultation facilité par le CICR et la Suisse ont reconnu que la nécessité impérieuse de faire mieux respecter le droit international humanitaire restait un défi majeur, et que davantage d'efforts peuvent être déployés pour corriger les faiblesses et les lacunes dont souffre actuellement la mise en œuvre de ce droit, y compris par les acteurs non étatiques parties à un conflit armé,

1. *remercie* la Suisse et le CICR d'avoir facilité le processus de consultation avec les États et d'autres acteurs, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale, et *rappelle* les principes qui ont guidé les consultations, à savoir:
 - le rôle moteur des États dans le processus, le caractère consensuel de ce dernier et la nécessité de faire reposer les consultations sur les principes applicables du droit international;
 - l'importance d'éviter la politisation, notamment en veillant à ce que les États n'abordent la mise en œuvre du droit international humanitaire que dans leur domaine de compétence et de responsabilité;
 - la nécessité d'un système de contrôle du respect du droit international humanitaire qui soit efficace;

- la nécessité d'éviter que le système choisi fasse double emploi avec d'autres systèmes de contrôle du respect du droit;
- la nécessité de prendre en compte les ressources disponibles;
- la nécessité de trouver les moyens appropriés de faire en sorte que les discussions couvrent tous les types de conflits armés, tels que définis dans les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels (dans la mesure où ces derniers sont applicables), ainsi que les parties à ces conflits;
- la nécessité pour le processus de garantir l'universalité, l'humanité, l'impartialité et la non-sélectivité;
- la nécessité de fonder le processus sur le dialogue et la coopération;
- le caractère volontaire, c'est-à-dire juridiquement non contraignant, du processus de consultation et de son résultat final;
- la nécessité que le processus et le mécanisme ne soient pas contextuels;

2. *recommande* de poursuivre, après la XXXII^e Conférence internationale, un processus intergouvernemental ouvert, conduit par les États, fondé sur le principe du consensus et conforme aux principes directeurs énoncés au paragraphe premier, aux fins de parvenir à un accord sur les caractéristiques et les fonctions d'un éventuel forum des États et de trouver les moyens d'améliorer la mise en œuvre du droit international humanitaire en utilisant le potentiel de la Conférence internationale et des forums régionaux sur le droit international humanitaire en vue de soumettre le résultat de ce processus intergouvernemental à la XXXIII^e Conférence internationale.

1.2.4 Résolution 3: La violence sexuelle et sexiste: action commune en matière de prévention et d'intervention

La XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),

condamnant avec la plus grande fermeté la violence sexuelle et sexiste quelles que soient les circonstances, en particulier dans les conflits armés, les situations de catastrophe et autres situations d'urgence, et *déplorant vivement* les souffrances endurées par tous les survivants/victimes de cette violence,

prenant note avec une inquiétude particulière de la prévalence persistante et de la présence toujours plus manifeste de la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés, les situations de catastrophe et autres situations d'urgence,

soulignant que la présente résolution ne crée pas de nouvelles obligations en vertu du droit international,

soulignant également que cette résolution n'élargit ni ne modifie les mandats, rôles et responsabilités des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), tels qu'énoncés dans les Statuts du Mouvement,

rappelant les obligations en matière de protection et d'assistance à l'égard des survivants/victimes de la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés, les situations de catastrophe et autres situations d'urgence, conformément au cadre juridique applicable,

gardant à l'esprit que le droit international humanitaire ne s'applique qu'aux situations de conflit armé,

reconnaissant que des facteurs tels que l'affaiblissement des mécanismes communautaires et institutionnels de protection, la perturbation des services et de la vie communautaire, la destruction des infrastructures, la dispersion des familles, le déplacement de personnes et l'accès limité à la justice et aux services de santé, entre autres, auxquels s'ajoutent les inégalités structurelles entre les sexes, sont susceptibles d'accroître le risque de violence sexuelle et sexiste et d'en renforcer l'impact,

reconnaissant également que, si ce problème touche les femmes et les filles de façon disproportionnée, les hommes et les garçons peuvent eux aussi être survivants/victimes de violences sexuelles ou sexistes, et que des facteurs tels que l'âge, le handicap, la privation de liberté, le déplacement, la religion, l'origine ethnique, la race ou la nationalité, entre autres, sont susceptibles d'en augmenter le risque,

affirmant que l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes, l'égalité entre les sexes et la mobilisation des hommes et des garçons dans la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes sont essentielles aux efforts déployés à long terme pour prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés, les situations de catastrophe et autres situations d'urgence,

1

2

3

4

5

affirmant également que, pour s'attaquer comme il convient à ce problème humanitaire, il faut prendre des mesures qui permettent véritablement de prévenir la violence sexuelle et sexiste, de mettre fin à l'impunité, de protéger les survivants/victimes et de répondre à leurs besoins de manière globale et pluridisciplinaire, dans toutes les phases d'une situation d'urgence,

insistant sur le fait qu'il est nécessaire de comprendre les causes profondes de la violence sexuelle et sexiste et d'y remédier pour prévenir et combattre cette violence de manière efficace,

reconnaissant que, en dépit de leur prévalence, les cas de violence sexuelle et sexiste passent souvent inaperçus, dans la mesure où les tabous, la stigmatisation, les sentiments de culpabilité ou de honte et la crainte de représailles, ajoutés à l'absence de soutien ou au manque d'information sur le soutien disponible, empêchent souvent les survivants/victimes de se manifester, et où les blessures, qu'elles soient physiques ou psychologiques, peuvent être moins évidentes que celles causées par d'autres formes de violence,

soulignant qu'il est par conséquent important d'œuvrer à la prévention et à l'élimination de la violence sexuelle et sexiste et de se préparer à répondre de manière appropriée aux besoins des survivants/victimes potentiels avant que des cas concrets ne se produisent, et *notant* que de telles mesures peuvent être vitales pour les survivants/victimes de cette violence,

prenant note avec préoccupation des conclusions d'un nombre toujours plus grand d'études conduites dans le monde entier, notamment du rapport publié récemment par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale)¹, qui décrit les risques accrus d'exposition à la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe et autres situations d'urgence,

notant avec une vive préoccupation qu'il est arrivé que des travailleurs humanitaires nationaux et internationaux ainsi que d'autres représentants de la communauté internationale commettent des actes d'exploitation ou des abus sexuels, *condamnant* ces actes avec la plus grande fermeté, et *appelant* les États et les organisations concernées à ne ménager aucun effort en matière de prévention, de détection,

d'enquête et de liaison avec les autorités compétentes concernant les cas présumés d'exploitation et d'abus sexuels en vertu de l'obligation de rendre des comptes,

rappelant la mission essentielle du Mouvement, qui est de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances humaines, de protéger la vie et la santé et de faire respecter la personne humaine, et *exprimant sa reconnaissance* aux composantes du Mouvement pour le travail et les efforts qu'elles ont accomplis jusqu'ici pour combattre la violence sexuelle et sexiste, conformément à leurs mandats et objectifs institutionnels respectifs,

se félicitant des travaux et initiatives pertinents entrepris par les Nations Unies, des organisations régionales, des États, des instances judiciaires, des organisations humanitaires et d'autres acteurs pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste, et *soulignant* la complémentarité des travaux du Mouvement et de la Conférence internationale avec lesdits travaux et initiatives,

rappelant toutes les résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies et la Conférence internationale,

I. La violence sexuelle dans les conflits armés

Cadres juridiques et de politique générale

1. *demande avec insistance* à toutes les parties aux conflits armés de mettre fin immédiatement à tous les actes de violence sexuelle;
2. *rappelle* toutes les dispositions en vigueur du droit international humanitaire qui interdisent les actes de violence sexuelle dans les conflits armés et qui sont contraignantes tant pour les parties étatiques que non étatiques aux conflits, et *note* que les actes de violence sexuelle sont également pris en compte dans d'autres cadres juridiques pertinents;
3. *rappelle également* que la violence sexuelle peut constituer un crime contre l'humanité ou être un élément constitutif du crime de génocide, lorsqu'elle est exercée dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, que le viol et les autres formes de violence sexuelle pendant un conflit armé

1 Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, «Unseen, unheard: Gender-based violence in disasters, global study», 2015.

peuvent constituer des crimes de guerre, que certains actes de violence sexuelle peuvent être assimilés à la torture, et que dans les conflits armés internationaux, certains actes de violence sexuelle peuvent constituer des infractions graves au sens des Conventions de Genève de 1949;

4. *insiste* sur la nécessité pour les États de respecter l'obligation qui leur incombe de mettre fin à l'impunité, ainsi que de recourir effectivement à tous les moyens appropriés permettant de mener des enquêtes approfondies et de poursuivre les personnes relevant de leur juridiction qui sont soupçonnées d'avoir commis de tels crimes;
5. *souligne* l'importance de la contribution qu'apportent les tribunaux pénaux internationaux pour qu'il soit mis fin à l'impunité des auteurs de crimes sexuels;
6. *prie instamment* tous les États d'envisager de ratifier les traités de droit international humanitaire auxquels ils ne sont pas encore partie et dont les dispositions interdisent les actes de violence sexuelle, ou d'y adhérer;
7. *appelle* les États à ériger en crimes les actes de violence sexuelle, s'ils ne l'ont pas encore fait, et les *encourage* à examiner, le cas échéant, leur cadre juridique national afin de vérifier s'il met pleinement en œuvre les obligations applicables en matière de violence sexuelle, s'il prévoit des enquêtes et des poursuites, et s'il protège les survivants/victimes et apporte les autres réponses nécessaires à leurs besoins;
8. *encourage* les États à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que leurs autorités, à tous les niveaux, y compris les commandants militaires et les hauts responsables civils, adoptent et appliquent une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence sexuelle;

Prévention

9. *appelle* les États, en temps de paix comme en période de conflit armé, et conformément aux obligations juridiques qui leur incombent, à diffuser le droit international humanitaire, notamment ses dispositions existantes qui interdisent la violence sexuelle dans les conflits armés, de la façon la plus large possible dans leurs pays respectifs, et en particulier à incorporer ce droit dans leurs programmes d'instruction militaire et, si possible, d'instruction civique, et *appelle également* les États à tout mettre en œuvre

pour intégrer pleinement l'interdiction de la violence sexuelle dans toutes les activités de leurs forces armées et de sécurité et de leurs autorités détentrices, avec le soutien des composantes du Mouvement, selon que de besoin et conformément aux mandats respectifs de celles-ci;

10. *souligne* l'importance du rôle que peuvent jouer, par exemple, les dirigeants locaux et la société civile, notamment les associations de femmes et de jeunes, et de la mobilisation des hommes et des garçons pour sensibiliser le grand public à l'interdiction de la violence sexuelle, à la nécessité de prévenir cette forme de violence et d'apporter assistance et protection aux survivants/victimes, y compris contre la revictimisation et la stigmatisation, ainsi qu'aux moyens d'obtenir réparation, et encourage les États à soutenir leurs efforts, dans toute la mesure du possible;
11. *appelle* les États à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que leurs forces armées et de sécurité ainsi que leurs autorités détentrices disposent, au niveau interne, de systèmes appropriés de surveillance et d'intervention en cas de violence sexuelle qui tiennent compte des besoins des survivants/victimes;
12. *encourage* les États à échanger expériences et bonnes pratiques sur la prévention de la violence sexuelle;

Protection et accès à la justice

13. *souligne* la nécessité pour les États de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour renforcer la protection des personnes contre la violence sexuelle en remédiant aux problèmes de sûreté et de sécurité par des mesures qui soient axées sur les survivants/victimes et qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes;
14. *appelle* les États à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour permettre aux survivants/victimes d'accéder à la justice, notamment en créant un environnement qui donne la priorité aux survivants/victimes, qui tienne compte des spécificités culturelles et de la problématique hommes-femmes et qui permette aux survivants/victimes de dénoncer facilement les faits de violence sexuelle, dans le respect du droit national et du droit international applicables;
15. *reconnaît* que la protection et l'accès à la justice sont considérés comme des mesures de prévention et *demande* aux États de faire tout ce qui est en

1

2

3

4

5

leur pouvoir pour mettre en place des formations spécifiques à l'intention du personnel de toutes leurs institutions pouvant être appelé à intervenir dans des cas de violence sexuelle dans les conflits armés;

16. *souligne* la nécessité d'éviter toute forme de discrimination lorsqu'il s'agit de prévenir la violence sexuelle, de protéger les survivants/victimes, de répondre à leurs besoins et de punir les auteurs d'actes de violence sexuelle;

Enquêtes et poursuites

17. *souligne également* que des enquêtes efficaces et des preuves documentaires réunies de manière éthique sur les cas de violence sexuelle peuvent être déterminantes pour que les survivants/victimes aient accès à la justice et que les auteurs présumés soient poursuivis et, à cet égard, *convient* de l'utilité des outils internationalement reconnus;
18. *appelle* les États à mettre en place, dans la mesure du possible, des formations spécifiques à l'intention des membres des forces de police, du ministère public et du corps judiciaire ainsi que du personnel d'appui concerné, afin qu'ils puissent enquêter sur les actes de violence sexuelle et soient à même de poursuivre et de juger les responsables d'une manière efficace, impartiale et appropriée qui, tout en garantissant les droits des auteurs présumés, tienne aussi pleinement compte des droits et des besoins des survivants/victimes;
19. *encourage* les États, en particulier dans les situations d'après-conflit, à envisager de traiter la violence sexuelle dans les processus de vérité et réconciliation;

Soutien aux survivants/victimes

20. *demande* aux États et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (Société nationales) de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les survivants/victimes de violences sexuelles et, le cas échéant, de violences sexistes puissent, dans la mesure du possible, accéder à tout moment, sans entrave et sans discrimination, à un ensemble complet de services de santé, dont des soins de santé sexuelle et reproductive, en fonction de la législation nationale, et des services de réadaptation physique, de soutien psychologique et psychosocial, d'assistance juridique, d'appui socioéconomique et de soutien spirituel, selon que de besoin, en gardant toujours

à l'esprit la nécessité de garantir la dignité et la sécurité des survivants/victimes et l'importance de protéger la confidentialité et le droit à la vie privée, notamment en luttant contre des problèmes tels que la stigmatisation sociale des survivants/victimes;

II. La violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe et autres situations d'urgence

Cadres juridiques et de politique générale

21. *réaffirme* que les dispositions applicables du droit international des droits de l'homme font obligation aux États d'interdire les actes de violence sexuelle et sexiste;
22. *appelle* les États à examiner et renforcer, si nécessaire, leur cadre juridique national afin de pleinement mettre en œuvre les obligations internationales applicables concernant la violence sexuelle et sexiste, et à déterminer, le cas échéant, si, sur le plan national, les procédures, politiques et plans d'urgence et de préparation aux catastrophes et autres situations d'urgence pouvant survenir sur leur territoire garantissent que l'attention voulue est portée à la violence sexuelle et sexiste;

Prévention, information et formation

23. *encourage* les États, avec le soutien des Sociétés nationales de leurs pays respectifs ainsi que d'autres acteurs de la société civile, y compris des associations de femmes et de jeunes, et avec la participation des hommes et des garçons, à tout mettre en œuvre, avant, pendant et après les catastrophes et autres situations d'urgence, pour informer leur population aussi largement que possible de l'interdiction de la violence sexuelle et sexiste ainsi que de l'ensemble des services, structures, mécanismes et services de soutien disponibles pour y faire face;
24. *encourage également* les États à recueillir, analyser et diffuser des données et informations pertinentes et ventilées relatives à la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe et autres situations d'urgence se produisant sur leur territoire, avec le soutien, selon qu'il conviendra, de leur Société nationale et de la Fédération internationale;

25. *demande* aux États, aux Sociétés nationales, à la Fédération internationale et aux autres acteurs concernés de l'aide humanitaire et du développement de veiller à incorporer dans leurs plans et activités de gestion des catastrophes et des situations d'urgence des mesures visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et sexiste, conformément à leurs mandats respectifs, comme la mise en place de formations spécifiques à l'intention du personnel chargé d'intervenir dans les situations d'urgence et de catastrophe, l'intégration des femmes dans les équipes d'intervention en cas de catastrophe ou d'urgence et la participation des membres des communautés, en particulier des femmes, à la prise de décisions sur la gestion des risques de catastrophe;
26. *encourage* les États à faire en sorte que leurs systèmes d'application des lois et leurs systèmes judiciaires soient à même de lutter efficacement contre la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe et autres situations d'urgence, notamment en organisant des formations non sexistes, en assurant une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de leur personnel et en aidant les survivants/victimes à signaler les incidents aux autorités nationales compétentes, facilement et en toute sécurité;
27. *invite* les organisations humanitaires internationales, y compris les représentants des secteurs et groupes d'activité concernés, à communiquer aux acteurs intéressés leurs bonnes pratiques, leurs lignes directrices et leurs expériences en matière de lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe et autres situations d'urgence;

Préparation et intervention

28. *appelle* les États, avec le soutien des Sociétés nationales et d'autres partenaires, selon qu'il conviendra, à ne ménager aucun effort pour que les personnes touchées par la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe ou autres situations d'urgence puissent accéder à tout moment, sans entrave et sans discrimination, à un ensemble complet de services de santé, dont des soins de santé sexuelle et reproductive, en fonction de la législation nationale, et des services de réadaptation physique, de soutien psychologique et psychosocial, d'assistance juridique, d'appui socioéconomique et de soutien spirituel, selon que de besoin, en gardant toujours à l'esprit la nécessité de garantir la dignité et la

sécurité des survivants/victimes et l'importance de protéger la confidentialité et le droit à la vie privée, de façon à réduire le risque qu'ils ne demandent pas d'aide et à éviter qu'ils ne soient revictimisés;

III. Mise en œuvre, coopération et partenariats dans le cadre du Mouvement

29. *encourage* le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à redoubler d'efforts pour prévenir la violence sexuelle et pour fournir protection et assistance aux survivants/victimes, conformément à son mandat tel qu'énoncé dans les Statuts du Mouvement, notamment dans les domaines de la recherche et de l'analyse, et à coopérer, selon qu'il conviendra, avec d'autres composantes du Mouvement, dans le respect de leurs mandats respectifs;
30. *encourage* la Fédération internationale à poursuivre, en collaboration avec les Sociétés nationales et d'autres partenaires concernés, ses recherches et consultations en vue d'élaborer des recommandations pertinentes destinées à prévenir et à combattre la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe et autres situations d'urgence;
31. *appelle* les composantes du Mouvement à faire tout leur possible, dans le respect de leurs mandats et objectifs institutionnels respectifs, pour faire du renforcement des capacités en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle et sexiste l'une de leurs priorités, notamment en donnant une formation spécifique au personnel et aux volontaires concernés à tous les niveaux, en travaillant en coopération et en coordination les unes avec les autres conformément à leurs mandats et rôles respectifs au sein du Mouvement, et en échangeant expériences et bonnes pratiques, selon qu'il conviendra;
32. *appelle également* toutes les composantes du Mouvement à adopter et à appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard des actes d'exploitation ou des abus sexuels commis par leur personnel ou leurs volontaires à l'encontre des bénéficiaires, et à prendre des sanctions à l'encontre de ceux qui seraient coupables de tels actes;
33. *appelle en outre* les composantes du Mouvement, conformément à leurs mandats respectifs, à tout mettre en œuvre pour soutenir, s'il y a lieu, le

1

2

3

4

5

développement et le renforcement des capacités des institutions nationales en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, et à investir dans la formation et dans le renforcement des compétences locales et des initiatives communautaires;

34. *appelle par ailleurs* les composantes du Mouvement, conformément à leurs mandats respectifs, à tout mettre en œuvre pour travailler en coordination et en coopération avec d'autres acteurs concernés œuvrant dans la prévention et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, comme les Nations Unies, des organisations régionales et des organisations humanitaires, notamment en échangeant expériences et bonnes pratiques, selon qu'il conviendra;
35. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de faire rapport à la XXXIII^e Conférence internationale sur les progrès qu'ils auront accomplis, en y incluant toute information que des membres de la Conférence internationale pourront leur apporter aux fins dudit rapport, concernant leurs efforts respectifs.

1.2.5 Résolution 4: Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé

La XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),

profondément préoccupée par les attaques, les menaces et les entraves qui touchent les blessés et les malades, les personnels de santé, les structures médicales et les moyens de transport sanitaire, par l'usage abusif qui est fait des structures médicales, des moyens de transport sanitaire et des emblèmes distinctifs, et par d'autres obstacles à la fourniture des soins de santé dans les situations de conflit armé ou d'autres situations d'urgence, et *déplorant* le fait que de tels actes entraînent de graves conséquences humanitaires, telles que des pertes en vies humaines et des souffrances généralisées, et affaiblissent, tant au niveau national que régional, la capacité des systèmes de santé à fournir des soins de santé aux personnes qui en ont besoin,

rappelant la résolution 5 de la XXXI^e Conférence internationale, intitulée « Les soins de santé en danger – Respecter et protéger les soins de santé », et notamment son paragraphe 14 qui demandait

au Comité international de la Croix Rouge (CICR) « d'entreprendre des consultations associant des experts des États, de la Fédération internationale [des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale)], des Sociétés nationales [de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales)] et d'autres acteurs spécialisés dans le domaine des soins de santé, en vue de formuler des recommandations pratiques visant à rendre plus sûre la fourniture des soins de santé » dans les conflits armés et les autres situations d'urgence, dans le respect des cadres juridiques applicables, « et de rendre compte des progrès accomplis à la XXXII^e Conférence internationale en 2015 »,

se félicitant des consultations d'experts organisées entre 2012 et 2014, et *prenant note avec satisfaction* des recommandations pratiques auxquelles celles-ci ont abouti, ainsi que du rapport sur les progrès accomplis présenté par le CICR conformément au paragraphe 14 de la résolution 5 de la XXXI^e Conférence internationale,

exprimant sa gratitude aux États, aux Sociétés nationales et aux associations de professionnels de la santé ayant accueilli ces consultations d'experts pour le rôle particulier qu'ils ont joué,

saluant les efforts que déploient les États, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) et d'autres acteurs du secteur de la santé pour que la fourniture des soins de santé bénéficie d'une meilleure protection, dans le respect des cadres juridiques internationaux et nationaux applicables, ainsi que les efforts visant à mettre en œuvre les recommandations pratiques pertinentes et à suivre les bonnes pratiques existant dans ce domaine,

gardant à l'esprit que le droit international humanitaire ne s'applique qu'aux situations de conflit armé, et *reconnaissant* que le droit international humanitaire et les règles applicables du droit international des droits de l'homme prévoient un cadre pour la protection des soins de santé,

soulignant que la présente résolution ne donne pas lieu à de nouvelles obligations au regard du droit international,

soulignant également que la présente résolution n'élargit ni ne modifie les mandats, les rôles et les responsabilités des composantes du Mouvement, tels que les définissent les Statuts du Mouvement,

rappelant l'obligation de respecter et de protéger les blessés et les malades ainsi que les personnels de santé, les structures médicales et les moyens de transport sanitaire, et de prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer aux blessés et aux malades un accès sûr et rapide aux soins de santé dans les situations de conflit armé ou d'autres situations d'urgence, conformément aux cadres juridiques applicables,

demandant à tous les États et à toutes les parties prenantes de respecter l'intégrité du personnel soignant et des autres professionnels de la santé qui accomplissent leurs tâches dans le respect des dispositions de leurs codes de déontologie et conformément à leurs compétences,

tenant compte des besoins de santé propres à certaines catégories de blessés et de malades, notamment les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées,

soulignant que le fait de pouvoir identifier les personnels de santé, les structures médicales et les moyens de transport sanitaire en tant que tels peut contribuer à mieux les protéger, et rappelant à ce propos les obligations juridiques internationales concernant l'emploi et la protection des emblèmes distinctifs en vertu des Conventions de Genève de 1949 et, selon les cas, de leurs Protocoles additionnels,

rappelant que les Statuts du Mouvement, et en particulier leur préambule énonçant la mission des composantes du Mouvement, guident l'action menée par le Mouvement pour rendre plus sûre la fourniture des soins de santé dans les conflits armés et les autres situations d'urgence,

soulignant, en particulier, l'importance des Principes fondamentaux du Mouvement, et *rappelant* que « Les États respectent en tout temps l'adhésion de toutes les composantes du Mouvement aux Principes fondamentaux », comme le prévoient les Statuts du Mouvement,

insistant, dans ce contexte, sur le principe d'humanité, en vertu duquel les souffrances humaines doivent être évitées et atténuées en toutes circonstances, et sur le principe d'impartialité, en vertu duquel aucune distinction fondée sur la nationalité, la race, la religion, la condition sociale, l'appartenance politique ou le sexe ne peut être faite entre les individus, qui doivent être secourus à la seule mesure de leur souffrance et en subvenant en priorité aux détreesses les plus urgentes,

rappelant qu'il est important que les personnels de santé aient une connaissance pratique suffisante de leurs droits et responsabilités au regard des cadres juridiques applicables, du code de déontologie de leur profession et de leurs compétences, et *soulignant* que les personnels de santé devraient pouvoir offrir leurs services sans être l'objet d'entraves, de menaces ou d'attaques physiques,

soulignant la nécessité de poursuivre et, s'il y a lieu, de renforcer la coopération entre les États, le Mouvement, les associations professionnelles nationales et internationales du secteur de la santé et d'autres fournisseurs de soins de santé, les organisations internationales et régionales, la société civile, les chefs religieux et communautaires, les communautés touchées et les autres parties prenantes concernées, afin de faire mieux connaître la violence exercée contre les blessés et les malades, les personnels de santé, les structures médicales et les moyens de transport sanitaire, de promouvoir la préparation nécessaire pour combattre cette violence et de la combattre, en particulier au niveau national, en tenant compte des capacités, des rôles et des mandats existants,

1. *demande instamment* que toutes les parties à des conflits armés respectent pleinement leurs obligations au regard du droit international humanitaire et que les États respectent pleinement leurs obligations au regard du droit international des droits de l'homme telles qu'applicables et pertinentes en matière de protection des blessés et des malades ainsi que des personnels de santé, des structures médicales et des moyens de transport sanitaire accomplissant exclusivement des tâches médicales;
2. *rappelle* à cet égard l'interdiction d'attaquer les blessés et les malades, les personnels de santé, les structures médicales et les moyens de transport sanitaire, de limiter ou de refuser arbitrairement l'accès des blessés et des malades aux services de santé, et de harceler, menacer ou punir les personnels de santé pour le simple fait d'accomplir leurs tâches dans le respect des cadres juridiques applicables;
3. *constate* que le fait d'attaquer ou de menacer des membres du personnel soignant ou de les empêcher par d'autres moyens de s'acquitter de leurs fonctions médicales compromet leur sécurité physique et leur capacité de respecter leurs codes de déontologie;

1

2

3

4

5

4. *exprime* sa profonde préoccupation au sujet des attaques contre les personnels de santé et les structures médicales, *réaffirme* l'engagement de toutes les composantes du Mouvement envers la protection des personnels de santé, des structures médicales et des moyens de transport sanitaire conférée par le droit international humanitaire, et *appelle* les États, le cas échéant, à mener sans délai des enquêtes approfondies et indépendantes en vue de renforcer les mesures préventives, de faire en sorte que des comptes soient rendus et de traiter les plaintes des victimes;
5. *invite* les États, le cas échéant et selon qu'il convient, à adopter et à mettre en œuvre effectivement les mesures nationales nécessaires, notamment législatives, réglementaires et pratiques, afin que soient respectées les obligations juridiques internationales qui leur incombent concernant la protection des blessés et des malades ainsi que des personnels de santé, des structures médicales et des moyens de transport sanitaire, et la protection des emblèmes distinctifs ainsi que leur emploi par les personnels de santé, les structures médicales et les moyens de transport sanitaire autorisés;
6. *appelle* les États à faire en sorte que leurs forces armées et leurs forces de sécurité, dans leurs domaines de compétence respectifs au regard du droit national, consentent des efforts ou, selon les cas, poursuivent les efforts engagés pour que des mesures pratiques de protection des malades et des blessés ainsi que des services de santé soient intégrées dans la planification et la conduite de leurs opérations;
7. *appelle également* les États, s'il y a lieu, à contribuer à l'intégration de ces mesures pratiques par les forces armées et de sécurité dans les pratiques et procédures opérationnelles des organisations régionales ou internationales concernées;
8. *invite* les États, en coopération avec le Mouvement, la communauté des soins de santé et d'autres parties prenantes concernées, selon qu'il convient, à mieux appréhender la nature de la violence qui touche la fourniture des services de santé en vue d'élaborer et d'appliquer effectivement des mesures nationales, tant législatives et réglementaires que pratiques, ayant pour but de prévenir cette violence et d'y faire face le cas échéant, et *encourage* à cet effet les États et le Mouvement, en coopération avec la communauté des soins de santé et les autres parties prenantes concernées, à échanger régulièrement sur les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques en la matière;
9. *appelle* les États et le Mouvement, en coopération avec la communauté des soins de santé et les milieux universitaires, selon qu'il convient, à continuer d'utiliser ou de soutenir les outils de formation existants ou, au besoin, à en créer de nouveaux, pour que les personnels de santé soient mieux au fait des droits et responsabilités que leur confèrent le droit applicable et les codes de déontologie de leur profession, des coutumes et traditions nationales et locales, conformément aux cadres juridiques applicables, ainsi que des dilemmes liés à l'exercice de leurs responsabilités légales et éthiques, et souligne qu'il pourrait en résulter des comportements de nature à améliorer l'acceptation de ces personnels par les communautés locales et, partant, leur sûreté et leur sécurité;
10. *appelle également* les États et le Mouvement, en coopération avec la communauté des soins de santé et les milieux universitaires, selon qu'il convient, à intensifier ou soutenir les efforts visant à inclure une formation sur les droits et responsabilités des personnels de santé dans les programmes d'enseignement des facultés concernées, notamment (mais non exclusivement) les facultés de médecine, et des établissements de formation des personnels de santé;
11. *appelle* les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale à continuer de soutenir et de renforcer les capacités des structures et personnels de santé locaux dans le monde entier, et de dispenser formation et instruction aux personnels et aux volontaires travaillant dans le domaine des soins de santé, en élaborant des outils appropriés sur les droits et obligations des personnels de santé ainsi que sur la protection et la sécurité de la fourniture des soins de santé, dans la mesure du possible;
12. *appelle* les États et le Mouvement, selon qu'il convient et en coopération avec les communautés locales touchées et leurs chefs, à rendre plus sûr le fonctionnement des structures médicales par des mesures de préparation et autres mesures pratiques;
13. *demande* aux États et aux Sociétés nationales, selon qu'il convient, d'engager ou de poursuivre le dialogue en vue de renforcer le cadre national

législatif, réglementaire et pratique régissant le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire pour ce qui est de rendre plus sûre la fourniture des soins de santé, notamment en assurant une coordination efficace de leurs services de santé respectifs, et *demande* aux Sociétés nationales, dans l'exercice de ce rôle d'auxiliaire, de promouvoir et de soutenir la mise en œuvre des obligations juridiques internationales des États et les activités de diffusion y ayant trait;

14. *appelle* les Sociétés nationales à intensifier leur engagement et les efforts qu'elles déploient pour améliorer leur niveau d'acceptation, leur sécurité et leur sûreté afin de pouvoir accéder aux membres des communautés où elles fournissent des services de santé, notamment en formant ou en soutenant d'une autre façon leurs employés et volontaires pour que ceux-ci agissent dans le respect des Principes fondamentaux du Mouvement, en appliquant les approches opérationnelles existantes et celles qui visent à améliorer le développement organisationnel des Sociétés nationales, telles que le Cadre pour un accès plus sûr, et en continuant à travailler, lorsqu'il y a lieu, sur des procédures, des protocoles et des capacités spécifiques permettant d'améliorer la gestion des risques et la sécurité générale de leurs services ambulanciers et d'urgence, et *encourage* les autres Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale, selon qu'il convient, à les soutenir dans ces efforts

1.2.6 Résolution 5: La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire

La XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),

notant que le but de la présente résolution est, entre autres, de susciter une prise de conscience et de promouvoir la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire,

reconnaissant avec gratitude l'immense contribution que les volontaires et les autres travailleurs de l'humanitaire, y compris les 17 millions de volontaires au service des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), apportent au bien-être de leur communauté,

soulignant en particulier le dévouement des 7 000 volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

qui ont œuvré en 2014 et 2015 dans les pays touchés par Ebola et du million d'autres qui vivent et interviennent dans les pays confrontés à un conflit armé,

notant avec une profonde préoccupation les risques extrêmement sérieux auxquels les volontaires et les autres travailleurs humanitaires sont exposés dans les situations de conflit armé, qui comprennent, sans s'y limiter, les attaques physiques, les traumatismes psychologiques, la stigmatisation sociale et les blessures accidentelles, et qui peuvent être exacerbés par des questions de genre,

reconnaissant que les volontaires et les autres travailleurs de l'humanitaire peuvent aussi être confrontés à ces risques et à d'autres encore dans des circonstances différentes, qui peuvent comprendre les situations de catastrophe, les urgences sanitaires et même les activités menées quotidiennement en faveur des communautés,

notant avec consternation que près de 100 volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission depuis la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2011; *exprimant* sa sympathie à leur famille et à leur communauté, ainsi que sa solidarité aux volontaires qui ont été blessés, traumatisés ou touchés de quelque manière que ce soit,

rappelant que, conformément au droit international humanitaire, les personnels de secours humanitaire, en tant que civils, doivent être respectés et protégés, et que le droit international relatif aux droits de l'homme fournit lui aussi un cadre pour la protection des personnes,

reconnaissant que la protection des volontaires de l'humanitaire est à la fois un impératif moral et humanitaire, au vu de l'humanité et du dévouement dont ils font preuve, et une nécessité pratique, compte tenu du rôle indispensable qu'ils jouent dans l'action humanitaire et des incidences que l'insécurité peut avoir sur leur mobilisation et leur fidélisation,

reconnaissant que, bien que la sûreté et la sécurité de tous les travailleurs humanitaires soient extrêmement importantes, une attention bien moindre a souvent été portée à la situation des volontaires, comme l'a révélé une étude récente conduite par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale),

affirmant la détermination des membres de la Conférence à travailler en coopération en vue de

1

2

3

4

5

prévenir et d'atténuer, dans la mesure du possible, les risques auxquels les volontaires sont confrontés, à mettre en œuvre des initiatives conjointes visant à favoriser un environnement plus sûr pour les volontaires et à intensifier les efforts déployés pour répondre aux besoins des volontaires blessés ou traumatisés et des familles des volontaires tués ou blessés dans l'accomplissement de leur mission,

soulignant l'importance des données fiables, des recherches et des enseignements tirés pour comprendre et réduire les risques, notamment les risques liés au genre, auxquels font face les volontaires et les autres travailleurs de l'humanitaire,

rappelant les résolutions adoptées à ce sujet par la Conférence internationale, et en particulier la résolution 4 de la XXXI^e Conférence internationale, qui appelait les États et les Sociétés nationales à créer et à maintenir un environnement favorable au volontariat, notamment en favorisant l'adoption de lois et de politiques facilitatrices,

reconnaissant que la présente résolution et la résolution 4, intitulée « Les soins de santé en danger : continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé », également soumise à la XXXII^e Conférence internationale, sont complémentaires, toutes deux visant à promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

rappelant que la résolution 67/138 de 2012 de l'Assemblée générale des Nations Unies priait les États et les organismes des Nations Unies de collaborer avec les organisations qui font appel à des volontaires pour appuyer les mesures visant à renforcer la sécurité et la protection des volontaires,

réaffirmant que l'action des volontaires de l'humanitaire sera essentielle à la réalisation des cibles internationales relatives à la résilience des communautés, telles que définies dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Détermination à protéger

1. appelle les Sociétés nationales et tous les autres acteurs faisant appel à des volontaires à mettre tout en œuvre, dans la mesure de leurs moyens, pour fournir de manière opportune à leurs volontaires les informations les plus fiables sur les questions de sécurité, des orientations, des formations, du matériel de protection, un soutien psychologique et une assurance;

2. demande instamment aux Sociétés nationales et à tous les acteurs faisant appel à des volontaires d'assurer un suivi continu des risques potentiels, notamment, mais pas uniquement, les risques liés au genre, auxquels leurs volontaires sont confrontés, et de veiller à ce que leurs plans et programmes comprennent des mesures de réduction et d'atténuation de ces risques;

3. invite les États et les autres parties prenantes concernées à apporter un soutien en la matière aux Sociétés nationales et aux autres acteurs faisant appel à des volontaires, sous la forme, notamment, de formations, de compétences et de ressources selon les besoins;

4. appelle les États à favoriser, en gardant à l'esprit les risques inhérents à certaines activités, la création d'environnements les plus sûrs possible pour les volontaires de l'humanitaire, notamment par la mise en œuvre, dans le respect des pratiques nationales, d'activités destinées à promouvoir la compréhension et l'acceptation par le public du rôle des volontaires de l'humanitaire, par l'introduction de dispositions relatives à la protection de la sûreté et de la sécurité des volontaires dans les lois, politiques, plans et programmes nationaux relatifs à la gestion des situations d'urgence, et par la prise de mesures visant à faire répondre de leurs actes les auteurs d'actes criminels contre des volontaires de l'humanitaire;

Amélioration des connaissances

5. encourage les États, en coopération, le cas échéant, avec les Sociétés nationales et les autres parties prenantes concernées, à mettre en place et/ou à maintenir, d'une manière qui soit conforme à la législation nationale applicable, des systèmes nationaux de collecte et de partage de données complètes, y compris des données ventilées par sexe et par âge, sur la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire et appelle à inclure les informations relatives aux volontaires dans les initiatives internationales de collecte de ce type de données;

6. encourage les États, les Sociétés nationales et toutes les autres parties prenantes concernées à se communiquer régulièrement des informations sur les défis et les bonnes pratiques dans l'objectif de renforcer la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire;

7. invite les milieux universitaires à intensifier leurs efforts de recherche sur les problèmes auxquels font face les volontaires de l'humanitaire et sur les solutions possibles, et encourage les États à envisager d'accroître leur soutien financier à ce type de recherches;

Amélioration de la compréhension

8. souligne l'importance de veiller à ce que les volontaires de l'humanitaire connaissent les coutumes et les traditions nationales et locales et les respectent, à ce qu'ils expliquent clairement leur but et leurs objectifs aux communautés aux fins de favoriser leur acceptation, contribuant ainsi à leur sûreté et à leur sécurité, et à cet égard de faire en sorte que l'action humanitaire soit guidée par les principes humanitaires;
9. encourage les Sociétés nationales à faire en sorte que les volontaires soient pleinement formés aux procédures et protocoles de sécurité applicables, notamment à l'utilisation du matériel de protection nécessaire, et soient à même de mettre en œuvre les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de tirer parti des outils mondiaux tels que le Cadre pour un accès plus sûr, élaboré par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et la boîte à outils Stay Safe, mise au point par la Fédération internationale;

Promotion de l'assurance ou d'une protection équivalente

10. demande instamment aux Sociétés nationales et à tous les acteurs faisant appel à des volontaires de l'humanitaire de mettre tout en œuvre, dans la mesure de leurs moyens, pour garantir que leurs volontaires disposent d'une assurance adéquate ou d'un filet de sécurité équivalent en cas de décès, de blessure, de maladie ou de traumatisme qui interviendrait dans l'accomplissement de leur mission;
11. salue les États qui ont apporté un soutien direct ou indirect en vue de fournir une assurance ou un filet de sécurité équivalent aux volontaires des Sociétés nationales et d'autres acteurs faisant appel à des volontaires sur leurs territoires respectifs et exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'agir en ce sens, dans toute la mesure possible;
12. demande instamment aux États et aux autres parties prenantes concernées d'envisager d'apporter un

soutien similaire dans d'autres pays, en tant que donateurs, dans le respect des lois nationales et des principes humanitaires;

13. encourage la Fédération internationale à continuer d'aider les Sociétés nationales à trouver des moyens efficaces par rapport aux coûts d'assurer les volontaires ou de répondre à leurs besoins par un autre biais;

Mise en œuvre et soutien

14. invite la Fédération internationale et le CICR à offrir leur appui aux Sociétés nationales et aux États dans la mise en œuvre de la présente résolution et encourage les Sociétés nationales à se soutenir mutuellement par le biais d'échanges d'informations sur les pratiques optimales et les défis;
15. encourage la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales à continuer de renforcer les partenariats noués avec d'autres parties prenantes, telles que les institutions des Nations Unies, en vue de promouvoir la sûreté et la sécurité des volontaires;
16. demande aux partenaires opérationnels des Sociétés nationales de s'associer aux efforts qu'elles déploient, avec le soutien de la Fédération internationale et/ou du CICR le cas échéant, pour garantir que les volontaires ne sont pas inutilement exposés à des risques dans le cadre des projets menés conjointement;
17. demande à la Fédération internationale de présenter un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution à la XXXIII^e Conférence internationale.

1.2.7 Résolution 6: Renforcement des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques et aux premiers secours

La XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),
rappelant l'objectif final 3.2 de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la résolution 4 de la XXX^e Conférence internationale et la résolution 7 de la XXXI^e Conférence internationale,

1

2

3

4

5

rappelant les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies qui encouragent les États à renforcer leur réglementation de l'assistance internationale en cas de catastrophe en tenant compte des « Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe » (« Lignes directrices IDRL »),

prenant note de la mise au point de la version finale de la « Loi type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe » par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et l'Union interparlementaire (UIP) en 2013, ainsi que de l'initiative de la Fédération internationale et de l'OCHA d'élaborer un « Modèle de décret d'urgence relatif à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe »,

notant avec satisfaction que 23 États ont adopté, depuis 2007, de nouvelles lois, règles ou procédures s'appuyant sur les Lignes directrices IDRL et qu'un nombre considérable d'organisations et d'initiatives régionales ont renforcé leur soutien à leurs États membres en matière de prévention ou d'élimination des obstacles réglementaires aux opérations internationales d'urgence,

prenant note avec préoccupation des conclusions du rapport de la Fédération internationale selon lesquelles des problèmes de réglementation continuent néanmoins d'entraver la rapidité et l'efficacité des opérations internationales d'urgence, et du fait que de nombreux États ne disposent toujours pas de lois, de règles et de procédures complètes en matière de gestion de l'assistance internationale en cas de catastrophe,

notant que la Commission du droit international a achevé la première lecture de ses « projets d'articles relatifs à la protection des personnes en cas de catastrophe » et a demandé aux États et à certaines organisations, dont la Fédération internationale et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de formuler des commentaires d'ici au 1^{er} janvier 2016,

rappelant le rôle crucial de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr (1994), du Cadre d'action de Hyogo (2005) et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

(Cadre de Sendai) (2015), dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, laquelle a été rendue possible par l'action de facilitateur du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes,

accueillant avec satisfaction le Cadre de Sendai qui encourage les États notamment à renforcer le contenu et l'application de leurs lois, réglementations et politiques relatives à la réduction des risques de catastrophe, souligne que la problématique hommes-femmes, l'âge, le handicap et la culture doivent être pris en compte dans toutes les politiques et les pratiques de réduction des risques de catastrophe et qu'il importe d'encourager les femmes et les jeunes à exercer des responsabilités, et reconnaît l'importance de revoir les lois et procédures nationales à la lumière des Lignes directrices IDRL,

prenant note des progrès accomplis à la première réunion des groupes de travail d'experts intergouvernementaux à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie, en tant que première étape concrète de la mise en œuvre du Cadre de Sendai,

accueillant avec satisfaction le Programme de développement durable pour 2030 qui appelle à un engagement en faveur, entre autres, du renforcement de la résilience des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité et de la réduction de leur exposition et de leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes, aux catastrophes et à d'autres chocs d'ordre économique, social ou environnemental,

prenant note de l'initiative de la Fédération internationale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'entreprendre une étude comparative des pratiques optimales et des lacunes communes dans les législations nationales relatives à la réduction des risques de catastrophe, telle que décrite dans le rapport « Étude multipays : législation et réglementation pour la réduction des risques de catastrophe », publié en 2014, et *notant* ses conclusions, qui indiquent que des avancées encourageantes ont été réalisées ces dernières années en matière de renforcement des législations relatives à la gestion des risques de catastrophe, mais que des lacunes existent encore dans de nombreux pays, en particulier concernant le financement, le renforcement des capacités, la participation communautaire, la mise en œuvre et la redevabilité liés à la réduction des risques de catastrophe,

prenant note de la consultation et du processus pilote conduits de 2012 à 2015 par la Fédération

internationale et le PNUD sur la « Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe » en vue d'obtenir des retours d'informations et des contributions d'un large éventail de spécialistes gouvernementaux et non gouvernementaux,

reconnaisant que la généralisation de la formation aux premiers secours et de la pratique individuelle des premiers secours est un moyen efficace par rapport aux coûts de garantir qu'une aide vitale se trouve à proximité dans les premiers instants suivant une crise sanitaire soudaine,

se félicitant de l'importante contribution des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la promotion des premiers secours,

notant les conclusions du rapport de la Fédération internationale selon lesquelles les formations ciblées obligatoires aux premiers secours peuvent augmenter les chances qu'une personne possédant les compétences adéquates soit disponible dans une situation de crise, mais que la mesure dans laquelle les formations sont imposées varie considérablement d'un État à l'autre,

prenant note du constat selon lequel de nombreux États manquent de normes minimales concernant la qualité et le contenu des formations aux premiers secours, et *saluant* à ce sujet les Recommandations internationales en matière de premiers secours et de réanimation, élaborées en 2011 par la Fédération internationale en tant qu'outil de référence important,

prenant note également du constat qui montre que même des volontaires formés hésitent à dispenser les premiers secours par crainte des risques de poursuites dans le cas où leurs efforts réalisés de bonne foi échoueraient, et que de nombreux États ne leur assurent pas, en fait, de protection juridique spéciale,

reconnaisant que les femmes et leur participation sont essentielles pour assurer l'efficacité des activités de gestion des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience,

soulignant que l'État touché est responsable au premier chef du lancement, de l'organisation, de la coordination et de la mise en œuvre de l'assistance humanitaire sur son territoire, ainsi que de la facilitation des activités menées par les organisations humanitaires pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles,

Accélérer les progrès aux fins de la facilitation et de la réglementation des interventions internationales en cas de catastrophe

1. *félicite* les États qui ont adopté des lois, des politiques, des règles et des procédures complètes aux fins de la facilitation et de la réglementation de l'assistance internationale en cas de catastrophe et les *encourage* à faire part de leurs expériences aux autres;
2. *appelle* les États qui ne l'ont pas encore fait à adopter, aux niveaux national et infranational, des lois, des politiques, des règles et des procédures appropriées afin de ne pas être pris au dépourvu en cas de catastrophe future et les *encourage* à envisager d'établir leurs propres cadres institutionnels en vue de garantir des discussions et une planification adéquates pour la gestion de l'assistance internationale en cas de catastrophe;
3. *salue* le soutien apporté par les Sociétés nationales et la Fédération internationale aux États intéressés en vue de l'utilisation des Lignes directrices IDRL, et les *encourage* à poursuivre leurs efforts, notamment en matière d'intégration de ces Lignes directrices dans leurs plans nationaux, en collaboration avec les partenaires concernés, y compris les institutions des Nations Unies et les organisations régionales compétentes;
4. *invite* les Sociétés nationales et les États à collaborer à la diffusion d'informations auprès du grand public concernant les dons les plus adéquats de produits au lendemain d'une catastrophe de grande ampleur, et à décourager l'envoi d'articles inutiles et non sollicités;
5. *salue* l'initiative de la Fédération internationale de favoriser le dialogue sur les moyens d'accélérer les progrès en vue de résoudre les problèmes de réglementation dans les opérations internationales d'urgence, y compris les efforts au niveau national et la possibilité de renforcer encore les cadres juridiques internationaux et/ou régionaux, et *invite* la Fédération internationale à continuer de mener des consultations avec les États et d'autres parties prenantes à ce sujet;

Renforcer la coopération et la législation relative à la réduction des risques de catastrophe

6. *reconnait* que les Sociétés nationales, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, ont un rôle important à jouer en aidant leurs États respectifs à réaliser

1

2

3

4

5

certains des objectifs, cibles et priorités définis dans le Cadre de Sendai, le Programme de développement durable pour 2030 et les résultats de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris ceux qui touchent au renforcement de la résilience des communautés, à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques;

7. *encourage* les Sociétés nationales et les États à étudier des moyens de renforcer leur coopération pour réaliser ces objectifs, ces cibles et ces priorités, y compris pour faire face aux risques en milieu urbain, et à promouvoir des cadres juridiques nationaux solides et bien appliqués;
8. *s'engage* à ce que des efforts communs soient déployés pour renforcer l'action globale menée par les communautés en vue d'accroître leur résilience, y compris en encourageant les partenariats et les alliances, et, à cet égard, *salue* la Coalition d'un milliard pour la résilience;
9. *reconnaît* la « Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe » en tant qu'outil d'évaluation utile et non contraignant visant à aider les États, le cas échéant, dans l'examen des cadres juridiques nationaux applicables à la réduction des risques de catastrophe aux niveaux national, provincial et local et *note* son utilité pour les États s'agissant de la concrétisation des engagements connexes, énoncés dans le Cadre de Sendai;
10. *invite* les États à utiliser la Liste de vérification pour évaluer et, le cas échéant, renforcer le contenu et l'application de leurs lois, réglementations et politiques publiques relatives à la réduction des risques de catastrophe, avec le soutien des Sociétés nationales, de la Fédération internationale, du système des Nations Unies, de la société civile locale, du secteur privé, des milieux universitaires et d'autres partenaires;
11. *encourage* les Sociétés nationales et les États à coopérer dans les efforts déployés pour favoriser une connaissance accrue, par le public, de la réduction des risques de catastrophe et des droits et responsabilités connexes des acteurs concernés en vertu du droit national et international;

Fournir des cadres réglementaires facilitateurs pour sauver des vies par le biais des premiers secours

12. *encourage* les États à inciter leurs citoyens à suivre tout au long de leur vie des formations aux premiers secours régulièrement actualisées, en particulier en organisant des formations obligatoires pour les écoliers, les enseignants et les candidats au permis de conduire, dans la mesure où les capacités et le système national le permettent, ainsi qu'à garantir une participation égale des femmes, des filles, des hommes et des garçons à la formation aux premiers secours;
13. *encourage en outre* les États à adopter et régulièrement actualiser des lignes directrices officielles concernant le contenu minimal des programmes de formation aux premiers secours, en tenant compte des normes en vigueur, y compris les Recommandations internationales en matière de premiers secours et de réanimation de la Fédération internationale, ainsi que les résultats des évaluations d'impact;
14. *encourage également* les États à examiner toutes les mesures nécessaires pour inciter les non-professionnels dûment formés à dispenser les premiers secours, notamment, le cas échéant, en leur assurant une protection de sorte que les efforts déployés de bonne foi n'engagent pas leur responsabilité, et en veillant à ce qu'ils aient connaissance de cette protection;
15. *invite* les États à échanger les bonnes pratiques dans ce domaine, y compris en matière d'utilisation de la communication numérique, et *demande* aux Sociétés nationales et à la Fédération internationale d'aider les États intéressés à évaluer et, sur demande et selon les besoins, à renforcer leurs cadres juridiques relatifs aux premiers secours;

Renforcer le soutien et les partenariats

16. *encourage* les Sociétés nationales, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, à continuer de conseiller et de soutenir le gouvernement de leurs pays respectifs dans l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et de politique efficaces relatifs à la gestion des catastrophes et des situations d'urgence à tous les niveaux, notamment s'agissant des domaines prioritaires mentionnés dans la présente résolution;

17. *demande* à la Fédération internationale de continuer à soutenir les Sociétés nationales et les États dans le domaine du droit relatif aux catastrophes, y compris s'agissant des domaines prioritaires mentionnés dans la présente résolution, par le biais d'une assistance technique, du renforcement des capacités, de la mise au point d'outils, de modèles et de lignes directrices, d'activités de sensibilisation et de recherches continues, et de la promotion des échanges d'expériences et de pratiques optimales entre les pays;
18. *se félicite* de la coopération grandissante de la Fédération internationale et des Sociétés nationales avec d'autres partenaires, conformément à leurs mandats respectifs, qui vise à apporter aux États intéressés un soutien dans ce domaine, en particulier avec les Nations Unies, des organisations régionales et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales nationales, le secteur privé et les établissements universitaires, et les *encourage* à continuer de nouer de nouveaux partenariats;

Garantir la diffusion et l'examen de la résolution

19. *réaffirme* le rôle de la Conférence internationale en tant qu'enceinte internationale essentielle de dialogue sur la législation relative aux catastrophes et sur les activités de relèvement, en synergie avec les actions menées par les États et les organisations internationales;
20. *invite* les États, la Fédération internationale et les Sociétés nationales à diffuser la présente résolution auprès des parties prenantes adéquates, notamment en la portant à l'attention des organisations internationales et régionales compétentes;
21. *demande* à la Fédération internationale de présenter, en consultation avec les Sociétés nationales, un rapport de situation sur la mise en œuvre de la présente résolution à la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

1.2.8 Résolution 7: Le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants

La XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),

profondément préoccupée par les besoins humanitaires croissants,

soulignant l'importance pour les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) de continuellement renforcer et améliorer leur capacité de réponse aux besoins humanitaires par une action collective et une coordination efficaces,

réaffirmant la grande valeur éthique et opérationnelle des sept Principes fondamentaux du Mouvement pour toutes les composantes du Mouvement dans l'accomplissement de leur mission humanitaire,

rappelant les engagements pris par les États de faciliter les activités et l'accès sans risque des composantes du Mouvement et de respecter en tout temps l'adhésion desdites composantes aux Principes fondamentaux,

soulignant en particulier l'importance d'un dialogue constant à cet égard entre les États et les composantes du Mouvement visant à ce que les États mettent en œuvre les engagements pertinents énoncés dans le droit international humanitaire et figurant également dans les Statuts du Mouvement,

encourageant les efforts soutenus déployés par le Mouvement pour assurer, face à des besoins humanitaires croissants, une réponse efficace, homogène, complémentaire et fondée sur des principes, conformément aux mandats respectifs de ses composantes, en renforçant ses procédures internes et sa culture de coopération et de coordination avant, pendant et après les situations d'urgence,

reconnaissant la nécessité pour le Mouvement, dans la réalisation de son but collectif, d'avoir une approche homogène en termes de marque et de représentation visuelle à des fins de communication, de promotion et de collecte de fonds à l'échelle mondiale,

affirmant l'importance des emblèmes distinctifs reconnus par les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels ainsi que leur fonction première en tant que signes protecteurs en période de conflit armé, et *soulignant* la nécessité de protéger et de faire respecter les emblèmes en tout temps, conformément aux Conventions de Genève et au Règlement sur l'usage de l'emblème de la croix rouge ou du croissant rouge par les Sociétés nationales (Règlement sur l'usage de l'emblème) adopté par la Conférence internationale en 1965, révisé par le Conseil des Délégués du

1

2

3

4

5

Mouvement (Conseil des Délégués) en 1991 et approuvé ultérieurement par les États parties aux Conventions de Genève,

affirmant en outre la responsabilité qui incombe aux États de protéger, en coopération avec leurs Sociétés nationales respectives, l'intégrité des emblèmes distinctifs, comme énoncé dans les Statuts du Mouvement,

notant la décision de la 19^e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) approuvant les «Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge» et demandant que ceux-ci soient présentés à la Conférence internationale,

rappelant et réaffirmant les engagements antérieurs pris par la Conférence internationale, en particulier la résolution 1 et sa déclaration annexe «Ensemble pour l'humanité», adoptées par la XXX^e Conférence internationale, ainsi que la résolution 3, intitulée «Migration: garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale», adoptée par la XXXI^e Conférence internationale,

prenant note de l'adoption en 2015, par le Conseil des Délégués, de la déclaration intitulée «Assurer une action collective pour protéger les migrants et répondre à leurs besoins et à leurs vulnérabilités»,

1. *prend note* de l'adoption en 2015, par le Conseil des Délégués, de la «Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge», *s'efforce* d'aider les composantes du Mouvement à concrétiser cette Vision, et demande aux États d'apporter leur concours au Mouvement pour l'aider à atteindre cet objectif;
2. *rappelle* l'engagement pris par les États de respecter en tout temps l'adhésion de toutes les composantes du Mouvement aux Principes fondamentaux, et *engage instamment* les États et les Sociétés nationales à maintenir un dialogue constant sur le respect des Principes fondamentaux et l'adhésion à ces Principes, afin que chaque pays puisse bénéficier pleinement du concours d'un auxiliaire neutre et impartial des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, qui garde son autonomie dans la conduite de ses activités humanitaires en faveur des plus vulnérables;

3. *accueille avec satisfaction* les engagements pris dans le cadre du Conseil des Délégués en 2013 et 2015, s'agissant du «Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement», en vue d'améliorer la coordination et la coopération opérationnelles, au niveau tant de la préparation que des interventions, et *engage instamment* les composantes du Mouvement à poursuivre les efforts qu'elles déploient pour venir en aide de la façon la plus efficace et la plus inclusive possible aux populations touchées;
4. *prend note* de l'initiative des composantes du Mouvement concernant l'adoption d'un logo du Mouvement, qui sera utilisé exceptionnellement, à des fins de représentation et de communication et dans le cadre d'activités de promotion et de collecte de fonds de portée mondiale, et *souligne* la détermination des composantes du Mouvement à n'utiliser le logo du Mouvement que dans le respect des conditions et règles régissant son emploi, afin que la cohérence avec les réglementations en vigueur soit assurée et qu'il soit complémentaire des logos existants de chacune des composantes du Mouvement;
5. *encourage* les États à reconnaître le logo du Mouvement, s'il y a lieu, et à faciliter son emploi sur leur territoire, dans le respect de la législation nationale applicable et du droit international et en accord avec le Règlement de 1991 sur l'usage de l'emblème;
6. *approuve* les «Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge», révisés par l'Assemblée générale de la Fédération internationale en 2013, qui gouvernent les Sociétés nationales et leur Fédération internationale en matière d'assistance humanitaire internationale (à l'exclusion des conflits armés, des troubles internes et de leurs effets directs), *demande* aux États de faciliter et de soutenir la mise en œuvre de ces Principes et règles, et *rappelle* le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays dans le domaine humanitaire;
7. *se félicite* de l'initiative du Mouvement consistant à présenter au Sommet humanitaire mondial la perspective et l'expérience qui sont les siennes, en complément des efforts déployés par d'autres acteurs humanitaires pour relever les défis humanitaires les plus pressants.

1.2.9 Résolution 8: Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

La XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

1. prend note de l'adoption, le 7 décembre 2015, de la résolution 10 du Conseil des Délégués sur la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël (voir le texte de la résolution en annexe);
2. souscrit à cette résolution.

ANNEXE – RÉOLUTION

Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

Le Conseil des Délégués,

rappelant le Protocole d'accord signé le 28 novembre 2005 par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, en particulier les dispositions suivantes :

1. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien agiront en conformité avec le cadre juridique applicable au territoire palestinien occupé par Israël en 1967, notamment la IV^e Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.
2. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien reconnaissent que le Croissant-Rouge palestinien est la Société nationale autorisée sur le territoire palestinien, et que ce territoire est situé dans la zone géographique des activités opérationnelles et des compétences du Croissant-Rouge palestinien. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien respecteront chacun la juridiction de l'autre

et agiront conformément aux Statuts et au Règlement du Mouvement.

3. Après que le Protocole additionnel III aura été adopté et lorsque le Magen David Adom d'Israël aura été admis par l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :
 - a. Le Magen David Adom d'Israël fera en sorte de ne pas avoir de section en dehors des frontières de l'État d'Israël reconnues sur le plan international.
 - b. Les activités opérationnelles d'une Société qui se déroulent dans la juridiction de l'autre Société seront menées conformément à la disposition relative au consentement contenue dans la résolution 11 de la Conférence internationale de 1921.

(...)

4. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien travailleront ensemble et séparément dans leur juridiction pour mettre fin à tout abus de l'emblème et ils travailleront avec leurs autorités respectives pour faire respecter leur mandat humanitaire et le droit international humanitaire.

(...)

6. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien coopéreront pour la mise en œuvre du présent Protocole d'accord [...].

prenant note du rapport de novembre 2015 sur la mise en œuvre du Protocole d'accord, établi par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente),

rappelant la résolution 5 adoptée le 17 novembre 2013 par le Conseil des Délégués, concernant la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien,

réaffirmant l'importance pour toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) d'agir en tout temps conformément au droit international humanitaire ainsi qu'aux Principes fondamentaux, aux Statuts, au Règlement et aux politiques du Mouvement,

1

2

3

4

5

notant que les Sociétés nationales ont l'obligation de mener leurs activités conformément aux Statuts de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et à la politique existante «relative à la protection de l'intégrité des Sociétés nationales et des organes de la Fédération internationale» adoptée en novembre 2009,

rappelant d'une part le mécanisme de règlement des différends prévu par la résolution 11 de la Conférence internationale de 1921 et, d'autre part, le Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale, et reconnaissant les droits des Sociétés nationales qui en découlent,

exprimant, tout en prenant acte du contexte humanitaire et politique, sa déception quant au fait qu'après dix ans, le Protocole d'accord n'est toujours pas pleinement mis en œuvre, et réaffirmant notre détermination collective à soutenir sa mise en œuvre pleine et entière,

prenant note de la lettre envoyée le 15 novembre 2015 par le ministère des Affaires étrangères de l'État d'Israël, dans laquelle le Gouvernement d'Israël se dit «prêt à apporter son soutien au Magen David Adom, pour que les engagements pris par celui-ci [aux termes du Protocole d'accord] soient pleinement mis en œuvre»,

réaffirmant qu'une coordination efficace et positive entre toutes les composantes du Mouvement est nécessaire à la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord conclu entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël,

1. tout en prenant acte avec grande satisfaction des progrès accomplis et en reconnaissant les mesures adoptées ces dix dernières années tant par le Croissant-Rouge palestinien que par le Magen David Adom d'Israël pour mettre en œuvre le Protocole d'accord et l'Accord sur des arrangements opérationnels, note cependant avec un profond regret que la Commission permanente est arrivée à la conclusion qu'«aucune mesure additionnelle [n'a] été prise depuis 2013 pour ce qui est des dispositions relatives au champ d'application géographique du Protocole d'accord»;
2. demande avec insistance au Magen David Adom d'Israël de s'acquitter de ses obligations au titre des dispositions du Protocole d'accord relatives au champ d'action géographique, et de prendre

les mesures appropriées pour mettre fin au non-respect des dispositions;

3. prie le Magen David Adom d'Israël et les autres parties concernées, en Israël et au-delà, de prendre des mesures concrètes supplémentaires pour mettre un terme à l'utilisation abusive du logo du Magen David Adom sur le territoire considéré comme étant situé dans la zone géographique du Croissant-Rouge palestinien;
4. demande à l'État d'Israël de continuer à apporter son soutien au Magen David Adom d'Israël pour faire en sorte que les engagements pris par celui-ci au titre du Protocole d'accord soient pleinement mis en œuvre;
5. demande au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à la Fédération internationale de faciliter la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord en proposant, pour approbation par la Commission permanente, la nomination d'un moniteur indépendant d'ici au 31 mars 2016;
6. demande instamment au CICR et à la Fédération internationale de définir, dans les 45 jours suivant l'adoption de la présente résolution, le cadre de référence du processus de suivi, qui devra comprendre, sans s'y limiter, les fonctions principales suivantes:
 - a. assurer un suivi régulier et faire rapport au Mouvement deux fois par an ainsi qu'au Conseil des Délégués de 2017;
 - b. valider les informations fournies par les deux Sociétés nationales concernant la mise en œuvre du Protocole d'accord;
 - c. étudier des solutions constructives au sein du Mouvement pour régler les questions recensées dans les rapports;
7. reconnaît que le moniteur indépendant pourra souhaiter demander l'aide de Sociétés nationales ou de personnalités éminentes au sein ou en dehors du Mouvement pour parvenir à une pleine mise en œuvre du Protocole d'accord;
8. demande instamment au Magen David Adom d'Israël et au Croissant-Rouge palestinien de renforcer leur coopération en vue de s'acquitter de leurs mandats et engagements humanitaires, y compris par des réunions régulières;

9. *demande* au CICR et à la Fédération internationale d'apporter un soutien logistique et technique au processus de suivi et de faire en sorte qu'un rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord soit présenté à la prochaine session du Conseil des Délégués et, par son intermédiaire, à la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;
10. *exprime* son désir sincère de voir la pleine mise en œuvre du Protocole d'accord réalisée et validée avant le Conseil des Délégués de 2017.

1.2.10 Résolution 9: Dissolution du Fonds Augusta et attribution du capital au Fonds de la Médaille Florence Nightingale. Révision du Règlement de la Médaille Florence Nightingale

La XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

prenant note du rapport concernant le Fonds Augusta présenté par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR),

prenant note également du manque de pérennité du Fonds Augusta,

prenant note en outre des propositions du CICR concernant le Règlement de la Médaille Florence Nightingale,

rappelant les mandats du Fonds Augusta et du Fonds de la Médaille Florence Nightingale,

1. *prie* le CICR d'effectuer les démarches permettant la dissolution du Fonds Augusta et le transfert de son capital au Fonds de la Médaille Florence Nightingale;
2. *approuve* le nouveau Règlement de la Médaille Florence Nightingale, dont le texte est le suivant:

Règlement de la Médaille Florence Nightingale

Texte amendé, adopté par la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (Genève, 2015)

Article 1

Conformément au vœu exprimé par la VIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Londres, en 1907, et à la décision prise par la IX^e Conférence internationale, tenue à Washington, en 1912, un Fonds a été constitué par contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, en mémoire des grands et distingués services rendus par Florence Nightingale pour l'amélioration des soins à donner aux blessés et malades.

Les revenus de ce Fonds serviront à la distribution d'une médaille, appelée «Médaille Florence Nightingale», destinée à honorer l'esprit qui a marqué la vie et l'œuvre entière de Florence Nightingale.

Article 2

La Médaille Florence Nightingale est destinée, d'une part, à des infirmières et infirmiers diplômé-e-s et, d'autre part, à des auxiliaires volontaires, membres actifs, collaboratrices ou collaborateurs régulier-ère-s de leur Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge ou d'une institution de soins médicaux ou infirmiers affiliée à celle-ci.

Elle pourra être attribuée aux personnes susmentionnées qui se seront distinguées, en temps de guerre ou en temps de paix, par :

- *un courage et un dévouement exceptionnels en faveur de blessés, malades, infirmes ou en faveur de populations civiles, victimes d'un conflit ou d'une catastrophe,*
- *des services exemplaires et un esprit pionnier et créatif dans les domaines de la prévention, de la santé publique et de la formation aux soins infirmiers.*

La Médaille pourra être décernée à titre posthume si la ou le bénéficiaire en puissance est tombé-e dans l'accomplissement de son devoir.

Article 3

La Médaille est décernée par le Comité international de la Croix-Rouge après examen des propositions qui lui sont faites par les Sociétés nationales.

Article 4

La Médaille est en argent vermeil; elle porte à l'avant le portrait de Florence Nightingale avec les mots «Ad memoriam Florence Nightingale 1820-1910»; elle porte au revers, en pourtour, l'inscription «Pro vera misericordia et cara humanitate perennis decor universalis»; au centre sont gravés le nom de la ou du titulaire et la date à laquelle la Médaille a été décernée.

Elle est attachée à un ruban blanc et rouge sur lequel se détache une couronne de laurier encadrant une croix rouge. La Médaille est accompagnée d'un diplôme sur parchemin.

Article 5

La Médaille est remise, dans chaque pays, soit par le chef de l'État, soit par le président du Comité central de la Société nationale, directement ou par délégation.

1

2

3

4

5

La cérémonie doit revêtir une solennité correspondant à la haute valeur de la distinction accordée.

Article 6

La distribution de la Médaille Florence Nightingale a lieu tous les deux ans.

Il ne pourra être distribué chaque fois que 50 médailles au plus.

Si en raison de circonstances exceptionnelles, dues à un état de guerre généralisée, une ou plusieurs distributions n'ont pu être faites, le nombre des médailles décernées lors des distributions suivantes pourra dépasser le chiffre de 50 sans pouvoir toutefois dépasser le chiffre total qui aurait normalement été atteint si les distributions précédentes avaient pu avoir lieu.

Article 7

Dès le début de septembre de l'année qui précède celle de l'attribution de la Médaille, le Comité international de la Croix-Rouge invite les Comités centraux des Sociétés nationales, par l'envoi d'une circulaire et de formules d'inscription, à présenter les noms des candidates et candidats qu'ils jugent qualifié-e-s pour recevoir la Médaille, compte tenu des exigences indiquées à l'article 2.

Article 8

Les Comités centraux des Sociétés nationales, après s'être entourés de tous les avis nécessaires, soumettent au Comité international de la Croix-Rouge les noms et les titres des candidates et candidats proposé-e-s.

Pour permettre au Comité international d'effectuer un choix équitable, les candidatures devront comporter tous les renseignements qui justifient l'octroi de la Médaille, notamment ceux qui font ressortir le caractère exceptionnel des services rendus, qui correspondent aux critères énoncés dans l'article 2.

Toute candidature présentée doit l'être par le Comité central d'une Société nationale.

Les Comités centraux peuvent présenter une ou plusieurs candidatures; il n'est cependant pas obligatoire pour eux de présenter des candidatures pour chaque distribution.

Article 9

Les candidatures, avec les motifs qui les justifient, doivent parvenir au Comité international de la Croix-Rouge avant le 1^{er} février de l'année où a lieu l'attribution.

Les candidatures qui parviendraient au Comité international après cette date ne pourront être prises en considération que pour une attribution ultérieure.

Article 10

Le Comité international de la Croix-Rouge demeure entièrement libre dans son choix. Il peut ne pas décerner le nombre total de médailles prévu, si les titres des candidates et candidats proposé-e-s ne lui paraissent pas suffisants pour cette haute distinction.

Article 11

Le Comité international de la Croix-Rouge publiera à la date anniversaire de la naissance de Florence Nightingale, soit le 12 mai, une circulaire par laquelle il fera connaître aux Comités centraux des Sociétés nationales les noms des personnes à qui la Médaille a été décernée.

Article 12

Le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aura autorité pour procéder à l'examen et décider de tout changement au Règlement de la Médaille Florence Nightingale.

Le présent Règlement, adopté par la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tenue à Genève en 2015, annule tous les textes précédents relatifs à la Médaille Florence Nightingale, notamment ceux de la Conférence internationale de Washington de 1912, le Règlement du 24 décembre 1913, et les amendements apportés à celui-ci par les X^e Conférence, Genève 1921, XIII^e Conférence, La Haye 1928, XV^e Conférence, Tokyo 1934, XVIII^e Conférence, Toronto 1952, et XXIV^e Conférence, Manille 1981, et par le Conseil des Délégués, Budapest 1991¹.

1.2.11 Résolution 10: Le pouvoir de l'humanité

La XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),

célébrant le 50^e anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le thème de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et reconnaissant la pertinence continue de ces Principes,

tenant compte des opinions exprimées durant la Conférence internationale sur ses trois aspirations – prévenir et combattre la violence, préserver la sécurité et l'accès à l'assistance et aux services humanitaires,

1 Suite au report de la XXVI^e Conférence internationale, le Comité international de la Croix-Rouge a soumis ce Règlement à l'approbation des États parties aux Conventions de Genève, qui pouvaient faire valoir d'éventuelles objections dans un délai de six mois. Aucune objection n'ayant été soulevée dans ce délai, le Règlement a été considéré comme adopté et est entré en vigueur en date du 30 juin 1992.

ainsi que réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience,

saluant les nombreux engagements pris par les membres et les observateurs de la Conférence internationale en vue de la concrétisation de ces trois aspirations,

prenant note avec satisfaction des mesures adoptées par les États et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour mettre en œuvre les résolutions de la XXXI^e Conférence internationale ainsi que les engagements connexes, comme le demande la résolution 9 de la XXXI^e Conférence internationale, et *saluant* le rapport général établi par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) sur les progrès accomplis,

prenant note avec satisfaction des résultats du « Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées »,

1. *demande instamment* à tous les membres de la Conférence internationale d'incorporer les résolutions adoptées et les engagements pris à la Conférence dans leurs efforts visant à optimiser l'interaction et les partenariats entre eux;

2. *invite* tous les membres de la Conférence internationale à faire le point, en 2017, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Conférence ainsi que de leurs engagements, et à faire rapport à la XXXIII^e Conférence internationale en 2019;

3. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de faire rapport à la XXXIII^e Conférence internationale sur le suivi, par les membres de la Conférence internationale, des résolutions et des engagements de la présente Conférence;

4. *encourage* tous les membres de la Conférence internationale et la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) à utiliser la « Charte d'idées » du « Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées », en tant que source vive d'inspiration d'une action encore plus efficace aux niveaux local et mondial;

5. *décide* d'organiser en 2019 une Conférence internationale, dont le lieu et la date seront fixés par la Commission permanente.

1

2

3

4

5

LISTE DES DÉLÉGUÉS LIST OF DELEGATES LISTA DE DELEGADOS

قائمة المندوبين

2.1

MEMBRES DE LA CONFÉRENCE MEMBERS OF THE CONFERENCE MIEMBROS DE LA CONFERENCIA

أعضاء المؤتمر

Selon le Règlement du Mouvement international, l'ordre alphabétique des membres de la Conférence est celui des noms de leur pays dans la langue française. Les indications relatives à la composition des délégations sont dans la langue choisie par la délégation.

In accordance with the Rules of Procedure of the Movement, the alphabetical order of the members of the Conference shall be the alphabetical order of the French names of their respective countries. All details pertaining to the composition of delegations are in the language chosen by the delegation.

De acuerdo con el Reglamento del Movimiento Internacional, el orden alfabético de los miembros de la Conferencia es el de los nombres de sus países en francés. Las indicaciones relativas a la composición de las delegaciones están en el idioma escogido por la propia delegación.

وفقاً للنظام الداخلي للحركة الدولية، يكون الترتيب الأبجدي لأعضاء المؤتمر هو الترتيب الأبجدي لأسماء بلدانهم باللغة الفرنسية. وتكون كل التفاصيل الخاصة بتشكيل الوفود باللغة التي يختارها كل وفد.

AFGHANISTAN / AFGHANISTAN / AFGANISTÁN / أفغانستان

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Mohammed Naim Dindar
Secretary General
- Ms Fatima Gailani
President
- Mr Mohammad Zahir Walizada
Vice President
- Mr Mohammad Nabi Burhan
Deputy Secretary General
- Mr Abdul Rahman Kalantary
Director of Disaster Management
Department
- Mr Mohammad Taib Yosufzai
Head of Organisational Development
Department
- Ms Mursal Mahmoodi
Youth delegate
- Mr Wais Ahmad Barmak
- Ms Homa Nader
Volunteer
- Mr Hamzah Mangal Zekrya
Volunteer

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Dr Suraya Dalil
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Nazir Ahmad Foshanji
Third Secretary, Permanent Mission,
Geneva

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SUDÁFRICA / جنوب أفريقيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Duke Mpapele
President
- Mr Derick Naidoo
CEO

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Mr A S Minty
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

H.E. Mr NKM Seleka
Ambassador, Director Humanitarian
Affairs, DIRCO

Ms NP Notutela
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms T Grobbelaar
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Ms S V Mancotywa-Kumsha
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Ms KS Matlhako
Assistant Director, DIRCO

Mr NE Sekonyana
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms CK Naidoo
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

ALBANIE / ALBANIA / ALBANIA / ألبانيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Ylli Alushi
President
- Mr Shyqyri Subashi
President of Honour
- Mr Artur Katuçi
Secretary General

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Ms Filloreta Kodra
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Fatjon Demneri
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

ALGÉRIE / ALGERIA / ARGELIA / الجزائر

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mme Saida Benhabyles
Présidente
- M. Abdelhilah Benachenhou
Président de Comité

1

2

3

4

5

Dr Mourad Damache
 Chef de cabinet
 Mlle Kahina Merzelkad
 Conseillère juridique, responsable
 du service juridique
 Mlle Hasna Kettou
 Auditrice Interne et Assistante
 de la Présidente
État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
 Delegación / رئيس الوفد*
 S.E. M. Boudjemâa Delmi
 Ambassadeur, Représentant
 permanent, Mission permanente,
 Genève
 S.E. M. Lazhar Soualem
 Directeur des Droits de l'Homme,
 des questions humanitaires, sociales
 et culturelles, Ministère des Affaires
 étrangères
 M. Toufik Djouama
 Représentant permanent adjoint,
 Mission permanente, Genève
 M. Mohamed Lamine Habchi
 Conseiller, Mission permanente,
 Genève
 M. Zoheir Kherrou
 Premier Secrétaire, Mission
 permanente, Genève
 M. Antar Hassani
 Premier Secrétaire, Mission
 permanente, Genève

**ALLEMAGNE / GERMANY /
 ALEMANIA / ألمانيا**

**Société nationale • National Society •
 Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
 Delegación / رئيس الوفد*
 Dr Volkmar Schön
 Vice President
 Prof. Dr Thilo Marauhn
 Chair of the German National
 Committee on IHL / First Vice
 President of the International
 Humanitarian Fact Finding
 Commission (IHFFC)
 Prof. Dr Michael Bothe
 Member of the German National
 Committee on IHL
 Mr Christian Reuter
 Secretary General
 Dr Johannes Richert
 Vice Secretary General
 Dr Heike Spieker

Deputy Director International
 Services, National Relief Division
 Mr Christof Johnen
 Head, International Cooperation
 Dr Stefanie Haumer
 Legal Adviser
 Ms Katja Schöberl
 Legal and Dissemination Adviser
 Mr Eberhard Desch
 Federal Dissemination Officer
 Mr Mathias Rimane
 Youth Delegate
État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
 Delegación / رئيس الوفد*
 Dr Michael Koch
 Legal Adviser of the Federal
 Government, Director General of
 the legal department of the Foreign
 Office
 H.E. Dr Joachim Rücker
 Ambassador, Permanent
 Representative, Permanent Mission,
 Geneva
 Ms Eltje Aderhold
 Head of the Task Force Humanitarian
 Assistance, Federal Foreign Office
 Mr Oliver Fixson
 Head of International Law division,
 Foreign Office
 H.E. Dr Ulrich Seidenberger
 Ambassador, Deputy Permanent
 Representative, Permanent Mission,
 Geneva
 Mr Ole Grogro
 Desk Officer, Task Force
 Humanitarian Assistance, Federal
 Foreign Office
 Mr Dirk Roland Haupt
 Legal Counsellor, International Law
 Division, Foreign Office
 Mr Axel Küchle
 Councillor, Permanent Mission,
 Geneva
 Mr Christoph Müller
 Legal Counsellor, Head International
 Law and Operational Law Division,
 Federal Ministry of Defence
 Ms Angela Siegmund
 Desk Officer, Task Force
 Humanitarian Assistance, Federal
 Foreign Office
 Mr Stefan Sohm
 Head of the International Law and
 Operational Law Division, Federal
 Ministry of Defence

Mr Peter Pauels
Counsellor, Permanent
Representation to the Conference on
Disarmament, Permanent Mission,
Geneva
Ms Lena Zagst
Legal Trainee, Permanent Mission,
Geneva

ANDORRE / ANDORRA / ANDORRA / أندورا
État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Mme Ester Cañadas
Représentant permanent adjoint,
Mission permanente, Genève
M. Manuel Marcu
Agent administratif

ANGOLA / ANGOLA / ANGOLA / أنغولا
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Dr Valter Bombo Guange Quifica
Secretario General

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

M. Manuel C. Eduardo
Premier Secrétaire, Mission
permanente, Genève
Mme Patricia Dos Santos
Deuxième Secrétaire, Mission
permanente, Genève
Mme Neusa Maria Saraiva
Assistante, Mission permanente,
Genève

**ANTIGUA-ET-BARBUDA / ANTIGUA AND
BARBUDA / ANTIGUA Y BARBUDA / أنتيغوا
و بربودا**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Mr Michael Joseph
President
Mr Fitzmorris Theophelus Martin
Director General
Mr Terrell Ed Bruno
Youth Coordinator

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Honourable Ms Samantha Marshall
Minister of Social Transformation
and Human Resource Development

**ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA /
ARABIA SAUDITA / المملكة العربية السعودية**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.H. Prince Abdullah Faisal A. F. Al Saud
Director General of International
Affairs and Relief
Mr Yousef Fayiz Ali M Fayiz Yosef Ali
Vice President of the Commission of
IHL
Mr Saeed Hasan Al Yahya
Manager Assistant
Mr Faeq Ali Alharfi
Adviser
Dr Saleh Hamad Alsuhaibani
Adviser at SRCA
État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
H.E. Mr Faisal Hassan Trad
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
Mr Fahad Aldakhil
Ministry of Foreign Affairs in Riyadh
Mr Bandar Alali
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
Mr Nasser Althnayan
Third Secretary, Permanent Mission,
Geneva
Ms Sarah Alshoura
Attaché, Permanent Mission, Geneva

**ARGENTINE / ARGENTINA /
ARGENTINA / الأرجنتين**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Sr. Diego Tipping
Presidente
Sra. Maria Cecilia Villafañe
Directora General

1

2

3

4

5

Sra Maria del Mar Rodriguez Rodriguez
Asesora

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Alberto D'Alotto
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Marcelo Cima
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Julio Mercado
Counsellor, Coordinator of Political
Affairs, Permanent Mission, Geneva

Ms Marina Mantecón
Counsellor, Coordinator of Human
Rights

Ms Victoria Gobbi
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms Paula Vilas
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

Mr Demian Dobry
Third Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Ezequiel Rodriguez Miglio
Legal Advisor

Ms Annabella Sandri Fuentes
Delegate

Mr Andres Duque Solis
Assistant

ARMÉNIE / ARMENIA / ARMENIA / أرمينيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Nune Grigoryan
Head of Information/Dissemination
Department

Dr Anna Yeghiazaryan
Secretary General

Ms Mariana Harutyunyan
Head of International Affairs
Department

Ms Ani Mirakyan
Youth Leader

Ms Meri Nersisyan
Volunteer

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Hasmik Tolmajyan
Minister Plenipotentiary, Deputy
Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Mher Margaryan
Minister Plenipotentiary, Permanent
Mission, Geneva

Ms Karine Soudjian
Head of the Human Rights and
Humanitarian Affairs Division,
Ministry of Foreign Affairs

Ms Lilia Petrosyan
Legal Advisor

AUSTRALIE / AUSTRALIA /

AUSTRALIA / أستراليا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Michael Legge
President

Mr Ross Pinney
Deputy President

Mr John Pinney
Board Member

Mr Geoff Skillen
Chair, National IHL Committee

Mr Richard Rowe
Member, National IHL Committee

Ms Pearl Li
Youth Member

Mr Peter Walton
Director, International Programs

Dr Phoebe Wynn-Pope
Director IHL and Movement Relations

Ms Yvette Zegenhagen
National Manager, IHL, Movement
Relations and Advocacy

Mr Noel Clement
Head of Australian Services

Ms Anna Griffin
IHL Coordinator

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Katrina Cooper
Senior Legal Adviser, Department of
Foreign Affairs & Trade

H.E. Mr John Quinn
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Chris Hanna

Air Commodore, Director General
Australian Defence Force, Legal
Service, Department of Defence

Dr Bruce Oswald
Associate Professor and Director
Asia Pacific Centre for Military Law,
Melbourne Law School

Mr Jamie Isbister
First Assistant Secretary, Department
of Foreign Affairs & Trade

Ms Kate O'Malley
Minister Counsellor, Immigration,
Permanent Mission, Geneva

Mr Ian McConville
Counsellor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Ms Stephanie Ierino
Principal Legal Officer, Office of
International Law, Attorney General's
Department

Ms Tristen Slade
Counsellor, Humanitarian,
Permanent Mission, Geneva

Ms Catherine Gill
Director, Humanitarian Policy and
Partnerships Section, Department of
Foreign Affairs & Trade

Mr Hugh Watson
First Secretary, Legal Adviser,
Permanent Mission, Geneva

Ms Leonie Oates-Mercier
Humanitarian Adviser, Permanent
Mission, Geneva

Ms Sally O'Donnell
Executive Officer (Migration),
Permanent Mission, Geneva

Dr Katherine Mimilidis
Senior Humanitarian Officer,
Humanitarian Policy and
Partnerships Section, Department of
Foreign Affairs & Trade

Ms Lisa Clutterham
Legal Officer, International Law
Section, Department of Foreign
Affairs & Trade

Mr James Dart
Legal Officer, International Law
Section, Department of Foreign
Affairs & Trade

Ms Sharon Bhagwan Rolls
Coordinator, Femlink Pacific

AUTRICHE / AUSTRIA / AUSTRIA / النمسا
Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد

Dr Werner Kerschbaum
Secretary General

Mr Bernhard Schneider
Head of Migration and Legal Affairs

Ms Claire Schocher Döring
Head of RFL

Ms Sonja Kuba
Youth Delegate

Ms Emilie Goller
Head of International Relations

État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد

H.E. Dr Helmut Tichy
Ambassador, Legal Advisor of
the Federal Ministry for Europe,
Integration and Foreign Affairs

H.E. Dr Thomas Hajnoczi
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Karl Prummer
Minister, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Col. Peter Steiner
Counsellor (Military Affairs)

Mr Gerhard Thallinger
Counsellor

Mr Thomas Zehetner
Counsellor

Ms Karin Traunmüller
Advisor

Ms Miriam Baghdady
Advisor

AZERBAÏDJAN / AZERBAIJAN /
AZERBAIJÁN / أذربيجان
Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد

Mr Bayram Valiyev
Secretary General

Mr Jeyhun Mirzayev
Deputy Secretary General

Mr Shaban Shayev
Deputy Secretary General

1

2

3

4

5

- Ms Naila Omarova
Head of International Relations
Department, Youth delegate
État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Mr Emil Hasanov
Chargé d'affaires a.i., Counsellor,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Elchin Guliyev
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva
- Mr Elvin Ashrafzade
Third Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Aytan Gafarova
Head consultant, Department for
Problems of Refugees, IDPs, Migration
and Work with International
Organizations at the Apparatus
of the Cabinet of Ministers of the
Republic of Azerbaijan

**BAHAMAS / BAHAMAS /
BAHAMAS / جزر البهاما**

- Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Mr Craig Tony Gomez
President
État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- H.E. Ms Rhoda Jackson
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Bernadette Butler
Minister Counsellor, Permanent
Mission, Geneva
- Ms Tia Hanna
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Sasha Dixon
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

BAHREÏN / BAHRAIN / BAHREIN / البحرين

- Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Dr Fawzi Amin
Secretary General
- Mr Mubarak Alhadi
Director General
État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- H.E. Dr Yusuf Abdulkarim Bucheeri
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Budoor Ahmed
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Fahad Al-Baker
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Noora Al-Mansoori
Delegate, Permanent Mission, Geneva

**BANGLADESH / BANGLADESH /
BANGLADESH / بنغلاديش**

- Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Dr MP Habibe Millat
Vice Chairman
- Dr Sheikh Mohammed Shafiqul Azam
Governance Member
- Mr Khondokar Ekramul Haque
Governance Member
- Ms Rehana Rahman
Governance Member
- Ms Razia Sultana
Governance Member
- Mr MD Shihab Uddin Shaheen
Governance Member
- Mr B M M Huq Mozharul
Secretary General
- Ms Monowara Begum
Director, RFL Department
- Mr M. A. Halim
Director, International Relations
& Communication Department
& Hub event member
- Mr Abdullah Al Razwan
Member of the IFRC Youth
Commission

Mr A.K.M. Latiful Kabir
Sr. Red Crescent Youth Volunteer and
UEC Member of Bogra Unit

Mr Md. Rakibul Alam
Youth Representative

Mr Shah Md. Nabi Ullah Panna
Secretary, Rangpur Unit (Branch)
& hub event member

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr M. Shameem Ahsan
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Md. Nazrul Islam
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Md. Alimuzzaman
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

**BARBADE / BARBADOS /
بربادوس**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد

Mr Winston Waithe
President

BÉLARUS / BELARUS / BELARÚS / بيلاروس

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد

Mr Valery Malashko
President

Mr Viktor Kalbanov
Secretary General

Ms Katsiaryna Leleka
Head of International

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Yury Ambrazevich
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Lady Tatsiana Kozlovskaya
Deputy Head, International
Law Division, Department for
International Cooperation, Ministry
of Justice

Lady Irina Divakova
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

BELGIQUE / BELGIUM / BÉLGICA / بلجика

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد

Dr Christ'l Joris
National Vice-President

Mr Edouard Croufer
National Vice-President

Prof. Dr Danièle Sondag-Thull
CEO, Belgian Red Cross – French
speaking community

Prof. Dr Philippe Vandekerckhove
CEO, Belgian Red Cross - Flanders

Mr Frédéric Casier
Legal adviser in IHL, Belgian Red
Cross-French speaking community

Ms Laura De Grève
IHL dissemination Officer, Belgian
Red Cross - Flanders

Mr Pierre Hublet
Deputy Director General,
Humanitarian Service, Belgian Red
Cross - French speaking community

Mr Sebastien Fosseur
Head of International Department,
Belgian Red Cross-French speaking
community

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد

S.E. M. Bertrand de Crombrugghe
Ambassadeur, Représentant
permanent, Mission permanente,
Genève

M. Gérard Dive
Conseiller, Chef de service,
Coordinateur fédéral de la
coopération judiciaire belge avec les
juridictions pénales internationales,
SPF Justice

M. Nicolas Lange
Conseiller juridique, Attaché/Officier
de réserve, chef du département du
droit international et humanitaire

Mme Pauline Warnotte
Conseiller juridique, Lieutenant,
Section du droit international et
humanitaire, DGJM/JMLEGAD

1

2

3

4

5

- M. Benjamin Goes
Conseiller, SPF Chancellerie du
Premier Ministre
- M. Alexis Goldman
Conseiller, Chef de la direction du
droit international public
- M. Erik De Maeyer
Premier Secrétaire, Mission
permanente, Genève
- M. Kris Dierckx
Délégué du Gouvernement de la
Flandre, Mission permanente, Genève
- M. Henri Monceau
Haut-Représentant des
Gouvernements de la Wallonie et
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
pour les Droits fondamentaux,
la Société de l'Information et
l'Economie numérique, Genève
- Mme Silvia Croes
Service humanitaire, Direction-
Générale Coopération au
Développement, Ministère des
Affaires Etrangères
- M. Jonas Périlleux
Attaché, Service de Droit
international humanitaire, Autorité
centrale de coopération avec les
juridictions pénales internationales,
SPF Justice
- Mme Pascale Reypens
Attachée, Cellule internationale, SPF
Intérieur, Bruxelles
- Mme Aude Van Grootenbruel
Attachée, Service d'Etudes, Direction
générale Coordination et Affaires
juridiques, SPF Chancellerie du
Premier Ministre
- Mme Audrey Moncarey
Attachée à la Délégation de la
Wallonie et de la Fédération
Wallonie-Bruxelles pour les
Droits fondamentaux, la Société
de l'Information et l'Economie
numérique, Genève
- M. Benjamin Cartier
Stagiaire, Mission permanente,
Genève

BELIZE / BELIZE / BELICE / بليز
Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
Mr Hector Joseph Lopez
President

BÉNIN / BENIN / BENIN / بنين
Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
Mme Martine Zodehougan Agbota
Présidente

M. Prosper Marie Guillaume Gbetie
Secrétaire général

État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
S.E. M. Eloi Laourou
Ambassadeur, Représentant
permanent adjoint, Chargé d'affaire
a.i, Mission Permanente, Genève

M. Jimmy Philibert Agongbonon
Premier secrétaire, Mission
permanente, Genève

BHOUTAN / BHUTAN / BUTÁN / بوتان
État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
Ms Tashi Peldon
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

BOLIVIE / BOLIVIA / BOLIVIA / بوليفيا
Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
Dr Abel Peña-y-Lillo Tellería
Presidente

État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
Excma. Sra. Nardi Sujo Iturry
Embajadora, Representante
Permanente, Misión Permanente,
Ginebra

Sra. Ana Del Rosario Duran Ruiz
Primer Secretario, Misión
Permanente, Ginebra

BOSNIE-HERZÉGOVINE / BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIA Y HERZEGOVINA / البوسنة والهرسك

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Rajko Lazic

President

Mr Branko Leko

Secretary General

Ms Lea Kujundzic

Head of International Affairs

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Lucija Ljubic

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Mr Milanko Tošić

Head of Cabinet of the Deputy Minister for Human Rights and Refugees, Ministry for Human Rights and Refugees

Mr Goran Pranjić

Head of Human Rights Department, Ministry of Foreign Affairs

Mr Adnan Jasika

International Artist, Founder of NGO "Vizionarsko drustvo", Sarajevo

Mr Saša Leskovic

Full Professor at the Faculty of Political Sciences, Sarajevo

Ms Snežana Višnjic

First Secretary, in charge of human rights, Permanent Mission, Geneva

Ms Ivana Trpkovic - Stankovic

Personal Assistant to Ambassador, Permanent Mission, Geneva

BOTSWANA / BOTSWANA / BOTSUANA / بوتسوانا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Mabel Theresa Rammekwa
Secretary General

Ms Mildred Milly Molefhi
President

Mr Motlamorago Gaseitsiwe
Honourary Treasurer

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Sophie Mautle

Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL / BRAZIL / BRASIL / البرازيل

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Rosely Pimentel Sampaio

National President

Mr Fernando Claudio Antunes Araújo

Member of National Governing Board, and Finance Commission President

Mr André José Camargo Filho

Advisor to the President

Mr Thiago de Abreu Quintaneiro Matias

Headquarter Head of Volunteer National Department

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Regina Maria Cordeiro Dunlop

Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Ms Patrícia Carvalho Tinoco

Undersecretary for Educational Management, State of Rio de Janeiro Secretariat of Education

Mr Guilherme Wagner

Superintendent for Primary Health Care, Rio de Janeiro Municipal Health Secretariat

Mr João Lucas Quental Novaes de

Almeida

Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Roberto Salone

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Nathanael Souza e Silva

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Francisco Figueiredo de Souza

Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Eduardo Freitas de Oliveira

Second Secretary, Ministry of Foreign Affairs

1

2

3

4

5

- Ms Ananda Melo King
Intern, Permanent Mission, Geneva
Ms Joana Silvestrin Zanon
Intern, Permanent Mission, Geneva
Ms Thais Dutra Fernandez
Intern, Permanent Mission, Geneva

**BULGARIE / BULGARIA /
BULGARIA / بلغاريا**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Mr Hristo Genadiev Grigorov
Président
Ms Mariya Hristova
Youth President
Dr Krasimir Borisov Gigov
Director General
Ms Preslava Volodieva Lilova-Georgieva
Head, International Department

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- H.E. Mr Ivan Piperkov
Ambassadeur, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
Ms Ana Paskaleva
First Secretary, Ministry of Foreign
Affairs
Ms Tsvety Romanska
Counsellor, Ministry of Foreign
Affairs
Ms Boyana Trifonova
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

**BURKINA FASO / BURKINA FASO /
BURKINA FASO / بوركينا فاسو**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- M. Denis Bakyono
Président
M. Windlassida Lazare Zoungrana
Secrétaire général
Mme Jocelyne Bambara Sankima
Chef de projet
M. Serges Natori
Délégué jeunesse

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- S.E. Mme Evelyne M. A. Ilboudo
Ambassadeur, Représentant
Permanent adjoint, Chargée
d'affaires a.i., Mission permanente,
Genève
Mme Myriam Claudine Yabiyure Poussi
Conseiller juridique, Mission
permanente, Genève

BURUNDI / BURUNDI / BURUNDI / بوروندي

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- M. Pamphile Kantabaze
Président
M. Anselme Katiyunguruza
Secrétaire général
Mlle Carine Niyonsaba
Volontaire

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Ambassadeur Thomas Barankitse
Assistant du Ministre des Relations
Extérieures et de la Coopération
Internationale
S.E. M. Pierre Claver Ndayiragije
Ambassadeur, Représentant
permanent, Mission permanente,
Genève
M. Philippe Minani
Deuxième Conseiller, Mission
permanente, Genève

**CABO VERDE / CABO VERDE /
CABO VERDE / الرأس الأخضر**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- M. Mario Luis Mendes Moreira
Président
M. Salomão Sanches Furtado
Secrétaire exécutif

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- S.E. M. José Luis Monteiro
Ambassadeur, Représentant
permanent, Mission permanente,
Genève
- M. Alcides Barros
Conseiller, Mission permanente,
Genève

**CAMBODGE / CAMBODIA /
CAMBOYA / كمبوديا**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E Ms Chantinie Pum
Secretary General
- H.E. Ms Chanthy Mom
Deputy Director of Health
Department
- Ms Pisey Hang
Youth Delegate

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Chanboroth Bou
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

**CAMEROUN / CAMEROON / CAMERÚN /
الكاميرون**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- S.E. M. William Aurélien Eteki Mboumoua
Président national
- M. Boniface Ebode
Secrétaire Général
- M. Nicolas Mbako
Directeur du développement
organisationnel
- M. Aristide Guy Aimé Daboulé
Chef, Service juridique
- Mlle Lyly Madeleine Kouamo
Responsable nationale Jeunesse

CANADA / CANADA / CANADÁ / كندا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Ms Sara John Fowler
Chair, Board of Directors
- Mr Gavin Giles
Vice Chair, Board of Directors
- Mr Conrad Sauvé
President and CEO
- Ms Susan Johnson
Deputy Secretary General and Senior
Vice President
- Dr Hossam Elsharkawi
Associate Vice President,
International Operations
- Ms Lai-Ling Lee
Director, Americas
- Dr Salim Sohani
Director, Global Health
- Ms Catherine Gribbin
Senior IHL Advisor
- Ms Melinda L. Wells
Senior Advisor

État • State • Estado • الدولة¹

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr William Crosbie
Assistant Deputy Minister, Head of
Delegation Global Affairs Canada
- H.E. Ms Rosemary McCarney
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Anne Burgess
Director of Humanitarian Affairs
and Disaster Response Group, Global
Affairs Canada
- Ms Catherine Godin
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Bruce Scoffield
Minister Counsellor, Immigration,
Refugees and Citizenship, Permanent
Mission, Geneva
- Mr Joshua Tabah
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Lt. Col. David Sinclair
Assistant Deputy Judge Advocate
General, Office of the Judge Advocate
General Canadian Armed Forces

1

2

3

4

5

- Cdr. Andrew Thomson
Director, Directorate of International
and Operational Law Department
Office the Judge Advocate General
Canadian Armed Forces
- Ms Sandra Rossiter
Deputy Director of Humanitarian
Affairs and Disaster Response Group,
Global Affairs Canada
- Mr Thomas Fetz
Deputy Director, United Nations,
Human Rights & Humanitarian Law
Section, Global Affairs Canada
- Ms Esther Van Nes
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Gul Joya Jafri
Senior Program Officer, Global Affairs
Canada
- Ms Petra Demarin
Humanitarian Affairs Officer,
Permanent Mission, Geneva

¹ This delegation recalled the position expressed in the communication addressed to the Depository of the four Geneva Conventions of 1949 and circulated by the Depository by Notifications GEN 3/14 of 21 May 2014

CHILI / CHILE / CHILE / شيلي
Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Sr. Patricio Alberto Acosta Sansarricq
Presidente Nacional
- Sr. Roberto Yáñez Aguilar
Director Nacional de
Comunicaciones

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Excma. Sra. Marta Maurás
Embajadora, Representante
Permanente, Misión Permanente,
Ginebra
- Sr. Cristián Streeter
Ministro Consejero, Representante
Permanente Alterno, Misión
Permanente, Ginebra
- Sr. Claudio Troncoso
Director de Asuntos Jurídicos,
Ministerio de Relaciones Exteriores
- Sr. Patricio Guesalaga
Ministro Consejero, Misión
Permanente, Ginebra
- Sr. Fernando Guzmán
Segundo Secretario, Misión
Permanente, Ginebra

- Srta. Rosalía Framil
Agregada, Misión Permanente,
Ginebra
- Sr. Rodrigo Paillalef
Agregado, Misión Permanente,
Ginebra
- Srta. Noemí Blázquez
Asistente, Misión Permanente,
Ginebra

CHINE / CHINA / CHINA / الصين
Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Zhu Chen
President
- Ms Ke Xu
Executive Vice President
- Ms Linna Hao
Vice President
- Mr Hao Ren
Deputy Director, External Liaison
Department
- Ms Liying Yu
Deputy Director, External Liaison
Department
- Mr Wenbo Ma
Head of International Organizations
Division, External Liaison
Department
- Mr Hao Zhang
Deputy Head of Youth and
Volunteering Division, Organization
and Communication Department
- Ms Yi Long
Program Coordinator, International
Organization Division, External
Liaison Department
- Ms Sau Ping Ivy Wu Kwok
Deputy Chairman of Hong Kong
Red Cross, Branch of the Red Cross
Society of China
- Ms Yuen Han, Bonnie So
Secretary General of Hong Kong
Red Cross, Branch of the Red Cross
Society of China
- Ms Yuen Fong, Grace Lo
Deputy Secretary General of Hong
Kong Red Cross, Branch of the Red
Cross Society of China
- Mr Quin Va
President of Directive Council

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Mr Hailong Wu
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Jun'an Zhang
Counselor, Ministry of Foreign Affairs
- Mr Xing Zhao
Counselor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Zhiqiang Sun
Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs
- Mr Wu Zhou
Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs
- Mr Kefei Tan
Expert
- Ms Dan Wang
Second Secretary, Ministry of Foreign Affairs
- Ms Xin LV
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Fei Geng
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHYPRE / CYPRUS / CHIPRE / قبرص

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Ms Fotini Papadopoulou
President
- Ms Leda Koursoumba
First Vice President
- Dr Mustafa Hami
Second Vice President
- Ms Vanessa Kyprianou
President Youth Section
- Mr Demetrios Neophytou
Director General

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Mr Andreas Ignatiou
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

- Mr Demetris Samuel
Councillor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Ms Michaelia Avani
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Maria Sologgianni
Advisor, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE / COLOMBIA / كولومبيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Dr Fernando José Cárdenas Guerrero
National President
- Dra Myriam Judith Carvajal de Álvarez
Vice-president
- Sra. Patricia Maestre de Celia
Member of the Governing Board
- Sr. Jorge Zambrano
Volunteering Representative at the Governing Board
- Sra. Annabell Carrera Peña
National Executive Director
- Dr Juvenal Francisco Moreno Carrillo
Head of the Health Department

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Ms Beatriz Londoño
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Luis Fernando Correa
Director of Emergencies, Ministry of Health
- Mr Juan Carlos Moreno
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

COMORES / COMOROS / جزر القمر

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- M. Moustadrane Ben Salim Boinaidi
Président
- M. Daniel Ali Soumaili
Secrétaire général

1

2

3

4

5

CONGO / CONGO / CONGO / الكونغو

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

M. Christian Cédar Ndinga
Président national

Mme Marie-Charlotte Mackoubily-Tula
Deuxième Vice-Présidente

M. Michel Auguste Mababidy-Ma-
Mababidy
Président départemental Pointe-
Noire

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

M. Bernard Mbemba
Conseiller, Mission permanente,
Genève

COSTA RICA / COSTA RICA /

COSTA RICA / كوستاريكا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Sr. Glauco Ulises Quesada Ramírez
Presidente

Sr. Jason Sánchez Araya
Director Nacional de Juventud

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Excma. Sra. Elayne Whyte
Embajadora, Representante
Permanente, Misión Permanente,
Ginebra

Excmo. Sr. Marcelo Varela-Erasheva
Embajador, Representante
Permanente Alterno, Misión
Permanente, Ginebra

Sra. Mabel Segura
Coordinadora de Asuntos
Multilaterales, Ministerio de
Relaciones Exteriores y Culto

Sr. Norman Lizano
Ministro Consejero, Misión
Permanente, Ginebra

Sra. Roxana Tinoco
Consejero

Srta. Lisa Weihser
Pasante

Sr. Silas Markert
Pasante

CÔTE D'IVOIRE / CÔTE D'IVOIRE /

CÔTE D'IVOIRE / كوت ديفوار

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Mme Koné Epse Karidiata Souare
Présidente nationale

Mme Monique Coulibaly
Membre

Mlle Etchonwa Anick Michelle Mian
Représentante Jeunesse

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

S.E. M. Kouadio Adjoumani
Ambassadeur, Représentant
permanent, Mission permanente,
Genève

M. Tiémoko Moriko
Conseiller, Mission permanente,
Genève

Mme Nogozené Bakayoko
Conseiller, Mission permanente,
Genève

M. Karim Silue
Conseiller, Mission permanente,
Genève

CROATIE / CROATIA / CROACIA / كرواتيا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Mr Robert Markt
Executive President

Ms Maja Antonic
Advisor International Relations

Ms Branka Arlovic
Legal Advisor

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Ms Vesna Batistic Kos
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Ms Ana Puljic Zunjic
Minister Counsellor, Head of Division
for Human Rights and Regional
International Organizations and
Initiatives, Ministry of Foreign and
European Affairs

Mr Toma Galli
Minister Counsellor, Director,
International Law Directorate,
Directorate General for European
Law, International Law and Consular
Affairs, Ministry for Foreign and
European Affairs
Ms Ivana Kozar Schenck
Third Secretary, Permanent Mission,
Geneva

CUBA / CUBA / CUBA / كوبا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Dr Luis Foyo Ceballos
Presidente Ejecutivo
Dra Maria de los Angeles De Varona
Coordinadora de DIH
Dr Elio Garrido Alvarez
Operaciones y socorros

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Excma. Sra. Anayansi Rodríguez Camejo
Embajadora, Representante
Permanente, Misión Permanente,
Ginebra
Sr. Alejandro Castillo Santana
Consejero, Misión Permanente,
Ginebra
Sra. Claudia Pérez Álvarez
Consejera, Misión Permanente,
Ginebra
Sr. Pablo Berti Oliva
Primer Secretario, Misión
Permanente, Ginebra
Sr. Frank Ernesto Díaz Díaz
Primer Secretario, Misión
Permanente, Ginebra
Sra. Belkis Romeu Álvarez
Tercera Secretaria, Misión
Permanente, Ginebra

**DANEMARK / DENMARK /
DINAMARCA / الدانمرك**

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Ms Hanna Line Jakobsen
President

Mr Sven Bak-Jensen
Vice President
Mr Anders Ladekarl
Secretary General
Mr Jakob Harbo
Head of International Support
Mr Klaus Nørskov
Head of Communications
Mr Preben Soegaard Hansen
Chief Advisor
Ms Anna Høybye
Senior Advisor
Ms Amalie Elisabeth Sondorp Utzon
Danish Red Cross Youth
État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Mr Tobias Elling Rehfeld
Under Secretary, Centre for Legal
Service, Ministry of Foreign Affairs
H.E. Mr Carsten Staur
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
Mr Flemming Nichols
Minister Counsellor, Humanitarian
team, Ministry of Foreign Affairs
Ms Marie-Louise Herrig Thomsen
Head of Section, Department of
International Law, Ministry of Foreign
Affairs
Mr Aron Bonanno
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
Ms Lise-Lotte Skovsager Gümoes
Special advisor, International Legal
Department, Ministry of Defence
Ms Eva Krogsgård Nielsen
Intern, Permanent Mission, Geneva
Ms Nicoline Alletorp
Intern, Permanent Mission, Geneva

DJIBOUTI / DJIBOUTI / DJIBOUTI / جيبوتي

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

M. Abdi Khaireh Bouh
Secrétaire général
M. Moussa Djama Warsama
Secrétaire général adjoint
M. Wais Abdillahi Rayaleh
Chargé de programme

1

2

3

4

5

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Djama Mahamoud Ali
Conseiller, Mission Permanente,
Genève

Mr Hesham Elsaeed
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

Mr Mohamed Elwy
Third Secretary, Ministry of Foreign
Affairs

**DOMINIQUE / DOMINICA /
DOMINICA / دومينيكا**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Phillip Rufus White
President

**EL SALVADOR / EL SALVADOR /
EL SALVADOR / السلفادور**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr José Benjamín Ruiz Rodas
Presidente

Dr Carlos Humberto Henríquez Lopez
Primer Director

Sr. Jose Uriel Guerrero Flores
Youth Director

ÉGYPTE / EGYPT / EGIPTO / مصر

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Prof. Moamena Kamel
Secretary General

Ms Silvia Simon Simonian
Administrative Director

Dr Nehal Said Hefny
Coordinator Programs and Project

Mr Mohamed Tarek
Youth representative

Dr Yahya Tomoum
Consultant of International Relations

H.E. Mr Reda Bebars
Consultant

Ms Hajar Bendary
Youth

Dr Amal Emam
Volunteer

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Carlos Castaneda
Viceminister of Foreign Affairs

H.E. Mr Joaquin Maza Martelli
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

H.E. Ms Carmen Elena Castillo
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Ruben Armando Escalante Hasbun
Minister Counselor, Permanent
Mission, Geneva

Ms Rosibel Menendez
Minister Counsellor, Permanent
Mission, Geneva

Ms Maria Jose Granadino
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Amr Ramadan
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

H.E. Ms Laila Baha'Eldin
Ambassador, Assistant Foreign
Minister for Human Rights

Mr Mohamed Negm
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Mohamed Elmolla
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

**ÉMIRATS ARABES UNIS / UNITED ARAB
EMIRATES / EMIRATOS ÁRABES UNIDOS /
الإمارات العربية المتحدة**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Dr Hamdan Musallam Al-Mazrouei
Chairman of Board

Mr Ali Shemail Alkaabi
Manager

Mr Hamad Butti Alshamsi
Manager
Dr Abdel Karim Bensiali
Advisor, International Relations

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Dr Abdulrahim Alawadi
Assistant Minister for Legal Affairs
H.E. Mr Obaid Salem Al Zaabi
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
Mr Rashed Al Shamsi
First Secretary, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
Mr Rashed Salem Alshamsi
Aid Coordination Director,
Humanitarian Coordinator, Ministry
of International Cooperation and
Development
Ms Noura Al Ali
Attaché, Ministry of Foreign Affairs
Dr Ahmed Aoued
Legal Advisor, Permanent Mission,
Geneva
Mr Mohamed Belhassen Ben Amara
UN & Information Section,
Permanent Mission, Geneva
Mr Hamud Hizam Alomaise
Staff Member for the UN and
the International Organizations,
Permanent Mission, Geneva
Dr Abdullatif Fakhfakh
Expert, Permanent Mission, Geneva

ÉQUATEUR / ECUADOR /

ECUADOR / إكوادور

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Dr Juan Nicolas Cueva Ortega
Presidente Nacional
Sr. Javier German Sotomayor Montero
Rector Instituto Superior Tecnológico
de Cruz Roja Ecuatoriana

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Excma. Sra. María Fernanda Espinosa
Embajadora, Representante
Permanente, Misión Permanente,
Ginebra

Excmo. Sr. Edmundo Alfonso Morales
Suarez
Embajador, Representante alterno,
Misión Permanente, Ginebra
Srta. Evans Lorena Herrera González
Directora de Coordinación de
Asuntos Culturales, Desarrollo Social
y Derechos Humanos
Dra Monica Martinez
Ministra, Misión Permanente,
Ginebra
Sr. Juan Pablo Cadena Gómez
Primer Secretario, Misión
Permanente, Ginebra
Sr. Cristian Alejandro Barraqueta Haro
Analista, Dirección de Coordinación
de Asuntos Culturales, Desarrollo
Social y Derechos Humanos
Sra. Verónica Paredes
Pasante, Misión Permanente, Ginebra

ESPAGNE / SPAIN / ESPAÑA / إسبانيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Sr. Javier Senent García
Presidente
Dra Manuela Cabero Moran
Vicepresidenta
Sr. Francisco Javier Gimeno Blanes
Vicepresidente
Sr. Antoni Barceló Veny
Presidente CRE en Baleares
Sr. Antoni Aguilera
Presidente CRE en Cataluña
Sr. Javier Fernández Dosantos
Presidente CRE en Cantabria
Sr. Gerardo Mesa
Presidente CRE en Canarias
Sr. Juan Manuel Suárez del Toro
Presidente anterior
Sra. María Alcázar Castilla
Directora Cooperación Internacional
Sra. Mercedes Babé
Directora de las Relaciones
Institucionales y Relaciones con el
Movimiento Internacional de la Cruz
Roja y de la Media Luna Roja
Sr. Leopoldo Pérez Suárez
Secretario General
Sr. Antoni Bruel i Carreras
Coordinador General

1

2

3

4

5

- Sr. Carlos Cortes Fabregat
Director CRJ
- Sra. Ariana Potrafki
Directora Centro Cooperación
Mediterráneo
- Sr. José Luis Rodríguez Villasante
Director CEDIH
- Sra. Elena Gonzalez
Subdirectora Cooperación
Internacional
- Sr. Joaquín Lopez Sanchez
Secretario CEDIH

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Excma. Sra. Ana María Menéndez Pérez
Embajadora, Representante
Permanente, Misión Permanente,
Ginebra
- Excmo. Sr. D. Víctorio Redondo Baldrich
Embajador Representante
Permanente Adjunto, Misión
Permanente, Ginebra
- Sr. José Martín y Pérez de Nanclares
Subdirector General de la Asesoría
Jurídica Internacional
- Sra. Maria Cruz-Guzmán Flores
Jefa Adjunta de la Asesoría Jurídica
Internacional
- Sra. Celinda Sanz Velasco
Técnica de la Oficina de Acción
Humanitaria (Agencia Española de
Cooperación Internacional para el
Desarrollo)
- Sr. Gonzalo Vega Molina
Consejero para Asuntos
Humanitarios y Migratorios
- Sra. María del Rosario Grimá Algora
Colaboradora

ESTONIE / ESTONIA / ESTONIA / إستونيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Dr Kuulo Kutsar
President
- Ms Riina Kabi
Secretary General
- Mr Indrek Simisker
Dissemination Officer

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- H.E. Mr Andre Pung
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Kristi Purtsak
Director, Legal Department, Ministry
of Defence
- Mr Kalle Kirss
Deputy Director, Legal Department,
Ministry of Defence
- Ms Riia Salsa
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva
- Ms Monika Härma
Adviser, Permanent Mission, Geneva

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED
STATES OF AMERICA / ESTADOS UNIDOS
DE AMÉRICA / الولايات المتحدة الأمريكية**

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Ms Bonnie McElveen-Hunter
Chairman
- Dr Allan Goldberg
Board of Governors Member
- Mr Edward "Buzz" Heidt
Governing Board Member
- Mr Harold W. Brooks
Senior Vice President, International
Operations
- Mr David Meltzer
General Counsel and Chief
International Officer
- Ms Carrie Santos
Executive Director, International
Response and Programs
- Ms Jane Zimmermann
Executive Director, International
Policy and External Affairs
- Dr Brad Gutierrez
Director, International Policy and
Relations
- Ms Abi Weaver
Director, Global Technology Project
- Ms Wendy Ward
Senior Advocacy and Policy Program
Officer
- Mr Ian O'Donnell
Senior Urban Planner

Ms Sandy Tesch Wilkins
Youth Delegate

Ms Joyce Crepeau-Goldberg
Volunteer

Ms Ellen Proctor Libby
Volunteer

État • State • Estado • الدولة¹
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Pamela Hamamoto
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Mr Theodore Allegra
Deputy Permanent Représentative, Permanent Mission, Geneva

Mr Karl Chang
Associate-General Counsel, Office of the General Counsel, Department of Defense

Mr Mikael Cleverley
First Secretary, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva

Mr Josh Dorosin
Assistant Legal Adviser, Office of Political-Military Affairs, Office of the Legal Adviser, Department of State

Ms Pamela Fierst
Foreign Affairs Officer, Office of Multilateral Coordination and External relations, Bureau of Population, Refugees, and Migration, Department of State

Ms Katherine Gorove
Legal Advisor, Permanent Mission, Geneva

Lt. Col. Lloyd Hager
United States Marine Corps, Deputy Legal Counsel, Office of the Charieman of the Joint Chiefs of Staff, Dpeartment of Defense

Ms Caroline Haskins
Humanitarian Policy Advisor, Office of Foreign Disaster Assistance, Agency for International Development

Ms Meredith Johnston
Attorney-Adviser, Office of the Legal Adviser, Department of State

Ms Tara Jones
Foreign Affairs Specialist, Office of Stability and Humanitarian Affairs, Under Secretary of Defense for Policy, Department of Defense

Ms Susan Kyle
Refugee and Migration Officer, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva

Ms Nance Kyloh
Senior Humanitarian Advisor, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva

Mr Robert Marks
Refugee and Migration Officer, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva

Lt. Col. Matthew McCormack
United States Marine Corps, Associate-General Counsel, Department of Defense

Mr Elisha Nyman
Counselor, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva

Ms Margaret Pollack
Director, Office of Multilateral Coordination and External Affairs, Bureau of Population, Refugees, and Migration, Department of State

Mr David Sullivan
Senior counsel, Permanent Mission, Geneva

Mr Kevin Whelan
Deputy Legal Adviser, Permanent Mission, Geneva

Ms Anne Witkowsky
Deputy Assistant Secretary of Defense for Stability and Humanitarian Affairs, Office of the Under Secretary of Defense for Policy, Department of Defense

¹ This delegation recalled the position expressed in the communication addressed to the Depository of the four Geneva Conventions of 1949 and circulated by the Depository by Notifications GEN 3/14 of 21 May 2014

ÉTHIOPIE / ETHIOPIA / ETIOPÍA / إثيوبيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Frehiwot Worku Beyene
Secretary General

Dr Ahmed Reja Goush
Board President

Dr Solomon Ali Mohammed
Deputy Secretary General, Humanitarian Diplomacy & Resource Mobilization

Mr Bayu Tadesse Eteffa
Sustainable Volunteer Services Development Coordinator

1

2

3

4

5

Mr Workie Wondawk Abezie
DSG/Support
État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
H.E. Mr Negash Kebret Botora
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Mr Yibekal Mekonnen Feyissa
Expert, International Organizations Directorate General, Ministry of Foreign Affairs
Ms Yanit Abera Habtemariam
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE / THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA / EX REPÚBLICA YUGOSLAVA DE MACEDONIA / جمهورية مقدونيا اليوغوسلافية سابقاً
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
Mr Sait Saiti
Secretary General
Mr Sasho Taleski
Head of program Department
État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
Mr Dusko Uzunovski
Minister Counsellor, Chargé d’Affaire a.i, Permanent Mission, Geneva
Ms Elena Zdravkovska
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Damjan Denkovski
Human Rights Officer, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / FEDERACIÓN DE RUSIA / الاتحاد الروسي
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
Ms Raisa Lukuttsova
President
Mr Evgeny Steshenko
Vice President

Ms Veronika Agapova
Head of Programme Department
Mr Sergey Kobets
Head of International Department
Ms Alla Simakina
Head of Finance Department
Mr Alexandr Pozdnyakov
Assistant to the President
Ms Elena Petrova
Youth Coordinator
État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
Mr Gennady Kuzmin
Deputy Director, Legal Department of the Ministry of Foreign Affairs
H.E. Mr Andrey Nikiforov
Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Ms Galina Khvan
Head of Division, Department for Humanitarian Cooperation and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs
Mr Sergey Diyachenko
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Ms Maria Zabolotskaya
Deputy Head of Division, Legal Department of the Ministry of Foreign Affairs
Mr Andrey Vlasov
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Svetlana Bandurkina
Adviser, Department for International Cooperation, EMERCOM
Mr Arsen Bogatyrev
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Mikhail Petrosyan
Third Secretary, Legal Department of the Ministry of Foreign Affairs

FIDJI / FIJI / FIJI / فيجي
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
Ms Catherine Wong
President
Mr Nitin Kumar Gandhi
Member of the Governing Board
Ms Adi Vosawale Nabulikula Masau Lesuma
Youth Commission Member

Mr Filipe Leigh Nainoca
Director General
État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
H.E. Gov. Nazhat Shameem Khan
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Ms Namita Khatri
Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Mr Ajendra Adarsh Pratap
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Romain Simona
Attaché
Ms Egle Paulauskaite
Intern

FINLANDE / FINLAND / FINLANDIA / فنلندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Pertti Torstila
President
Mr Otto Kari
Vice President
Mr Eero Rämö
President of the Council
Ms Kristiina Kumpula
Secretary General
Mr Kalle Löövi
Director, International Operations and Programmes
Ms Leena Kämäräinen
Head of Preparedness Unit
Mr Jani Leino
Legal Advisor
Ms Eeva Holopainen
Special Advisor to the Secretary General

État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Päivi Kaukoranta
Director General, Legal Service, Ministry for Foreign Affairs
H.E. Ms Päivi Kairamo
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Mr Renne Klinge
Minister, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Ms Satu Maria Suikkari-Kleven
Director
Dr Jaakko Yrjö-Koskinen
Ministerial Counsellor
Ms Anna Esko
Counsellor
Ms Satu Lassila
Special Adviser
Ms Heli Lehto
First Secretary, Humanitarian Affairs and Migration, Permanent Mission, Geneva
Ms Heini Leppänen
Attaché, Permanent Mission, Geneva
Ms Anni Loukaskorpi
Intern

FRANCE / FRANCE / FRANCIA / فرنسا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mme Annie Burlot-Bourdil
Directrice générale
M. Antoine Peigney
Directeur des relations et opérations internationales
Mme Isabelle Polisset Whitehouse
Directrice du pôle institutionnel
Mme Virginie Streit-Guerinel
Responsable des Relations internationales
Mme Charlène Ducrot
Adjointe RI/DIH
Mlle Elise Mellon
Assistante relations internationales

État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

S.E. Mme Elisabeth Laurin
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève
M. Jean-Marc Sere-Charlet
Directeur adjoint, Direction des Nations Unies, des Organisations internationales, des Droits de l'homme et de la Francophonie
M. Thomas Wagner
Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

1

2

3

4

5

Mme Agnès Von der Muhll
Sous-directrice du droit international
public
Mme Camille Faure
Sous-directrice du droit international
et du droit européen, Ministère de la
Défense
Mme Léa Bass
Rédactrice, Ministère de la Défense
Mme Camille Peron
Rédactrice, Ministère de la Défense
Mme Cécile Bost
Rédactrice, Sous-direction des
droits de l'homme et des affaires
humanitaires
Mme Françoise Puig-Inza
Rédactrice, Sous-direction des
droits de l'homme et des affaires
humanitaires
Mme Marilyne Olszak
Conseillère pour les affaires
humanitaires
Mme Claire Gaulin
Attachée pour les affaires
humanitaires
M. Achille Despres
Chargé de mission

GABON / GABON / GABÓN / غابون

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
M. Guy Patrick Obiang Ndong
Président
Dr Armel Boubindji
Directeur général
État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Mme Nadège Moucketou-Mvou
Conseiller, Mission Permanente,
Genève

GAMBIE / GAMBIA / GAMBIA / غامبيا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Dr Alieu G. Gaye
Chairperson Interim Committee
Mr Njogou Jeng
National Youth Chairperson

Ms Fatou Babou Gaye
Secretary General

GÉORGIE / GEORGIA / GEORGIA / جورجيا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Ms Natia Loladze
President
Ms Medea Margania-Avaliani
Secretary General
Ms Nino Burtikashvili
Deputy Secretary General
Ms Mariam Bekuridze
Program Officer
État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
H.E. Mr Shalva Tsiskarashvili
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
Mr Irakli Jgenti
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

GHANA / GHANA / GHANA / غانا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Dr Jacob Kwadwo Amponsah Abebrese
Vice President
Dr Michael Agyekum Addo
President
Mr Samuel Kofi Addo
Secretary General
Mr Ernest Kojo Plear Nyame-Annan
National Youth Co-ordinator
État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
H.E. Mr Sammie Eddico
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
Mr Ebenezer Appreku
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Jonathan Magnussen
Minister, Permanent Mission, Geneva
Ms Vivian Asempapa

Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Joseph Owusu-Ansah
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

GRÈCE / GREECE / GRECIA / اليونان

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Hon. Michail Kambanis
Board Member

Mr Michalis Malikoutis
Director tracing department

Ms Paraskevi Feleki
Head of nursing division

Ms Zefi Thanasoula
Head of Social Welfare Division

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Alexandros Alexandris
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Ms Athina Chanaki
Deputy Legal Counsellor, Legal Department of the Ministry of Foreign Affairs

Ms Ismini Panagopoulou
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Aphrodite Anastasaki
Intern, Permanent Mission, Geneva

Ms Yvonne Vingas
Intern, Permanent Mission, Geneva

GRENADE / GRENADA / GRANADA / غرينادا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Terry Charles
Director General

GUATEMALA / GUATEMALA /

GUATEMALA / غواتيمالا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Sra. Annabella Folgar Bonilla
Presidencia Nacional

Sra. Irene de Estupinian
Vicepresidenta

Sr. Daniel Estuardo Javiel Orellana
Director General

Sr. José Efraín Ortega Pinto
Coordinador Nacional de Juventud

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Excmo. Sr. Francisco Villagrán de León
Ambassador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Excma. Sra. Monica Bolaños Pérez
Ambassador, Representante Permanente Alterna, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Juan Antonio Bernard Estrada
Primer Secretario, Misión Permanente, Nueva York

Srta. Cecilia Cáceres Valdéz
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

Srta. Alicia Marroquín Mogollon
Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Ana Regina Toledo Ordóñez
Tercer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

GUINÉE / GUINEA / GUINEA / غينيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Youssouf Traoré
Président

M. Elhadj Bhoie Barry
Vice-président

M. Mamadou Saliou Diallo
Secrétaire exécutif par intérim

M. Ousmane Abdel Fofana
Trésorier général

M. Cheick Abdoulaye Camara
Responsable Communication avec les bénéficiaires

1

2

3

4

5

M. Mohamed Camara
Représentant national Jeunesse
État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
S.E. M. Aly Diané
Ambassadeur, Représentant
Permanent, Mission permanente,
Genève
M. Aboubacar Cissé
Conseiller, Mission Permanente,
Genève

**GUINÉE – BISSAU / GUINEA – BISSAU /
GUINEA – BISSAU / غينيا - بيساو**
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
M. Sadna Na Bitá
Président
M. Francisco Jose Mendes
Secrétaire général
M. Duarte Ioia
Conseiller juridique
État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
M. Cletche Sanhá
Point Focal des droits humains et
humanitaires, Ministère des Affaires
Etrangères

**GUINÉE ÉQUATORIALE / EQUATORIAL
GUINEA / GUINEA ECUATORIAL /
غينيا الاستوائية**
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
Excmo. Sr. Jesús José Mba Nchama
Presidente
Lic. Sr. Juan Jose Ekuna Esono Mangué
Secretario General
État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
M. Henri Bedaya
Attaché
Mme Estefanía Nsang
Attaché santé
Mlle Esperanza Mebiam
Stagiaire (déléguée jeunesse)

GUYANA / GUYANA / GUYANA / غيانا
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
Ms Dorothy Anne Fraser
Secretary General
Ms Odesse Nicola Dover
Youth Representative

HAÏTI / HAITI / HAITÍ / هايتي
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
Dr Jean-Pierre Guiteau
Président
Mme Marie Conceptia Charles
Vice-présidente
Mme Marie Gesly Leveque
Membre de la Gouvernance
M. Périclès Jean-Baptiste
Sous-secrétaire général, Diplomatie
Humanitaire
Dr Myrtha Louissaint
Conseiller juridique
M. Elisee Pierre
Coordonnateur national de la Croix-
Rouge Jeunesse
État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
S.E. Mme Laurence Pean Mevs
Ambassadeur, Représentante
permanente adjointe, Mission
permanente, Genève
M. Nazaire Altemar
Conseiller, Mission permanente,
Genève
Mme Margareth Desmangles
Premier Secrétaire, Mission
permanente, Genève

**HONDURAS / HONDURAS /
HONDURAS / هندوراس**
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد
Sr. Jose Juan Castro Hernández
Presidente Nacional
Sra. Rosario Fernandez Woods de Arias
Vicepresidente Regional

Sr. Jorge Manuel Zelaya Fajardo
Program Manager

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Excmo. Sr. Giampaolo Rizzo
Embajador, Representante
Permanente Adjunto, Misión
Permanente, Ginebra

Srta. María José Mejía
Tercer Secretario, Misión
Permanente, Ginebra

HONGRIE / HUNGARY / HUNGRÍA / هنغاريا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr Zsigmond Göndöcs
President

H.E. Mr Georg Habsburg
Former President, Special
Representative

Mr István Kardos
Director General

Ms Brigitta Sáfár
Head of Disaster Management
Department

Ms Alice Szél
Head of International and Migration

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Dr Zsuzsanna Horváth
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Márk Horváth
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Dr Zoltán Hegedüs
Head of Unit

Dr Réka Varga
External expert

Ms Zsófia Csizmadia
Third Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Ors Bolvary
Intern

**ÎLES COOK / COOK ISLANDS/
ISLAS COOK / جزر كوك**

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Patrick Arioka
President

Ms Fine Tuitupou-Arnold
Secretary General

Ms Cecile Marten
Volunteer

Ms Natalia Short
Youth volunteer

Mr Peter Tierney
Volunteer

**ÎLES SALOMON / SOLOMON ISLANDS /
ISLAS SALOMÓN / جزر سليمان**

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Charles Kelly
President

Ms Joanne Zoleveke
Secretary General

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Barrett Salato
Minister Counsellor, Chargé d'affaires
a.i., Permanent Mission, Geneva

Mr Trevor Unusu
Assistant Secretary, Europe and
International Cooperation, Ministry
of Foreign Affairs

INDE / INDIA / INDIA / الهند

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr Veer Bhushan
Joint Secretary

Mr Manish Choudhary
Deputy Secretary

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Ajit Kumar
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

1

2

3

4

5

Mr B.N. Reddy
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Anil Kumar Rai
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Mr Alok Ranjan Jha
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Ms Uma Sekhar
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Dr Sumit Seth
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms Archana Nair
Delegate

Ms K.C. Sowmya
Delegate

Dr Vishnu Vardhan Reddy Emmadi
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Stephen Mani
Third Secretary, Permanent Mission,
Geneva

INDONÉSIE / INDONESIA /

INDONESIA / إندونيسيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Dr Ritola Tasmaya
Secretary General

Lt. Gen. (rtd) Sumarsono Mochamad
Sudjak

Co Chairman for Disaster
Management

Mr Adriana Mufti
Head of Legal Bureau

Mr Jacobus Dwi Hartanto
Deputy Treasurer

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Triyono Wibowo
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

H.E. Mr R.M. Michael Tene
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Nahar
Director for Social Rehabilitation of
Persons with Disabilities, Ministry of
Social Affairs

Ms Rohika Kurniadi Sari
Assistant Deputy for Violence
against Women, Ministry of Women's
Empowerment and Child Protection

Mr Acep Somantri
Minister Counsellor, Permanent
Mission, Geneva

Mr Timbul Situmorang
Counsellor, Embassy of Indonesia in
Bern, Switzerland

Mr Yohpy Ichsan Wardana
Deputy Director for Humanitarian
Affairs, Ministry of Foreign Affairs

Mr Rolliansyah Soemirat
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Caka Awal
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms Mustika Hanum Widodo
Third Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Nur Ibrahim Abraham
Assistant Deputy Director for
Refugee Affairs, Ministry of Foreign
Affairs

Ms Santi Utami Dewi
Official, Directorate for Social
Rehabilitation of Persons with
Disabilities, Ministry of Social Affairs

IRAN / IRAN / IRÁN / ایران

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Dr Seyed Amir Mohsen Ziaie Esterabadi
President

Mr Mohammad Shahabeddin
Mohammadi Araghi
Under Secretary General of
International Affairs and IHL

Ms Leili Khaleghi
Director General of International
Protocol and Communications

Ms Mansooreh Khorrabagheri
Director General of International
Operation and Humanitarian
Programs

- Mr Hassan Esfandiar
Deputy Director General of
International Protocol and
Communications
- Mr Jabbar Aslani
Senior Officer of Rules, Principles and
IHL
- Ms Nasrin Puladi
Desk officer of Rules, Principles and
IHL

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- H.E. Dr Mohsen Naziri Asl
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Dr Shahrokh Shakerian
Director Department for Multilateral
Political Affairs, Ministry of Foreign
Affairs
- Prof. Dr Djamshid Momtaz
Foreign Minister Legal Advisor
- Dr Nassereddin Heidari
Minister
- Mr Jafar Barmaki
Minister
- Mr Morteza Khansari Bozorgi
Minister Counsellor
- Prof. Dr Ali Pourghassab Amiri
Counselor
- Mr Nabiollah Azami Sardouei
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Zahra Ershadi
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva
- Mr Bahram Heidari
Member

IRAK / IRAQ / IRAK / العراق

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Dr Yaseen Ahmed Abbas
President
- Dr Zaid Abdulkareem Abdulateef
Abdulateef
Vice President
- Mr Ali Dawood Salman Al-Attar
Vice President
- Mr Mohammed A.M. Hussein
Mohammed Hussein
Acting Secretary General

- Mr Husam Sabri Abed Al-Zubaidi
Head, International Relations
Department
- Dr Yas Mohammed Musadaq Jaafar
Shuhaib
Head, Youth Department

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- H.E. Dr Ahmed Bamarni
Ambassador, Director of the
International Organizations and
Conferences Office
- H.E. Dr Mohammed Sabir Ismail Ismail
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Dr Abbas Kadhom Obaid Abbas
Minister Plenipotentiary, Deputy
Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Qusay Mohammed Mahal Mahal
Attaché, Coordinator, Permanent
Mission, Geneva

IRLANDE / IRELAND / IRLANDA / أيرلندا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Mr Tom Horwell
Acting Chairman
- Mr Liam O'Dwyer
Secretary General
- Mr John Roche
Head of International and National
Services
- Ms Nelly Henrion
International HR Desk Officer
- Ms Orla Murphy
Youth Representative

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- H.E. Ms Patricia O'Brien
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Declan Smyth
Deputy Legal Adviser
- Ms Patricia Cullen
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

1

2

3

4

5

Mr Daniel Sissling
Deputy Director, Humanitarian Unit,
Irish Aid

Mr Seán Ó hAodha
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms Eirini Giorgou
Attaché, Permanent Mission, Geneva

Ms Gisela Schmidt-Martin
Attaché

ISLANDE / ICELAND / ISLANDIA / آيسلندا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Mr Sveinn Kristinsson
President

Mr Gudmundur Johannsson
Acting Secretary General

Mr Atli Vidar Thorstensen
Director of Humanitarian Operations

État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Mr Martin Eyjólfsson
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Ms Gréta Gunnarsdóttir
Ambassador on Human Rights

Ms Edda Björk Ragnarsdóttir
Intern, Permanent Mission, Geneva

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL / إسرائيل

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Dr Noam Yifrach
Chairman

Adv. Pinhas Marinsky
Member of Executive Committee

Dr Ester Samama
Member of Executive Committee

Mr Eli Bin
Director General

Mr Uri Mordechai Shacham
Director of Movement Coordination

Mr Chaim Rafalowski
Disaster Management Coordinator

Ms Racheli Icar Cohen
Dissemination Officer

Ms Maya Kaplan Oved

État • State • Estado • الدولة¹

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Mr Eviatar Manor
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

H.E. Mr Aharon Leshno-Yaar
Director, International Organizations
Division, Ministry of Foreign Affairs

Adv. Daniel Taub
Senior legal counsellor at the
Ministry of Foreign Affairs

Mr Omer Caspi
Minister Counselor, Deputy
Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Ronen Gil-Or
Director, Human Rights and
International Organizations
Department, Ministry of Foreign
Affairs

Lt. Col. Eran Shamir-Borer
Head of International Affairs Branch
in the International Law Department
of the Military Advocate General's
Corps in the IDF.

Major Dvir Saar
Legal Adviser, International Law
Department, Military Advocate
General's Corps, Israel Defense
Forces

Adv. Orit Kremer
Legal Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Mr Gadi Ezra
International Law Department, Office
of the Legal Adviser, Ministry of
Foreign Affairs

Mr Brian Frenkel
Human Rights and Humanitarian
Affairs Officer, Permanent Mission,
Geneva

Mr Nathan Chicheportiche
Public Diplomacy Officer, Permanent
Mission, Geneva

¹ This delegation recalled the position expressed in the communication addressed to the Depositary of the four Geneva Conventions of 1949 and circulated by the Depositary by Notifications GEN 3/14 of 21 May 2014

ITALIE / ITALY / ITALIA / إيطاليا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Mr Rosario Valastro
Regional President of Sicily
- Ms Arianna Marchetti
Regional Deputy of Sicily Region
- Mr Leonardo Carmenati
Head of Emergency Department
- Mr Marcello Guerra
Head of Governance Support
- Ms Anna Rita Roccaldo
Head of International Operations
- Ms Alessandra Diodati
National Head of the "Praesidium"
project
- Ms Guendalina Conte
International Relations
- Ms Marzia Como
International Cooperation - Regional
Delegate, F.V.G. Branch
- Ms Anastasia Siena
Deputy for IHL
- Prof. Giulio Bartolini
Professor of IHL
- Mr Giuseppe Casella
Youth Delegate
- Ms Silvia Cannas
Youth delegate
- Mr Andrea Bortolotto
Volunteer
- Ms Maria Rosaria Lanzillotto
Volunteer
- Mr Mark Mattioli
Volunteer
- Ms Federica Rizzuto
Volunteer

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Mr Maurizio Enrico Serra
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Alberto Bertoni
Minister Counsellor, Deputy
Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Alessandro Mandanici
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Matteo Evangelista
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Vito Mosé Pierro
First Secretary, Ministry of
Foreign Affairs and International
Cooperation

Mr Paolo Tonini
First Secretary, Ministry of
Foreign Affairs and International
Cooperation

Prof. Cristiana Carletti
Legal Advisor, Associate Professor of
International Public Law, Università
degli Studi Roma Tre

Dr Letizia Fischioni
Legal Advisor, Humanitarian Aid
Office, Ministry of Foreign Affairs and
International Cooperation

Ms Paola Vigo
Humanitarian Affairs Officer,
Permanent Mission, Geneva

Ms Eugenia Esposito
Intern (Humanitarian Affairs),
Permanent Mission, Geneva

Mr Riccardo Luporini
Intern (Humanitarian Affairs),
Permanent Mission, Geneva

JAMAÏQUE / JAMAICA / JAMAICA / جامايكا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Dr Dennis John Edwards
President

Ms Yvonne Clarke
Director General

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Wayne McCook
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Ms Lishann Salmon
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

JAPON / JAPAN / JAPÓN / اليابان

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Otohiko Hori
Director General, International
Department

1

2

3

4

5

Mr Satoshi Sugai
Deputy Director General,
International Department

Ms Rena Igarashi
Deputy Director, Planning and
Coordination Division, International
Department

Mr Takeshi Wada
Officer, Planning and Coordination
Division International Department

Mr Kentaro Nagazumi
Director, Office of the President

Mr Hiroto Oyama
Deputy Director, Office of the
President

Ms Mihoko Goto
Officer, Office of the President

Ms Miu Kimura
Officer, Office of the President

Mr Munetoshi Ikai
Deputy Director, Planning and
Coordination, Planning and Public
Relations Office

Ms Tomoko Onishi
Deputy Director, Secretarial Division,
General Affairs Department

Ms Chieko Matsubara
Deputy Director, Volunteers, JRC/
RCY and Volunteers Division,
Organisational Development
Department

Dr Masao Tomonaga
Honorary Director, Japanese Red
Cross Society, Nagasaki Genbaku
Hospital

Ms Yumino Tanaka
Youth Member

État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Ms Misako Kaji
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Masahiro Kurosaki
Associate Professor, Department of
International Relations, National
Defense Academy

Mr Kansuke Nagaoka
Minister, Permanent Mission, Geneva

Mr Hiroshi Nagayama
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms Eri Tobinaga
Deputy Director, Humanitarian
Assistance and Emergency Relief
Division, Ministry of Foreign Affairs

Mr Shinpei Takazakura
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

Ms Hisako Ishizaki
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

Mr Toshihisa Nakamura
Officer, Human Rights and
Humanitarian Affairs Division,
Ministry of Foreign Affairs

JORDANIE / JORDAN / JORDANIA / الأردن

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Dr Sami Abdullah Khasawneh
Board Member

Ms Laila Touqan
Director, Vocational Center/Member
Central Executive Committee

Ms Rania Saleh Suifan

Head of Youth and Volunteer Section

Dr Mousa Sulieman Burayzat
Senior Advisor / Humanitarian
Ambassador

Ms Zeinab Elayan
Youth Coordinator

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Ms Saja Majali
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Zeid Abuhassan
Counselor, Permanent Mission,
Geneva

Mr Asem Ababneh
Counselor, Permanent Mission,
Geneva

Mr Adi Hadid
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Hamza Al Maaitah
Senior Advisor

Ms Ghadeer Elfayez
Counselor, Permanent Mission,
Geneva

KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN / KAZAJSTÁN / كازاخستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Ms Yelena Kim
Director General
- Dr Yerkebek Argymbayev
President
- Mr Dulan Abdeldinov
Deputy Director General
- Mr Nurlan Uderbay
Director of Aktobe area branch
- Ms Akdana Abdiraiymova
Specialist of International Department
- Mr Rustem Mustafin
Press-Secretary

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Yerlan Alimbayev
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Ainur Danenova
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

KENYA / KENYA / KENIA / كينيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Dr Mohamud Sheikh Nurein Said
Governor
- Mr Paschal Peter Oyuko Mbeche
First Deputy Governor
- Mr Taariq Twaha
Member
- Ms Abshiro Soka Halake
Deputy Secretary General
- Mr Ahmed-Irshad Idris
Director, Policy and Advocacy
- Ms Susan Ngonga
Managing Director
- Ms Arnolda Angela Lutomia Shiundu
Public Relations & Communication Manager

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Mr Andrew M. Kihurani
Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Dume Wanda Odhiambo
Minister Counselor, Permanent Mission, Geneva

KIRGHIZISTAN / KYRGYZSTAN / KIRGUISTÁN / قيرغيزستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Chingiz Djakipov
Chairperson
- Mr Azamat Baialinov
Youth Delegate, Vice Chairperson
- Mr Marat Kachkynbekov
Deputy Director General

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Ulan Djusupov
Minister Plenipotentiary, Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva
- Mr Denis Grechannyi
Attaché, Permanent Mission, Geneva

KIRIBATI / KIRIBATI / KIRIBATI / كيريباتي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Tiaon Aukitino
Vice President

KOWEÏT / KUWAIT / KUWAIT / الكويت

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Saad Ali Al-Nahedh
Honorary Treasurer and Board Member
- Mr Anwar Abdullah Al Hassawy
Vice President of the Board of Directors, Deputy Chairman

1

2

3

4

5

- Mr Khaled Z A Z Al Naser
Director of Public Relations and Media
- Dr Musaid R A Al Enizi
Director of Legal Affairs, Director of
Youth and Volunteers
- Mr Adnan A A E A Alnawah
Media
- État • State • Estado • الدولة**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- H.E. Mr Jamal Mohamed Issa Alghunaim
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Meshal Al-Mansour
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Saad Almehaini
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Hadi Alsubaei
Second Secretary, Ministry for
Foreign Affairs
- Mr Abdulaziz Ahmad Alobaid
General Manager
- Mr Abdulrahman A. Alhashash
Kuwaiti Government

- LESOTHO / LESOTHO / LESOTHO / ليسوتو**
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Mr Kopano Benjamin Masilo
President
- Prof. Teboho Ephraim Kitleli
Secretary General
- État • State • Estado • الدولة**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Mr Pitso Paul Makosholo
Deputy Principal Secretary, Ministry
of Defence
- Lt. Col. Thabang Mathatjane
Delegate
- Mr Victor Ntsime Jafeta
Minister Counselor, Permanent
Mission, Geneva
- Ms Mokitimi Thato Mapuleng
Legal Officer, Ministry of Foreign
Affairs and International
Cooperation

- LETTONIE / LATVIA / LETONIA / لاتفيا**
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Mr Uldis Likops
Secretary General
- Mr Viktors Jaksons
President
- Ms Agnese Trofimova
Head of International and Public
Relations
- État • State • Estado • الدولة**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- H.E. Mr Jānis Kārklīņš
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Rolands Ezergailis
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Andris Krastins
Second Secretary, International Law
Division, Legal Department, Ministry
of Foreign Affairs

- LIBAN / LEBANON / LÍBANO / لبنان**
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Ms Suzanne Younes Oueiss
President
- Mr Rodney Eid
Senior Advisor H.CiD
- Mr Georges Kettaneh
Secretary General
- Mr Tanios Zoghbi
Head, International Affairs
Department
- État • State • Estado • الدولة**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- H.E. Ms Najla Riachi Assaker
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Ahmad Arafa
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Rana El Khoury
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Hani Chaar
Adviser

LIBÉRIA / LIBERIA / LIBERIA / ليبيريا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Emmanuel O. Kparh
President

Ms Elizabeth M. Barwon
Second Vice President

Mr. H. Boweh Barduae
Acting Secretary General

Ms Neima Nora Candy
Health and Care Coordinator

Mr Sehwon Johnson Karnue
Volunteer

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Gov. Boakai N. Kanneh
Deputy Minister, Legal Counsellor,
Ministry of Foreign Affairs

Mr Paul Wolokollie Tate
Chargé d'affaire a.i., Head of Mission,
Permanent Mission, Geneva

LIBYE / LIBYA / LIBIA / ليبيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Dr Maher Daoub
President

Mr Mohamed Almosrati
Head of branches

Mr Ameer Marei El-Ammari
Head of Youth and Volunteer
Department

Dr Taha Khalifa Elbarghati
Head of Health Department

Dr Osama Azzam Sultan
Head of International Relations

Mr Omar Abdelsalam Agouda
General Secretariat

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Dr Salwa Eldaghili
Chargée d'affaires a. i., Permanent
Mission, Geneva

Mr Adel Alakhder
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Bassam Eldallal
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Aiman Badar
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

Mr Salem Abaiss
Third Secretary, Permanent Mission,
Geneva

**LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN /
LIECHTENSTEIN / ليختنشتاين**

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.S.H. Prince Nikolaus of Liechtenstein
Head of International Affairs

H.R.H. Hereditary Princess Sophie of
Liechtenstein
President

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Peter Christian Matt
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Martin Kurt Hasler
Second Secretary, Office for Foreign
Affairs

LITUANIE / LITHUANIA / LITUANIA / ليتوانيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Konstantinas Romualdas
Dobrovolskis
President

Ms Gintare Guzeviciute
Acting Secretary General

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Rytis Paulauskas
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Gedeminas Aleksonis
Chancellor of the Ministry of Health

Ms Audra Ciapiene
Minister Counselor, Permanent
Mission, Geneva

Mr Justinas Linkevicius
Chief Specialist

1

2

3

4

5

Ms Jorune Martinaviciute
Third Secretary, Permanent Mission,
Geneva
Ms Dalia Vitkauskaite-Meurice
Counselor

**LUXEMBOURG / LUXEMBOURG /
LUXEMBURGO / لوكسمبورغ**
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.R.H. Maria Teresa The Grand Duchess of
Luxembourg
President

Mr Michel Simonis
Secretary General

Ms Cécilia Braedt
Coordinator IFRC Shelter Research
Unit

Mr Marc Crochet
Deputy Secretary General

Dr Christian Huvelle
Head of International Department

Ms Antje Mengel
International Department

Ms Corinne Treherne
Senior Officer, Shelter and
Settlements

Major Philippe Majerus
État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

S.E. M. Jean-Marc Hoscheit
Ambassadeur, Représentant
Permanent, Mission Permanente,
Genève

S.E. M. Carlo Krieger
Directeur des Affaires juridiques et
culturelles, Ministère des Affaires
Etrangère et européennes

M. Daniel Da Cruz
Représentant Permanent adjoint,
Mission Permanente, Genève

M. Yannick Coumarin
Assistant exécutif de Monsieur
l'Ambassadeur du Grand-Duché de
Luxembourg auprès de l'Office des
Nations Unies à Genève

M. Max Lamesch
Agent de la Coopération, Direction
de la Coopération au développement,
Ministère des Affaires étrangères

Mme Anne Weber
Attachée en charge de la santé et
des affaires humanitaires, Agent de
la Coopération, Mission Permanente,
Genève

M. David Heinen
Attaché, Direction des Affaires
juridiques et culturelles, Ministère
des Affaires étrangères et
européennes

Mme Hélène Ragheboom
Chargée de mission, Direction des
Affaires Politiques, Ministère des
Affaires Etrangères et européenne

Mlle Sandra Merens
Attaché, Mission Permanente, Genève

Mlle Anne-Catherine Fohl
Assistante de la Présidence du
Grand-Duché de Luxembourg du
Conseil de l'Union Européenne

**MADAGASCAR / MADAGASCAR /
MADAGASCAR / مدغشقر**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

M. Claude Rakotondranja
Président national

M. Fanja Ratsimbazafy
Secrétaire général

Mlle Mihary Amintsoa Razafimanantsoa
Volontaire Jeunesse

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

M. Thierry Venty
Secrétaire exécutif, Bureau
national de gestion des risques et
catastrophes (BNGRC)

M. Solofo Andrianjatovo Razafitrimo
Chargé d'Affaires a.i., Mission
Permanente, Genève

Mme Harivola Mirana Ravokatrasolofo
Attaché, Mission Permanente, Genève

MALAISIE / MALAYSIA / MALASIA / ماليزيا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Mr Sayed A. Rahman Bin Sayed Mohd
Secretary General

Mr Saiful Izan Bin Nordin
Manager, International Humanitarian
Law, Legal and International
Relations

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Dato' Sri Rohani Abdul Karim
Ambassador, Minister of Women,
Family and Community Development

H.E. Mr Dato' Mazlan Muhammad
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Zahid Rastam
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Mumtaj Begum Mohd Sultan
Director, Social Welfare Departement

Mr Reza-Rizvy Ahmad Rony Assim
Senior Private Secretary to the
Minister

Ms Syuhada Adnan
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

Ms Maryam Masyitah Ahmad Termizi
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

MALAWI / MALAWI / MALAWI / ملاوي

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Levison Changole
President

Ms Ethel Kaimila
Secretary General

MALDIVES / MALDIVES / MALDIVAS / ملديف

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Ali Nashid
President

Mr Moosa Shifaz
Governing Board Youth Member

Mr Abdul Razak Ibrahim
Secretary General

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد

Ms Ali Geela

Minister, Chargé d'affaires a.i.,
Permanent Mission, Geneva

Ms Rasheed Rishfa

Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

MALI / MALI / MALÍ / مالي

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Dr Mamadou Traore

Secrétaire général

Dr Abdourahamane Cisse

Présidente

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

M. Hamadou Konaté

Ministre de la solidarité, de l'action
humanitaire et de la reconstruction
du Nord

S.E. Mme Aya Thiam Diallo

Ambassadeur, Représentant
permanent, Mission permanente,
Genève

M. Amadou Traoré

Conseiller special du Ministre de la
solidarité, de l'action humanitaire et
de la reconstruction du Nord

M. Sidi Mohamed Youba Sidibé

Conseiller, Mission Permanente,
Genève

MALTE / MALTA / MALTA / مالطة

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Dr John Paul Grech

Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Mark Ciscaldi

First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

1

2

3

4

5

MAROC / MOROCCO /

MARRUECOS / المغرب

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

M. Abdeslam Makroumy
Directeur général de l'administration
centrale

Dr Mohamed Assouali
Coordinateur national des projets et
des programmes du CRM

Dr Mohammed Bendiali
Chef de Division secourisme,
jeunesse volontariat et gestion des
catastrophes

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

S.E. M. Mohamed Auajjar
Ambassadeur, Représentant
permanent, Mission permanente,
Genève

M. Hassane Boukili
Ministre Plénipotentiaire, Mission
permanente, Genève

M. Hassan El Mkhantar
Ministre Plénipotentiaire, Mission
Permanente, Genève

Mme Farida El Khamlichi
Présidente de la Commission
Nationale du Droit International
Humanitaire

Prof. Mohammed El Bazzaz
Membre de la Commission Nationale
du Droit International Humanitaire

M. Ahmed El Khamlichi
Commission Nationale du Droit
international Humanitaire

Gouv. Mohammed Raissouni
Commission Nationale du Droit
International Humanitaire

MAURICE / MAURITIUS /

MAURICIO / موريشيوس

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Oormeela Jawaheer
President

Mr Damodarsing Surnam
Director General

Mr Rajendrasing Shibnauth
Director - Youth Section

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Vimla Devi Huree-Agarwal
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

MAURITANIE / MAURITANIA /

MAURITANIA / موريتانيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

M. Mohamed Lemine Ould Mohamed
Vall
Président

Prof. Ely Telmoudi Mohamed
Premier Vice-président

M. Mohamed Elemine Matallah
Responsable national de la Jeunesse
et du Volontariat

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

S.E. Mme Salka Mint Yamar
Ambassadeur, Représentant
permanent, Mission permanente,
Genève

M. Harouna Traoré
Premier Conseiller, Mission
permanente, Genève

M. Jarr Inalla
Premier Conseiller, Mission
permanente, Genève

MEXIQUE / MEXICO / MÉXICO / المكسيك

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Lic. Sr. Fernando Suinaga Cárdenas
Presidente

Lic. Sr. Eduardo Saturnino De Agüero
Leduc
Vicepresidente

Lic. Sr. Miguel Angel Domínguez Moráles
Vicepresidente

Lic. Sr. Carlos Frenner Figueroa
Vicepresidente

Lic. Sr. Rodrigo Devillasante
Miembro

Sr. Daniel Lozano Aguilar
Director General

Sr. Rafael Becerril Díaz
Coordinador Nacional de
Restablecimiento del contacto entre
Familiares

Sra. Daniela Lozano Márquez
Youth

Sra. Natalia Lozano Márquez

Sra. Jessica Moncada de Villasante

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Excmo. Sr. Jorge Lomónaco

Embajador, Representante
Permanente, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Alejandro Alday
Consultor Jurídico de la Secretaría de
Relaciones Exteriores (SRE)

Excmo. Sr. Raúl Heredia
Ambassador, Representante
Permanente Alterno, Misión
Permanente, Ginebra

Tte. Cnel. Virgilio Hernández
Subdirector de Asuntos
Internacionales de la Dirección
General de Derechos Humanos de
la Secretaría de la Defensa Nacional
(SEDENA)

Tte. Cnel. Omar León Arroyo
Asesor Militar, SEDENA, Misión
Permanente, Ginebra

Sr. Silvestre Guillermo Reyes Castro
Primer Secretario, Misión
Permanente, Ginebra

Sr. Guillaume Michel
Primer Secretario, Asesor Legal,
Misión Permanente, Ginebra

Sra. Mariana Salazar Albornoz
Directora de Derecho Internacional
Humanitario, SRE

Sra. Giselle Fernández Ludlow
Segunda Secretaria, Misión
Permanente, Ginebra

Sra. Sandra Paola Ramírez Valenzuela
Segunda Secretaria, Misión
Permanente, Ginebra

Sra. Liliana Padilla Rodríguez
Segunda Secretaria, Misión
Permanente, Ginebra

Sr. José Antonio Hernández Vega
Asesor

Sra. Elizabeth Chavolla Sánchez
Asesor

Sra. Valeria Cuevas Trejo
Asesor

Sr. Víctor Manuel Martínez Orta
Camacho

Asesor

Sra. Sofía Vázquez Villanueva
Asesor

Sra. Vanessa Constantino
Asesor

**MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE) /
MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) /
MICRONESIA (ESTADOS FEDEROS DE) /**

ميكرونيزيا (ولايات - موحدة)

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Diaz Joseph

Chairman, National Board

Ms Youleen Pablo

Finance Officer

MONACO / MONACO / MÓNACO / موناكو

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

S.E. M. Philippe Narmino

Vice-Président

M. Nicholas Lee Danziger

Membre

M. Frédéric Platini

Secrétaire Général

M. Claude Fabbretti

Responsable des programmes -
section humanitaire internationale

Mlle Adeline Le Diguerher

Chargée de programme - membre de
la délégation CRM au Burkina Faso -
section humanitaire internationale

Mlle Marine Ronzi

Coordinatrice communication et
relations internationales - point focal
jeunesse

Mlle Laëtitia Vecchierini

Déléguee jeunesse

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

S.E. Mme Carole Lanteri

Ambassadeur, Représentant

Permanent, Mission permanente,

Genève

1

2

3

4

5

- M. Johannes de Millo Terrazzani
Conseiller, Mission permanente,
Genève
- M. Gilles Realini
Premier Secrétaire, Mission
permanente, Genève
- Mme Chrystel Chanteloube
Troisième Secrétaire, Mission
permanente, Genève

**MONGOLIE / MONGOLIA /
MONGOLIA / منغوليا**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Mr Enkhbold Nyamaa
President
- Ms Ariuntungalag Danielsson
Director of Programmes and
Cooperation Department
- Ms Purevjav Jambalragchaa
Director of Administration and
Coordination Department
- Ms Bolormaa Nordov
Secretary General

État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- H.E. Mr Vaanchig Purevdorj
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Dangaasuren Munkhjargal
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

**MONTÉNÉGRÓ / MONTENEGRO /
MONTENEGRO / الجبل الأسود**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Ms Gordana Mijovic
President
- Ms Jelena Darmanovic Dubak
Secretary General
- Ms Natasa Uskokovic
Head of International Relations

État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- H.E. Mr Nebojša Kaluderovic
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Andjelka Rogac
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

**MOZAMBIQUE / MOZAMBIQUE /
MOZAMBIQUE / موزامبيق**

État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- H.E. Mr Pedro Comissário
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Jaime Chissano
Minister Plenipotentiary, Permanent
Mission, Geneva
- Ms Francelina Romão
Health Counsellor, Permanent
Mission, Geneva

**MYANMAR / MYANMAR /
MYANMAR / ميانمار**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Prof. Dr Tha Hla Shwe
President
- Prof. Dr Mya Thu
Executive Committee Member
- Mr Khin Maung Hla
Secretary General

État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Mr Win Zeyar Tun
Minister Counsellor
- Mr Kyaw Thu Nyein
Minister-Counsellor
- Mr Thu Rein Saw Htut Naing
First Secretary
- Ms Thet Thinzar Tun
First Secretary
- Mr Than Tun Win
Third Secretary

NAMIBIE / NAMIBIA / NAMIBIA / ناميبيا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Adv. Bience Philomena Gawanas
Chairperson

Ms Dorkas Kapembe-Haiduwa
Secretary General

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Ms Sabine Böhlke-Möller
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Brigadier General Veikko Kavungo
Ministry of Defence

Lt. Col. Piteimo Hainyanyula
Ministry of Defence

Col. Bernard Masule Mwampole
Ministry of Defence

Ms Gladice Pickering
Legal Attaché, Permanent Mission,
Geneva

Ms Irene Simataa
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

NÉPAL / NEPAL / NEPAL / نيبال

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Mr Sanjiv Thapa
Chairman

Mr Manoj Kumar Thapa
Central Executive Committee
Member/ National President of
Disaster Management Committee

Mr Dev Ratna Dhakhwa
Secretary General

Mr Devendra Bahadur Pradhan
Treasurer

Mr Umesh Prasad Dhakal
Head of Nepal Earthquake Response
Operation

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Mr Deepak Dhital
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Suresh Adhikari
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

**NICARAGUA / NICARAGUA /
NICARAGUA / نيكاراغوا**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Dr Oscar Isaac Gutiérrez Somarriba
Presidente

Sr. Samir Yusep Alemán Torres
Jefe Nacional Cruz Roja Juventud

Lic. Sr. Auner Antonio García García
Responsable del voluntariado

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Excmo. Sr. Hernan Estrada Román
Embajador, Representante
Permanente, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Néstor Cruz
Representante Permanente Alterno,
Misión Permanente, Ginebra

Srta. Jenny Arana
First Secretary, Misión Permanente,
Ginebra

NIGER / NIGER / NÍGER / النيجر

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

M. Ali Bandiaré
Président

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

S.E. Mme Fatima Sidikou
Ambassadeur, Représentant
permanent, Mission permanente,
Genève

Mme Abdoulkarim Fadima Altine
Directrice de la Migration Interne et
des Réfugiés, Ministère de l'Intérieur

M. Issoufou Garba
Premier Secrétaire, Mission
permanente, Genève

1

2

3

4

5

NIGÉRIA / NIGERIA / NIGERIA / نيجيريا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Mr Bolaji Akpan Anani
National President
- Mr Abubakar Ahmed Kende
National Vice President
- Mr Andronicus Adebayo Adeyemo
Head of Department, Disaster
Management
- Mr Adeaga Oluyemisi Adetayo
National Treasurer
- Mr Augustine Uche Dike
National Information Adviser
- Mr Adabson Tanimu Panda
National Finance and Planning
Adviser
- Mr Umar Abdu Mairiga
Programmes Coordinator
- Ms Epuia Ekuta Ewa
Planning, monitoring evaluation and
reporting officer
- Mr Shamsuddeen Sani Muazu
Youth Coordinator
- Mr Benjamin Nji
Confidential Secretary

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Mr Anthony Nnamdi Alonwu
First Counselor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Hashimu Gusau Abubakar
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva
- Ms Victoria Sowunmi
Second Secretary, Ministry of Foreign
Affairs

NORVÈGE / NORWAY / NORUEGA / النرويج

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Mr Sven Mollekleiv
President
- Mr Snorre Gundersen
Vice President
- Mr Espen Andre Breivik
Leader Red Cross Youth
- Ms Aasne Havnelid
Secretary General

- Mr Torris Jaeger
Director, International department
- Mr Oistein Mjaerum
Director, Communication and
Fundraising
- Mr Mads Harlem
Head of Policy and International Law
- Ms Hanne Marie Mathisen
Head, Policy and External Resources
- Mr Peter Herby
Advisor
- Mr Preben Marcussen
Advisor
- Mr Frederik Francois Siem
Advisor, Health Care in Danger

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Ms Margit Tveiten
Director General, Legal Affairs
Department, Ministry of Foreign
Affairs
- H.E. Mr Steffen Kongstad
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Knut Langeland
Special representative for
Disarmament, Ministry of Foreign
Affairs
- Ms Cathrine Andersen
Minister Counsellor, Permanent
Mission, Geneva
- Ms Monica Furnes
Assistant Director General, Legal
Affairs Department, Ministry of
Foreign Affairs
- Ms Ingunn Vatne
Assistant Director General,
Department for UN and
Humanitarian Affairs, Ministry of
Foreign Affairs
- Ms Annette Bjørseth
International Law Advisor, Legal
Affairs Department, Ministry of
Foreign Affairs
- Ms Vibeke Musæus
Senior Advisor, Ministry of Defence
- Ms Kjersti Nordskog Nes
Senior Advisor, Department for UN
and Humanitarian Affairs, Ministry
of Foreign Affairs
- Mr Kjetil Elsebutangen
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

- Ms Malgorzata T. Hauge
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Astri Endresen
Advisor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Karna Sælebakke
Intern, Permanent Mission, Geneva

**NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND /
NUEVA ZELANDIA / نيوزيلندا**

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Dr Jennifer McMahon
President
- Mr Jerry Talbot
National Vice President
- Mr Mat Darling
National Board Youth Representative
- Mr Anthony Paine
Secretary General
- Ms Marnie Lloyd
International Humanitarian Law and
Policy Manager
- Mr Don Wallace
Delegate, Emergency
telecommunications and
international disaster response
capability
- Ms Jen Talbot
- État • State • Estado • الدولة**
- Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de*
- Delegación / رئيس الوفد*
- Ms Lucy Duncan
Deputy Secretary Multilateral and
Legal Affairs Group
- Mr Carl Reaich
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Francesca Albertario
Senior Policy Officer
- Mr Rohan Murphy
Development Manager
- Mr Jarrod Clyne
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Katy Donnelly
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Meredith Davis
Policy Adviser
- Ms Alexandra Reuhman
Policy Adviser

OMAN / OMAN / OMÁN / عُمان

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Mr Abdulla Nasser Al Rahbi
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Mohammed Al Shanfari
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

UGANDA / UGANDA / UGANDA / أوغندا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Mr Robert Kwesiga
Secretary General
- Mr Joseph Omilmot
Central Governing Board Chairperson

**OUZBÉKISTAN / UZBEKISTAN /
UZBEKISTÁN / أوزبكستان**

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Prof. Dr Khamid Yakubovich Karimov
President
- Ms Elvira Axmedovna Amiralieva
Executive Director
- Mr Mirkhosil Adilov
Project manager

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Mr Javohir Nurmetov
First Secretary, Charge d'affaires a.i.,
Permanent Mission, Geneva

PAKISTAN / PAKISTAN / PAKISTÁN / باكستان

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Dr Saeed Elahi
Chairman
- Mr Qamar Zaman
Vice Chairman
- Ms Nina Akbar
Member Managing Body

1

2

3

4

5

- Dr Rizwan Naseer
Secretary General
- Ms Qurat Ul Ain Talha
Deputy Director Human Resource
- Ms Ayesha Ahad
Hon. Coordinator (Fundraising & IR)
- Mr Zil - A Ilahi
Hon Coordinator (Public Relations)
- Ms Asfia Firdaus
Assistant Director PMER &
Coordination
- Mr Talha Sadiq
Assistant Director - International
Relations & Movement Coordination
- Mr Muhammad Bashir Malik
Advisor to Chairman (Development
Projects)
- Mr Khorram Nawaz
PS to Chairman
- État • State • Estado • الدولة**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- H.E. Ms Tehmina Janjua
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Aamar Aftab Qureshi
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Dr Fareha Bugti
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Bilal Akram Shah
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Saima Saleem
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva
- Mr Syed Atif Raza
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

- PALAU / PALAU / PALAU / بالاو**
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Mr Clarence Masayos
Executive Director

- ÉTAT DE PALESTINE / STATE OF PALESTINE /
ESTADOS DE PALESTINA / دولة فلسطين**
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Dr Younis Al-Khatib
President
- Dr Khalid Joudeh
Director General
- Ms Tanya Abu Ghoush
Director of International Cooperation
& Public Relations Department
- Dr Wael Qaadani
Supervisor of Health Services
- État • State • Estado • الدولة**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- H.E. Dr Ibrahim Khraishi
Ambassador, Permanent Observer,
Permanent Observer Mission, Geneva
- Mr Ammar Hijazi
First Counselor, Ministry of Foreign
Affairs
- Ms Nada Tarbush
First Secretary, Permanent Observer
Mission, Geneva
- Mr Ryad Awaja
First Secretary, Permanent Observer
Mission, Geneva
- Ms Deema Asfour
Second Secretary, Permanent
Observer Mission, Geneva
- Mr Mohammed Abo Younes
Intern

- PANAMA / PANAMA / PANAMÁ / بنما**
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Excmo. Sr. Jaime Ricardo Fernández
Urriola
Presidente Nacional

- Lic. Sr. Elías Solís Gonzales
Subsecretario nacional
- Sr. Eric Antioco
Director Nal. Juventud, Comité de
Colón
- Lic. Sra. Irene Perurena
Asesor del Presidente
- Lic. Sra. Lyda Rodríguez
Voluntaria

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Excmo. Sr. Ramón A. Morales Quijano
Ambassador, Representante
Permanente, Misión Permanente,
Ginebra

Excmo. Sr. César Gómez
Ambassador, Representante
Permanente Adjunto, Misión
Permanente, Ginebra

Sr. Jorge F. Corrales Hidalgo
Asesor, Misión Permanente, Ginebra

Lic. Srta. Grisselle Rodríguez
Asesora, Misión Permanente, Ginebra

**PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE / PAPUA
NEW GUINEA / PAPÚA NUEVA GUINEA /**

بابوا غينيا الجديدة

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Janet Kathleen Philemon
Chairman

PARAGUAY / PARAGUAY /

PARAGUAY / باراغواي

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Sr. Jorge F. Brizuela
Asesor, Misión Permanente, Ginebra

PAYS-BAS / NETHERLANDS /

PAÍSES BAJOS / هولندا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.R.H. Princess Margriet of the
Netherlands
Honorary President

Ms Inge Brakman
President

Mr Bas van Rossum
Chairman, European Youth
Coordination Committee

Mr Gijs de Vries
Secretary General

Mr Juriaan Lahr
Head, International Assistance

Mr Frank Tebbe

Head, Communication

Mr Martijn van den Heuvel

Senior Relations manager, Corporate
Partnerships

Ms Lotte Bernhard

Senior legal advisor

Mr Mirjam de Bruin

Legal Advisor International
Humanitarian Law

Mr Steven Boyd Saum

Mr Ad van Liempt

Mr Tjeerd van Zanen

Mr Gijs Wanders

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Reinout Vos

Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

H.E. Mr Roderick van Schreven

Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Prof. Dr Liesbeth Lijnzaad

Legal Adviser, Head International
Law Division, Ministry of Foreign
Affairs

Ms Christine Pirenne

Head of humanitarian aid
department, Ministry of Foreign
Affairs

Ms Mireille Hector

Legal Counsel International Law,
Ministry of Foreign Affairs

Ms Martine van der Does

Senior Policy Advisor, Emergency Aid
specialist, Ministry of Foreign Affairs

Ms Liselot Egmond

Legal Counsel International Law,
Ministry of Foreign Affairs

Mr Ferry Koks

Senior Advisor International law,
Ministry of Defence

Mr Maurice P. M. Paulussen

First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms Nathalie Kroner

First Secretary, Humanitarian Affairs,
Permanent Mission, Geneva

Ms Anna Houck

Humanitarian Affairs Officer,
Permanent Mission, Geneva

1

2

3

4

5

Ms Razia Azizi
Assistant Humanitarian Affairs,
Permanent Mission, Geneva

PÉROU / PERU / PERÚ / بيرو

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Sra. Maria Josefina Garcia Roca
Presidenta

Sr. Jorge Menéndez Martínez
Director Ejecutivo

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Excmo. Sr. Luis Enrique Chávez Basagoitia
Ambassador, Representante
Permanente, Misión Permanente,
Ginebra

Sra. María Antonia Masana García
Ministra, Representante Permanente
Adjunto, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Jaime Rafael Casafranca
Sub Director en Asuntos de Derechos
Humanos y Derecho Internacional
Humanitario, Ministerio de
Relaciones Exteriores

Sra. Tania Elizabeth Arzapalo Villon
Abogada Especialista en Derecho
Internacional Humanitario,
Ministerio de Justicia y Derechos
Humanos

Srta. Sara Alvarado
Segunda Secretaria, Misión
Permanente, Ginebra

Sr. Manuel Mundaca
Segunda Secretaria, Misión
Permanente, Ginebra

**PHILIPPINES / PHILIPPINES /
FILIPINAS / الفلبين**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Senator Richard Juico Gordon
Chairman and Chief Executive
Officer

Gov. Corazon Alma Guitierrez De Leon
Member, Board of Governors

Gov. Rosalind Wee
Member, Board of Governors

Mr Oscar Policarpio Palabyab
Legal Consultant

Ms Katherine Gail Villanueva Uyan
Senior Executive Assistant, Office of
the Chairman

Ms Maria Dina Cano De Leon
Volunteer

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Ms Cecilia B. Rebong
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Ms Sharon Johnnette Agduma
Third Secretary and Vice Consul,
Permanent Mission, Geneva

Ms Marie Caren Almario
Attaché and Assistant

Ms Marivil Valles
Attaché and Assistant

POLOGNE / POLAND / POLONIA / بولندا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Ms Magdalena Stefanska
Head, International Cooperation
Divison

Mr Stanislaw Kracik
President

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Mr Aleksander Stepkowski
Undersecretary of State, Ministry of
Foreign Affairs

H.E. Mr Piotr Stachanczyk
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Andrzej Misztal
Director of the Legal and Treaties
Department, Ministry of Foreign
Affairs

Mr Jerzy Bourski
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Krzysztof Drzewicki
Senior Minister's Councillor, the Legal
and Treaties Department, Ministry of
Foreign Affairs

- Ms Olga Piaskowska
Head of Humanitarian Aid Unit,
the Development Cooperation
Department, Ministry of Foreign
Affairs
- Col. Zbigniew Ciołek
Counselor, Senior Military Adviser,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Łukasz Rózycki
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva
- Ms Katarzyna Szafron
Intern, Permanent Mission, Geneva
- Ms Marta Szmagier
Intern, Permanent Mission, Geneva

**PORTUGAL / PORTUGAL /
PORTUGAL / البرتغال**

- Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Mr Leonardo Duarte Mathias
Vice President
- Ms Diana Araújo
Movement Relations and Cooperation
- Mr Carlos Pimenta Araújo
Head, International Department

État • State • Estado • الدولة

- Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- H.E. Mr Pedro Nuno Bártolo
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Susana Oliveira de Sousa Diogo Vaz
Patto
Director, International Law Services,
Ministry of Foreign Affairs
- Ms Maria Teresa Arturheiro Ferreira
Jurist, Department of Legal Affairs,
Ministry of Foreign Affairs
- Ms Ana Helena Pinheiro Marques
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Nuno Cabral
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Catarina Abrantes
Intern, Permanent Mission, Geneva
- Ms Rita Cruz
Intern, Permanent Mission, Geneva
- Ms Maria Rosa Marques
Coordination secretariat

QATAR / QATAR / QATAR / قطر

- Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Mr Saleh Ali Al-Muhanadi
Secretary General
- Dr Mohammed Ghanim Al-Maadheed
President/Chairman
- Dr Aisha Al-Mannai
Governing Board Member
- Dr Khaled Diab
Head of Relief and International
Development Department
- Prof. Dr Fawzi Oussedik
Head of International Relations and
IHL
- Dr Sabrina Meddour
International Humanitarian
Movement Senior Coordinator
- Mr Saad Rashid Al-Matwi
Volunteer
- Mr Ahmed Ismail Alzeyara
Volunteer
- Ms Noor Tabbaa
Volunteer
- État • State • Estado • الدولة**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- H.E. Mr Faisal Al-Henzab
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Khalifa Saad Al-Kuwari
Counsellor
- Mr Jassim Al-Maawda
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva
- Ms Noor Al-Sada
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva
- Mr Ahmed Al-Shikaki
Expert, Permanent Mission, Geneva

**RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE / SYRIAN
ARAB REPUBLIC / REPÚBLICA ARABE**

- SIRIA / الجمهورية العربية السورية**
**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- Dr Abdul Rahman Attar
President
- Mr Marwan Abdullah
Director General

1

2

3

4

5

- Dr MHD Hazem Bakleh
Director, Medical services
- Dr Hussam Eddin Nashed
Director, Humanitarian Support
Project
- Mr Louay Alhaddad
Head, External Relations and
Communications
- Mr Sami Fakhouri
Head, International Department

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- H.E. Mr Hussam Edin Aala
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Abdulmaola Al Nuqari
Counselor Minister, Permanent
Mission, Geneva
- Mr Ali Daghaman
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE /
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC /
REPÚBLICA CENTROAFRICANA /
جمهورية أفريقيا الوسطى**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- M. Antoine Mbaogo Bogo
President national
- M. Jean Walegue
Chargé des Programmes

**RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC
OF KOREA / REPÚBLICA DE COREA /
جمهورية كوريا**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Ms Sung-Joo Kim
President
- Ms Juja Kim
Head, International Relations Team
- Mr Sung Jun Kim
Head, Red Cross Learning, Education
and Training team
- Ms Yoonkyung Kim
Deputy Head, International
Relations Team

- Ms Yoonjung Chang
Deputy Head, International Relations
Team

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- H.E. Mr Kyonglim Choi
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- H.E. Mr Young-moo Kim
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Se-min Ye
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Young-joe Yun
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Su-young Jung
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva
- Ms Mi-young Song
Second Secretary, Treaties Division,
Ministry of Foreign Affairs
- Mr Young-sok Kim
Professor of International Law,
College of Law, Ewha Womans
University

**RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE / REPUBLIC
OF MOLDOVA / REPÚBLICA DE MOLDOVA /
جمهورية مولدوفا**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Ms Larisa Birca
President
- Ms Mihaela Ciorici
FA coordinator
- État • State • Estado • الدولة**
- Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
- H.E. Mr Victor Moraru
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Tatiana Filatova
Head of Division Drafting normative
acts, General Directorate Legislation,
Ministry of Justice

Mr Nicolae Popa
First Secretary, Legal directorate,
General Directorate of International
Law, Ministry of Foreign Affairs and
European Integration
Ms Olga Bogdan
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
/ DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO
/ REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO
/ جمهورية الكونغو الديمقراطية**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

M. Dominique Lutula Kitoko
Président
Mme Mitanta Mubunji Mamie
Secrétaire générale
M. Julien Nkuyi Sisi

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE
LAO / LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC
REPUBLIC / REPÚBLICA DEMOCRÁTICA
POPULAR DE LAO / جمهورية لاو الديمقراطية
الشعبية**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Mr Thongphachanh Sonnasinh
Vice-President
Ms Phonedavanh Sanbounleuxay
International Relations Coordinator

État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Ms Viengvone Kittavong
Minister Counsellor, Deputy
Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Kalamoungkhoun Souphanouvong
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva
Mr Losoualiene Xiaying
Third Secretary, Permanent Mission,
Geneva
Mr Khamkieng Chanthavong
Intern, Permanent Mission, Geneva
Mr Soudchai Vannasin
Intern, Permanent Mission, Geneva

**RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN
REPUBLIC / REPÚBLICA DOMINICANA /
الجمهورية الدومينيكية**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Dra. Ligia Antonia Leroux de Ramirez
Presidenta

Sr. Gustavo Ivanhoe Lara Tapia
Secretario General

État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Excmo. Sr. Homero Luis Hernandez
Sanchez
Embajador, Representante
Permanente, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Pablo Miguel Medina Jiménez
Minister Counselor, Misión
Permanente, Ginebra

Sra. Priscila Bautista de la Cruz
Consejera, Misión Permanente,
Ginebra

**RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE
DE CORÉE / DEMOCRATIC PEOPLE'S
REPUBLIC OF KOREA / REPÚBLICA
POPULAR DEMOCRÁTICA DE COREA /
جمهورية كوريا الديمقراطية الشعبية**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Mr Yong Ho Paek
Executive Vice President

Mr Song Ryong Jon
Senior Officer, International
Department

Ms Un Hye Ri
Health Coordinator

Ms Hyang Suk An
Desk Officer, International
Department

État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Mr Se Pyong So
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

1

2

3

4

5

Mr Myong Nam Choe
Minister, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
Mr Chol Su Jo
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH
REPUBLIC / REPÚBLICA CHECA /
الجمهورية التشيكية**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Dr Marek Jukl
President
Dr Josef Konecny
Secretary General
Dr Olga Šiková
International Department/
Programme Department, project
coordinator

État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Mr Martin Smolek
Ambassador, Deputy Minister for
Foreign Affairs
H.E. Mr Jan Kára
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
Mr Petr Válek
Director of the International Law
Department, Ministry of Foreign
Affairs
Ms Petra Ditrichová
Legal Adviser, International Law,
Ministry of Defence
Ms Helena Opatová
Lawyer at the International
Department for Criminal Matters,
Ministry of Justice
Ms Kristina Hornácková
Lawyer at the International Law
Department, Ministry of Foreign
Affairs
Mr Michal Dvorák
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

**RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED
REPUBLIC OF TANZANIA / REPÚBLICA
UNIDA DE TANZANIA / جمهورية تنزانيا المتحدة**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

Dr Zainab Amir Gama
President
Mr Julius Remius Kejo
Director of Branch Development

État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Mr Modest Jonathan Mero
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

ROUMANIE / ROMANIA / RUMANIA / رومانيا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.R.H. Crown Princess Margareta of
Romania
President

H.R.H. Prince Radu of Romania
Volunteer

Mr Ioan-Silviu Lefter
Director General
Ms Iuliana Tudor
Romanian Red Cross Ambassador
Ms Liana Olimpia Luca
Financial Director
Ms Liana Greavu
Chef of Cabinet to HRH Crown
Princess Margareta of Romania
Mr Paul Petroias
Migration assistant
Ms Andreea Dumitroae
Youth Delegate
Ms Raluca Stratulat
Assistant to HRH Crown Princess
Margareta of Romania

État • State • Estado • الدولة
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Mr Adrian Cosmin Vierita
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

- Ms Alina Orosan
Director, International Law and
Treaties Division, Ministry of Foreign
Affairs
- Ms Laura Georgeta Stresina
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Marius-Anton Motoc
Intern, Permanent Mission, Geneva

**ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM /
REINO UNIDO / المملكة المتحدة**

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Mr David Bernstein (Head of Delegation
– 8 December 2015)
Chairman
- Mr Michael Adamson (Head of Delegation
– 9 and 10 December 2015)
Chief Executive
- Mr John Dauth
Trustee
- Mr Robert Dewar
Trustee
- Ms Amy Foan
Trustee
- Mr David Peppiatt
Executive Director International
- Mr Alexander Matheou
Director of Programmes &
Partnerships, International Division
- Ms Alyson Lewis
Director of technical advisory,
International
- Mr Michael Meyer
Head, International Law Department
- Ms Sorcha O’Callaghan
Head of Humanitarian Policy
- Mr Lewis Emmerton
Youth Delegate
- Ms Elizabeth Knight
International Law Support Officer
- Ms Alex Benedict
Humanitarian Policy Support Officer

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Mr Iain Macleod
Legal Adviser, Foreign and
Commonwealth Office
- Baroness Joyce Anelay
Minister of State, Foreign and
Commonwealth Office

- H.E. Mr Julian Braithwaite
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Major General Susan Ridge
Director General, Army Legal
Services
- Mr John Swords
Central Legal Services, Ministry of
Defence
- Ms Margaret Purdasy
Legal Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Adrian Lee
Head of War Crimes Team,
International Organisations
Department, Foreign and
Commonwealth Office
- Mr David Ennis
Humanitarian Counsellor, Permanent
Mission, Geneva
- Mr Nev Jefferies
Humanitarian Counsellor,
Department for International
Development
- Colonel Charles Barnett
Army Legal Services
- Ms Lucy Earle
Humanitarian Adviser, Department
for International Development
- Ms Deborah Baglole
Humanitarian Adviser, Department
for International Development
- Mr Carl Godwin
Legal Policy, Ministry of Defence
- Mr Edward Munn
Preventing Sexual Violence Initiative
Team, Foreign and Commonwealth
Office
- Ms Celia Sommerstein
War Crimes Team, International
Organisations Department, Foreign
and Commonwealth Office
- Ms Fleur Heyworth
Legal Officer, Permanent Mission,
Geneva

RWANDA / RWANDA / RUANDA / رواندا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

- Dr Bernard Nzigiyé
Président

1

2

3

4

5

Mlle Alexia Rubuga
Présidente section Jeunesse
M. Apollinaire Karamaga
Secrétaire général
État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
S.E. M. François Xavier Ngarambé
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève
M. Moses Rugema
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève
M. James Ngango
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève
Mme Eliane Nzabahimana
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

SAINTE-LUCIE / SAINT LUCIA / SANTA LUCÍA / سانت لوسيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
Mr Hubert Austin Pierre
President
Ms Benise Nissa Joseph
Youth Delegate

SAINT-KITTS-ET-NEVIS / SAINT KITTS AND NEVIS / SAN CRISTÓBAL Y NIEVES / سانت كيتس ونيفيس

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
Mr Hanley Spencer
President
Ms Kevonie Itka Zanique Pemberton
Youth Director
État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
Mr Steven Goldstein
Honorary Consul

SAINT-MARIN / SAN MARINO / SAN MARINO / سان مارينو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
M. Raimondo Fattori
Président
État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
S.E. M. Marcello Beccari
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève
M. Silvano Innocentini
Consul général, délégué auprès du CICR, Mission permanente, Genève
Mme Anita Dedic
Assistante de l'Ambassadeur, Mission permanente, Genève
M. Gregory Soldati
Stagiaire, Mission permanente, Genève

SAINT-SIÈGE / HOLY SEE / SANTA SEDE / الكرسي الرسولي

État • State • Estado • الدولة
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
S.E. Mgr. Silvano Maria Tomasi
Observateur permanent, Mission permanente d'observation, Genève
Mgr. Richard Allen Gyhra
Premier Secrétaire, Mission permanente d'observation, Genève
Mgr. Robert Vitillo
Attaché, Mission permanente d'observation, Genève
Mgr. Peter Bui
Conseiller
Prof. Vincenzo Buonomo
Conseiller
Dr Christine Jeangey
Conseillère
R.P. Antoine Abi Ghanem
Attaché
M. Stefano Saldi
Stagiaire
M. Gabriele Verga
Stagiaire
Mlle Annalisa Pellegrino
Stagiaire

SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES / SAINT VINCENT AND THE GRENADINES / SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS /

سان فنسنت و غرينادين

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Bernard Oswald Morgan
President

SAMOA / SAMOA / SAMOA / ساموا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Vaasiliifiti Moelagi Jackson
President

Ms Tautala Nivaga Mauala
Secretary General

Mr Isara Junior Iose
Youth Representative

Ms Deborah Mine Koon Wai-You
Youth member

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE / SAO TOMÉ AND PRINCIPE / SANTO TOMÉ Y PRÍNCIPE/

ساو تومي وبرنسيبي

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

M. Alberto do Sacramento do Espírito
Santo Neto
Secrétaire général

SÉNÉGAL / SENEGAL / SENEGAL / السنغال

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

M. Abdoul Azize Diallo
Président national

M. Mamadou Sonko
Secrétaire général national

M. Ousmane Ba
Représentant Jeunesse

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

M. Aboubacar Barry
Ministre conseiller, Mission
permanente, Genève

M. Serigne Dieye
Premier Conseiller, Mission
permanente, Genève

M. Mouhamadou Dia
Premier Secrétaire, Mission
permanente, Genève

M. Lamine Mbaye
Premier Secrétaire, Mission
permanente, Genève

M. Youssoupha Ndiaye
Premier Secrétaire, Mission
permanente, Genève

SERBIE / SERBIA / SERBIA / صربيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Prof. Dragan Radovanovic
President

Ms Simka Somer
Vice President

Ms Vesna Milenovic
Secretary General

Mr Ljubomir Miladinovic
Head of International Relations
Department

Dr Milan Mirkovic
Youth representative

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Katarina Lalic-Smajevic
Ambassador, Deputy Assistant
Minister for Multilateral Affairs,
Ministry of Foreign Affairs

H.E. Mr Vladislav Mladenovic
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Miroslav Milosevic
Minister Counsellor, Permanent
Mission, Geneva

SEYCHELLES / SEYCHELLES /

SEYCHELLES / سيشيل

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Colette Julia Servina
Secretary General

Mr Kisnan Evans Tamatave
Vice President

1

2

3

4

5

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
Ms Tully Kellen Ndongo
Delegate

**SIERRA LEONE / SIERRA LEONE /
SIERRA LEONA / سيراليون**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Edward Tamba Ngandi
National President
Dr Muqtaru Amadu Sheriff Jalloh
Former President
Mr Abu Bakarr Samura
National Youth Chairman
Mr Emmanuel Hindovie Tommy
Secretary General
Mr Constant H. S. Kargbo
Acting Secretary General
Mr Patrick Jibao Massaquoi
Communication Coordinator
Ms Mariama Manneh
SDB Volunteer

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
H.E. Ms Yvette Stevens
Ambassador, Permanent
Representative, Permanente Mission,
Geneva
Mr Ahmed Tejan Kabba
Counsellor, Permanente Mission,
Geneva

**SINGAPOUR / SINGAPORE /
SINGAPUR / سنغافورة**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Benjamin Jeyaraj William
Secretary General/CEO
Ms Charis Chan
Head, International Services

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
H.E. Mr FOO Kok Jwee
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
Ms TEOH Ai Lin
Director (Legal Services), Ministry of
Defence
Mr Jonathan Han
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Jason Tan
Counsellor (Legal), Permanent
Mission, Geneva
Ms Joy Boo
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

**SLOVAQUIE / SLOVAKIA /
ESLOVAQUIA / سلوفاكيا**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr Viliam Dobias
President
Mr Jakub Medved
Youth Representative

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد
H.E. Mr Fedor Rosocha
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
Mr Anton Fric
Counsellor, Department of
United Nations and International
Organizations, Ministry of Foreign
and European Affairs
Mr Peter Nagy
International Law Department,
Ministry of Foreign and European
Affairs
Mr Jan Plavcan
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
Mr Juraj Majcin
Intern, Permanent Mission, Geneva

SLOVÉNIE / SLOVENIA /

ESLOVENIA / سلوفينيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Natasa Pirc Musar
President

Ms Kristina Spasic
International relations, Youth &
Volunteering Senior Officer

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Andrej Grasselli
Ambassador, Ministry of Foreign
Affairs

H.E. Mr Vojislav Šuc
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Ms Špela Košir
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms Maja Šmid
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

SOMALIE / SOMALIA / SOMALIA / الصومال

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Yusuf Hassan Mohamed
Vice-President

Dr Ahmed Mohamed Hassan
President

Mr Abdulkadir Ibrahim Haji Abdi
Director of Organizational
Development and Communication

Mr Ahmed Abdi Bekal
Somaliland Coordinator

Prof. Mohamed Ahmed Mohamed
Coordinator in Mogadishu

SUDAN / SUDAN / SUDÁN / السودان

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Osman Gaffar Abdalla Essa
Secretary General

Dr Hussein Suliman Abusalih
President

Mr Ibrahim Mohamed Osman Elhussein
Osman
Member

Ms Asma Khojali Yousif Siraj Elnour
International Cooperation Director

Mr Tarig Isaac Ahmed Aldouma
Volunteering Development
Coordinator

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Abdelghani Elnaim Awadelkarim
Undersecretary of Ministry of Foreign
Affairs

Mr Ali Elsadig Ali
Director of Peace and Humanitarian
Dept in the Ministry of Foreign
Affairs

H.E. Mr Kamal Gubara
Ambassador, Permanent Mission,
Geneva

Dr Ahmed Mohammed Adam
Humanitarian Aids High
Commissioner

Mr Bakri Fadlaseed M Alzubair
Ministry of Justice

Mr Khalid Mussa Dafa Allah
Diplomat, Permanent Mission,
Geneva

Ms Omaima Alsharief
Diplomat, Permanent Mission,
Geneva

Mr Osman Hassan Mohammed
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Mr Marghni Mohamed Mahagob
Diplomat, Permanent Mission,
Geneva

**SUDAN DU SUD / SOUTH SUDAN /
SUDÁN DEL SUR / جنوب السودان**

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Joseph Dhuor Makwei Nyariel
President

Mr John Lobor Zakaria Lado-Lojong
Secretary General

Mr Achuil Achuil Deng Achuil
Youth Member

1

2

3

4

5

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Mr Akech Chol Ahou Ayok
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Chargé d'affaires a.i.,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Ramadan Hassan Tombe
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

SRI LANKA / SRI LANKA /

سرري لانكا / SRI LANKA

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Nimal Kumar Sella Hannadige
National Secretary
- Mr Jagath Bandu Abeysinghe
President
- Mr Tissa Abeywickrama
Director General
- Mr T M S H Bandara Madugalle
Deputy Director General

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Mr Ravinatha Aryasinha
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- H.E. Dr Rohan Perera
Ambassador, Permanent
Representative, New York
- Ms Samantha Jayasuriya
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Chathura Perera
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Dilini Gunasekera
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva
- Ms Mafusa Lafair
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

SUÈDE / SWEDEN / SUECIA / السويد

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Ms Anna Carlstedt
President
- Ms Hala Mohamed
President, Swedish Red Cross Youth
- Mr Johan Strid
Board Member
- Ms Eva von Oelreich
Member
- Ms Ulrika Årehed Kågström
Secretary General
- Mr Melker Måbeck
Director of International Department
- Mr Dick Clomé
Head of Policy and Strategic, advisor
to the Secretary General
- Ms Sara Revell Ford
Head of National Department
- Mr Stefan Jan Agerhem
Senior advisor and project leader,
volunteering in conflicts and
emergencies
- Mr Balthazar Bacinoni
Team member, global study on
volunteering in conflicts and
emergencies
- Ms Cecilia Tengroth
Legal Advisor
- Mr Andreas Malm
Psychologist
- Ms Lisa Martina Qvarfordt
Communication Advisor
- Ms Maude Fröberg
Press Officer
- État • State • Estado • الدولة**
- Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*
- H.E. Ms Annika Söder
State Secretary to the Minister for
Foreign Affairs
- H.E. Mr Anders Rönquist
Director-General for Legal Affairs,
Ministry for Foreign Affairs
- H.E. Ms Veronika Bard
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- H.E. Ms Marie Jacobsson
Ambassador, Ministry for Foreign
Affairs

- H.E. Mr Per Örnéus
Ambassador, Ministry for Foreign
Affairs
- Ms Katarina Clifford
Counselor, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Emma Nordlund
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Sofia Calltorp
Deputy Director, Ministry for Foreign
Affairs
- Mr Oscar Schlyter
Deputy Director, Ministry for Foreign
Affairs
- Ms Maria Velasco
Deputy Director, Ministry for Foreign
Affairs
- Mr Peter Lundberg
Head of Unit Humanitarian
Assistance Sida
- Ms Malin Greenhill
Programme manager-Specialist Sida
- Ms Antonia Hultin
Intern, Permanent Mission, Geneva

SUISSE / SWITZERLAND / SUIZA / سويسرا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mme Annemarie Huber-Hotz
Présidente

M. Markus Mader
Directeur général

M. Beat von Däniken
Chef, Relations internationales

Mme Daniela Kohler
Déléguée Relations Internationales

Mme Myriam Fojtu
Déléguée Diffusion et droit
international humanitaire

Mme Carine Fleury
Responsable Centres de compétences
Bénévolat et Jeunesse

Mme Carolin Krauss
Responsable suppléante Intégration
et retour

Mme Nicole Rähle
Conseillère de santé

Mlle Nadine Bosshard
Déléguée jeunesse

Mlle Virginie Moro
Déléguée jeunesse

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Simonetta Sommaruga
President of the Swiss Confederation

H.E. Mr Alexandre Fasel
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

H.E. Mr Valentin Zellweger
Ambassador, Director, Directorate of
International Law

H.E. Mr Manuel Bessler
Ambassador, Delegate for
humanitarian aid and Head of Swiss
Humanitarian Aid Unit, SDC

H.E. Mr Urs Schmid
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent
Representative to the Conference on
Disarmament, Permanent Mission,
Geneva

H.E. Ms Heidi Grau
Ambassador, Head of the Human
Security Division in the Directorate
of Political Affairs

H.E. Mr François Voeffray
Ambassador-at-large for the
application of IHL, Directorate of
International Law

Mr Carl Marchand
Head Law of Armed Conflict (LOAC),
International Relations Defence,
Armed Forces Staff

Mr Vincenzo Mascioli
Chief of Staff to the Head of the
Federal department of Justice and
Police

Mr Arno Wicki
Deputy Head of Swiss Humanitarian
Aid and Head of Multilateral
Division, SDC

SURINAME / SURINAME /

SURINAM / سورينام

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Claudette Emelde Mac-Intosh
Youth Commissioner

Mr Omar Joel Eugene Overman
Member of the Coordinating
Committee of the Caribbean Youth
Network

1

2

3

4

5

Ms Mureije Winter
Legal Adviser

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Anne Johanna Stuger
Senior legal officer

**SWAZILAND / SWAZILAND /
SUAZILANDIA / سوازيلاند**

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Happy Nozizwe Dlamini
President

Mr Danger Nhlabatsi
Secretary General

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Njabuliso Busisiwe Gwebu
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Mahlaba Almon Mamba
Counsellor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mr Alton Sandile Lukhele
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

**TADJIKISTAN / TAJIKISTAN /
TAYIKISTÁN / تاجيكستان**

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Bahodur Kurboniyon Bobojon
Secretary General

Ms Dilorom Mirova
Deputy Secretary General

Ms Zarina Iskhakova
Project Coordinator

Mr Nabidzhon Sidikshoev
National Youth Coordinator

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Jamshed Khamidov
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

Ms Anora Karimova

First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

TCHAD / CHAD / CHAD / تشاد

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Yaya Mahavat Liguita
Président

M. Bongor Zam Barminas
Secrétaire général

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Angui Awada
Premier Conseiller, Mission
permanente, Genève

**THAÏLANDE / THAILAND /
TAILANDIA / تايلند**

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Sawanit Kongsiri
Assistant Secretary General for
External Relations

Mr Chamnong Sangmahachai
Assistant Secretary General for
Personnel

Ms Sunisa Nivesrungsun
Deputy Director, Red Cross Youth
Bureau

Ms Sirikanya Sirirangsi
Deputy Director, Red Cross Volunteer
Bureau

Ms Wassika Phueaksomon
Director of International Relations
Department

Mr Chayawat Thongkrua
Red Cross Youth Volunteer

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Pornprapai Ganjanarintr
Director General of Department of
International Organizations, Ministry
of Foreign Affairs

H.E. Mr Thani Thongphakdi
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva

- H.E. Mr Krerkpan Roekchamnon
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Dr Chantira Kaewsamrit
Deputy Director, Bureau of Public
Health Emergency Response,
Ministry of Public Health
- Ms Suphanvasa Chotikajan Tang
Minister Counsellor, Department of
Treaties and Legal Affairs, Ministry of
Foreign Affairs
- Mr Natapanu Nopakun
Minister Counsellor, Permanent
Mission, Geneva
- Dr Wiphada Wijakkanalan
Assistant Secretary-General Nation
Institute for Emergency Medicine
- Ms Jitvipa Benjasil
Counsellor, Department of
International Organizations, Ministry
of Foreign Affairs
- Ms Manusavee Monsakul
Counsellor, Department of
International Organizations, Ministry
of Foreign Affairs
- Ms Piyaporn Putanapan
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Pakawat Srisukwattana
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva

**TIMOR-LESTE / TIMOR-LESTE /
TIMOR-LESTE / تيمور ليشتي**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Mr José Pereira da Conceição
President
- Ms Madalena da Conceição da Costa
Youth President
- Mr Januario Ximenes
Secretary General

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Mr. Dionisio da Costa Babo Soares
Minister of State Administration
- Mr Celito Cardoso
National Director, Human Rights,
Ministry of Justice
- Ms Rita da Assuncao
Technical Support

- Mr Evangelino de Jesus Soares
Delegate
- Mr Julio de Jesus
Delegate
- Ms Celestina dos Reis Amaral
Delegate
- Mr Marcos Xavier
Delegate
- Mr Samuel Soares
Member, Permanent Mission, Geneva

TOGO / TOGO / TOGO / توغو

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- M. Kodjo Gagno Paniah
Président national
- M. Yawo Gameli Gavlo
Deuxième Vice-Président
- M. Rémy Komla Afoutou
Secrétaire général
- M. Kossi Edjam
Membre du Comité de direction,
Conseiller technique national
information et diffusion
- M. Yawo Etse
Chef Mobilisation des Ressources
- Mme Hafoudhoi Oussene Epse Seddoh
Conseillère technique nationale
genre et développement
- M. Comlan Edmond Dossou
Secrétaire
- M. Komlan Serge Kwasi
Volontaire et membre du Groupe de
travail Jeunesse

Mlle Affi Passah

Volontaire et Membre du Groupe de
travail de la commission genre et
développement

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- M. Balom'ma Bedaba
Ministre Conseiller, Chargé d'affaires
a.i., Mission permanente, Genève
- M. Afègnindou Gnassingbe
Ministre Conseiller, Chargé des
questions de l'OMS, Mission
permanente, Genève
- M. Afo Ousmane Salifou
Premier Secrétaire, Chargé des
questions humanitaires, Mission
permanente, Genève

1

2

3

4

5

TONGA / TONGA / TONGA / تونغا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Mr Sione Tenisoni Taumoefolau
Secretary General

**TRINITÉ-ET-TOBAGO / TRINIDAD
AND TOBAGO / TRINIDAD Y TOBAGO /
ترينيداد وتوباغو**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Ms Delia Margaret Chatoor
Director, International Relations
Mr Rayanthony Jay Warner
Youth Delegate

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Ms Anesa Ali-Rodriguez
Chargé d'Affaires, a.i., Permanent
Mission, Geneva
Ms Mariella Fonrose
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva

TUNISIE / TUNISIA / TÚNEZ / تونس

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Dr Tahar Cheniti
Secretary General
Mr Ahmed Krimi
Coordinateur
Ms Sameh Hattab
Youth Coordinator

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
S.E. M. Walid Doudech
Ambassadeur, Représentant
permanent, Mission permanente,
Genève
Mme Intissar Ben Attitallah
Ministre plénipotentiaire, Mission
permanente, Genève

**TURKMÉNISTAN / TURKMENISTAN /
TURKMENISTÁN / تركمانستان**

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Ms Jahan Annayeva
Head of Organizational Development
Department
Mr Eziz Garayev
Head, Finance department
Ms Ogulshirin Karliyeva
Head of Medical and Social
Department
Mr Guvanch Hummedov
Specialist of International
Cooperation Department
Ms Ayna Karataeva
Specialist of Organizational
development department

État • State • Estado • الدولة

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Mr Hemra Amannazarov
First Secretary, Permanent Mission,
Genève

TURQUIE / TURKEY / TURQUÍA / تركيا

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**
*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Dr Kerem Kinik
Vice-President

Dr Mehmet Güllüoğlu
Director General
Mr Mehmet Eyyup Alper
Coordinator, Settlement Systems
Production Enterprise
Mr Kaan Saner
Head of International Relations
department
Ms Seval Güzelkiliç
Head, International Programs
Department
Mr Kamil Erdem Güler
Executive, International Programs
Department
Ms Süreyha Aydın
Executive, International Relations
Department
Mr Erden Duruk
Executive, Settlement Systems
Production Enterprise

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Mr Hasan Ulusoy
Ambassador, Director General for
Multilateral Political Affairs, Ministry
of Foreign Affairs
- Mr Berk Baran
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Hande Sari Asp
Head of Department, Ministry of
Foreign Affairs
- Lt. Col. Halil Murat Berberer
Lieutenant Colonel, General Staff,
Legal Department
- Mr Ahmet Ulutas
Judicial Counsellor, Permanent
Mission, Geneva
- Mr Huseyin Dogan
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Firat Bayar
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Yasar Ozbek
Judicial Counsellor, Ministry of
Foreign Affairs
- Mr Ismail Yesil
Legal Adviser, Prime Ministry's
Disaster and Emergency
Management Authority (AFAD)
- Mr Arif Hakan Yeter
Head of Section, Ministry of Foreign
Affairs
- Mr Goksel Gokce
Second Secretary, Permanent
Mission, Geneva
- Ms Evrim Akin Yazgan
Expert, Prime Ministry's Disaster and
Emergency Manangement Authority
(AFAD)

TUVALU / TUVALU / TUVALU / توفالو

**Société nationale • National Society •
Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Tafue Lusama
President
- Ms Olioliga Malaki Iosua
Secretary General

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Isaia Vaipuna Taape
Health and Social Services
Department
- Hon. Satini Tulaga Manuella
Minister of Health

UKRAINE / UKRAINE / UCRANIA / أوكرانيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Dr Ivan Usichenko
President
- Ms Liliia Bilous
First Under-Secretary General
- Dr Valerii Sergovskiy
Under-Secretary General
- Ms Maryna Kozhedub
Coordinator of Youth Movement

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Sergiy Petukhov
Deputy Minister of Justice for
European integration
- H.E. Mr Yurii Klymenko
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Dina Martina
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Olha Kavun
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Denys Demchenko
First Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Alona Dovgan
Third Secretary, Directorate General
for International Law, the Ministry of
Foreign Affairs
- Ms Nataliya Fedorovych
Director of the Department of Family,
Gender Policy and combating human
trafficking, Ministry of Social Policy
- Ms Natalya Kostynchuk
Chief Specialist of Department of
International Law, Ministry of Justice

1

2

3

4

5

URUGUAY / URUGUAY /

URUGUAY / أوروغواي

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Dra. Nívea Lucinda García Benítez de Meerhoff

Presidenta Nacional

Dr Walter Udo Meerhoff Behrens

Consejero Área de Salud

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Lic. Sra. Alejandra Costa

Directora de Derechos Humanos y

Derecho Humanitario, Ministerio de

Relaciones Exteriores

Excmo. Sr. Ricardo González Arenas

Ambassador, Representante

Permanente, Misión Permanente,

Ginebra

Sra. Cristina González

Minister Counsellor, Misión

Permanente, Ginebra

VANUATU / VANUATU / VANUATU / فانواتو

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Ati George Sokomanu

President

Ms Monica Croccolo de Gaillande

Vice President

Ms Jacqueline Deroin de Gaillande

Chief Executive Officer

Mr Dickenson Hellery Tevi

Advisor

Mr Xavier Kaliura Willy

IHL & Youth Program Officer

Mr James Woodford

Board Secretary

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Roy Mickey Joy

Ambassador to the European Union,

Brussels

Mr Willie Luen

Principal Trade Officer

VENEZUELA / VENEZUELA /

VENEZUELA / فنزويلا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Dr Miguel Villarroel

Vice Presidente

Sra. Yolande Camporini

Asesor

Sr. Juan Mario Gualano

Presidente Seccional Aragua

Dr Mario Santimone Baquero

Secretario General

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Excmo. Sr. Jorge Hidalgo Valero Briceño

Embajador, Representante

Permanente, Misión Permanente,

Ginebra

Sra. Rebeca Sánchez Bello

Embajadora, Representante

Permanente Alternativa, Misión

Permanente, Ginebra

Sra. Arline Cristina Díaz Mendoza

Segundo Secretario, Misión

Permanente, Ginebra

Sr. Edgardo Toro Carreño

Segundo Secretario, Misión

Permanente, Ginebra

Sr. Lenín Pérez Rangel

Segundo Secretario, Misión

Permanente, Ginebra

VIET NAM / VIET NAM / VIETNAM / فييت نام

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية •

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Van Thai Doan

Secretary General

Mr Nhu Nghia Phan

Deputy Secretary General

Ms Lan Anh Thi Ha

Deputy Director, International

Relations and Development

Department

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- S.E. M. Trung Thanh Nguyen
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève
- Mme Duc Hanh Le
Conseillère, Représentante permanente Adjointe, Mission permanente, Genève
- Mme Thi Minh Nguyet Nguyen
Directrice général adjoint, Département du Droit International et des Traités, Ministère des Affaires Etrangères
- Mme Thi Mai Lien Vu
Conseiller juridique, Mission permanente, Genève
- M. Ba Viet Pham
Expert juridique, Département du Droit international et des Traités, Ministère des Affaires Etrangères

YÉMEN / YEMEN / YEMEN / اليمن

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Fouad Mohammed Saleh Al-Makthy
Secretary General
- Dr Mohammed Ahmed Mohammed Al-Kabab
President
- Dr Abdulwahab Abbas Mohsen Al-Ghurbani
Taiz Branch secretary general
- Dr Mohammed Mohsen Ali Al-Kubati
SG Assistance for finance
- Mr Mohammed Hasan Mohammed Al Fakih
National Programmes Coordinator
- Mr Waleed Hael Abdullah Al-Selwi
Youth & Volunteers Development Advisor

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Dr Ali Majawar
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mohamed Al-Foqumi
Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

- Mr Hussein Al-Ashwal
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mithaq Aljarf
Third Secretary, Person in Charge of ICRC, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mohamed Alqasemy
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Murad Issa
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZAMBIE / ZAMBIA / ZAMBIA / زامبيا

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Abraham Geevarghese
Secretary General
- Mr Godfrey Simasiku
President
- Mr Collins Katongo
Youth Delegate

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Ms Encyla Tina Chishiba Sinjela
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Ms Margaret Mary Lungu Kaemba
Minister Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Samson Lungo
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Sonny Kachale Katongola
Intern, Permanent Mission, Geneva

ZIMBABWE / ZIMBABWE /

ZIMBABUE / زيمبابوي

Société nationale • National Society •

Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Edson Mlambo
President
- Mr Maxwell Phiri
Secretary General

1

2

3

4

5

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- H.E. Mr Taonga Mushayavanhu
Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Charles Chishiri
Minister Counsellor, Deputy
Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Poem Mudyawabikwa
Attaché, Permanent Mission, Geneva
- Mr Collen Chiutsi
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Nomsa Ndongwe
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Paidamoyo Sharon Takaenzana
Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

**COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-
ROUGE (CICR) / INTERNATIONAL
COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
/ COMITÉ INTERNACIONAL DE LA CRUZ
ROJA (CICR) / اللجنة الدولية للصليب الأحمر**

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Peter Maurer
President
- Ms Christine Beerli
Vice-President
- Mr François Bugnion
Member of the Assembly
- Ms Doris Schopper
Member of the Assembly
- Mr Yves Daccord
Director-General
- Mr Balthasar Staehelin
Deputy Director-General
- Ms Helen Alderson
Director of Financial Resources and
Logistics
- Dr Helen Durham
Director of International Law and
Policy
- Ms Charlotte Lindsey-Curtet
Director of Communication and
Information Management
- Mr Gherardo Pontrandolfi
Director of Human Resources
- Mr Dominik Stillhart
Director of Operations

- Ms Pascale Meige
Deputy Director of Operations
- Mr Jean-Christophe Sandoz
Deputy Director of International Law
and Policy
- Mr Sébastien Carliez
Head of the Public Communication
Division
- Ms Susan Chippendale
Head of the Corporate
Communication Division
- Dr Knut Dörmann
Head of the Legal Division
- Mr Pascal Hundt
Head of the Assistance Division
- Ms Carla Mardini
Head of External Resources Division
- Ms Charlotta Relander
Head of the Division for Cooperation
and Coordination within the
Movement
- Mr Bruno Pommier
Deputy Head of the Division for
Cooperation and Coordination within
the Movement
- Mr Laurent Saugy
Deputy Head of the Division of
the Central Tracing Agency and
Protection
- Dr Jean-François Queguiner
Head of the Thematic Legal Unit
- Mr Hugo Slim
Head of Policy Cell
- Mr Christophe Martin
Head of Unit for Multilateral
Organizations and Humanitarian
Action
- Ms Elyse Mosquini
Head of Project for Movement
meetings, 32nd International
Conference and Council of Delegates
- Mr Pascal Daudin
Senior Policy Advisor
- Ms Clare Dalton
Diplomatic Advisor
- Ms Alexandra Boivin
Chief of Staff for the President and
Secretary of the Assembly

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE / INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES / FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE SOCIEDADES DE LA CRUZ ROJA Y DE LA MEDIA LUNA ROJA / الاتحاد الدولي لجمعيات الصليب الأحمر والهلال الأحمر

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Tadateru Konoé
President

Mr Osvaldo Manuel A. Ferrero
Vice-President

Dr Abbas Gullet
Vice-President

Ms Annemarie Huber-Hotz
Vice-President

Mr Francesco Rocca
Vice-President

Dr Baige Zhao
Vice-President

Mr Elhadj As Sy
Secretary General

Mr Garry Conille
Under Secretary General,
Programmes and Operations

Ms Anitta Underlin
Under Secretary General,
Management

Mr Jagannath Chapagain
Chief of Staff and Director OSG

Ms Jemilah Mahmood
Under Secretary General designate,
Partnerships

Mr Robert Tickner
Under Secretary General ad interim,
Partnerships

Mr Xavier Castellanos
Regional Director, Asia Pacific

Mr Walter Cotte
Regional Director, Americas

Mr Elias Ghanem
Regional Director, Middle East and
North Africa

Mr Alasan A. Senghore
Regional Director, Africa

Dr Simon Missiri
Regional Director ad interim, Europe

Mr Frank Mohrhauer
Head of Governance Support, Policy
Implementation and Oversight
Department

Mr Pierre Kremer
Head, Communication Department

Ms Françoise LeGoff
Head, Administration Department

Ms Elise Baudot
Head, Policy, Strategy and Knowledge
Department

Mr David Fisher
Coordinator, Disaster Law
Programme

Dr Yasuo Tanaka
Senior Advisor to the President

Ms Anca Zaharia
Coordinator of the 32nd International
Conference and Council of Delegates

1

2

3

4

5

2.2
COMMISSION PERMANENTE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE
STANDING COMMISSION
OF THE RED CROSS AND RED CRESCENT
COMISIÓN PERMANENTE
DE LA CRUZ ROJA Y DE LA MEDIA LUNA ROJA
اللجنة الدائمة للصليب الأحمر والهلال الأحمر

Retour
sommaire

Mr Greg Vickery
Chair

Mr Steve Carr
Vice-Chair

Dr Mohammed Al-Hadid
Member

Dr Massimo Barra
Member

Min. (Hon.) Pär Stenbäck
Member

Mr Tore Svenning
Secretary

2.3

BUREAU DU COMMISSAIRE SUISSE OFFICE OF THE SWISS COMMISSIONER OFICINA DEL COMISIONADO SUIZO

مكتب المفوض السويسري

Retour
sommaire

H.E. Mr Nicolas Lang
Commissioner of the 32nd International
Conference
Ms Amélie Larocque
Advisor

1

2

3

4

5

2.4 OBSERVATEURS OBSERVERS OBSERVADORES

المراقبون

2.4.1 Sociétés nationales en attente de reconnaissance et d'admission / National societies awaiting recognition and admission / Sociedades nacionales en espera de reconocimiento y admisión / الجمعيات الوطنية التي تنتظر الاعتراف بها وقبولها

ÉRYTHRÉE / RED CROSS SOCIETY OF ERITREA /

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Nura Mohammed Omer
Secretary General

Mr Iyassu Habte Teclu
Deputy Secretary General

2.4.2 Entités et organisations ayant participé en qualité d'observateurs / Entities and organizations that participated as observers/ Entidades y organizaciones que han participado en calidad de observadoras / الكيانات والمنظمات التي شاركت بصفة مراقب

Action contre la faim

Mme Pauline Chetcuti
Responsable plaidoyer et politique humanitaire

Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action (ALNAP)

Ms Franziska Schwarz
Participant

African Commission on Human and People's Rights

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Me Sohayata Maiga
Commissioner and Vice Chairperson, Chairperson of the WG on Indigenous Populations & Communities in Africa, Chairperson of the Committee on the Protection of People living with HIV

African Union (AU)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr Bertrand Jioque
Political Affairs

H.E. Mr Jean-Marie Ehouzou
Ambassador, Permanent Observer, Permanent Delegation, Geneva

Airbus Foundation

Ms Andrea Debbane
Executive Director

Arab Red Crescent and Red Cross Organization - General Secretariat (ARCO)

Dr Abdullah Mohammed Al Hazaa
Secretary General

Mr Moez Hedhli
Legal council

Association of Southeast Asian Nations (ASEAN)

Mr Miguel Rafael Villanueva Musngi
Senior Officer

Caritas Internationalis

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Suzanna Tkalec
Humanitarian Director

Ms Floriana Polito
Humanitarian Policy Officer

Center of Comparative Studies on Islam and IHL

Mr Seyed Mohammad Reza Dastgheib

CHS Alliance

Ms Judith Frances Greenwood
Executive Director

Commission internationale humanitaire d'établissement des faits

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr Gisela Perren-Klingler
Présidente

Prof. Thilo Marauhn
Premier Vice-Président

Col. Charles Garraway
Membre

Mme Vera Kissling
Assistant administratif

Connectik

Mr Serge Cantacuzène
President

Mr Hachim Badji
Chief Executive Officer

Mr John Meadows
Chief Executive Officer

Mr Rajinder Sagoo
Project manager

Control Arms

Ms Anna Elizabeth Macdonald
Director

Mr Robert Perkins
Researcher

Dalberg Global Development Advisors

Ms Libby Bova
Consultant

Mr Sam Lampert
Associate Partner

European Union

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Peter Sørensen
Ambassador, Head of EU Delegation,
Permanent Delegation, Geneva

H.E. Ms Kristalina Georgieva
Ambassador, Vice-President for
Budget and Human Resources,
European Commission

Mr Dominic Porter
Deputy Head of Delegation,
Permanent Delegation, Geneva

Mr Christian Behrmann
Human Rights and Multilateral
Diplomacy

Mr Daniel Beck
Policy Officer

Ms Dina Sinigallia
Desk Officer

Mr Erwan Marteil
Policy Officer

Ms Florika Fink-Hooijer
Director - Strategy, Policy and
International Co-operation

Mr Frank Hoegemann
Political Administrator

Mr Gaspard De Bousies
Press Officer

Mr Giorev Daniel
Member of Cabinet

Ms Joachime Nason
Head of Section

Mr Jonas Hakansson
Policy Assistant

Ms Laura Vincent
Press Officer

Ms Lucie Samcova
Press Officer

Ms Maria Lensu
Policy Officer

Ms Nicoleta Birladianu
Policy Officer - Humanitarian Affairs
Advisor

Ms Cynthia Kracmer
Intern

Ms Lucie Hinzelin
Intern

1

2

3

4

5

Ms Moretto Claire
Intern

Every Casualty

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Hamit Dardagan
Co-Director

Ms Annabelle Giger
Practice Development Officer

Mr Fredy Peccerelli
Executive Director of FAFG

Ms Hana Salama
Senior Advocacy Officer

Mr Jesus Tecu Osorio
Director of the Rabinal Community
Legal Clinic

Mr John Sloboda
Co-Director

Fédération Internationale Terre des Hommes

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mme Eylah Kadjjar-Hamouda
Responsable du Secrétariat

M. Steven Fricaud
Directeur adjoint, chef du secteur
aide humanitaire

Fondazione Villa Maraini Onlus

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Marcia Jane Adams
Financial Officer

Mr Mauro Patti
Liaison Officer

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Sandra Aviles
Officer-in-Charge, Senior Advisor,
Programme Development &
Humanitarian Affairs

Ms Jacqueline Barin
Inter-Agency Intern

Ms Raquel Santos Garcia
Consultant, External and Advocacy
Relations, Humanitarian Affairs

Mr Silvano Sofia
Partnerships & Communications
Officer

Ms Wirya Khim
Natural Resources/Climate Change
Officer

Geneva Academy of International Humanitarian Law

Ms Elvina Pothelet
Teaching Assistant

Geneva Call

Ms Carolin Nehmé
Thematic Legal Adviser

Mr Pascal Bongard
Head of Policy and Legal Unit

Geneva International Centre for Humanitarian Demining (GICHD)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Stefano Toscano
Ambassador, Director

Ms Anna-Lena Silja Schluchter
Junior Programme Officer

Mr Pascal Rapillard
Head, External Relations
and Governance, Policy and
Communication

Ms Ursin Hofmann
Policy Advisor

Graduate Institute

Ms Sanja Katariina Asikainen

Handicap International

Ms Anne Héry
Director of Advocacy and
Institutional Relations

Mr Camille Gosselin
Humanitarian Advocacy Manager

Ms Laurence Boymond
Head of Programs

Ms Mroue Tamam
Head of Mission, Lebanon

Dr Nathalie Herlemont Zoritchak
Director of Operational Development,
Handicap International Foundation

Mr Paul Vermeulen
Project Manager, Strategic Innovation

HERE-Geneva

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Ed Schenkenberg van Mierop
Executive Director

Ms Marzia Montemurro
Research Director

Human Rights Watch

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr John Fisher
Geneva Director

Mr Constantin Gouvry
Advocacy Intern

Mr David Das Neves
Coordinator, Development and
Global Initiatives

Ms Leila Swan
Associate, Advocacy and Emergencies

Ms Seulgee Jung
Advocacy Fellow

Indigenous People's Centre for Documentation, Research and Information (DOCIP)

Mr David Matthey-Doret
Director

Mr Andres Del Castillo
Cooperation coordinator

Ms Ellen Marie Walker
Intern

International Association of Professionals in Humanitarian Assistance and Protection (PHAP)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Angharad Laing
Executive Director

Ms Naz Modirzadeh
Governing Member

International Campaign to Abolish Nuclear Weapons

Ms Beatrice Fihn
Executive Director

Ms Arielle Denis
Campaign Director

Mr Daniel Högsta
Network Coordinator

Ms Daniela Varano
Communications Manager

International Campaign to Ban Landmines (ICBL)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Ms Amelie Chayer
Policy Manager

Mr Firoz Alizada
Campaigns and Communications
Manager

International Civil Defence Organization (ICDO)

Dr Saltanat Tashmatova
Director of the International
Cooperation Department

International Committee of Military Medicine and Pharmacy

Major General (rtd) Roger Van Hoof
Secretary General

International Council of Nurses

Mr Pierre Théraulaz
Acting Chief Executive Officer

International Council of Voluntary Agencies (ICVA)

Ms Nan Buzard
Executive Director

International Criminal Court (ICC)

Mr Renan Villacis
Director of the Secretariat of Assembly
of States Parties to the Rome Statute

Mr James Stewart
Deputy Prosecutor

International Federation of Medical Students' Associations (IFMSA)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Karim Mohamed Abdeltawab
Liaison officer for Human Rights and
Peace Issues

1

2

3

4

5

Ms Anne-Lou McNeil-Gauthier
Delegate
Ms Dina Tadros
Delegate
Mr Marián Sedlák
Delegate

International Hospital Federation (IHF)

Mr Eric de Roodenbeke
Chief Executive Officer
Ms Sara Perazzi
Membership and Project Manager

International Institute of Humanitarian Law

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Prof. Fausto Pocar
President
H.E. Benoît D'Aboville
Vice-President
Dr Baldwin De Vidts
Vice-President
Prof. Edoardo Greppi
Vice-President
Prof. Elizabeth Wilmshurst
Vice-President
Dr Stefania Baldini
Secretary General
Prof. Dr Yoram Dinstein
Council Member
Prof. Dr Wolff Heintschel Von Heinegg
Council Member
H.E. Ms Marie Jacobsson
Council Member
Col. Carl Marchand
Council Member
Col. John Hardy
Director, Military Department
Mr Patryk Labuda
Legal Advisor
Mr Guillaume Fournier
Assistant
Ms Dominika Kianickova
Assistant
Ms Anna Requejo
Assistant

International Islamic Relief Organization (IIRO)

Mr Saleh Taieb Ehssan
Secretary General
Ms Fawzia Al Ashmawi
Representative in Geneva

International Islamic University Malaysia

Mr Mohd Hisham Bin Mohd Kamal
Associate Professor of Law

International Organization for Migration (IOM)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr William Lacy Swing
Director General
Ms Ioana Popp
Migration Policy Officer
Ms Jill Helke
Director
Ms Lee Kanthoul
Programme support officer (Gender and Migration)
Mr Nuno Nunes
CCCM Global Cluster Coordinator
Mr Peter van der Auweraert
Head, Land, Property and
Reparations Division, DOE/Land,
Property and Reparations Division
Ms Teresa Zakaria
Migration Health Emergency
Operations Officer
Mr Yuting Guo
Office of Director General

International Pharmaceutical Federation (FIP)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Luc Besançon
General Secretary and Chief
Executive Officer
Dr Michel Buchmann
Immediate Past President

International Red Cross and Red Crescent Museum

Mr Roger Marcel Mayou
Director
Ms Catherine Burer
Head of Project Collections

International Save the Children Alliance

Ms Anita Bay Bundegaard
Director
Ms Aurélie Lamazière
Humanitarian Advisor

Ms Filipa Schmitz Guinote
Guidelines Coordinator

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

Mr Nigel Hickson
Vice President, Intergovernmental Organization

Islamic Committee of the International Crescent (ICIC)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Ali Mahmoud Buhedma
Ambassador, President

Prof. Dr Mohamed H.A. Elsbali
Executive Director

Parliamentary Union of the OIC Member States (PUOICM)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Prof. Mahmut Erol Kilic
Secretary General

Ms Soheila Sabri
Executive Secretary

John Kufuor Foundation

Mr Njack Diaguily Harold Babaly Kane
Director

Joint United Nations Program on HIV/AIDS (UNAIDS)

Mr Mamadi Diakite
Chief, Office of Security and Humanitarian Affairs

Ms Sylvie Joselyne Tele Kouassigan Daouda

King Salman Humanitarian Aid and Relief Center

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Abdullah Al Ruwaili
Director of Humanitarian Aid Department

Mr Raafat Alsabbagh
Spokesman

League of Arab States

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Sameh Aboulenein
Ambassador, Permanent Observer, Permanent Observer Delegation, Geneva

Mr Youcef Tiliouant
First Secretary, Permanent Observer Delegation, Geneva

Mr Abderrahmane Belhout
Second Secretary, Permanent Observer Delegation, Geneva

Mr Ali Charouite
Expert

Médecins Sans Frontières

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr Joanne Liu
International President

Mr Andreas Wigger
International Board Member

Ms Barbara Rehbinder
Humanitarian Affairs Officer

Ms Beatrice Godefroy
International Operations, Representation and Advocacy Coordinator

Mr Christian Captier
Project Manager

Mr Dimitri Eynikel
Project Officer

Dr Gustavo Fernandez
Migration Project Manager

Ms Olivia Blanchard
Project Officer

Ms Samantha Bolton
Member

Medtronic Foundation

Dr Jacob Gayle
Vice President

Ms Audrey Isabelle Guibat Demont
Global Engagement Portfolio Lead

NCTRC

Mr Ahmet Ulubay
President

Ms Ciler Incirli
Advisor to the President

1

2

3

4

5

Nestlé S.A.

- Mr Eugenio Simioni
Senior Vice President and Head of
Corporate Communications
- Ms Bineta Mbacké
Public Affairs Manager

North Atlantic Treaty Organisation (NATO)

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Mr Petr Chalupecky
Head of Section
- Col. Bo Overgaard
Head of Section, Operations and
Plans Branch, Intl. Military Staff
- Mr Endre Sebok
Staff Officer
- Brigadier General Ivan Caruso
Deputy Director Cooperation &
Security Division International
Military Staff
- Mr Justin Suni
Staff Officer
- Ms Kathy Fulwood
Administrative Assistant
- Ms Loredana Alemanno-Testa
Head of Section
- Mr Steven Hill
Legal Adviser and Director, Office of
Legal Affairs
- Lt. Col. Terry McCollom
Senior Legal Advisor, NATO
International Military Staff

Norwegian Refugee Council

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Ms Ingrid Macdonald
Director, Geneva
- Mr Alberto Pasini
Institutional Donor Advisor
- Ms Brooke Lauten
Humanitarian Policy Advisor
- Mr Christian Huber
Humanitarian Principles Advisor
- Ms Emma Louise Williams
Humanitarian Policy Associate
- Ms Kate McGrane
Humanitarian Policy Advisor

Novartis

- Ms Rebecca Stevens
Head, Access Partnerships,
Novartis Access

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- S.E. M. Ridha Bouabid
Ambassadeur, Observateur
permanent, Délégation permanente,
Genève
- M. Antoine Barbry
Conseiller affaires économiques
et de développement, Délégation
permanente, Genève
- M. Bakary Bamba Junior
Conseiller pour les questions paix,
sécurité et Droits de l'Homme,
Délégation permanente, Genève
- Mme Lauren Gimenez
Responsable du programme
"Prévention des crises et médiation"
- Mlle Natasha Harbonnier
Stagiaire auprès du conseiller
paix, sécurité, Droits de l'Homme,
Délégation permanente, Genève

Organisation of the Islamic Cooperation (OIC)

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- H.E. Mr Slimane Chikh
Ambassador, Permanent Observer,
Permanent Observer Mission, Geneva
- H.E. Mr Youssef Hesham
Ambassador, Assistant Secretary
General for Humanitarian Affairs
- Mr Halim Grabus
Counsellor, Permanent Observer
Mission, Geneva
- Ms Yasemin Eren
First Secretary, Permanent Observer
Mission, Geneva

Overseas Development Institute

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Dr Sara Pantuliano
Director of Humanitarian
Programmes

Ms Eva Svoboda
Research Fellow, The Humanitarian
Policy Group

OXFAM International Advocacy

Ms Charlotte Stemmer
Humanitarian Representative,
Geneva

Pan American Health Organisation (PAHO)

Mr Ugarte Casafranca Ciro
Director, Department of Emergency
Preparedness and Disaster Relief

Philips Foundation

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Ms Katy Hartley
Head of Foundation

Pictet Asset Management

Ms Justine Trabant
Senior Client Relationship Manager

Red Cross Red Crescent Climate Centre

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Dr Maarten van Aalst
Director
Ms Fleur Monasso
Senior Programme Manager

Safeguarding Health in Conflict Coalition

Mr Leonard S Rubenstein
Director, Program on Human Rights,
Health and Conflict, Center for Public
Health and Human Rights, John
Hopkins Bloomberg School of Public
Health

Salesforce Foundation

Mr Siveen Laryan
SF Architect

Sovereign Military Order of Malta

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

H.E. Ms Marie-Therese Pictet-Althann
Ambassador, Permanent Observer,
Permanent Delegation, Geneva

Prof. Michel Veuthey
Minister Counsellor, Deputy
Permanent Observer, Permanent
Delegation, Geneva

Mr Jean-François Kammer
Counsellor, Permanent Delegation,
Geneva

Ms Yajna Moloo
Delegate

Special Olympics

Ms Annemarie Louise Hill
Director, Global Development and
Government Relations

SPHR International

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*
Prof. Asma AlKetbi
Chief Executive Officer & Founder

Steering Committee for Humanitarian Response

Ms Kate Half
Executive Secretary

Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)

Dr Rachel Elizabeth Irwin
Senior Researcher

The Sphere Project

Ms Christine Knudsen
Director
Ms Cecilia Furtade
Training and Promotion officer
Mr Juan Michel
Communications
Ms Malena Lonardo
Ms Wassila Mansouri

1

2

3

4

5

The University of Manchester

Dr Adele Aubrey
Manager: Humanitarian and Conflict
Response Institute

United Nations Children's Fund (UNICEF)

Ms Marie-Louise Wandel
Chief, Inter-Agency Humanitarian
Partnerships Section

Mr Sikander Khan
Director, Office of Emergency
Program

Mr Johnny Johansen
UN Staff

Mr Julien Temple
Humanitarian Partnerships Manager

Mr Naqibullah Safi
Emergency Response Team
Coordinator

Mr Raymond Zingg
Early Warning and Emergency Officer

Ms Sofie De Dobbelaere
Emergency Specialist, Interagency
Humanitarian Partnership Section,
EMOPS

Ms Tsvetomira Bidart
Information Management and
Reporting Officer

United Nations Development Programme (UNDP)

Ms Maria Luisa Silva
Director

Ms Rekha Das
Interagency Early Recovery Advisor

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Mr Abdulaziz Almuzaini
Director of the Geneva Liaison Office

Mr Bobir Tukhtabayev
Senior Liaison Officer

Mr David Fernandez Puyana
Delegate

Ms Jinhee Kim
Innovation and Leadership in
Curriculum Learning

Ms Laeticia Mendy
Intern

Mr Yu Xiao
Publication Team

United Nations Environment Programme (UNEP)

Ms Amanda Sofia Yvonne Kron
Associate Legal Expert

Ms Barbara Ruis
Legal Officer

Mr David Jensen
Head of Environmental Cooperation
for Peacebuilding

United Nations High Commissioner for Human Rights

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de

Delegación / رئيس الوفد

Prof. Cécile Aptel
Senior Legal Policy Adviser

Ms Aikaterini Pitsoli

Mr Alexander Moorehead

Ms Nicole Oberholzer
Human Rights Officer

Mr Sebastiaan Verelst
Human Rights Officer

Ms Sonia Muller-Rappard

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR)

Mr Arafat Jamal
Head of the Inter-Agency
Coordination Service

Mr Volker Türk
Assistant High Commissioner for
Protection

Ms Caroline Dulin Brass
Senior Legal Officer (International
Humanitarian Law), Protection Policy
and Legal Advice Section, Division of
International Protection

Mr Daniel Endres
Director of the Division of External
Relations

Ms Elizabeth Eyster
Senior Protection Officer, IDP and
Protection Cluster, Division of
International Protection

Mr Johan Cels
Head of the Governance and
Partnership Service

Ms Marlene Grundstrom
Project Officer, Division of
Programme Support and
Management

Mr Sebastien Moretti
Legal Specialist, Asylum & Migration,
DIP

United Nations Institute for Disarmament Research (UNIDIR)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Jarmo Sareva
Director
- Ms Kerstin Vignard
Chief of Operations and Deputy to the Director
- Ms Christina Wille
Consultant Researcher
- Ms Elena Finckh
Assistant Researcher
- Mr Hardy Giezendanner
Researcher
- Mr Himayu Shiotani
Project Manager and Researcher
- Mr John Borrie
Chief of Research
- Mr Tim Caughley
Senior Fellow

United Nations International Strategy for Disaster Reduction (UNISDR)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Ms Margareta Wahlstrom
Special Representative of Secretary-General for Disaster Risk Reduction
- Dr Adam Bouloukos
Director
- Mr Denis McClean
Chief, Communications
- Mr Jerry Velasquez
Chief, Monitoring, Advocacy, Partnerships and Communications Unit
- Mr Marco Toscano-Rivalta
Chief, Intergovernmental policy support & legal questions
- Mr Neil McFarlane
Chief of Regional Coordination and National Implementation unit
- Dr Chadia Wannous
Senior Advisor
- Mr Abhilash Panda
Programme Officer, Regional Coordination and National Implementation unit
- Ms Ana María Castillo Pareja
Programme Officer, Advocacy and Outreach
- Ms Muthoni Njogu
Programme Management Officer

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Stephen O'Brien
Under Secretary General
- Mr Alan W. Butterfield
Emergency Services Branch
- Ms Astrid Van Genderen Stort
- Mr Aurelien Buffler
Humanitarian Affairs Officer
- Mr Daniel Pfister
Personal Assistant
- Ms Dina Abou Samra
Humanitarian Affairs Officer
- Ms Eleonora Del Balzo Di Presenzano
Humanitarian Affairs Officer OCHA/ESB
- Ms Emmi Antinoja
- Mr Hansjoerg Strohmeyer
Chief, PDSB
- Ms Isabelle de Muyer-Boucher
World Humanitarian Summit Secretariat
- Ms Justyna Susla
Humanitarian Affairs Officer
- Ms Kyung-Wha Kang
Acting Secretary General
- Ms Laila Bourhil
Personal Assistant
- Mr Milan Magyar
World Humanitarian Summit Secretariat
- Ms Natasha Kindergan
Humanitarian Affairs Officer
- Ms Nathalie Weizmann
Senior Legal Officer
- Ms Nishanie Jayamaha
World humanitarian Summit Secretariat
- Mr Olivier Bangerter
Thematic Team Leader
- Mr Rashid Khalikov
Director
- Mr Robert Smith
World Humanitarian Summit secretariat
- Mr Tensai Berhane Asfaw
Member

1

2

3

4

5

United Nations Office for Disarmament Affairs (UNODA)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Dr Marco Kalbusch
Officer in Charge, Conference on Disarmament Secretariat and Conference Support Branch
- Ms Hine Way Loose
Political Affairs Officer
- Mr Reint Louis Vogelaar
Associate Political Affairs Officers

United Nations Organization (General Secretariat)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Ms Leila Zerrougui
Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict
- Ms Anne-Lise Robin
Associate Expert in Political Affairs

United Nations Population Fund

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Ingo Piegeler
Humanitarian Coordination Advisor
- Ms Henia Dakkak
Senior Technical Specialist

United Nations Volunteers (UNV)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Richard Dictus
Executive Coordinator
- Ms Amanda Mukwashi
Chief, Volunteer Knowledge and Innovation Section

Voluntary Service Overseas International

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Clive Matthew Ingleby
Lead Adviser - Health, HIV and AIDS
- Ms Dorothy Flatman
Freelance Health Consultant
- Ms Katie Turner
Lead Advisor, Volunteering for Development

World Animal Protection

- Ms Rosemary Forest
Member

World Assembly of Muslim Youth

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Dr Saleh Sulaiman Alwohaibi
Secretary General
- Dr Mohammed Ahmad A Alzamzami
Head, Medical Committee

World Association of Girl Guides and Girl Scouts

- Ms Anne Guyaz
World Board Member

World Bank Group

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Mr Daniel Kull
Humanitarian-Development Attaché
- Mr Colin Bruce
Senior Adviser

World Economic Forum

- Mr Silvio Dulinsky
Head of Business Engagement - Europe, Eurasia and Latin America

World Food Programme (WFP)

- Ms Gordana Jerger
Director
- Mr Anthony Craig
Senior Preparedness and Response Adviser
- Mr Ilya Ivanov
Inter-agency Affairs
- Ms Paola Di Tommaso
Inter-Agency Affairs
- Ms Paulette Jones
Partnerships Officer
- Ms Ute Kohler
Interagency Consultant

World Health Organization (WHS)

Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- Dr Rudi Coninx
Coordinator

- Dr Adelheid Marschang
Coordinator a.i. surge and crisis
support
- Ms Erin Kenney
Technical officer and project
manager, Under Attack: Protecting
Health Care from Violence,
- Mr Guillaume Simonian
Inter-Agency Focal Point
- Mr Jon Ericsson Carver
Surge and Partnerships
- Mr Jonathan Abrahams
Focal Point - Disaster Risk
Management
- Dr Mark Van Ommeren
Public Mental Health Adviser
- Mr Olexander Babanin
Member
- Mr Tunoy Mukherjee
Office of the Director-General,
DGO/EVL
- Mr Ville Lahelma
Programme Officer

World Heart Federation

- Ms Alice Grainger Gasser
Program Development Manager

World Humanitarian Summit

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Mr Antoine Gerard
Chief
- Mr Charles-Antoine Hofmann
Senior thematic advisor
- Ms Marie-Helene Kapryanou
Seconded from WFP
- Dr Olivier Bangerter
Thematic team leader

World Jewish Congress

- Ms Lauren Alisa Rose
Representative to the United Nations,
Geneva

World Medical Association

- Dr Otmar Kloiber
Secretary General
- Ms Clarisse Delorme
Advocacy Advisor

World Meteorological Organization (WMO)

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Mr Filipe Lucio
Director, Global Framework for
Climate Services
- Mr A. Hainsworth
Chief, Disaster Risk Reduction
- Dr X. Tang
Weather and Disaster Risk Reduction
Services Department

World Vision International

*Chef de Délégation / Head of Delegation / Jefe de
Delegación / رئيس الوفد*

- Dr Mesfin Teklu Tessema
Partnership Leader for Health
and Nutrition

1

2

3

4

5

2.5 INVITÉS GUESTS INVITADOS

المدعوون

2.5.1 ORATEURS INVITÉS / GUEST SPEAKERS / ORADORES INVITADOS / المتحدثون المدعوون

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ET DÉBATS INTERACTIFS / OPENING CEREMONY AND PANELS DEBATE / CEREMONIA DE APERTURE Y PANELES DE DIÁLOGO /

حفل الافتتاح والمناقشات التفاعلية

- H.E. Ms Simonetta Sommaruga
President of the Swiss Confederation
- Mr Matteo Pedrazzini
President, Geneva branch of the
Swiss Red Cross
- Ms Hala Gorani
CNN correspondent and anchor
(moderator of the panel debate on
"Power of Humanity: Fundamental
Principles in Action")
- Sir Richard Shirreff
Former NATO Deputy Supreme Allied
Commander for Europe (panellist of
panel debate on "Power of Humanity:
Fundamental Principles in Action")
- Dr Mostafa Souag
Acting Director General of Aljazeera
Center of PL & HR, Al Jazeera Media
Network (panel list of the closing
panel)
- Mr Charlie Winston
Artist, singer
- Ms Jennifer Lynn
Artist, singer

SÉANCES PLÉNIÈRES ET COMMISSIONS / PLENARY SESSIONS AND COMMISSIONS/ SESIONES PLENARIAS Y COMISIONES / الجلسات العامة واللجان

- Mr Pascal Cassan
Head, Red Cross Red Crescent First
Aid Reference Centre (panellist
of Commission E, session:
Strengthening legal frameworks for
disasters and emergencies)
- Mr Bernardo Castro
Chief of Staff, National Emergencies
Office, Chili (panellist of Commission
E, session 2: strengthening legal
frameworks for disasters and
emergencies)
- Dr Xavier Deau
Immediate Past President, World
Medical Association (panellist of
Commission D: Continuing to protect
the delivery of health care together)
- Dr Cordula Droege
ICRC (panellists of Commission B:
Contemporary challenges in IHL)
- Ms Natasha Issa
Group Head of Corporate
Responsibility, Zurich Insurance
Company (panellist of Commission E,
session 1: Building resilience: launch
of the "One Billion Coalition for
Resilience")
- Mr Lars Johan Lönnback
IOM, (guest speaker of the migration
plenary)
- Ms Soyata Maïga
Special rapporteur on rights of
women in Africa of the African
Commission on Human and Peoples'
Rights (panellists of Commission C:
Joint action on the prevention of and
response to sexual and gender-based
violence)

- Ms Izumi Nakamitsu
Assistant Secretary-General,
Assistant Administrator and Director
of the Crisis Response Unit, UNDP
(panellist of Commission E, session 2:
Strengthening legal Frameworks for
disasters and emergencies)
- Prof. Sandesh Sivakumaran
Professor, University of Nottingham
(Panellists of commission B:
contemporary challenges in IHL)

**2.5.2 Croix-Rouge et Croissant-
Rouge / Red Cross and Red
Crescent / Cruz Roja y Media
Luna Roja / الصليب الأحمر والهلال الأحمر**

- Mr René Kosimik,
Chair, Joint ICRC/IFRC Commission
for National Society Statutes

**2.5.3 Autres invités / Other guests /
Otros invitados / مدعوون آخرون**

- Prof. Matt Baillie Smith
Professor of International
Development, Northumbria
University
- Mr Adham Sami Hunt
Instinct Artist Management
- Mr Denis Ines Gudiel
Voices to Action
- Ms Fatma Mohammed Naib
Al Jazeera Media Network
- Ms Maya Brehm
Consultant, Member of INEW
- Mr Tashi Tashi
Working Committee of Bhutan Red
Cross Society

1

2

3

4

5

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS 2015

Retour
sommaire

3.1 CONVOCATION

Aux membres et observateurs du
CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, 7 décembre 2015

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Genève, le 5 juin 2015

Madame, Monsieur,

Au nom de nos deux institutions organisatrices, nous avons le plaisir de vous envoyer la présente convocation à la réunion du Conseil des Délégués 2015.

Conformément aux Statuts et au Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Conseil des Délégués suivra immédiatement l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (5 et 6 décembre) et précédera la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (du 8 au 10 décembre).

Nous comptons sur votre présence

le lundi 7 décembre 2015,
à 9 heures, au Centre international de conférences de Genève (CICG)
15, rue de Varembe – 1211 Genève

Nous joignons à la présente convocation l'ordre du jour provisoire du Conseil des Délégués préparé par la Commission permanente. Nous vous faisons également parvenir la liste des documents de référence qui ont été mis en ligne sur le site des réunions du Mouvement à l'adresse suivante : www.rcrcconference.org, ainsi que des informations utiles, comme la procédure à suivre pour vous inscrire en tant que participant à la réunion.

Selon l'article 5 et l'article 27 du Règlement du Mouvement, la présente convocation est envoyée à tous les membres et observateurs invités à assister au Conseil des Délégués.

En vertu de l'article 6, paragraphe 2, du Règlement, les observations, modifications ou adjonctions relatives à l'ordre du jour provisoire doivent parvenir à la Commission permanente au moins soixante jours avant

l'ouverture de la Conférence, soit avant le 8 octobre 2015. Nous apprécierions néanmoins de pouvoir recevoir toutes vos observations avant le 30 août.

Selon l'article 7 du Règlement, tout document soumis par un membre du Conseil pour être enregistré comme document de travail officiel doit parvenir à la Commission permanente au moins 90 jours avant l'ouverture du Conseil (8 septembre 2015).

Les documents de travail officiels relatifs aux divers points de l'ordre du jour de la Conférence, notamment les projets de résolution, vous seront envoyés 45 jours avant l'ouverture de la Conférence, soit avant le 23 octobre 2015.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre très haute considération.

Tadateru Konoé
Président
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Peter Maurer
Président
Comité international de la Croix-Rouge

1

2

3

4

5

3.2 ORDRE DU JOUR

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse), 7 décembre 2015

[Retour
sommaire](#)

Voir 1.1.1 ci-dessus
(page 11)

3.3 PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

[Retour
sommaire](#)

Président

M. Peter Maurer
(Comité international de la Croix-Rouge)

Secrétaires

Mme Charlotta Relander
(Comité international de la Croix-Rouge)
M. Frank Mohrhauer
(Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

1

2

3

4

5

3.4 COMPTE RENDU ANALYTIQUE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, lundi 7 décembre 2015

Première séance plénière
9 heures

3.4.1 Ouverture et questions de procédure

Point 1 : Ouverture du Conseil des Délégués

M. Greg Vickery (président, Commission permanente) ouvre la session en déclarant que le Conseil des Délégués (Conseil) permettra de préparer la Conférence internationale et notamment de prendre une décision au sujet du projet de Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), élaboré par la Commission permanente. Cette vision est le fruit du travail de suivi sur la stratégie du Mouvement et résume la manière dont le Mouvement dans son ensemble doit être perçu. Cette vision, qui est un document concis, constituera un guide utile pour toutes les composantes du Mouvement. Des décisions seront prises également concernant le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement. Les dispositions à ce sujet ne devraient pas être gravées dans le marbre, mais évoluer au fil du temps et il sera essentiel que la confiance règne à tous les niveaux et entre toutes les composantes pour veiller à ce que le Mouvement ait la force collective nécessaire pour faire face aux changements futurs. La marque représente un autre aspect important de la stratégie du Mouvement, et il a donc été proposé d'adopter un logo commun, qui a fait l'objet d'une vaste consultation; un tel logo serait un outil utile et aiderait le Mouvement à mieux remplir sa mission humanitaire. Les discussions porteront aussi sur le projet de stratégie à l'échelle du Mouvement pour l'intégration des personnes handicapées dans tous les aspects de l'action humanitaire du Mouvement et sur les mesures visant à préserver son patrimoine historique et culturel, qui représente une force et une source de stabilité. Un rapport et une résolution

sur le Protocole d'accord entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien seront présentés. Enfin, le Conseil devra adopter un message qui sera adressé au Sommet humanitaire mondial, prévu en mai 2016, en vue de faire connaître la vision et les préoccupations du Mouvement en ce qui concerne les enjeux humanitaires. Il souhaite la bienvenue au sein du Mouvement à la Croix-Rouge de Tuvalu, la 190^e Société nationale reconnue.

Point 2 : Élection du président et des secrétaires du Conseil des Délégués

M. Peter Maurer (président, CICR) est élu président du Conseil des Délégués, tandis que **Mme Charlotta Relander** (CICR) et **M. Frank Mohrhauer** (Fédération internationale) sont nommés co-secrétaires.

M. Maurer, acceptant l'honneur de présider à nouveau le Conseil des Délégués, déclare que les décisions du Conseil orienteront les résultats de la Conférence internationale et auront un impact décisif sur la coopération au sein du Mouvement et avec la communauté humanitaire dans son ensemble. Le Conseil doit mettre l'accent sur la collaboration; il est nécessaire d'améliorer la coopération, la coordination et la complémentarité pour continuer à montrer la voie en tant que Mouvement. Il est essentiel de faire preuve de pragmatisme et les problèmes internes ne doivent pas affaiblir le leadership du Mouvement à l'extérieur. En outre, il faut faire preuve d'innovation et de créativité pour obtenir des fonds et nouer des partenariats avec le secteur privé et d'autres acteurs. L'action humanitaire fondée sur des principes est de plus en plus mise à l'épreuve, tout en faisant l'objet d'une forte demande; le Mouvement doit surmonter les défis et répondre à cette demande.

Point 3 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués

(document CD/15/3REV)

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) dit que les Sociétés nationales de l'Autriche, du Danemark, de la Finlande, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède ont proposé d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif à la migration, accompagné du projet de « Déclaration du Mouvement sur la migration : assurer une action collective pour protéger les migrants et répondre à leurs besoins et à leurs vulnérabilités ». La proposition a depuis reçu le soutien d'autres Sociétés nationales et il invite donc le Conseil à adopter l'ordre du jour incluant le point sur la migration (Point 11bis).

L'ordre du jour, tel que modifié, est adopté.

3.4.2 Points pour décision

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) invite M. Elhadj As Sy (secrétaire général, Fédération internationale), M. Yves Daccord (directeur général, CICR), M. Dev Ratna Dhakhwa (secrétaire général, Croix-Rouge du Népal), Mme Ulrika Årehed Kågström (secrétaire générale, Croix-Rouge suédoise) et le docteur Mehmet Güllüoğlu (directeur général, Société du Croissant-Rouge turc) à présenter les quatre premiers points pour décision.

M. Sy (Fédération internationale) déclare que l'Assemblée générale de la Fédération internationale a déjà mené une réflexion sur nombre des défis rencontrés par le Mouvement, qui doit utiliser toutes ses ressources pour venir en aide aux personnes dans le besoin. La pertinence est un aspect important et il est vital de comprendre les priorités de chaque communauté. L'ampleur des défis signifie qu'aucune entité ne peut les surmonter seule et, bien que le Mouvement soit présent à tous les niveaux, la complémentarité, le travail d'équipe et l'inclusion sont importants; le Mouvement est attaché à ces valeurs.

M. Daccord (CICR) dit que des changements ont lieu à tous les niveaux et que le Mouvement doit faire face à des crises et à des conflits prolongés, ce qui rend caduque la distinction qui est faite actuellement entre développement et action humanitaire. De nouvelles façons de travailler ensemble et de voir le monde sont donc nécessaires. En outre, les bénéficiaires considèrent de plus en plus le Mouvement comme un prestataire de services et leurs attentes sont plus élevées. Bien que la situation soit complexe, elle

représente une occasion de développer la coopération au sein du Mouvement, entre ses composantes et avec les partenaires externes.

M. Sy (Fédération internationale) dit que l'action du Mouvement doit être adaptée à la complexité des problèmes qu'il rencontre. Un aspect clé de cette action est la coopération par la mise en pratique des outils et des accords existants. Toutefois, nombre de ces accords sont axés sur la répartition des tâches, des rôles et des responsabilités; or le Mouvement doit favoriser la complémentarité sur la base de la compréhension, du respect, de la confiance, de l'apprentissage et de la communication.

M. Daccord (CICR) indique que la Fédération internationale et le CICR ont répondu aux appels du Conseil de 2013 au renforcement de la coopération, et que des progrès importants ont été accomplis, par exemple en ce qui concerne la situation au Yémen, au Myanmar et au Népal. Il est temps pour les Sociétés nationales de faire preuve d'initiative et de proposer des solutions collectives. Le Conseil a donc été chargé d'examiner les enjeux complexes qui jouent un rôle crucial dans le renforcement de la coopération.

M. Sy (Fédération internationale) déclare qu'il est important de se concentrer sur l'esprit des enjeux à affronter, sachant que le Mouvement est plus fort lorsqu'il unit ses forces. L'amitié entre les organisations est importante, mais celles-ci doivent fournir des résultats, se motiver et se soutenir mutuellement. Il faut favoriser une plus grande prise de conscience des tensions entre les organisations afin de les résoudre, par exemple en éliminant les attitudes égocentriques et la concurrence dans la mise en œuvre des programmes.

M. Daccord (CICR) dit que l'incertitude et la complexité de l'heure font que le Mouvement doit être guidé par ses Principes fondamentaux, qui sont le fondement de sa vision et qui faciliteront la prise en compte de l'évolution rapide des besoins. Cette vision met en évidence la nécessité de renforcer la capacité du Mouvement d'élaborer des solutions collectives pour la santé, qui sera un enjeu central au cours des années à venir. Il faut bien comprendre l'évolution des vulnérabilités. Les Principes fondamentaux orienteront les travaux de la Conférence internationale, dont l'un des thèmes principaux sera la résolution relative au respect du droit international humanitaire pour protéger le personnel médical, les détenus, les personnes touchées par la violence sexuelle et sexiste, et les volontaires. Il appelle le Mouvement à tirer parti de

1

2

3

4

5

sa position unique pour exhorter les États à soutenir l'action humanitaire.

M. Sy (Fédération internationale) dit que les organisations sont résolues à réaliser leurs promesses.

M. Dhakhwa (Croix-Rouge du Népal), abordant le sujet du renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement, indique que les Sociétés nationales s'emploient de longue date à renforcer la coordination au sein du Mouvement. La Croix-Rouge du Népal a établi deux mécanismes, l'un prévoyant la tenue de réunions régulières avec les partenaires du Mouvement et l'autre axé sur la coordination entre les composantes du Mouvement. Dans le passé, elle a travaillé avec des partenaires locaux pour essayer de comprendre chaque situation avant de se tourner vers le Mouvement pour trouver des solutions. Ce système a été institutionnalisé. Par exemple, à la suite du récent séisme au Népal, les coordonnateurs du Mouvement ont pu se faire une idée précise de la situation, et ainsi mettre en place des activités communes de secours et de relèvement malgré les nombreuses difficultés. Cette opération de grande ampleur, toujours en cours, est menée dans le cadre d'un mécanisme opérationnel unique et intégré, qui réunit toutes les composantes du Mouvement et couvre aussi la formation et la participation.

Mme Årehed Kågström (Croix-Rouge suédoise), abordant le sujet du logo du Mouvement, dit qu'elle a participé aux discussions sur l'initiative du Mouvement relative à la marque. Pour conserver sa pertinence, le Mouvement doit être confiant en sa capacité d'unir les forces de ses composantes, et la marque est un moyen d'y parvenir. Le logo proposé a été mis à l'essai par des groupes de réflexion dans douze pays, dont la Suède, qui ont conclu qu'il avait le potentiel de faire mieux connaître les Sociétés nationales et de donner aux individus le sentiment de faire partie de quelque chose de plus grand. Le Mouvement doit en tenir compte et montrer clairement qu'il constitue une seule et même entité. Elle a également participé aux travaux du groupe de référence, qui a considéré que le Mouvement laisserait échapper des possibilités importantes s'il ne renforçait pas la confiance, la bonne volonté et la compréhension mutuelles. Les conditions d'utilisation du logo mettent la priorité sur les logos individuels des Sociétés nationales, dont elles protègent les territoires de collecte de fonds. Les réponses de 86 Sociétés nationales à une enquête ont fait état d'un important soutien à l'initiative relative à la marque.

M. Güllüoglu (Société du Croissant-Rouge turc), parlant du message au Sommet humanitaire mondial, souligne qu'il est important que les Sociétés nationales participent au Sommet car cela contribuera à faire mieux connaître le Mouvement dans son ensemble. Le Mouvement doit se repositionner par rapport à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales internationales afin de démontrer sa capacité sans équivalent de répondre aux besoins humanitaires à tous les niveaux et dans toutes les régions.

Point 4: Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(documents CD/15/4 et CD/15/4DR)

M. Senent Garcia (Croix-Rouge espagnole) dit que la vision devrait s'articuler autour des Principes fondamentaux du Mouvement. Le Mouvement ayant pour mission d'alléger les souffrances humaines et d'aider les autorités publiques, la vision devrait mettre davantage l'accent sur les services sociaux, qui sont souvent laissés de côté.

M. de Vries (Croix-Rouge néerlandaise) estime que la vision ne transmet pas un message clair et qu'une distinction doit être faite entre la stratégie du Mouvement et elle. Il propose de remanier le texte de façon à le rendre plus concis, et de fonder la vision sur sept éléments: les communautés, la mobilisation des jeunes volontaires et du personnel, la collaboration entre les composantes du Mouvement, les changements climatiques, les campagnes collectives, la gestion des risques et les parrainages centralisés.

Mme Abu Ghoush (Croissant-Rouge palestinien) considère que la vision devrait refléter le statut unique du Mouvement en tant que réseau humanitaire mondial. En outre, elle devrait faire référence aux catastrophes naturelles, aux conflits armés, aux autres situations d'urgence et aux besoins en matière de santé qui en découlent, ainsi qu'à la résilience des communautés, au respect des Principes fondamentaux, à la contribution des jeunes à l'action du Mouvement, aux personnes handicapées, aux personnes âgées et à l'image positive du Mouvement en tant que fournisseur de services aux gouvernements.

M. Ruiz Rodas (Croix-Rouge d'El Salvador) dit que nombre des problèmes auxquels fait face le Mouvement, en particulier ceux liés à la violence, ne sont pas bien connus et qu'il n'existe pas d'orientations écrites sur la façon d'y faire face. Une approche unifiée est nécessaire à cet égard.

M. Bakyono (Croix-Rouge burkinabè) indique que la vision du Mouvement, les Principes fondamentaux et les accords ont été d'une grande importance durant les crises diverses qui ont touché le Burkina Faso ces dernières années. Le Mouvement jouit d'une grande visibilité au sein de la population et son logo aisément reconnaissable a facilité le travail des volontaires. Cela a été possible grâce aux efforts menés conjointement avec les partenaires du Mouvement, démontrant ainsi la pertinence des Principes fondamentaux et des accords de partenariat.

M. Kettaneh (Croix-Rouge libanaise) dit que l'administration centrale du Mouvement à Genève n'accorde pas une attention suffisante aux petites Sociétés nationales. Vingt Sociétés nationales se réunissent régulièrement au Liban pour discuter des stratégies et des moyens de surmonter les obstacles. Toutefois, certaines ont pris des mesures à la demande du gouvernement, allant ainsi à l'encontre du plan de la Société nationale, ce qui a donné lieu à des conflits. Les institutions à Genève devraient intervenir dans de tels cas. Le CICR doit aider les Sociétés nationales à développer leurs capacités. Le Mouvement doit agir avec transparence et honnêteté et émettre des critiques constructives afin de dégager des solutions. Les capacités de toutes les composantes du Mouvement doivent être prises en compte pour garantir la complémentarité des rôles.

Le docteur Barra (Commission permanente) dit que la violence est souvent liée à la drogue, un fait que le Mouvement a mis trop de temps à reconnaître. Il invite les Sociétés nationales à agir pour rattraper le temps perdu dans ce domaine.

M. Fakh (Croissant-Rouge du Yémen) indique que, malgré l'environnement humanitaire de plus en plus complexe, sa Société nationale est à même de remplir sa mission grâce à la coopération avec le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales partenaires. Il tient à exprimer la sympathie de sa Société nationale pour les familles des sept volontaires et des deux fonctionnaires qui ont perdu la vie au Yémen. Le Croissant-Rouge du Yémen fait face à de nombreuses difficultés et a besoin de coordination et d'une vision claire. Il faut œuvrer à la réalisation des objectifs du Mouvement aux niveaux national, régional et international, et il encourage toutes les Sociétés nationales à travailler ensemble pour soutenir son pays. La coordination est un aspect vital du renforcement de la présence et de l'image du Mouvement.

Le docteur Attar (Croissant-Rouge arabe syrien) déclare que la coordination au sein du Mouvement

a joué un rôle déterminant dans la fourniture d'un soutien à la Syrie. La coordination sur le terrain revêt une importance cruciale, car la situation change chaque jour. Les sacrifices faits par le Mouvement passent souvent inaperçus; à ce jour, 49 volontaires ont été tués et plus de 800 ambulances, deux dispensaires mobiles et un hôpital ont été détruits. Bien que le Mouvement soit le plus souvent associé à la distribution de colis de vivres, il œuvre également dans d'autres domaines, tels que l'eau et l'assainissement. Les sections et les sous-sections du Mouvement ainsi que des organisations non gouvernementales d'autres pays commencent à unir leurs forces, et le Croissant-Rouge arabe syrien collabore avec le CICR dans le cadre d'un programme de droit international humanitaire et de cours à l'intention des officiers de police, des membres des forces armées, des juges, des avocats, des parlementaires et du grand public. Le Croissant-Rouge arabe syrien a reçu de l'aide du monde entier et il invite les autres pays arabes à apporter une assistance accrue en Syrie.

M. Kparh (Croix-Rouge du Libéria) dit que son pays a bénéficié des actions coordonnées du Mouvement dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola et a ensuite mis en place deux niveaux de coordination: une coordination technique entre les composantes du Mouvement pour les opérations sur le terrain, et une coordination tripartite réunissant les responsables des différentes institutions afin d'échanger des informations et de débattre des questions stratégiques.

M. Mbao Bogo (Société de la Croix-Rouge centrafricaine) indique que les partenariats au sein du Mouvement ont permis à sa Société nationale de surmonter de nombreuses difficultés. Malgré les assassinats et les violences à l'encontre de membres du personnel et de volontaires de la Croix-Rouge, toutes les composantes du Mouvement sont présentes dans le pays. La visite du pape, par exemple, a été entièrement couverte par la Société nationale, en l'absence d'une action gouvernementale. La Société nationale vient en aide à tous les individus et continuera à le faire; elle a par exemple organisé les funérailles tant de musulmans que de non-musulmans. L'accord tripartite fonctionne parfaitement et le pays a reçu une assistance de plusieurs Sociétés nationales.

M. Abusalih (Croissant-Rouge soudanais) adhère à la vision du Mouvement, qui permettra de déterminer comment renforcer la coordination et la coopération entre toutes les composantes. Il serait utile de clarifier les rôles des différentes composantes.

1

2

3

4

5

M. Anani (Croix-Rouge du Nigéria) dit que les partenariats et la coordination doivent s'appliquer à tous les niveaux du Mouvement. La confiance entre les partenaires est essentielle et elle se fonde sur la transparence, la redevabilité et le savoir-faire. La Croix-Rouge du Nigéria examine ces questions, en partie par le biais d'une évaluation externe. La confiance doit être maintenue par une communication efficace, la participation des partenaires aux travaux de chacun et le respect mutuel.

Mme Worku (Croix-Rouge éthiopienne) estime que la coopération au sein du Mouvement ne sera possible que si les activités de renforcement des capacités sur le terrain sont menées de manière conjointe afin de s'assurer que les Sociétés nationales possèdent les compétences nécessaires. Cela se révèle particulièrement vrai dans les pays moins avancés.

M. Kantabaze (Croix-Rouge du Burundi) dit que l'initiative relative à la marque doit être adoptée, car le fait de présenter le Mouvement comme une seule et même entité permettra d'en renforcer la crédibilité, comme cela a été démontré dans son pays lorsque la Société nationale a présenté un plan d'urgence pour les élections de 2015.

Point 5: Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement: optimiser la réponse humanitaire du Mouvement
(documents CD/15/5 et CD/15/5DR)

M. Staehelin (CICR) dit que plus de 140 Sociétés nationales ont contribué au processus de renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement. Ce processus a pris appui sur les pratiques sur le terrain et a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action et d'un rapport contenant dix conclusions et recommandations essentielles. Le plan d'action vise à améliorer la normalisation de la préparation, la planification d'urgence, les accords relatifs aux opérations et le renforcement des capacités des Sociétés nationales en matière de leadership. Il couvre également les interventions inclusives et complémentaires mises en place face aux crises, ainsi que les facteurs facilitateurs tels que la communication et la mobilisation des ressources. Certaines Sociétés nationales ont appelé à une révision du cadre réglementaire du Mouvement; cet appel a été pris en compte dans le plan d'action afin d'examiner les situations dans lesquelles le cadre réglementaire est perçu comme un obstacle. Le résultat le plus important du processus a été un changement d'attitude, qui a favorisé une coopération hautement efficace entre les composantes du Mouvement.

M. Conille (Fédération internationale) dit que des efforts considérables ont été déployés pour trouver un équilibre entre la coordination du Mouvement et les réalités sur le terrain, ce qui a entraîné une amélioration des résultats des opérations de grande ampleur. Bien que beaucoup reste à faire, le processus a démontré qu'il est possible de travailler ensemble, en particulier lorsque la Société nationale hôte est au centre de l'intervention. Le rapport inclut un engagement à renforcer les capacités des Sociétés nationales hôtes de manière collective et constitue un outil important pour améliorer l'efficacité avant, pendant et après une crise.

M. Pinney (Croix-Rouge australienne) considère que la concurrence interne et la non-reconnaissance des forces des composantes du Mouvement entraveront la coordination et la coopération. Les Principes fondamentaux et les rôles complémentaires des composantes sont le ciment du Mouvement, et des efforts continus doivent être faits pour maintenir la coopération à travers le respect mutuel, la confiance et la transparence.

M. Mollekleiv (Croix-Rouge de Norvège), notant les changements progressifs survenus depuis la dernière réunion du Conseil, estime qu'un changement structurel est nécessaire. Les pays doivent soumettre leurs plans et leurs rapports au Mouvement plutôt qu'à chaque composante séparément, et les systèmes de sécurité, de logistique et d'appels doivent être réunis pour accroître l'efficacité et la crédibilité. Il est important de respecter les accords opérationnels existants et de documenter les activités conjointes.

M. Sauvé (Société canadienne de la Croix-Rouge) estime que le Mouvement retire un avantage de sa capacité de mobiliser des ressources tant locales que mondiales et que la coopération entre les Sociétés nationales dans le monde a été améliorée. Toutefois, pour pouvoir jouer un rôle central dans les catastrophes de grande ampleur, les Sociétés nationales doivent aider la Fédération internationale et le CICR à mettre en œuvre les plans d'action.

Le professeur Khasawneh (Croissant-Rouge jordanien) dit que la coordination et la coopération sont des processus administratifs complexes au niveau de la direction et doivent faire l'objet d'une évaluation. Il se demande quels mécanismes d'évaluation existent à tous les niveaux du Mouvement et quelles préoccupations ont été soulevées au sujet de la coopération et de la coordination entre les composantes. Le Mouvement étant de nature mondiale, la coordination et la coopération sont extrêmement complexes pour lui, mais cette nature

lui permet de tirer parti d'une riche expérience. Il demande comment cette expérience est mise à profit au niveau mondial. La centralisation favoriserait la coordination et la coopération.

Mme Lilova (Croix-Rouge bulgare) indique les membres du groupe de référence ont manifesté une forte volonté de travailler ensemble. La confiance est l'aspect le plus important de la coopération et les Sociétés nationales touchées par une catastrophe doivent jouir de la confiance nécessaire pour jouer leur rôle, avec le soutien de la direction. Le plan d'action proposé et l'outil de coordination du Mouvement sont des instruments clés en matière de coopération et leur mise en œuvre doit être soutenue par tous.

M. Brooks (Croix-Rouge américaine) dit que les priorités premières concernant le renforcement du Mouvement sont la confiance ainsi que la compréhension et le respect mutuels, des valeurs auxquelles chaque membre du personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit adhérer en tant qu'individu. La confiance est essentielle à la réalisation du potentiel et de la mission du Mouvement, qui a pour responsabilité d'améliorer la coordination, en commençant par placer les Sociétés nationales hôtes au centre de ses interventions. Les Sociétés nationales veulent travailler avec le Mouvement en tant que partenaires égaux. La coopération sera assurée en améliorant la préparation, en simplifiant les outils et les mécanismes de coordination existants, en officialisant la boîte à outils relative aux interventions du Mouvement, en rendant les systèmes compatibles, en fusionnant les services d'appui et en investissant dans la planification conjointe et dans l'offre de formations communes. Il en résultera une coopération plus efficace avec les partenaires et les parties prenantes, notamment les gouvernements, les dirigeants de la société civile et les communautés. La Coalition d'un milliard pour la résilience des communautés offre une plateforme pour améliorer la coordination du Mouvement avec ces parties prenantes. Des progrès ont déjà été accomplis, par exemple avec le lancement d'un appel unique à l'échelle du Mouvement à la suite du tremblement de terre au Népal, mais ce type d'action doit devenir la norme.

M. Traoré (Croix-Rouge guinéenne) estime que la communication entre le Mouvement et les gouvernements doit être renforcée, éventuellement en élaborant un document à cet effet. Par exemple, durant l'épidémie d'Ebola qui a touché la Guinée en 2014, il a été difficile de convaincre le gouvernement du rôle du CICR. La communication est bonne au sein

du Mouvement, mais la coordination et la coopération ne sont pas optimales et doivent être améliorées.

M. Ziaee (Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran) souligne que les interventions humanitaires efficaces reposent sur la coordination de nombreux acteurs. La coordination et la coopération amélioreront la transparence et la visibilité du Mouvement, ce que feront plus particulièrement les appels conjoints lancés lors d'opérations de grande ampleur, comme celui qui a été lancé à la suite du tremblement de terre de Bam en 2003, et qui a permis de faire mieux connaître l'intervention. Les principaux avantages de la planification conjointe et des opérations communes sont une meilleure prise en compte des capacités de chaque partie et une confiance accrue. En outre, des stratégies de sortie claires doivent être planifiées avec les partenaires nationaux et les acteurs extérieurs à la communauté humanitaire, dans le cadre d'une approche de long terme axée sur les résultats.

M. Soumaili (Croissant-Rouge comorien) dit que le soutien de la Fédération internationale fait défaut en Afrique de l'Est, car les pays de cette région n'ont pas une population nombreuse et il est considéré qu'ils n'ont pas de problèmes graves. Néanmoins, ces pays sont en proie à des problèmes liés à la vulnérabilité, aux épidémies et aux catastrophes. La région était auparavant représentée au sein de la Fédération internationale, mais ce n'est plus le cas.

La princesse Margriet (Croix-Rouge néerlandaise) dit que le projet de résolution ne fait pas état de l'urgence d'exploiter le potentiel du Mouvement et que les Sociétés nationales doivent s'assurer que tous les volontaires agissent dans un esprit de coordination et de coopération. Elle propose donc de remplacer le terme « coopération » par le terme « collaboration » dans le titre du projet de résolution; « collaboration » est plus dynamique. Elle propose également d'ajouter « au service des plus vulnérables » au deuxième paragraphe du projet de résolution; de remplacer le terme « coordination » par le terme « collaboration » au cinquième paragraphe; de changer le début du huitième paragraphe de la manière suivante: « soulignant qu'il est urgent que des progrès dans le domaine de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement contribuent... »; et de déplacer le onzième paragraphe pour former une nouvelle section G à la fin du projet de résolution. Elle propose enfin d'ajouter à la section E.6 la phrase suivante: « La préparation est essentielle pour permettre aux Sociétés nationales des pays exposés aux catastrophes d'être prêtes à faire face à l'afflux

1

2

3

4

5

de partenaires du Mouvement, de personnes et de biens quand une catastrophe se produit».

Le docteur Al-Khatib (Croissant-Rouge palestinien) estime que la question des conflits n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante. Les ressources du Mouvement augmentent et sont gérées par de nombreuses Sociétés nationales œuvrant dans des pays en développement ou au service d'importantes populations vulnérables. Il faut améliorer les systèmes et les cadres relatifs à l'utilisation de ces ressources ainsi que les cadres et les matrices définissant les rôles et les responsabilités des différentes composantes du Mouvement pour renforcer la coordination et l'efficacité. L'Accord de Séville doit être révisé.

M. Rimane (Croix-Rouge allemande) dit que les volontaires du Mouvement sont souvent les seuls à pouvoir accéder aux populations touchées par une crise et qu'ils paient souvent un lourd tribut pour être aux avant-postes de l'action humanitaire. La coopération entre les Sociétés nationales est unique et souvent réciproque, comme le montre le soutien dont la Croix-Rouge allemande a bénéficié durant la crise des réfugiés. Les Sociétés nationales doivent participer à la mise en œuvre des plans d'action et à l'analyse des succès et des difficultés liés à chaque opération.

M. Shayev (Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan) dit que la communication entre les composantes du Mouvement, la mobilisation de ressources après la planification et la prise de décisions conjointes, ainsi que la gestion des opérations par des composantes expérimentées du Mouvement doivent être établies. Dans le passé, la coordination a été assurée conformément à l'Accord de Séville; il ne doute pas qu'il en ira de même à l'avenir. Toutefois, la nature des crises humanitaires évolue, ce qui fait de l'Accord de Séville un obstacle dans certains cas. Des amendements à l'Accord doivent donc être envisagés.

M. Kerschbaum (Croix-Rouge autrichienne) dit qu'une formation aux politiques et aux cadres relatifs à la coordination et à la coopération doit être dispensée au personnel et aux volontaires. De surcroît, il faut définir une approche conjointe des mécanismes de coordination qui soit cohérente, ciblée et complémentaire. Il est important de mettre l'accent sur les succès du Mouvement en matière de coordination et de coopération, plutôt que sur ses échecs, afin d'instaurer la confiance. Lors de la planification des interventions, la priorité doit être donnée aux besoins, et les capacités internationales du Mouvement doivent être utilisées pour répondre

à ces besoins. Une plus grande attention doit être portée aux crises à évolution lente, qui requièrent le même degré de coordination et de coopération.

Le docteur Abbas (Croissant-Rouge de l'Irak) dit que sa Société nationale attache une grande importance à la coordination et à la coopération avec toutes les composantes du Mouvement. Néanmoins, toute activité coordonnée doit être fondée sur les principes du Mouvement tels qu'énoncés dans ses Statuts, qui doivent être respectés par toutes les Sociétés nationales. Les activités doivent respecter le rôle essentiel des Sociétés nationales locales, qui sont à même de fournir la meilleure réponse aux besoins humanitaires. L'objectif du Mouvement doit être d'offrir les meilleurs services possible aux personnes qui souffrent, et non de servir ses propres institutions, et il espère que le renforcement de la coordination et de la coopération entraînera une révision de l'Accord de Séville qui prenne en compte tous les aspects des Statuts.

M. Lobor (Croix-Rouge du Soudan du Sud) déclare que sa Société nationale constate déjà les avantages de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement et a été citée comme un exemple de bon fonctionnement de la coordination et de la coopération, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités, la communication et la planification conjointe. L'application des principes d'universalité et d'indépendance a facilité le travail avec les parties en conflit dans le pays.

M. Mohamed (Croissant-Rouge de Somalie), après avoir retracé l'histoire du conflit en Somalie, indique que la coordination entre les composantes du Mouvement a été essentielle pour faire face à la crise et a été assurée par le biais de réunions hebdomadaires, de l'utilisation de la Plateforme de coordination du Mouvement à Nairobi et d'activités de préparation conformes à l'Accord de Séville. Sa Société nationale coordonne les actions du CICR et de la Fédération internationale, fournit une assistance au gouvernement et participe aux réunions de groupe. Cette coordination favorise une prestation de services efficace. Toutefois, certaines des Sociétés nationales qui ont apporté un soutien en Somalie ont été considérées comme partiales et ont ignoré les conseils les encourageant à adhérer strictement aux Principes fondamentaux, ce qui a rendu la coordination avec elles difficile.

M. Osman (Croissant-Rouge soudanais) dit que la coordination et la coopération doivent débiter bien avant la survenue d'une crise; un mécanisme commun pour l'analyse de la situation mondiale

et nationale permettrait d'éviter les malentendus au niveau opérationnel ainsi que de planifier et de répartir les responsabilités. Il faut aussi mettre en place un cadre et des mécanismes de redevabilité pour atténuer les tensions au niveau opérationnel.

M. Gullet (Croix-Rouge du Kenya), s'exprimant en sa qualité de vice-président de la Fédération internationale et de représentant de sa Société nationale, se réjouit de voir le directeur général et le secrétaire général travailler ensemble; il a pu constater que tous deux s'employaient à favoriser la coordination, chacune des deux institutions laissant l'autre prendre la tête des opérations selon la situation. Il est important de savoir que soit le CICR soit la Fédération internationale peut jouer le rôle de coordonnateur international, car certaines Sociétés nationales peinent à coordonner les actions des nombreuses Sociétés nationales partenaires présentes sur leur territoire lors d'interventions. L'actuelle crise des réfugiés en Europe donne aux Sociétés nationales européennes une idée des difficultés qui découlent du rôle d'opérateur national.

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) considère que le fait qu'un consensus existe quant à la direction à suivre constitue un progrès considérable par rapport à 2013. Certains éléments doivent être clarifiés et des amendements ont été proposés, qui prennent en compte les préoccupations exprimées notamment par la Croix-Rouge néerlandaise.

M. Mohrhauer (secrétaire, Conseil des Délégués) dit que les commentaires et les amendements proposés seront pris en compte dans la version révisée du projet de résolution. Outre ces modifications, le terme « nécessaire » sera remplacé par le terme « urgent » dans la nouvelle section G (auparavant le onzième paragraphe dans le projet de résolution initial).

La résolution 1 (CD/15/R1), telle qu'amendée, est adoptée par acclamation.

La séance est levée à 12 h 15.

*Seconde séance plénière
13 h 45*

Point 6 : Initiative du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la marque – Adoption du logo du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(documents CD/15/6 et CD/15/6DR)

M. Tickner (Fédération internationale) dit que la résolution et le plan d'action relatifs à la marque sont le fruit de vastes consultations et protègent les efforts des Sociétés nationales en ce qui concerne la marque. L'initiative permettra au Mouvement de présenter un front uni dans les cas exceptionnels où le logo sera utilisé.

Mme Lindsey (CICR) dit que le logo du Mouvement offre une représentation visuelle du Mouvement et permet à ses composantes de se positionner collectivement. Les conditions et les règles y relatives décrivent les conditions précises dans lesquelles il pourra être utilisé. Le processus de consultation a réuni les équipes juridiques et les équipes chargées de la collecte de fonds et de la communication de plusieurs Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR, et les travaux ont été guidés par un groupe de référence, auquel ont participé plus de 20 responsables de Sociétés nationales. Il avait été demandé à ces responsables de réaliser une enquête pour mesurer le soutien apporté au logo et de recueillir des avis sur les conditions et les règles qui régiraient l'utilisation de ce logo. L'enquête a révélé que l'initiative jouissait d'un très large soutien. Comme les Sociétés nationales l'avaient demandé, les conditions et les règles établissent que le logo du Mouvement ne remplace ni ne porte atteinte aux logos individuels des composantes du Mouvement; au contraire, il les complète. Son utilisation doit être approuvée à l'avance et les Sociétés nationales peuvent décider de ne pas participer à une initiative donnée de collecte de fonds utilisant le logo du Mouvement sur leur territoire. L'opinion publique a également été consultée et il ressort que le logo illustre l'unité du Mouvement et sa portée mondiale. Toutefois, il est important d'expliquer ce qu'il représente et la façon dont il est lié aux Sociétés nationales; cela permettra d'accroître la visibilité des Sociétés nationales et de leurs missions. Des matériels visant à aider les Sociétés nationales à utiliser le logo du Mouvement seront élaborés et la résolution prévoit de procéder à des ajustements une fois que le logo sera utilisé.

M. Tickner (Fédération internationale) indique que la résolution précise que les Sociétés nationales doivent accepter à l'avance de participer à des

1

2

3

4

5

initiatives mondiales de collecte de fonds utilisant le logo du Mouvement sur leur territoire. Un logo du Mouvement est nécessaire pour tirer parti des possibilités nouvelles qu'offrent les campagnes mondiales de marketing en ligne, telles que les initiatives mondiales avec des partenaires comme Facebook.

M. Mirzayev (Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan), notant que des sociétés privées et des particuliers effectuent des dons importants en faveur des causes humanitaires par le biais de canaux en ligne, déclare que les différents noms et mandats des composantes du Mouvement peuvent désorienter les donateurs et les conduire à donner de l'argent à d'autres organisations à la place; un logo unique du Mouvement est donc nécessaire.

M. Abbas (Croissant-Rouge de l'Irak) considère que l'initiative relative à la marque est une démarche positive, car elle répond aux besoins du marché et va de pair avec les progrès technologiques. Toutefois, pour exploiter pleinement son potentiel, il faut améliorer les mécanismes de supervision et la transparence en ce qui concerne la collecte et la distribution des fonds, auxquelles les bénéficiaires devraient être associés. Sa Société nationale émet des réserves quant au droit de veto de la Fédération internationale et du CICR sur l'utilisation du logo du Mouvement, car il serait contraire au Règlement intérieur.

M. Simasiku (Croix-Rouge de Zambie) dit que la marque est importante à tous les niveaux du Mouvement, qui a été obligé de se positionner de manière appropriée tout au long de son histoire et devra continuer à le faire à l'avenir. Sa Société nationale a récemment entrepris un changement d'image.

M. Senent Garcia (Croix-Rouge espagnole) estime que la mondialisation croissante signifie qu'il est crucial pour le Mouvement de se présenter comme un seul et même acteur mondial. Il est également important d'établir une distinction entre le logo du Mouvement et l'utilisation des emblèmes pour renforcer notre image et notre prestige. La Croix-Rouge espagnole a participé à la mise à l'essai du logo du Mouvement auprès du public, dont la réaction a été positive.

M. Meltzer (Croix-Rouge américaine), s'exprimant au nom de la Croix-Rouge américaine, de la Croix-Rouge mexicaine et de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dit que ces trois Sociétés nationales appuient la création d'un logo du Mouvement, qu'elles considèrent comme un outil utile. Toutefois, à moins

que sa conception ne soit améliorée, de nombreuses Sociétés nationales, dont celles des États-Unis, du Mexique et du Canada, pourraient décider de ne pas l'utiliser. De plus, les conditions et les règles doivent définir plus clairement le processus d'approbation de son utilisation; cette décision doit être prise démocratiquement, à la majorité simple du comité d'approbation. Il faut aussi souligner l'importance de collecter des données sur les donateurs et des règles relatives à la gestion de ces données.

M. Simonis (Croix-Rouge luxembourgeoise) considère que l'initiative relative à la marque permettra au Mouvement d'exploiter pleinement son potentiel et renforce sa capacité de développer son action et sa réponse aux besoins des personnes vulnérables. Néanmoins, le seuil de 100 000 francs suisses que les Sociétés nationales doivent atteindre pour accéder aux informations sur les donateurs et aux dons versés au Mouvement pénalise les Sociétés nationales des petits pays, comme le sien. Les Sociétés nationales doivent jouer un rôle actif dans cette initiative, et non être obligées de choisir entre soutenir une campagne du Mouvement et soutenir leurs propres activités de collecte de fonds. Il propose donc que l'évaluation prévue dans la résolution prenne en compte la situation des pays lorsque ce seuil n'est pas atteint.

M. Adamson (Croix-Rouge britannique) dit que sa Société nationale aurait préféré que le logo du Mouvement inclue les mots « Croix-Rouge » et « Croissant-Rouge ». Les relations entre les donateurs et leur Société nationale locale doivent être privilégiées et gérées par la composante du Mouvement la mieux placée pour optimiser l'intérêt collectif. Les gouvernements n'ont pas eu l'occasion d'émettre des commentaires sur le logo du Mouvement avant son adoption; c'est pourquoi la Croix-Rouge britannique travaillera en collaboration avec le gouvernement de son pays afin qu'il puisse être approuvé à la Conférence internationale ou par la suite, ce qui permettra de garantir son statut juridique.

Le docteur Naseer (Croissant-Rouge du Pakistan) considère qu'il est important de déterminer pourquoi les marques d'autres organisations humanitaires gagnent en force et pourquoi ces organisations sont de plus en plus efficaces dans leurs activités de collecte de fonds. Le Mouvement doit s'employer à renforcer sa position et sa crédibilité dans des domaines humanitaires spécifiques plutôt que tenter de jouer un rôle dans tous les domaines, car des dons ne lui sont versés qu'en cas d'urgence ou de catastrophe.

Le docteur McMahon (Croix-Rouge néo-zélandaise) dit que s'il est nécessaire que le Mouvement réagisse à l'évolution rapide de la situation en matière de mobilisation des ressources, en revanche sa Société nationale est petite et n'est pas convaincue que l'initiative renforcera sa capacité de collecter des fonds sur son territoire. La Croix-Rouge néo-zélandaise appuie toutefois la résolution à condition que des travaux supplémentaires soient menés conformément au paragraphe 6 de son dispositif.

M. de Vries (Croix-Rouge néerlandaise) dit que le logo du Mouvement constitue un important symbole d'unité et un élément essentiel des initiatives de collecte de fonds à l'ère du numérique. Il propose d'ajouter un slogan du Mouvement – Ensemble pour l'humanité – et de mettre à jour le Règlement de 1991 sur l'usage de l'emblème. En outre, il est nécessaire de normaliser et de promouvoir davantage l'image de marque au sein du Mouvement, à travers notamment la conception de vêtements et une présentation uniforme des sites Internet et des bâtiments du Mouvement dans le monde.

M. Hori (Société de la Croix-Rouge du Japon) estime que le logo du Mouvement deviendra de plus en plus important, compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement humanitaire. Toutefois, les conditions et règles peuvent, à certains égards, être encore améliorés et devront être révisées périodiquement.

Le docteur Said (Croix-Rouge du Kenya) déclare que l'initiative relative à la marque permettra d'élargir le champ des collectes de fonds, notamment en encourageant les Sociétés nationales des pays en développement à solliciter des fonds auprès du gouvernement, en donnant aux diasporas la possibilité d'aider les pays à travers le monde en faisant des dons à la Société nationale locale, et en incitant les Sociétés nationales à promouvoir d'autres moyens d'effectuer des dons, tels que les transferts par téléphone mobile.

M. Zoghbi (Croix-Rouge libanaise) dit que bien que l'initiative relative à la marque contribue à renforcer l'unité du Mouvement, il faut veiller à respecter les caractéristiques individuelles et le contexte national de chaque Société nationale. Des campagnes de sensibilisation du grand public doivent être menées, et le droit de chaque Société nationale de décider de ne pas participer à l'initiative relative à la marque doit être respecté. Il demande des précisions sur le droit de veto mentionné dans la résolution.

M. Baialinov (Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan), s'exprimant au nom de sa Société nationale et du Croissant-Rouge du Kazakhstan, dit que l'initiative relative à la marque permettra au Mouvement d'unir ses forces, un aspect particulièrement important s'agissant de la diplomatie humanitaire. Le logo symbolise l'action du Mouvement.

Mme Kim (Croix-Rouge de la République de Corée) relève que les efforts conjoints visant à utiliser un logo du Mouvement permettront de présenter un front uni dans le secteur de la collecte de fonds, qui constitue un défi considérable pour de nombreuses Sociétés nationales. Cependant, ces efforts ne doivent pas porter atteinte aux traditions et aux habitudes en matière de collecte de fonds des pays où la marque de la Société nationale concernée est largement reconnue. En outre, quelques préoccupations et malentendus concernant le logo proposé doivent être dissipés.

Mme Årehed Kågström (Croix-Rouge suédoise) dit qu'il faut reconnaître les efforts déployés dans le cadre de cette initiative et s'y fier. Si le logo du Mouvement est adopté, il faudra apprendre, procéder à des ajustements et améliorer les processus.

Mme Lindsey (CICR) précise que ni les conditions et règles ni la résolution ne font référence à un droit de veto concernant l'utilisation du logo du Mouvement. De fait, tous les membres du comité d'approbation doivent approuver, par consensus, toute utilisation du logo du Mouvement. Dans un esprit de collaboration et de coopération, il est important que chacun approuve toute utilisation du logo du Mouvement. La résolution prévoit une évaluation, qui permettra d'examiner les enseignements tirés de la mise en œuvre du logo, et un rapport intérimaire sera présenté au Conseil des Délégués de 2017.

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) demande que la résolution soit adoptée à la lumière du débat et du texte qui a été présenté, étant entendu que les préoccupations concernant la conception, les données relatives aux donateurs, le processus d'approbation, l'utilisation d'un slogan commun, le seuil de financement et l'évaluation seront prises en considération dans le cadre du processus d'examen prévu en 2017.

La résolution 2 (CD/15/R2) est adoptée par acclamation.

1

2

3

4

5

Point 7 : Message du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au Sommet humanitaire mondial

(document CD/15/7DR)

M. Vickery (Commission permanente) dit que le Sommet humanitaire mondial offre une occasion de se pencher sur les défis auxquels la communauté humanitaire sera confrontée à l'avenir, de faire entendre la voix du Mouvement et d'améliorer l'action du système humanitaire mondial. La préparation au Sommet est en cours et a inclus des consultations avec le personnel et les volontaires. Le message met en évidence des aspects essentiels de la vision du Mouvement, dont la protection de la dignité de tous les êtres humains, l'importance d'investir dans les actions humanitaires locales, la promotion d'un financement prévisible, flexible et axé sur le long terme, et le renforcement de la coopération entre les différents systèmes humanitaires.

Le docteur Kinik (Société du Croissant-Rouge turc) dit que le Sommet humanitaire mondial permettra à des acteurs divers de débattre des enjeux humanitaires et contribuera à définir la feuille de route du programme pour l'après-2015. Le système actuel d'intervention humanitaire a été mis en place il y a 25 ans et doit faire l'objet de réformes, compte tenu en particulier de l'aggravation des conséquences des conflits et des catastrophes et de l'augmentation du coût des opérations engagées pour y faire face.

M. Konoé (Fédération internationale) indique que les besoins humanitaires n'ont jamais été aussi grands et qu'ils continuent à augmenter. Les ressources nécessaires dépassent de plusieurs milliards de dollars les financements assurés par les gouvernements et les donateurs. Le Sommet humanitaire mondial offre l'occasion de façonner un système qui permettra de relever les défis actuels et futurs, et devrait viser à définir la manière dont le secteur humanitaire peut répondre collectivement aux attentes des personnes en détresse et examiner des questions complexes mais importantes, comme le financement et la coopération entre les partenaires du développement. Le Mouvement doit y faire entendre sa voix et mettre sa tradition, son expérience, son esprit novateur et ses ambitions pour l'avenir au service des priorités mondiales. Comme le souligne le message, l'assistance humanitaire doit mettre la priorité sur la sécurité, la dignité, l'autonomisation et la participation des communautés, et il faut améliorer la reconnaissance des actions humanitaires locales et adaptées au contexte et favoriser un investissement continu dans ces actions. Des investissements importants et de long

terme sont requis pour bâtir des sociétés durables et nouer des partenariats pour le développement aux niveaux national et local. Le message souligne également que le secteur doit adopter une approche axée sur la résilience dans le cadre de l'assistance humanitaire et insiste sur l'importance des capacités locales, les acteurs locaux étant les mieux placés pour remédier aux vulnérabilités avant qu'elles ne se transforment en crises. La Coalition d'un milliard pour la résilience des communautés contribuera à traduire les engagements pris lors du Sommet en actions concrètes.

M. Al Razwan (Croissant-Rouge du Bangladesh) dit qu'en plus d'encourager le secteur humanitaire à prendre des engagements, le Sommet est l'occasion de mener une réflexion et d'examiner la façon dont le Mouvement peut respecter la dignité humaine, gagner la confiance des personnes dans le besoin et travailler en étroite collaboration avec les gouvernements. Le changement est un aspect essentiel du progrès et le Sommet est un espace de discussion où le secteur humanitaire sera encouragé à repenser son approche.

Mme Khaleghi (Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran) estime que le Mouvement doit tirer parti du Sommet pour demander aux gouvernements et aux États de mettre l'accent sur la diplomatie humanitaire, ce qui garantirait que les décideurs agissent en tout temps dans l'intérêt des personnes vulnérables. La participation des Sociétés nationales à la diplomatie humanitaire permettra de surmonter de nombreux défis humanitaires et les États doivent être invités à soutenir les Sociétés nationales dans cette entreprise.

M. Dewar (Croix-Rouge britannique) déclare que l'action humanitaire au niveau national sera l'un des thèmes clés du Sommet. À cet égard, il est nécessaire de soutenir le rôle que jouent les Sociétés nationales en intervenant les premières lors de crises dans le monde, y compris des crises qui ne retiennent pas l'attention. Au Sommet, le Mouvement doit donc clairement définir ce qu'il attend des gouvernements et plaider avec force la cause de l'investissement.

Le docteur Edwards (Croix-Rouge de la Jamaïque) dit que sa région, les Caraïbes, est relativement en paix et exempte de conflits armés et de tensions sociales. Les participants au Sommet humanitaire mondial doivent être encouragés à œuvrer au maintien de la paix dans ces régions, en plus de faire face aux crises ailleurs dans le monde.

Mme Li (Croix-Rouge australienne) indique que sa Société nationale se félicite d'avoir pu participer au

processus de consultation du Mouvement dans le cadre de la préparation au Sommet. Ce processus a été utile pour définir les mesures à prendre en vue d'améliorer les interventions humanitaires futures. Compte tenu de la portée mondiale unique du Mouvement, il sera important, durant le Sommet, de mettre la priorité sur l'adaptation des interventions humanitaires au contexte local. Il est opportun d'insister sur l'innovation. À cet égard, la Croix-Rouge australienne a créé un fonds pour l'innovation visant à soutenir des approches nouvelles des défis humanitaires dans la région Asie-Pacifique, et elle appuie un projet encourageant l'utilisation des technologies dans les interventions humanitaires. Enfin, le Sommet doit réaffirmer l'importance des valeurs humanitaires essentielles.

M. Kachkynbekov (Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan) estime qu'il est important que les Sociétés nationales participent à des activités telles que la préparation au Sommet. Toutes les Sociétés nationales doivent associer les jeunes à la prise de décisions. Le Sommet sera l'occasion d'examiner avec d'autres organisations humanitaires des thèmes tels que la prévention de la violence, la migration, les maladies contagieuses et les interventions face aux situations d'urgence humanitaire, et, à ce titre, toutes les composantes du Mouvement doivent y participer activement.

Mme Benhabyles (Croissant-Rouge algérien) dit que le Sommet est une occasion d'encourager les États à participer à l'action humanitaire en exerçant une pression morale afin qu'ils prennent conscience des conséquences de leurs décisions politiques sur le plan humanitaire.

M. Kettaneh (Croix-Rouge libanaise) estime qu'il faut veiller à ne pas encourager la concurrence entre les acteurs humanitaires; l'objectif du Sommet est de promouvoir la coordination.

La résolution 3 (CD/15/R3) est adoptée par acclamation.

Point 9: Promouvoir l'intégration du handicap au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Point 10: Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Point 11: Fonds de l'Impératrice Shôken

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) donne la liste des documents n'appelant pas une discussion: Adoption du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (*documents CD/15/9 et CD/15/9DR*); Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (*documents CD/15/10 et CD/15/10DR*); et Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken: révision du Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken (*documents CD/15/11 et CD/15/11DR*).

Les résolutions 4 (CD/15/R4), 5 (CD/15/R5) et 6 (CD/15/R6) sont adoptées par acclamation.

Point 11bis: Déclaration du Mouvement sur la migration: assurer une action collective pour protéger les migrants et répondre à leurs besoins et à leurs vulnérabilités

Mme Mohamed (Croix-Rouge suédoise), présentant le projet de déclaration du Mouvement visant à assurer une action collective pour protéger les migrants et répondre à leurs besoins et à leurs vulnérabilités, dit que de nombreuses Sociétés nationales estiment que le Mouvement doit commenter publiquement les défis humanitaires urgents liés à la migration et s'engager en la matière. La déclaration vise à exprimer la solidarité du Mouvement avec ceux qui ont été forcés de fuir leur domicile, à reconnaître que la responsabilité d'aider les migrants incombe au premier chef aux États, et à exprimer l'engagement continu du Mouvement à venir en aide aux migrants à risque. Bien qu'elle ne comporte pas de nouveaux engagements, elle permet au Mouvement de montrer la voie à suivre en réaffirmant ces importants messages humanitaires.

La résolution 7 (CD/15/R7), adoptant la déclaration du Mouvement, est adoptée par acclamation.

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) propose que le Conseil ne mène pas un débat sur la migration, mais travaille avec les auteurs du projet de déclaration afin de définir le meilleur moyen de garantir la reconnaissance de la déclaration du Mouvement dans l'une des résolutions de la Conférence internationale (résolution 7 du Conseil des Délégués).

Il en est ainsi décidé.

Point 12: XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (*documents CD/15/12.1DR et CD/15/12.2DR*)

1

2

3

4

5

- Adoption de l'ordre du jour de la XXXII^e Conférence internationale
- Présentation du projet de liste des responsables pour la XXXII^e Conférence internationale

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) invite le Conseil à adopter l'ordre du jour et le projet de liste des responsables pour la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les résolutions 8 (CD/15/R8) et 9 (CD/15/R9) sont adoptées par acclamation.

Point 8: Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël
(documents CD/15/8rev1 et CD/15/8DR)

M. le ministre Stenbäck (Commission permanente) dit que M. Al-Hadid et lui, en leur qualité de représentants de la Commission permanente chargés du suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels et d'auteurs du rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord, ont récemment mené des discussions dans la région. Le rapport conclut que le Protocole d'accord de 2005 n'a pas été pleinement mis en œuvre et qu'il n'y a pas eu d'évolution depuis 2013. Le Magen David Adom d'Israël et le Gouvernement israélien ont fait part de leur attachement et de leur appui à la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord, laquelle implique le retrait du Magen David Adom du territoire occupé en Cisjordanie, selon le modèle de retrait élaboré il y a plusieurs années. Le Magen David Adom et le Gouvernement israélien ont indiqué que des raisons politiques entravaient la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord, mais n'ont pas fourni de calendrier. Il pense qu'aucun des deux n'est prêt ou disposé à faire face aux critiques de certains acteurs israéliens (par exemple, le mouvement des colons), qu'entraînerait inévitablement tout retrait du Magen David Adom de Cisjordanie. Il est d'avis que la situation ne pourra être résolue que lorsque le Magen David Adom, avec la bénédiction du gouvernement, sera prêt à faire face à ces réactions.

M. Al-Hadid ajoute que deux modifications ont été apportées au rapport: le terme « municipalités » (page 4, paragraphe 4) a été remplacé par « implantations » afin de respecter la terminologie utilisée dans le droit international; et l'expression « conseils régionaux »

(page 5, paragraphe 2) a été remplacée par « autorités israéliennes ».

Le professeur Kamel (Société du Croissant-Rouge égyptien) donne lecture du projet de résolution.

La résolution 10 (CD/15/R10) est adoptée par acclamation.

Le docteur Yifrach (Magen David Adom d'Israël), exprimant sa sincère gratitude pour le soutien et les efforts déployés par chacun en vue de faire avancer la situation au cours des dix dernières années, souhaite mettre en évidence deux occasions dans lesquelles le Mouvement a requis son intervention. Tout d'abord, il a témoigné devant la Commission Goldstone, ce qui a conduit la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza, créée en 2009, à enquêter sur les violations signalées pendant la guerre. Dans ce témoignage, il a déclaré que le Croissant-Rouge palestinien n'avait jamais transporté des armes ou des soldats dans ses ambulances, ni utilisé son emblème à mauvais escient. Il a également soumis un rapport écrit à la Commission à cet effet, et tant son témoignage oral que son rapport écrit ont été inclus dans le Rapport Goldstone, qui est librement accessible en ligne. Ensuite, il a récemment écrit une lettre dans laquelle il confirme qu'une ambulance du Croissant-Rouge palestinien a été la première à arriver sur les lieux d'un attentat terroriste commis en novembre 2015 contre une famille voyageant à bord d'un véhicule près d'Hébron, et qu'elle est restée jusqu'à l'arrivée d'une ambulance militaire israélienne avec un médecin. Il regrette tout malentendu éventuel sur la question de savoir si l'ambulance de la Société du Croissant-Rouge palestinien était restée sur les lieux ou non.

Le docteur Al-Khatib (Croissant-Rouge palestinien) déclare que malgré l'accroissement des souffrances dans la région, il entend donner aux membres du Mouvement l'assurance que tant sa Société nationale que le Magen David Adom n'hésiteront jamais à sauver des vies. L'impératif humanitaire est incontestablement prioritaire. Le Protocole d'accord est, pour l'essentiel, un simple document visant à mettre en œuvre le principe d'unité. Il dit que les sept Principes fondamentaux du Mouvement doivent être considérés comme un tout et mis en œuvre, et demande, de manière rhétorique, ce qui se passerait si le principe d'unité était levé dans le cas de la Palestine et d'Israël. Il n'y aurait plus alors que six principes à appliquer, ce qui créerait un précédent très dangereux et sèmerait le chaos au sein du Mouvement. Il espère que les efforts conjoints

du Mouvement favoriseront la mise en œuvre du Protocole d'accord et le respect du principe d'unité. Il a appris récemment qu'il serait bientôt grand-père, et il pense à la difficile situation des familles migrantes et réfugiées dans la région. Qui voudrait élever ses enfants ou ses petits-enfants dans un tel contexte? Tous les enfants de la famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent être fiers des immenses efforts déployés par leurs parents et leurs grands-parents pour créer un environnement dans lequel tous les enfants de Palestine et d'Israël pourront vivre dans la paix, l'harmonie et l'amour.

3.4.3 Rapports de suivi et rapports intérimaires

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) donne la liste des rapports de suivi et des rapports intérimaires soumis au Conseil des Délégués: rapport intérimaire sur les progrès «Vers l'élimination des armes nucléaires – Plan d'action quadriennal» (CD/15/13); rapport sur «Les armes et le droit international humanitaire» (CD/15/14); rapport intérimaire sur «La violence sexuelle et la violence sexiste dans les situations de conflit armé et de catastrophe» (CD/15/15); rapport sur «Le renforcement des textes statutaires et juridiques fondamentaux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge» (août 2013 – juillet 2015) (CD/15/16); rapport intérimaire sur la Stratégie de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2012-2015) (CD/15/17); et rapport intérimaire sur les travaux de la Commission permanente (CD/15/18).

M. Pinney (Croix-Rouge australienne) dit que le Mouvement joue un rôle sans équivalent en matière de rétablissement des liens familiaux, grâce à la coopération entre le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales. Cette coopération s'est améliorée ces dernières années, mais un soutien continu et une efficacité accrue sont nécessaires. Les services de rétablissement des liens familiaux sont essentiels pour renforcer la résilience et soulager les souffrances des familles qui ont perdu le contact avec leurs proches; le Mouvement est souvent le seul espoir qu'ont les familles de rétablir les liens familiaux. Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la stratégie de rétablissement des liens familiaux de 2008, tels que l'unification du réseau de rétablissement des liens familiaux au sein du Mouvement, l'élaboration de directives relatives à l'intégration du rétablissement des liens familiaux dans les Sociétés nationales et la mise au

point d'outils relatifs au rétablissement des liens familiaux. Les efforts doivent encore porter sur la mobilisation de ressources, la participation de davantage de Sociétés nationales et le renforcement de la collaboration avec les gouvernements. Enfin, un programme stratégique encore plus ambitieux doit être élaboré pour l'après-2018.

M. Giles (Société canadienne de la Croix-Rouge) dit que s'il est encourageant que le Mouvement se penche sur la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit armé et de catastrophe, il est nécessaire d'adopter une approche favorisant le développement de partenariats au sein et en dehors du Mouvement et de mettre en place des interventions fondées sur des données probantes pour la combattre efficacement. Néanmoins, la volonté est forte de porter une attention collective accrue à cette question.

Mme Igarashi (Société de la Croix-Rouge du Japon) dit que la reconnaissance des conséquences humanitaires des armes nucléaires est plus grande, mais que peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'élimination de ces armes. Comme l'ont démontré les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, les dommages causés par les armes nucléaires peuvent s'étendre sur plusieurs générations; ces armes ne doivent plus jamais être utilisées. La Société de la Croix-Rouge du Japon et onze autres Sociétés nationales ont écrit au CICR pour lui demander d'exercer une influence sur les États.

M. Dewar (Croix-Rouge britannique) déclare que la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit armé et de catastrophe est une question importante pour le Mouvement et il se félicite de son inscription à l'ordre du jour de la Conférence internationale.

M. Aslani (Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran) indique que sa Société nationale a mené diverses activités en lien avec les armes et le droit international humanitaire, dont des projets de formation et des projets opérationnels. Sa Société nationale a signé avec le CICR un protocole d'accord portant sur l'offre de formations sur les mines et a organisé un cours de formation sur les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à l'intention des formateurs aux secours et au sauvetage, avec le soutien du CICR et d'établissements universitaires iraniens.

M. Makwei (Croix-Rouge du Soudan du Sud) dit que la violence sexiste est en hausse au Soudan du Sud.

1

2

3

4

5

Sa Société s'efforce de lutter contre ce problème, avec l'aide d'autres Sociétés nationales.

Il est pris note des rapports.

Point 4: Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(documents CD/15/4 et CD/15/4DR) (suite)

M. Mohrhauer (secrétaire, Conseil des Délégués) donne lecture du projet révisé de résolution sur la vision du Mouvement, qui prend en compte les observations et les propositions d'amendements formulées par les délégués durant les séances plénières du Conseil des Délégués et d'autres discussions sur ce sujet.

La résolution 11 (CD/15/R11), telle qu'amendée, est adoptée par acclamation.

3.4.4 Clôture du Conseil des Délégués

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) invite les délégués à noter que le prochain Conseil des Délégués aura lieu à Istanbul (Turquie), en novembre 2017.

Il en est pris bonne note.

La séance est close à 16 h 15.

3.4.5 Cérémonie de remise de la médaille Henry Dunant et ouverture de la XXXII^e Conférence internationale du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

*Lundi 7 décembre 2015
18 h 30*

Mme Iuliana Tudor (présentatrice et productrice d'émissions de télévision en Roumanie et ambassadrice de la Croix-Rouge), s'exprimant en sa qualité de maîtresse de cérémonie pour la remise de la médaille Henry Dunant, rappelle que cette médaille est destinée à reconnaître et à récompenser les services exceptionnels et les actes de grand dévouement à la cause de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, accomplis par l'un de leurs membres. Grâce à la générosité de la Croix-Rouge australienne, la médaille Henry Dunant a été instituée

par la XX^e Conférence internationale, tenue en 1965. Le prix célèbre donc son cinquantième anniversaire, tout comme les Principes fondamentaux, qui seront le thème central de la XXXII^e Conférence internationale.

Caprice n° 24 de Paganini, interprété par la célèbre violoniste Alexandra Conunova.

Mme Tudor déclare que la Commission permanente a décidé de remettre la médaille Henry Dunant 2016 à quatre personnes extraordinaires.

Le docteur Ahmed Mohamed Hassan

M. Carr (vice-président de la Commission permanente) dit que le docteur Ahmed Mohamed Hassan est un cardiologue qui, pendant des décennies, a porté l'action du Croissant-Rouge de Somalie, dont il a été élu président en 1972. Pendant plus de 20 ans, la situation en Somalie, marquée par les divisions politiques et un conflit armé, a été l'une des plus difficiles au monde sur le plan politique et de la sécurité. Malgré ce contexte, le docteur Hassan est parvenu à maintenir l'unité du Croissant-Rouge de Somalie, par sa sagesse, son humilité et son attachement sans faille aux Principes fondamentaux. Sa capacité de trouver des consensus s'est révélée inestimable durant ses deux mandats au Conseil de direction de la Fédération internationale et lorsqu'il a siégé dans divers organes consultatifs et commissions. Le docteur Hassan est un dirigeant attaché à des principes. Dès qu'il le peut, il souligne l'importance de la neutralité et de l'indépendance et encourage activement l'unité au sein du Mouvement. Pour son dévouement personnel, sa contribution au développement des activités humanitaires et ses efforts pour promouvoir les Principes fondamentaux et les idéaux du Mouvement, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé à l'unanimité de remettre la médaille Henry Dunant, la plus haute distinction du Mouvement, au docteur Ahmed Mohamed Hassan.

Sous les applaudissements, le docteur Hassan reçoit la médaille Henry Dunant et son certificat des mains de M. Vickery, président de la Commission permanente.

Le professeur Mamdouh Kamal Gabr (distinction posthume)

M. Carr dit que le professeur Mamdouh Kamal Gabr, de nationalité égyptienne, est devenu secrétaire général de la Société du Croissant-Rouge égyptien en 1991 et a occupé ses fonctions jusqu'à la fin de sa vie. Sous sa direction, le Croissant-Rouge égyptien a surmonté l'agitation politique et sociale et a continué

à incarner les idéaux humanitaires du Mouvement en des temps troublés tout en apportant une aide et un soutien aux Sociétés nationales sœurs dans la région et au-delà. Le professeur Gabr incarnait la sagesse et la clairvoyance. Il a joué un rôle actif au sein du Mouvement: il a contribué à la XXIX^e Conférence internationale, présidé la XXVII^e Conférence internationale, été vice-président de la Fédération internationale, membre de son Conseil de direction et membre du Groupe de travail de la Commission permanente sur l'emblème. L'esprit de discernement et l'intégrité morale du professeur Gabr n'étaient plus à démontrer, et il a laissé un riche héritage au Mouvement. Pour son dévouement personnel et son importante contribution au développement et à la promotion des Principes fondamentaux et des idéaux du Mouvement, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé à l'unanimité de remettre au professeur Mamdouh Kamal Gabr la médaille Henry Dunant, la plus haute distinction du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Sous les applaudissements, le professeur Moamena Kamel, secrétaire générale de la Société du Croissant-Rouge égyptien, reçoit la médaille Henry Dunant et le certificat des mains de M. Vickery, président de la Commission permanente, au nom du professeur Gabr.

Mme Monowara Sarkar

M. Carr dit que Mme Monowara Sarkar a employé sa vie à alléger les souffrances des personnes qui ont perdu le contact avec leurs proches à cause d'un conflit armé ou d'une catastrophe naturelle. Elle a rejoint le CICR en 1971, en tant que responsable du service de recherches durant le conflit armé au Bangladesh. Malgré le danger et les menaces de mort, elle est restée entièrement dévouée aux autres. En 1975, Mme Sarkar a été choisie pour mettre en place le service de recherches du Croissant-Rouge du Bangladesh. Le projet devait durer six mois, mais elle est restée et a fourni des services de rétablissement des liens familiaux (RLF) pendant 40 ans. Quel dévouement ! Mme Sarkar reçoit la médaille Henry Dunant non seulement pour sa longue carrière au sein du Mouvement, mais aussi pour ses méthodes innovantes. En 2001, après des années de négociations, elle a finalement obtenu du gouvernement l'autorisation de commencer à fournir des services de RLF aux détenus étrangers et à leur apporter son aide. Pour ses 44 années de travail humanitaire et son dévouement aux personnes qui ont perdu le contact avec leurs proches, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé à l'unanimité de remettre

la médaille Henry Dunant, la plus haute distinction du Mouvement, à Mme Monowara Sarkar.

Une courte vidéo sur le travail qu'elle a réalisé pendant trois décennies au sein du Croissant-Rouge du Bangladesh est projetée.

Sous les applaudissements, Mme Sarkar reçoit la médaille Henry Dunant et son certificat des mains de M. Vickery, président de la Commission permanente.

M. Stephen Davey

M. Carr dit que M. Stephen Davey a rejoint le Mouvement en 1970, en tant que volontaire d'une équipe d'intervention d'urgence, après qu'un cyclone dévastateur a frappé l'île de Bhola, dans ce qui est aujourd'hui le Bangladesh. M. Davey est ensuite venu à Genève pour travailler à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, d'abord au Bureau des secours. De 1973 à 1975, il a aidé Donald Tansley à réaliser l'étude visionnaire sur le rôle de la Croix-Rouge. Au cours de sa carrière, M. Davey a contribué à l'élaboration ou a été responsable de l'élaboration de politiques majeures, dont la Stratégie pour les années 80, le Plan de travail stratégique pour les années 90 et la Stratégie 2010. Il a donné un nouveau souffle au travail de la Fédération internationale sur les Principes fondamentaux, supervisé l'adoption de moyens modernes de communication, dynamisé les médias et la communication du Secrétariat et mieux mis en lumière le travail des Sociétés nationales. Pour son engagement et sa contribution au développement et à la promotion des Principes fondamentaux et des idéaux du Mouvement, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé à l'unanimité de remettre la médaille Henry Dunant, la plus haute distinction du Mouvement, à M. Stephen Davey.

Sous les applaudissements, M. Davey reçoit la médaille Henry Dunant et son certificat des mains de M. Vickery, président de la Commission permanente.

M. Davey, s'exprimant au nom de tous les récipiendaires, indique que les défis à surmonter pour établir le réseau RLF au Bangladesh, diriger une Société nationale en des temps difficiles et apporter une contribution sur le plan mondial ont été immenses. Toutefois, la satisfaction qu'ils tirent de leur travail est elle aussi immense, et servir le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un privilège. En recevant cette distinction, ils sont doublement récompensés et véritablement reconnaissants. Bien d'autres auraient pu recevoir cette médaille, et les récipiendaires ont

1

2

3

4

5

le sentiment qu'ils représentent tous ceux qui ont accompli un travail formidable, ils savent qu'ils n'ont pas été seuls à agir. La médaille récompense des contributions individuelles, mais le Mouvement a apporté une contribution extraordinaire au fil du temps, jetant les bases de ses activités futures. La richesse et l'expérience du Mouvement permettent de faire face aux défis toujours plus grands que réserve l'avenir. Les décisions peuvent devenir plus difficiles et plus épineuses, et la complexité des structures, des processus et des consultations fera qu'il sera plus ardu d'agir en temps opportun. Le défi sera d'agir avec le mélange de sagesse et de rapidité qu'il est si délicat de réaliser. Cependant, il est encourageant de voir que nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, fournissent des services exceptionnels dans des situations difficiles.

La Conférence internationale est sur le point de commencer. Les conférences requièrent un courage et une détermination d'un autre genre. Il peut être intimidant de dire votre vérité et de plaider votre cause avec éloquence, conviction et succès dans un environnement aussi formel, mais il est important de le faire. Votre intervention peut faire la différence et créer un meilleur cadre ou un environnement plus sûr et facilitateur pour le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le terrain. Que ce soit en prononçant un discours fort, en tentant discrètement d'exercer une influence dans les cafés ou en intervenant directement devant le Comité de rédaction, il est essentiel de trouver «la sérénité d'accepter les choses que je ne peux changer, le courage de changer les choses que je peux, et la sagesse d'en connaître la différence». Il faut espérer que le Mouvement saura, durant la Conférence internationale et dans ses actions futures, faire preuve de sagesse, de courage et de rapidité pour continuer à être véritablement efficace. De cette manière, une nouvelle génération de médaillés Henry Dunant apparaîtra, qui peut-être méritera encore plus cette distinction.

Mme Tudor, remerciant et félicitant une fois encore les lauréats, déclare qu'il est très touchant de voir le dévouement du personnel et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'emploient à alléger les souffrances et avoir un impact sur la vie des gens. S'exprimant au nom de tous les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, elle dit que ce moment a été une source d'inspiration pour tous.

Sonate n° 3 d'Ysaÿe, interprétée par la célèbre violoniste Alexandra Conunova.

M. Vickery (président de la Commission permanente), souhaitant la bienvenue aux participants à

la Conférence internationale, indique que 20 candidatures à la médaille Henry Dunant ont été proposées, et qu'il a été difficile à la Commission permanente de choisir seulement quatre récipiendaires. Il remercie tous les volontaires qui ont si généreusement donné de leur temps et de leur énergie pour assurer le bon déroulement des réunions statutaires. Il remercie les membres du personnel du CICR, de la Fédération internationale, de la Commission permanente et des Sociétés nationales qui ont fait leur possible pour que les réunions soient bien préparées et portent sur le fond, et veillé à ce que les documents de travail soient d'une qualité optimale. Au nom du Mouvement, il remercie également deux membres de la Commission permanente qui prennent leur retraite, M. Steve Carr et M. Pär Stenbäck, pour leur précieuse contribution au fil des années.

Mme Tudor présente M. Charlie Winston, compositeur, producteur, chanteur et interprète, qui s'est produit dans le monde entier ces dix dernières années. Travaillant aussi bien dans la musique que dans le théâtre, il a ému et inspiré des personnes aux quatre coins du monde. Il est né et a grandi dans la campagne anglaise, ce qui a suscité en lui un attachement profond à toutes les choses qui pourraient disparaître si rien n'est fait rapidement. Son voyage l'a naturellement mené à l'endroit où il aimerait, à partir de maintenant, aider à transmettre des messages sur les causes diverses qui lui tiennent à cœur. Il espère encourager d'autres personnes à faire de même. Selon ses propres mots, «le penser ne suffit pas, il faut dire quelque chose !».

Le chanteur et compositeur Charlie Winston interprète trois de ses chansons, dont «Say something!», inspiré par sa rencontre avec des réfugiés dans des camps alors qu'il voyageait à travers l'Europe. C'est ce voyage qui lui a donné l'envie de faire entendre sa voix en tant qu'artiste pour attirer l'attention sur les souffrances des réfugiés – des personnes ordinaires qui ont besoin d'espoir et de notre aide.

La cérémonie de remise des prix prend fin à 19 h 35.

La cérémonie est suivie d'un cocktail pour célébrer l'ouverture de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

3.5

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Retour
sommaire

Ordre du jour

- Ordre du jour provisoire et programme du Conseil des Délégués de 2015 (CD/15/3)

Points pour décision

Point 4 – Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Projet de résolution et document de référence sur la Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CD/15/4)

Point 5 – Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement

- Projet de résolution, comprenant l'adoption d'un Plan d'action 2016-2017, et rapport intérimaire (CD/15/5)

Point 6 – Initiative du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la marque

- Projet de résolution et document de référence sur l'adoption du logo du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, comprenant les « Conditions et règles régissant l'utilisation du logo du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (CD/15/6)

Point 7 – Message du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au Sommet humanitaire mondial

- Projet de résolution (CD/15/7)

Point 8 – Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

- Rapport sur la mise en œuvre de la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2013 (Sydney, 17-18 novembre 2013), intitulée « Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre

2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël »(CD/13/5.1)

Point 9 – Promouvoir l'intégration du handicap au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Projet de résolution portant adoption du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et document de référence (CD/15/9)

Point 10 – Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Projet de résolution et document de référence (CD/15/10)

Point 11 – Fonds de l'Impératrice Shôken

- Projet de résolution sur la révision du Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken et rapport (CD/15/11)

Point 12 – XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Projet de résolution sur l'adoption de l'ordre du jour de la XXXII^e Conférence internationale (CD/15/12.1 et 32IC/15/1)
- Projet de résolution sur les propositions de candidats aux postes de responsables de la XXXII^e Conférence internationale (CD15/12.2)

Rapports de suivi de Conseils des Délégués précédents

- Rapport intérimaire sur les progrès « Vers l'élimination des armes nucléaires – Plan d'action quadriennal » (mise en œuvre de la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2013) (CD/15/13)
- Rapport sur « Les armes et le droit international humanitaire » (mise en œuvre de la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013) (CD/15/14)

1

2

3

4

5

- Rapport intérimaire sur «La violence sexuelle et la violence sexiste dans les situations de conflit armé et de catastrophe» (suivi des recommandations de l'atelier 9 du Conseil des Délégués de 2013) (CD/15/15)
- Rapport sur «Le renforcement des textes statutaires et juridiques fondamentaux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, août 2013-juillet 2015» (rapport de suivi sur la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2011 et rapport de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales) (CD/15/16)
- Rapport intérimaire 2012-2015 sur la Stratégie de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2008-2018) (CD/15/17)
- Rapport sur les travaux de la Commission permanente (CD/15/18)

XXXII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX- ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

4.1 CONVOCAATION

Aux membres et observateurs de la XXXII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève (Suisse), du 8 au 10 décembre 2015

PAR COURRIER RECOMMANDÉ
Genève, le 5 juin 2015

Retour
sommaire

Madame, Monsieur,

Le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge seront les hôtes de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à laquelle nous avons le plaisir de vous convier par la présente.

La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé du lieu et de la date de cette prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Celle-ci se tiendra à Genève, du 8 au 10 décembre 2015. Nous nous réjouissons donc de vous accueillir pour la cérémonie inaugurale, le 7 décembre au soir, et pour l'ouverture officielle de la Conférence

le mardi 8 décembre 2015
à 9 heures, au Centre international de conférences de Genève (CICG)
15, rue de Varembé – 1211 Genève.

« **Le pouvoir de l'humanité : Les Principes fondamentaux en action** » est le thème principal choisi pour cette Conférence qui marque le 50^e anniversaire de la proclamation des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité : ces sept principes fondamentaux confèrent au Mouvement son identité et son caractère distinctif et contribuent à préserver notre capacité à remplir notre mission humanitaire. « Les Principes fondamentaux en action » seront le fil conducteur de la Conférence.

Nous joignons à la présente convocation le projet d'ordre du jour de la Conférence, tel que préparé par la Commission permanente. Nous vous faisons également parvenir la liste des documents de référence qui ont été mis en ligne sur le site de la Conférence internationale (www.rcrcconference.org), ainsi que des informations utiles, comme la procédure à suivre pour vous inscrire en tant que participant.

La présente convocation est adressée à tous les membres de la Conférence internationale, qui sont, conformément à l'article 9 des Statuts du Mouvement :

- les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dûment reconnues;
- le Comité international de la Croix-Rouge;
- la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; et
- les États parties aux Conventions de Genève.

Selon l'article 5 du Règlement du Mouvement, la présente convocation est également envoyée aux observateurs de la Conférence.

En vertu de l'article 6, paragraphe 2, du Règlement, les observations, modifications ou adjonctions relatives à l'ordre du jour provisoire doivent parvenir à la Commission permanente au moins soixante jours avant l'ouverture de la Conférence, soit avant le 9 octobre 2015. Nous apprécierions néanmoins de pouvoir recevoir **toutes vos observations avant le 30 août**.

Selon l'article 7 du Règlement, tout document soumis par un membre de la Conférence pour être enregistré comme document de travail officiel doit parvenir à la Commission permanente au moins 90 jours avant l'ouverture de la Conférence, soit avant le 9 septembre 2015.

Les documents de travail officiels relatifs aux divers points de l'ordre du jour de la Conférence, notamment les projets de résolution, vous seront envoyés 45 jours avant l'ouverture de la Conférence, soit le 24 octobre 2015.

Les coorganisateur et la Commission permanente saluent en la personne de Monsieur l'ambassadeur Nicolas Lang le commissaire de la Conférence, et remercient le Gouvernement de la Suisse du soutien apporté à la préparation de celle-ci.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre très haute considération.

Tadateru Konoé
Président
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Peter Maurer
Président
Comité international de la Croix-Rouge

4.2 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME

Retour
sommaire

1

2

3

4

5

4.2.1 Ordre du jour et programme

Voir 1.2.1 ci-dessus
(page 69)

4.2.2 Programme des manifestations parallèles

Mardi 8 décembre 2015

- Innovations primées en matière de réduction des risques de catastrophe – l’Australian Business Roundtable comme modèle de changement
- Les enfants et la détention dans les situations de conflit armé
- L’action humanitaire dans les situations autres que des conflits armés : les enseignements du projet pilote mené par le CICR à Rio de Janeiro
- Reconnecter les familles : construire la résilience des communautés en reconnectant et soutenant les familles séparées par les conflits, les catastrophes, ou la migration
- Les nouveaux défis de la protection des biens culturels : du dommage incident à la destruction délibérée
- Renforcer la législation pour être paré face aux catastrophes et réduire le risque de catastrophe
- L’impact humanitaire des armes nucléaires : principales conclusions sur les conséquences des explosions nucléaires, les risques associés à ces armes et les capacités d’intervention
- Le Mouvement et le secteur de l’entreprise : un meilleur impact grâce aux partenariats
- Mobilisation de la jeunesse pour un monde meilleur

Mercredi 9 décembre 2015

- Comment l’Organisation de la coopération islamique peut-elle tirer parti de ce qui se fait dans d’autres régions pour renforcer la coopération entre les Sociétés nationales de ses États membres ?

- Les lois applicables à l’action internationale dans les situations de catastrophe
- La santé maternelle, infantile et néonatale dans les situations humanitaires complexes : atteindre ceux qui sont difficilement accessibles
- Réintégrer pour réconcilier et construire la paix
- Les Principes fondamentaux et les valeurs humanitaires en action : une image forte et unifiée des Principes grâce à l’éducation humanitaire
- Les services ambulanciers et préhospitaliers dans les situations de risque
- Enregistrer les victimes pour qu’elles soient reconnues et pour mieux évaluer les préjudices causés par les conflits
- Mesures de contre-terrorisme et action humanitaire
- Comprendre la migration : situation d’urgence ou phénomène établi ?
- Rapprocher le financement international de l’aide humanitaire et du développement
- Les enseignements tirés de l’établissement de rapports volontaires sur le respect du droit international humanitaire au niveau national
- Prévenir et combattre la violence sexuelle et la violence sexiste dans les situations de catastrophe
- Relever les défis de la protection dans les zones urbaines : les enseignements tirés des conflits et du déplacement en milieu urbain
- L’emploi d’armes explosives en zones habitées et la nécessité de mieux protéger les civils

Jeudi 10 décembre 2015

- Apporter une assistance humanitaire dans la dignité
- Renforcer la répression nationale des crimes de génocide, des crimes contre l’humanité et des crimes de guerre grâce à la coopération entre les États
- Droit international humanitaire et islam
- La dimension locale au cœur de l’humanitaire
- Le Traité sur le commerce des armes : mise en œuvre et universalisation

- Combattre l'impunité et mieux rendre justice aux victimes de la violence sexuelle et sexiste : outils et expériences
- Prendre en charge les conséquences psychologiques des conflits armés et de la violence
- La réduction des risques de catastrophe au niveau communautaire à la lumière du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Cadre de la Fédération internationale relatif à la résilience des communautés : le cas de la Croix-Rouge du Népal
- Adapter les Commentaires des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels au XXI^e siècle
- Suivi, présentation de rapports et établissement des faits : méthodologie et potentiel de renforcement de la confiance
- Vers une meilleure résilience alimentaire

4.3 REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE LA CONFÉRENCE

Retour
sommaire

1

2

3

4

5

4.3.1 Présidence de la Conférence

Présidente de la Conférence

Mme Fatima Gailani (Croissant-Rouge afghan)

Vice-présidents de la Conférence

Mme Annemarie Huber-Hotz (Croix-Rouge suisse)

Dr Tha Hla Shwe (Croix-Rouge du Myanmar)

S. E. Mme Yvette Stevens (Sierra Leone)

S. E. Mme Marta Maurás Pérez (Chili)

Mme Bolormaa Nordov (Croix-Rouge de Mongolie)

Rapporteuse de la Conférence

S. E. Mme Saja Majali (Jordanie)

Secrétaire général de la Conférence

S. E. M. Nicolas Lang (Suisse)

Secrétaires généraux adjoints

Mme Charlotta Relander (CICR)

M. Frank Mohrhauer (Fédération internationale)

4.3.2 Présidence des organes subsidiaires de la Conférence

Comité de rédaction

S. E. M. Carsten Staur (Danemark)

Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées

Mme Ashanta Osborne-Moses (Croix-Rouge du
Guyana)

Commission A

Dr Werner Kerschbaum (Croix-Rouge autrichienne)

Commission B

M. Richard Rowe (Croix-Rouge australienne)

Commission C

S. E. Mme Nazhat Shameem Khan (Fidji)

Commission D

S. E. M. Nthuthang Khumoetsile Martin Seleka
(Afrique du Sud)

Commission E

Dr Seyed Amir Mohsen Ziaee (Société du Croissant-
Rouge de la République islamique d'Iran)
et

M. Fabrizio Curcio (Italie)

4.3.3 Bureau de la Conférence

Mme Fatima Gailani,

Présidente de la Conférence

Mme Annemarie Huber-Hotz

Vice-présidente de la Conférence

Dr Tha Hla Shwe

Vice-président de la Conférence

S. E. Mme Yvette Stevens

Vice-présidente de la Conférence

S. E. Mme Marta Maurás Pérez

Vice-présidente de la Conférence

Mme Bolormaa Nordov

Vice-présidente de la Conférence

S. E. M. Carsten Staur

Président du Comité de rédaction

Mme Ashanta Osborne-Moses

Présidente du Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées

S. E. Mme Saja Majali

Rapporteuse de la Conférence

Dr Werner Kerschbaum

Président de la Commission A

M. Richard Rowe

Président de la Commission B

S.E. Mme Nazhat Shameem Khan

Présidente de la Commission C

S. E. M. Nthuthang Khumoetsile Martin Seleka

Président de la Commission D

Dr Seyed Amir Mohsen Ziaee

Président de la Commission E, première séance

M. Fabrizio Curcio

Président de la Commission E, deuxième séance

S.E. M. Nicolas Lang

Secrétaire général de la Conférence

M. Tadateru Konoé

Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

M. Peter Maurer

Président du Comité international de la Croix-Rouge

4.4 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Retour
sommaire

Mardi 8 décembre 2015

(9 h 35)

Joueurs de cor des Alpes

La vidéo « Notre monde, à vous d'agir » est projetée.

4.4.1 Discours de bienvenue de M. Matteo Pedrazzini, président de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse

(Original français)

Madame la Présidente de la Confédération, Vos Altesses royales, chers Ministres, Excellences, chers collègues de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs,

Bonjour et bienvenue à cette XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je suis Matteo Pedrazzini, président de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse, et je serai votre maître de cérémonie durant le début de la matinée. C'est un plaisir et un honneur pour moi d'être parmi vous aujourd'hui.

Cette année marque le 50^e anniversaire des sept Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : humanité, neutralité, impartialité, indépendance, volontariat, unité et universalité. La musique que vous avez peut-être entendue tout à l'heure avait été composée par M. Jean Pictet, qui est aussi le père des Principes fondamentaux. Jean Pictet, un Genevois aux multiples talents !

Les Principes fondamentaux forment le noyau central du Mouvement : ils lui confèrent son

caractère unique et lui permettent de remplir sa mission humanitaire. Le thème de cette XXXII^e Conférence internationale – Le pouvoir de l'humanité : les Principes fondamentaux en action – met notamment en exergue l'importance de ces principes encore aujourd'hui.

À l'article 11, paragraphe 4, des Statuts du Mouvement, nous pouvons lire que « Tous les participants à la Conférence internationale doivent respecter les Principes fondamentaux et tous les documents soumis doivent leur être conformes ».

Comme le veut la tradition, lecture va maintenant nous être donnée de ces principes dans sept langues différentes, les six langues officielles ainsi que le romanche, une des langues officielles de la Suisse. Des étudiants de la Haute école de musique de Genève accompagneront la lecture de ces principes par un intermezzo musical. Voici Échos ensemble !

Une représentation musicale est donnée par Échos Ensemble.

4.4.2 Lecture des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

HUMANITÉ

(Original français)

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne

1

2

3

4

5

humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

IMPARTIALITÉ

(Original arabe)

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détreesses les plus urgentes.

NEUTRALITÉ

(Original romanche)

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

VOLONTARIAT

(Original anglais)

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

INDÉPENDANCE

(Original: espagnol)

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

UNITÉ

(Original russe)

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

UNIVERSALITÉ

(Original chinois)

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

M. Matteo Pedrazzini, président de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse

(Original français)

Je tiens à remercier très chaleureusement nos lecteurs ainsi que les jeunes musiciens d'Échos Ensemble pour cette performance.

4.4.3 Remise du Prix humanitaire spécial

M. Matteo Pedrazzini, président de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse

(Original français)

Nous allons maintenant passer au Prix humanitaire, spécial que la Commission permanente a décidé de décerner à trois Sociétés nationales qui se sont illustrées par leur engagement indéfectible et leur travail remarquable durant la crise de l'Ebola.

J'invite maintenant M. Greg Vickery, président de la Commission permanente, à présenter le Prix.

M. Greg Vickery, président de la Commission permanente

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons connu cette année l'une des épidémies les plus effrayantes depuis des années : l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest.

En reconnaissance de leur engagement sans faille et de leur contribution inestimable à l'humanité dans la lutte contre la maladie à virus Ebola, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé de remettre un prix humanitaire spécial aux

volontaires des Sociétés nationales des trois pays les plus touchés par la crise de l'Ebola – la Croix-Rouge guinéenne, la Croix-Rouge du Libéria et la Croix-Rouge de Sierra Leone. Un hommage particulier est rendu aux Équipes chargées des inhumations sûres et dignes pour leur immense courage et leur volonté inébranlable de protéger la vie humaine, si caractéristiques de nos extraordinaires volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge partout dans le monde.

Par le biais des volontaires de ces Sociétés nationales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge exprime sa profonde admiration pour le courage, la persévérance et l'engagement généreux de tous les volontaires des pays touchés par la crise de l'Ebola. Je sais que des individus de nombreux autres pays, Sociétés nationales et organisations sont venus apporter leur aide.

J'invite maintenant M. Elhadj As Sy, le secrétaire général de la Fédération internationale, et M. Balthasar Staehelin, le directeur général adjoint du CICR, qui sont membres de la Commission permanente, à me rejoindre pour remettre le prix. J'ai maintenant l'honneur de remettre à trois volontaires des Sociétés nationales concernées, qui devraient venir nous rejoindre, un symbole du respect du Mouvement pour les milliers de volontaires qu'ils représentent ici aujourd'hui. Veuillez donc accueillir et applaudir les trois représentants des volontaires.

Sous les applaudissements, les représentants des volontaires reçoivent le Prix humanitaire spécial des mains de M. Greg Vickery, M. Elhadj As Sy et M. Balthasar Staehelin.

M. Greg Vickery, président de la Commission permanente

(Original anglais)

Merci beaucoup, et veuillez présenter nos vœux les meilleurs à tous vos collègues volontaires lorsque vous serez de retour en Afrique de l'Ouest.

M. Matteo Pedrazzini, président de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse

(Original français)

Merci beaucoup M. Vickery, M. Sy et M. Staehelin, et félicitations une fois encore aux trois volontaires qui ont illustré par leur courage les valeurs qui sont les nôtres.

Pour clore cette cérémonie d'ouverture, Jennifer Lynn va nous interpréter une chanson qu'elle a composée elle-même et qui est dédiée aux volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette chanson est intitulée « Carry Me ». Jennifer Lynn est une chanteuse américaine qui a une grande présence scénique. Vous le verrez. Elle est née à Chicago et s'est produite dans différentes salles aux États-Unis et en Europe. Récemment, elle a montré ses qualités artistiques en atteignant la finale de l'émission de télévision « The Voice of Holland » avec un répertoire qui allait de magnifiques ballades à la pop vitaminée. Jennifer Lynn !

Jennifer Lynn interprète sa chanson « Carry me », dédiée aux volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Matteo Pedrazzini, président de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse

(Original français)

Merci Jennifer. Cette chanson nous a profondément touchés. Elle clôt la cérémonie d'ouverture de la XXXII^e Conférence internationale et met fin à mon rôle de maître de cérémonie. J'invite M. Vickery à ouvrir cette première séance plénière.

Il ne me reste plus qu'à prendre congé de vous en vous rappelant que le monde vous regarde. Je vous remercie.

1

2

3

4

5

4.5

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE: PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 8 décembre 2015

(10 heures)

4.5.1 Ouverture de la séance par M. Greg Vickery, président de la Commission permanente

(Original anglais)

Madame la Présidente de la Confédération suisse, Mesdames et Messieurs les ministres, vos Altesses royales, Excellences, mes chers collègues des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs, chers représentants des médias, au nom du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, je vous souhaite à tous la bienvenue à cette XXXII^e Conférence internationale.

Comme l'exige l'article 15.2 du Règlement intérieur du Mouvement, le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ouvre la première séance plénière. J'ai donc le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à toutes les délégations des Sociétés nationales, des États parties aux Conventions de Genève, du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je souhaite également la bienvenue aux observateurs d'autres organisations et aux invités.

Je tiens tout particulièrement à remercier notre pays hôte ainsi que sa présidente, Madame Sommaruga, et à travers elle le Gouvernement suisse, et à leur exprimer notre profonde reconnaissance pour l'appui que les autorités suisses et elle ont apporté au Mouvement en soutenant généreusement l'organisation de cette Conférence. Merci beaucoup.

Cette Conférence internationale, la 32^e depuis 1864, une date gravée dans nos cœurs, a lieu l'année du

50^e anniversaire de nos Principes fondamentaux. Elle se tourne vers le passé en célébrant la date de leur adoption à Vienne, mais elle est surtout tournée vers l'avenir et nous pousse à nous demander comment nous allons appliquer et comprendre les principes aujourd'hui et demain.

C'est pourquoi nous avons décidé que le thème principal de cette Conférence serait « Le pouvoir de l'humanité : les Principes fondamentaux en action ». Ce pouvoir de l'humanité est plus nécessaire que jamais au vu des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et qui prennent la forme de guerres, de violences, de catastrophes naturelles et de crises sociales. En dehors de ces situations, les individus et les communautés du monde entier sont touchés par l'augmentation du nombre de réfugiés et de migrants, par la distorsion des budgets découlant de la nécessité de consacrer des ressources accrues à la sécurité et aux forces armées, et par un environnement moins sûr pour tous. Le monde compte aujourd'hui plus de 60 millions de réfugiés et de personnes déplacées, dont une grande partie se trouve dans des pays relativement pauvres qui ont d'autres besoins à satisfaire.

Les gouvernements de tous les pays du monde sont réunis en ce moment à Paris pour trouver des moyens de sortir de la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce qui concerne l'environnement, caractérisée par une aggravation des changements climatiques qui menace les fondements mêmes de la société humaine.

Les défis sont nombreux. Nous, les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en avons sélectionné certains au sujet desquels nous pensons pouvoir faire quelque chose. Nous parlerons du droit international humanitaire, en particulier des aspects relatifs à la détention et de la nécessité de renforcer le respect de ce droit. Nous reviendrons sur l'importance de

protéger les soins de santé, qui ne sont que trop souvent menacés. Nous devons mieux protéger nos volontaires et les autres travailleurs humanitaires. Je voudrais rappeler ici que si, heureusement, nous n'avons perdu aucun volontaire dans l'action contre l'Ebola, nous avons, depuis la dernière Conférence internationale, perdu de nombreux volontaires au Moyen-Orient, en particulier en Syrie, mais aussi ailleurs : en Afrique de l'Ouest, en Afghanistan et dans beaucoup d'autres régions du monde. Il est très triste que des personnes qui font du volontariat sous la bannière de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soient tuées tandis qu'elles se battent pour ce en quoi elles croient et font ce qu'elles estiment être juste pour la communauté. Je voudrais que nous nous levions tous pour observer une minute de silence en hommage à ceux que nous avons perdus depuis la dernière Conférence internationale.

Merci beaucoup. Voilà qui renforce l'importance de la question des soins de santé en danger, qui sera examinée au cours des prochains jours.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est unique en ce sens qu'elle rassemble les Sociétés nationales et les gouvernements sur un pied d'égalité. Vous siégez ici côte à côte. Cela n'est possible que parce que les questions politiques sont laissées hors de la salle et que l'accent est mis sur les aspects humanitaires des thèmes dont nous débattons. C'est aussi une question de confiance, la confiance dans la capacité des Sociétés nationales d'appliquer les Principes fondamentaux et d'aider de façon impartiale et neutre toute personne en détresse, et la confiance qu'ont les Sociétés nationales dans la disposition du gouvernement de leur pays à les autoriser à agir de manière indépendante, en tant qu'auxiliaires dans l'espace humanitaire et conformément à leur mandat.

Au cours des 150 années d'existence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les réalisations ont été nombreuses. Nous devons le garder à l'esprit dans nos travaux des trois prochains jours, tout en nous tournant vers l'avenir et en nous concentrant sur ce que nous pouvons faire mieux pour ceux qui ont et qui auront besoin de nous, maintenant et demain.

Avant de conclure, permettez-moi de répéter ce que j'ai dit à l'ouverture du Conseil des Délégués hier matin. Je voudrais que la Conférence accueille à son tour la 190^e Société nationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Croix-Rouge de Tuvalu, la « petite nouvelle ». Bienvenue à la Croix-Rouge de Tuvalu.

J'ai maintenant le plaisir et l'honneur de donner la parole à Mme Simonetta Sommaruga, la présidente de la Confédération suisse.

4.5.2 Discours de Mme Simonetta Sommaruga, présidente de la Confédération suisse

(Original français)

Mesdames et Messieurs les Ministres, Messieurs les Présidents, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La bataille de Solferino, dont Henry Dunant a décrit les conséquences dévastatrices de manière si saisissante, a coûté la vie à des milliers de soldats.

Elle a aussi fait des victimes civiles, parmi lesquelles une femme qui s'était penchée à sa fenêtre et qui avait été atteinte par une balle perdue. Son nom était Antonia Savio Cerini. À Solferino, une peinture murale immortalise ses derniers instants.

Le fait que l'on connaisse aujourd'hui encore le nom d'Antonia Savio Cerini est une exception. Trop souvent, les noms des victimes civiles de conflits armés tombent bien vite dans l'oubli.

Depuis les premiers jours du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le droit international humanitaire a connu une évolution impressionnante. Le Mouvement a joué un rôle central dans ce développement. Il a contribué de manière déterminante à l'adoption de la première Convention de Genève et c'est grâce à lui que s'est développé sur cette base un droit humanitaire. Les conflits armés continuent cependant de faire beaucoup trop de victimes civiles, parmi lesquelles de nombreuses femmes et enfants, ce qui montre douloureusement que le droit international humanitaire est souvent trop peu respecté.

Mesdames et Messieurs, il y a 150 ans, c'est à l'invitation du Conseil fédéral suisse que s'est réunie la Conférence diplomatique qui a débouché sur la signature de la première Convention de Genève. Cet instrument a marqué la naissance d'une relation particulière entre la Suisse et le Mouvement.

Cette relation particulière se reflète notamment dans des valeurs centrales que le Mouvement et la Suisse partagent : la neutralité d'une part et l'engagement humanitaire de l'autre. La Suisse est en outre l'État dépositaire des Conventions de Genève.

1

2

3

4

5

C'est la raison pour laquelle la Suisse est fière de pouvoir à nouveau accueillir cette Conférence importante ici à Genève.

La Conférence est placée sous le signe d'un jubilé particulier. Il y a 50 ans, à Vienne, le Mouvement a défini ses sept Principes fondamentaux : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité, universalité.

Jean Pictet, le père spirituel des Conventions de Genève a dit que si le Mouvement ne devait avoir qu'un seul principe, ce serait l'humanité, car c'est de ce principe que découlent tous les autres.

L'humanité, plus qu'aucun autre principe, représente les efforts engagés pour atténuer les souffrances des personnes en détresse : personnes bloquées entre deux fronts, en fuite, victimes de catastrophes ou d'épidémies.

L'humanité est le langage commun que parlent les différentes organisations du Mouvement lors de leurs interventions : le CICR dans les zones de combat partout dans le monde, la Fédération et les Sociétés nationales dans les autres situations de crise.

C'est aussi une approche fondée sur l'humanité que le Mouvement a adoptée face à la situation actuelle concernant les réfugiés.

Le Mouvement apporte ainsi une contribution irremplaçable pour préserver la dignité et les droits des personnes concernées le long des routes migratoires qu'elles empruntent. La Suisse soutient la Fédération et les Sociétés nationales dans leurs efforts pour aider les personnes vulnérables le long des routes migratoires et se réjouit de l'attention particulière qui doit être accordée à ce thème durant cette Conférence.

Mesdames et Messieurs, le droit dans la guerre ne doit pas rester muet. Telle était la conviction qui, il y a plus de 150 ans, a mené à la fondation de la Croix-Rouge. Aujourd'hui, cette idée nous est familière. Pour beaucoup de contemporains d'Henry Dunant, elle représentait cependant une rupture : pendant trop longtemps, le droit n'avait fixé aucune limite aux belligérants. Mais aussi visionnaire qu'il a été l'approche du père fondateur de la Croix-Rouge, l'histoire du Mouvement témoigne aussi d'un remarquable pragmatisme.

Le Mouvement, lors de ses interventions dans les foyers de crise qui ont secoué le monde, n'a pas fait de distinction entre le bien et le mal, entre les

guerres justifiées et les guerres interdites, entre les victimes et les bourreaux. Il a exclusivement essayé de remédier aux conséquences catastrophiques des conflits armés.

Dès ses débuts, cette attitude a valu des critiques au Mouvement. Elle a aussi été plusieurs fois discutée au sein même du Mouvement. Mais l'approche est toujours restée la même. Et c'est tant mieux. Car grâce à son indépendance et à sa neutralité, le Mouvement a pu améliorer le sort de millions d'êtres humains.

Poursuivons donc ensemble sur ce chemin dans les jours qui viennent, avec le pragmatisme et l'optimisme qui sont si caractéristiques du Mouvement, et avec la conviction que le Mouvement et les États réunis ici pourront accomplir ensemble bien davantage que ce que chacun d'eux pourrait faire isolément.

Le Mouvement est plus ancien que la plupart des organisations internationales. Et pourtant, il est plus important que jamais. En collaboration avec le CICR et la Fédération internationale, ce sont bien souvent les 190 Sociétés nationales et leurs millions de volontaires qui apportent de l'aide dans les villes bombardées et dans les villages reculés détruits par des tremblements de terre. Le Mouvement peut faire une grande différence à l'échelle mondiale en agissant comme un réseau global disposant partout d'un ancrage local et s'appuyant sur des principes forts.

Le CICR et la Suisse ont reçu de la Conférence précédente le mandat d'élaborer, en dialogue avec la communauté des États, des propositions pour mieux protéger les victimes des conflits armés. Sur un point, les consultations ont montré une grande convergence : il manque actuellement une plateforme qui permettrait aux États de discuter régulièrement de l'application du droit international humanitaire.

Il faut donc instituer un forum de discussion. Non pas pour clouer les États au pilori, mais pour contribuer à rendre le droit international humanitaire plus efficace.

Mesdames et Messieurs, la peinture murale de Solferino dont je vous parlais représente une jeune femme qui s'est approchée de la fenêtre et ouvre un des montants, juste avant d'être blessée mortellement par une balle perdue.

Nous le savons tous. Aujourd'hui encore, tous les jours, dans des zones de guerre, des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes ouvrent une porte ou une fenêtre. C'est vers eux que se tourneront nos pensées, dans les jours à venir, durant lesquels nous

nous pencherons sur l'avenir du droit international humanitaire.

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir et le grand honneur de vous transmettre les salutations et les meilleurs vœux du Gouvernement suisse. Je vous remercie.

M. Greg Vickery, président de la Commission permanente

(Original anglais)

Je vous remercie, Madame la Présidente, en particulier pour ce discours remarquable qui marque l'ouverture de notre Conférence. Je peux maintenant déclarer ouverte la XXXII^e Conférence internationale. Je propose que nous passions au point 5 de l'ordre du jour, à savoir l'élection des responsables de la Conférence.

4.5.3 Élection du président, du vice-président, du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints et des autres responsables de la Conférence

M. Greg Vickery, président de la Commission permanente

(Original anglais)

Conformément à l'article 15, paragraphe 3, du Règlement du Mouvement, la première séance plénière débute avec l'élection du président et du vice-président de la Conférence, du président du Comité de rédaction, du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints de la Conférence, et des autres responsables proposés par le Conseil des Délégués. J'ai reçu de M. Peter Maurer, président du Conseil des Délégués, une résolution qui vous a été distribuée ce matin. Cette résolution, adoptée hier par le Conseil des Délégués, comprend la liste des candidats proposés pour l'élection aux fonctions de responsables de la Conférence. Je ne sais pas si cette liste va être affichée à l'écran, mais je crois que vous en avez tous une copie papier sur votre bureau, du moins, je l'espère.

À l'exception des secrétaires généraux adjoints, ces personnes forment le Bureau de la Conférence. Les membres de la Conférence doivent en outre désigner les organes subsidiaires de la Conférence qui seront présidés par les responsables dont les noms figurent

dans les documents qui vous ont été distribués. Pouvons-nous élire ces personnes par acclamation?

Les responsables de la Conférence sont élus par acclamation.

Ces personnes sont donc élues aux postes de responsables de la XXXII^e Conférence internationale, et les commissions ainsi que le Comité de rédaction sont maintenant constitués.

J'ai à présent le plaisir d'inviter Mme Fatima Gailani, présidente du Croissant-Rouge afghan, à assumer la présidence de la Conférence. J'invite aussi le secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints de la Conférence à venir prendre place sur l'estrade. Je souhaite à Mme Gailani et à son équipe beaucoup de succès dans la conduite des débats de cette Conférence. Je vous remercie.

4.5.4 Organisation des travaux: séances plénières, débat général, Comité de rédaction, commissions, Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées; procédure d'élection des membres de la Commission permanente

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Madame la Présidente de la Confédération suisse, Mesdames et Messieurs les ministres, Vos Altesses royales, Excellences, chers collègues des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de m'avoir élue à la présidence de la XXXII^e Conférence internationale. Je suis honorée de la confiance que vous me témoignez. Je vous donne l'assurance que je m'acquitterai de mon mieux de cette tâche. Je garderai toujours à l'esprit les Principes fondamentaux, le Règlement et les Statuts du Mouvement.

Présidente depuis onze ans du Croissant-Rouge afghan, je constate chaque jour l'importance de notre action et le rôle crucial que nous jouons en intervenant dans le cadre de conflits armés, de catastrophes et d'autres situations d'urgence, qui surviennent bien trop souvent dans mon pays, malheureusement, et dans de nombreuses régions du monde. Les catastrophes naturelles et les conflits armés nous ont enlevé de nombreuses vies et ont

1

2

3

4

5

brisé trop de destinées dans des villages reculés et des régions vulnérables.

Nous sommes toujours présents, apportant ce que nous pouvons avec ce que nous avons. Ce sont les petites actions qui donnent véritablement un sens à mon travail et à celui du Mouvement; être présent au milieu des décombres, aider une mère ou tenir la main d'un enfant, et leur faire comprendre qu'ils ne sont pas seuls. Nos volontaires accomplissent la part la plus importante, dans les moments de la vie où de telles actions signifient beaucoup pour ceux que nous cherchons à aider. Nos volontaires poursuivent le plus noble des objectifs: faire preuve de davantage d'humanité afin d'aider ceux qui ont le plus besoin de nous.

Je me souviens encore du père d'un volontaire. Il pleurait son fils, décédé dans l'accomplissement de sa mission. L'homme était écrasé de chagrin, mais, rassemblant toute son énergie, il m'a murmuré qu'il était très fier du travail de son fils pour le Croissant-Rouge. Il y a de véritables héros au sein du Mouvement. Ils sont pour moi une source d'inspiration et j'espère qu'ils vous inciteront à nous pousser à en faire davantage, à continuer de faire le bien et à mieux nous préparer aux prochaines crises.

Pour moi, cette Conférence n'est pas uniquement une conférence. C'est la Conférence, l'occasion très rare qu'ont tous les quatre ans le Mouvement, les gouvernements et les autres parties prenantes de se réunir et de résoudre les problèmes. Nous vous invitons à travailler ensemble ces trois prochains jours afin d'adopter des résolutions cruciales, non seulement pour nous, mais aussi pour ceux qui sont sur le terrain, que ce soit les victimes ou les volontaires.

Je vais maintenant vous en dire davantage sur la structure de la Conférence. La Commission permanente entendait organiser une Conférence plus ouverte et plus inclusive, qui souligne la volonté du Mouvement de jouer un rôle central dans le système humanitaire international.

Le Mouvement repose sur un réseau de volontaires actifs au sein des communautés et sur des valeurs éthiques communes à l'ensemble de l'humanité. La Conférence internationale constitue une excellente plateforme pour mettre en avant son caractère unique et sa vitalité. Elle est un lieu de débat humanitaire depuis plus d'un siècle et doit le rester, car son rôle est essentiel à la capacité du Mouvement de remplir sa mission humanitaire. Toutefois, la Conférence doit pour cela renforcer l'inclusion et la participation tant de ses membres que des autres parties prenantes humanitaires intéressées.

C'est avec cet objectif en tête que les coorganisateur ont lancé au début de cette année l'initiative mondiale «Des paroles aux actes». Le but était de créer une dynamique et de fournir des plateformes de dialogue avec un public plus large que les seuls membres de la Conférence, notamment d'autres acteurs humanitaires, les volontaires, le personnel et même les personnes touchées par les crises.

C'est dans ce même esprit d'ouverture que la Commission permanente a décidé de rendre le processus de préparation de la Conférence plus inclusif et plus transparent et a demandé au CICR et à la Fédération internationale de veiller à ce que les États parties aux Conventions de Genève et les Sociétés nationales soient informés régulièrement du processus préparatoire.

La structure de la Conférence repose sur un programme organisé de manière claire. Celui-ci comprend un thème principal, trois aspirations et six thèmes subsidiaires qui seront examinés dans le cadre des commissions plénières et du Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées. Le thème principal a été facile à trouver: nos Principes fondamentaux, dont nous avons célébré le 50^e anniversaire cette année. Ces Principes devront guider et orienter nos travaux tout au long des trois prochains jours.

L'ordre du jour de cette XXXII^e Conférence internationale est très ambitieux. Un certain nombre de résolutions importantes vont être parachevées en vue de leur adoption à la séance plénière de clôture. Le Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées aura pour tâche de formuler des idées en vue de favoriser une action encore plus efficace aux niveaux local et mondial. Enfin, cinq commissions thématiques plénières et un débat général sont prévus. Un programme aussi riche est un défi en soi, un défi d'autant plus grand que la durée de la Conférence a été à nouveau raccourcie parce que vous, les délégations, en avez exprimé le souhait. Étant donné que la plupart des séances plénières auront lieu en parallèle, les places ne seront attribuées que pour deux séances plénières: la séance actuelle d'ouverture de la Conférence et la dernière séance plénière, qui aura lieu l'après-midi du 10 décembre. Pour toutes les autres séances, le placement sera libre et vous êtes donc priés de prendre vos plaques nominatives avec vous.

Comme vous l'aurez sûrement déjà remarqué, nous disposons d'une interprétation simultanée dans les langues de travail, c'est-à-dire l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Il en ira de même pour

le débat général, les commissions et le Comité de rédaction. Tous les documents de travail officiels seront distribués dans ces langues. L'interprétation en russe est également assurée.

Permettez-moi de vous expliquer comment je prévois de diriger le débat général, puis je céderai la parole au secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Nicolas Lang, qui vous donnera d'autres informations importantes. Le débat général est consacré aux interventions des délégations. Il durera, comme les autres séances menées en parallèle, jusqu'au jeudi 10 décembre à 13 heures. Il aura lieu dans les salles 5 et 6 et sera diffusé en direct sur les écrans de télévision dans le Centre de conférences. Chaque délégation qui souhaite prendre la parole doit s'inscrire. Si elle ne l'a pas encore fait, elle doit se rendre au bureau des inscriptions situé au rez-de-chaussée. La liste des intervenants sera publiée en ligne sur le site web de la Conférence et affichée au bureau des inscriptions chaque matin. Veuillez remettre une version écrite de votre intervention à l'un des volontaires présents dans la salle du débat général afin de faciliter la tâche des interprètes.

Compte tenu du nombre élevé d'intervenants attendu, j'ai diminué la durée des interventions en vertu des droits qui me sont conférés par l'article 18.2 du Règlement du Mouvement. Chaque intervenant aura droit à trois minutes seulement. Les exceptions seront les interventions au nom d'un groupe ou d'un État au niveau ministériel qui, elles, pourront durer cinq minutes. Veuillez noter que le texte intégral des interventions peut être remis au secrétariat en vue du procès-verbal de la Conférence. Comme vous le savez, toutes les interventions seront retranscrites telles quelles.

Je saisis cette occasion pour vous rappeler à tous que les déclarations doivent être strictement conformes aux Principes fondamentaux et que, en application de l'article 11, paragraphe 4, des Statuts du Mouvement, aucun délégué ni aucune délégation ne doit s'engager dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. Pour garantir la tenue d'une Conférence harmonieuse et apolitique, je n'hésiterai pas à faire usage des pouvoirs qui me sont conférés en tant que présidente pour retirer la parole aux délégations qui ne respectent pas cette disposition fondamentale et pour supprimer leurs propos du procès-verbal de la Conférence.

Enfin, je souhaite vous rappeler que les autorités suisses ont généreusement invité tous les participants à une réception qui aura lieu ce soir à 19 heures, dans

ce Centre de conférences. Monsieur Lang, vous avez la parole.

S. E. M. Nicolas Lang, secrétaire général de la Conférence

(Original français)

Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, permettez-moi de parcourir avec vous maintenant le programme des trois prochains jours.

À la suite de mes remarques préliminaires, le président du CICR et le président de la Fédération internationale vont prononcer leur discours de bienvenue. Après cela, nous aurons une courte pause, puis nous engagerons le débat sur le thème principal de la Conférence « Le pouvoir de l'humanité: les Principes fondamentaux en action ».

Après le déjeuner, quatre segments différents se tiendront en parallèle. Comme l'a déjà mentionné la présidente de la Conférence, l'un de ces segments est le débat général qui débutera à 14 h 30 et non à 14 heures comme cela est indiqué dans le programme.

Le Comité de rédaction, quant à lui, commencera ses travaux à 15 heures. Ce comité est chargé de réviser et de consolider tous les documents officiels soumis à la Conférence pour adoption ainsi que les amendements proposés. En particulier, il doit établir le texte définitif des projets de résolution en vue de leur adoption, nous l'espérons tous, par consensus, durant la séance plénière de jeudi après-midi.

Cet après-midi, la Commission D se penchera sur les soins de santé en danger et la Commission C sur la violence sexuelle et sexiste. Les Commissions sont ouvertes à tous les participants à la Conférence.

Le Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées est le quatrième segment qui débutera aujourd'hui. Il durera jusqu'à jeudi midi. Ce segment est une réelle innovation. En s'appuyant sur les contributions de populations vulnérables, de membres du personnel et de volontaires, et de décideurs des milieux universitaires et politiques à travers l'initiative « Des paroles aux actes », plus connue sous son nom anglais *Voices to action*, le Dialogue humanitaire vise à encourager les participants à discuter des défis actuels et futurs et à travailler ensemble pour définir des solutions, le tout dans un format ouvert et innovant. Cet après-midi, les séances du Dialogue humanitaire porteront sur les risques de catastrophe et les changements climatiques, et les risques en milieu urbain.

1

2

3

4

5

En ce qui concerne la journée de demain, la structure sera semblable à celle de cet après-midi. Le débat général et le Comité de rédaction se dérouleront de la même manière avec l'ajout, dans la matinée, d'une séance plénière spéciale sur la migration, qui se tiendra de 9 heures à 9 h 45. Cette séance donnera un coup de projecteur sur notre préoccupation humanitaire commune pour la situation des migrants vulnérables le long des routes migratoires. Elle sera l'occasion de mener une réflexion sur les manières dont les États, le Mouvement et les autres parties prenantes peuvent traiter des questions liées à la migration. Je tiens à signaler ici qu'aucune déclaration ne sera possible durant cette séance, mais vous pourrez bien évidemment traiter de la migration dans le cadre du débat général.

Les thèmes suivants seront abordés dans le cadre du Dialogue humanitaire: les systèmes de santé communautaires résilients, les environnements marqués par l'insécurité et la migration. Les Commissions se pencheront, pour leur part, sur la violence sexuelle et sexiste (Commission C), le lancement de la Coalition d'un milliard pour la résilience (Commission E), le renforcement des cadres juridiques applicables aux catastrophes et aux situations d'urgence (Commission E), les soins de santé en danger (Commission D), les défis contemporains dans le droit international humanitaire (Commission B) et les Principes fondamentaux en action (Commission A).

Jeudi matin, le débat général continuera jusqu'à 13 heures, et le Comité de rédaction mettra au point les résolutions pour adoption et conclura ses travaux. Deux Commissions se tiendront dans la matinée de jeudi, l'une sur les défis contemporains dans le droit international humanitaire (Commission B) et l'autre sur les Principes fondamentaux en action (Commission A). Le Dialogue humanitaire terminera aussi ses travaux avant le déjeuner.

La séance plénière de clôture aura lieu jeudi après-midi. Elle débutera par l'élection des cinq nouveaux membres de la Commission permanente, suivie par le rapport sur les travaux de la Conférence et de l'adoption des résolutions.

Pour l'élection des nouveaux membres de la Commission permanente, nous procéderons à un appel nominal par voie électronique pour déterminer la majorité absolue nécessaire au premier tour du scrutin. C'est une première. Des volontaires distribueront des claviers numériques dans la salle à cet effet. Pour cet appel nominal, vous aurez besoin d'une carte de vote. Cette carte a été remise aux chefs

de délégation lors de leur enregistrement ou, dans certains cas, à un autre membre de la délégation, sur présentation du formulaire de procuration se trouvant dans votre casier. Le formulaire doit être dûment complété par le chef de délégation et remis aux personnes chargées de l'enregistrement. Un appel nominal est indispensable pour déterminer la majorité absolue des délégués présents et votants. Je me permets donc de vous demander d'être présents à 14 heures précises le 10 décembre.

Vous trouverez aussi dans vos casiers un livret contenant les instructions sur la procédure, votre nom d'utilisateur, votre mot de passe pour le vote électronique, ainsi que les formulaires de candidature de tous les candidats. Le vote en tant que tel se fera à l'aide de vos smartphones, vos tablettes ou vos ordinateurs portables. Si vous n'avez pas accès à de tels dispositifs technologiques, des tablettes seront mises à votre disposition au kiosque de l'élection dans la salle.

Vous aurez également la possibilité de rencontrer les candidats demain soir à 19 heures au premier étage du Centre de conférences. Il se pourrait que cette présentation soit avancée de 45 minutes, suivant le programme de demain après-midi. Vous en serez informés. Veuillez noter qu'il est encore possible de faire acte de candidature jusqu'à cet après-midi à 14 h 30.

Je vais dire maintenant quelques mots sur les engagements. Il s'agit là d'un instrument important, qui permet aux Sociétés nationales, aux États parties aux Conventions de Genève et aux observateurs de s'engager à entreprendre des actions concrètes liées aux principaux thèmes de cette Conférence. J'encourage donc toutes les délégations à proposer un ou plusieurs engagements ou à se joindre à un engagement ouvert. Vous pouvez soumettre vos engagements via la plateforme du site de la Conférence ou par écrit au stand des engagements, au rez-de-chaussée.

Au deuxième étage du Centre de conférences, le Village humanitaire est consacré à des expositions portant notamment sur le rétablissement des liens familiaux, les soins de santé en danger et les abris pour l'hiver. Je vous encourage à le visiter. Des manifestations parallèles seront organisées pendant l'heure du déjeuner et le soir, aujourd'hui, mercredi et jeudi, ainsi que dans la matinée, mercredi et jeudi. Une liste complète des manifestations parallèles est disponible dans votre programme en ligne.

Avant de conclure, permettez-moi de préciser que le débat général aura lieu au troisième niveau de ce bâtiment. C'est pourquoi je vous invite à vous

familiariser avec les lieux, de sorte que le débat puisse se dérouler dans les meilleurs délais car la liste des orateurs est très longue.

Madame la Présidente, je vous rends la parole.

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci Monsieur l'Ambassadeur. Je viens de recevoir des amendements au projet de résolution sur le renforcement du respect du droit international humanitaire, sous la forme d'un contreprojet de résolution, soumis par la Fédération de Russie en son nom et au nom de huit autres États. Ce document est actuellement distribué aux participants à la Conférence, à la demande de la Fédération de Russie. Ces amendements, et toute autre proposition d'amendement, seront examinés par le Comité de rédaction.

Permettez-moi de faire une remarque concernant le Comité de rédaction. Celui-ci s'attachera à parachever le texte des projets de résolutions, pour adoption à la séance plénière de clôture de jeudi après-midi. Je demande donc à tous les membres de la Conférence de présenter au président du Comité de rédaction tout amendement qu'ils souhaitent apporter aux projets de résolutions au cours de l'examen des documents par le Comité de rédaction.

Enfin, permettez-moi de vous rappeler que la Conférence doit s'efforcer d'adopter ses résolutions par consensus, dans un esprit d'universalité et d'unité, et respecter le Règlement et les Statuts du Mouvement. Le vote doit donc être évité et n'être utilisé qu'en dernier recours. En revanche, si les participants à la Conférence ne parviennent pas à atteindre un consensus, le vote sera inévitable.

J'ai le plaisir de donner la parole au président de la Fédération internationale, M. Tadateru Konoé.

4.5.5 Discours liminaire de M. Tadateru Konoé, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(Original anglais)

Madame la Présidente de la Confédération suisse, vos Altesses royales, Excellences, chers amis de la Croix-

Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs, l'impératif humanitaire est la priorité absolue. Ce sont les premiers mots du Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophe. En une ligne, les auteurs du Code ont saisi l'histoire, le but et l'humanité commune du Mouvement.

L'impératif humanitaire, priorité absolue. N'est-ce pas pour cela, mes amis, que nous sommes ici? Comme l'a dit mon cher ami Peter Maurer, «le monde est à un tournant». Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire est sans précédent. Selon les Nations Unies, plus de 80 millions de personnes ont besoin de notre aide, un chiffre qui a doublé rien qu'au cours des dix dernières années. En 2014, près de 102 millions de personnes ont été touchées par des catastrophes. La réponse apportée par le Mouvement est, comme toujours, l'humanité. Des efforts incessants et inlassables pour atteindre les plus vulnérables, les plus isolés, pour protéger leur vie et restaurer leur dignité. Notre action est guidée par les besoins, et uniquement par eux. Il ne s'agit pas seulement d'un idéal, mais aussi d'une approche pratique façonnée par plus de 150 ans d'action humanitaire. Notre Mouvement est neutre, impartial et indépendant, parce qu'il doit l'être pour atteindre les personnes les plus vulnérables et les plus isolées.

L'impératif humanitaire est certes une priorité absolue, mais cela ne suffit pas. Cette approche fondée sur des principes, de même que les lois élaborées en partenariat avec les États, a guidé notre Mouvement durant 150 ans. Elle a contribué à définir le système humanitaire mondial. Mais l'histoire de l'humanité est aussi celle de notre espèce. Une histoire marquée par la guerre, la violence, la pauvreté, la misère, les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme, et le désespoir.

On ne peut attendre des organisations humanitaires qu'elles garantissent seules l'application de ces principes. Notre Mouvement a besoin du soutien des États et, plus encore, de leur leadership pour maintenir ces principes au centre de notre action et pour promouvoir leur respect permanent ainsi que celui des lois qui les sous-tendent.

Nous avons une responsabilité commune d'atteindre toutes les personnes dans le besoin et l'obligation collective d'en rendre compte. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouent un rôle unique d'auxiliaire indépendant des pouvoirs publics. Les gouvernements n'ont pas les réponses à

1

2

3

4

5

tous les défis auxquels leurs citoyens sont confrontés. Même ceux qui ont le plus de ressources peuvent avoir du mal à atteindre les personnes véritablement isolées et vulnérables. Nous pouvons parcourir ce dernier kilomètre pour apporter directement l'aide à ceux qui en ont besoin. Nous devons nous adapter ensemble. Les besoins humanitaires ont non seulement augmenté, mais aussi changé. Nous ne sommes pas confrontés aujourd'hui aux mêmes types de crise qu'il y a encore à peine dix ans. Les conflits se prolongent et n'ont plus grand-chose à voir avec ceux qui ont conduit à l'ordre mondial actuel.

Désormais provoquées par des agents catalyseurs tels que les changements climatiques et l'urbanisation sauvage, les catastrophes ont changé de physionomie. Elles sont plus dévastatrices, plus fréquentes et moins prévisibles. Les mouvements de population ont pris une ampleur jamais vue depuis 70 ans, ce qui nous rappelle que tous les pays sont unis dans leur vulnérabilité.

Le Mouvement et les États doivent trouver ensemble des solutions nouvelles pour surmonter ces difficultés. Nous ne pouvons pas continuer de consacrer autant d'argent, de temps et d'efforts à des opérations de secours qui arrivent souvent trop tard et qui, trop souvent, ne permettent pas de réduire les risques et les vulnérabilités. Nous devons revoir notre manière de répondre aux besoins humanitaires. Nous devons donner la priorité aux activités qui aident les communautés à devenir plus solides et plus résilientes.

La Fédération internationale est déterminée à concrétiser ce changement. Notre Secrétariat a axé son nouveau Plan et budget quinquennal sur l'établissement de partenariats pour des communautés plus résilientes. Demain, nous lancerons la Coalition d'un milliard pour la résilience. Grâce à elle, nous pensons pouvoir encourager plus d'un milliard de personnes au cours de la décennie à venir à agir pour réduire les risques et les vulnérabilités auxquels elles sont exposées et à prendre ainsi des mesures pour assurer un avenir plus sûr et plus résilient. C'est l'occasion d'une mobilisation sans précédent pour prévenir les souffrances et protéger la dignité avant qu'elle ne soit menacée. L'impératif humanitaire n'en exige pas moins. Nous espérons que les États se joindront à nous pour faire de cette ambition une réalité.

Nos Sociétés nationales ont un rôle essentiel à jouer à cet égard. Travaillant au quotidien avec les communautés, elles assurent des services de base pour les personnes en situation de détresse chronique

et viennent en aide à celles qui sont exclues ou marginalisées. Elles fournissent des services de santé, mettent en place des systèmes d'alerte précoce, apportent les premiers secours et intensifient les opérations en temps de crise. Elles sont présentes lors de chaque phase, aidant les communautés à se relever et à reconstruire en tenant compte des risques à l'origine de la crise. La présence d'une Société nationale forte et qui fonctionne bien est essentielle dans toute société. C'est pourquoi nous, le Mouvement et les États, avons un intérêt commun à ce que les Sociétés nationales soient fortes, et la responsabilité conjointe de faire tout notre possible pour les soutenir.

Mesdames et Messieurs, cette Conférence est l'occasion pour notre Mouvement et pour les États de s'unir dans la poursuite de leur objectif commun d'humanité, et de réaffirmer leur engagement conjoint vis-à-vis des quelque 17 millions de volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui sont en première ligne et qui, compte tenu de leur présence au sein des communautés vulnérables du monde entier, peuvent contribuer à l'édification d'un monde plus résilient.

Nous demanderons aux États de nous aider à créer et à maintenir un environnement propice au volontariat, notamment en promouvant l'adoption de lois, de politiques et de pratiques favorables. Ces lois et ces politiques peuvent assurer la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire en leur garantissant le droit à une formation et à un équipement de sécurité adéquats, ainsi qu'à un soutien psychosocial, et en favorisant la mise en place de systèmes de protection sociale de base, notamment d'une assurance ou d'un filet de sécurité équivalent. Ces mesures ne peuvent pas être considérées comme facultatives lorsque l'on sait que, depuis la dernière Conférence internationale, près de 100 volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été tués dans l'accomplissement de leur mission. Nous avons la responsabilité collective de faire en sorte que le bilan ne soit pas le même dans quatre ans.

La résolution sur le droit relatif aux catastrophes vise à renforcer les cadres juridiques nationaux applicables aux interventions, de manière à ce qu'ils facilitent la mise en œuvre et la coordination des opérations internationales lorsque cela est nécessaire. Elle encourage en outre les efforts destinés à garantir la mise en place de lois qui favorisent et intègrent la réduction des risques de catastrophe et les premiers secours, donnant ainsi suite au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Notre but est de bâtir des communautés résilientes. Or un tel

objectif ne peut être atteint sans la mise en place de cadres nationaux solides et axés sur les risques.

Le Mouvement attirera par ailleurs l'attention sur l'un des principaux facteurs de vulnérabilité de notre société, qui reste pourtant insuffisamment pris en compte : la violence sexuelle et sexiste, et en particulier la violence à l'égard des personnes subissant déjà les conséquences de catastrophes, de conflits armés ou de déplacements. La résolution sur la violence sexuelle et sexiste vise à garantir la prise de mesures juridiques et politiques par les gouvernements et le Mouvement permettant d'anticiper, de prévenir et de combattre ces actes insidieux, cruels et totalement inacceptables.

Dans un esprit de véritable partenariat, nous vous demanderons également de faire tout votre possible pour faciliter notre travail. La résolution sur le renforcement de la réponse du Mouvement à des besoins humanitaires croissants demande aux États de promouvoir et de protéger le statut d'auxiliaire des Sociétés nationales, et de créer à cet effet des bases juridiques et politiques solides. Elle leur demande en outre de faciliter les activités des composantes internationales et l'exécution de leur mandat en leur assurant un accès et en garantissant leur sécurité, conformément au droit international humanitaire et aux Statuts du Mouvement. Enfin, elle demande aux États de reconnaître le travail considérable accompli pour améliorer la coopération et la coordination au sein de notre Mouvement, notamment par le biais de l'adoption d'un logo du Mouvement, de règles et de principes communs en matière de mobilisation des ressources, et d'un accord mis à jour sur les modalités de notre collaboration face aux principaux défis humanitaires.

Ces défis humanitaires, ils sont nombreux. Aujourd'hui, des dizaines de milliers de personnes vulnérables à travers le monde se déplacent en quête de sécurité et de dignité. Cette Conférence attirera l'attention sur la vulnérabilité des migrants et des réfugiés et nous rappellera à tous les engagements que nous avons pris la dernière fois que nous nous sommes réunis, notamment celui de garantir aux Sociétés nationales un accès réel et sûr à tous les migrants, quel que soit leur statut juridique.

Notre but est la résilience, mais en aucun cas la tolérance face aux violations des droits et des principes, qui deviennent toujours plus fréquents. Ces prochains jours, les États auront une occasion exceptionnelle de renforcer le cadre normatif du droit international humanitaire en adoptant un mécanisme de respect des normes.

Chères délégations, cette Conférence joue un rôle crucial dans le dialogue plus large mené sur la nature, les objectifs et l'avenir de l'assistance humanitaire. Les décisions que vous avez devant vous prennent appui sur le travail impressionnant accompli durant la Conférence mondiale de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe, et sur les objectifs de développement durable. J'espère que, pendant que nous sommes réunis ici à Genève, nos collègues à Paris prendront un nouvel engagement en matière de lutte contre les changements climatiques; un engagement qui repose largement sur des mesures visant à donner aux communautés les ressources et les moyens nécessaires pour faire face aux conséquences des changements climatiques.

Enfin, le Mouvement se félicite de l'occasion offerte par le Sommet humanitaire mondial, qui se tiendra à Istanbul, de poursuivre ce dialogue. La dignité, la sécurité, la résilience, les partenariats et le financement, qui seront les principaux sujets du Sommet, jouent un rôle essentiel dans l'ensemble de nos activités. Le Conseil des Délégués a adopté un message au Sommet humanitaire mondial, dont les États ont été invités à prendre connaissance. Nous espérons que des recommandations concrètes seront formulées et que des engagements seront pris en Turquie pour soutenir et faire avancer nos efforts collectifs en matière de renforcement de la résilience.

Je vous remercie une fois encore de nous avoir rejoints ici cette semaine. Dialoguez avec nous, engagez-vous avec nous, mettez-nous à l'épreuve et aidez-nous à préserver l'essentiel pour nous tous : notre humanité en action. Je vous remercie.

4.5.6 Discours liminaire de M. Peter Maurer, président du Comité international de la Croix-Rouge

(Original anglais)

Madame la Présidente, vos Altesses royales, Excellences, Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis, c'est un honneur de vous accueillir, au nom du CICR à cette XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui constitue une plateforme véritablement unique où notre Mouvement et les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève se réunissent pour façonner l'avenir de l'action humanitaire.

Nous sommes entrés dans une ère où les conflits armés sont plus complexes et plus longs, font intervenir des acteurs plus nombreux, ont des effets

1

2

3

4

5

plus étendus sur le plan régional. Des tactiques et des armes plus diverses sont employées et, surtout, des souffrances indicibles sont infligées aux populations. Cette ère est celle des conflits armés prolongés, qui font de notre monde un monde en guerre.

Les conflits ont des effets systémiques et généralisés, qui vont de l'implosion des services publics essentiels comme la santé, l'approvisionnement en eau et en électricité et l'assainissement, à la destruction de tout ce qui permet à une société de croître : l'éducation de ses enfants, des emplois pour ses adultes et la sécurité pour ses membres les plus vulnérables. Les souffrances humaines que provoquent les conflits contemporains revêtent de nombreuses formes : des personnes sont tuées, d'autres blessées, d'autres encore ont perdu l'espoir et leurs repères, et souffrent de traumatismes physiques et psychologiques que le temps seul ne guérira pas. La violence, presque toujours exacerbée par la pauvreté, l'exclusion, la discrimination et l'injustice, touche bien trop de personnes et domine bien trop de sociétés. Il en résulte une fragilité chronique à l'échelle mondiale, qui touche les individus, les communautés, les systèmes et des régions entières.

Nous devons donc faire deux choses : nous devons intensifier notre action au regard des besoins existants et nous devons rendre notre intervention plus pertinente encore. Pour ce faire, nous devons renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement, tout en les adaptant aux réalités de chaque contexte et en tenant compte du mandat, des compétences et du savoir-faire de chaque composante.

Hier, le Conseil des Délégués a adopté des textes qui, dans l'avenir proche, vont considérablement influencer le fonctionnement, la perception et la portée du Mouvement. La résolution sur le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement améliorera la façon dont nous travaillons ensemble pour mieux servir les personnes en détresse ; l'initiative du Mouvement relative à la marque favorisera une meilleure visibilité et une meilleure compréhension de notre mission ; et le message au Sommet humanitaire mondial de l'an prochain – et je vois que Stephen O'Brien est parmi nous aujourd'hui – orientera les priorités de nos pairs dans le secteur humanitaire plus large.

Cela étant, les priorités politiques dominent le monde, et nous avons, en tant qu'humanitaires, une contribution précieuse à apporter, en particulier en ce qui concerne deux enjeux cruciaux de notre temps : la migration et le terrorisme. La migration dans le monde a atteint une dimension inédite, quelque 60 millions

de personnes étant actuellement déplacées à cause de la violence et de la guerre, un chiffre sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous devons nous rappeler que nul ne laisse derrière lui sa maison, sa famille, sa vie entière sur un coup de tête. Et les raisons qui poussent à fuir ne vont pas disparaître de sitôt. Cette crise est loin d'être terminée.

La stratégie de notre Mouvement en matière de migration, adoptée en 2011, reste aussi pertinente qu'il y a quatre ans et sa mise en œuvre globale doit être poursuivie. Là encore, il y a deux enjeux cruciaux : la vulnérabilité liée au statut, et le pragmatisme face au nombrilisme. La vulnérabilité doit être le moteur premier de l'assistance humanitaire et de la protection des migrants, tandis que leur statut juridique détermine leurs droits. Les vulnérabilités et les droits ne doivent pas être mis en opposition et les États ne peuvent pas se concentrer sur ce qui se passe à l'intérieur de leurs frontières uniquement. Les routes migratoires traversent les frontières, comme doit le faire notre action humanitaire.

Les États et les composantes du Mouvement doivent nouer des partenariats innovants, non seulement pour soutenir mais aussi pour autonomiser les personnes déplacées, de leur pays d'origine à leur pays de destination. Placer les migrants dans des camps n'est pas une solution. Nous devons donner aux migrants les moyens et la possibilité de mener une vie normale. J'appelle donc tous les États à fournir des ressources adaptées aux besoins, qui sont immenses.

En tant que Mouvement, nous continuerons de fournir des soins de santé et d'autres formes d'assistance matérielle aux migrants vulnérables, de prendre contact avec leur famille lorsque cela est possible, et d'aider les migrants détenus, en particulier les mineurs. Le CICR continuera d'apporter un soutien aux communautés dans les pays d'origine et les régions voisines, à proximité des lignes de front des conflits qui sont la cause des premiers déplacements, afin que moins de personnes soient contraintes de fuir leur foyer. Nous intensifierons notre soutien aux partenaires du Mouvement le long des routes migratoires.

Chers collègues, dans le même temps, nous sommes confrontés à la violence aveugle des attentats terroristes perpétrés dans le monde – je pense aux tragédies qui ont frappé récemment Yola, Bamako, Paris, Beyrouth et bien d'autres villes. Cette situation a créé un sentiment généralisé d'insécurité et suscité des réactions de plus en plus fortes de la part des États. Il est important de noter que de notre point de vue et dans ce contexte, toutes les attaques délibérées contre des non-combattants et toutes les attaques

visant à semer la terreur sont interdites en vertu du droit international humanitaire.

Le CICR et le Mouvement continueront de rappeler haut et fort à toutes les parties la nécessité de préserver l'humanité et d'appliquer le droit international humanitaire ainsi que les autres cadres pertinents, comme le droit des droits de l'homme, pour prévenir ces actes de violence inacceptables et y faire face. Nous devons redoubler d'efforts pour faire en sorte que le droit soit connu, compris et respecté. Nous devons démontrer que l'emploi de la force doit s'inscrire dans les limites du droit, et que le traitement des détenus selon les normes internationales joue un rôle indéniable dans la réduction des actes de terrorisme et d'autres formes de violence extrême.

Le dialogue que nous menons dans le monde entier avec les porteurs d'armes et l'expérience que nous avons acquise en visitant des centaines de milliers de détenus chaque année font que nous sommes bien placés pour guider les gouvernements sur la meilleure façon de respecter le droit de la guerre. J'appelle les États à respecter les règles d'humanité lorsqu'ils font des choix difficiles liés à des actions militaires et de sécurité.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, cette Conférence n'a pas pour but de nous mettre à l'honneur et je ne vais donc pas m'attarder sur les efforts extraordinaires déployés chaque jour dans le monde par les 15 000 collaborateurs du CICR et les près de 17 millions de volontaires et d'employés des Sociétés nationales et de la Fédération internationale pour aider et protéger les personnes touchées par un conflit, par la violence ou par une catastrophe. Permettez-moi néanmoins de prendre quelques instants pour rendre hommage à nos amis et nos collègues qui ont perdu la vie alors qu'ils s'employaient à en sauver d'autres.

Chers collègues, comme vous ne le savez que trop bien après quatre années de préparation, cette Conférence est avant tout une occasion de nous réunir, de manifester notre volonté d'améliorer le respect du droit international humanitaire et de renforcer notre détermination à protéger la mission médicale, à prévenir la violence sexuelle, à défendre le traitement humain des personnes détenues et à promouvoir une responsabilité accrue dans l'emploi et le transfert des armes.

Chaque jour, nous voyons que le droit international humanitaire n'est pas respecté et nous constatons l'incapacité de faire respecter cette branche du droit,

un devoir qui incombe à tous les États et tous les acteurs non étatiques en vertu des Conventions de Genève. Ces règles sont trop souvent ignorées et violées, alors qu'elles constituent la seule forme de protection des populations en temps de guerre. Nous devons être honnêtes avec nous-mêmes : nous échouons tous à protéger les personnes les plus vulnérables des effets des conflits armés et de la violence.

Un exemple frappant de cet échec est la fréquence des attaques commises contre les établissements et le personnel de santé dans le monde, qui bénéficient pourtant d'une protection spécifique en vertu du droit. Nous avons besoin d'un engagement renouvelé à respecter la lettre et l'esprit du droit : précautions maximales dans l'attaque et tolérance zéro pour les erreurs.

Un autre exemple est la large disponibilité et l'emploi abusif des armes, qui ne pourront être empêchés que si les transferts responsables et l'utilisation adéquate des armes deviennent la règle. J'ai moi-même constaté les effets des armes explosives dans des régions densément peuplées : au Yémen, en Syrie, en Somalie, pour ne citer que quelques exemples. Je réitère ici les appels du CICR et du Mouvement exhortant toutes les parties à éviter d'utiliser des armes explosives dans les zones peuplées. Nous exhortons aussi tous les États à adhérer au Traité sur le commerce des armes et à l'appliquer fidèlement.

Le respect du droit international humanitaire est le seul moyen véritable d'assurer une meilleure protection en période de conflit armé. Mais le droit international humanitaire est avant tout une réalisation des États, qui se sont réunis et ont décidé d'écrire l'histoire en élaborant ces règles et qui, souvent, ne ménagent pas leurs efforts pour en garantir le respect. Cette Conférence vous offre une occasion unique de mettre en place un mécanisme qui pourrait contribuer de façon constructive à la réalisation de cet objectif crucial et écrire une nouvelle page d'histoire.

Le processus de consultation sur la résolution relative au respect du droit international humanitaire a été long et approfondi. Le projet de résolution reflète la convergence la plus large des différents points de vue exprimés au cours des quatre dernières années. Le projet qui vous est présenté reconnaît que la mise en place d'une plateforme intergouvernementale spécifique d'échanges réguliers sur des questions clés du droit international humanitaire, y compris l'établissement de rapports volontaires et la tenue de débats thématiques, constitue le meilleur moyen

1

2

3

4

5

de renforcer le droit international humanitaire aujourd'hui.

Disons-le clairement: diluer davantage le texte qui nous est soumis affaiblira le soutien actuellement apporté à la résolution, tandis que renforcer le mécanisme proposé nous aliénera ceux qui restent à convaincre. Nous ne sommes pas là pour prendre une décision fondée sur des espoirs ou des craintes, ou pour décider de l'avenir à jamais. Nous ne prenons pas une décision au sujet d'un mécanisme parfait. Mais notre texte, celui qui vous est présenté, est le meilleur compromis que nous obtiendrons. C'est pourquoi je vous engage à faire tout votre possible pour valider ce mécanisme. Nous sommes là pour prendre des mesures pragmatiques mais nécessaires face au défi constant que représente le renforcement du respect du droit international humanitaire; le moment est venu de travailler ensemble et d'avancer de manière pragmatique.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, le dilemme chronique de l'action humanitaire est, et continuera d'être, la dépendance à l'égard des solutions politiques. Aujourd'hui, j'appelle à nouveau les États à rechercher des solutions politiques aux conflits armés actuels. La seule façon de mettre fin aux souffrances des populations touchées par la guerre est de mettre un terme aux guerres.

Après tout, nous avons constaté qu'une diplomatie déterminée peut ouvrir la voie à des accords pacifiques. Je crois en la capacité de la communauté internationale de déployer les efforts et les ressources nécessaires pour trouver davantage de solutions heureuses et ainsi prouver que les règlements pacifiques sont préférables aux embargos, aux sanctions, à la violence et à la guerre.

Dans le même temps, notre ambition en tant qu'humanitaires est de répondre efficacement, tant en quantité qu'en qualité, aux besoins des populations, par une action humanitaire fondée sur des principes. Malgré une générosité sans précédent, en particulier de la part de nos donateurs de longue date, nous avons des difficultés à financer un budget de plus en plus élevé, qui combine les secours d'urgence dans les crises à court terme et les efforts de stabilisation à long terme dans les conflits prolongés. Les composantes du Mouvement doivent continuer de travailler de concert pour démontrer la valeur ajoutée de l'action humanitaire fondée sur des principes.

Les Principes fondamentaux adoptés il y a 50 ans à Vienne – humanité, neutralité, impartialité,

indépendance, unité, universalité et volontariat – sont aussi pertinents aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle.

Et le meilleur moyen de nous assurer que notre action est réellement utile est d'associer à chaque étape les personnes que nous voulons servir. Notre campagne «Des paroles aux actes» ouvre la voie en favorisant une nouvelle forme de communication interactive avec les bénéficiaires et les communautés, et en faisant participer véritablement les personnes sur le terrain.

Nous ne voulons en aucun cas nous isoler des autres acteurs humanitaires. Le Sommet humanitaire mondial qui se tiendra l'an prochain à Istanbul sera l'occasion de montrer que la complémentarité, plutôt que l'uniformité, favorise l'innovation et donne des résultats.

Une coopération plus étroite entre les acteurs locaux et internationaux, au sein et en dehors du Mouvement, peut apporter d'autres expériences, idées et connaissances à nos opérations. Nous entendons souvent dire que l'aide doit être locale. Pourtant, au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous savons que la complémentarité de l'aide locale et internationale est ce qui nous permet d'agir et de répondre au mieux de nos capacités tant aux situations d'urgence à court terme qu'aux conflits prolongés, aux catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, à la fragilité chronique et aux conflits violents.

Au-delà de notre Mouvement, une coopération dynamique avec la communauté humanitaire dans son ensemble, les États et le secteur privé, élargira et enrichira l'action humanitaire, et la rendra plus efficace et plus utile pour les personnes en détresse. Nous devons unir nos forces pour dialoguer avec nos interlocuteurs, encourager le respect et, à terme, influencer et changer les comportements, car l'incapacité actuelle à assurer une protection est une réalité et un sujet de grave préoccupation.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, la concurrence internationale pour le pouvoir, l'action unilatérale et une paralysie prolongée sont devenues la nouvelle norme dans le système international, une situation lourde de conséquences pour des millions de personnes. Permettez-moi donc de conclure en vous appelant instamment à jouer votre rôle en donnant à l'humanité les moyens d'agir, en prenant des engagements, en soutenant les résolutions et en faisant de cette Conférence internationale votre Conférence par le biais d'engagements qui vous sont propres.

Ces deux prochains jours, ce qui sera le plus constructif sera la capacité de trouver des compromis: le fond

doit l'emporter sur la suspicion et le progrès sur les manœuvres politiciennes. Fondons nos décisions sur les éléments qui sont sur la table, et non sur ce que certains craignent qu'ils cachent.

Tandis que les chefs d'États et de gouvernement sont réunis à Paris pour trouver des solutions à une autre crise urgente, les changements climatiques, nous avons nous aussi une occasion unique d'unir nos forces avec celles des États, des Sociétés nationales et d'autres acteurs, et de nous rassembler derrière notre humanité commune, derrière le respect du droit international humanitaire et derrière les millions de personnes qui sont touchées par un conflit armé, par une catastrophe ou par la violence. Je vous remercie.

4.5.7 Rapport de la XXXI^e Conférence internationale

**Mme Fatima Gailani,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Le rapport général sur la mise en œuvre des résolutions et des engagements de la XXXI^e Conférence internationale fait partie des documents officiels de la XXXII^e Conférence internationale que vous avez reçus le 23 octobre et il est également disponible en ligne sur le site web de la Conférence. Le rapport donne suite à la résolution 9, intitulée «Notre monde. À vous d'agir, pour l'humanité», de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette résolution demande au CICR et à la Fédération internationale de faire rapport sur le suivi par les membres de la Conférence des résolutions qui ont été adoptées et des engagements qui ont été pris.

Le but de ce rapport de suivi est de recenser les actions et les activités conduites par les membres de la XXXI^e Conférence internationale au cours de la période considérée, c'est-à-dire de 2011 à 2015. Il ne vise pas à fournir un compte rendu détaillé et exhaustif ni une analyse précise de toutes les activités menées à la suite de la XXXI^e Conférence. Il vise plutôt à mettre en évidence les tendances générales et à donner des exemples concrets des campagnes, des activités et des projets mis en place aux niveaux national et international. Il est le fruit d'une enquête, dont la réalisation a inclus l'envoi d'un questionnaire détaillé à l'ensemble des Sociétés nationales et des États parties aux Conventions de Genève.

Nous allons maintenant vous présenter une vidéo illustrant certains des éléments essentiels de ce rapport. Je remercie toutes les Sociétés nationales et tous les gouvernements d'avoir soutenu le CICR et la Fédération internationale dans le cadre de la rédaction du rapport général sur la mise en œuvre des résolutions et des engagements.

Une vidéo illustrant les éléments essentiels du rapport sur la XXXI^e Conférence internationale est projetée.

1

2

3

4

5

4.6

DÉBAT INTERACTIF DE HAUT NIVEAU SUR LE THÈME PRINCIPAL « LE POUVOIR DE L'HUMANITÉ: LES PRINCIPES FONDAMENTAUX EN ACTION »

Retour
sommaire

Mardi 8 décembre 2015

(12 h 05)

Mme Hala Gorani (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

(Original anglais dans toutes ses interventions)

Bonjour à tous. Veuillez m'excuser pour ma voix, Je l'avais complètement perdue il y a deux jours, mais je l'ai heureusement retrouvée à 50%, ce qui me permet de participer à cette extraordinaire réunion aujourd'hui. Bienvenue à toutes et à tous, Sociétés nationales, volontaires, ministres, honorables invités. Je suis Hala Gorani, présentatrice et correspondante de CNN, et c'est un honneur pour moi d'être avec vous aujourd'hui pour cette XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nous allons passer à la partie suivante de cette Conférence, qui a pour thème « Le pouvoir de l'humanité ». L'humanité, bien entendu, est ce qui nous anime tous, ce qui nous fait donner le meilleur de nous-mêmes. C'est le moteur qui commande toute notre action à travers le monde, du Liban au Bangladesh, au Kazakhstan ou au Kenya, que je vois ici juste devant moi. Bienvenue à chacune et à chacun de vous.

Ceux qui ont consacré leur vie à ce type d'action savent qu'elle vise certes des objectifs ambitieux, mais qu'elle rencontre aussi des obstacles. Il y a les gouvernements, les règles qui ne sont pas toujours respectées, certaines organisations avec lesquelles il est plus difficile de travailler qu'avec d'autres, mais il y a aussi les individus admirables qui composent les organisations, partout dans le monde.

Quelques mots sur le programme qui va suivre. Nous commencerons par diffuser des messages vidéo de plusieurs orateurs qui ne sont pas avec nous aujourd'hui : le secrétaire général des Nations Unies,

Ban Ki-moon; le vice-président de la République populaire de Chine, Li Yuanchao; et Frans van Houten, qui est le président-directeur général de Philips et représente le monde de l'entreprise. Nous entendrons aussi des volontaires de différentes régions du monde – j'ai appris que les rangs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comptent un très grand nombre de volontaires. Sachez enfin que nous diffusons cet événement en continu et en direct pour celles et ceux d'entre vous qui souhaitent pouvoir le suivre en ligne, et que ceux d'entre vous qui voudraient poster des tweets sur la Conférence peuvent tout à fait le faire, avec le hashtag #powerofhumanity, que vous pouvez voir sur cette banderole géante.

Mais écoutons maintenant nos orateurs. Comme je l'ai dit, les trois éminents orateurs invités sont Ban Ki-moon, Li Yuanchao et Frans van Houten, et nous avons enregistré leurs messages. Voyons le premier.

I. PREMIÈRE PARTIE: ALLOCUTIONS VIDÉO

Allocution vidéo de M. Li Yuanchao, vice-président de la République populaire de Chine

(Original chinois avec sous-titrage anglais)

À l'occasion de l'ouverture de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en ce jour à Genève, je tiens à saluer chaleureusement la Conférence.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un symbole du progrès de la civilisation humaine. En tant qu'organisation internationale jouissant de la plus large influence et de la plus haute estime dans le monde, la Croix-Rouge a grandement contribué à l'allègement des souffrances humaines,

au respect de la dignité humaine, à la protection de la vie et de la santé ainsi qu'à la promotion de la paix et du développement dans le monde. Ses principes et ses buts ont joué un rôle majeur dans le maintien de la paix dans le monde et le développement, et sont devenus la valeur commune de l'humanité.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée ici pour rendre un hommage appuyé à l'ensemble du personnel et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Paix et développement sont les préoccupations constantes du monde d'aujourd'hui. Cependant, le monde est loin de connaître la tranquillité, et la situation humanitaire mondiale reste grave. À l'occasion du 70^e anniversaire des Nations Unies et du 50^e anniversaire des Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tous les gouvernements et toutes les organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devraient renforcer leur coopération, s'engager en faveur du respect de la Charte des Nations Unies, des Conventions de Genève et des Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et déployer des efforts communs pour résoudre les problèmes qui se posent dans le domaine humanitaire.

Le président de la République populaire de Chine, Xi Jinping, a souligné que la Croix-Rouge est à la fois l'incarnation d'un certain esprit et une bannière qui montre la voie au mouvement humanitaire dans le monde entier, transcendant les frontières nationales, les races et les croyances. Tout en faisant progresser l'esprit « d'humanité, de fraternité et de dévouement », la Croix-Rouge chinoise a accompli avec succès d'énormes efforts lors d'opérations de secours humanitaire, tant dans notre pays qu'à l'étranger. Le Gouvernement chinois continuera de soutenir la cause humanitaire de la Croix-Rouge en Chine et d'encourager la coopération humanitaire entre la Croix-Rouge chinoise et d'autres Sociétés nationales pour venir en aide aux plus démunis dans un effort conjoint visant à promouvoir la paix dans le monde, protéger la santé humaine et parvenir à « une vie de dignité pour tous ». Je souhaite plein succès à la Conférence.

Allocution vidéo de M. Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies

(Original anglais)

Vos Altesses royales, Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements,

Mesdames et Messieurs les dirigeants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un plaisir d'adresser mes salutations les plus chaleureuses à cette XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'Organisation des Nations Unies est fière de participer à cette conférence cruciale.

Nous avons une tâche difficile à accomplir ensemble. La communauté internationale a mis en place le cadre normatif le plus solide qui ait jamais existé pour protéger et aider les populations touchées par les conflits armés et les catastrophes. Pourtant, nous voyons constamment des civils être blessés ou tués délibérément ou dans des attaques sans discrimination. Le président du CICR, Peter Maurer, et moi avons récemment lancé un appel conjoint pour que des mesures urgentes soient prises face à la souffrance humaine et à l'insécurité, en demandant notamment aux États de respecter le droit international. Si aucune mesure n'est prise, non seulement le droit en sera affaibli, mais encore notre monde connaîtra de plus en plus d'insécurité. Le travail que vous faites cette semaine renforcera la protection des civils, contribuera à assurer un accès plus sûr aux personnels humanitaires et médicaux et améliorera le respect du droit international. Je me réjouis à la perspective de la précieuse contribution que vous apporterez au Sommet humanitaire mondial en mai prochain à Istanbul. Nous avons besoin de vos idées et de votre engagement alors que nous cherchons des solutions concrètes aux problèmes humanitaires et nous employons à renforcer l'action préventive et à protéger les civils qui comptent sur notre aide et se tournent vers nous avec espoir. Je vous remercie.

Allocution vidéo de M. Frans van Houten, président-directeur général de Royal Philips

(Original anglais)

Vos Altesses royales, Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements, Mesdames et Messieurs les dirigeants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir de pouvoir m'adresser à vous au nom de Royal Philips. En tant que citoyens du monde, nous avons tous la responsabilité de contribuer à notre humanité commune en construisant un monde meilleur, surtout dans un contexte d'instabilité accrue. Améliorer les conditions de vie des populations est au cœur de la vision et de

1

2

3

4

5

la mission de Philips. Nous nous sommes fixé pour objectif d'améliorer trois milliards d'existences d'ici à 2025. Compte tenu de ce but, et en cette année très importante du lancement de la prochaine génération d'objectifs mondiaux, nous sommes convaincus que des partenariats associant les gouvernements, les acteurs humanitaires, le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires s'avéreront d'une importance cruciale. Il est très motivant de pouvoir influencer positivement sur des vies humaines en agissant ensemble. Notre relation étroite date de plus d'un siècle puisqu'elle remonte à 1914, époque où la famille Philips collabora avec la Croix-Rouge néerlandaise pour fournir abri et nourriture à des milliers de réfugiés belges pendant la Première Guerre mondiale. Au fil des ans, Philips a toujours soutenu les activités du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge par des dons de marchandises et des services. La clé de voûte de notre contribution est en fait l'implication personnelle de nos employés, et c'est ce dont je suis le plus fier.

Aujourd'hui, dans le cadre de notre partenariat, qui passe par la Fondation Philips, nous travaillons ensemble à la mise en place de solutions de long terme qui répondent aux besoins en soins de santé des populations – surtout des femmes et des enfants – dans des environnements précaires et émergents. Nos équipes très motivées collaborent étroitement avec vous sur le terrain pour résoudre les difficultés que vous rencontrez. Par exemple, trouver la meilleure façon de collecter et gérer les données dans les situations d'urgence, et déterminer comment assurer des soins prénatals aux femmes enceintes dans les zones rurales. Il est très intéressant, aussi, de constater que les priorités de notre action commune ont été réorientées de telle sorte que notre savoir-faire permette de réaliser un but supérieur et d'améliorer des vies quotidiennes.

Nous avons pour mission d'améliorer les conditions de vie en innovant utilement. Nous créons une technologie de pointe en matière de soins de santé qui est l'une des plus avancées au monde. Mais l'innovation, bien sûr, ne se limite pas à la seule technologie. Il faut avant tout placer les besoins individuels au centre des préoccupations, et qu'il s'agisse d'une femme enceinte dans une zone rurale du Kenya ou de la personne qui lui dispensera des soins, notre préoccupation essentielle est de concevoir des solutions qui améliorent effectivement des conditions de vie. Nous collaborons avec le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Société nationale néerlandaise, en conjuguant votre savoir-faire en matière d'action communautaire avec nos compétences en matière de conception centrée sur la

personne et de conseil afin de renforcer les systèmes de soins de santé locaux.

Pour conclure, j'aimerais vous dire « merci ». Merci pour l'énergie formidable que vous investissez dans votre rôle chaque jour, et la fierté que vous avez à l'accomplir. Votre mission et votre action au sein du Mouvement sont pour nous une source d'inspiration, et nous sommes également encouragés par le fait que les gouvernements et le secteur privé collaborent pour accélérer la fourniture de meilleurs services dans les contextes les plus vulnérables. Ce n'est qu'en œuvrant ensemble que nous pouvons véritablement faire changer les choses et avoir un impact durable. Je vous remercie.

II. DEUXIÈME PARTIE: DÉBAT INTERACTIF

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Merci au vice-président de la République populaire de Chine, Li Yuanchao, au président-directeur général de Philips, Frans van Houten, et au secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon.

L'oratrice qui va suivre s'exprimera au nom de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle est présidente du Croissant-Rouge afghan depuis 2004. Elle a également été nommée en 2002 commissaire constitutionnelle pour la rédaction de la nouvelle constitution de l'Afghanistan, un pays où les problèmes ne manquent pas. Mme Fatima Gailani va prendre la parole maintenant, après quoi nous entendrons des volontaires. Madame Gailani, c'est à vous.

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

(Original anglais dans toutes ses interventions)

Merci, Hala.

Voilà 50 ans que nous avons nos sept Principes fondamentaux. Ils sont le sésame qui nous ouvre des portes et nous permet d'être acceptés, d'aller de l'avant et d'être près de ceux qui ont besoin de nous. Bien entendu, le premier de ces principes est l'humanité. Tout repose sur lui, parce que si nous avons aussi les principes d'impartialité, d'indépendance, d'unité et d'universalité, le principe l'humanité les couronne tous.

Dans ma jeunesse, en tant que volontaire, je considérais ces principes comme des mots magnifiques qu'on entendait prononcer, quelque chose qui était écrit. C'est seulement lorsque j'ai pris mes fonctions de présidente du Croissant-Rouge afghan dans un pays plurilingue et comptant différentes sectes au sein même de l'islam, un pays où existait un système tribal et qui était en proie à la guerre – tous les types de guerre que vous pouvez imaginer – que j'ai compris que chacun de ces principes avait un sens et tendait vers un but, qu'il ouvrait des portes, qu'il permettait d'aller plus loin, pour nous aider à aider les autres.

J'ai quelques anecdotes à vous raconter. Abdul Rahman, qui est responsable de la gestion des catastrophes, est ici avec nous. Je l'ai entendu dire quelque chose à la télévision très récemment, après la crise de Kunduz. Le commentateur lui demandait: «Faites-vous confiance aux combattants?» Il a répondu: «Non, je fais confiance à nos Principes fondamentaux. Nous restons fidèles à nos Principes fondamentaux et nous espérons que les autres les respecteront aussi.»

Au sujet de l'universalité, lors du tremblement de terre au Japon, un groupe de jeunes volontaires est venu me dire: «Nous récoltons de l'argent pour le Japon.» J'ai dit: «Le Japon, Dieu merci, est un pays riche, et nous collectons des fonds pour lui?». Ils m'ont répondu: «Oui, parce que nous voulons prouver que même en Afghanistan nous croyons en notre rôle au titre de l'universalité.» J'ai pensé: bon, ils récolteront bien quelque chose, et j'ai dit: «Quelle que soit la somme que vous obtiendrez, nous donnerons un montant équivalent.» Ils ont récolté beaucoup d'argent en trois jours.

Si nous n'avions pas les principes de neutralité et d'indépendance, comment pourrions-nous travailler dans un pays comme l'Afghanistan ou la Syrie, ou n'importe où ailleurs, et prouver que nous sommes neutres, que nous sommes indépendants? Mais l'indépendance, c'est comme claquer des mains, cela ne peut pas se faire avec une seule main. Le gouvernement doit respecter ce principe, l'opposition aussi. Au Croissant-Rouge afghan, nous l'avons clairement signifié au gouvernement, que je tiens à remercier de nous avoir réellement permis d'avoir notre indépendance et notre neutralité, tout comme la Croix-Rouge suédoise ou la Croix-Rouge de Norvège. Je suis fière de dire que cela a été accepté par tout le monde en Afghanistan, que nous y sommes arrivés. Maintenant, le Croissant-Rouge afghan est considéré par tous comme une Société nationale neutre et indépendante. Je vous remercie.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Nous allons maintenant commencer notre débat interactif. Madame Gailani, un grand merci pour votre allocution, pour ces paroles inspirantes. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue au docteur Joanne Liu, présidente internationale de Médecins Sans Frontières – vous avez mentionné Kunduz, un sujet dont nous parlerons également – et à Sir Richard Shirreff, ancien commandant suprême adjoint des forces alliées de l'OTAN en Europe.

Le pouvoir de l'humanité – nous avons eu cette discussion un peu plus tôt, avant de nous retrouver sur ce podium –, est un concept très vaste. Il peut signifier beaucoup de choses, mais ce qui est vraiment fondamental, c'est le mot «humanité». Comme vous [Mme Gailani] venez de parler de votre travail en Afghanistan, j'aimerais vous demander comment le principe d'humanité s'intègre dans l'action très complexe d'une organisation humanitaire qui a ses propres problèmes logistiques et organisationnels.

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

Je suis convaincue que tout est créé dans un certain but. Il y a 150 ans, un besoin s'est fait sentir sur le champ de bataille, et il en est résulté tout ce qui a été créé par la suite. Si vous êtes fermement convaincus que vous devez conserver cette humanité et si le corps suit, les autres vous suivront et vous croiront. Il faut être là pour ceux qui ont réellement besoin de vous.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Parce que la plupart des personnes qui travaillent pour le Croissant-Rouge en Afghanistan sont des volontaires, est-ce exact?

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

Oui, en Afghanistan et partout ailleurs.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Étant donné que ces personnes sont volontaires, qu'est-ce qui nourrit leur passion pour ce travail humanitaire?

1

2

3

4

5

**Mme Fatima Gailani, présidente,
Croissant-Rouge afghan**

J'ai été moi-même une volontaire à l'âge de 12 ans. Ma mère l'a été, ma grand-mère aussi. Je viens donc d'un milieu de volontaires. Même en temps de paix, parce que les catastrophes naturelles sont fréquentes en Afghanistan, notre Société nationale était très respectée et aimée, et beaucoup de gens voulaient être soit volontaires, soit membres. À vrai dire – je vous parle d'il y a cinquante ans –, je ne connaissais aucune femme dans mon entourage familial ou parmi nos amies qui ne fût pas membre ou volontaire. Aujourd'hui, les choses ont beaucoup changé. Avant, c'était l'élite, maintenant c'est le peuple. Les gens sont heureux qu'on ait besoin d'eux. Prenez les volontaires d'une région reculée de l'Afghanistan, le Badakhchan, où un tremblement de terre s'est produit récemment – la principale raison pour laquelle ils ont été les premiers à nous appeler pour nous dire où il fallait de l'aide est que cela leur valait le respect de leur communauté. Ils aiment être respectés, aider.

**Mme Hala Gorani, (correspondante et
présentatrice de CNN), modératrice**

Docteur Joanne Liu, présidente internationale de Médecins Sans Frontières: concrètement, ce que nous aimerions savoir – et surtout dans votre cas, dans des situations où le conflit en cours est un problème –, c'est comment vous obtenez de toutes les parties qu'elles appliquent le concept, la notion même de droit international humanitaire, afin que votre personnel médical et professionnel puisse travailler en sécurité, en particulier après ce qui s'est passé à Kunduz.

**Docteur Joanne Liu, présidente internationale,
Médecins Sans Frontières (MSF)**

(Original anglais dans toutes ses interventions)

Là est la question. Je vous remercie de me la poser. En ce qui nous concerne, quand nous travaillons dans ces différents contextes, nous devons négocier notre espace, expliquer qui nous sommes et quels sont nos principes d'action, c'est-à-dire neutralité, impartialité et indépendance. À la base, notre travail et notre humanité sont ancrés dans l'éthique médicale. Nous soignons tous ceux qui ont besoin de soins, quelles que soient leur origine, leur appartenance politique ou leur religion. En fait, partout où nous travaillons, la guerre s'arrête au seuil de notre hôpital. Nous soignons donc

des enfants, des parents, et des combattants blessés. Il arrive parfois qu'un combattant blessé soit quelqu'un que vous ressentez comme un ennemi, mais c'est là que nous discutons et négocions avec toutes les parties, partout où nous travaillons.

**Mme Hala Gorani, (correspondante et
présentatrice de CNN), modératrice**

Mais comment pouvez-vous empêcher qu'une situation comme celle de Kunduz se reproduise? Parce que si, pour vous, la guerre s'arrête au seuil de votre hôpital, ce n'est pas nécessairement le cas pour les combattants. Il vous faut des assurances des parties.

**Docteur Joanne Liu, présidente internationale,
Médecins Sans Frontières (MSF)**

Oui, tout à fait. Nous négocions de façon à obtenir des assurances. S'agissant de ce qui s'est exactement passé à Kunduz, nous sommes dans une situation difficile pour le moment parce que nous essayons de comprendre ce qui est arrivé et ce qui a abouti à cette frappe aérienne. Il y a eu une enquête et on nous a donné une explication différente – un enchaînement d'erreurs. Un enchaînement d'erreurs, c'est quelque chose que nous comprenons. Ce que nous voyons mal, c'est comment nous allons empêcher que cela se reproduise. Pour nous, l'essentiel, ce qui est en jeu à l'heure actuelle, avec ce qui s'est passé à Kunduz – et en Syrie, où une dizaine d'hôpitaux ont été bombardés au cours du mois d'octobre, et encore récemment à Hraytan –, c'est que nous devons faire en sorte que les hôpitaux soient protégés en zone de guerre. Nous devons faire en sorte que l'accès aux soins de santé soit préservé. C'est une question d'éthique médicale élémentaire. C'est quelque chose que nous avons toujours défendu, mais c'est aussi inscrit dans le droit international humanitaire, ce que nous appelons «les règles de la guerre».

**Mme Hala Gorani, (correspondante et
présentatrice de CNN), modératrice**

Général Shirreff, je sais que vous n'avez pas lu le rapport sur Kunduz – en fait, il est classé secret –, et nous ne voulons pas nous concentrer nécessairement sur un cas, mais comment vous assurez-vous, dans une situation de frappes aériennes comme celle de l'Afghanistan, que vous ne vous trompez pas de cible? Il semble qu'en 2015 nous ayons encore de graves problèmes de ce genre. Le personnel humanitaire est inquiet – à juste raison – de ne pas être protégé.

Sir Richard Shirreff, ancien commandant suprême adjoint des forces alliées de l'OTAN en Europe

(Original anglais dans toutes ses interventions)

Il est évident que le tragique incident de Kunduz a été une effroyable erreur, et je pense qu'il incombe absolument à l'armée de comprendre et d'établir des liens, de communiquer avec tous les acteurs dans ce que l'on pourrait appeler «l'espace du problème». Je pense donc qu'il faut parfois collaborer aussi étroitement que possible avec d'autres acteurs. Je crois aussi que l'armée n'ignore pas que des organisations comme MSF ou le CICR, pour lesquelles la neutralité est un principe fondamental de protection, ne peuvent pas apparaître comme trop proches d'elle. Il faut qu'elle respecte cela. Mais en même temps, pour créer cet espace humanitaire, il faut qu'il y ait une communication. Il ne s'ensuit pas nécessairement que la neutralité est compromise, mais la compréhension et la connaissance des faits, grâce auxquelles on peut précisément éviter ce type d'incident, sont favorisées. Bien entendu, il faut aussi que l'armée identifie les cibles de façon extrêmement précise et donne l'assurance que l'action envisagée est conforme aux prescriptions du droit et répond aux critères les plus stricts pour réduire au minimum les dommages collatéraux. Dans un sens c'est également dans l'intérêt de l'armée, parce que la nature des conflits lui impose, au XXI^e siècle, de soumettre tout ce qu'elle fait à un critère déterminant, à savoir : «Quel impact l'action que nous prévoyons aura-t-elle sur l'esprit de la population au sein de laquelle nous opérons?» Parce que si l'armée s'aliène cette population, elle donne l'avantage à son adversaire.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Nous allons examiner le rôle que pourrait jouer l'armée dans les opérations de secours humanitaire. Bien sûr, ce n'est pas sa mission première, mais l'armée peut être utilisée de cette façon. Nous aborderons cette question dans un moment. Madame Gailani, vous voulez ajouter quelque chose à ce qui vient d'être dit?

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

Tout à l'heure, j'ai dit qu'accepter la neutralité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ou de Médecins Sans Frontières, c'était claquer des mains, comme le

dit un proverbe afghan. Il faut qu'il y ait deux mains. Il ne suffit pas que nous clamions que nous sommes neutres, il faut que ce soit reconnu, que ce soit accepté par les gouvernements aussi. C'est un engagement qu'ils ont pris, ce n'est pas quelque chose que nous venons d'inventer. C'est quelque chose qui a été signé par tous les États parties aux Conventions de Genève. Ils ont signé, ils doivent en être très conscients et veiller à respecter leur engagement.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Mais évidemment, il y a un grand pas entre signer un document et le respecter. Docteur Liu, vous vouliez ajouter quelque chose?

Docteur Joanne Liu, présidente internationale, Médecins Sans Frontières (MSF)

Je souhaite juste faire une mise au point : partout où nous agissons – dans les 63 pays où nous intervenons, avec un effectif mondial de 35 000 personnes –, nous travaillons et nous parlons avec tout le monde et nous avons des moyens de communiquer. Dans notre hôpital, nous ne sommes pas sur une île isolée, nous sommes en contact avec les gens. Pour que les choses soient claires, je précise que l'hôpital de Kunduz a été ouvert après deux ans de négociations pendant lesquels nous avons expliqué qui nous étions et quel était notre principe de fonctionnement. C'était donc un centre connu, qui soignait plus de 20 000 personnes par an dans son service des urgences, avec plus d'une dizaine de médecins et de chirurgiens. Nous étions le centre de traumatologie qui desservait le nord-ouest de l'Afghanistan. Nous étions la planche de salut des blessés. Voilà ce que nous offrons. Les gens savaient ce que nous faisons, des membres des différentes parties discutaient avec nous, et tout le monde pensait qu'être soigné à Kunduz était sans danger.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Je pense que vous êtes nombreux à avoir vu cette image d'urgentistes et de chirurgiens de Kunduz en train d'opérer leurs propres collègues sur des tables d'opération improvisées – un véritable héroïsme de la part du personnel de MSF, qui a touché le monde entier.

1

2

3

4

5

Parlons un peu de ce qui pourrait résulter de concret de la présente Conférence, qui a lieu tous les quatre ans. C'est un événement rare, et par conséquent il peut – et à mon avis, il doit – être mis à profit pour examiner des objectifs concrets et tangibles. L'un de ces objectifs pourrait être d'avancer d'un pas vers l'élaboration d'une résolution selon laquelle les États devraient se réunir chaque année pour discuter du respect du droit international humanitaire. Certains États ne sont pas nécessairement sur la même longueur d'onde. Pensez-vous, Général, qu'une telle résolution, et le fait de réunir les États pour discuter du respect de cette branche importante du droit international qu'est le droit humanitaire, feraient une différence dans le contexte actuel?

Sir Richard Shirreff, ancien commandant suprême adjoint des forces alliées de l'OTAN en Europe

Je pense que oui, sans aucun doute, parce que dans le contexte actuel, ce que nous constatons est toujours plus de chaos, d'anarchie et de conflits – et il y a là un paradoxe, pour un militaire – mais pour juguler le fléau des conflits armés, il faudra passer par le droit international humanitaire.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Mais qui va respecter cela? Il y a les acteurs non étatiques, les groupes terroristes – ce sont parfois eux qui font la loi dans les zones de conflit; ils ne vont pas signer des documents et respecter les règles, n'est-ce pas?

Sir Richard Shirreff, ancien commandant suprême adjoint des forces alliées de l'OTAN en Europe

Non, évidemment pas. Mais je pense que vous mettez là le doigt sur la difficulté; en un sens, ce que vous dites essentiellement c'est « comment lutter contre la guerre, éviter la guerre? » Je dirais qu'on évite la guerre en étant fort et en faisant de la prévention, et que pour prévenir un conflit il faut pouvoir dissuader, rendre les conséquences d'un conflit trop horribles pour être envisageables, et donc être amenés à trouver une solution par des moyens politiques, diplomatiques et autres. Bien entendu, c'est plus facile à dire qu'à faire dans un univers d'acteurs non étatiques, mais parfois il faut combattre et, pour protéger la liberté, la démocratie et l'état de droit, les démocraties doivent être prêtes à se battre contre des

dictatures et des groupes non étatiques anarchiques afin de trouver un moyen de parvenir à la paix, parce que nous vivons dans un monde imparfait.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

J'ai mentionné les acteurs non étatiques, mais parfois les gouvernements eux-mêmes sont tout aussi meurtriers envers leurs propres citoyens – nous le voyons en Syrie par exemple. Pensez-vous qu'une résolution issue d'une conférence telle que celle-ci et instituant une réunion annuelle puisse faire changer les choses et inciter les acteurs étatiques et non étatiques à respecter le droit international humanitaire?

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

C'est pour cette raison que cette Conférence est aussi importante. C'est pour cette raison que je dis qu'à mes yeux, c'est la Conférence. Parce que nous sommes tous ici – les gouvernements, les Sociétés nationales et des parties telles que Médecins Sans Frontières et d'autres qui œuvrent dans le domaine humanitaire. C'est pour cette raison qu'il est capital que cette résolution soit prise au sérieux. Nous devons considérer la question d'un point de vue totalement humanitaire, et non pas politique, parce que si nous envisageons la résolution d'un point de vue politique, nous n'arriverons à rien. Il est donc très important que nous nous penchions sur la question et la prenions au sérieux, sans attendre encore des années et des années, et que nous adoptions cette résolution et apportions de l'aide.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Nous avons beaucoup parlé de conflits parce que, bien sûr, c'est ce qui figure le plus dans les nouvelles, mais un des grands sujets qui ont fait l'actualité cette année – je parle bien sûr en journaliste – a été l'épidémie d'Ebola. MSF a été très engagée, la Croix-Rouge aussi. J'aimerais vous demander ce qui est le plus difficile, pour une organisation comme MSF, dans la riposte à Ebola, par exemple.

Docteur Joanne Liu, présidente internationale, Médecins Sans Frontières (MSF)

Je vais répondre à cette question, mais j'aimerais juste ajouter quelque chose concernant le résultat

de cette réunion et le respect des règles de la guerre et du droit international humanitaire, du DIH : est-ce suffisant? Pour nous, MSF, ça ne l'est évidemment pas. Je pense que nous avons notre propre humanité commune, c'est-à-dire que nous sommes convaincus qu'il y a des règles dans la guerre – c'est quelque chose que nous défendons depuis 150 ans et qui est ancré dans l'éthique médicale. Ce que j'aimerais de votre part, c'est bien davantage que des auto-évaluations en matière de respect du DIH; c'est une réaffirmation du DIH. Parce que c'est ce qui me permet, qui permet à mon organisation, de travailler dans les zones de guerre. C'est vraiment important. C'est ce qui met de l'humanité dans le chaos de la guerre. Notre humanité commune, c'est créer le «pouvoir de l'humanité» en soutenant et en réaffirmant qu'il existe des règles de la guerre. Je pense que tout dépend donc de vous.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Il s'agit donc de réaffirmer les règles de la guerre, le droit international humanitaire en tant que principe fondateur de l'action humanitaire. Je crois que ce message a été clairement entendu. Mais je voudrais que nous passions à d'autres besoins qui existent dans le monde en matière d'action humanitaire. Votre magnifique organisation, MSF, intervient en cas d'épidémie, de maladie, par exemple l'épidémie d'Ebola. Parlez-nous de la plus grosse difficulté à laquelle votre organisation ait dû faire face dans son intervention.

Docteur Joanne Liu, présidente internationale, Médecins Sans Frontières (MSF)

Je crois que la plus grosse difficulté, lors de l'épidémie d'Ebola, a été d'obtenir que le monde s'y intéresse, que vous vous y intéressiez. Il nous a fallu plus de six mois pour monter une intervention internationale. Nous sommes passés de ce que j'appelle une «indifférence mondiale» les six premiers mois, à une peur mondiale lorsque nous avons fait rapatrier des malades vers l'Occident ou des pays du Nord, et enfin à une action mondiale. Le défi n'est pas de découvrir qu'une épidémie d'Ebola est en train de sévir, puis qu'elle est différente des précédentes, parce que nous avons un système d'alerte et de surveillance que nous allons probablement renforcer par des règles sanitaires internationales dans les quelques années à venir. Le défi, pour nous, est de trouver, dans tous les États de la planète, la volonté politique de riposter à ce type d'épidémie. Il nous a fallu plusieurs mois pour convaincre le monde que cette épidémie était

différente, et ce n'est que lorsque le monde entier y a prêté attention que nous avons pu la stopper.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

C'est un des plus gros problèmes. Je crois que vous y êtes d'ailleurs tous confrontés : comment décider quelles sont les priorités? Il y a toujours un besoin quelque part. Comment établissez-vous vos priorités en matière de fonds et d'attention? Est-ce que vous réagissez à la crise la plus médiatisée? Pourquoi avez-vous couvert ceci et pas cela? Pourquoi accordez-vous votre attention à ceci et pas à cela? Nous voulions que vous fassiez ceci, mais vous avez fait autre chose. Je suis sûre qu'on retrouve toujours ce même type de questions concernant les interventions humanitaires.

J'aimerais que vous parliez [Mme Gailani] des problèmes autres que le conflit auxquels l'Afghanistan doit faire face. Vous avez mentionné les tremblements de terre, et bien entendu il y a aussi les maladies. Quel genre de défi devez-vous affronter? Il n'y a pas que le gouvernement; il y a aussi les acteurs non étatiques, les talibans et maintenant le groupe État islamique qui cherche à prendre le contrôle de certaines régions de votre pays. Quelle est votre plus grande préoccupation?

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

J'envie toujours les pays qui ont des priorités. Si vous me demandez ce qui est prioritaire pour moi dans notre action, je ne saurais pas quoi répondre parce qu'il y a trop de priorités. Nous devons continuer. Nous devons rester fidèles à nos principes. Et espérer que tout ira bien, que les autres auront besoin de nous et respecteront notre façon de travailler. Mais ce n'est pas du tout garanti. Jusqu'à présent, nous avons eu beaucoup de chance. En Syrie, par contre, les volontaires syriens n'en ont pas eu. Ils ont été pris pour cible, ce qui n'a pas été notre cas. Si certains de nos volontaires ont perdu la vie, c'est à cause d'un tir croisé ou d'une mine, par exemple. Mon inquiétude sera toujours «comment puis-je protéger mes jeunes volontaires?». Ils sont des dizaines de milliers. C'est pour cela que cette Conférence est importante. C'est pour cela qu'il est important qu'au moins les gouvernements et les Sociétés nationales s'entendent. N'oubliez pas que même l'opposition doit veiller à ce que les gens ne soient pas en colère contre elle, à défaut d'être contents. On a besoin de nous, on a besoin de nourriture, on a besoin d'abris.

1

2

3

4

5

Un séisme n'est pas sensible à votre orientation politique – il vous frappe. On a donc besoin de nous, et nous serons là pour servir.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

J'aimerais vous poser une question, Général. Bien sûr, comme nous l'avons mentionné, la mission première de l'armée n'est pas d'aider à l'acheminement de l'aide humanitaire ou de faciliter l'accès des médecins aux hôpitaux de campagne, etc., mais quel rôle l'armée peut-elle jouer dans les interventions humanitaires?

Sir Richard Shirreff, ancien commandant suprême adjoint des forces alliées de l'OTAN en Europe

Je crois que l'armée peut faire beaucoup. Elle peut réagir très rapidement, avec des unités qui sont bien préparées.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Pouvez-vous nous donner des exemples?

Sir Richard Shirreff, ancien commandant suprême adjoint des forces alliées de l'OTAN en Europe

Dans le cas d'un tremblement de terre, par exemple, l'armée peut réagir immédiatement avec des moyens de transport, des hélicoptères, pour atteindre les communautés isolées. Elle peut amener des équipes médicales, monter des hôpitaux de campagne, acheminer d'autres fournitures logistiques – de la nourriture, des couvertures, des abris, etc. Et bien sûr, l'armée dispose des systèmes de communication militaires établis. Je pense donc qu'elle peut faire beaucoup. Mais, bien entendu, étant donné qu'elle n'est pas spécialisée dans cette tâche et qu'il y a de nombreuses organisations qui la réalisent professionnellement, je la verrais vraiment plutôt en appui.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

C'est délicat dans les situations de conflit, parce que les organisations humanitaires ne voudront pas être

considérées comme collaborant avec un bord contre l'autre. N'est-ce pas plus facile dans les situations de catastrophe naturelle ou d'urgence médicale?

Sir Richard Shirreff, ancien commandant suprême adjoint des forces alliées de l'OTAN en Europe

Oui, je crois. Néanmoins, je pense que l'armée devra toujours respecter et comprendre les rôles des uns et des autres, et cet « espace humanitaire ». Pour reprendre une remarque de Joanne, il incombe à l'armée de comprendre, de communiquer. Je pense que vous l'avez évoqué tout à l'heure, en expliquant à quel point vous aviez communiqué la localisation de Kunduz. Tout le monde savait ce qu'il y avait à cet endroit. Cela me semble avoir été une défaillance. Je ne veux pas préjuger des résultats d'enquêtes ou de quoi que ce soit, mais je soupçonne que c'est probablement un dysfonctionnement au sein d'un état-major.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

J'aimerais juste ajouter – parce que notre public ne le sait peut-être pas – que non seulement les coordonnées de l'hôpital ont été communiquées après la première frappe, mais qu'un appel a été lancé et que quatre autres frappes ont encore touché l'établissement. L'information n'avait pas été seulement communiquée à l'avance, elle l'a été aussi pendant le bombardement. Nous n'avons pas vu le rapport parce qu'il est classé secret – mais on a du mal à comprendre.

Pour en revenir à l'armée, avez-vous jamais [Dr Liu], à MSF, fonctionné avec l'aide ou aux côtés de l'armée, ou en utilisant un soutien logistique quelconque de l'armée?

Docteur Joanne Liu, présidente internationale, Médecins Sans Frontières (MSF)

Pour moi, ce qui est intéressant, c'est de trouver où se situe la complémentarité dans différentes crises. Ebola est un très bon exemple parce que nous avons fait appel à beaucoup de monde. J'aimerais d'ailleurs, maintenant, mentionner l'immense contribution de la Fédération internationale, qui a été là, jour après jour, pour assurer des enterrements dignes en Afrique de l'Ouest – plus de 20 000. C'est resté relativement ignoré. Et cela a aussi contribué à ce que j'ai appelé

notre humanité commune; c'est donc quelque chose qu'il faut vraiment saluer. En ce qui concerne l'armée, et parce qu'on nous pose constamment cette question, j'aimerais rappeler que quand nous nous sommes adressés à l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 septembre 2014, nous avons demandé le déploiement de moyens civils et militaires ayant des compétences spécialisées en matière de risques biologiques. On a souvent déformé mes propos, les gens disant que j'avais demandé une intervention militaire. Non, nous avons demandé le déploiement de moyens militaires parce que nous pensions, à ce moment-là, que nous avons besoin d'un énorme effectif qui puisse être déployé rapidement et dispose d'une bonne chaîne de commandement, et qui, d'une manière ou d'une autre, sache et comprenne comment gérer les maladies infectieuses. C'est l'évaluation que nous faisons de la situation. Cela ne s'est pas passé exactement comme nous le voulions, mais le fait est que nous savons que l'armée peut assurer un pont aérien, et qu'elle aurait pu offrir d'évacuer notre personnel en toute sécurité. Il y a donc une certaine complémentarité. Bien sûr, cette complémentarité est peut-être un peu plus facile dans les situations de catastrophe naturelle.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Nous avons parlé de situations de conflit et d'épidémie. Parlons un peu de catastrophes naturelles. Je me rappelle avoir été extrêmement impressionnée – d'ailleurs, docteur Liu, je vous ai dit à quel point j'étais et je suis toujours une fan de MSF – par le travail accompli lors du séisme en Haïti et d'autres catastrophes naturelles. Alors, parlons-en un peu. Quand les autorités, ces personnes qui devraient aider, deviennent-elles en fait un obstacle, et pourquoi? Et que faut-il faire pour régler ce problème?

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

Il est très important que le rôle d'auxiliaire de la Société nationale soit pris au sérieux. Dans les pays où c'est le cas, nous pouvons vraiment faire des prodiges. Notre nouvelle ambassadrice qui est assise là était précédemment ministre de la Santé publique. Ensemble, nous nous sommes réellement attaquées, par exemple, à la polio. Nous n'avons épargné aucun effort, et nous avons réussi. Il en va de même pour les catastrophes naturelles. Le gouvernement n'hésiterait pas à dire: «Ce sont des lieux où ne nous ne pouvons

pas nous rendre à cause du conflit. Vous, la Société nationale, allez-y selon vos règlements.» À tel point que, à la réunion que nous avons tenue récemment au sujet du tremblement de terre au Badakhchan – chaque jour, une catastrophe naturelle d'une sorte ou une autre frappe l'Afghanistan –, un des gouverneurs a dit: «J'ai ordonné au Croissant-Rouge afghan de faire cela.» Le Président de notre pays a répliqué: «Monsieur le Gouverneur, nous ne donnons pas d'ordres aux Sociétés nationales, nous formulons des demandes.» Pour moi, c'était énorme, vraiment fantastique, parce que cela faisait passer à tout le monde le message que nous sommes là, que nous sommes des auxiliaires. Et que le rôle d'auxiliaire ne doit pas être mal interprété. Nous ne sommes pas des esclaves, nous apportons un complément.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Je regarde mes notes parce que nous avons des questions posées par vous [l'assemblée présente]. Je vais en lire quelques-unes à voix haute plutôt que de passer le micro dans la salle. Fait intéressant, nous avons appris du président de Philips – nous en avons discuté plus tôt – qu'aux États-Unis, la législation du travail, le congé parental, tous ces progrès sociaux très importants voient le jour au sein des entreprises et n'émanent pas du gouvernement fédéral, selon un processus descendant. Docteur Liu, les entreprises, bien qu'elles soient le secteur privé, et donc à but lucratif et axées sur le profit, peuvent-elles participer à une intervention humanitaire avec une efficacité qui, selon vous, est utilisable dans le secteur à but non lucratif? Et si oui, comment?

Docteur Joanne Liu, présidente internationale, Médecins Sans Frontières (MSF)

Nous avons toujours peur qu'on nous pose certaines questions, et je crois que celle-ci en fait partie. En ce qui concerne le secteur privé, j'ai exprimé ma position à maintes reprises à propos d'Ebola, en disant qu'on ne pouvait pas s'en remettre au secteur privé pour la riposte à l'épidémie. C'est effectivement ce que nous avons constaté avec Ebola. Au début, il y a eu des entités comme la Fédération et les ministères de la Santé, mais aussi des entités privées. Des organisations non gouvernementales internationales comme MSF ne peuvent pas tenir les commandes de l'action contre l'Ebola, cela n'a tout simplement pas de sens. Pour ma part, je pense que la santé est un bien public et que, si c'est un bien public, c'est aussi une responsabilité publique. Par conséquent,

1

2

3

4

5

ni le secteur privé, ni MSF, ni des philanthropes, ni une fondation d'entreprise socialement responsable ne peuvent à proprement parler être responsables de la santé. C'est au gouvernement qu'incombe la responsabilité de la santé de la population. Donc ces entités peuvent contribuer, mais les États ne sauraient être exonérés de ce qui est leur responsabilité. La santé est une responsabilité publique.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Vous [général Shirreff] avez quelque chose à ajouter?

Sir Richard Shirreff, ancien commandant suprême adjoint des forces alliées de l'OTAN en Europe

Je pense que le rôle du secteur privé, non seulement dans des situations humanitaires mais aussi, plus généralement, s'agissant de contribuer à la stabilité, est en fait un sujet essentiel. Et je crois que la réponse est indubitablement que le secteur privé a un rôle à jouer – peut-être pas aux commandes, mais il a assurément un rôle à jouer. Le président de Philips l'a dit très clairement: il s'agit d'un partenariat. Bien sûr, cela souligne l'importance de la dimension plus large des partenariats, pas seulement entre organismes publics et organisations humanitaires, mais aussi avec des entités privées, ainsi que la nécessité de trouver des moyens de parvenir à une communauté de vues si l'on veut garantir un effort commun. Je crois, à cet égard, que la dimension plus large est aussi une contribution à la stabilité dans les régions fragiles du monde. Je suis donc tout à fait convaincu que le secteur privé a un rôle à jouer. C'est d'ailleurs dans son intérêt, parce que ses efforts contribuent à la résolution des catastrophes humanitaires et à l'amélioration des situations. L'aide humanitaire apportant de la stabilité, la prospérité peut ensuite s'installer et aller croissant. Je pense par conséquent que l'on peut créer ainsi un cercle vertueux.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Général Shirreff, une question pour vous – qui nous vient de Facebook – au sujet de l'utilisation de la violence sexuelle comme moyen de guerre. Comment vous, en tant que militaire, pensez-vous que l'on puisse la combattre? Que faut-il faire? Parce que le problème ne fait que s'amplifier.

Sir Richard Shirreff, ancien commandant suprême adjoint des forces alliées de l'OTAN en Europe

Il faut absolument affronter ce problème. Il s'agit d'un crime de guerre. Il faut le faire connaître comme étant un crime de guerre, et ses auteurs doivent être traduits en justice et impitoyablement punis. Parce que c'est absolument abject. Et je le dis pour deux raisons. La première est qu'il va de soi que, sur le plan moral, c'est une abomination absolue; la seconde est qu'il est aussi dans l'intérêt de l'armée de poursuivre de tels actes, parce qu'elle doit gagner le soutien de la population au sein de laquelle elle opère. Je sais, par exemple, que l'OTAN prend le problème très au sérieux en vertu de la résolution du Conseil de sécurité – la résolution 1325, je crois. Cela passe par le déploiement de conseillers pour l'égalité des sexes, l'incorporation de toute la question de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les plans opérationnels et la sensibilisation des troupes au problème.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Il ne fait aucun doute que ce problème ne fait que croître, et il semble qu'il soit de plus en plus souvent porté à notre attention. D'ailleurs, je tiens à préciser que c'est la Croix-Rouge autrichienne qui a posé la question sur le rôle des entreprises privées. Le sujet intéresse donc toutes les délégations présentes ici.

Voyons, je vais choisir une autre question... du Kirghizistan celle-ci. Oui, elle est posée par votre délégation. Elle s'adresse à Mme Gailani. Pensez-vous que l'humanité soit plus que jamais menacée dans les conflits d'aujourd'hui, par rapport aux conflits du XX^e siècle? Effectivement, vous avez ce type de perspective historique en ce qui concerne votre pays en particulier, mais aussi d'autres pays de la région. Répondriez-vous par l'affirmative, ou cela vous semble-t-il excessif?

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

Ce n'est pas une mince affirmation, mais c'est certain – il suffit de regarder le monde. Il y a une énorme différence entre il y a seulement quelques années et aujourd'hui. Chaque jour, on voit un conflit ou un problème dans un nouveau pays. Je suis allée dans certains de ces pays il y a seulement dix ans, et on n'y voyait pas le moindre signe des problèmes qu'ils connaissent maintenant. La situation est devenue très difficile. C'est

pourquoi il est important que dans des réunions comme celle d'aujourd'hui, nous nous entendions pour nous préparer, pour être prêts, et pour comprendre les rôles différents des uns et des autres – les rôles respectifs du personnel humanitaire, de l'armée, des gouvernements. Nous ne devons pas marcher sur les plates-bandes les uns des autres, c'est très important.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Je vais poser une question à chacun d'entre vous – je terminerai par vous, Monsieur [général Shirreff], mais je vais commencer par le docteur Liu – parce que c'est quelque chose qui m'intéresse. Que diriez-vous à quelqu'un qui a une vingtaine d'années, qui débute et qui pense: «J'aimerais faire changer les choses en tant qu'humanitaire»? Sachant ce que vous savez aujourd'hui, si vous pouviez parler à la personne que vous étiez quand vous aviez à peine plus de 20 ans, quel serait le principal conseil que vous lui donneriez? En gardant à l'esprit le thème de la Conférence, le pouvoir de l'humanité.

Docteur Joanne Liu, présidente internationale, Médecins Sans Frontières (MSF)

Je pense que si je devais parler à un jeune qui veut travailler dans l'humanitaire ou participer à une action humanitaire, la première chose que je lui dirais serait: «Assurez-vous que vous savez pourquoi vous le faites», parce que si vous travaillez dans l'humanitaire ou si vous participez à un projet d'aide humanitaire, il ne s'agit pas de vous, il s'agit de se préoccuper de personnes qui ont besoin d'aide, de leur porter assistance. Il ne s'agit pas de vous faire connaître, ni de parvenir à vous définir vous-même, il s'agit d'une action altruiste et désintéressée envers les personnes qui en ont le plus besoin. Alors, si vous pouvez y réfléchir et ne jamais devenir cynique, ni vous habituer à la mort... – parce que je trouve regrettable à l'heure actuelle, dans le contexte de l'aide humanitaire, que, face à des événements tragiques qui se répètent, nous «normalisons l'anormal». Il devient normal pour nous qu'un hôpital soit bombardé, il devient normal qu'une femme soit violée, il devient normal qu'un enfant ne puisse pas célébrer son cinquième anniversaire parce qu'il n'a pas accès à un vaccin ordinaire. Tout cela est anormal. C'est ce que nous devons combattre. Vous devez donc lutter contre ce qui est anormal si vous voulez devenir un ou une humanitaire.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Bien, puis-je vous poser [Mme Gailani] la même question?

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

C'est tout à fait la même chose pour moi. Je parle à des jeunes tous les jours, parce que nous devons inciter des jeunes à rejoindre les rangs de nos volontaires. Pas seulement pour eux, mais aussi pour moi-même, il m'arrive très souvent d'avoir peur que nous nous habituions à la détresse.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Est-ce le cas?

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

Non, Dieu merci, mais – comme vous l'avez dit, Joanne – je dois me rappeler à moi-même que ce n'est pas normal. Il n'est pas normal d'avoir faim, de ne pas avoir de médecin et de ne pas avoir d'eau potable. Le fait que les gens qui vivent dans des pays privilégiés aient des écoles, la chance de marcher dans la rue sans avoir peur des mines, c'est normal. Je veux des choses normales pour mon peuple aussi.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Mais que diriez-vous aux volontaires qui vous écoutent?

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

Voilà ce que je dis à tous les jeunes volontaires, ici et dans mon pays: le pouvoir de l'humanité n'est pas seulement un slogan, c'est quelque chose de puissant et d'important, et ils [les volontaires] font une énorme différence dans ce monde. Nous, les gens ordinaires, ne devons pas considérer que c'est un acquis.

1

2

3

4

5

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Et vous, Général? Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, ce n'est pas la mission ni le but premier de l'armée d'apporter de l'aide ou de l'assistance humanitaire. Cependant, si vous deviez vous adresser en tant que militaire – ou ex-militaire, devrais-je dire – à des volontaires et à des délégations qui sont présents ici, que leur diriez-vous?

Sir Richard Shirreff, ancien commandant suprême adjoint des forces alliées de l'OTAN en Europe

Je crois que je leur dirais que, paradoxalement, il existe des parallèles. Pour en revenir à votre question, je pense que je poserais deux questions. La première: «Avez-vous réellement la vocation pour ce travail?» Parce que si vous ne l'avez pas, vous n'êtes pas dans la bonne branche d'activité. Vous seul pouvez le savoir, et cela viendra du plus profond de vous. Dans mon univers, cela veut dire que vous voulez servir – et, soyons clairs, vous voulez servir votre pays, vos soldats, et vous voulez le faire pour le bien de votre peuple et de votre pays. C'est le premier point. Avez-vous vraiment la vocation? Quant à la deuxième question que je poserais, ou au deuxième point que je soulignerais, c'est que, d'une certaine façon, plus vous donnerez – il vous sera demandé de tout donner, peut-être, et malheureusement trop d'humanitaires ont donné leur vie, et de soldats aussi bien sûr – plus, en retour, vous recevrez de satisfaction des personnes aux côtés desquelles vous servirez. Ces personnes vous donneront beaucoup, infiniment plus que vous ne pourriez jamais espérer leur rendre.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Docteur Liu, vous avez dit très clairement ce que vous aimeriez voir résulter de cette Conférence. Madame Gailani, je vais vous poser la même question. Si on pouvait retirer une seule chose de tout ceci – et vous pouvez vous adresser aux Sociétés nationales – quelle serait-elle?

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

Parce que ce qui se déroule ici est une conférence où gouvernements et travailleurs humanitaires sont assis ensemble, je souhaite dire aux gouvernements

qu'ils peuvent faire une énorme différence en nous rendant la vie plus facile et en nous laissant réellement être fidèles à nos principes – qu'ils devraient eux aussi respecter. Nous serons alors une partie d'eux, des auxiliaires à proprement parler. Sans eux, nous ne pourrions pas exister. Alors, il est très important qu'ils nous prennent au sérieux, nous, nos règles, nos Principes fondamentaux et notre façon de travailler.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

En ce qui concerne cette réunion-ci, aviez-vous une attente particulière?

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

Les résolutions, bien sûr. Nous avons absolument besoin que ces résolutions soient finalisées et adoptées, et ce n'est pas seulement pour nous, c'est surtout pour ces jeunes qui sont sur le terrain et font un travail magnifique. Nous ne devons pas les mettre en danger.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Vous parlez donc d'une résolution qui établirait véritablement un cadre pour réunir les États afin qu'ils respectent le droit international humanitaire?

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

Les résolutions doivent être adoptées à la fois par les gouvernements et par les Sociétés nationales. C'est très important.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Je crois qu'il ne nous reste que quelques minutes et je vais donc donner la possibilité à quelqu'un, dans la salle, de poser une question – pas de faire une déclaration, mais de poser une question. Y a-t-il quelqu'un qui voudrait poser une question à l'un de nos experts? Ne soyez pas timides. Je sens que quelqu'un hésite et se dit: «Je me demande si je devrais me lever.» Personne n'a de question?

D'accord, nous allons donc clore cette séance, et je vais demander à chacun de vous de nous dire quel message, essentiellement, elle ou il aimerait faire passer à cette Conférence aujourd'hui. Ensuite, nous concluons. Nous avons aussi une vidéo et j'espère que vous resterez pour la voir. Docteur Liu, vous avez la parole.

Docteur Joanne Liu, présidente internationale, Médecins Sans Frontières (MSF)

Je crois que ce que je veux vous demander, c'est de réaffirmer que nous avons une humanité commune – ce qui signifie que l'accès aux soins de santé dans les zones de guerre est protégé, et que les hôpitaux, les ambulances, le personnel, les soignants et les patients sont eux aussi protégés dans les zones de guerre. Il est d'une importance vitale de le réaffirmer. C'est ce qui fait la différence entre la vie et la mort en première ligne, pour MSF, pour la Croix-Rouge, pour tout le personnel humanitaire. Alors, je suis confiante que vous adopterez une résolution vigoureuse. Je suis convaincue – parce que nous l'avons vu avec le droit international humanitaire – que l'auto-évaluation ne marche pas. Il faut donc que vous réaffirmiez et défendiez ce droit. Merci beaucoup.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Merci, Docteur Liu.

Mme Fatima Gailani, présidente, Croissant-Rouge afghan

Je crois que la dernière observation que j'aurais à formuler est en fait ce que j'ai dit à l'instant, mais je pourrais ajouter une chose : aujourd'hui, nous ne devrions pas nous considérer seulement comme un membre de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge ou un membre d'un gouvernement, mais comme des êtres humains. En tant qu'humanité, en tant qu'êtres humains, au nom de notre responsabilité à l'égard du monde que nous voulons laisser à nos enfants, faisons en sorte que ce monde soit plus large, meilleur, ouvert, que nous vivions tous dans un seul monde, un monde bon, en mobilisant le pouvoir de l'humanité.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Merci beaucoup, Madame Gailani. Général Shirreff?

Sir Richard Shirreff, ancien commandant suprême adjoint des forces alliées de l'OTAN en Europe

S'agissant de réaffirmer le pouvoir de l'humanité, je pense que mon message serait l'importance du partenariat. Quoi que nous fassions seuls n'a pas un impact aussi important que ce que nous pouvons faire ensemble. Bien sûr, ici la perspective est totalement humanitaire, dans le cadre d'une conférence humanitaire, mais il y a également d'autres organisations qui sont là pour défendre l'importance de l'humanité et en faire une priorité.

Mme Hala Gorani, (correspondante et présentatrice de CNN), modératrice

Madame Fatima Gailani, Docteur Joanne Liu, Général Richard Shirreff, merci infiniment d'avoir participé à ce débat. Je suis Hala Gorani. Une fois encore, merci à vous tous d'être ici et d'avoir écouté ce qui a été dit

1

2

3

4

5

4.7 DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE: DÉBAT GÉNÉRAL

Retour
sommaire

Mardi 8 décembre 2015

(15 heures)

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour. Avant d'entamer le débat général, je voudrais vous rappeler que le Comité de rédaction, le Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées, la Commission sur les soins de santé en danger et la Commission sur la violence sexuelle et sexiste se tiennent parallèlement à cette séance. Si vous souhaitez y assister, veuillez vous y rendre maintenant, en silence, afin que nous puissions commencer nos travaux. Je vous rappelle également qu'aucune délégation ne sera autorisée à engager un débat politique, racial, religieux ou idéologique comme énoncé à l'article 11, paragraphe 4, des Statuts du Mouvement.

La parole sera donnée aux délégations selon leur ordre d'inscription. La liste dont je dispose compte actuellement 89 délégations. Comme je l'ai indiqué ce matin, la durée des interventions est limitée à trois minutes, à moins que vous ne vous exprimiez au nom d'un groupe ou d'un État. Si tel est le cas, veuillez le préciser lorsque vous prenez la parole, afin que le temps qui vous est accordé soit ajusté en conséquence. Je veillerai à ce que le temps soit imparti selon ce qui a été convenu.

S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente honoraire, Croix-Rouge néerlandaise

(Original anglais)

Nous avons trois jours, trois thèmes et trois minutes pour tous les aborder. Nous n'avons qu'une occasion, tous les quatre ans, de réunir les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les gouvernements sous le thème principal du pouvoir de l'humanité, fondé sur les Principes fondamentaux qui guident notre action. L'humanité est le premier des sept Principes. Trop de chiffres contenant bien trop de zéros illustrent le nombre élevé de victimes, de réfugiés et d'autres personnes vulnérables qui dépendent de notre volonté et de notre capacité de leur venir en aide.

L'environnement mondial auquel nous faisons face, marqué par des catastrophes naturelles, des conflits armés et d'autres crises, parfois simultanément, devient de plus en plus complexe et multiforme. Nous sommes confrontés chaque jour à l'augmentation des risques pour nos volontaires et nos employés, à la baisse de la sécurité et à la restriction de l'accès aux victimes de ces crises complexes. Souvent, nous ne savons plus comment faire face à ces crises. Nous ne pouvons pas toujours éviter ou prévenir les dangers par la réduction des risques, le renforcement de la résilience et d'autres mesures préventives comme celles dont nous débattons à cette Conférence. Il est de notre devoir, envers toutes les personnes en détresse, de rechercher des solutions, de faire mieux et d'aller plus loin. Nous devons travailler sur des innovations humanitaires, notamment pour offrir un filet de sécurité si élémentaire soit-il aux personnes vulnérables.

Les principales questions que nous devons traiter aujourd'hui sont le droit humanitaire en action et

les Principes fondamentaux en action, qui peuvent, en effet, constituer un excellent antidote à la violence. Il ne s'agit pas d'élaborer des documents, il s'agit de mettre l'accent sur les individus et sur la pratique, et les membres du Mouvement et les gouvernements partagent cette responsabilité. Nous sommes les gardiens des Conventions de Genève, de l'humanité elle-même, sous sa forme la plus fragile. Cent quatre-vingt-seize États ont signé et ratifié les Conventions de Genève. Le respect de ces règles peut sauver des vies.

Le CICR, la Fédération internationale, les Sociétés nationales – cela fait trois. En tant qu'auxiliaires des gouvernements, cela fait quatre. Car c'est ensemble que nous pourrons faire avancer les choses pour transformer ce monde agité en un monde meilleur et bâtir un avenir plus humain. Œuvrons à la réalisation de cet objectif dans ce court laps de temps, non seulement pour nous, mais aussi pour les générations à venir. C'est une responsabilité commune : ensemble, nous venons en aide aux individus. Je vous remercie.

S. E. M. Carlos Castaneda, vice-ministre des Affaires étrangères d'El Salvador

(Original espagnol)

Chers délégués des gouvernements et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au nom du Gouvernement d'El Salvador, je tiens à dire combien nous sommes heureux de participer à cette XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui offrira la possibilité de mener une réflexion sur le « pouvoir de l'humanité » et les Principes fondamentaux en action. Je saisis cette occasion pour remercier les organisateurs de la Conférence pour leur chaleureuse hospitalité et leur amabilité à l'égard de ma délégation pendant notre séjour dans cette belle ville de Genève.

Le Gouvernement d'El Salvador souhaite souligner la haute priorité qu'il attache aux questions du droit international humanitaire, comme en atteste le fait qu'il est devenu partie aux quatre Conventions de Genève en 1952, et à leurs Protocoles additionnels en 1978, affirmant ainsi la détermination de la nation à protéger les victimes des conflits armés et à réglementer la conduite des hostilités.

Plus récemment, le 4 février 1997, le ministère des Affaires étrangères a rencontré plusieurs départements ministériels et la Croix-Rouge d'El Salvador en vue d'améliorer la coordination dans ce domaine et d'établir un organe national pour la mise en œuvre du droit international humanitaire.

Le Comité interinstitutionnel de droit international humanitaire d'El Salvador a été créé la même année. Sa principale fonction est de conseiller le gouvernement au sujet des mesures d'application et de diffusion des Conventions et des Protocoles relatifs au droit international humanitaire, ainsi que des normes juridiques nationales ou internationales en vigueur dans ce domaine, dans le but de veiller au respect des obligations contractées en vertu du droit international humanitaire, en particulier des dispositions des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels de 1977.

En ratifiant la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, et ses Protocoles, El Salvador s'est engagé à protéger les biens culturels en cas de conflit armé et à réunir en temps de paix les conditions de leur protection, qui passe par leur identification et leur signalisation au moyen d'un signe distinctif, le « bouclier bleu ». Ainsi, en 2002, le Conseil national pour la culture et l'art (CONCULTURA), aujourd'hui le Secrétariat à la culture de la Présidence, a présenté à l'UNESCO une proposition pour la première phase de la signalisation des biens culturels par ce « bouclier bleu », laquelle a ensuite été mise en œuvre dans six municipalités de notre pays.

En 2009, le projet est entré dans sa deuxième phase avec le soutien financier de l'UNESCO, et sa gestion et son exécution ont été confiées au ministère des Affaires étrangères. La méthode utilisée pour la phase 1 de la signalisation des biens culturels a été actualisée et appliquée à la phase 2. Dans ce contexte, des réseaux de contacts locaux ont été établis, des formations ont été fournies et des activités de sensibilisation au respect des biens culturels ont été conduites.

Compte tenu de la ferme détermination d'El Salvador à renforcer le droit international humanitaire, ma délégation espère que les résultats de cette XXXII^e Conférence internationale favoriseront un respect accru de cette branche du droit. Nous espérons voir adopter à la fin de la Conférence diverses résolutions sur des thèmes d'une importance vitale, comme la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, la protection des soins de santé, le renforcement des cadres juridiques applicables à la gestion et à la réduction des risques de catastrophe naturelle, ainsi que le soutien et la protection dus aux volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. El Salvador porte une attention particulière à toutes ces questions, ici et dans d'autres manifestations de haut niveau comme celles qui sont tenues au sein du

1

2

3

4

5

système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Je vous remercie de votre attention.

**S. E. Mme Pamela Hamamoto,
ambassadeur, représentante permanente,
Mission permanente des États-Unis
d'Amérique à Genève**

(Original anglais)

Aujourd'hui, des millions de victimes de conflits et de catastrophes naturelles à travers le monde ont de toute urgence besoin d'une assistance, qu'elles reçoivent de travailleurs et de volontaires qui portent les emblèmes du Mouvement. Les États-Unis d'Amérique éprouvent un profond respect pour chaque composante du Mouvement et sont très reconnaissants pour le travail inlassable des Sociétés nationales, des volontaires, des employés et des responsables qui les supervisent. Pour les populations sur le terrain, ces personnes font souvent la différence entre la vie et la mort. Le rôle du CICR, en tant qu'intermédiaire indépendant et impartial et que partenaire humanitaire, reste unique. La capacité de l'institution de faire face à des situations complexes et imprévisibles est régulièrement mise à rude épreuve, mais elle se révèle toujours cruciale.

Le monde n'est pas devenu meilleur, plus sûr et plus équitable depuis notre dernière rencontre. Il y a quatre ans, personne n'imaginait l'ampleur que prendrait la tragédie humanitaire en Syrie. Il y a quatre ans, personne n'aurait pu prédire que le conflit en Irak nous pousserait à élargir notre conception de la façon dont nous apportons une assistance humanitaire alors que les besoins continuent de croître. La barbarie que le groupe terroriste État islamique impose sciemment aux populations civiles de ces régions fait qu'il est plus difficile de répondre véritablement aux besoins humanitaires. Toutefois, les conflits ne se limitent pas au Moyen-Orient. Les souffrances liées aux conflits au Soudan du Sud, la situation tragique des Afghans qui cherchent à se libérer des talibans, et les millions de personnes qui fuient les conflits et affluent en Europe, tous ces éléments montrent que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est plus nécessaire et plus utile que jamais. C'est pourquoi nous sommes tous ici aujourd'hui, pour célébrer et explorer «Le pouvoir de l'humanité: les Principes fondamentaux en action», le thème de la Conférence de cette année et le précepte qui guide notre action collective. Nous célébrons ces principes comme les idéaux qui nous séparent de ceux qui cherchent à détruire et à anéantir tout ce qui est bon et bien.

Humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité sont les principes sur lesquels se fondent les actions du Mouvement; ce sont les piliers de ce que signifie apporter une assistance humanitaire aux personnes dans le besoin. Mais célébrer ces principes ne suffit pas. Nous devons réaffirmer et renouveler notre attachement commun à leur universalité et à faire en sorte qu'ils soient respectés.

Les États-Unis d'Amérique réitèrent leur attachement aux principes du droit international humanitaire. Nous attendons avec intérêt de négocier une série de résolutions qui confèrent un rôle prioritaire aux États dans le développement de chacun de ses domaines. Comme nous l'avons noté à la XXXI^e Conférence internationale, le droit coutumier découle non pas de déclarations ambitieuses mais plutôt de la pratique des États. C'est pourquoi il est important que le développement du droit international humanitaire continue d'être piloté par les États.

Pour conclure, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique est heureux de participer à cette XXXII^e Conférence internationale. Nous apprécions le travail de la Conférence et l'esprit de partenariat dont font preuve les États et les Sociétés nationales qui y participent activement. La clarté et l'unité sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais, car nous vivons des temps particulièrement éprouvants. Merci beaucoup.

**S.A.R. Maria Teresa, grande-duchesse de
Luxembourg, présidente de la Croix-Rouge
luxembourgeoise**

(Original anglais)

Je tiens à dire combien je suis reconnaissante de participer à cette Conférence à un moment crucial de l'histoire de notre Mouvement, dont la Croix-Rouge luxembourgeoise, que j'ai l'honneur de présider, est un membre actif et motivé.

Le temps étant compté, je voudrais aborder un thème qui me tient particulièrement à cœur. J'ai lu avec grand intérêt les engagements que prend le Mouvement pour renforcer la protection des victimes et la prévention de la violence sexuelle et existe en toutes circonstances et en particulier dans les conflits armés. Je tiens à souligner que si les femmes sont les premières victimes, elles sont aussi les premières à être écartées quand débute le processus de reconstruction. Il est clair que les femmes peinent encore à influencer de manière directe le processus de définition des priorités de reconstruction qui fait habituellement partie des accords de paix. Nous

devons les associer plus activement à tous nos efforts, car ce sont elles qui jouent le plus grand rôle dans la reconstruction d'une société après un conflit ou une catastrophe, du rétablissement de la cellule familiale à la reconstruction d'un environnement national sûr et prospère sur le plan économique.

Je voudrais que nous dépassions l'image conventionnelle de la femme en tant que victime de la guerre et considérions le rôle important que peut jouer une femme lorsqu'il s'agit de traduire les griefs des individus en préoccupations sociales légitimes. Par ailleurs, nombre de femmes contribuent de manière significative au développement d'une nouvelle culture de paix au niveau local en réorganisant les familles et les communautés, en relançant l'activité économique et en promouvant la paix et l'éducation dans le cadre de la réconciliation des communautés. Nous ne pouvons plus nous permettre d'écarter les femmes du processus de paix, de l'élaboration des traités de paix et de la conception des politiques relatives à la prévention ou à la répression de la violence sexuelle et sexiste.

La Société nationale que je représente a un impact majeur sur notre territoire national, mais il est important pour moi qu'elle participe aussi efficacement que possible aux efforts mondiaux du Mouvement. En tant que petite Société nationale, la Croix-Rouge luxembourgeoise estime que le fait de se concentrer sur un aspect très spécifique des opérations de secours dans les situations de crise, comme celle à laquelle nous sommes actuellement confrontés aux frontières de l'Europe avec l'afflux de migrants, est un moyen de partager le fardeau et de jouer un rôle important.

Lorsque vous êtes entrés dans ce magnifique bâtiment, vous avez probablement remarqué l'abri de la Croix-Rouge installé à l'entrée. Cet abri, spécialement conçu pour des températures très basses, est le résultat d'études approfondies menées par l'Unité de recherche en matière de logement de la Fédération internationale, dans le cadre d'une collaboration entre les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des Pays-Bas, de la Belgique, de la Turquie et du Luxembourg. Je vous invite tous à y jeter un œil et à faire part de vos réflexions et de vos commentaires à l'équipe de recherche, et je remercie nos partenaires de l'Unité de recherche en matière de logement pour cette coopération fructueuse.

Nous disposons d'énormes capacités au sein de notre Mouvement, mais nous devons développer notre capacité de travailler en réseau afin de tirer parti des compétences de chacun. C'est pourquoi nous

appuyons les initiatives et les résolutions qui visent à renforcer notre capacité conjointe de relever les énormes défis humanitaires auxquels nous sommes confrontés. Je pense qu'il est essentiel d'attirer toute l'attention possible sur ces initiatives, qu'elles concernent la mobilisation de ressources ou la mise en place d'actions concrètes sur le terrain. Merci beaucoup pour votre attention.

**S. E. Mme Dato'Sri Rohani Abdul Karim,
ambassadeur, ministre de la Femme,
de la Famille et du Développement
communautaire de la Malaisie**

(Original anglais)

Madame la Présidente, vos Altesses royales, vos Excellences, Mesdames et Messieurs, la XXXII^e Conférence internationale nous réunit dans un environnement naturel et politique mondial de plus en plus complexe, hostile et dangereux. Qu'elles découlent de causes naturelles ou qu'elles soient provoquées par l'homme, les souffrances sont bien réelles, et touchent de plus en plus de personnes et de plus en plus de régions dans le monde. Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve, mais le pronostic n'est pas optimiste sur le plan tant des conflits humains que des catastrophes naturelles. Il est donc urgent que nous soyons préparés. L'humanité est mise à l'épreuve, mais comme le souligne le thème principal de cette Conférence, «Le pouvoir de l'humanité: les Principes fondamentaux en action», nous montrerons que l'humanité reste rationnelle et raisonnable, deux qualités qui contribueront à sa résilience. Cette humanité continuera de guider notre travail, que ce soit en tant qu'États parties, Sociétés nationales, Fédération internationale ou CICR. Nous veillerons à ce que l'humanité dans son ensemble l'emporte. Les Principes fondamentaux du Mouvement, à savoir l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le volontariat, l'unité et l'universalité, sont plus pertinents que jamais. Nous devons affirmer notre attachement à ces principes. Nous devons traduire nos paroles en actions efficaces et utiles sur le terrain. Nous ne devons pas décevoir les personnes dans le besoin. Nous devons tirer les leçons de nos erreurs récentes et actuelles, afin de ne pas les reproduire à l'avenir.

La Malaisie continue de jouer son rôle pour aider la communauté internationale. Nous avons étendu notre assistance humanitaire sur le plan de l'aide financière, du soutien matériel, des recherches et des secours, et du déploiement d'équipes médicales dans divers pays. Nous sommes l'un des six pays

1

2

3

4

5

accueillant un Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies. Apaiser les souffrances et soutenir l'humanité sont des tâches qui ne peuvent être réalisées uniquement par les gouvernements. Une volonté et une action collectives sont nécessaires. La Malaisie suit une approche pragmatique et reconnaît différentes formes de partenariats, qu'il s'agisse de partenariats entre des gouvernements ou entre des individus, tout en collaborant avec des acteurs de la société civile et des acteurs non gouvernementaux comme Mercy Malaysia, Aman Malaysia, la section malaisienne de l'organisation Global Peace Mission et le Croissant-Rouge de Malaisie. À l'instar d'autres pays, nous avons nous aussi été touchés par des catastrophes naturelles. Au début de cette année, la côte orientale de la Malaisie péninsulaire a connu l'une des pires inondations depuis vingt ans. Nous avons pu atténuer et surmonter cette catastrophe grâce à ces partenariats. Nous saisissons cette occasion pour remercier la Fédération internationale pour son appui et son aide, ainsi que toutes les Sociétés nationales qui nous ont apporté leur soutien et ont participé au processus de reconstruction en cours.

Les souffrances continuant de s'étendre et de prendre de l'ampleur, en particulier dans les situations de conflit armé, le renforcement du droit international humanitaire est devenu essentiel. Une approche rationnelle et systématique doit être adoptée, qui doit reposer sur la non-politisation et la non-contextualisation, lutter contre l'inertie et être universelle, impartiale et non sélective. Cette Conférence va se pencher sur cette question importante et nous appelons de nos vœux une décision favorable adoptée par consensus. Des questions fondamentales mais difficiles devront être examinées et résolues. C'est pourquoi nous exhortons toutes les délégations à exercer leur volonté politique et à faire leur possible pour qu'elles le soient. Bien que des travaux supplémentaires soient nécessaires pour préparer la réunion des États parties proposée, nous engageons vivement l'ensemble des délégations à examiner cette proposition de façon constructive et à la considérer non comme une fin en soi, mais comme un moyen de renforcer notre attachement au droit international humanitaire.

Madame la Présidente, un travail considérable attend encore cette Conférence et je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence. Je vous donne l'assurance du soutien sans réserve de la Malaisie. Nous attendons avec intérêt de nouer un dialogue constructif avec toutes les délégations à cette Conférence. Continuons à travailler ensemble et à bâtir un avenir meilleur. Je vous remercie.

**S. E. M. Helmut Tichy, ambassadeur,
conseiller juridique au ministère de l'Europe,
de l'Intégration et des Affaires étrangères de
l'Autriche**

(Original anglais)

Madame la Présidente, l'Autriche salue l'intention de la XXXII^e Conférence internationale de réaffirmer les sept Principes fondamentaux en tant que fondements des valeurs et des pratiques du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les Principes fondamentaux, proclamés à la Conférence internationale de 1965 à Vienne, continuent de guider les actions et les décisions de toutes les composantes du Mouvement.

Dans le monde d'aujourd'hui, le droit international humanitaire se heurte à de nombreux problèmes graves : le mépris brutal que lui manifestent certains acteurs non étatiques, la destruction du patrimoine culturel, les attaques contre des personnes et des institutions protégées, et le flou persistant dans la relation entre les règles du droit international humanitaire et celles du droit international des droits de l'homme. Depuis des années, l'Autriche appuie résolument les efforts déployés en vue d'une meilleure application du droit international humanitaire et de la création d'un mécanisme spécial à cette fin. Nous avons participé activement au processus qui a suivi l'adoption de la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale, et nous saluons les progrès importants qui ont été réalisés ces quatre dernières années. Nous devons aujourd'hui saisir l'occasion de combler les lacunes institutionnelles et ouvrir la voie à l'organisation à intervalles réguliers d'une réunion des États sur le droit international humanitaire. Nous soutenons le projet de résolution sur le renforcement du respect du droit international humanitaire, qui constitue un texte équilibré, quand bien même nous aurions souhaité que des éléments sur le fond additionnels y soient inclus. Nous appuyons également avec force le projet de résolution concernant la protection des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé non international, qui, après de longues discussions, propose un processus davantage axé sur les résultats.

Nous organisons, en collaboration avec d'autres États et des Sociétés nationales, deux manifestations parallèles sur deux questions qui présentent un intérêt particulier pour l'Autriche. La première a pour thème l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées. Généralement, lorsque de telles armes sont utilisées dans des villes et des régions urbaines, 90% environ des victimes sont des civils.

C'est inacceptable. L'Autriche a récemment accueilli à Vienne une réunion internationale d'experts et elle est prête à continuer de travailler avec les autres acteurs intéressés à l'obtention d'un engagement politique visant à réduire l'impact humanitaire négatif des armes explosives sur les populations civiles. La seconde concerne l'impact humanitaire des armes nucléaires, un thème sur lequel la communauté internationale concentre à nouveau son attention au vu des risques et des conséquences humanitaires liés à l'utilisation des armes nucléaires.

Pour conclure, je voudrais signaler qu'à l'heure où nous parlons, l'Autriche est confrontée à d'énormes difficultés en raison de l'afflux de réfugiés et de migrants en provenance de Syrie, d'Afghanistan et d'autres pays. Plus de 700 000 personnes sont arrivées en Autriche depuis le début de l'année 2015 et nous pensons que quelque 95 000 autres déposeront une demande d'asile auprès des autorités autrichiennes d'ici à la fin de l'année. Nous nous attachons à traiter avec dignité et humanité toutes les personnes qui arrivent en Autriche, et nous saisissons cette occasion pour remercier chaleureusement les organisations de la société civile et les milliers de volontaires qui jouent un rôle clé dans la réponse humanitaire de l'Autriche à ce défi. Dans ce contexte, le Gouvernement autrichien est particulièrement reconnaissant pour la contribution extraordinaire de la Croix-Rouge autrichienne à cet effort commun. Je vous remercie.

M. Zhu Chen, président, Croix-Rouge chinoise

(Original anglais)

Madame la Présidente, chers collègues, permettez-moi, au nom des 25 millions de membres, des 2,1 millions de volontaires et des 13 000 employés de la Croix-Rouge chinoise, de saluer l'ouverture de la Conférence. Il est particulièrement important pour nous tous d'être réunis à Genève tandis que nous célébrons le 50^e anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux.

Dans le monde d'aujourd'hui, les crises financières mondiales, les conflits, les catastrophes naturelles, les changements climatiques, le terrorisme et la crise des réfugiés sont étroitement liés et posent des défis sans précédent au système humanitaire. Guidées par les Principes fondamentaux, les composantes

du Mouvement sont reconnues dans le monde entier pour leurs contributions à la protection de la vie humaine et de la dignité ainsi qu'à la promotion du développement et de la paix dans le monde.

En tant que membre du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Croix-Rouge chinoise continue de renforcer ses capacités d'intervention dans les situations de crise et participe activement à l'action humanitaire internationale visant à venir en aide aux plus vulnérables. Nous avons pris part aux opérations internationales engagées à la suite de catastrophes majeures, comme le typhon Yolanda aux Philippines et le tremblement de terre au Népal, et nous avons aidé les Sociétés nationales de l'Éthiopie, de l'Ouganda, du Myanmar, de la République populaire démocratique de Corée et du Kazakhstan à mettre en œuvre des programmes au niveau local. Nous avons fourni une assistance humanitaire à des personnes en détresse dans des pays comme l'Afghanistan, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Depuis 2011, la Croix-Rouge chinoise a dispensé 21 cours de formation à des Sociétés nationales d'Afrique et de la région Asie-Pacifique afin de les aider à améliorer leurs capacités d'intervention d'urgence; ces formations ont réuni plus de 500 participants. Nous savons que les causes profondes de la pauvreté et des conflits ne peuvent être éliminées que par le biais du développement et qu'il est possible de répondre aux besoins humanitaires dans le monde en renforçant la coopération à tous les niveaux.

Le Gouvernement chinois a mis en place l'initiative «Nouvelle route de la soie» en vue de promouvoir la sécurité et le développement durable dans le monde. La Croix-Rouge chinoise s'est associée de manière active à cette initiative en mobilisant des ressources auprès du gouvernement, d'entreprises et d'autres canaux sociaux, et en étudiant un modèle de coopération dans lequel tout le monde trouve son compte. Ces dernières années, la Croix-Rouge chinoise a mis en œuvre de nombreux programmes communautaires dans des régions sous-développées et a élaboré un modèle de projet intitulé «programme intégré pour la résilience des communautés». Nous sommes prêts à faire part de notre expérience aux autres Sociétés nationales et aux acteurs humanitaires. Enfin, la Croix-Rouge chinoise soutiendra les accords conclus par les membres de la Conférence, honorera les engagements qu'elle prendra et s'emploiera sans relâche à venir en aide aux plus vulnérables et à réaliser notre vision humanitaire commune. Je vous remercie.

1

2

3

4

5

M. Aleksander Stepkowski, sous-secrétaire d'État, ministère des Affaires étrangères de la Pologne

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués. J'ai l'honneur, au nom du Gouvernement de la Pologne, de remercier vivement le Gouvernement suisse, le CICR et l'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'avoir remarquablement mis en évidence les problèmes humanitaires et de rechercher les meilleurs moyens de relever les défis existants et émergents. La Pologne est fière de participer aux actions humanitaires menées par le CICR et la Fédération internationale. Face aux crises, nous devons mettre l'accent sur les principes humanitaires fondamentaux existants, au lieu d'essayer d'élaborer de nouvelles règles. Nous devons donc confirmer et renforcer l'applicabilité des Principes fondamentaux qui guident notre action humanitaire. Le moment est venu de concrétiser notre réflexion et d'adopter des mesures pratiques.

La Pologne axera ses commentaires sur la question du renforcement du respect du droit international humanitaire. Conformément aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels, nous devons tous non seulement respecter, mais aussi faire respecter le droit international humanitaire. À cette fin, nous devons créer un cadre et un environnement favorisant l'application constante du droit international humanitaire. La Pologne estime que les fonctions de compte rendu doivent constituer un élément essentiel de l'éventuel nouveau système de contrôle du respect du droit international humanitaire. Dans ce contexte, la Pologne organise une manifestation parallèle avec la Roumanie et le CICR pour présenter les bonnes pratiques et donner des exemples de rapports nationaux sur la mise en œuvre du droit international humanitaire, élaborés sur une base volontaire par divers pays, dont la Pologne. Je vous invite vivement à participer au débat qui aura lieu demain à 18 heures. La Pologne préconise l'adoption de certaines dispositions dans le cadre d'un éventuel système de contrôle volontaire, aux termes desquelles les États pourraient communiquer aux autres États parties des informations sur la façon dont ils appliquent le droit international humanitaire, sur le type d'obstacles auxquels ils sont confrontés et sur les succès qu'ils obtiennent. Il sera ensuite nécessaire de déterminer si les lois d'application sont complètes et s'il y a des lacunes, par le biais d'une stratégie en quatre étapes chronologiques : adoption, mise en œuvre, évaluation et adaptation. La Pologne espère que le projet de résolution sur le

respect du droit international humanitaire étudié ces dernières années sera adopté par consensus et exhorte toutes les délégations à n'épargner aucun effort pour atteindre cet objectif.

La délégation de la Pologne est d'avis qu'en plus de la mise en place d'un système de contrôle du respect du droit international humanitaire, nous devons développer dans le même temps une nouvelle culture du droit humanitaire, une culture qui favorise un comportement humain et non barbare, une culture acceptable par tous et sur tous les continents. Nous devons revenir aux valeurs fondamentales et universelles reposant sur le respect de la dignité humaine.

C'est pour toutes ces raisons que la Pologne apporte son appui sans réserve aux projets de résolutions qui sont soumis à cette Conférence. Je vous remercie pour votre attention.

S. E. M. Mohamed Auajjar, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Maroc à Genève

(Original français)

Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de la délégation marocaine, pour la présidence des travaux de la XXXII^e Conférence internationale, et de saluer les efforts louables déployés par le Gouvernement suisse, le CICR ainsi que la Fédération internationale pour l'organisation de cette Conférence.

Le respect du droit international humanitaire devrait continuer de jouir d'une attention particulière de notre part à tous. Nos efforts devront converger de manière coordonnée et concertée vers le plein respect de ce droit, surtout lorsqu'il s'agit d'épargner à des êtres humains les conséquences tragiques des conflits armés. Ma délégation saisit cette occasion pour apporter son soutien aux objectifs de la Conférence et affirmer sa conviction que seule une action concertée, fondée sur les partenariats entre les États, les composantes du Mouvement et les autres intervenants dans le domaine humanitaire, permettrait de surmonter les défis communs. Ma délégation saisit aussi cette occasion pour réaffirmer son attachement irréversible et indéfectible aux Principes fondamentaux.

Des mécanismes de contrôle du respect du droit international humanitaire existent, mais il y a un fossé immense entre, d'une part, la réalité tragique engendrée par les conflits armés, et d'autre part,

les dispositions du droit international humanitaire et les actions menées par les États signataires des Conventions de Genève. La nature interne des conflits armés permet d'attribuer aux États le pouvoir de mettre en œuvre le droit international humanitaire. Ce pouvoir discrétionnaire ne devrait pas exclure la nécessité d'une coordination internationale plus étroite en vue de garantir cette mise en œuvre. L'application du droit international humanitaire se heurte à une autre limitation. Chaque conflit armé donne lieu à un nouveau scénario et à de nouvelles tentatives de négociations pour garantir l'application de ce droit, que les belligérants invoquent souvent en fonction de leurs propres intérêts. Le rôle de supervision de l'application du droit international humanitaire par le CICR devrait être conditionné par les impératifs de neutralité, d'impartialité et de confidentialité, qui constituent la raison d'être de la mission humanitaire du CICR en matière d'assistance aux victimes des conflits armés.

L'état actuel du droit international humanitaire ne laisse guère de place à l'optimisme. La pratique du double standard constatée dans la gestion des conflits armés renseigne largement sur les profondes difficultés qui compromettent la mise en œuvre effective du droit international humanitaire. Cette mise en œuvre se heurte le plus souvent à des obstacles importants, liés aux interprétations divergentes de ses dispositions par les parties en conflit, qui agissent en fonction de leurs propres intérêts. Ma délégation estime qu'une approche préventive des conflits serait de nature à permettre aux États d'adopter en temps de paix des mesures grâce auxquelles ils seraient mieux préparés à porter protection et assistance aux populations en temps de conflit. Ma délégation est convaincue que la création d'un mécanisme de contrôle du respect du droit international humanitaire, à travers une réunion des États, devrait être envisagée dans le cadre d'un processus consensuel transparent, non politisé et ouvert à toutes les suggestions des États membres.

Le Maroc est disposé à œuvrer de concert avec tous les acteurs humanitaires en matière de respect de droit international humanitaire et à mieux servir la noble mission de ces acteurs au service des populations touchées. Le Royaume du Maroc réitère ses remerciements au CICR, au Gouvernement suisse, à la Fédération internationale pour l'organisation de cette Conférence, dont il souhaite que les travaux soient couronnés de succès. Je vous remercie.

M. Dionisio da Costa Babo Soares, ministre de l'Administration publique du Timor-Leste

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les délégués, chères Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de représenter mon gouvernement à cette XXXII^e Conférence internationale.

Le Timor-Leste est devenu un État indépendant en 2002, au terme d'un conflit prolongé. Peu après son accession à l'indépendance, il a signé presque toutes les principales conventions internationales, dont les Conventions de Genève, comme on pouvait s'y attendre. La raison principale de ce geste est que nous avons connu la guerre; nous étions donc prêts à observer les principales résolutions adoptées par cette instance et nous nous employons à le faire depuis lors. Nous avons promulgué des lois internes aux fins de l'établissement de notre Société de la Croix-Rouge et de la protection des emblèmes et du nom de cette institution.

Permettez-moi de souligner que le Timor-Leste continue de respecter ses obligations en tant qu'État partie et qu'il appuiera toute résolution conforme aux principes du droit international. Jusqu'à présent, le gouvernement a activement aidé la Croix-Rouge du Timor-Leste à faire son travail, comme je l'ai indiqué, par le biais des mécanismes juridiques qui existent dans notre pays. En outre, le Timor-Leste est en train d'élaborer une loi relative à la gestion des catastrophes naturelles. Le Gouvernement du Timor-Leste s'emploie également à lutter contre la violence familiale, à prévenir les violations des droits de l'homme, à protéger les victimes de telles violations et à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, notamment en promulguant des lois en la matière. La Croix-Rouge du Timor-Leste travaille en étroite collaboration avec le gouvernement et met en place les moyens de faire face aux catastrophes humanitaires résultant des changements climatiques.

Ces questions sont également abordées par cette Conférence; nous ne devons donc pas penser que nous sommes le seul pays au monde et nous devons regarder au-delà de nos frontières. Nous nous engageons par conséquent à soutenir les discussions qui auront lieu au cours de l'année

1

2

3

4

5

à venir sur le renforcement du respect du droit international humanitaire, et, à cette fin, nous nous attacherons à ratifier les traités relatifs au droit international humanitaire que nous n'avons pas encore ratifiés. Nous participerons activement aux discussions sur les Conventions de Genève et sur le nouveau mécanisme de contrôle du respect du droit international humanitaire, ainsi qu'aux travaux du groupe d'États à composition non limitée qu'il a été proposé de mettre en place. Nous continuerons de suivre les discussions qui sont menées sur des sujets tels que l'utilisation des méthodes et moyens de guerre, et déterminerons comment participer au débat relatif à cette question à l'avenir.

Permettez-moi de souligner que le Timor-Leste est situé entre l'Australie et l'Indonésie, dans une région du monde éloignée de l'Europe. Depuis là où nous sommes, nous voudrions aussi apporter nos idées sur les moyens de rendre le monde meilleur. Nous encourageons donc cette Conférence à exhorter nos gouvernements à prendre des mesures plus pragmatiques pour apporter des solutions aux situations que connaît le monde aujourd'hui, conformément au principe d'humanité et au droit international humanitaire. Nous devons engager les gouvernements à présenter des programmes plus concrets afin d'encourager les pays à faire davantage pour protéger les civils dans les zones de guerre et de conflit. Nous devons exhorter les pays riches à consacrer des ressources accrues à la résolution des problèmes humanitaires dans le monde. Nous devons aussi exhorter les gouvernements à utiliser la persuasion, la diplomatie et le dialogue pour prévenir et résoudre les conflits, plutôt que de recourir à la répression. Je vous remercie.

Mme Gordana Jerger, directrice, Bureau du Programme alimentaire mondial (PAM) à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, le Programme alimentaire mondial des Nations Unies est très heureux de prendre la parole à la XXXII^e Conférence internationale. Le PAM et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont une longue tradition de collaboration, notamment au niveau des communautés locales, et s'emploient sans relâche à faire en sorte que nul, en particulier les personnes les plus vulnérables, ne soit laissé pour compte. C'est là une conséquence naturelle de nos mandats complémentaires et de nos efforts communs visant à sauver des vies et à rétablir les moyens de subsistance.

Au cours des dix dernières années, nos efforts conjoints de lutte contre la faim et la malnutrition ont été intensifiés, notamment par le biais d'une collaboration dans le cadre du Défi « Faim zéro » lancé par le secrétaire général des Nations Unies et de la mise en place d'activités de sensibilisation communes. La « Coalition d'un milliard pour la résilience » qui va être lancée constitue un effort important, qui s'inscrit dans la continuité d'autres initiatives, dont le Défi « Faim zéro », et permet de renforcer notre partenariat.

Les défis actuels – les changements climatiques et les catastrophes naturelles cycliques, l'augmentation de la violence et des conflits, la montée de l'insécurité et les risques accrus pour les travailleurs humanitaires et le personnel de santé, les restrictions d'accès et le nombre croissant de crises prolongées – nous obligent tous à être réactifs, adaptables et novateurs pour renforcer les capacités locales et promouvoir les actions locales visant à réduire les risques de catastrophe. La semaine dernière, à la 21^e Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le PAM, la Fédération internationale et la Croix-Rouge allemande ont conjugué leurs efforts pour présenter une nouvelle initiative destinée à apporter d'importantes innovations dans le système humanitaire. Cette nouvelle approche, fondée sur des prévisions et intitulée « SECuRe » (sécurité alimentaire et résilience face aux changements climatiques), permettra de dégager des fonds pour la mise en place d'actions communautaires avant une crise et pour le renforcement de la résilience face aux changements climatiques. Ce type de changement dans le modèle humanitaire, qui consiste à passer d'un système réactif à un système préventif, permettra de sauver davantage de vies et d'économiser du temps et de l'argent.

Les crises prolongées et les besoins humanitaires, dont le nombre et l'ampleur sont sans précédent font que l'environnement opérationnel dans lequel nous travaillons est de plus en plus complexe et dangereux. Plus que jamais, le contexte actuel impose de respecter les principes humanitaires, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Cette nécessité, nous le croyons, trouvera un écho au Sommet humanitaire mondial à venir. Tout en reconnaissant que l'aide humanitaire ne peut se substituer aux solutions politiques, nous devons mettre en place des interventions qui tiennent compte des conflits et qui favorisent la paix et l'autonomie. Le Sommet sera également l'occasion d'accélérer la transformation du système humanitaire et la mise en œuvre d'actions humanitaires et de

développement qui se renforcent mutuellement et reposent sur une approche intégrée du renforcement de la résilience et de la préparation aux situations d'urgence, en particulier dans les États fragiles et les États touchés par un conflit. Enfin, le Sommet sera l'occasion de réitérer l'appel en faveur d'une plus grande cohérence à l'échelle du système, à travers la promotion d'un modèle d'activité permettant un financement pluriannuel et flexible des stratégies de résilience au niveau national.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance d'adopter une approche de l'action humanitaire axée sur les individus, et en particulier sur les plus vulnérables : les femmes, les filles et les enfants.

Pour terminer, Madame la Présidente, aucune organisation ne peut changer seule l'architecture humanitaire. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont les principales partenaires du PAM dans beaucoup des quelque 80 pays dans lesquels il est actif. C'est en travaillant en collaboration et de manière créative, unis derrière notre humanité commune, que nous serons le plus à même de venir en aide aux personnes dans le besoin. Merci beaucoup pour votre attention.

S. E. Mme Beatriz Londoño, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de la Colombie à Genève

(Original espagnol)

Madame la Présidente, il y a des années, Jean Pictet a dit : « Autrefois, on admettait la misère – surtout celle des autres – avec résignation. On acceptait la trop commode explication d'un destin fatal. Aujourd'hui, certes, la somme de souffrances qui frappent le monde n'a pas diminué et elle s'accroît même dans certaines régions. Mais le sens de la solidarité s'est développé et l'on ressent mieux le devoir de combattre [...] cette vieille et intime ennemie de l'homme [...] partout où elle se manifeste. »

Cette Conférence est une occasion unique de repenser notre vision du système humanitaire mondial et de définir les changements nécessaires pour rendre nos interventions plus efficaces, plus efficaces et plus viables.

Nous tenons à remercier tout particulièrement le CICR et la Fédération internationale pour le travail qu'ils réalisent dans notre pays. Nous sommes reconnaissants aussi pour les efforts inlassables déployés par le CICR dans le cadre du processus

de consultation de ces trois dernières années, qui a abouti à des résolutions dont nous espérons qu'elles seront largement adoptées.

La Colombie, qui est touchée tant par des catastrophes naturelles que par un conflit armé, entend contribuer à ce dialogue, à la lumière de son expérience.

En ce qui concerne les catastrophes, 86% de notre population est exposée à des risques sismiques, 28% à des inondations, et 31% à des glissements de terrain.

Pour faire face à cette situation, l'État colombien a établi en 2012 un Système national de gestion des risques de catastrophe.

La gestion intégrée des risques englobe non seulement l'intervention d'urgence et l'assistance, mais aussi des activités d'atténuation, de prévention, de relèvement et de reconstruction. L'objectif est d'aller au-delà de l'assistance et de la réactivité sur lesquelles l'accent est traditionnellement placé.

Depuis 2014, le pays applique dans toutes les situations d'urgence le manuel Estandarización de Ayuda Humanitaria de Colombia (Normalisation de l'aide humanitaire en Colombie), qui reprend les normes internationales en vigueur, garantit un minimum de qualité, tient compte des différences de culture, de genre et de climat, et contribue au renforcement de la résilience des communautés touchées.

Par ailleurs, dans le cadre du conflit armé que nous vivons depuis plus de 50 ans, le gouvernement a franchi une étape essentielle en promulguant, en 2011, la loi sur les droits des victimes et la restitution de terres.

Pour la première fois dans l'histoire du pays, l'État définit et reconnaît comme victime toute personne ayant subi une perte ou un dommage en raison d'infractions aux normes du droit international humanitaire ou aux normes internationales relatives aux droits de l'homme dans le contexte du conflit armé.

Pour veiller à l'application de cette loi, une Unité de prise en charge et d'indemnisation des victimes a été créée, qui coordonne plus de 25 entités aux niveaux national et local.

L'une des premières réalisations de l'État colombien en la matière a été la création du registre national unique, un système d'information contenant les

1

2

3

4

5

chiffres relatifs à un total de 7,7 millions de victimes, dont 6,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Ce registre a contribué à rétablir la confiance des victimes dans les institutions, permet de définir leurs besoins et facilite l'adaptation des mesures de prévention, de protection, d'aide et d'indemnisation.

Il établit onze causes pour lesquelles les personnes peuvent obtenir le statut de victimes et permet de classer les victimes par région, sexe, âge et groupe ethnique. L'aide humanitaire fournie par l'État doit être adaptée non seulement aux besoins liés au préjudice subi, mais aussi à la dynamique du conflit dans la zone.

Le déplacement étant le principal préjudice, le gouvernement a établi, aux fins de la fourniture d'une assistance humanitaire, des critères et des procédures fondés sur une évaluation des moyens de subsistance permettant de vivre dignement. Il a aussi défini des critères techniques visant à déterminer à quel moment une situation dépasse le seuil de vulnérabilité.

Tous ces efforts relèvent de la détermination de la Colombie à poursuivre sur la voie de la réconciliation, en négociant une sortie du conflit, afin que les victimes qui reçoivent aujourd'hui une assistance et une indemnisation soient les dernières et symbolisent dignement ce que nous ne pouvons ni ne devons reproduire. Je vous remercie.

**S. E. M. Negash Kebret Batora,
ambassadeur, représentant permanent,
Mission permanente de la République
fédérale démocratique d'Éthiopie à Genève**

(Original anglais)

Madame la Présidente, la XXXII^e Conférence internationale a lieu à un moment où le nombre de personnes déplacées de force en raison de conflits et de situations d'urgence humanitaire – 60 millions – atteint un niveau record, tandis que l'étendue des souffrances et des expériences est bien plus grande qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'Afrique et mon propre pays, l'Éthiopie, parmi d'autres régions et d'autres pays, font face à une augmentation sans précédent du nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Avec plus de 750 000 réfugiés, l'Éthiopie est le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés aujourd'hui en Afrique, et il y a tout lieu de penser que ce nombre va continuer d'augmenter.

Ensuite, comme nous avons pu le voir au fil des années, les catastrophes naturelles et les catastrophes provoquées par l'homme, en particulier celles liées aux changements climatiques, vont accroître la vulnérabilité de millions de personnes, en les exposant à davantage de difficultés, surtout dans les pays les moins avancés et les petits pays insulaires. En outre, les inégalités croissantes, la pauvreté et le chômage ne font qu'aggraver encore la situation, en poussant les individus à traverser les frontières internationales à la recherche d'une vie meilleure.

Enfin, dans la plupart des cas, nous sommes témoins de la mort de centaines de personnes innocentes et de leur dangereux périple sur les mers et à travers les terres. La demande croissante d'assistance et de protection humanitaires et le déficit de financement des actions menées pour faire face aux crises humanitaires multilatérales dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique, mettent à rude épreuve les capacités des acteurs gouvernementaux et humanitaires. De fait, c'est un changement important qui pousse déjà les mécanismes d'intervention humanitaire à leurs limites. L'accès humanitaire, la protection des civils, le respect du droit international humanitaire tant par les États que par les acteurs non étatiques, la sécurité du personnel humanitaire et la coordination des interventions humanitaires constituent également des défis considérables à l'heure de faire face aux situations d'urgence.

L'Éthiopie est fermement convaincue que la XXXII^e Conférence internationale offre aux États, au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à ses composantes une occasion unique de répondre de manière collective et de toute urgence à ces préoccupations et ces besoins humanitaires pressants. L'Éthiopie accueille avec satisfaction les cinq thèmes qui seront abordés dans le cadre du Laboratoire d'idées et attend avec intérêt les idées qui ressortiront des débats, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques et la migration. Elle se félicite également des débats sur la migration qui seront menés durant la Conférence et de la tenue de commissions sur le renforcement de la résilience et sur les soins de santé en danger. Les projets de résolutions sur les soins de santé en danger, les interventions en cas de catastrophe, la réduction des risques et les premiers secours, ainsi que la violence sexuelle et sexiste, renforceront les Principes fondamentaux du Mouvement. Nous appuyons l'initiative visant à renforcer le respect du droit international humanitaire et le droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé, car elle permettra de considérablement accroître

la protection des civils dans les situations de conflit armé.

La pleine mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de la « Coalition d'un milliard pour la résilience », qui devrait être lancée prochainement, permettra, selon nous, de renforcer la capacité des Sociétés nationales de faire face à différentes catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Nous souhaitons encourager toutes les parties prenantes à mettre en évidence la nécessité de mieux coordonner et renforcer les capacités d'intervention des gouvernements, des organismes et des acteurs locaux avant, pendant et après le Sommet humanitaire mondial, qui se tiendra l'année prochaine à Istanbul. Je vous remercie.

M. George Weber, Société canadienne de la Croix-Rouge

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, la Société canadienne de la Croix-Rouge salue la pertinence de l'ordre du jour de la XXXII^e Conférence internationale. Celui-ci est en adéquation avec nos priorités et avec les domaines dans lesquels les besoins humanitaires sont les plus grands. Ces priorités et ces domaines incluent la prévention de la violence sexuelle et sexiste et la lutte contre cette violence, l'amélioration de la protection des personnes les plus touchées par les conflits armés, le renforcement du respect du droit international humanitaire et le renforcement des actions locales. Nous prenons note, en particulier, de l'importance de protéger la fourniture des soins de santé et d'en faire davantage pour garantir la sécurité des patients, des volontaires et du personnel humanitaire.

Nous nous félicitons également de l'inclusion de la migration parmi les thèmes débattus en séance plénière. La migration forcée est une crise humanitaire qui doit rester au centre de notre attention et de nos actions. Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est particulièrement bien placé pour réduire le continuum des risques et des aléas auxquels plus de migrants forcés sont confrontés au cours de leur périple, du départ à la réinstallation à long terme, en passant par le transit et l'arrivée. Nous participons depuis de nombreuses années aux opérations d'assistance aux réfugiés à travers le monde et nous portons un regard nouveau sur la question tandis que nous appuyons les efforts déployés actuellement par le Gouvernement du Canada pour accueillir et réinstaller 25 000 réfugiés syriens au cours des prochains mois.

Nous sommes fiers de nos relations de longue date avec le Gouvernement du Canada et de notre étroite collaboration dans les actions menées face aux situations d'urgence dans notre pays et à l'étranger.

Tout en réaffirmant notre attachement aux Principes fondamentaux qui façonnent notre mandat humanitaire spécifique, 50 ans après leur adoption, nous voudrions prendre un moment pour saluer le travail de nos Sociétés nationales sœurs qui sont intervenues dans des situations d'urgence silencieuses et de grande ampleur depuis la XXXI^e Conférence internationale. Nous exprimons notre solidarité avec les partenaires du Mouvement à l'œuvre dans des conflits prolongés et d'autres situations d'urgence complexes, et nous présentons nos plus sincères condoléances à ceux qui ont perdu des volontaires et des employés au cours des quatre dernières années. Nous ne devons jamais oublier que les acteurs locaux sont les premiers intervenants et qu'ils sont la clé d'une action humanitaire durable. Nous espérons examiner au cours des prochains jours tous les thèmes de la Conférence en réfléchissant à la façon dont nous pourrions mieux garantir les conditions qui protègent et favorisent l'action humanitaire dans un monde qui en a désespérément besoin. Je vous remercie.

S. E. le docteur Zsuzsanna Horváth, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de la Hongrie à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, permettez-moi de faire part de la sincère reconnaissance de la Hongrie envers le CICR et la Fédération internationale pour leurs efforts visant à protéger les valeurs fondamentales inhérentes à tous les êtres humains. La Hongrie est déterminée à apporter son plein soutien aux activités menées par les différentes composantes du Mouvement. Nous avons le privilège d'être les hôtes de plusieurs organisations humanitaires internationales et de leurs centres de services, dont le Bureau régional de la Fédération pour l'Europe. La Hongrie attache une grande importance au respect et à l'application effective du droit international humanitaire; elle a ratifié l'ensemble des principales conventions en la matière et reconnaît la compétence de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits. Nous souhaitons également souligner le rôle que jouent la Cour pénale internationale et les tribunaux pénaux internationaux spéciaux en contribuant à

1

2

3

4

5

l'application effective et au développement du droit international humanitaire.

La XXXII^e Conférence internationale constitue une occasion unique d'examiner les enjeux humanitaires actuels et de déterminer les tâches qui en découlent. Dans ce contexte, la Hongrie appuie vigoureusement la mise en place d'un mécanisme de contrôle permettant aux États parties aux Conventions de Genève de mener des discussions et d'échanger des expériences ainsi que les meilleures pratiques à travers l'organisation régulière d'une réunion des États et l'établissement de rapports périodiques. Nous avons participé activement aux négociations et nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Gouvernement suisse et au CICR, qui ont dirigé les débats.

Je voudrais mettre l'accent sur l'un des points à l'ordre du jour de la Conférence internationale, à savoir l'action commune en matière de prévention de la violence sexuelle et sexiste et de lutte contre cette violence. Nous partageons pleinement l'avis selon lequel la communauté internationale ne doit pas tolérer la violence sexuelle, quelle qu'en soit l'expression et où qu'elle ait lieu. Les crimes d'une telle férocité doivent être empêchés et poursuivis. Cette responsabilité nous incombe à tous, sans exception. Dans cet esprit, la Hongrie a participé au Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles dans les conflits armés, et a appuyé l'appel à l'action lancé par la communauté pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations d'urgence. En outre, la Hongrie et la Croix-Rouge hongroise ont pris l'engagement, à cette Conférence internationale, de participer aux initiatives internationales visant à lutter contre la violence sexuelle dans les conflits, en particulier à l'égard des femmes et des filles.

Pour honorer leurs obligations nationales et internationales relatives à la protection des valeurs humanitaires et des principes du Mouvement, le Gouvernement hongrois et la Croix-Rouge hongroise s'engagent également à promouvoir de manière effective la diffusion du droit international humanitaire au sein de la population, en mettant l'accent sur les jeunes.

Concernant la mise en œuvre des engagements pris à la XXXI^e Conférence internationale, la Hongrie a participé à l'élaboration du rapport de mise en œuvre de l'Union européenne et de ses États membres. La Hongrie s'aligne sur les engagements pris par l'Union européenne à la XXXII^e Conférence internationale. Permettez-moi de vous souhaiter à tous une Conférence fructueuse. Je vous remercie.

**S. E. M. Alberto D'Alotto, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de l'Argentine à Genève**

(Original espagnol)

Madame la Présidente, la République argentine souhaite souligner la portée considérable du renforcement de la mise en œuvre et du respect du droit international humanitaire, dans un contexte de crises humanitaires sans précédent et de situations de conflit armé de plus en plus complexes.

L'Argentine voudrait donc mettre en relief l'importance des questions fondamentales qui seront abordées pendant cette Conférence internationale et pourraient contribuer à alléger les souffrances des victimes des conflits armés.

Premièrement, veiller à ce que toutes les parties à un conflit respectent strictement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international.

Deuxièmement, faire en sorte que le personnel et les articles humanitaires puissent pénétrer dans les zones de conflit.

Troisièmement, veiller à ce que toute violation des règles du droit international fasse l'objet d'une enquête et à ce que ses auteurs soient poursuivis et rendent des comptes.

À ce sujet, l'Argentine rappelle que la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits est une institution impartiale qui collabore avec les États pour faire appliquer et respecter le droit international humanitaire dans les situations de conflit armé.

Il est de plus en plus important de respecter et de promouvoir les sept Principes fondamentaux, les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, tous les autres traités internationaux relatifs au droit international humanitaire, et les normes du droit coutumier. Cet ensemble de règles forme un cadre normatif solide visant à alléger les souffrances des victimes des conflits armés. Dans le même temps, il nous rappelle qu'il est nécessaire d'adopter une attitude volontariste pour prévenir et atténuer les souffrances humaines. Il ne fait aucun doute que les obligations établies par le droit international humanitaire sont des outils adéquats pour réaliser des actions concrètes en la matière.

L'Argentine poursuit une politique nationale de respect et de promotion du droit international

humanitaire. C'est pourquoi elle réitère sa détermination à renforcer les mécanismes favorisant l'application effective de cet ensemble de règles.

**Mme Christine Beerli, vice-présidente,
Comité international de la Croix-Rouge**

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, nous savons tous que notre défi commun à la fin de ces quelques jours de débats et de discussions est de véritablement changer le cours des choses là où cela compte, dans la vie des personnes touchées par un conflit armé ou par une situation d'urgence. Ce défi est immense, mais il peut être surmonté.

À cette fin, faisons preuve de courage, de détermination et d'unité pour mobiliser le pouvoir de l'humanité et honorer nos promesses et nos engagements. Décidons fermement dès le départ de traduire nos paroles et nos bonnes intentions en actions concrètes qui auront des résultats tangibles là où cela compte, sur le terrain. Et, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux, concrétisons notre vision du Mouvement, qui, uni par la force de ses principes et la pertinence de son action, doit être un défenseur de l'humanité, une lueur d'espoir universelle dans un monde divisé et un organisme.

C'est un fait; notre monde est effectivement un monde en guerre. Les multiples conflits armés prolongés, dont beaucoup s'accompagnent de répercussions régionales et ont des causes et des conséquences complexes, de même que l'absence de solutions politiques pour y mettre fin, engendrent des souffrances à très grande échelle. Au cœur de ces souffrances, dont nous sommes directement témoins chaque jour dans le cadre des actions que nous menons à travers le monde, se trouve un problème persistant: le non-respect alarmant des règles les plus fondamentales du droit international humanitaire par les parties aux conflits armés, dans un climat dominé par l'impunité.

Dans ces conditions, le renforcement du respect du droit international humanitaire constitue une priorité institutionnelle, non seulement pour le CICR, mais aussi pour nombre d'États parties et de Sociétés nationales. Le CICR est fermement convaincu que la résolution proposée aujourd'hui fournira les bases nécessaires pour que nous puissions avancer et travailler ensemble l'année prochaine à l'édification d'un nouveau système de contrôle du respect du droit international humanitaire. À cette fin, nous vous

implorons de ne pas gâcher cette occasion unique; adoptons une résolution solide qui nous rapprochera de notre objectif visant à renforcer le système d'application du droit international humanitaire.

Toujours dans le domaine du droit international humanitaire, la résolution sur la détention constitue une étape cruciale dans le cadre de l'initiative du CICR relative au renforcement de la protection juridique des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé. L'an dernier, le CICR a visité plus de 850 000 détenus dans le monde. Nous sommes donc parfaitement au fait des problèmes humanitaires auxquels ils sont confrontés et des domaines dans lesquels le droit international humanitaire fournit relativement peu d'orientations, en particulier s'agissant des conflits armés non internationaux. Là encore, le CICR considère l'adoption de la résolution proposée comme un impératif pour pouvoir aller de l'avant et renforcer le droit international humanitaire dans ce domaine crucial.

Les autres résolutions clés, que je n'ai pas le temps de développer, incluent bien évidemment les résolutions relatives aux soins de santé en danger et à la violence sexuelle et sexiste, qui reflètent certaines des préoccupations humanitaires les plus urgentes de notre époque.

En conclusion, faisons de cette Conférence internationale un tournant décisif, marquant le moment où le Mouvement dans toute sa diversité s'est uni aux États pour transformer les paroles en actes concrets afin de renforcer le respect du droit international humanitaire et d'améliorer la protection des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé, du personnel et des infrastructures de santé, et des victimes de la violence sexuelle et sexiste. Relevons ensemble ce défi. Je vous remercie.

**S. E. M. Nebojsa Kaluderovic, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente du Monténégro à Genève**

(Original anglais)

Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'occasion du 50^e anniversaire de la proclamation des sept Principes fondamentaux qui sont au cœur de sa mission et de ses engagements humanitaires. Permettez-moi également de partager avec vous notre joie de célébrer dans le même temps le 140^e anniversaire de la création de la Croix-Rouge du Monténégro. Bien que ces anniversaires

1

2

3

4

5

soient l'occasion de faire part de notre fierté quant aux résultats obtenus, ils nous rappellent la nécessité de faire avancer les actions tant nationales qu'internationales engagées aujourd'hui dans le monde face aux souffrances humaines. Il est regrettable que des défis mondiaux tels que les changements climatiques, la destruction de l'environnement et les conflits internationaux soient en train de remodeler le monde que nous connaissons. Des milliers de personnes sont forcées de fuir leur domicile, mettent leur vie en danger et s'exposent à des risques élevés de traite et de trafic afin de trouver un avenir meilleur pour leur famille et pour elles. Face à ces défis, nous devons définir ensemble une approche globale et efficace pour aider les personnes qui ont besoin d'une assistance humanitaire.

En tant que pays situé dans une région sujette aux tremblements de terre et à d'autres catastrophes naturelles telles que les inondations, les glissements de terrain, les incendies de forêt et les conditions hivernales extrêmes, le Monténégro est heureux de constater que la réduction des risques de catastrophe figure en bonne place à l'ordre du jour de la Conférence, notamment par le biais d'une résolution que nous devrions adopter. Nous saluons l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, qui vise à réduire les facteurs déclencheurs des catastrophes ainsi que les pertes humaines et la perte de moyens de subsistance. Nous sommes heureux de constater que le renforcement de la résilience face aux catastrophes est également un élément clé du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Conformément aux obligations internationales découlant du Cadre de Hyogo, le Gouvernement du Monténégro a mis en place une Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe. Le document y relatif ainsi que la Stratégie nationale relative aux situations d'urgence et la loi sur la protection et les secours nous ont aidés à nous joindre aux efforts des différentes institutions, pour évaluer les risques de catastrophe et définir la meilleure réponse possible face aux menaces et aux risques découlant des catastrophes. Nous avons en outre signé plusieurs protocoles d'accord avec des pays voisins en ce qui concerne la coopération et la protection dans les situations de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme.

Toutefois, les inondations catastrophiques qui ont récemment touché notre pays et nos voisins les plus proches ont montré qu'indépendamment du degré de préparation des États, nous avons tous besoin de la solidarité régionale et internationale. Dans le cadre de notre engagement global en faveur de la coopération régionale, notre Société de la Croix-

Rouge a fait preuve d'une approche responsable de l'assistance aux populations de la région, en fournissant immédiatement une aide humanitaire et en communiquant quotidiennement avec ses collègues des pays touchés. Ce bon exemple de coopération régionale nous a en outre fait prendre conscience de la nécessité d'intensifier nos efforts pour adapter les règles et les directives internationales au contexte local, en vue de mieux prendre en compte les solutions internationales en cas de catastrophe.

Enfin, nous saluons le rôle joué par le CICR et par la Fédération internationale ainsi que les efforts qu'ils déploient inlassablement pour mettre en place et coordonner des actions humanitaires cohérentes et fondées sur des principes. Permettez-moi de vous assurer que le Gouvernement et la Croix-Rouge du Monténégro continueront d'être des partenaires responsables à cet égard. Je vous remercie.

**S. E. M. Kyonglim Choi, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de la République de Corée à
Genève**

(Original anglais)

Madame la Présidente, nous sommes confrontés à des crises humanitaires sans précédent, caractérisées par le très grand nombre de personnes déplacées et par une instabilité et des souffrances immenses. Les conflits armés actuels ne sont nullement à l'abri des violations des règles fondamentales du droit international humanitaire. Ces violations sont fréquentes et sont le plus souvent commises en toute impunité. Aucun pays ni aucun contexte n'est épargné.

La XXXII^e Conférence internationale ne pourrait avoir lieu à une période plus cruciale. Cette année marque le 50^e anniversaire de la proclamation des Principes fondamentaux du Mouvement. Il s'agit assurément d'un moment opportun pour réaffirmer ces principes et les placer au cœur des efforts que nous déployons collectivement pour soulager la détresse des civils. La Conférence est l'une des instances de discussion humanitaire les plus importantes dans le monde. J'estime que nous, les États parties aux Conventions de Genève, devons saisir cette occasion pour nous engager pleinement, une fois encore, à aider le Mouvement à remplir son mandat spécifique, tout en respectant son action humanitaire indépendante.

Bien entendu, nous ne pouvons pas nous permettre d'éluder la responsabilité de prévenir en premier lieu l'apparition des souffrances humaines. Cette

Conférence doit donc être l'occasion pour les gouvernements de prendre l'engagement d'intensifier les efforts politiques et de mener une action plus concertée et multilatérale pour prévenir les conflits, les contenir, les limiter et y mettre fin. En tant qu'États, nous devons en particulier honorer nos fermes engagements en vertu du droit international humanitaire. Cela signifie que nous devons rester vigilants et fournir tous les moyens de garantir que les parties à un conflit armé respectent le droit international humanitaire; que les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme soient l'objet d'enquêtes diligentes; que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes afin qu'il soit mis fin à l'impunité; et que des mécanismes concrets soient mis en place pour améliorer le respect du droit international humanitaire.

À cet égard, le Gouvernement de la République de Corée appuie les efforts visant à améliorer le respect du droit international humanitaire, tels que proposés dans le projet de résolution, et participera de manière constructive aux travaux à venir. Nous appuyons également l'action menée pour prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les conflits et les situations d'urgence et protéger les victimes de ce type de violence.

Le Gouvernement coréen s'engage à continuer de participer activement aux efforts régionaux et internationaux engagés pour améliorer la préparation aux catastrophes, l'intervention et la coordination, conformément aux lois applicables aux actions internationales en cas de catastrophe.

Cette Conférence a lieu dans le contexte de discussions diverses sur l'après-2015. En prenant appui sur les objectifs de développement durable, qui s'articulent autour de la volonté de ne laisser personne pour compte, elle se concentrera, je l'espère, sur l'urgence de prendre des mesures concrètes pour protéger les civils dans les conflits et enverra un message fort au Sommet humanitaire mondial, qui aura lieu en mai 2016. Je vous remercie.

Docteur Ivan Usichenko, président, Société de la Croix-Rouge d'Ukraine

(Original russe)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués. La crise humanitaire provoquée par le conflit armé dans les régions orientales de l'Ukraine, les événements en Crimée, l'ampleur des souffrances humaines, les nombreuses victimes civiles, le million et demi de personnes déplacées à l'intérieur de leur

pays, l'effondrement économique et les violations du droit international humanitaire sont autant d'éléments qui nous montrent qu'il ne suffit pas de se préoccuper des conséquences des conflits armés. Les Conventions de Genève et d'autres instruments du droit international humanitaire sont régulièrement bafoués par les parties aux conflits armés, et les civils sont les plus touchés, en particulier les enfants, les personnes âgées et les femmes. Fournir une assistance médicale aux malades et aux blessés, distribuer des secours aux personnes en détresse, et répondre aux besoins essentiels des populations sont des tâches à risque pour les volontaires de la Croix-Rouge. La fourniture d'une assistance humanitaire est souvent politisée. Bien que la plupart des États participant à un conflit armé aient ratifié les Conventions de Genève et malgré les efforts que nous déployons pour faire appliquer le droit international humanitaire, l'ampleur des violations augmente parallèlement à celle des conflits armés. Cela entrave les efforts réalisés par notre Mouvement pour mener des opérations humanitaires dans les régions orientales de l'Ukraine. Nous parvenons à faire face aux défis grâce au soutien que nous recevons du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales de l'Union européenne, des États-Unis, du Canada, de la Chine, du Japon, de Singapour, de l'Australie, du Qatar, de l'Iran, de l'Azerbaïdjan, des organisations du système des Nations Unies et des gouvernements des États-Unis, du Japon, de la République tchèque, de l'Allemagne, de l'Estonie et de la Slovaquie. Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à l'égard de tous nos partenaires, qui nous ont soutenus et continuent de nous soutenir dans nos efforts pour surmonter la crise humanitaire en Ukraine. Comment améliorer l'efficacité de nos efforts? Peut-être les instances dirigeantes du CICR et de la Fédération internationale devraient-elles présenter une proposition de réforme de l'ONU, dont les efforts seraient alors réorientés vers la prévention des conflits armés. Peut-être pourrions-nous mettre en place des mécanismes internationaux efficaces, qui garantiraient la répression des violations des règles du droit international humanitaire. Peut-être encore notre Mouvement pourrait-il créer un organe qui œuvrerait au règlement pacifique des problèmes internationaux, comme une Commission pour la paix. Nous appuyons la résolution qui vise à garantir un respect accru des règles du droit international humanitaire à travers la création d'une réunion des États sur les questions relatives au droit international humanitaire. Les consultations mondiales, qui ont eu lieu ici même il y a un mois et demi dans le cadre de la préparation du Sommet humanitaire mondial, ont mis en évidence l'inquiétude de la communauté humanitaire vis-à-vis de la protection de la dignité



humaine et de la sécurité des populations civiles. Nous devons faire pleinement usage du pouvoir de l'humanité pour réduire l'ampleur des souffrances humaines. Je vous remercie.

Mme Alejandra Costa, directrice, Droits de l'homme et droit humanitaire, ministère des Affaires étrangères de l'Uruguay

(Original espagnol)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, je vous salue au nom de l'Uruguay, et tiens à remercier les organisateurs de cette XXXII^e Conférence internationale. Nous souhaitons aussi exprimer notre gratitude pour le dur travail accompli par les coordonnateurs des processus de consultation sur les projets de résolution. Grâce à ces efforts, nous pouvons entamer cette Conférence en ayant déjà parcouru une grande partie du chemin.

Les anniversaires sont une occasion de mener une réflexion sur la pertinence des valeurs et des principes que nous partageons. Cette réflexion prend un sens particulier alors que le monde connaît depuis un demi-siècle des transformations qui ont sapé les fondements des relations internationales contemporaines.

L'examen des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la célébration du 50^e anniversaire de leur proclamation ne font que confirmer qu'ils sont toujours aussi valables et pertinents face aux défis sans précédent que pose aujourd'hui l'application du droit international humanitaire.

Nous réaffirmons donc la pleine actualité de ces bases communes qui nous aident à avancer vers un cadre normatif plus solide, doté de mécanismes de surveillance et de contrôle du respect des dispositions permettant de concrétiser l'idéal humanitaire. C'est pourquoi l'Uruguay ne ménagera aucun effort pour mettre en œuvre les engagements qui seront pris à cette Conférence. Certains de ses engagements sont directement liés aux objectifs de la Conférence. C'est le cas, par exemple, de la formation actualisée et systématique des forces armées uruguayennes participant aux missions de paix des Nations Unies axées, notamment, sur la prévention du génocide, des atrocités de masse et de la violence sexuelle dans les conflits.

Madame la Présidente, à partir de janvier prochain, l'Uruguay siègera au Conseil de sécurité des Nations Unies en qualité de membre non permanent. Cette

qualité revêt une importance toute particulière car elle donne à mon pays l'occasion de réaffirmer les principes qui ont traditionnellement inspiré sa politique étrangère. Des principes fondamentaux comme l'attachement au droit international en tant que norme suprême en matière de coexistence entre les États, le règlement pacifique des différends, la défense et le respect des droits de l'homme en temps de paix et l'application du droit international humanitaire en temps de guerre, pour n'en citer que quelques-uns, forment le cadre dans lequel nos pays pourront surmonter les énormes défis posés par la réalité dans laquelle nous vivons. Le renforcement des moyens visant à en garantir le respect ouvrira la voie à l'élimination de la cruauté et de la barbarie observées dans les conflits en cours. Ces conflits, ajoutés aux conséquences négatives des changements climatiques, constituent sans nul doute les pires menaces pour l'idéal humanitaire bâti par la pensée et l'action du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je vous remercie.

M. Stephen O'Brien, secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)

(Original anglais)

Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un honneur et un privilège d'être parmi vous aujourd'hui, et je tiens à féliciter les organisateurs de cette Conférence. L'appel conjoint sans précédent que le secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, et le président du CICR, M. Peter Maurer, ont lancé ici à Genève il y a quelques semaines, montre que nos deux organisations parlent d'une seule voix pour exhorter à mieux protéger les civils aux prises avec un conflit et à mettre fin à l'impunité de ceux qui les prennent pour cibles.

Nous restons extrêmement préoccupés par les violations du droit international humanitaire qui sont perpétrées quotidiennement, en particulier au Moyen-Orient, dévastant des zones civiles et s'accompagnant de graves répercussions sur la vie et la dignité d'êtres humains. Des millions de civils fuient, chassés de leur foyer par des conflits violents et prolongés, dans lesquels les parties ciblent les établissements médicaux, les écoles et les infrastructures vitales. Les sièges qui mettent en danger la vie des civils en les privant de nourriture et des soins médicaux essentiels à leur survie sont interdits en vertu du droit international humanitaire. Pourtant, de telles

violations ont lieu en Syrie, au Yémen et en Irak, où elles ont des effets dévastateurs.

Nous disposons de lois plus fortes que jamais pour protéger les civils et faciliter l'acheminement de l'aide. Le problème est que les parties continuent de les ignorer. Nous saluons toutes les initiatives visant à améliorer le respect du droit, dont la résolution qui est soumise à cette Conférence. Je voudrais saisir cette occasion, au nom de l'ensemble de la famille humanitaire, pour rendre hommage aux collaborateurs et aux volontaires du CICR et des Sociétés nationales qui ont fait le sacrifice de leur vie ou ont été blessés en se dévouant aux autres et à la cause de l'humanité. Les Nations Unies, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en particulier, continueront d'insister pour que les membres du Conseil de sécurité de l'ONU et les États membres influents fassent pression sur les parties aux conflits afin de mettre fin aux violations, de demander des comptes à leurs auteurs et de trouver de nouvelles façons d'améliorer le respect du droit international humanitaire.

Pour répondre à certains des problèmes les plus pressants qui se posent dans les conflits armés, nous exhorterons les États à user de leur influence pour mettre fin à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, à veiller à ce que les populations aient accès à l'aide humanitaire, et à trouver des solutions pour les 60 millions de personnes déplacées par un conflit, un chiffre sans précédent. La protection des civils sera l'un des sujets prioritaires du Sommet humanitaire mondial qui aura lieu les 23 et 24 mai 2016 à Istanbul. Le processus de consultation mené en amont du Sommet a mis en évidence plusieurs domaines qui seront examinés à cette Conférence. Tout d'abord, les personnes touchées par une crise nous ont indiqué que leur priorité principale était d'être en sécurité, à l'abri de la violence. Ensuite, des appels répétés ont été lancés à une action humanitaire au niveau local et au transfert direct des fonds aux organisations locales. Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge offre un modèle intéressant à cet égard. Enfin, il a été demandé d'améliorer les cadres juridiques relatifs aux interventions en cas de catastrophe et à la gestion des risques. Votre résolution au sujet de ces cadres constituera une base pour nos propres discussions. Tous les thèmes de cette Conférence sont hautement pertinents pour la préparation du Sommet.

Nous soutiendrons vos travaux et en tirerons parti, en collaboration avec vous et avec toutes les parties prenantes ici présentes. Nous comptons donc sur votre plein appui et votre engagement total au

Sommet humanitaire mondial; celui-ci sera une occasion unique de redynamiser notre attachement commun à l'humanité et à l'universalité des principes humanitaires dans le contexte mondial plus large mentionné par M. Peter Maurer dans son remarquable discours de ce matin. Il faut pour cela mettre des individus efficaces au centre de l'action humanitaire et de la prise de décisions politiques. Le Sommet sera également l'occasion de définir des mesures et des engagements permettant à chacun de nous d'apporter une meilleure assistance humanitaire et une meilleure protection. Je me réjouis donc de voir nombre d'entre vous à Istanbul. Je vous remercie.

Docteur Michael Koch, conseiller juridique du Gouvernement fédéral, directeur général du département juridique du ministère des Affaires étrangères de l'Allemagne

(Original anglais)

Madame la Présidente, l'Allemagne est fermement attachée à l'état de droit, et en particulier au respect du droit international humanitaire. Nous continuons d'être un partenaire proche et fiable du CICR. Le droit international humanitaire est un élément central du droit international actuel, l'objectif premier des normes du droit international humanitaire étant, dans les conflits armés, de concilier l'humanité et les principes fondamentaux de la nécessité militaire. Son but, qui est de limiter les souffrances causées par la guerre en offrant aux victimes la meilleure protection et la meilleure aide possible, est tout aussi important aujourd'hui qu'il l'était lorsque le droit humanitaire a été créé. À cet égard, le droit international humanitaire sous sa forme actuelle est un cadre juridique approprié pour protéger les populations civiles. Le cadre réglementaire établi par les Conventions de Genève de 1949 et les Protocoles additionnels de 1977 et de 2005 demeure foncièrement adéquat. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'il n'y a rien à faire.

Le CICR a défini un certain nombre de points pertinents concernant la détention et je tiens à le féliciter pour ce travail en particulier. Nous encourageons les États, en tant qu'acteurs principaux, à travailler avec le CICR pour apporter les éclaircissements nécessaires dans ce domaine. Pour ce faire, ils pourraient par exemple élaborer de manière formelle des instruments non contraignants définissant les principes pertinents du droit international humanitaire. Nous partageons les préoccupations du CICR concernant la non-application du droit international humanitaire. Nous pensons que des efforts doivent être faits

1

2

3

4

5

pour faciliter la mise en place d'un processus dirigé par les États, en collaboration avec le CICR, afin de définir des moyens spécifiques et concrets de renforcer l'application du droit international humanitaire, et nous saluons le CICR pour les progrès accomplis dans le cadre de ce débat. Nous soutenons par ailleurs fermement la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits, et nous espérons qu'elle sera bientôt en mesure de démontrer son potentiel. Nous attendons avec intérêt les délibérations de cette Conférence et sommes convaincus qu'en travaillant ensemble, nous serons en mesure de réaliser d'importantes avancées.

Permettez-moi de vous assurer de la détermination de ma délégation à faire de cette Conférence internationale un succès pour le bénéfice du droit international humanitaire. Je vous remercie.

**S. E. M. John Quinn, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de l'Australie à Genève.**

(Original anglais)

Madame la Présidente, l'Australie se félicite de cette possibilité de se joindre aux gouvernements, aux décideurs et aux composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour renouveler l'engagement à améliorer l'action humanitaire. Le thème de notre Conférence, « Le pouvoir de l'humanité : les Principes fondamentaux en action », est à la fois pertinent et opportun.

Tandis que nous sommes réunis à Genève, le monde, comme beaucoup l'ont dit, fait face à un nombre de conflits armés et de crises humanitaires simultanés sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. L'ampleur des souffrances causées par les conflits en cours et les déplacements massifs de populations dans le monde, la montée du terrorisme, la multiplication des catastrophes naturelles et les défis liés aux changements climatiques, exige une réponse internationale efficace. Cette réponse doit reposer sur les Principes fondamentaux du Mouvement, adoptés en 1965. Cinquante ans plus tard, alors que les crises deviennent plus longues, plus violentes et plus complexes, il est crucial que ces principes continuent de guider notre mission humanitaire.

De même, notre attachement commun au droit international humanitaire émane du constat que, même dans les conflits armés, il existe des limites qui ne doivent pas être dépassées. Pourtant, les souffrances humaines dévastatrices résultant

de l'absence de respect du droit international humanitaire restent une caractéristique des conflits partout dans le monde et doivent être soulagées. Les mécanismes visant à garantir le respect du droit international humanitaire échouent manifestement à remplir leur mission. Le monde attend de nous que nous trouvions de meilleurs moyens de renforcer le respect de cette branche du droit. L'Australie se félicite donc vivement de la mise en place éventuelle d'un nouveau mécanisme de contrôle du respect du droit, sous la forme d'une réunion des États sur le droit international humanitaire.

L'Australie a participé activement à l'initiative visant à renforcer la protection des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé. La détention de personnes est un aspect légal, légitime et nécessaire des opérations militaires, mais cette pratique doit reposer sur un traitement humain. Nous reconnaissons donc la nécessité de fournir des orientations plus précises sur la protection des détenus et nous saluons la possibilité de continuer de travailler avec les États au-delà de cette Conférence.

Les conflits armés et la violence armée en temps de paix, ainsi que l'ampleur des souffrances humaines qu'ils entraînent, sont entretenus par le commerce des armes, insuffisamment réglementé. Nous organisons ce jeudi, avec la Nouvelle-Zélande, une manifestation parallèle sur l'universalisation et l'application du Traité sur le commerce des armes, qui constitue une réponse essentielle à ce phénomène.

La violence sexuelle et sexiste est inacceptable en tout lieu, en tout temps et quelle que soit sa forme, mais ses niveaux sont particulièrement inquiétants dans les conflits armés, les situations de catastrophe et autres situations d'urgence. Prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste doivent devenir des éléments essentiels de toutes les actions humanitaires menées dans le monde. L'Australie se félicite de l'occasion donnée par cette Conférence d'avancer vers une approche plus efficace et holistique du Mouvement face à la réalité abjecte de la violence sexuelle et sexiste pour les victimes et les survivants. L'Australie est fière d'accueillir demain soir une manifestation parallèle sur cette question, en collaboration avec la Fédération internationale.

La XXXII^e Conférence internationale se tient à un moment historique dans l'évolution du système humanitaire, les membres de la communauté internationale travaillant ensemble pour opérer des réformes tangibles et profondes dans ce système avant le Sommet humanitaire mondial. L'Australie attend avec intérêt les contributions essentielles

qu'apportera le Mouvement cette semaine afin de les intégrer au processus de préparation du Sommet.

En tant que co-organisatrice des Consultations régionales pour la région Pacifique qui ont eu lieu en juillet 2015 à Auckland, l'Australie entend veiller, tant cette semaine à la Conférence que l'année prochaine à Istanbul, à ce que les questions prioritaires pour la région Pacifique ne soient pas éclipsées par l'accent qui est mis fortement sur la recherche de solutions aux grandes crises d'origine politique dans le monde.

Nous devons veiller à ce que le Mouvement et le système humanitaire international tout entier soient déterminés et prêts à relever les défis liés aux catastrophes naturelles, à l'isolement et aux changements climatiques. Une localisation accrue, qui implique la mise en place de structures de coordination et d'intervention s'appuyant en premier lieu sur les capacités locales et régionales, doit faire partie de la réponse à ces défis. Le Mouvement, avec son réseau de 190 Sociétés nationales, est idéalement placé pour jouer un rôle de premier plan dans cette démarche. Dans cette optique, l'Australie organise, en collaboration avec le Mexique, l'Indonésie, la République de Corée et la Turquie, une manifestation parallèle sur le renforcement des lois applicables aux actions internationales en cas de catastrophe, qui aura lieu demain matin.

Pour conclure, le Gouvernement australien s'est engagé à prendre une série de mesures importantes au cours des quatre prochaines années. Entre autres choses, nous conserverons des relations étroites et productives avec la Croix-Rouge australienne, et nous nous engageons, avec d'autres membres du Commonwealth, à respecter et à protéger les soins de santé dans les conflits armés et dans d'autres situations d'urgence.

Nous attendons avec intérêt de poursuivre nos relations de travail étroites avec toutes les composantes du Mouvement. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence, cède sa place à la vice-présidente.

Mme Fotini Papadopoulou, présidente, Croix-Rouge chypriote

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, c'est la première fois que nous prenons la parole à une Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous apprécions vivement cette occasion de nous adresser aux composantes du Mouvement et aux États parties aux Conventions de Genève, ainsi qu'aux nombreux partenaires présents en tant qu'observateurs ou invités.

Chypre est un petit pays d'Europe, situé près d'une région extrêmement agitée du monde. Cette situation nous expose aux défis liés à l'arrivée soudaine d'un grand nombre d'êtres humains en quête de sécurité, d'un refuge ou d'une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Nous apprécions vivement l'attention que cette Conférence porte à la migration.

Les capacités opérationnelles de la Croix-Rouge chypriote dépendent des volontaires. C'est pourquoi nous accueillons très positivement le travail accompli sur le projet de résolution relatif à la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire. Nous apportons notre plein soutien à cette proposition et nous apprécions particulièrement l'invitation faite aux États de nous aider à développer notre capacité de protéger ceux qui agissent au service des autres.

En tant qu'État insulaire, nous savons à quel point l'éloignement peut renforcer les vulnérabilités. Chypre n'est pas à l'abri d'un tremblement de terre. Si un séisme destructeur frappait notre île, nous aurions probablement besoin d'un appui extérieur. L'insularité entraînerait inévitablement des retards dans l'arrivée de l'aide; c'est précisément pour cette raison que nous avons besoin d'un Mouvement qui fonctionne bien et qui soit en mesure de nous soutenir, et que nous appuyons vigoureusement la résolution sur le renforcement de la réponse du Mouvement à des besoins humanitaires croissants. Nous prenons également note de l'intérêt continu accordé aux cadres juridiques relatifs aux interventions internationales en cas de catastrophe et, dans l'une des commissions de cette Conférence, aux cadres juridiques relatifs au renforcement de la résilience.

Je voudrais adresser nos remerciements au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales sœurs pour l'accueil chaleureux qu'ils nous réservent depuis que nous avons été reconnus et admis au sein de la Fédération internationale. À l'occasion de cette Conférence, nous nous engageons à faire de notre

1

2

3

4

5

mieux pour contribuer à l'action du Mouvement à l'avenir. Je vous remercie pour votre attention.

**S. E. le docteur Ibrahim Khraishi,
ambassadeur, observateur permanent,
Mission permanente d'observation de l'État
de Palestine à Genève**

(Original arabe)

Madame la Vice-Présidente, je suis honoré de représenter l'État de Palestine à la XXXII^e Conférence internationale, à laquelle nous participons pour la première fois en tant qu'État partie aux Conventions de Genève. Nous nous engageons à assumer les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces traités. L'État de Palestine confirme qu'il coopérera avec toutes les composantes du Mouvement afin de garantir l'unité du Mouvement et l'accomplissement de son mandat, notamment en appuyant et en approuvant toutes les initiatives à l'ordre du jour de la Conférence, en particulier celles qui visent à garantir le respect du droit international humanitaire et à promouvoir son développement.

Le pouvoir de l'humanité a échoué jusqu'à présent à protéger nos populations, en raison de la persistance de l'occupation, qui constitue la principale source de violence et de tension et s'est prolongée au-delà de tout ce qu'avaient imaginé les auteurs du droit humanitaire, allant ainsi à l'encontre du droit international humanitaire et ébranlant ses fondations. Il y a aussi les crimes odieux et les graves violations du droit international humanitaire commis contre des civils sous occupation, en toute impunité. Enfin, les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève sont incapables de remplir l'obligation qui leur incombe de faire respecter les Conventions dans le territoire occupé de l'État de Palestine, ce qui remet en question le sérieux de l'application possible des Conventions et de la réalisation des engagements des États parties. Toutefois, nous réaffirmons aujourd'hui notre foi inébranlable dans le pouvoir de l'humanité et nous soulignons avec force que nous poursuivrons résolument nos efforts et coopérerons à tous les niveaux afin que le pouvoir de l'humanité puisse concrétiser véritablement le pouvoir du droit international humanitaire. Pour atteindre cet objectif, nous appelons toutes les composantes du Mouvement à agir conformément au principe de responsabilité collective et à proposer des mesures réelles et immédiates pour éviter de perdre davantage de vies innocentes et de sombrer dans l'abîme du cycle de violence engendré par des politiques d'occupation brutales et incontrôlées. Par

le biais de cette Conférence, nous invitons une fois encore les Hautes Parties contractantes à remplir toutes leurs obligations, en particulier s'agissant de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire dans le territoire palestinien occupé, incluant Jérusalem-Est, en toutes circonstances et en application du principe de redevabilité. Nous les invitons aussi à prendre des mesures concrètes et urgentes pour mettre fin aux graves violations du droit international et à faire pression sur le gouvernement d'occupation pour qu'il respecte le droit international humanitaire, conformément aux déclarations faites aux conférences des États parties de 1999, 2001 et 2014 et confirmées par des résolutions internationales, dont des résolutions du Conseil de sécurité, et par l'avis consultatif de la Cour internationale de justice.

La Palestine constitue aujourd'hui un important test pour le pouvoir de l'humanité et, si nous voulons que ce pouvoir l'emporte, nous ne pouvons pas le laisser échouer.

**S. E. M. Reinout Vos, ambassadeur,
représentant permanent adjoint, Mission
permanente du Royaume des Pays-Bas à
Genève**

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, les Pays-Bas vous félicitent chaleureusement, ainsi que les autres responsables, pour votre élection. Compte tenu du caractère unique de la Conférence internationale, ses résultats suscitent d'immenses espoirs. La présente Conférence ne fait pas exception dans un monde marqué par des violations flagrantes du droit international humanitaire et par d'immenses souffrances humaines.

Le nombre de personnes touchées par une crise liée à un conflit augmente; beaucoup sont forcées de quitter leur maison. Nous appuyons l'action du Mouvement le long des routes migratoires et nous le remercions d'examiner les questions liées à la migration durant cette Conférence.

Les conflits armés et les crises prolongées devenant la norme, la sécurité humaine devient un problème. De plus en plus de travailleurs humanitaires sont pris pour cibles et deviennent eux-mêmes des victimes des conflits. C'est inacceptable. La protection de tous les individus, y compris des travailleurs humanitaires, doit rester au centre de nos actions. Les Principes fondamentaux doivent être respectés, car ils sont

essentiels à notre capacité de faire face aux crises, d'inspirer la confiance et de garantir l'accès.

Pour les Pays-Bas, il est crucial que cette Conférence adopte une résolution forte sur le renforcement du respect du droit international humanitaire. En effet, il est grand temps de mettre en place un espace de discussion où les États échangeront régulièrement des points de vue et des pratiques sur le droit international humanitaire. Après quatre ans de délibérations approfondies et transparentes, adroitement facilitées par la Suisse et le CICR, un large consensus existe sur les éléments essentiels d'un tel mécanisme de contrôle du respect du droit. Il faut continuer sur cette lancée. Nous appelons toutes les délégations à appuyer activement la création de ce mécanisme et à contribuer ainsi concrètement à un respect accru du droit international humanitaire.

Nous remercions le CICR d'avoir facilité les consultations sur le renforcement de la protection des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé non international; ces consultations ont été très approfondies. Les Pays-Bas ont participé activement à cette initiative et attendent avec intérêt que cette Conférence imprime un élan supplémentaire pour qu'elle aboutisse.

Nous notons que cette Conférence s'intéressera spécifiquement à la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés et les situations de catastrophe. Nous estimons qu'il est très important, à notre époque, de porter notre attention sur la violence sexuelle et sexiste. Il est crucial de veiller à ce que toutes les victimes de la violence sexiste, indépendamment de leur statut social et de leur sexe, soient protégées par la loi. À cet égard, nous appelons la Conférence à adopter une résolution ciblée et tournée vers l'avenir qui contribuera à renforcer la protection et la prévention sur une base non discriminatoire.

La Conférence internationale s'inscrit dans une série d'événements humanitaires organisés cette année et au début de l'année prochaine, nous offrant une occasion unique d'améliorer l'aide apportée aux personnes en détresse dans les crises actuelles et futures. Nous appelons tous les acteurs humanitaires à saisir ensemble cette occasion en vue de répondre aux besoins humanitaires urgents dans le monde et, à terme, de les réduire. Je vous remercie.

S. E. M. Wu Hailong, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République populaire de Chine à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, au cours des 50 dernières années, les sept Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont démontré leur puissante vitalité en aidant le Mouvement à devenir le plus vaste réseau humanitaire international. Cette Conférence constitue une bonne occasion de réaffirmer notre foi dans ces principes et de redoubler d'efforts pour promouvoir la cause humanitaire internationale.

Au vu des défis humanitaires considérables qui se posent dans le monde, je voudrais simplement mettre en évidence les quatre points essentiels suivants. Premièrement, tous les pays et les parties prenantes concernées doivent redoubler d'efforts afin de mobiliser davantage de ressources en faveur de l'aide humanitaire. Deuxièmement, l'aide humanitaire internationale doit respecter la souveraineté et les lois du pays bénéficiaire et éviter toute politisation ou militarisation. Dans le même temps, l'aide humanitaire internationale doit être alignée sur la stratégie nationale de développement du pays bénéficiaire afin que l'aide d'urgence serve de point de départ au développement durable de ce pays. Troisièmement, davantage de mesures doivent être prises pour faire cesser et prévenir la violence à l'égard des populations et des infrastructures civiles, et pour garantir la sécurité des travailleurs humanitaires. Les délégués à cette Conférence doivent dialoguer de façon constructive afin de parvenir à un consensus concernant le renforcement du respect du droit international humanitaire. Quatrièmement, tous les pays doivent adhérer aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et régler les conflits de manière pacifique.

La Chine apporte son appui et participe activement à l'action humanitaire internationale. Nous honorons nos responsabilités humanitaires internationales de bonne foi. Depuis la dernière Conférence, la Chine a fourni une aide humanitaire sous diverses formes à plus de 60 pays. Peu après le début de l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, elle a pris les devants et fourni une aide d'urgence de 750 millions de yuans chinois et déployé plus de 1 200 experts et agents de santé. Lorsque le Népal a été touché par un tremblement de terre cette année, la Chine a immédiatement envoyé des équipes de sauvetage et des équipes médicales. La Chine a

1

2

3

4

5

récemment annoncé une aide supplémentaire de 100 millions de dollars É.U. aux pays et aux organisations internationales concernés par le problème de plus en plus grave des réfugiés.

Le Gouvernement chinois a pris de nouveaux engagements à cette Conférence. Nous adopterons des mesures concrètes pour mettre en œuvre nos engagements au cours des quatre prochaines années. Je vous remercie.

Mme Natasa Pirc Musar, présidente, Croix-Rouge slovène

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, je représente une petite Société nationale de l'Union européenne, la Croix-Rouge slovène. Conformément au mandat universel des Sociétés nationales, la Croix-Rouge slovène fournit les services habituels de la Croix-Rouge et joue un rôle d'auxiliaire des autorités publiques dans les domaines des premiers secours, de la gestion des catastrophes, du don de sang et des services de recherches. La Slovénie, qui compte seulement deux millions d'habitants, a été durement touchée par la crise économique de 2008, qui a fait sombrer 290 000 personnes sous le seuil de pauvreté. En conséquence, la Croix-Rouge slovène a renforcé ses programmes de protection sociale afin de venir en aide aux personnes les plus vulnérables au sein de la communauté.

Toutefois, en automne de cette année, plus précisément à la mi-septembre, la Croix-Rouge slovène a été confrontée à un défi supplémentaire: les migrants. Avec les autorités de l'État, nous avons suivi l'évolution de la situation en Europe en matière de migration et travaillons à l'élaboration de plans d'intervention nationaux communs. Néanmoins, l'afflux massif de migrants en octobre nous a stupéfiés. À ce jour, près de 300 000 migrants sont entrés en Slovénie, au rythme de 6 000 à 9 000 personnes par jour, avec un chiffre record de 13 800 personnes le 21 octobre. Presque toutes souhaitent poursuivre leur périple vers le nord de l'Europe, qui est leur terre promise. Le fait que 105 demandes d'asile aient été déposées en Slovénie en atteste.

Dans tous les centres d'accueil et d'hébergement du pays, la Croix-Rouge slovène apporte une assistance humanitaire en distribuant des articles alimentaires et non alimentaires, fournit les premiers secours par le biais de ses 91 équipes de secouristes et mène des activités de rétablissement des liens familiaux. Chaque jour, plus de 200 volontaires, soutenus par les

employés de la Croix-Rouge slovène, sont à l'œuvre dans ces centres. À Dobova, le principal point d'entrée en Slovénie, les services de la Croix-Rouge sont fournis 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Certains d'entre vous pensent peut-être que le nombre de migrants qui arrivent dans notre pays, environ 7 000 par jour, est peu élevé, mais il est considérable pour un pays de deux millions d'habitants. C'est comme si, en une seule journée, deux millions de personnes entraient aux États-Unis ou 500 000 traversaient les frontières de l'Allemagne. En conséquence, les autorités et la Croix-Rouge de Slovénie sont confrontées à de nombreux défis tels que la nécessité de rassembler suffisamment de ressources humaines et financières et, surtout, celle de trouver un juste équilibre entre les services fournis aux personnes les plus vulnérables en Slovénie et les services fournis aux migrants.

Je tiens à vous rappeler que les petits pays et les petites Sociétés nationales comme la mienne ont besoin de l'aide et de l'appui collectifs des Sociétés nationales plus fortes, de la Fédération internationale, du CICR et de tous ceux d'entre vous qui possèdent davantage de compétences dans les domaines de la migration et de la gestion des catastrophes ainsi que dans d'autres secteurs de notre action. En plus de toutes ces tâches, et tandis que nous nous préparons aux conditions hivernales, nous devons faire face à une opinion publique plutôt défavorable et des discours appelant à la haine.

Chers collègues, chers amis de la Croix-Rouge, voici mon message et mon mantra. Seuls les êtres humains ont la capacité de faire le bien, et, malheureusement, seuls les êtres humains répandent la terreur et l'horreur, causant un tort immense à la société mondiale dans son ensemble. Ce sont les individus qui le font, non les religions. Nous, la famille de la Croix-Rouge, condamnons toutes les paroles de haine et la violence, et restons en tout temps dévoués à la cause de l'humanité. Soyons des modèles, tendons la main aux autres et regardons au-delà des apparences, comme un voile ou une barbe, de façon à promouvoir en tout temps l'humanité et la tolérance. Ce n'est qu'ainsi que notre société pourra surmonter tous les défis actuels. Si le contraire l'emporte, nous serons non seulement confrontés à une augmentation des souffrances et des victimes humaines, mais aussi nous démantèlerons les normes fondamentales de la civilisation et nous tuerons l'humanité. En tant qu'avocate des droits de l'homme et que présidente de la Croix-Rouge slovène, c'est ce message, ancré dans nos Principes fondamentaux, que je souhaite répandre comme un virus dans mon pays et même au-delà de ses frontières. Je vous remercie.

**S. E. Mme Patricia Ann O'Brien,
ambassadrice, représentante permanente,
Mission permanente de l'Irlande à Genève**

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, nous sommes, comme d'autres, alarmés et profondément consternés par le nombre de morts, de blessés et de déplacés qu'engendrent les nombreux conflits armés qui ont éclaté ou se sont intensifiés depuis la dernière Conférence, il y a quatre ans. Les civils continuent de subir les effets dramatiques de ces conflits. Nous ne saurions sous-estimer l'importance de la prévention et de la résolution des conflits, mais il va sans dire que si les règles existantes du droit international humanitaire étaient respectées, bien des souffrances humaines causées par les conflits armés actuels disparaîtraient. En effet, le fait que, bien souvent, tant les forces armées étatiques que les groupes armés non étatiques ne respectent pas ces règles constitue, à notre avis, le plus grand obstacle actuel à la protection des victimes de conflits armés. C'est pour cette raison que nous rejoignons nombre d'autres États ici présents pour souhaiter que soit mis en place un mécanisme solide permettant de garantir un meilleur respect du droit international humanitaire. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les délégations à cette Conférence afin d'atteindre cet important objectif.

L'approche de l'Irlande en matière d'assistance aux victimes de conflits armés ou d'autres situations d'urgence consiste à insister sur l'importance des actions cohérentes, complémentaires et coordonnées. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance d'intégrer systématiquement les initiatives relatives à la protection et à la lutte contre la violence sexiste dans les politiques et les pratiques visant à protéger les personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles. Dans nos programmes d'assistance, nous reconnaissons l'importance d'accroître la résilience en renforçant la capacité des pays, des communautés, des institutions et des individus de se préparer et de s'adapter aux chocs et aux tensions. En outre, nous pensons qu'il est essentiel, pour réduire l'impact des conflits, de renforcer la sécurité du personnel humanitaire. Nous attendons avec intérêt d'examiner ces questions importantes dans les commissions et d'autres espaces de discussion au cours de cette semaine.

Enfin, nous souhaitons féliciter le CICR pour son Rapport de conclusion très complet et pertinent sur le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté. Nous

approuvons l'analyse du CICR selon laquelle l'absence de directives claires concernant la détention en relation avec un conflit armé non international expose les détenus à des risques importants. Nous convenons également qu'il est à l'évidence nécessaire de renforcer le droit international humanitaire dans ce domaine et que la priorité immédiate est d'élaborer dès que possible un instrument final concernant les quatre domaines de préoccupation humanitaire définis dans la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale. Nous attendons avec intérêt de travailler avec toutes les délégations à la réalisation de cette tâche essentielle. Je vous remercie.

**Docteur Jennifer McMahon, présidente,
Croix-Rouge néo-zélandaise**

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, la Croix-Rouge néo-zélandaise est heureuse de signaler qu'elle a célébré en 2015 ses cent ans d'activité en Nouvelle-Zélande, fêtant ainsi un «siècle d'assistance». Ces célébrations ont été l'occasion de nous souvenir et de faire le bilan de notre histoire afin de pouvoir envisager l'avenir avec confiance et clarté. Elles ont été l'occasion aussi de mener une réflexion sur le rôle de la Croix-Rouge néo-zélandaise en tant qu'auxiliaire indépendante des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, une réflexion qui a abouti à l'adoption d'une motion parlementaire saluant le centenaire et le statut d'auxiliaire de notre Société nationale.

Au sein de la Croix-Rouge néo-zélandaise, nous voyons l'utilité d'un logo du Mouvement pour renforcer la communication et la promotion, parler d'une seule voix et défendre les questions et les thèmes humanitaires. En tant que petite Société nationale dont la viabilité dépend de financements indépendants, nous sommes encouragés par la volonté du Mouvement de réviser au cours des deux prochaines années les modalités opérationnelles d'un tel logo, afin de trouver une solution avantageuse pour tous.

La Croix-Rouge néo-zélandaise appuie résolument les initiatives de la Conférence internationale concernant le droit relatif aux catastrophes. Le renforcement de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques est une question clé pour les nations du Pacifique, et nous sommes fiers de faire part des progrès importants déjà accomplis par certaines des Sociétés nationales des nations insulaires du Pacifique pour aborder cette question conjointement avec leur gouvernement. Nous prenons l'engagement, avec le

1

2

3

4

5

Gouvernement néo-zélandais, de travailler ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre effectives de lois et de politiques nationales relatives à la gestion des risques de catastrophe, et nous continuerons ensemble à échanger les enseignements tirés des tremblements de terre en milieu urbain survenus en 2011 en Nouvelle-Zélande.

La violence sexiste après une catastrophe est l'un des domaines dans lesquels nous avons tiré des enseignements importants. Une partie du programme de relèvement que nous avons engagé à la suite du tremblement de terre de Christchurch prévoyait un soutien aux organismes s'occupant des victimes de la violence sexiste. Il nous semblait important de travailler en partenariat avec les organisations existantes, qui avaient les compétences nécessaires mais qui étaient débordées et ne disposaient pas de ressources suffisantes pour répondre à l'augmentation de la demande à l'égard de leurs services. Ces organisations ont pu non seulement prévenir et combattre la violence familiale, mais aussi, grâce à notre partenariat, fournir un soutien pendant toute la très longue période de relèvement.

La Croix-Rouge néo-zélandaise a pris l'engagement de jouer un rôle de chef de file dans la défense des principes et des engagements humanitaires relatifs au soutien aux réfugiés et à leur réinstallation. À cet égard, elle s'efforce de garantir l'accès de tous les réfugiés et tous les demandeurs d'asile aux services essentiels, indépendamment de leur mode d'arrivée en Nouvelle-Zélande. Notre approche vise à renforcer la détermination du Mouvement à travailler avec les migrants, quel que soit leur statut juridique, tel qu'énoncé dans la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale et dans la Politique de la Fédération internationale relative à la migration.

Nous voulons aussi attirer l'attention sur l'augmentation des déplacements de populations vulnérables du Pacifique, liés aux effets des changements climatiques. Cette situation soulève de graves questions en matière de migration pour les acteurs humanitaires; les États et le Mouvement devront examiner ce problème afin de fournir une assistance et une protection aux personnes forcées de se déplacer et de s'installer dans un autre pays.

La Nouvelle-Zélande s'enorgueillit de longue date d'être exempte d'armes nucléaires et encourage le respect des règles du droit international humanitaire relatives aux armes. Il est important pour la Croix-Rouge néo-zélandaise de continuer de mener des activités de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes, concernant les conséquences humanitaires

dévastatrices des armes nucléaires. La Croix-Rouge néo-zélandaise, soutenue par le Gouvernement néo-zélandais, continue en outre de promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes. En particulier, elle est préoccupée par les conséquences humanitaires des conflits armés qui ont lieu en milieu urbain et se joint au CICR pour appeler l'ensemble des parties aux conflits armés à éviter d'utiliser des armes explosives ayant une zone d'impact large dans les régions peuplées, en raison de la forte probabilité de conséquences aveugles. Merci à tous pour votre attention.

Professeur Michael Bothe, membre du Comité national sur le droit international humanitaire, Croix-Rouge allemande

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues et amis. J'ai l'honneur de remplacer le Dr Seiters, le président de notre Société nationale, qui a été victime d'un accident et n'est donc pas en mesure d'assister à cette Conférence. C'est pour moi l'occasion de remercier toutes les Sociétés nationales sœurs, qui, dans le meilleur esprit du Mouvement, nous aident à faire face au défi posé par l'afflux actuel de réfugiés et de migrants dans notre pays. Mais je voudrais maintenant parler de notre tâche pour les jours à venir.

La Croix-Rouge allemande remercie et félicite la Suisse et le CICR pour le travail patient et efficace qu'ils ont accompli en dirigeant le processus de consultation conformément aux dispositions de la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale. Au cours de ce processus, un nombre impressionnant d'États ont exprimé explicitement le souhait de mettre en place un mécanisme supplémentaire de contrôle du respect du droit: une réunion institutionnelle des États qui soit efficace, non politisée et organisée à intervalles réguliers, en vue d'examiner les questions relatives au respect du droit international humanitaire. Il a été précisé que ce nouveau mécanisme ne se penchera pas sur le développement du droit international humanitaire. Ainsi, cette nouvelle réunion institutionnelle des États ne doit pas et ne va pas aboutir à une reproduction ni à une dévalorisation de la Conférence internationale, laquelle contribue au respect et au développement du droit international humanitaire. Nous sommes convaincus que le nouveau mécanisme et la Conférence internationale parviendront à travailler en synergie.

Comme nous le savons tous, la majorité des conflits en cours ne sont pas des conflits internationaux et opposent différents types d'acteurs non étatiques. Ces acteurs ne sont pas pris en compte dans le nouveau mécanisme. Or de nouvelles approches et mesures incitatives doivent être adoptées de toute urgence pour améliorer le respect du droit international humanitaire par les acteurs armés non étatiques. Je vous appelle tous, États et composantes du Mouvement, à continuer de réfléchir à de nouvelles approches et mesures incitatives permettant d'améliorer le respect du droit par les acteurs armés non étatiques.

Pour la Croix-Rouge allemande, il est capital que les Sociétés nationales participent à ce nouveau mécanisme de contrôle de respect du droit. Les Sociétés nationales sont chargées par la Conférence internationale de diffuser le droit international humanitaire et d'aider le gouvernement de leur pays dans cette tâche. Elles ont aussi pour tâche de collaborer avec lui afin de garantir le respect du droit international humanitaire. Cette coopération ne pourra être fructueuse que si nous garantissons la participation effective des Sociétés nationales au nouveau mécanisme. Les Sociétés nationales disposent de compétences considérables dans le domaine du droit international humanitaire et nous invitons les États à s'appuyer sur ces compétences et à en tirer parti.

La Croix-Rouge allemande s'associe pleinement aux membres de la Conférence internationale qui approuvent le projet de résolution sur le renforcement du respect du droit international humanitaire, proposé à l'issue du processus de consultation. Nous devons ouvrir la voie, dans l'intérêt des victimes des conflits armés, à la mise en place du nouveau mécanisme visant à améliorer le respect du droit international humanitaire. Merci beaucoup pour votre attention.

**Mme Margit Tveiten, directrice générale,
Département des affaires juridiques,
ministère des Affaires étrangères de la
Norvège**

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, nous vivons une époque marquée par de multiples crises. Beaucoup sont le résultat de conflits armés et de leurs conséquences; certains conflits durent depuis des années, voire des décennies. Le Mouvement répond aux besoins des personnes vulnérables dans une perspective

de plus long terme que par le passé. Des civils en nombre considérable sont pris dans des conflits armés. Ils sont tués ou mutilés à vie, des familles sont séparées, des hôpitaux et des écoles attaqués, et les habitations et les moyens de subsistance détruits. En conséquence, un nombre sans précédent de personnes se déplacent. Nous apprécions vivement les efforts déployés sans relâche par le CICR ainsi que par les employés et les volontaires des Sociétés nationales pour fournir une assistance et répondre aux immenses besoins le long des routes migratoires, dans les conflits armés et dans les communautés vulnérables.

Nous célébrons le 50^e anniversaire de l'adoption des sept Principes fondamentaux, dont l'application garantit la dignité humaine dans les situations de conflit, de catastrophe ou de crise. Nous devons continuellement protéger ces principes cruciaux. Le droit international humanitaire est aujourd'hui un cadre juridique global et solide pour la protection des civils dans les conflits armés, qui a force obligatoire pour tous. Il doit être constamment révisé et parfois renforcé afin d'être adapté à l'évolution des guerres et aux nouvelles préoccupations humanitaires. Cela dit, le plus souvent, ce qui nuit le plus aux civils ce n'est pas l'absence de lois, mais le non-respect ou l'application inadéquate des lois.

La Norvège s'emploie à faire face aux conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. En outre, les pays nordiques se sont attachés, dans la perspective de cette Conférence, à déterminer comment améliorer la protection de l'environnement dans les conflits armés. Il est parfois nécessaire de prendre des mesures qui vont au-delà des lois. La Norvège a adopté la Déclaration pour des écoles sûres en vue de protéger les écoles et les établissements éducatifs contre une utilisation militaire dans les conflits armés.

La violence sexuelle et sexiste est malheureusement très répandue, tant dans les conflits armés qu'au lendemain des catastrophes. Elle est totalement inacceptable et doit être combattue. Ce problème prévisible et évitable doit être abordé dans le cadre de l'application du droit international humanitaire et au-delà du contexte de ce droit. Nous félicitons le Mouvement et le CICR, qui ont défini des mesures claires pour réduire et éliminer cette forme de violence.

Cette XXXII^e Conférence internationale vise à établir un mécanisme permettant d'accroître le respect de nos obligations en vertu du droit international humanitaire. En adoptant ce mécanisme, nous

1

2

3

4

5

démontrerons que nous comprenons qu'il est impératif de garantir le respect de ces obligations à une époque telle que la nôtre. Nous en avons plus que jamais besoin. Je vous remercie.

S. E. M. Giampaolo Rizzo, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente de la République du Honduras à Genève

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, le Honduras réitère son soutien à l'action du CICR dans les domaines de la diffusion et de l'application du droit international humanitaire, et exprime sa reconnaissance à l'égard des volontaires des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier de la Croix-Rouge du Honduras, pour leurs efforts inlassables. Nous avons une pensée émue pour son ancienne présidente, Meneca de Mencía, et saluons l'engagement sans faille de cette récipiendaire de la médaille Henry Dunant, qui a consacré la majeure partie de sa vie au volontariat. Elle nous manque terriblement.

Le Honduras considère que l'assistance humanitaire a des résultats positifs par le strict respect du droit international humanitaire et la volonté affirmée de protéger la vie et la dignité des personnes. Au niveau national, nous œuvrons à l'incorporation, dans notre Code pénal, des crimes au regard du droit international, parmi lesquels figurent le génocide et les crimes de guerre, les attaques contre des biens et des infrastructures protégés et l'obstruction de l'aide humanitaire.

En 2016, conformément au deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, nous présenterons un dossier pour la protection renforcée du site maya de Copán Ruinas. De même, fidèles à notre vocation traditionnellement pacifiste et au respect du droit international, nous avons ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions en 2012, nous avons signé le Traité sur le commerce des armes, et nous sommes sur le point d'entamer le processus de publication du Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, et de l'amendement de 2011 à l'article premier de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques. Enfin, profitant de l'élan créé par l'initiative humanitaire ces dernières années, nous avons coparrainé la résolution sur les avancées des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, soumise par le Mexique aux Nations Unies.

Les thèmes qui nous réunissent à cette XXXII^e Conférence internationale sont le reflet des accomplissements dans la sphère internationale et des défis que nous devons encore surmonter et qui vont du renforcement des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, des premiers secours et de la réduction des risques, aux progrès réalisés dans le domaine de la migration. Le rapport présenté met en évidence la nécessité de poursuivre l'examen des voies et des moyens permettant de renforcer la coopération internationale, afin de répondre aux inquiétudes que suscitent les migrations internationales sur le plan humanitaire.

Ces quatre dernières années, le Honduras a redoublé d'efforts pour protéger les droits de l'homme et la dignité de tous les migrants, veiller à leur sécurité et faciliter leur accès aux services dont ils ont besoin. Nous sommes reconnaissants du soutien qu'apporte la Croix-Rouge du Honduras, avec laquelle nous avons signé il y a quelques jours un accord relatif à la sous-traitance de l'administration de l'un des centres d'accueil des migrants à leur retour, en vue de continuer à aider nos compatriotes qui reviennent par voie terrestre et de leur offrir une assistance.

Enfin, à l'heure où nous célébrons le 50^e anniversaire des Principes fondamentaux, dont l'application est la garantie du « pouvoir de l'humanité » de sauver des vies et d'alléger les souffrances, nous invitons tous les États à soutenir le projet de résolution à ce sujet. Je vous remercie.

Mme Pornprapai Ganjanarintr, directrice générale, Département des organisations internationales, ministère des Affaires étrangères du Royaume de Thaïlande

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, nous sommes confrontés aujourd'hui à des risques et à des défis multiples, complexes et interdépendants, qui vont des conflits violents aux catastrophes naturelles, en passant par les problèmes environnementaux, les problèmes sanitaires, les pandémies et la migration irrégulière, et qui menacent et compromettent la vie et le bien-être des populations dans différents pays et régions. Les États doivent être prêts à mener des actions humanitaires sur tous les fronts afin de garantir la sécurité et le bien-être de leur population et de venir en aide aux personnes qui sont touchées par une crise ou une situation d'urgence et qui sont vulnérables. Nous apprécions les efforts déployés

par le Mouvement pour fournir une assistance humanitaire sous diverses formes, ainsi que la coopération technique visant à réduire les souffrances des personnes dans le besoin. Nous espérons que cette Conférence contribuera à façonner l'avenir du Mouvement, de même que la poursuite de notre partenariat et de notre coopération.

La Thaïlande reste résolue à promouvoir les principes humanitaires et continue de s'engager dans les domaines dans lesquels nous pouvons unir nos efforts pour promouvoir l'humanitaire. La prévention et la préparation sont des éléments clés qui contribuent à des interventions humanitaires efficaces. La formation et la préparation peuvent toujours sauver davantage de vies dans les situations d'urgence.

Pour contribuer au renforcement du respect du droit international humanitaire, la Thaïlande, avec le soutien du CICR à Bangkok, propose à son personnel militaire et de police une formation au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme. Des conférences sont organisées à intervalles réguliers depuis 2003 pour sensibiliser le public. En juin 2015, la Thaïlande a eu l'honneur de recevoir le président du CICR, M. Peter Maurer, qui a donné une conférence spéciale sur les défis contemporains de l'action humanitaire.

La Thaïlande attache de l'importance à l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, aux soins de santé, tant en temps de paix que dans les situations d'urgence. Dans le cadre de la couverture de santé universelle, les citoyens thaïlandais bénéficient gratuitement des services médicaux de base. Des efforts ont été faits pour étendre le programme et fournir aux travailleurs migrants une couverture d'assurance maladie abordable. Dans les situations d'urgence, les services et les personnels de santé sont menacés. Il est important de garantir la sécurité des personnels de santé et de les doter des compétences et des connaissances nécessaires. Dans cette optique, la Thaïlande prévoit d'organiser en mars 2016, à Bangkok, la Conférence internationale sur la mise en œuvre des aspects sanitaires du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

La Thaïlande étant située dans une région exposée aux catastrophes naturelles, il est crucial de mettre en place des cadres pour la gestion des catastrophes afin de veiller à ce que la population soit à même de faire face aux catastrophes. Sur le plan législatif, le Plan national 2015 de prévention et de réduction des catastrophes est conforme au Cadre de Sendai. Nous estimons que la participation des acteurs locaux constitue la clé d'une action concrète et

efficace. Le Gouvernement thaïlandais travaille donc avec différents partenaires en vue d'accroître la préparation et la résilience aux niveaux local et communautaire. Des formations et des exercices sont organisés régulièrement pour garantir la fourniture rapide et efficace d'une assistance en période de crise.

Enfin, le désarmement est un autre domaine de l'action humanitaire. La récente Initiative humanitaire a mis en évidence la dimension humanitaire du désarmement pour la communauté internationale, qui a pu entamer une discussion sur la façon de mieux prendre en compte la dimension humanitaire des armes nucléaires. Pour la Thaïlande, les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires sont une réalité que nous devons éviter à tout prix, ce qui signifie que nous avons beaucoup à faire dans le domaine de la prévention. La Thaïlande adhère à l'engagement humanitaire en la matière et s'engage à faire avancer cette question. Je vous remercie.

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence, reprend sa place.

M. Gennady Kuzmin, directeur adjoint, département juridique du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie

(Original russe)

Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur de prononcer ce discours ici aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que la Conférence fournit aux États, au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le cadre idéal pour discuter des questions inscrites à l'ordre du jour du programme humanitaire international. La Conférence s'est toujours déroulée dans un esprit de dialogue constructif et de respect de notre objectif commun : la promotion des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. J'espère qu'il continuera d'en être ainsi à l'avenir.

La Fédération de Russie manifeste régulièrement son soutien aux populations civiles touchées par les conflits armés et appelle au respect le plus strict du droit international humanitaire, l'une des plus importantes et, malheureusement, plus anciennes branches du droit international. Je dis « malheureusement », car cela nous rappelle que l'humanité souffre depuis trop longtemps en raison des guerres. Nous constatons, de plus en plus souvent,

1

2

3

4

5

que les règles du droit international humanitaire sont bafouées par les parties aux conflits armés. D'ailleurs, certaines de ces règles sont aujourd'hui jugées obsolètes. C'est la raison pour laquelle un nouveau courant de pensée s'est fait jour, qui préconise de réformer et de moderniser le système du droit international humanitaire actuel. Je ne sais pas dans quelle mesure ce point de vue est recevable. Toutefois, si ce système doit véritablement être modernisé, il faudra procéder avec prudence et non réformer pour réformer. Nous devons plutôt veiller à conserver la responsabilité d'assurer le respect des dispositions juridiques et réglementaires en vigueur. La question de l'application du droit international humanitaire est capitale. Des mesures appropriées doivent être prises au niveau national. Il faut créer des mécanismes nationaux de surveillance du respect du droit international humanitaire et promouvoir les principes de cette branche du droit. En revanche, nous sommes convaincus que la mise en place des nouvelles structures proposées ne permettra pas d'obtenir les résultats espérés. Bien au contraire, elle pourrait conduire à une inutile politisation du droit international humanitaire et nuire à notre autorité. À notre sens, les mécanismes nécessaires existent déjà et, utilisés à bon escient, pourraient considérablement aider les États à honorer leurs obligations. Nous devons concentrer nos efforts sur le renforcement de l'efficacité de ces mécanismes. À ce sujet, des forums régionaux sur l'efficacité de l'application du droit international humanitaire ont été tenus avec succès. Un forum consacré à ce thème, qui a rassemblé les États membres de la Communauté des États indépendants, a notamment été organisé à Minsk (République du Bélarus).

J'aimerais souligner le rôle fondamental que jouent le CICR et la Fédération internationale. Le personnel de ces institutions est connu pour son professionnalisme et son dévouement. Malheureusement, il arrive que le personnel humanitaire risque sa vie dans l'exercice de ses fonctions, et il n'est pas surprenant que la Conférence consacre autant de temps à ce problème. Celui-ci est d'autant plus d'actualité que, récemment, et malgré la protection internationale et juridique qu'apportent les différents emblèmes humanitaires, un nombre croissant de membres du personnel des organisations humanitaires internationales ont été tués. Nous condamnons vigoureusement ces actes.

Pour conclure, Madame la Présidente – je vois que le voyant rouge est déjà allumé, je me dépêche de terminer mon discours – j'aimerais évoquer le problème de la migration. En 2011, quand la résolution sur la migration a été adoptée, les participants à la XXXI^e Conférence internationale ne pouvaient

pas savoir que les flux migratoires représenteraient un problème aussi grave pour la communauté internationale en 2015. Nous sommes conscients des efforts considérables que le Mouvement déploie dans le monde pour venir en aide aux migrants et nous l'en remercions. Comme vous le savez, la Fédération de Russie est concernée par le problème de la migration et notre pays prend toutes les mesures nécessaires, en conformité avec la législation et le droit international, pour remédier aux difficultés qui en découlent. Pour terminer, j'aimerais vous souhaiter à tous plein succès dans vos travaux. Nous sommes convaincus que les résultats de la Conférence feront pleinement honneur à notre slogan : le pouvoir de l'humanité. La délégation de la Fédération de Russie réaffirme son attachement à la promotion de l'humanité. Je vous remercie.

**Mme Natalia Short, volontaire Jeunesse,
Société de la Croix-Rouge des Îles Cook**

(Original anglais)

Madame la Présidente, je suis la représentante Jeunesse des Îles Cook et je prends la parole au nom de la région du Pacifique. Les Sociétés de la Croix-Rouge du Pacifique et de l'Australasie appellent aujourd'hui le Mouvement à intensifier ses efforts visant à faire face aux conséquences humanitaires des changements climatiques. Nous sommes profondément préoccupés. Si ce problème n'est pas traité de toute urgence, la capacité collective de réagir de notre région du monde pourrait être dépassée.

Nous reconnaissons que le Mouvement a défini une position claire au sujet des changements climatiques ces dix dernières années. Nous saluons ses résolutions, ses plans d'action et ses autres déclarations. Ces messages trouvent un écho dans le Pacifique et l'Australasie. Dans les îles du Pacifique, les jeunes sont la génération qui pourrait voir de son vivant ses communautés, ses îles et des nations entières disparaître à jamais. Nous craignons pour notre avenir, mais, aujourd'hui, nous disons au Mouvement que ce qui arrive maintenant dans notre région du monde nous fait peur. Nous constatons déjà que les changements climatiques provoqués par l'homme infligent un tribut économique et social de plus en plus lourd aux communautés et aux pays du Pacifique et de l'Australasie. Ces effets, qui évoluent lentement ou sont liés à des phénomènes extrêmes, ne surviennent pas seuls. Ils se conjuguent aux autres défis auxquels notre région est confrontée. Les individus ne sont pas de moins en moins mais de plus en plus vulnérables, en particulier dans les régions

plus petites et plus pauvres. Le risque est que la pauvreté soit plus grande à l'avenir que par le passé.

Nous lançons donc un appel urgent, ardent, pour que les autres voient ce problème à travers nos yeux, ceux des habitants du Pacifique, des jeunes en particulier. Nous vivons notre vie sur la ligne de front de cette bataille. Nous faisons chaque jour l'expérience des changements climatiques. Nous savons de quelle manière ils menacent la vie, les moyens de subsistance, des communautés entières. Nous prenons la parole aujourd'hui, en sachant qu'il est peut-être trop tard pour le faire. Pour reprendre les propos du secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, nous sommes la première génération qui peut mettre fin à la pauvreté et la dernière qui peut mettre fin aux changements climatiques. Notre région souffrira de manière disproportionnée si nous perdons cette bataille, mais nous espérons que le reste du monde prendra des mesures. Un effort véritablement mondial est nécessaire. Nous appelons le Mouvement à utiliser tous les outils dont il dispose pour accélérer la transition vers un monde plus résilient face aux changements climatiques et caractérisé par de faibles émissions de carbone. Les dividendes humanitaires d'un tel avenir seront immenses.

Le Mouvement doit, à notre avis, travailler davantage à donner un visage humain aux scénarios contrastés entre lesquels le monde doit choisir. Nous devons mobiliser de nouvelles ressources pour relever ce défi. Nous appelons à sensibiliser davantage, à mener des activités accrues de diplomatie humanitaire à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques, à intensifier l'éducation du public et les initiatives visant à faire preuve de solidarité envers d'autres dirigeants et d'autres humanitaires. Et nous devons de toute urgence réduire l'exposition aux risques et aux catastrophes climatiques pour limiter au minimum les scénarios les plus défavorables. Ces derniers incluent des pertes humaines, des déplacements sans précédent et une régression dans la réduction de la pauvreté, la santé et le développement économique. Ces coûts humanitaires toucheront non seulement le Pacifique, mais aussi, à terme, le reste de la planète.

En 2015, le Mouvement a accueilli la Croix-Rouge de Tuvalu en tant que 190^e Société nationale. Nous célébrons tous cette étape importante pour le Mouvement. Toutefois, peu de nations dans le monde sont aussi vulnérables aux changements climatiques que ce magnifique pays de faible altitude. Nous vous demandons de réfléchir en profondeur aux pertes et aux souffrances humanitaires que pourrait connaître Tuvalu si l'humanité perdait sa bataille contre les

changements climatiques. Nous demandons au Mouvement tout entier de se joindre à nous et de faire en sorte que cet avenir impensable ne devienne pas le visage des souffrances humaines dans notre région au cours des décennies à venir. Merci beaucoup.

S. E. M. Peter Christian Matt, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Principauté du Liechtenstein à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, sur fond de conflits et de situations d'urgence humanitaire en nombre inquiétant, nous sommes réunis ici pour débattre des défis et des besoins les plus pressants auxquels les gouvernements, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les organisations partenaires sont confrontés aujourd'hui. Nous nous félicitons donc de l'accent mis par la Conférence sur les principes humanitaires.

Le Liechtenstein est fermement convaincu qu'il est essentiel de renforcer le respect du droit international humanitaire, comme le souligne la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale, tenue en 2011. La nécessité de renforcer le respect du droit international humanitaire n'est que trop évidente. Nous le constatons au quotidien dans les différents conflits qui ont lieu dans le monde, très souvent, pour ne pas dire régulièrement, au détriment des populations civiles. Nous félicitons la Suisse et le CICR, qui ont facilité ce processus complexe de manière efficace et non sélective. Il appartient maintenant aux participants à cette Conférence de faire en sorte que ces efforts n'aient pas été vains. L'absence de mécanisme permettant de garantir le respect du droit international humanitaire est due en grande partie aux usages de l'époque en matière d'élaboration des traités. Mais la communauté internationale a tiré des enseignements de cette expérience et a depuis établi de nombreux régimes de traités importants accompagnés de mécanismes solides visant à en garantir l'application de bonne foi.

Nous tirons tous fierté de l'acceptation universelle des Conventions de Genève, mais, en toute franchise, de quoi pouvons-nous être fiers lorsque tant de civils et de combattants continuent de souffrir dans les conflits armés, dans des conditions auxquelles le droit international humanitaire devait mettre fin une fois pour toutes? Nous devons saisir chaque occasion de renforcer le respect du droit international humanitaire. Nous espérons vivement que cette

1

2

3

4

5

Conférence adoptera le projet de résolution sur le renforcement du respect du droit international humanitaire et se montrera ainsi à la hauteur de l'engagement pris il y a quatre ans. Nous saluons en particulier la proposition relative à l'établissement de la réunion des États et de rapports périodiques sur le respect du droit international humanitaire par les pays.

Nous sommes également très préoccupés par le fait que les crimes sexuels et sexistes sont de plus en plus utilisés comme des armes de guerre. Nous espérons que le projet de résolution condamnant ces crimes permettra d'envoyer un message clair à tous les auteurs potentiels, à savoir que ces actes ne seront pas tolérés.

Enfin, nous voudrions aborder brièvement l'une des menaces les plus graves auxquelles l'humanité tout entière est confrontée aujourd'hui, celle des armes nucléaires. Il est de plus en plus communément admis que l'utilisation des armes nucléaires, du fait de ses conséquences dévastatrices et aveugles, est en soi incompatible avec le droit international humanitaire. Le Liechtenstein demande instamment et soutient pleinement l'adoption de nouvelles mesures visant l'interdiction de leur utilisation et le désarmement. Je vous remercie pour votre attention.

S. E. Mme Päivi Kaukoranta, directrice générale, Service juridique, ministère des Affaires étrangères de la Finlande

(Original anglais)

Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur de prendre la parole à l'occasion de cette Conférence très importante et opportune. Je voudrais commencer par féliciter le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour le rôle vital qu'il continue de jouer dans les situations humanitaires difficiles et complexes. Le Mouvement est tout aussi pertinent aujourd'hui que par le passé, fournissant une assistance et des services qui peuvent sauver et changer la vie de millions de personnes dans les communautés du monde entier. Le système humanitaire international est actuellement mis à très rude épreuve et les besoins humanitaires continuent d'augmenter de façon spectaculaire. Dans ce contexte, la Finlande reste attachée à la promotion et au respect du droit et de l'espace humanitaires, ainsi qu'à la protection des civils.

Nous portons une attention particulière à la situation des femmes et des filles ainsi que des groupes les plus

vulnérables, dont les personnes handicapées. Nous soulignons que les femmes doivent jouer un rôle actif dans l'action humanitaire et la prise de décisions. Des violations du droit international humanitaire continuent d'être commises dans différentes régions du monde dans des proportions alarmantes. Nous devons redoubler d'efforts pour garantir le respect du droit international humanitaire. Toutes les questions qui seront abordées au cours des prochains jours revêtent une grande importance. Il est capital de renforcer le respect du droit international humanitaire. À cet égard, nous appuyons vigoureusement les efforts engagés et estimons que le projet de résolution reflète bien le riche processus de consultation et les différents points de vue qui ont été exprimés. Nous sommes très reconnaissants envers le CICR et la Suisse pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans ce contexte.

La violence sexuelle et sexiste reste une réalité tragique dans les conflits armés et les situations de catastrophe. La prévention de la violence, la protection des victimes et la fourniture d'une réponse globale exigent une action à plus grande échelle. Ces éléments doivent être intégrés dans la planification humanitaire. En outre, il ne saurait y avoir d'impunité pour ces crimes graves.

La protection des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé, les soins de santé en danger et la sécurité du personnel humanitaire sont également des thèmes qui exigent une attention urgente. Nous devons jouer notre rôle et adopter des engagements forts au sujet de ces thèmes et de tous les autres thèmes de la Conférence.

Nous célébrons cette année le 50^e anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ces principes sont hautement pertinents dans la Finlande d'aujourd'hui. La Croix-Rouge finlandaise a accompli un travail considérable dans le cadre des efforts visant à fournir une protection et une solution d'hébergement à tous ceux qui, fuyant la guerre et des violations graves des droits de l'homme, arrivent en Finlande à la recherche d'un refuge. Le Gouvernement finlandais est très reconnaissant pour l'excellente contribution de la Croix-Rouge finlandaise. La Finlande reste profondément attachée à ces principes et à la fourniture d'une assistance humanitaire sur la seule base des besoins. L'indépendance, l'impartialité et la neutralité continuent d'être des conditions préalables essentielles pour venir en aide aux personnes en détresse, maintenir l'accès aux communautés touchées et garantir la sécurité des travailleurs humanitaires.

La situation tragique de dizaines de millions de réfugiés et les crises prolongées exigent que nous travaillions ensemble de manière plus efficace. L'efficacité de l'assistance humanitaire n'a jamais été aussi importante. Elle est au cœur de l'ordre du jour du Sommet humanitaire mondial, qui représente pour la Finlande une occasion cruciale de remodeler l'action humanitaire et de nouer des partenariats plus solides. Des liens effectifs doivent être établis entre le Sommet humanitaire mondial, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

Enfin, permettez-moi de rendre hommage aux travailleurs humanitaires, aux agents de santé et aux volontaires pour le travail remarquable qu'ils accomplissent, souvent au péril de leur vie. Je vous remercie.

**S. E. M. Martin Smolek, ministre adjoint,
ministère des Affaires étrangères de la
République tchèque**

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le Gouvernement de la République tchèque fait sienne la déclaration de l'Union européenne, qui sera prononcée demain, et souhaite ajouter quelques observations en son nom propre. La République tchèque remercie les organisateurs et se félicite de cette excellente occasion de se réunir ici à Genève pour débattre des questions d'intérêt commun les plus pressantes concernant le droit international humanitaire. Les débats et les échanges de points de vue doivent se fonder sur les résultats des conférences précédentes et donner suite aux résolutions qui ont été adoptées. À cet égard, la République tchèque continue de soutenir les mesures concrètes que la communauté internationale a prises pour alléger les souffrances des personnes vulnérables dans le monde.

La fin de l'année 2015 reste marquée par des crises et des situations d'urgence qui touchent toutes les régions du monde et sont particulièrement éprouvantes pour les civils ainsi que pour les travailleurs humanitaires et les équipes de secours. Nous sommes vivement préoccupés par la situation en Syrie et en Irak, où nous constatons de graves violations du droit international humanitaire et des

souffrances humaines sans précédent au sein des populations civiles touchées. Améliorer le respect du droit international humanitaire est l'un des plus grands défis dans les conflits armés actuels. C'est pour cette raison que la République tchèque appuie résolument la résolution sur le renforcement du respect du droit international humanitaire et remercie la Suisse et le CICR d'avoir facilité les consultations. Nous adhérons à la proposition d'établir un système de contrôle du respect du droit sous la forme d'une réunion régulière des États incluant des mécanismes de compte rendu et d'établissement des faits.

Toutefois, comme suite à l'étude menée par le CICR sur le renforcement de la protection juridique des victimes des conflits armés, un second thème a été défini, celui de la protection des personnes privées de liberté. La République tchèque a suivi le processus de consultation sur le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté. Nous sommes conscients de la différence évidente entre le cadre juridique détaillé relatif à la privation de liberté dans les conflits armés internationaux et le cadre très général qui a été élaboré pour les situations similaires dans les conflits armés non internationaux. Les efforts des États devraient donc être axés sur une évaluation concrète et technique des moyens de renforcer le droit international humanitaire protégeant les détenus dans les conflits armés non internationaux, et notamment les groupes particulièrement vulnérables tels que les femmes et les enfants.

Enfin, permettez-moi de vous informer brièvement des engagements que prend la République tchèque à cette Conférence. Premièrement, s'appuyant sur ses promesses précédentes, la République tchèque, soutenue par la Croix-Rouge tchèque, continuera de faire connaître le droit international humanitaire. Deuxièmement, nous continuerons de soutenir le rôle d'auxiliaire de la Croix-Rouge tchèque auprès des autorités publiques, en particulier dans le cas des services médicaux aux forces armées. Troisièmement, compte tenu de la nécessité urgente de renforcer la résilience et la préparation aux situations d'urgence, la République tchèque, en coopération avec la Croix-Rouge tchèque, améliorera la formation de sa population en la matière. Quatrièmement et cinquièmement, deux autres engagements à cette fin ont été présentés par écrit. Merci beaucoup pour votre attention.

1

2

3

4

5

**S. E. M. Andreas Ignatiou, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de la République de Chypre à
Genève**

(Original anglais)

Madame la Présidente, Chypre a été et reste fermement attachée à la primauté et au respect du droit international humanitaire, et s'efforce d'être un partenaire proche et fiable du CICR. L'objectif prioritaire des normes du droit international humanitaire est la protection des Principes fondamentaux et de l'humanité dans les conflits armés. Cet objectif est aussi important aujourd'hui qu'il l'était quand le droit international humanitaire a été créé. Chypre souhaite rendre hommage au CICR pour ses efforts visant à promouvoir et à renforcer le respect du droit international humanitaire. Nous réaffirmons notre soutien sans réserve aux mesures prises par le CICR dans les situations de conflit armé et réitérons notre disposition à participer aux projets qui promeuvent notre vision commune d'un monde plus humain. L'engagement humanitaire relatif à l'impact des armes nucléaires, pris à la Conférence de Vienne il y a un an, en est un bon exemple et a le plein appui de mon gouvernement.

Excellences, Mesdames et Messieurs, à une époque marquée par des crises graves, des déplacements forcés et des flux migratoires, il est important de ne pas oublier les Principes fondamentaux, et surtout le respect des droits de l'homme, des principes humanitaires, du droit des réfugiés et du droit international humanitaire. Dans le même ordre d'idées, je voudrais ajouter quelques mots sur la migration, une question qui, pour des raisons évidentes, est l'une des grandes priorités de mon gouvernement.

Je tiens à souligner que les efforts visant à gérer plus efficacement les flux migratoires seront plus susceptibles d'aboutir s'ils donnent lieu à une action coordonnée des autorités des pays d'origine, de transit et de destination. Une telle action doit être le résultat d'un dialogue et d'une coopération politiques accrus. Chypre est convaincue que la coopération régionale et une coordination plus efficace entre les diverses organisations internationales qui se consacrent aux différents aspects de la migration peuvent augmenter considérablement les chances de succès. Nous pensons qu'il faut impérativement adopter une approche globale et horizontale du problème.

Nous savons tous que le nombre de crises humanitaires augmente, de même que leur ampleur et leur complexité. Nous espérons sincèrement

que les principes d'humanité, d'impartialité et d'indépendance sont devenus synonymes de la notion d'assistance humanitaire et ce également dans le cadre de notre travail ici à Genève.

Chypre s'aligne sur la déclaration qui sera faite par l'Union européenne et appuie sans réserve les engagements qui seront annoncés dans le cadre de cette déclaration.

En conclusion, Chypre tient à faire part de son plein appui aux projets de résolutions de la Conférence et espère que tous seront adoptés par consensus. Je vous remercie.

**M. William Crosbie, sous-ministre adjoint,
chef de la délégation Affaires mondiales
Canada**

(Original français)

Madame la Présidente, le soutien du Canada au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge n'a jamais été aussi grand. Nos contributions aux opérations humanitaires vitales du CICR sont sans précédent et ont augmenté de façon proportionnelle à l'accroissement des besoins de l'institution ces dernières années. Nous avons eu le plaisir de recevoir M. Maurer à Ottawa il y a deux semaines, dans le cadre d'une visite officielle auprès de notre nouveau gouvernement, ce qui démontre clairement notre engagement continu. Le partenariat stratégique actuel entre le Gouvernement du Canada et la Société canadienne de la Croix-Rouge est un gage de soutien inconditionnel et prévisible au Mouvement dans des domaines essentiels comme la gestion des catastrophes et le renforcement des capacités locales à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables. Au fur et à mesure que notre soutien s'est accru, nos attentes aussi ont augmenté: nous accueillons favorablement les initiatives actuelles qui visent à améliorer et à préciser la coordination des diverses composantes du Mouvement, que nous encourageons à réaliser de nouveaux progrès en la matière, en fonction de la valeur ajoutée que chacune de ses composantes peut apporter à ces interventions.

(Original anglais)

Aujourd'hui, les déplacements forcés et les besoins humanitaires dans le monde atteignent des niveaux sans précédent. Malheureusement, cette augmentation dramatique est causée en grande partie par des conflits violents, dont les conséquences sont exacerbées par des violations généralisées du droit international. Le

Canada reste résolu à promouvoir le respect et une meilleure application du droit international humanitaire. Nous sommes profondément préoccupés par les attaques flagrantes dont les civils continuent de faire l'objet dans les conflits armés, en violation directe du droit international. Dans le même temps, la sécurité des travailleurs humanitaires et des volontaires qui s'emploient à fournir une assistance est menacée. Cette Conférence constitue une occasion importante de réaffirmer notre engagement collectif à protéger les civils et à faire respecter le droit international humanitaire.

Le Canada se félicite de l'accent que met la Conférence sur la prévention de la violence et les moyens d'y faire face. Tandis que nous célébrons le 15^e anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, nous nous réjouissons particulièrement de l'attention portée à la question de la violence sexuelle et sexiste, et nous appuyons fermement la première résolution consacrée exclusivement à cette question.

Le Canada salue également l'engagement continu de la Conférence envers la résilience et les règles applicables aux actions internationales en cas de catastrophe. Alors que la gravité, la fréquence et les coûts des catastrophes naturelles augmentent, la préparation juridique est un moyen essentiel de réduire les risques, d'accroître la résilience, et, par extension, d'atténuer la vulnérabilité.

(Original français)

Cette année marque le 50^e anniversaire des Principes fondamentaux du Mouvement. En raison des besoins humanitaires sans précédent dans le monde, il est encore plus important de renouveler notre engagement à l'égard de ces principes qui orientent nos efforts humanitaires depuis un demi-siècle. Cependant, il ne suffit pas de renouveler cet engagement. Il faut aussi faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le concrétiser. Depuis la XXXI^e Conférence internationale, en 2011, que ce soit dans le cadre des initiatives en faveur de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants ou dans celui de notre nouvelle initiative qui vise à accueillir 25 000 réfugiés syriens le plus tôt possible, c'est exactement ce que le Canada s'emploie à réaliser. À l'avenir, nous devons tout faire pour qu'aucune personne dans le besoin ne soit laissée pour compte, ne soit inatteignable et ne soit livrée à elle-même, sans aide vitale. Je vous remercie.

S. E. Mme Tehmina Janjua, ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente de la République islamique du Pakistan à Genève, au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI)

(Original anglais)

Madame la Présidente, je fais cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, à l'exception de l'Albanie. C'est un honneur pour les pays de l'OCI que cette Conférence soit présidée par une femme d'un pays de l'OCI, l'Afghanistan, notre voisin et ami proche. Je tiens à vous féliciter, ainsi que les membres de votre Bureau, pour votre élection par acclamation. Vous apportez de l'enthousiasme, de l'énergie et un but à cette réunion. Nous exprimons aussi notre profonde gratitude envers la Fédération internationale, le CICR, la Commission permanente, le Conseil des Délégués et le Gouvernement suisse, qui ont participé activement aux préparatifs de fond de cette Conférence.

Les États membres de l'OCI donnent à la Conférence l'assurance de leur volonté la plus sincère de promouvoir un dialogue constructif et un esprit de coopération lors des discussions. Nous attendons de tous les participants qu'ils soient disposés à chercher des solutions aux défis auxquels nous sommes confrontés, en vue d'atteindre nos objectifs communs.

Les États membres de l'OCI sont déterminés à respecter le droit international humanitaire. Nous sommes fermement convaincus que l'incapacité collective de la communauté internationale à respecter les règles qui régissent la conduite des conflits armés et limitent les effets des guerres fait de l'instauration de la paix une tâche difficile. Les pays de l'OCI expriment donc leur volonté collective de renforcer le respect du droit international humanitaire de manière transparente, inclusive, non politisée et non contextuelle.

Le monde d'aujourd'hui est confronté à plusieurs défis qui menacent la sécurité, la souveraineté et le bien-être de nos populations. Les différends non réglés, conjugués aux nouveaux conflits, entraînent des conséquences tragiques et difficiles à résoudre pour nos sociétés et nos nations. Les conflits armés, qui contournent souvent le droit international humanitaire, ont créé de graves situations humanitaires. Des familles qui vivaient dans la dignité, le respect et la prospérité ont été contraintes de fuir leur foyer et de faire appel à la compassion et à la générosité des autres. Sans un effort collectif pour

1

2

3

4

5

remédier à la cause première de leurs souffrances, non seulement nous serons incapables de répondre à leurs attentes, mais aussi nous risquons d'aggraver les crises humanitaires existantes.

Notre travail à cette Conférence revêt une grande importance, car nous nous attachons collectivement à examiner et adopter des résolutions visant à renforcer le droit international humanitaire. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative du Gouvernement suisse et du CICR, qui ont mené des consultations approfondies sur le renforcement du respect du droit international humanitaire et le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté. Nous pensons que d'autres consultations seront peut-être nécessaires avant de pouvoir adopter les résolutions par consensus.

Concernant le renforcement du respect du droit international humanitaire, l'une des initiatives les plus importantes des deux dernières années, nous soulignons qu'un consensus doit être une condition préalable à la mise en place et au fonctionnement d'un nouvel espace de discussion. À cet égard, les États membres de l'OCI voudraient mentionner quelques points. Premièrement, la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale, en 2011, ne prévoyait pas l'adoption d'une résolution mais envisageait plutôt une synthèse et un développement des recherches menées. Deuxièmement, un consensus est nécessaire et essentiel à un respect effectif du droit. Troisièmement, le projet de résolution qui nous est soumis est plutôt prescriptif. Les détails doivent être laissés au processus qui fera suite à la Conférence afin de permettre un examen approfondi de tous les aspects du projet de résolution, une étape essentielle de la prise de décisions éclairées.

Les États membres de l'OCI voudraient que des efforts plus importants soient faits pour aplanir les divergences au sujet du projet de résolution sur le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté. Je tiens à vous assurer que tous les pays membres de l'OCI participeront de manière constructive à la rédaction de toutes les résolutions et contribueront à l'obtention de consensus. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Anna Carlstedt, présidente, Croix-Rouge suédoise

(Original anglais)

Madame la Présidente, chers amis et collègues, lorsque nous nous sommes réunis à l'occasion de la XVII^e Conférence internationale en 1948 à Stockholm, après la Seconde Guerre mondiale, le monde était détruit et la communauté internationale avait échoué. Puis, ensemble, nous avons relevé deux défis humanitaires majeurs. Le premier consistait à développer le droit international humanitaire afin de mieux protéger les populations civiles et les personnes hors de combat. Le résultat a été l'élaboration des Conventions de Genève de 1949 et de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le second consistait à améliorer la protection de toutes les personnes contraintes de fuir en raison de la guerre. Le résultat a été l'élaboration de la Convention relative au statut des réfugiés.

Aujourd'hui, près de 70 ans plus tard, nous sommes à nouveau réunis, et, malheureusement, nos défis majeurs restent les mêmes. Les causes et les conséquences apparemment perpétuelles des conflits ainsi que notre incapacité à tirer des enseignements des erreurs du passé sont décourageantes. Que devons-nous faire pour relever ces défis récurrents? Des lois existent, alors que manque-t-il?

Je me demande parfois ce que ferait Henry Dunant aujourd'hui. Je pense qu'il serait triste, qu'il nous dirait que nous pourrions faire mieux; nous devons faire mieux. Je crois en outre pouvoir dire qu'il apprécierait les trois objectifs suivants, si importants pour nous aujourd'hui: 1) mettre fin de toute urgence aux violations continues du droit humanitaire et à toutes les formes de violence sexiste; 2) trouver des moyens beaucoup plus efficaces de garantir la sécurité et la dignité des personnes déplacées et des autres migrants, en s'attaquant notamment aux causes profondes des déplacements forcés; et 3) accroître nos efforts visant à remédier aux conséquences psychologiques des conflits armés et de la violence.

Peut-être devrions-nous nous demander plus souvent ce que ferait Henry Dunant. Nous devons agir ensemble, avec le même dévouement profond à l'action humanitaire, fondée sur les valeurs et les principes humanitaires qui sont à l'origine de notre Mouvement. Et, au sujet des principes, permettez-moi de conclure de façon quelque peu informelle dans cet important espace de discussion et de mentionner un objet qui m'est très cher: une boussole. Cet objet

nous rappelle que si nos Principes fondamentaux sont notre boussole en ces temps extrêmement difficiles, nous parviendrons à trouver ensemble une solution. Je vous remercie.

**Docteur Sharokh Shakerian, directeur,
département des Affaires politiques
multilatérales, ministère des Affaires
étrangères de la République islamique d'Iran**

(Original anglais)

Madame la Présidente, je vous félicite pour votre élection. Je vous donne l'assurance du plein appui de ma délégation et de sa volonté de coopérer à la réalisation de nos objectifs communs à cette Conférence.

Nous voudrions tout d'abord nous associer à la déclaration que vient de faire l'éminente représentante du Pakistan au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Le XXI^e siècle a commencé dans un climat à la fois d'espoir et d'inquiétude – de l'espoir dans les progrès de l'humanité dans tous ses aspects, et, malheureusement, une inquiétude profonde face au mépris à l'égard des principes fondamentaux du droit international humanitaire. Le thème très approprié de cette Conférence nous offre une occasion importante de réfléchir aux deux côtés de l'évolution dont nous sommes témoins en ce début de siècle. Plus que toute autre région dans le monde, le Moyen-Orient souffre du non-respect du droit international humanitaire et de la dignité humaine, ainsi que d'occupations, d'agressions et d'interventions continues. La propagation des actes de terrorisme délibérés et le détournement de lieux pacifiques font partie des facteurs les plus importants.

La vague sans cesse croissante de migrants qui risquent leur vie à la recherche d'un avenir meilleur est un exemple de la dégradation du pouvoir de l'humanité. Nous qui venons de cette région et ressentons profondément ces souffrances humaines, sommes fermement convaincus qu'il est impératif de renforcer notre attachement collectif au droit international humanitaire. Cet attachement doit se traduire par des actions et cette importante réunion de représentants des gouvernements et des Sociétés nationales est le meilleur endroit pour le faire. La pièce maîtresse de notre effort collectif doit être le respect de la dignité humaine, qui n'a jamais été autant mise à mal depuis la Seconde Guerre mondiale. Il est de notre responsabilité commune de

sauver et d'améliorer la vie des millions de personnes qui sont dans le besoin dans le monde, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique, et de réduire les conséquences des guerres, des occupations, du terrorisme et des catastrophes naturelles.

Pour faire face aux situations humanitaires, nous devons mettre l'accent sur le renforcement du droit humanitaire sous tous ses aspects. Les énormes efforts déployés par les gouvernements et les Sociétés nationales à la XXXI^e Conférence internationale en vue de renforcer le droit international humanitaire porteront leurs fruits si nous respectons les principes sur lesquels nous nous sommes mis d'accord durant le processus de consultation, comme le fait qu'il soit dirigé par les États et fondé sur la concertation.

Nous devons également exercer la plus grande prudence afin de ne pas affaiblir la base juridique solide du droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève, et de ne pas en faire un mécanisme juridiquement non contraignant. La récente vague de migrants en provenance de pays déchirés par la guerre ou des pays les moins avancés doit retenir toute notre attention. C'est une priorité humanitaire. Les pays qui ont la capacité de contribuer à réduire les souffrances des migrants doivent agir rapidement et sans aucune hésitation. La XXXII^e Conférence internationale doit donner une impulsion à tous ceux qui peuvent contribuer à réduire ces souffrances.

À moins que toutes les parties prenantes n'adoptent des mesures concrètes, les changements climatiques, qui constituent une cause potentielle de conflits futurs, amplifieront les catastrophes naturelles qui détruisent la vie de nombre de personnes dans le monde. En outre, les maladies anciennes et nouvelles sont la cause de grandes souffrances. À nouveau, ce sont les personnes les plus vulnérables qui souffrent le plus. Les gouvernements et les Sociétés nationales doivent renforcer mutuellement les efforts qu'ils déploient en vue d'accroître la capacité de leurs services d'urgence et de santé de réagir rapidement et efficacement à ces catastrophes. Pour faire face à ces demandes croissantes, nous devons agir collectivement et nous renforcer mutuellement. Je vous remercie.

1

2

3

4

5

Mme Anita Bay Bundegaard, directrice et représentante de Save the Children auprès des Nations Unies, Bureau de Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les conflits armés actuels engendrent d'immenses souffrances humaines, et toutes les parties aux conflits échouent systématiquement à épargner et à protéger les populations civiles. Nous le constatons, par exemple, en Syrie, au Yémen et en République centrafricaine.

Les enfants sont touchés de plein fouet par cette violence et par la tendance inquiétante des parties aux conflits à respecter de moins en moins les principes humanitaires et le droit de la guerre. L'année dernière, près d'un milliard d'enfants vivaient dans un pays touché par un conflit, et les enfants constituent près de la moitié des populations déplacées dans le monde. Ce sont 28,3 millions d'enfants – soit la moitié des enfants non scolarisés dans le monde – qui vivent dans un pays touché par un conflit. Des centaines de milliers de garçons et de filles sont soumis ou exposés à de graves violations : ils sont tués, mutilés ou recrutés et utilisés par les forces et les groupes armés, ils sont victimes de violence sexuelle, d'enlèvements ou d'attaques commises contre les écoles et les hôpitaux, ou se voient refuser l'accès à l'assistance humanitaire.

Des milliers d'attaques ciblant des infrastructures éducatives ont été signalées dans des dizaines de pays ces cinq dernières années dans la plupart des régions du monde. La grande majorité de ces attaques donnent lieu à des bombardements, des tirs d'artillerie ou des incendies d'écoles ou d'universités, ou consistent à tuer, blesser ou enlever des élèves et des enseignants. En outre, au cours des dix dernières années, des établissements d'enseignement ont été utilisés à des fins militaires par des forces armées dans au moins 26 pays en proie à un conflit armé.

L'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées est l'une des principales causes de meurtres et d'atteintes à l'intégrité physique d'enfants dans les situations de conflit armé, et contribue directement aux violations graves commises contre des enfants, telles que la destruction d'écoles et d'hôpitaux. D'après les données disponibles, le nombre de victimes des armes explosives augmente, tandis que les victimes sont systématiquement plus nombreuses dans la population civile que parmi les acteurs armés. En 2013, des enfants ont été tués ou blessés dans 34 des 58 pays ou territoires dans lesquels des armes

explosives étaient utilisées. Près de la moitié d'entre eux l'ont été en Syrie.

À l'approche du Sommet humanitaire mondial, qui aura lieu l'an prochain, cette Conférence offre à la communauté internationale et en particulier aux États parties aux Conventions de Genève une occasion unique de réitérer leur appel et leur engagement en faveur du respect sans équivoque du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Save the Children recommande fermement aux États membres d'appuyer les initiatives en cours visant à renforcer la protection des établissements d'enseignement et des enseignants contre les attaques, comme la Déclaration pour des écoles sûres, par laquelle les États s'engagent à mieux protéger l'éducation dans les conflits armés et à suivre les lignes directrices relatives à la protection des écoles et des universités contre une utilisation militaire durant les conflits armés, qui constituent un outil de référence supplémentaire pour les parties à un conflit armé. À cet égard, Save the Children soutient l'engagement de la Norvège visant à renforcer l'éducation dans les conflits armés.

Enfin, Save the Children soutient également la mise au point d'un engagement politique visant à mettre fin à l'utilisation d'armes explosives à grand rayon d'action dans les régions peuplées, tel que mentionné plus tôt par l'Autriche. Nous appelons les États membres à appuyer cette initiative.

Je voudrais terminer en lançant un appel pressant afin que les enfants restent au cœur de toutes les initiatives destinées à renforcer la protection des civils. Je vous remercie.

Docteur Younis Al-Khatib, président, Croissant-Rouge palestinien

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la plupart des points à notre ordre du jour, y compris la situation au Moyen-Orient, voire au-delà, sont liés à ce que nous vivons actuellement. Néanmoins, je me concentrerai sur un point, celui de la protection des missions médicales et de la sécurité des volontaires, non seulement du Croissant-Rouge palestinien mais aussi du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en général. Nul besoin de vérifier le temps car je serai très bref, étant donné que mes collègues des Sociétés nationales et le président du

CICR, qui l'a évoquée ce matin dans son discours, ont été éloquentes et ont mis l'accent sur la protection de nos employés et de nos volontaires sur le terrain, soulignant que nous ne devons pas tolérer les actions commises contre eux et que les erreurs ne doivent pas être acceptées.

Au cours des dix dernières années, 21 collègues du Croissant-Rouge palestinien sont morts dans l'exercice de leurs fonctions, et depuis 1968, nous en avons perdu 150. Les organismes humanitaires actifs en Palestine en ont probablement perdu autant. Huit de nos collègues sont morts en Syrie, principalement dans le camp de Yarmouk, à Damas, et 49 volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission. Cela se produit aussi dans beaucoup d'autres pays de la région, tels que la Libye, le Soudan du Sud et l'Afghanistan. Récemment, deux collègues du CICR ont été enlevés au Yémen; l'un d'eux n'a toujours pas été retrouvé.

Je ne veux pas dire que nous nous sommes habitués à ces pertes au fil des années. Nous avons perdu beaucoup de collègues, beaucoup d'autres ont été blessés. Ce à quoi nous ne sommes pas habitués, c'est à l'incitation à la violence par de hauts responsables des gouvernements et des acteurs au pouvoir, qui a été un précédent et une nouvelle expérience pour nous ces dernières semaines. Je ne dirai pas que cette situation est unique, elle pourrait se produire ailleurs, mais c'est un précédent très dangereux. Nos collègues ont été tués ou blessés par des tirs de soldats israéliens, mais il n'y a jamais eu un tel niveau d'incitation directe à la haine ni un tel risque pour ceux qui travaillent sur le terrain. Je pense que vous connaissez l'histoire; je n'ai pas besoin de vous la raconter. Ce que je suis venu dire ici aujourd'hui, c'est qu'elle ne doit pas se répéter. Je suis venu implorer, principalement les décideurs et les gouvernements, de sauver nos vies, afin que nous puissions sauver des vies. Merci beaucoup.

**S. E. M. Andrej Grasselli, ambassadeur,
ministère des Affaires étrangères de la
Slovénie**

(Original anglais)

Madame la Présidente, la Slovénie a suivi la mise en œuvre des résolutions et des engagements de la XXXI^e Conférence internationale et a élaboré un rapport en la matière. En outre, un rapport sur le statut du Protocole additionnel aux Conventions de Genève a été élaboré et soumis au secrétaire général conformément à la résolution des Nations Unies.

Les projets de résolutions de la XXXII^e Conférence internationale traitent de questions pertinentes auxquelles nous apportons notre soutien, et nous sommes convaincus que leur mise en œuvre permettra d'apporter une réponse adéquate aux défis sans cesse croissants. En ce qui concerne les résolutions, nous participerons au processus d'engagement et suivrons la mise en œuvre des engagements pris.

La migration internationale suscite des préoccupations humanitaires. La Slovénie a récemment dû faire face à un afflux important de réfugiés et de migrants. Nous tenons à remercier la Fédération internationale pour son aide rapide et efficace.

Nous nous félicitons des activités menées par le CICR en vue de renforcer le respect du droit international humanitaire. Le processus de consultation, dirigé conjointement par le CICR et la Suisse, s'est accompagné de discussions approfondies et spécifiques, qui ont contribué de façon appréciable à l'élaboration de la résolution relative au renforcement du respect du droit international humanitaire et des Conventions de Genève, ainsi que de mesures concrètes visant à mettre en place un espace de discussion en la matière, tel qu'une conférence des États parties ou un forum institutionnel similaire. La Slovénie appuie fermement la proposition de créer un mécanisme de contrôle du respect du droit international humanitaire fondé sur les principes clés énoncés durant le processus de consultation. Les réunions régulières des États parties doivent servir d'espace pour les discussions thématiques et de plateforme pour l'examen des rapports nationaux sur le respect du droit.

Nous sommes préoccupés par les conséquences des conflits sur les enfants. La Slovénie poursuivra l'engagement qu'elle a pris de mettre en œuvre les textes relatifs à la protection des enfants touchés par un conflit armé, de promouvoir la réadaptation physique et psychosociale des enfants et d'étudier les moyens de contribuer à la promotion et à la protection des écoles dans les conflits armés.

Nous sommes déterminés à promouvoir le respect du droit international humanitaire, notamment par des mesures visant à souligner la responsabilité individuelle et à développer le droit pénal international. La Slovénie soutient les efforts engagés pour mettre fin à l'impunité des auteurs des violations les plus graves du droit international humanitaire. Toutefois, la responsabilité de poursuivre les auteurs de tels crimes incombe au premier chef aux États. Dans ce contexte, nous travaillons avec les Pays-Bas,

1

2

3

4

5

la Belgique et l'Argentine à l'élaboration d'un traité multilatéral d'entraide juridique et d'extradition aux fins de poursuivre les auteurs d'atrocités criminelles devant les juridictions nationales. Nous saisissons cette occasion pour inviter les États à rejoindre les près de 50 États qui soutiennent déjà l'initiative d'entraide juridique. Je vous remercie.

S. E. Mme Cecilia B. Rebong, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente des Philippines à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, les Philippines joignent leur voix à celles des autres délégations afin d'exprimer leur vive gratitude au comité d'organisation pour les travaux menés en vue de cette Conférence, qui joue un rôle unique en réunissant les gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant que partenaires, en vue d'analyser les questions humanitaires communes et d'en débattre.

Les crises humanitaires sont de plus en plus complexes. Nous assistons à une augmentation sans précédent de la fréquence des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et de l'intensité des conflits armés, qui touchent de plus en plus de personnes dans le monde. Nous reconnaissons la complexité des défis humanitaires. Bien que les gouvernements doivent conserver un rôle de premier plan dans l'action humanitaire, l'esprit de coopération véritable qui nous unit est le facteur déterminant à l'heure de relever ces défis humanitaires. Nous devons travailler ensemble pour la noble cause de l'humanité.

Les questions de sécurité font partie des principaux obstacles à l'accès humanitaire. Pour préserver la sécurité et l'accès à l'assistance et aux services humanitaires, mon gouvernement a toujours soutenu les efforts visant à promouvoir la sécurité des volontaires. Aux Philippines, la Loi de 2010 sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe contient des dispositions qui protègent les volontaires œuvrant dans les situations d'urgence en cas d'accident. Les organismes du gouvernement, de la société civile ou du secteur privé qui mobilisent des volontaires doivent leur fournir une couverture d'assurance. Nous appuyons donc sans réserve la résolution sur la sécurité des volontaires de l'humanitaire. Nous continuerons à travailler avec les partenaires afin d'améliorer les mesures qui visent à garantir la compréhension et l'acceptation

par le public du rôle de nos volontaires de l'humanitaire, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation et d'information sur les Principes fondamentaux.

Nous considérons que cette Conférence doit tirer parti des processus mondiaux liés aux cadres pour l'après-2015, et y contribuer. Je pense à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, tenue en mai 2015, à la Conférence sur les changements climatiques qui a lieu en ce moment à Paris, et au Sommet humanitaire mondial, qui se tiendra l'an prochain. Pour réduire les risques de catastrophe et accroître la résilience, nous devons renforcer les lois et les règles relatives à la réduction des risques de catastrophe et reconnaître l'importance de réviser les lois et les procédures nationales à la lumière des Lignes directrices IDRL.

Les Philippines mettent en avant l'importance cruciale du droit international humanitaire et sollicitent les procédures les plus efficaces pour en renforcer l'application. Nous réitérons donc notre engagement continu à travailler avec les autres États, le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales pour faire en sorte que le droit international humanitaire reste pertinent, efficace et pratique dans le paysage humanitaire actuel. Enfin, nous, les individus, sommes la clé de la réalisation des aspirations de cette Conférence internationale. Nos relations et la confiance, forgées ensemble, doivent faire vivre la prospérité et la paix dans le monde. Je vous remercie.

S. E. M. Hasan Ulusoy, ambassadeur, directeur général des Affaires politiques multilatérales, ministère des Affaires étrangères de la Turquie

(Original anglais)

Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord d'exprimer notre gratitude à la Suisse et à tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cette importante Conférence. Depuis la dernière Conférence, d'énormes défis dans le domaine humanitaire ont montré une fois de plus l'importance du droit international humanitaire.

Le système humanitaire mondial a progressivement évolué et a connu des avancées considérables avec le temps, au bénéfice des personnes en détresse. Cependant, les besoins humanitaires augmentent fortement et dépassent notre capacité collective d'y répondre de manière efficace. Par exemple, le

nombre de réfugiés et de personnes déplacées est sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Le système humanitaire international doit répondre de toute urgence aux besoins des personnes touchées, qui s'efforcent simplement de survivre. La communauté humanitaire internationale attend aujourd'hui un message de cette Conférence. Il est important que les acteurs humanitaires assument la responsabilité qui leur incombe d'agir efficacement de manière collective en vue de renforcer le droit international humanitaire. Les États doivent jouer un rôle de premier plan dans ce processus.

La Turquie participe avec détermination aux efforts humanitaires visant à répondre à toutes sortes de crises dans le monde. En outre, en accueillant et en aidant des millions de personnes qui fuient leur pays en grande détresse, elle fait face aux conséquences directes des crises humanitaires le long de ses frontières. Dans ce contexte, nous rendons hommage à la Société du Croissant-Rouge turc pour les efforts dévoués et résolus qu'elle déploie chaque fois qu'il y a une urgence humanitaire. Naturellement, nous rendons aussi hommage aux autres composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nous voudrions réitérer une fois encore notre détermination à renforcer le respect du droit international humanitaire. Dans ce contexte, je voudrais également rappeler notre position au sujet de l'expression « acteurs armés non étatiques », utilisée dans les Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève. Face à la réalité sur le terrain et aux incidents actuels, nous sommes fermement convaincus que, pour éviter de créer un environnement que des groupes terroristes pourraient exploiter et utiliser à mauvais escient, la plus grande vigilance est de mise quand nous nous penchons sur le droit international humanitaire.

Nous avons tous besoin d'idées et de solutions courageuses et innovantes pour répondre à cette question fondamentale : comment pouvons-nous mieux faire face aux crises humanitaires actuelles, sauver des vies et offrir aux individus une vie meilleure ? Nous examinerons ces questions pertinentes dans le cadre du premier Sommet humanitaire mondial, qui se tiendra les 23 et 24 mai 2016 à Istanbul.

Le processus multipartite de préparation du Sommet a permis à la communauté humanitaire de mener un vaste dialogue interactif auquel ont participé toutes les parties prenantes, y compris les communautés touchées. Dans ce contexte, permettez-moi de vous

exprimer notre gratitude pour la participation active du Mouvement à ce processus. Nous espérons que les résultats du Sommet mettront en évidence les grands enjeux qui devraient faire l'objet d'un suivi et fourniront les bases nécessaires de longue date pour définir le programme futur de la communauté humanitaire internationale.

En tant que pays hôte, nous voudrions inviter à nouveau les États et les parties prenantes à appuyer ce processus historique et à participer au Sommet au plus haut niveau possible, dans un esprit d'appropriation collective et de responsabilité partagée. Istanbul, qui est situé sur deux continents et a embrassé de nombreuses civilisations tout au long de l'histoire, est prêt à accueillir tous les participants qui sont déterminés à se joindre aux efforts mondiaux en la matière. Je vous remercie pour votre attention.

Docteur Adam Bouloukos, directeur, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes est heureux d'assister à la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, grâce à son réseau de volontaires et de Sociétés nationales, est un partenaire essentiel du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et de la communauté qui œuvre à la réduction des risques de catastrophe.

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, adopté par les États membres en mars 2015 à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon), et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, fournit des orientations générales sur la prévention des risques et les moyens de réduire les niveaux de risques existants, les pertes en vies humaines et en moyens de subsistance et les risques sanitaires. Il appelle les États à assumer la responsabilité au premier chef de la prévention et de la réduction des risques de catastrophe, notamment par le recours à la coopération et au partage des responsabilités entre le gouvernement central et les autorités, les secteurs et

1

2

3

4

5

les intervenants au niveau local. Toutefois, il appelle également à la participation active de la société civile, par le biais notamment des volontaires et des organisations communautaires, à la planification et à la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe, à la sensibilisation du public et à la création d'une culture de prévention et d'éducation aux risques de catastrophe.

Cette vision, qui privilégie la dimension humaine, est au cœur du Cadre de Sendai et des campagnes du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, telles que la Campagne pour des villes résilientes, qui a aidé près de 3 000 villes à accroître la résilience urbaine grâce à des actions au niveau local. À cet égard, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes salue la Coalition d'un milliard pour la résilience, qui vise à intensifier les actions civiques et communautaires en la matière. Il reconnaît et comprend que cette initiative représente l'attachement de la Fédération internationale et la contribution collective de ses membres à la réalisation du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable.

Le dialogue de ces derniers jours a mis l'accent sur la nécessité d'étendre nos ambitions et notre réflexion sur les mesures en matière de prévention et de résilience. Les aléas et risques biologiques et d'origine humaine, tels que les aléas technologiques et environnementaux, sont des domaines très importants dont nous devons tenir compte dans une gestion globale des risques de catastrophe. Le Cadre de Sendai va au-delà des aléas naturels et englobe tous les types d'aléas, à toutes les échelles, qu'ils soient à évolution lente ou rapide.

L'année 2015 touche à sa fin, et il est important de réfléchir à la façon dont la mise en œuvre cohérente de différents instruments internationaux peut aboutir à des résultats véritablement durables en matière de développement. La réduction des risques et la résilience peuvent fournir la cohérence et la synergie nécessaires entre les accords ainsi que sur le terrain, notamment par le biais des actions des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les priorités pour la suite sont, tout d'abord, de continuer à faire une large place aux partenariats pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Les volontaires et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont un rôle crucial à jouer en aidant les pays à élaborer d'ici à 2020 des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, ce qui constitue le premier objectif du Cadre de Sendai;

ensuite, d'encourager les communautés locales à réduire les risques et à accroître la résilience par le biais de systèmes d'alerte précoce multirisques, de la mise à disposition d'informations sur les risques, du renforcement de la préparation aux catastrophes et de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe pour accroître la résilience; et enfin, de secondar les gouvernements dans les efforts qu'ils déploient pour aider les communautés à éliminer les facteurs de risque sous-jacents, ce qui est plus rentable que de compter sur les interventions d'urgence et les programmes de relèvement.

Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes continuera de collaborer avec ses partenaires étant donné que nous nous employons collectivement à réduire les risques de catastrophe en vue de bâtir un monde sûr et résilient. Je vous remercie.

M. Sergiy Petukhov, ministre adjoint de la Justice pour l'intégration européenne de l'Ukraine

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, l'Ukraine souscrit sans réserve à l'esprit humanitaire du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et se félicite de l'ordre du jour de cette Conférence. Nous apportons à cette Conférence notre amère expérience. L'Ukraine était un État pacifique depuis son accession à l'indépendance en 1991 et jusque très récemment. En 2014, nous sommes devenus les victimes d'un conflit armé qui n'a ni motif interne ni base dans notre société pacifique. Cette guerre a déjà fait plus de 8 000 victimes. Une partie de notre territoire est occupée, ce qui a obligé un million et demi de personnes à fuir et à laisser à jamais derrière elles leur vie habituelle.

La guerre a été lourde de conséquences pour les femmes et les filles, parmi lesquelles beaucoup ont été victimes de violence sexuelle ou sexiste. L'expérience récente de l'Ukraine indique que des réponses adéquates et opportunes doivent être trouvées pour mieux protéger les civils contre l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées et préserver l'environnement des effets dévastateurs des hostilités.

Nous voyons la menace des guerres hybrides, qui sont menées par le biais de mercenaires ou de terroristes, et alimentées par une propagande soutenue par les États. Les civils sont utilisés

comme boucliers et les médias comme une arme offensive. Ces guerres nuisibles et néfastes sont attisées par des dirigeants irresponsables pour les mauvaises raisons, et conduites avec des armes et des moyens interdits. La vérité est déformée, les faits sont niés, les journalistes sont délibérément utilisés pour répandre des mensonges, tandis que les observateurs internationaux et les missions humanitaires se voient refuser l'accès aux régions touchées. Dans ce contexte, il est urgent de favoriser la coopération effective de tous les États parties aux Conventions de Genève et de mettre en place des mécanismes internationaux et reconnus de suivi et d'établissement des faits. Avons-nous été capables d'empêcher des génocides et des crimes de guerre? Non.

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Excusez-moi, nous avons fait la promesse de ne pas faire de commentaires d'ordre politique. Veuillez respecter cette promesse, s'il vous plaît.

M. Sergiy Petukhov, ministre adjoint de la Justice pour l'intégration européenne de l'Ukraine

(Original anglais)

Je m'y engage. Les conflits régionaux deviennent facilement des conflits mondiaux. Quand un avion de la Malaysian Airlines a été détruit en vol dans l'est du pays, ses centaines de passagers innocents, venus de Malaisie, d'Australie, d'Allemagne, des Pays-Bas et d'autres pays, sont devenus des victimes de ce conflit.

L'Ukraine réaffirme qu'elle respecte les droits de l'homme et remplit ses obligations en vertu du droit international humanitaire. Nous encourageons la Conférence à trouver des solutions pour promouvoir le renforcement de cette branche du droit. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le CICR d'avoir rouvert sa délégation en Ukraine et de nous aider à faire face à la catastrophe humanitaire que nous vivons depuis 2014.

L'Ukraine deviendra l'année prochaine membre non permanent du Conseil de sécurité et nous nous engageons à diffuser les valeurs humanitaires du Mouvement dans le cadre de cette instance internationale. Je vous remercie pour votre attention.

M. Robert Markt, président exécutif, Croix-Rouge croate

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, la situation en matière de sécurité au Moyen-Orient s'étant détériorée durant l'été, la Croix-Rouge croate, conformément aux principes d'humanité et de solidarité, a lancé un appel visant à mobiliser des fonds pour les pays du sud de l'Europe touchés par la crise des migrants, et a déployé ses équipes d'intervention afin d'aider les Sociétés nationales voisines à fournir une assistance humanitaire. Depuis la nuit du 16 septembre et la modification de l'itinéraire migratoire, des dizaines de milliers de migrants et de réfugiés arrivent chaque jour en Croatie, soit près d'un demi-million en trois mois.

Fondé sur une longue expérience de l'accueil de réfugiés acquise durant la guerre en Croatie, notre travail auprès des demandeurs d'asile et, maintenant, des personnes qui transitent par notre pays, est pleinement conforme à notre rôle d'auxiliaire des autorités publiques. Nous veillons à ce que la dignité et les droits fondamentaux des migrants arrivant en Croatie soient totalement respectés et tous les migrants reçoivent les premiers secours, de la nourriture, de l'eau, des vêtements et un accès à des installations sanitaires. Nous proposons également un soutien psychosocial continu et des services de rétablissement des liens familiaux.

Nous sommes particulièrement fiers du modèle unique que la Croix-Rouge croate utilise pour coordonner les actions des organisations de la société civile, des institutions des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires nationales et internationales. Nos excellents résultats en la matière ont été reconnus par les plus hautes autorités croates et par la communauté internationale.

Grâce à l'excellente coopération avec d'autres Sociétés nationales sur la route migratoire, nous avons réussi à rétablir des liens familiaux. Nous voudrions aller plus loin en prenant soin des groupes les plus vulnérables, tels que les enfants non accompagnés. Nous pensons que la mise en place de campagnes de sensibilisation dans les pays d'origine peut contribuer à la prévention du traumatisme auquel les enfants sont exposés. Les Sociétés nationales, le CICR, la Fédération internationale, le HCR et l'UNICEF doivent tous en faire davantage.

Quelques grands défis nous attendent, comme mobiliser les fonds nécessaires pour les opérations en

1

2

3

4

5

cours afin de maintenir la fourniture et la qualité des services, en particulier dans la perspective de l'hiver.

À l'heure de bâtir un monde meilleur, nous savons qu'aucun pays ne peut résoudre seul le problème des réfugiés. Nous vivons dans un monde dans lequel on recense 40 conflits actifs, dont aucun n'est près d'être résolu, et plus de 60 millions de personnes déplacées. La coopération de la communauté internationale tout entière est plus que jamais nécessaire. Ce n'est que par un engagement plein et entier que nous pourrons instaurer la paix et la sécurité nécessaires pour que chaque personne déplacée puisse rentrer chez elle. Je vous remercie.

M. Sven Mollekleiv, président, Croix-Rouge de Norvège

(Original anglais)

Madame la Présidente, au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis la dernière Conférence internationale, nous avons été confrontés à des crises humanitaires sans précédent : des épidémies de maladies hautement contagieuses, des catastrophes naturelles, des conflits prolongés. Le nombre de personnes touchées dans le monde est impressionnant – il doit déclencher une alarme humanitaire. Le nombre de personnes déplacées de force, une indication claire de l'état du monde, est le plus sidérant. En dépit de cette situation dramatique, certains tentent d'ébranler les principes humanitaires fondamentaux et les piliers du droit international humanitaire; mais c'est au cœur des crises que nous devons nous montrer fidèles aux principes humanitaires. C'est au cœur des crises que nous devons protéger le droit humanitaire.

Permettez-moi de mentionner l'une des questions abordées dans le rapport du CICR sur les défis posés par les conflits contemporains. En 2011, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est engagé à influencer les États et à œuvrer à l'interdiction et à l'élimination des armes nucléaires. Quatre ans plus tard, les messages clés de notre position ont été repris et approuvés par 159 États. Je félicite ces États qui ont fait preuve de courage et de leadership dans ce domaine, les États qui se sont engagés à œuvrer ensemble à l'interdiction et à l'élimination des armes nucléaires. Il est aujourd'hui temps de mettre fin à l'ère des armes nucléaires. Cette vision n'est plus seulement un idéal à long terme, mais un objectif réalisable, et, comme l'a affirmé le président du CICR, un impératif humanitaire.

Je m'adresse à tous ceux qui sont ici présents. Nombre de personnes en situation de vulnérabilité ont confiance en nous, confiance dans le fait qu'ensemble nous intensifierons nos efforts, que nous serons fidèles à nos engagements précédents et que nous inverserons la tendance négative qui fait que moins de ressources sont allouées aux actions humanitaires menées en dehors des frontières nationales. Si nous échouons à changer véritablement les choses, à alléger les souffrances et à redonner espoir aux plus vulnérables; si nous échouons à respecter et à faire respecter le droit international humanitaire et le droit des réfugiés; si nous échouons à honorer les engagements pris lors des Conférences précédentes; si nous échouons, les souffrances humaines seront bien plus grandes dans le monde lorsque nous nous réunirons à nouveau dans quatre ans, et cela ne saurait être une option. Je vous remercie.

S. E. M. Yury Ambrazevich, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République du Bélarus à Genève

(Original russe)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, je voudrais tous vous saluer et vous remercier d'avoir prévu des services d'interprétation en russe, ce qui permet aux membres des délégations des pays russophones de participer activement à cette Conférence. Par souci de simplicité et par égard pour la tradition, je poursuivrai mon discours en anglais.

(Original anglais)

Le Bélarus adresse ses salutations aux participants à la Conférence, à laquelle il attache une grande importance. Nous notons avec satisfaction que l'ordre du jour de la Conférence est bien rempli, qu'il porte sur des aspects multiples et qu'il couvre un large éventail de questions et de défis actuels devant être traités. Nous saluons le travail accompli par le CICR pour favoriser un dialogue multilatéral sur les points à l'ordre du jour de la Conférence et promouvoir la poursuite d'une coopération internationale constructive sur ces sujets.

Nous saisissons cette occasion pour faire part de nos réflexions sur plusieurs projets de résolutions qui, selon nous, doivent être examinés de manière réfléchie et approfondie par l'ensemble des parties prenantes.

Le Bélarus estime que le droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté doit être renforcé. Il est important que les travaux dans ce domaine soient menés exclusivement dans le cadre du droit international humanitaire existant, de façon à garantir que son champ d'application est défini avec précision et limité aux situations de conflit armé, et à confirmer le rôle neutre du CICR. À cet égard, nous appuyons la proposition relative à la mise au point d'un instrument consultatif visant à renforcer la protection des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé.

Le Bélarus reconnaît la nécessité de réaffirmer et de renforcer le respect du droit international humanitaire. Nous tenons donc à remercier la Suisse et le CICR d'avoir attiré l'attention sur cette question et mis en place un processus consultatif. Nous remercions aussi les États participants pour leurs précieuses contributions.

Nous pensons que la décision de créer un nouveau mécanisme international visant à renforcer le rôle du droit international humanitaire doit obtenir l'approbation la plus large des États parties aux Conventions de Genève, car c'est le seul moyen d'en garantir l'universalité et l'efficacité. Le principe du consensus devant constituer le fondement du futur mécanisme, il est de la plus haute importance que la création de ce mécanisme fasse, elle aussi, l'objet d'un consensus. Force est de reconnaître, malheureusement, qu'un consensus n'a pas été trouvé à ce stade, la proposition n'ayant pas encore atteint le niveau de maturité nécessaire pour ce qui est tant de la transparence que du soutien universel.

Tout en appuyant l'idée à l'origine de l'initiative, le Bélarus est fermement convaincu qu'il est impossible de mettre en place un nouveau mécanisme, sans en adopter simultanément le mandat, la mission et le règlement intérieur. Le projet de résolution manque malheureusement de précision et de transparence en ce qui concerne les aspects méthodologiques pertinents, ce qui nous empêche de l'appuyer tel qu'il est formulé actuellement.

Nous proposons de renforcer le projet de résolution en y incorporant des dispositions sur les mécanismes existants de contrôle du respect du droit international humanitaire et en insistant sur le rôle des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que des commissions nationales de mise en œuvre du droit international humanitaire.

Nous pensons qu'à l'heure actuelle la résolution relative à ce point doit plutôt être utilisée comme

un outil de procédure permettant de faire avancer le processus sans prendre de décisions sur les questions de fond du mécanisme proposé. Nous serions heureux de participer à la séance de rédaction en vue de trouver une formulation acceptable.

Le Bélarus souhaite sincèrement à la Conférence et à ses participants d'obtenir un résultat fructueux dans un esprit de compromis, de respect mutuel et de reconnaissance de l'importance du programme qui nous attend.

S. E. M. Pedro Comissário, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République du Mozambique à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, ma délégation se félicite de la tenue de cette XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Celle-ci nous offre une occasion unique de mener une réflexion et de prendre des mesures sur le thème primordial du pouvoir de l'humanité dans un monde en proie à des troubles étendus. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les guerres, les conflits et la persécution n'avaient jamais forcé autant de personnes à fuir en quête d'un asile et de sécurité. Le nombre de personnes déplacées de force a atteint la barre effarante des 60 millions, contre 51,2 millions il y a un an et 37,5 millions il y a dix ans. Au cours des cinq dernières années, au moins quinze conflits ont éclaté ou repris – huit en Afrique, trois au Moyen-Orient, un en Europe et trois en Asie.

Dans ce contexte, nous saluons tous chaleureusement l'action du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous venons d'un pays qui a par le passé connu la guerre et les conflits. Nous connaissons la valeur de l'action humanitaire. Notre présence ici aujourd'hui vise à exprimer notre profonde solidarité envers ceux qui souffrent dans le monde. Nous tenons à manifester notre vive gratitude pour l'action humanitaire menée par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge et par d'autres organisations, et nous entendons leur appel au respect des normes d'humanité. Dans ce contexte, le Mozambique réaffirme son plus grand respect pour les principes du droit international humanitaire.

Cette Conférence a lieu après l'adoption des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai. Étant un pays sujet aux catastrophes naturelles, le Mozambique met en œuvre les recommandations du

1

2

3

4

5

Cadre de Sendai, qui vont de pair avec la résolution 7 de la XXXI^e Conférence internationale, relative au renforcement des cadres juridiques applicables aux catastrophes naturelles. À cet égard, je suis heureux d'indiquer à cette Conférence que mon gouvernement a récemment promulgué une loi sur la gestion des catastrophes. Grâce à cette loi, les actions de l'Institut national pour la gestion des catastrophes et de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge seront plus efficaces et donc plus bénéfiques pour les communautés touchées, car elles s'attacheront à accroître la résilience face aux catastrophes. Je vous remercie.

**Mme Lucy Duncan, secrétaire adjointe,
Groupe des affaires juridiques et
multilatérales, ministère des Affaires
étrangères et du Commerce de la Nouvelle-
Zélande**

(Original anglais)

Madame la Présidente, la Nouvelle-Zélande vous félicite, ainsi que les autres responsables de cette importante Conférence, qui, par son caractère unique, rassemble près de 200 gouvernements et, avec l'admission de la Croix-Rouge de Tuvalu, 190 Sociétés nationales.

Comme le président du CICR nous l'a rappelé dans son discours d'ouverture aujourd'hui ainsi que dans son article percutant publié dans *The Guardian*, les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont aussi clairs, pertinents et puissants aujourd'hui qu'ils l'étaient lorsqu'ils ont été proclamés il y a 50 ans à Vienne, à l'occasion de la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le plus fondamental des Principes du Mouvement est l'humanité, qui nous appelle à «prévenir et alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes» et à «protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine». Jean Pictet, l'auteur des Principes fondamentaux, a défini le principe d'humanité comme «le principe essentiel» du Mouvement, comme «l'étincelle qui met le feu aux poudres». Il est donc approprié que cette Conférence mette l'accent sur le pouvoir durable de l'humanité. Nous qui sommes présents ici aujourd'hui démontrons ce pouvoir, tandis que nous sommes rassemblés pour réaffirmer notre conviction que l'action humanitaire fondée sur des principes constitue un élément essentiel de

notre responsabilité collective envers les personnes touchées par un conflit armé ou par une catastrophe naturelle.

Comme tant d'autres intervenants l'ont fait remarquer aujourd'hui, nous sommes confrontés à d'énormes défis à l'heure de répondre à des besoins humanitaires sans précédent à travers le monde. Cette Conférence constitue un espace de discussion opportun et important pour débattre de certains des défis les plus pressants, tels que la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la protection des victimes de conflits armés. La Nouvelle-Zélande attend avec intérêt de débattre de ces questions avec toutes les délégations, et nous espérons sincèrement qu'ensemble nous pourrions faire des progrès importants en la matière pour le bénéfice des personnes en détresse.

Le principe d'humanité nous offre une base commune pour débattre de ces défis pressants. Même si nos points de vue diffèrent, nous devons nous rappeler que chacun d'entre nous, chaque nation, convient que même la guerre a des limites, que les civils et les combattants qui sont hors de combat doivent être protégés, et que le personnel de santé et les infrastructures médicales ne doivent pas être attaqués. Le droit de la guerre, qui fixe ces limites, doit être respecté, comme M. Peter Maurer l'a affirmé avec élégance dans l'article publié dans *The Guardian*.

Cette base commune doit nous rappeler qu'ensemble nous pouvons faire davantage pour améliorer la vie des personnes touchées par un conflit armé ou par une catastrophe, et que notre humanité commune est plus puissante que toute divergence que nous pourrions avoir. Je vous remercie.

**M. Tobias Elling Rehfeld, secrétaire adjoint,
Centre des services juridiques, ministère
des Affaires étrangères du Danemark**

(Original anglais)

Madame la Présidente, mise en œuvre, mise en œuvre, mise en œuvre : le principal défi pour le droit international humanitaire et nos principes humanitaires sous-jacents n'est pas l'absence de règles, mais l'absence de mise en œuvre des règles. Il l'était il y a dix, vingt, trente ans; il l'est encore aujourd'hui.

Pour atteindre cet objectif, nous devons, en tant qu'États et que membres de la communauté

internationale, consacrer nos efforts à garantir le respect du droit international humanitaire. Nous devons nous employer activement à faire connaître le droit international humanitaire et veiller tout aussi activement à ce que les règles et les principes soient bien compris. Dans notre quête de mise en œuvre, la clarté et l'uniformité de la compréhension sont essentielles. C'est pourquoi le Danemark est en train d'élaborer un manuel militaire danois, qui devrait être publié l'an prochain avant d'être traduit en anglais. Le principal objectif de ce manuel est la formation des forces armées danoises aux droits et obligations à respecter dans les opérations militaires et les conflits armés actuels. Cela veut dire, bien sûr, le droit international humanitaire, mais aussi le droit des droits de l'homme. Ce n'est qu'en favorisant une véritable compréhension des interactions qui existent entre ces deux instruments juridiques et des obligations combinées de protection qu'ils imposent aux États et aux autres acteurs dans les situations de conflit que nous pourrions offrir aux victimes des guerres la protection à laquelle elles ont droit.

Il va sans dire que l'accent qui est placé sur la mise en œuvre pousse naturellement le Danemark à apporter son plein appui au projet de résolution sur le renforcement du respect du droit international humanitaire. La création d'un mécanisme efficace pour renforcer le respect du droit international humanitaire est l'étape logique à suivre pour combler le décalage qui existe depuis l'adoption des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels, et le Danemark tient à remercier le CICR et la Suisse d'avoir facilité cet important processus.

Le Danemark attache toujours la même importance au renforcement de la protection des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé. Une étape essentielle a été franchie dans ce domaine avec la formulation, en 2012, des Principes et directives de Copenhague concernant le traitement des détenus dans les opérations militaires internationales. Une autre étape capitale sera franchie avec l'adoption d'une résolution donnant mandat de poursuivre l'important travail réalisé dans ce domaine.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge joue un rôle crucial pour prévenir et alléger les souffrances humaines et protéger les personnes dans le besoin, en particulier dans les situations de conflit armé. Tel est plus que jamais le cas et je tiens à rendre hommage aux valeureux membres du Mouvement qui accomplissent cette tâche difficile et souvent dangereuse. Ils méritent notre plein appui et notre entière protection.

Le Danemark donne acte aux Sociétés nationales de leurs efforts considérables et très utiles, et en particulier du rôle capital qu'elles jouent dans la mise en œuvre et la diffusion du droit international humanitaire. Le Gouvernement du Danemark attache une grande importance aux relations étroites qu'il entretient avec la Croix-Rouge danoise, et je voudrais conclure en confirmant la détermination de mon gouvernement à poursuivre cette coopération essentielle. Merci beaucoup.

S.E. M. Foo Kok Jwee, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République de Singapour à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, nous sommes réunis à une époque marquée par des défis humanitaires sans précédent. Nous assistons à de nouvelles formes de conflit dans le monde. Les conflits se prolongent, sont passés des champs de bataille ouverts traditionnels aux centres urbains et font intervenir des acteurs qui méprisent ouvertement le droit international et le droit international humanitaire.

Le nombre de réfugiés et de migrants en situation irrégulière n'a jamais été aussi élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Davantage de catastrophes naturelles de grande ampleur sont signalées et, dans beaucoup de zones de conflit, l'espace humanitaire devient encore plus politisé. Pour être plus efficaces dans ces environnements complexes, voire hostiles, la communauté internationale et les organisations humanitaires telles que le CICR devront revoir leurs modèles d'assistance humanitaire, nouer de nouveaux partenariats concrets sur le terrain et acquérir de nouvelles capacités, comme celle de rétablir rapidement les services urbains dans les zones touchées par une catastrophe et les zones de conflit urbanisées. Toutefois, cela signifie aussi que la communauté internationale, y compris les petits États comme Singapour, et les autres parties prenantes, comme les organisations du secteur privé, ont des possibilités accrues de partager leur savoir-faire.

Singapour n'est pas à l'abri des menaces et des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, dont les actes de terrorisme. Nous planifions sur le long terme et intégrons la réduction des risques de catastrophe dans nos politiques et nos stratégies nationales de développement, car ces incidents peuvent avoir des conséquences considérables en

1

2

3

4

5

raison de notre petite taille et de la densité élevée de notre population.

Nous portons une attention particulière au renforcement de la résilience et des interventions communautaires. Nous encourageons la coopération régionale et la sécurité collective, car nous reconnaissons qu'aucun pays ne peut faire face seul à ces catastrophes. À ce jour, Singapour a déployé plus de 30 opérations d'assistance humanitaire et de secours d'urgence à l'étranger. En outre, nous développons notre capacité de servir de plateforme régionale pour les opérations d'assistance humanitaire et de secours en cas de catastrophe.

L'an dernier, nous avons mis en place le Centre régional de coordination des opérations d'assistance humanitaire et de secours d'urgence. Ce Centre travaille en étroite collaboration avec des parties prenantes comme le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est afin de mieux coordonner les opérations militaires et civilo-militaires engagées en cas de catastrophe dans notre région et de contribuer aux opérations de secours lancées par les pays touchés. Nous partageons notre expérience en matière de gestion des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience, en particulier dans les milieux urbains, par le biais du Programme de coopération de Singapour.

Il y a tout juste deux mois, en octobre, Singapour a organisé avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes une formation spécialisée visant à renforcer la capacité des petits États en développement et d'autres pays de gérer les risques de catastrophe. La formation portait également sur la manière de mettre en œuvre le Cadre de Sendai.

Singapour continuera de chercher des moyens pratiques et efficaces de soutenir les efforts internationaux entrepris pour relever les défis humanitaires complexes actuels. Nous espérons renforcer et élargir notre collaboration avec le CICR dans les domaines d'intérêt mutuel afin de promouvoir la stabilité internationale et l'action humanitaire. Je vous remercie.

**S. E. M. Luis Enrique Chávez Basagoitia,
ambassadeur, représentant permanent,
Mission permanente du Pérou à Genève**

(Original espagnol)

Madame la Présidente, la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est investie d'une grande responsabilité, car elle se tient à la fin d'une année exceptionnelle, faite d'événements qui ont obligé la communauté internationale à répondre à des besoins humanitaires complexes, dans des situations de plus en plus diverses, inattendues et douloureuses. Ces situations s'accompagnent toujours de mouvements de populations importants. C'est pourquoi les migrants font partie des groupes vulnérables qui, ces derniers temps, ont le plus mobilisé notre attention et suscité le plus d'inquiétude.

La situation d'urgence dans laquelle ils se trouvent nous impose de renforcer notre action humanitaire, tout en tenant compte de leurs droits et de leur dignité et en favorisant leur intégration. Nous avons l'obligation de les défendre quel que soit leur statut migratoire. Le Pérou œuvre en ce sens, plaçant les personnes et le respect de leurs droits fondamentaux au centre de ses politiques publiques, comme doit le faire tout pays résolu à défendre et à promouvoir les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Convaincus de la nécessité d'en améliorer et d'en assurer le respect, nous nous sommes dotés d'une Commission nationale d'étude et d'application du droit international humanitaire, la CONADIIH, qui nous conseille au sujet du respect du droit international humanitaire. C'est pourquoi nous nous félicitons des projets de résolution proposés à cette Conférence internationale et les soutenons. Nous sommes en particulier favorables à la convocation d'une réunion annuelle des États aux fins du renforcement du respect du droit international humanitaire.

La gestion des risques de catastrophe compte parmi les politiques du Pérou et elle est une composante essentielle du processus de développement durable et inclusif dans notre pays. Par conséquent, nous soutenons le renforcement des cadres normatifs applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques et aux premiers secours.

Le Pérou mettra en œuvre, comme il l'a déjà fait par le passé, les résolutions et engagements qui émaneront de cette Conférence. Les avancées réalisées sont considérables. Toutefois, d'importants défis

demeurent, que nous sommes convaincus de pouvoir surmonter avec la collaboration étroite et utile du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Pour conclure, je tiens à exprimer notre reconnaissance et notre gratitude au CICR pour le travail qu'il réalise au Pérou. En plus d'exécuter les traditionnelles activités de protection et d'assistance, sa délégation à Lima appuie l'intégration et l'application des principes de base des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans la législation nationale, entraîne et forme les forces publiques à éviter l'usage excessif ou inadéquat de la force, visite les détenus et assure le suivi des conditions de détention en vue de les améliorer, porte assistance en cas de catastrophe et soutient le processus de formation des légistes visant à améliorer l'identification des personnes disparues pendant les années de violence terroriste que mon pays a vécues. Je vous remercie.

**S. E. M. Bertrand de Crombrughe,
ambassadeur, représentant permanent,
Mission permanente de la Belgique à
Genève**

(Original français)

Madame la Présidente, ma délégation salue tous les participants à cette XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je tiens à dire notre estime pour les milliers de volontaires et de travailleurs humanitaires de Belgique et d'ailleurs, qui œuvrent pour le bien des personnes avec abnégation et parfois au péril de leur vie. Pour cette raison, nous nous rallions tant à l'appel de l'Union européenne à renforcer le système humanitaire actuel, qu'à l'ensemble de la Déclaration de l'Union européenne qui sera présentée demain.

Le contexte mondial est toujours plus complexe et présente des besoins humanitaires toujours plus grands. Pour la Belgique, cela implique que l'on ne peut que s'accorder sur la nécessité, pour les différentes composantes du Mouvement, de respecter les principes humanitaires et, pour les États, de respecter l'approche guidée par ces principes, que les composantes du Mouvement ont adoptée.

Je voudrais dire la préoccupation de mon pays face au nombre sans cesse croissant des attaques ciblant les civils, les travailleurs humanitaires et en particulier les missions médicales, et aux pressions subies par les familles des personnels médicaux. Le maintien de la protection de toutes les composantes

des soins de santé contre toute forme de mise en danger est primordial. À défaut, c'est l'ensemble de la communauté ou du pays qui en subit les conséquences sur le long terme.

Nous soutenons la création d'un forum des États sur la mise en œuvre du droit international humanitaire. De préférence, ce forum se réunirait annuellement et bénéficierait d'un secrétariat léger permettant d'assurer la préparation des travaux entre deux sessions. Nous sommes convaincus de la valeur ajoutée d'un lieu d'échanges entre États en matière de mise en œuvre du droit international humanitaire. Excluant toute politisation, il permettrait de développer une culture de respect du droit international humanitaire et donc d'ancrer le principe d'humanité.

En plus des mécanismes de prévention et de contrôle, il convient de souligner la nécessité de réprimer les violations graves du droit international humanitaire. En effet, l'imposition de sanctions constitue un moyen important de reconnaître les souffrances des victimes et d'assurer un processus de réparation. À cet égard, permettez-moi de faire état des avancées dans l'initiative lancée par les Pays-Bas, l'Argentine, la Slovénie et la Belgique, et visant à ouvrir des négociations sur un nouveau traité multilatéral en matière d'entraide judiciaire et d'extradition pour la poursuite nationale des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide. Le cercle des États disposés à s'y atteler s'agrandit. Nous sommes à présent une quarantaine. Une manifestation parallèle sur le sujet est organisée le jeudi 10 décembre à 8 heures, à laquelle vous êtes cordialement invités.

Je conclurai en exprimant l'importance que la Belgique donne à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, signée à La Haye en 1954, ainsi que de ses deux Protocoles. Je vous remercie.

**S. E. M. Alexandre Fasel, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de la Suisse à Genève**

(Original français)

Madame la Présidente, ma délégation souhaite féliciter et remercier le CICR, la Fédération internationale ainsi que les Sociétés nationales pour l'organisation de cette XXXII^e Conférence internationale à Genève, capitale internationale et humanitaire, et berceau historique de la Croix-Rouge. Nous tenons ici à saluer

1

2

3

4

5

les efforts accomplis pour rendre cette Conférence à la fois plus dynamique et plus inclusive. La Suisse a eu le choix cette année de faire des principes humanitaires l'une des thématiques centrales de la Conférence. Elle reste profondément convaincue de la nécessité de réaffirmer et de renforcer les sept Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et ce d'autant plus que nous sommes aujourd'hui confrontés à une confusion, une polarisation et une complexité croissantes des enjeux humanitaires à travers le monde. En particulier, les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance sont des prémisses nécessaires d'une action humanitaire efficace, durable et inclusive.

L'humanité, rappelons-le, demeure le principe le plus fondamental, celui qui doit motiver et guider chacune de nos décisions et chacune de nos actions. Revenir à ce principe, c'est revenir au cœur de notre engagement commun en faveur des personnes les plus vulnérables. Ma délégation souhaiterait également rappeler que depuis plus de 150 ans, le Mouvement reste indissociable des principes humanitaires qui illustrent à la fois son interculturelité et son universalité. Fort d'une longue expérience et riche d'un savoir-faire aussi bien local qu'international, le Mouvement inscrit pleinement son action dans un écosystème humanitaire dont il a lui-même dessiné les contours. La XXXII^e Conférence internationale offre une occasion historique de démontrer que les États parties aux Conventions de Genève prennent au sérieux leurs engagements et la responsabilité qu'ils ont de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire. Nous avons une responsabilité collective d'agir face aux exactions commises dans les conflits armés contemporains.

Nous remercions tous les États et tous les autres acteurs intéressés qui ont participé aux consultations que le CICR et la Suisse ont facilitées ensemble depuis 2011. Vos contributions ont permis d'aboutir à une large reconnaissance du fait que les mécanismes existants ne sont plus suffisants et qu'il existe aujourd'hui une lacune institutionnelle qui doit être comblée. Un forum tel que celui qui est proposé fonctionnera sur la base des principes directeurs agréés par tous. Ceux-ci ont été définis de manière à éviter une politisation. Le forum ne servira ni à critiquer ni à donner des leçons, mais à examiner de manière non contextuelle des défis d'intérêt commun dans la mise en œuvre du droit international humanitaire.

Je vous encourage vivement à participer dans un esprit constructif à la discussion sur le projet de résolution relatif au renforcement du droit

international humanitaire. Ce projet de résolution est le fruit d'un compromis fondé sur d'intenses consultations. Je vous invite à l'examiner en gardant à l'esprit que la recherche du consensus nécessite la flexibilité de tous et ne doit pas être utilisée par certains comme un droit de veto. Je vous remercie.

M. Javier Senent Garcia, président, Croix-Rouge espagnole

(Original espagnol)

Madame la Présidente, aux différentes réunions de notre Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous avons parlé, notamment, du message destiné au Sommet humanitaire mondial. Je tiens à attirer l'attention sur deux des piliers de ce document: la nécessité de restaurer l'humanité et l'appel à l'action, et le renforcement de la résilience.

Je constate que depuis des années, certains pays accueillent un grand nombre de personnes qui ont dû quitter leur foyer, et que beaucoup de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'attachent depuis un certain temps à satisfaire les besoins de ces personnes en matière de protection et d'assistance. Je crois que nous tous ici présents avons l'obligation morale de nous préoccuper de la situation des migrants. En plus de leur fournir une aide ponctuelle, nous devons promouvoir le respect de la diversité et faciliter leur inclusion sociale, en collaborant avec les gouvernements et les composantes du Mouvement.

L'action menée en faveur de la dignité des personnes vulnérables m'amène au second pilier que j'ai mentionné au début: l'importance des moyens de subsistance pour la dignité personnelle et la capacité de résister à l'adversité et de la surmonter. L'atténuation de la vulnérabilité des populations est un élément essentiel de la tâche qui nous incombe en tant que Sociétés nationales. En ce sens, les moyens de subsistance durables accroissent la résilience des personnes et des communautés, et réduisent leur vulnérabilité face aux catastrophes, à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté.

Par conséquent, je vous demande d'inclure le renforcement des moyens de subsistance dans vos politiques et vos programmes, car cela contribuera à favoriser l'autonomie et la dignité personnelle, et à bâtir des communautés plus sûres et plus résilientes.

Avant de terminer, je voudrais mentionner brièvement ce qui, pour moi, est une priorité de notre Mouvement,

à savoir, le recours aux volontaires. Les volontaires sont la force de notre organisation, et nous devrions être en mesure de leur offrir en tout temps et en tout lieu de bonnes conditions de sécurité dans l'exécution de leur travail. La situation des personnes qui œuvrent dans des situations de conflit suscite une inquiétude particulière. En ce sens, la Croix-Rouge espagnole a mis au point, en coopération étroite avec le CICR, un module de formation en ligne sur les soins de santé, dont je peux vous annoncer qu'il est déjà consultable. Nous espérons que ce programme vous sera utile dans vos tâches quotidiennes, même si en réalité nous préférierions qu'il ne soit pas nécessaire. Je vous remercie.

Le professeur Michel Veuthey, observateur permanent adjoint, Ordre souverain militaire de Malte

(Original français)

Madame la Présidente, l'Ordre de Malte tient à saluer les efforts que déploient le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les autres acteurs humanitaires pour protéger les victimes des conflits armés et des catastrophes naturelles, et ce dans des situations de plus en plus difficiles. L'Ordre de Malte apporte sa contribution au réseau humanitaire international par ses associations nationales, par ses ambassades auprès de plus de cent pays et par son organisation humanitaire internationale, agissant sans discrimination dans l'esprit des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Comme les dirigeants du CICR et de la Fédération internationale l'ont récemment rappelé publiquement, les fondements du droit et de l'action humanitaires sont aujourd'hui de plus en plus souvent mis à mal quand les humanitaires et les médecins sont pris pour cibles de guerre.

L'Ordre de Malte, qui figure parmi les organisations humanitaires protégées par les Conventions de Genève, voudrait souligner le rôle que jouent les organisations humanitaires d'inspiration religieuse, tant par leur présence sur le terrain aux côtés des personnes touchées, bien avant beaucoup d'autres organisations humanitaires et longtemps après, que par leur soutien au fondement de la protection de la vie et de la dignité humaine, non seulement par le biais du droit, mais aussi et surtout des valeurs morales et religieuses universelles et locales.

L'Ordre de Malte avait réuni le 27 mai à Genève un Forum religieux mondial pour l'action humanitaire. Il prend part actuellement à l'organisation d'un

forum religieux mondial, qui se tiendra à Istanbul la veille du Sommet humanitaire mondial. Une réunion préparatoire aura lieu mi-janvier à Genève, qui mettra l'accent sur les problèmes de prévention et de protection. Nous espérons que le CICR y participera.

Deux mots encore. Les deux objectifs du Forum religieux mondial seront, d'une manière générale, de montrer que les organisations humanitaires confessionnelles sont des acteurs à ne pas négliger tant dans l'assistance humanitaire que dans la protection, qu'elles sont des partenaires uniques dans un réseau de solidarité, et de réaffirmer et refonder les principes essentiels du droit et de l'action humanitaires dans des valeurs morales universellement acceptées. Je vous remercie.

Mme Yumino Tanaka, membre Jeunesse, Société de la Croix-Rouge du Japon

(Original anglais)

Madame la Présidente, avant de commencer, je tiens à dire que c'est pour moi un immense plaisir d'être ici en tant que déléguée Jeunesse de la Société de la Croix-Rouge du Japon.

Face à l'accentuation des disparités économiques et des tensions suscitées par les différences ethniques et religieuses, et dans un monde touché par diverses catastrophes naturelles, il est de plus en plus nécessaire de fournir une assistance humanitaire fondée sur le respect des Principes fondamentaux.

Les principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, tels que nés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sont désormais partagés par les Nations Unies et par d'autres organisations humanitaires, et les quatre premiers articles du Code de conduite du Mouvement et des organisations non gouvernementales fournissant des secours en cas de catastrophe prennent appui sur les quatre premiers principes fondamentaux du Mouvement. Il est indiqué dans les recommandations aux gouvernements annexées au Code de conduite que ces derniers doivent reconnaître et respecter les actions indépendantes, humanitaires et impartiales des organisations humanitaires non gouvernementales. C'est un plaisir de constater que le Mouvement partage la majeure partie des Principes fondamentaux avec les Nations Unies, les organisations humanitaires et les gouvernements tandis que nous célébrons le 50^e anniversaire de leur adoption; et, en effet, l'importance du respect de ces principes va croissant.

1

2

3

4

5

La diffusion des Principes fondamentaux auprès du grand public reste un défi majeur. Jean Pictet, ancien vice-président du CICR, est la personne qui a le plus contribué à jeter les bases des Principes du Mouvement. Il affirme dans l'un de ses ouvrages que l'indifférence est l'un des quatre éléments qui font obstacle à la mise en œuvre du principe d'humanité.

L'éducation humanitaire peut contrer l'indifférence. Son importance a été confirmée lors de la réunion du Mouvement tenue en octobre à Vienne pour célébrer le 50^e anniversaire des Principes fondamentaux.

L'humanité, en tant que valeur, façonne le comportement des individus et elle est aussi importante que les connaissances et les compétences dans l'éducation. L'un des objectifs stratégiques de la Stratégie 2020 de la Fédération internationale est la promotion de l'intégration sociale, d'une culture de non-violence et de paix. L'application des Principes fondamentaux est essentielle à la réalisation de cet objectif stratégique, et le caractère nécessaire de l'éducation a été confirmé par l'examen à mi-parcours de la Stratégie 2020 de la Fédération internationale. Je vous remercie.

4.8 SÉANCE PLÉNIÈRE SUR LA MIGRATION

Retour
sommaire

Mercredi 9 décembre 2015

(9 heures)

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs, nous ouvrons la deuxième journée de la XXXII^e Conférence internationale sur une séance plénière sur la migration. Vous remarquerez que je suis accompagnée de personnes très impliquées et informées, qui seront en mesure de répondre à la plupart de vos questions. À ma droite se trouve M. Elhadj As Sy, notre Secrétaire général, qu'il n'est pas besoin de présenter. De même, il n'est pas besoin de présenter M. Yves Daccord, puisqu'il est toujours à mes côtés. Il y a aussi S. E. M. Jean-Marie Ehouzou, de l'Union africaine, et M. Lars Johan Lönnback, de l'OIM. De ce côté se trouvent M. Carlos Freaner, de la Croix-Rouge mexicaine, et M. Volker Türk, du HCR. Nous voilà donc entre de bonnes mains; j'espère que nombre de vos questions trouveront des réponses.

La migration est au cœur de la Conférence de cette année, car elle constitue une caractéristique majeure de notre monde complexe et en constante évolution. Beaucoup de migrants arrivent sains et saufs dans leur pays de destination et s'y intègrent, apportant des expériences et des contributions qui enrichissent nos sociétés. Beaucoup, aussi, vivent sur les routes migratoires de terribles épreuves qui portent atteinte à leur intégrité physique, leur santé mentale et leur bien-être et à ceux de leur famille. Le sort des migrants dans de nombreux pays suscite une immense inquiétude, et nous demande à tous une attention et des efforts considérables. Les situations auxquelles les migrants sont confrontés n'ont rien de nouveau, mais elles restent souvent alarmantes.

Les chiffres, les statistiques et les considérations juridiques sont des indicateurs indispensables pour informer les décideurs et éclairer la prise de décisions, mais ce à quoi nous faisons face va bien au-delà des chiffres.

Les souffrances qu'endurent les migrants le long des routes migratoires ne peuvent se décrire en chiffres. Ces êtres humains, ces personnes, sont des mères, des pères, des fils, des filles – comme vous et moi – dont la vie a été bouleversée; et ils ont peur. Pendant leur voyage, et même après qu'ils sont arrivés à destination, ils vivent des épreuves traumatisantes qui ne peuvent tout simplement pas être quantifiées. En effet, les besoins humanitaires et le manque croissant de protection le long des routes migratoires sont énormes et présentent de multiples dimensions et facettes. Il est essentiel de comprendre les réalités humaines diverses et complexes de la migration pour déterminer les mesures humaines, efficaces et durables à prendre en réponse à ces défis. Ces actions devraient viser à affirmer, restaurer et préserver les attentes de l'humanité qui nous définit tous.

Cette séance mettra en évidence le rôle des États à cet égard, l'action du Mouvement et une perspective plus vaste, englobant les vulnérabilités des migrants et le phénomène complexe de la migration. Je voudrais commencer cette séance par une vidéo présentant un exemple des nombreuses difficultés qu'éprouvent les migrants et leur famille. Cette vidéo a pour sujet mon pays, l'Afghanistan. Après huit années de séparation, une mère afghane a pu rétablir un lien avec son fils, avec qui elle avait perdu contact quand il avait émigré d'Afghanistan en passant par l'Iran et la Belgique. Ces joyeuses retrouvailles révèlent les souffrances traversées par une famille qui vivait dans l'incertitude quant au sort d'un proche. La vidéo illustre les efforts collectifs du Mouvement, qui revêtent une grande importance dans le rétablissement des liens familiaux des personnes séparées, y compris des migrants et de

1

2

3

4

5

leur famille. Cette tâche suppose une collaboration par-delà de nombreuses frontières et la mise en œuvre de stratégies innovantes. La vidéo nous donne une idée tant des conséquences humanitaires de la migration et de la séparation, que des beaux résultats auxquels la coopération peut aboutir.

Une vidéo sur le rétablissement des liens familiaux en Afghanistan a été diffusée.

Ce que vous voyez à présent à l'écran est ce que je vois chaque jour dans mon bureau du Croissant-Rouge. Je vois un père et une mère qui viennent nous demander de retrouver leur famille par le biais du CICR. Parfois, nous avons de la chance, comme vous avez vu le voir, mais le plus souvent, ce n'est pas le cas, et nous devons annoncer de très tristes nouvelles. Telle est la réalité de la migration aujourd'hui, et peut-être celle de demain.

Je laisse maintenant la parole à S. E. M. Jean-Marie Ehouzou, représentant permanent de la Commission de l'Union africaine à Genève, qui va nous présenter la migration dans l'optique de la nature du phénomène en Afrique et ailleurs.

S. E. M. Jean-Marie Ehouzou, ambassadeur et représentant permanent de la Commission de l'Union africaine à Genève

(Original français)

Madame la Présidente,

C'est pour moi un honneur d'avoir l'occasion de participer à cette discussion sur la migration, qui est une source de préoccupation majeure pour tout un chacun. Certains disent même que la migration est le mal du siècle. C'est un mal qui sévit partout, mais doit-on se recroqueviller sur soi? Mettre les gens à la mer, les chasser ou les jeter en prison? Non, car la migration a été et continue d'être une stratégie de survie durable, une stratégie qui permet à certains hommes de rechercher des conditions de vie meilleures ailleurs. La migration est donc intrinsèque à l'histoire de l'humanité. Elle est très présente en Afrique. L'une de ses formes les plus célèbres est la migration de main-d'œuvre, celle des « navétanes ». C'est peut-être là un néologisme local, tiré du mot navetteur, c'est-à-dire celui qui prend une voiture ou un bus pour aller à son travail et en revenir. Mais bien que la migration puisse présenter un certain nombre de défis, son potentiel en matière de développement est reconnu de longue date et réaffirmé par les dirigeants africains.

À la 25^e session de la Conférence de l'Union africaine, à Johannesburg (Afrique du Sud), les chefs d'État et de gouvernement, conscients que la migration intra-africaine constitue la majeure partie des flux migratoires des populations africaines, ont renouvelé l'engagement politique visant à renforcer les capacités de gestion des migrations et à accélérer le processus en vue de faciliter la libre circulation des personnes et la mobilité en Afrique. En cette occasion, ils se sont engagés à réaliser, d'ici à 2018, la mise en place des régimes d'exemption de visa sur tout le continent; à offrir à tous les Africains les mêmes possibilités qu'aux citoyens des pays membres de nos communautés économiques et régionales respectives; à accélérer l'opérationnalisation du passeport africain et à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre. La migration et la mobilité sont ainsi considérées comme des contributeurs majeurs à la réalisation de l'intégration africaine et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

En fait, la migration de main-d'œuvre et la mobilité intra-africaines constituent l'un des domaines prioritaires du Cadre stratégique pour une politique de migration en Afrique adopté en 2006. Ce cadre fournit des lignes directrices aux États membres et aux communautés économiques régionales en vue de l'élaboration de cadres politiques nationaux et régionaux, dont l'un des principaux objectifs est d'améliorer la situation des travailleurs migrants par l'emploi et la protection sociale. Afin d'accélérer la mise en place de ces dispositions clés, l'Union africaine a entrepris, avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations et la Commission économique pour l'Afrique, un programme conjoint de gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique.

Le programme, approuvé par le 24^e Sommet de l'Union africaine en janvier 2015, comprend un volet « coopération et renforcement des capacités », dans le cadre duquel les États membres et les communautés économiques régionales bénéficieront pendant quatre ans d'une assistance aux fins de la réalisation d'une meilleure gouvernance de la main-d'œuvre et de la mobilité des compétences en Afrique.

La protection des droits humains des migrants est un élément essentiel dans l'élaboration de politiques de gestion de la migration. Ainsi qu'il a été souligné dans le Cadre stratégique pour une politique de migration en Afrique et la position commune sur la migration et le développement, la question de la migration irrégulière doit être abordée dans le contexte du strict respect des droits de l'homme et

de la dignité humaine, de la coopération régionale et internationale et de la responsabilité partagée des pays d'origine, de transit et de destination.

La volonté politique et le dialogue, le partenariat et la coopération sont essentiels aux niveaux régional et international. En matière de gestion des migrations, il faut promouvoir les voies légales de migration et le renforcement de la capacité des États membres de lutter contre la traite et le trafic des êtres humains, si l'on veut éviter la perte tragique de vies humaines.

Le plan d'action du sommet de La Valette sur la migration, tenu en novembre 2015, fournit à la communauté internationale l'occasion de travailler en partenariat pour lutter contre les causes profondes de la migration, assurer la protection internationale des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que renforcer le potentiel et les avantages de la migration pour les pays d'origine et de destination en termes de développement.

En conclusion, je ne peux que réitérer l'importance fondamentale de renforcer la coopération et le partenariat dans la gestion de la migration et d'exploiter le potentiel de développement de la migration pour un changement positif dans les pays d'origine et d'accueil, et surtout dans la vie des migrants, quel que soit l'endroit où ils choisissent de vivre et de travailler.

Je terminerai par ce que l'hebdomadaire *The Economist* a écrit il y a quelques semaines à propos des migrants : « Laissez-les entrer, laissez-les travailler, laissez-les gagner leur vie car les migrants sont en général des travailleurs dynamiques, des gens créatifs, qui contribuent au revenu national ». On ne traverse pas les déserts les plus hostiles – hostiles parce que les changements climatiques ont encore fait monter les températures –, on n'affronte pas les tempêtes les plus violentes au péril de sa vie, pour bénéficier de l'assistanat. L'énergie du désespoir qui anime ces survivants du désert ou de la Méditerranée est une énergie fertile et rentable pour les pays d'accueil et aussi pour les pays d'origine. Je vous remercie

**Mme Fatima Gailani,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Merci beaucoup M. Ehouzou. L'intervenant suivant est M. Carlos Freaner, vice-président de la Croix-Rouge mexicaine, qui va nous parler des besoins

humanitaires des migrants et des activités de la Croix-Rouge mexicaine en leur faveur.

M. Carlos Freaner, vice-président de la Croix-Rouge mexicaine

(Original espagnol)

Madame la Présidente, Monsieur le secrétaire général, Elhadj As Sy, Cher ami, Yves Daccord, du Comité international de la Croix-Rouge, Chers membres d'honneur de la table ronde,

J'ai l'honneur, dévolu par le président de ma Société nationale, M. Fernando Suinaga, de m'adresser aux honorables participants à cette séance plénière sur la migration.

Une fois de plus, le monde est divisé par des murs et des barbelés qu'érigent à nouveau beaucoup de pays. La tendance de la fin du XX^e siècle, qui a vu nombre de frontières s'ouvrir, s'inverse. Les pays invoquent des raisons de sécurité et de contrôle des flux migratoires pour justifier ces constructions. Pour les migrants, cependant, celles-ci se traduisent par une multitude de morts et de personnes disparues, et surtout, par des souffrances et une vulnérabilité plus grandes. Il nous est facile d'ignorer ces obstacles parce que nous pouvons les franchir sans trop de difficultés; mais les migrants, eux, sont contraints de prendre de plus en plus de risques aux frontières pour atteindre leur destination. Traverser un bras de mer entre deux pays en ferry ne coûte pas cher; le faire de façon illégale, dans un bateau pneumatique surchargé, en courant le risque de périr noyé, coûte une fortune. La situation est la même dans les forêts, dans les plaines et dans les déserts. Voilà le nouveau panorama mondial de la migration.

La Croix-Rouge mexicaine est préoccupée par la migration, ou plutôt les personnes qui l'incarnent, les migrants, auxquels elle apporte une assistance humanitaire depuis 2003. Le Mexique, qui était un pays générateur de migrants, est ensuite devenu un pays de transit pour des dizaines de milliers de personnes venues surtout d'Amérique centrale et des Caraïbes. L'insécurité et la situation économique dans la région font que des centaines de familles sont dispersées : les chefs de famille, les adultes, les parents partent vers le Nord à la poursuite du rêve américain, un voyage qui tourne souvent au pire des cauchemars, puis essaient de faire venir leurs enfants, pour la plupart mineurs, qui tentent de suivre les traces de leurs parents et désirent ardemment les retrouver. Tous ne réussissent pas. Beaucoup meurent

1

2

3

4

5

ou se perdent. Il s'écoule souvent des années avant que les familles ne soient réunies. Trop souvent, les liens familiaux sont brisés à jamais en raison d'un décès ou d'une disparition pendant le trajet. La Croix-Rouge mexicaine prête alors assistance dans des centres d'aide établis dans des lieux stratégiques, à la frontière nord et dans les régions centrales et méridionales de notre pays.

La Croix-Rouge mexicaine tend une main humanitaire et fournit aux migrants en détresse une aide sous forme de premiers secours, de conseils, de soutien psychologique et de rétablissement des liens familiaux. Nous sommes fiers de voir le CICR concourir depuis plus de trois ans à cette noble tâche. Outre le travail extraordinaire qu'il accomplit dans le cadre de son mandat statutaire traditionnel, le CICR agit en faveur des migrants vulnérables, et soutient la Croix-Rouge mexicaine et d'autres Sociétés nationales de la région en les faisant bénéficier de son expérience et de ses procédures, voire d'un appui financier. Grâce à ces efforts, notre Société nationale a pu porter secours à des dizaines de milliers de migrants ces dernières années.

Néanmoins, l'assistance que nous apportons aux migrants conformément aux principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, est insuffisante. Il faut, d'abord, que les Sociétés nationales de la région mènent une action concertée. Il faut ensuite, et surtout, que les gouvernements de la région, y compris le mien, actualisent leurs politiques publiques en créant et en intégrant des systèmes de protection et d'intervention adéquats, en vue d'éviter aux migrants les terribles souffrances qu'ils endurent aujourd'hui au cours de leur voyage, dont la violation de leurs droits fondamentaux, l'extorsion, la violence physique et psychologique, et le manque d'assistance effective et affective. Je vous remercie.

**Mme Fatima Gailani,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Je vous remercie, M. Frenaner, votre intervention nous a tous profondément émus. C'est comme si la même histoire se répétait dans chaque pays. Avant de poursuivre, nous allons visionner une vidéo produite par la Fédération internationale.

Une vidéo présentant les activités des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été diffusée.

L'intervenant suivant est M. Lars Johan Lönnback. Il est conseiller principal aux politiques migratoires et chef de la Division des processus multilatéraux à l'Organisation internationale pour les migrations.

M. Lars Johan Lönnback, conseiller principal aux politiques migratoires et chef de la Division des processus multilatéraux de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, permettez-moi d'aborder certaines questions pressantes liées à la migration et de donner quelques exemples de la très importante collaboration entre mon organisation, l'OIM, et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'OIM étant la principale institution mondiale en matière de migration et, partant, l'un des principaux acteurs du secteur humanitaire, elle noue des partenariats avec des organisations sœurs dans le monde entier. Ces partenariats ont trait à la protection des migrants, notamment dans les conflits armés et les situations liées à des crises. Comme le président du CICR, M. Maurer, l'a dit hier, il est urgent d'élargir l'espace humanitaire; les situations de réfugiés prolongées, par exemple, ne sont plus viables. Le directeur général de l'OIM, William Swing, a récemment indiqué au Conseil de l'organisation que, dans un monde caractérisé par la mobilité humaine, trop souvent forcée, «les États sont mis au défi de mettre en place des voies juridiques solides, sûres et structurées de migration temporaire et permanente à tous les niveaux de compétence, de regroupement familial, d'admission humanitaire, et autres.»

L'OIM entretient une excellente relation de travail avec le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et nous espérons tenir régulièrement des réunions de haut niveau où nous pourrions définir des possibilités de collaboration et les concrétiser sur le terrain. Actuellement, les activités de sensibilisation conjointes, les projets relatifs à la santé des migrants, l'hébergement et le partage d'informations figurent parmi les principaux domaines de collaboration sur le fond.

En ce qui concerne la crise actuelle des migrants et des réfugiés dans le bassin méditerranéen, l'OIM collabore étroitement avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, notamment en Croatie, pour veiller à ce que

les migrants et les réfugiés vulnérables bénéficient des activités humanitaires. Avec le HCR, l'OIM coordonne actuellement une vaste intervention interorganisations en Turquie, en Grèce, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Croatie, en Slovénie et en Hongrie, à laquelle participent les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge concernées. Cette intervention conjointe, qui couvre l'année 2016, part du principe qu'un million supplémentaire de migrants et de réfugiés arriveront en Europe et dans les Balkans de l'Ouest l'année prochaine.

S'agissant du problème des migrants portés disparus, qui est au cœur du travail de nos deux organisations, l'OIM a publié hier le chiffre de 5 014 victimes sur les routes migratoires en 2015, dont 3 601 en Méditerranée seulement. Identifier les personnes disparues n'est pas chose aisée, étant donné que de nombreux migrants voyagent sans papiers d'identité. Par conséquent, des dizaines de milliers de familles endurent de grandes souffrances, comme nous l'a rappelé la vidéo que nous venons de voir. Elles ne savent pas où se trouvent leurs proches, s'ils sont morts ou vivants, et en ce sens, elles vivent une double tragédie. Non seulement elles ont perdu un proche, mais aussi elles ne peuvent pas faire leur deuil normalement, car elles ne savent pas où leur proche a été enterré ou dans quelles circonstances il est mort. L'OIM collabore avec le CICR à la recherche des proches des migrants décédés.

Au niveau mondial, l'OIM est membre du Comité permanent interorganisations (IASC), où elle codirige avec le HCR le groupe sectoriel sur la gestion des camps. Elle participe activement aux groupes sectoriels établis pour faire face aux crises humanitaires et dirige de nombreux groupes sectoriels nationaux dans le contexte de ces interventions. L'OIM estime en effet que les crises humanitaires et leurs aspects en termes de mobilité requièrent des actions concertées.

Pour conclure, Madame la Présidente, je voudrais ajouter que l'OIM croit fermement que notre collaboration renforcera efficacement la mise en œuvre, par la Fédération internationale et le CICR, de la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je vous remercie.

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup, M. Lönnback. L'intervenant suivant est M. Volker Türk, haut-commissaire assistant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, chargé de la protection. Il est ici pour nous parler de certains des défis humanitaires que pose la migration, de la responsabilité des États, et de la coordination et la coopération de tous les acteurs concernés.

M. Volker Türk, haut-commissaire assistant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), chargé de la protection

(Original anglais)

Merci beaucoup. Je vous remercie de m'avoir invité à cette très importante Conférence internationale et je pense qu'il est tout indiqué que vous ayez fait de la migration l'un de ses thèmes principaux. Il va sans dire que depuis sa création, en 1950, le HCR a toujours été confronté au phénomène des personnes qui se déplacent. Nous observons que les questions relatives au déplacement suscitent un intérêt bien plus grand au niveau international, et j'estime qu'il est essentiel d'en tenir compte, car pendant longtemps, les programmes politiques des gouvernements n'ont pas donné une priorité suffisante aux questions liées aux déplacements et à la migration. Par conséquent, il me semble que nous avons une excellente occasion d'inscrire à l'ordre du jour de la communauté internationale certaines questions que nous traitons de longue date et qui méritent aujourd'hui l'attention immédiate des gouvernements du monde entier.

Nous sommes témoins de la sombre réalité des personnes qui se déplacent : fin 2014, plus de 60 millions avaient été déplacées de force, et les chiffres seront probablement bien plus élevés pour 2015. Si l'on considère la réalité des personnes qui fuient des situations comme la persécution, les violations des droits de l'homme, la violence et les conflits, il est évident qu'elles votent avec leurs pieds, visiblement pour survivre. Voilà pourquoi elles doivent se déplacer. Si l'on se penche en particulier sur les cinq dernières années, durant lesquelles 15 conflits

1

2

3

4

5

ont éclaté ou ont resurgi, un lien direct apparaît clairement entre, d'une part, des formes de violence absolument atroces, et d'autre part, les personnes qui se déplacent.

Le phénomène n'est donc pas nouveau. Dans le même temps, il présente des caractéristiques dont je voudrais vous faire part. Tout d'abord, et je sais que le CICR, en particulier, déploie des efforts considérables pour attirer l'attention de la communauté internationale sur ce problème, les civils sont le plus durement touchés par les conflits et la violence, et de ce fait se déplacent. Nous savons que le déplacement peut avoir lieu à de multiples reprises. Nous savons que c'est un chemin que l'on emprunte pour survivre et qui mène à la pauvreté. Les personnes ne se déplacent pas simplement d'un endroit à un autre, elles le font maintes fois, souvent à l'intérieur de leur pays, puis à l'extérieur. Il est important de ne pas l'oublier. Il y a aussi des personnes, et c'est là un troisième phénomène, qui se déplacent non seulement vers des pays voisins, mais aussi d'un continent à un autre. C'est ce que nous avons constaté dans les films que nous avons visionnés, et c'est ce qu'ont dit les orateurs précédents. La protection en mer est devenue un enjeu immense : de très nombreuses personnes perdent la vie en mer, pas seulement en Méditerranée, mais aussi dans le golfe du Bengale, la mer d'Andaman, la mer Rouge et le golfe d'Aden.

Les pays réagissent différemment à ces phénomènes : certains sont ouverts, tolérants, et font face à ces réalités, tandis que d'autres sont plus restrictifs et, pour tout dire, ont peur. Tous ces phénomènes se caractérisent par des questions fondamentales de protection, des problèmes de séparation des familles, de détention, d'exploitation, de traite et de trafic d'êtres humains tout au long du déplacement. Le partenariat dont nous jouissons avec vous, avec le CICR, avec la Fédération internationale et avec les Sociétés nationales, est bien évidemment essentiel. Si nous ne collaborons pas très étroitement les uns avec les autres, aucun d'entre nous ne pourrait faire ce qu'il a à faire, par exemple, rétablir les liens familiaux, comme nous l'avons vu dans le film, ou travailler activement sur les questions liées à la détention, comme le fait beaucoup le CICR.

Au HCR, nous avons lancé la campagne « Au-delà de la détention ». Nous voulons mettre fin à la détention des enfants migrants dans les cinq années à venir. Nous avons rencontré quelques succès à cet égard, mais beaucoup reste à faire. Les Sociétés nationales disposent d'un immense réseau de plus de 17 millions de volontaires, dont nous savons qu'ils sont les premiers à réagir. Non seulement ils sont aux

avant-postes de notre action, mais aussi ils illustrent concrètement la solidarité entre les personnes. C'est primordial, surtout quand des politiques populistes entrent en jeu et que des tendances anti-étrangers et xénophobes dictent les priorités.

Pour conclure, je voudrais ajouter quelque chose d'important de l'avis du HCR. Les mots ont un sens. Nous devons considérer les personnes qui se déplacent pour ce qu'elles sont. Quand nous parlons de façon très générale des migrations, nous devons garder à l'esprit que les personnes qui sont forcées de fuir en raison d'un conflit, de la persécution ou de violations des droits de l'homme, forment une catégorie à part. Ce sont des réfugiés, pour lesquels un régime spécial a été établi. Quand nous parlons de déplacements, nous devons être plus précis quant aux personnes concernées. Les populations se déplacent pour des raisons diverses, qui toutes reposent sur un impératif humanitaire et sur les droits de l'homme. Néanmoins, nous devons aussi reconnaître qu'il existe un régime juridique spécial, découlant de la nature et des caractéristiques des réfugiés, qui protège tout particulièrement cette catégorie de personnes qui se déplacent. Il est important de ne pas l'oublier dans le cadre de ce dialogue plus général sur la migration. Je vous remercie.

**Mme Fatima Gailani,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Je vous remercie, M. Türk. Je souhaiterais maintenant que M. Elhadj As Sy et M. Yves Daccord nous disent ensemble ce qu'ils ont pensé exactement des vidéos et des propos tenus par les personnes qui sont directement concernées par la migration, qui y sont confrontées au quotidien. Quelles sont leurs observations? Quelles sont les observations du Mouvement dans son ensemble?

**M. Yves Daccord, directeur général du
Comité international de la Croix-Rouge
(CICR)**

(Original anglais)

Merci beaucoup Mme Gailani, et bonjour à tous. Permettez-moi tout d'abord de dire que je suis très heureux que notre Conférence internationale nous donne le temps de vraiment creuser la question de la migration; non seulement d'en parler, mais aussi de tenter de comprendre, et, je l'espère, de peut-

être nous engager davantage. Nous allons prendre des engagements, dont nous pourrions débattre lors de différentes manifestations, et je crois que c'est important. Permettez-moi aussi de remercier les intervenants, car le portrait qu'ils ont fait de nous montre ce que nous savons déjà – mais il est essentiel de dresser un état de la situation. Ce que nous savons déjà, c'est que lorsque nous parlons de migration, nous devons comprendre qu'il s'agit d'un phénomène qui touche aujourd'hui des millions de personnes. M. Türk, vous avez été très clair là-dessus. Le phénomène est mondial, il ne se manifeste pas uniquement en Europe ou au Moyen-Orient. Il nous touche, certes, mais nous savons qu'il se produit aussi en Afrique, dans les Amériques et en Asie de l'Est. Il touche à la fois les États et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, ce qui, à mes yeux, est totalement nouveau. D'ailleurs, il ne concerne plus seulement des organisations comme le HCR et l'OIM qui y faisaient traditionnellement face.

Voilà peut-être un élément nouveau, qui signifie que nous devons peut-être repenser la manière dont nous collaborons. Je le pense profondément. Quand nous parlons de collaboration, la première chose que nous devons comprendre, c'est que les vulnérabilités des migrants sont complexes, qu'elles évoluent et revêtent différentes formes. Nous devons comprendre qu'un migrant peut devenir vulnérable en fonction du stade de son périple, alors qu'il voyage de chez lui à sa destination finale, souvent en passant par d'autres pays, qui sont parfois en guerre. Nous devons comprendre que les vulnérabilités des migrants évoluent, et que pendant la plus grande partie du voyage, elles sont très difficiles à gérer.

L'autre élément que j'aimerais mentionner, et que nous n'avons pas encore évoqué, est le fait que lorsque nous parlons de migration, nous devons aussi parler de la responsabilité des États et des préoccupations liées à la sécurité. Les gouvernements ont des préoccupations liées à la sécurité, et elles sont légitimes. Toutefois, elles ne doivent pas devenir les principaux facteurs guidant les politiques migratoires des États. Je tiens à insister sur ce point. Ces préoccupations ont leur importance, mais elles ne peuvent pas déterminer la façon dont la migration est gérée. Il faut veiller à préserver les considérations humanitaires et le respect des droits des migrants. Autrement dit, l'impératif de la sécurité ne doit pas prendre le pas sur l'impératif humanitaire. La gestion des migrants axée sur la sécurité, notamment l'usage excessif de la force contre des civils et le recours systématique à la détention, a des conséquences

négligentes directes et graves. Ce que nous apprennent les États et ce que la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge, l'OIM et le HCR savent d'expérience, c'est que l'étendue, la complexité et l'ampleur du problème requièrent une collaboration plus étroite entre les gouvernements, les organisations internationales, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Ce qui est intéressant, c'est que nous disposons à cet effet d'une base très solide.

M. Freaner, vous avez rappelé que nous avons adopté, il y a quatre ans, une résolution relative à la migration, intitulée «Garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale». Nous croyons fermement que cette résolution constitue un socle très solide pour notre intervention collective. C'est une excellente base, mais ce qu'il faut faire, et c'est nouveau, c'est peut-être la mettre en œuvre plus efficacement. Nous devons faire plus. Nous n'avons pas besoin d'adopter une nouvelle résolution, mais nous devons pouvoir faire davantage ensemble. Nous devons veiller à le faire en assumant nos rôles respectifs – je parle ici des États, de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et des organisations internationales –, nos mandats respectifs, et en faisant en sorte que les migrants soient aidés et protégés en fonction des besoins qui surgiront à toutes les étapes de leur voyage. Voilà l'essentiel. Au CICR, nous sommes déterminés à faire plus là où nous pouvons véritablement faire la différence, c'est-à-dire dans le pays d'origine et éventuellement dans le premier pays d'arrivée, en collaboration avec nos collègues de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Je pense donc que nous allons poursuivre sur cette voie. Je pense qu'il est important aussi de préciser, en réponse à la question de Mme Gailani, que nous continuerons à adopter, dans le cas des migrants, une approche individualisée respectant les droits de chaque individu. Et comme l'a dit M. Türk, nous garderons à l'esprit que certaines catégories de migrants ont droit à une protection juridique plus étendue qui doit être promue et non réduite. Je pense notamment aux réfugiés. Nous devons y œuvrer ensemble – États, gouvernements, Croix-Rouge et Croissant-Rouge. Il me semble que nous sommes prêts. Nous nous engagerons à intensifier nos opérations. M. Elhadj As Sy vous en parlera plus en détail, et j'espère vivement – c'est l'appel que je vous adresse aujourd'hui – que vous vous joindrez à nous et vous engagerez à faire mieux, ensemble, dans le cadre de nos mandats complémentaires respectifs. Je vous remercie.

1

2

3

4

5

**M. Elhadj As Sy, secrétaire général de la
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
(Fédération internationale)**

(Original anglais)

Merci beaucoup. Mesdames et Messieurs, il me semble que ces présentations nous ont rappelé l'ampleur et la gravité des défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, et auxquels sont confrontées les personnes qui se déplacent. Elles en disent long sur le monde fragile dans lequel nous vivons. Elles en disent long aussi sur la violence, le désespoir, les dangers auxquels les populations font face, qui poussent des millions de personnes à prendre le chemin de l'exil. Toutefois, ces défis ne font pas qu'illustrer des problèmes; ils nous montrent aussi que c'est précisément en de tels moments que l'on a plus que jamais besoin de nous et que nous devons répondre présent. Comme cela a été dit plusieurs fois, il n'y a là rien de nouveau. Au milieu du siècle dernier, alors que de nombreux réfugiés dérivait à travers l'Europe, que les frontières changeaient et que beaucoup d'empires s'étendaient, une auteure et chercheuse en sciences politiques américaine a dit: «ce n'était pas seulement leurs propres malheurs que les réfugiés emportaient avec eux de pays en pays, de continent en continent [...], mais le grand malheur du monde entier». Tel est le cas aujourd'hui aussi. Notre monde ne va pas bien, et c'est le malheur de ce monde qui est emporté, comme nous l'avons déjà entendu, à travers le Sahara, d'un bout à l'autre de la Méditerranée, d'une rive à l'autre du Rio Grande, et dans de nombreux autres endroits du monde où nous sommes présents et essayons d'intervenir. Nous avons été et sommes toujours témoins de scènes dramatiques; nous ne devons en aucun cas nous y habituer. Chaque fois que nous sommes profondément émus, cette émotion doit nous ébranler, nous pousser à agir, au lieu de nous paralyser face à tant de souffrances humaines.

Nous avons vu beaucoup d'espoir, celui de migrants qui considèrent qu'ils sont traités avec dignité, la dignité qu'ils essaient de recouvrer à des kilomètres et des kilomètres de chez eux. Cependant, nous avons aussi vu la honte dans les yeux de beaucoup, alors qu'ils recevaient une bouteille d'eau et une miche de pain; eux, ces pères et ces mères qui subvenaient avant aux besoins de leur famille et aux leurs. Nous avons vu la photo insupportable du corps sans vie d'un petit garçon sur les rives de l'Europe. Cette photo a profondément bouleversé nos âmes et notre humanité.

Nous lisons de l'espoir dans les yeux de beaucoup qui, face à un homme en uniforme, se sentent en sécurité et ne se sentent pas menacés. Cela nous laisse espérer que nous ne sommes pas impuissants, que nous avons de l'espoir, que nous pouvons faire quelque chose. Différents mots sont employés – migrant, réfugié, personne qui se déplace. Ils ne sont pas des identités, ils ne font pas référence à des situations sociales; ce sont seulement des états dans lesquels chacun d'entre nous pourrait se trouver. Nous devons faire le nécessaire, c'est-à-dire appeler à agir, à intervenir face à un impératif humanitaire. M. Daccord a déjà évoqué la résolution que nous avons adoptée il y a quatre ans, mais comme l'a dit notre collègue du HCR, il faudrait s'attacher à protéger les personnes avant de protéger les frontières. Depuis l'adoption de la résolution, il y a quatre ans, nous avons donc été confortés par une meilleure compréhension des défis auxquels nous sommes confrontés, et surtout par un éventail d'activités réalisées en faveur des migrants, de partenariats qui nous rendent forts. Nous avons aussi reçu une grande leçon d'humanité de la part des communautés d'accueil, les véritables acteurs locaux, qui sont présents avant quiconque, partagent parfois leur dernier petit bout de pain, emmaillotent le bébé qui arrive sans vêtements. Ces communautés d'accueil nous rappellent qu'en dépit des politiques, en dépit des tensions, en dépit des idées fausses, nous avons une responsabilité partagée qui émane de notre humanité commune.

Au nom de la Fédération internationale et du CICR, nous saisissons aujourd'hui l'occasion de réaffirmer notre attachement à cette résolution et notre détermination à travailler avec toutes les parties, y compris les États, pour veiller à ce que notre responsabilité et notre engagement collectifs soient honorés. Nous profitons aussi de l'occasion pour souligner la nécessité d'élaborer des politiques et des lois axées sur les personnes. Toute personne, quel que soit son statut, a le droit de vivre en sécurité et dans la dignité. La meilleure façon de mettre fin aux activités illégales des passeurs et des trafiquants d'êtres humains est d'établir des moyens légaux et des voies sûres pour les personnes en quête de protection. Notre Mouvement est présent partout – dans les lieux d'origine des personnes, ceux par lesquels elles passent et bien sûr les lieux de destination. Nous sommes présents pendant leur voyage. Nous sommes présents dans les moments où elles sont exploitées. Nous sommes présents aussi quand elles reçoivent le soutien dont elles ont besoin. En plus de fournir des articles essentiels, nous tendons la main et parfois simplement prêtons une épaule sur laquelle prendre appui. Pendant notre Assemblée générale et notre Conseil des Délégués,

nous avons réitéré notre engagement à faire plus, à faire mieux et, c'est nouveau, à le faire plus vite parce que chaque minute compte dans la vie de ces personnes. Aujourd'hui, ensemble, nous signerons un engagement qui réaffirmera notre détermination à faire plus en faveur des personnes qui se déplacent. Nous nous engageons à coopérer avec toutes les parties, y compris les États, en vue de garantir la sécurité de tous les migrants ainsi que leur accès aux services pertinents. Nous nous engageons à rendre compte des mesures prises pour mettre en œuvre les dispositions de cette résolution la prochaine fois que nous nous réunirons, lors de la Conférence internationale de 2019. J'espère que vous trouverez cet engagement utile pour guider notre action, et que vous vous joindrez à nous pour renforcer nos partenariats. En allant de l'avant ensemble, nous pouvons faire mieux. Merci beaucoup.

**Mme Fatima Gailani,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Merci M. Sy et M. Daccord. C'est ce que je voulais entendre. Je vis cette situation en Afghanistan, et je peux vous affirmer qu'il est très important que

les personnes sachent qu'elles ne sont pas seules. Comme je l'ai dit hier dans mon discours liminaire, et comme vous l'avez dit vous-mêmes, parfois, le simple fait d'être présents, à leurs côtés, leur permet de se sentir en sécurité – cela fait une énorme différence. Bien sûr, il faut ensuite répondre à leurs besoins matériels. Vous pouvez tous vous joindre à cet engagement; je crois que c'est très important. Je voudrais par ailleurs vous informer de deux manifestations : l'une organisée conjointement par la Croix-Rouge italienne et la Croix-Rouge australienne, à 12 h 15, et l'autre, un dialogue thématique sur la migration qui aura lieu à 15 h 30.

Si la migration était au cœur de nos échanges ce matin, les personnes vulnérables rencontrent bien d'autres défis. Nous allons maintenant vous présenter une autre vidéo, exposant leurs épreuves dans une optique plus large.

Une vidéo mettant en évidence l'action plus générale du Mouvement a été diffusée.

1

2

3

4

5

4.9 TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE: DÉBAT GÉNÉRAL

Mercredi 9 décembre 2015

(10 h 05)

**Mme Annemarie Huber-Hotz,
vice-présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Bonjour à tous. J'espère que tous les délégués ont eu des discussions fructueuses hier, et que nous continuerons à avoir des débats intéressants aujourd'hui. Permettez-moi de commencer par remercier tous ceux qui ont rendu cette discussion possible. Je voudrais tout particulièrement remercier les secrétaires, le personnel et les volontaires; je crois qu'ils méritent d'être applaudis. (Applaudissements.)

Je vous rappelle, comme l'a indiqué la présidente hier matin, que toutes les déclarations des délégués doivent être conformes à l'article 11, paragraphe 4, des Statuts du Mouvement, à savoir qu'aucune délégation ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. Je vous laisserai la parole dans l'ordre dans lequel les délégations se sont inscrites. À l'heure actuelle, 75 délégations figurent sur ma liste d'orateurs. Je tiens aussi à vous rappeler que les déclarations ne doivent pas durer plus de trois minutes. Si vous parlez au nom d'un groupe, ou en qualité de chef d'État ou de ministre, vous disposez de cinq minutes. Si tel est le cas, veuillez le préciser avant de prononcer votre déclaration. En ma qualité de présidente, il m'incombe de veiller à ce que tous les délégués respectent le temps qui leur est imparti. J'ai le plaisir de donner la parole à la Suède.

**S. E. Mme Veronika Bard, ambassadeur,
représentante permanente, Mission
permanente de la Suède à Genève**

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, la XXXII^e Conférence internationale a pour toile de fond la situation humanitaire la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale. Des millions de personnes se déplacent en raison de conflits violents, de menaces, de la pauvreté et d'un environnement en évolution. La Syrie s'enfonce dans l'abîme, les souffrances s'aggravent au Yémen, le groupe État islamique s'étend au Moyen-Orient et au-delà, et Ebola a emporté des milliers de vies en Afrique de l'Ouest. Nous avons été témoins d'ouragans et de tremblements de terre dévastateurs aux Philippines et au Népal. Je pourrais continuer, mais je vais m'arrêter et nous rappeler à tous un fait douloureux: ce monde est le nôtre, notre seul monde, et nous sommes tous responsables de son avenir. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge illustre clairement ce sens de la responsabilité et la nécessité d'agir, à la fois au niveau local et à l'échelle mondiale. Un monde en évolution a besoin de méthodes nouvelles; les défis qui se posent au droit international humanitaire (DIH) ne sont pas l'exception. Chaque sexe subit les dures conséquences de la violence et paie le prix de la guerre, mais les femmes et les filles, les hommes et les garçons ont des points forts, des intérêts, des besoins et des capacités propres, qui devraient tous être appréciés de la même façon. Ces questions sont au cœur de la politique étrangère féministe de la Suède. Nous nous employons à intégrer une perspective de genre dans le droit international humanitaire et travaillons à la mettre en œuvre et en pratique. Le droit international humanitaire et les questions de genre seront les thèmes d'une manifestation parallèle informelle et du lancement d'un livre organisés par la Suède, aujourd'hui à l'heure du déjeuner. La

responsabilité pénale est un autre aspect crucial de l'application du droit international humanitaire. Les crimes sexuels et sexistes commis dans les conflits armés ont été trop longtemps négligés par le système de justice pénale internationale. Des crimes atroces sont perpétrés en toute impunité; il est urgent que nous intervenions.

Le non-respect accru du principe fondamental d'humanité a de quoi inquiéter. Il nous incombe donc à tous de trouver des moyens de sensibiliser au respect du droit international humanitaire et de renforcer ce respect. La mise en œuvre et le suivi sont essentiels pour renforcer le droit international humanitaire. La Suède soutient fermement les efforts déployés par la Suisse et le CICR. En outre, elle approuve l'élaboration de mécanismes internationaux plus forts, visant à améliorer le respect du droit international humanitaire; ce travail fait partie intégrante des efforts que fait mon gouvernement pour la protection de l'environnement. À la lumière des négociations qui ont lieu à Paris, la Suède tient à réitérer la nécessité d'accroître la protection de l'environnement dans les conflits armés.

Dans six mois environ, nous nous réunirons à Istanbul, au Sommet humanitaire mondial. Ce sera une excellente occasion de garantir une intervention flexible face à différentes situations humanitaires. À dire vrai, l'action humanitaire n'est pas la seule réponse aux nombreuses crises actuelles. Nous devons connaître les causes profondes pour pouvoir prévenir les conflits et garantir des financements permettant de mettre sur pied des opérations humanitaires appropriées. Nous devons œuvrer ensemble à sauver des vies, alléger les souffrances et prévenir les crises de demain.

M. Pertti Torstila, président, Croix-Rouge finlandaise

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, ma déclaration a pour thème la migration. Cette Conférence internationale se réunit alors qu'une tragédie humanitaire se déroule sous nos yeux et prend chaque jour une ampleur croissante. Des migrants et des demandeurs d'asile fuient leur foyer en quête d'un avenir plus sûr. Beaucoup empruntent des routes périlleuses. La migration n'a rien de nouveau, et nombre de pays et de nos Sociétés sœurs font face à des flux de réfugiés et les gèrent depuis des années, si ce n'est des décennies. Toutefois, si nous en parlons tant aujourd'hui, c'est parce que le nombre sans cesse croissant de personnes qui se

déplacent est sans précédent dans des régions qui n'avaient jamais eu auparavant à gérer des flux aussi massifs. Par conséquent, les conditions dans lesquelles les réfugiés et les migrants sont contraints de vivre se dégradent. L'effort requis est phénoménal, et les Sociétés nationales de nombreux pays sont sollicitées à la limite de leurs capacités. En tant que mouvement international, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont aux avant-postes de la crise migratoire. Dans presque tous les pays, les Sociétés nationales sont confrontées à cette situation dans leurs activités quotidiennes.

Il est très difficile de parler en faveur de l'humanité et de la dignité humaine, en allant à l'encontre d'une opinion publique qui se durcit. Ce qui rend notre Mouvement si particulier, c'est que nous aidons partout les personnes qui fuient – là d'où elles partent, par où elles passent et là où elles terminent leur voyage. Les pays voisins des régions de conflit accomplissent un énorme travail pour tenter d'aider des millions de réfugiés qui souhaitent rester près de chez eux. Les pays situés le long des routes migratoires s'emploient sans relâche à fournir à ces tristes processions de réfugiés un abri et de la nourriture pendant la courte période qu'ils passent sur leur territoire. Au bout du chemin, des pays comme le mien, la Finlande, dans le nord de l'Europe, offrent un abri et aident les personnes autorisées à rester à s'intégrer dans la société. Les Sociétés nationales, en leur qualité d'auxiliaires, œuvrent à l'appui des autorités nationales. Nombre de Sociétés nationales et d'autorités travaillent en parfaite coopération en vue de faire face le mieux possible à la situation qui touche leur pays. Cette relation est bénéfique à la fois pour les Sociétés nationales et pour les autorités, et le principe de leur rôle d'auxiliaire doit être respecté et défendu. Nous devons faire encore plus.

Alors que le long des routes migratoires, chacun atteint ses limites, il est évident qu'il faudra trouver des solutions plus générales. C'est pourquoi nous, les Sociétés nationales, devons assumer notre rôle d'auxiliaires au niveau du Mouvement. Les autorités doivent remplir leur rôle premier, qui est de répondre à la situation et de collaborer avec un Mouvement qui peut les aider dans leur tâche, et le fera. En tant que Sociétés nationales, nous devons unir nos forces et nos ressources, mieux échanger les informations et nouer des partenariats innovants. Une coopération mondiale est nécessaire; les États ne peuvent pas se préoccuper uniquement de ce qui se passe à l'intérieur de leurs frontières – les routes migratoires traversent les frontières, et il doit en être de même pour notre intervention conjointe. Je vous remercie.

1

2

3

4

5

**S. E. M. Lazhar Soualem, ambassadeur,
directeur des droits de l'homme et des
affaires humanitaires, sociales et culturelles,
ministère des Affaires étrangères de la
République algérienne démocratique et
populaire**

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, les quatre années qui se sont écoulées depuis la XXXI^e Conférence internationale n'auront pas été des années de répit pour la communauté internationale au regard tant des conflits armés à diverses échelles qui touchent plusieurs régions du monde, que des catastrophes naturelles en constante augmentation, sous l'effet négatif des changements climatiques.

Par leur mandat et leurs actions, les composantes du Mouvement ont été une partie intégrante de la réponse de la communauté internationale à ce contexte particulièrement difficile.

L'occasion se présente aujourd'hui de rendre un hommage mérité au leadership et aux personnels de ces acteurs, qui réunissent des qualités intrinsèques de discrétion, d'efficacité et de crédibilité auprès tant des gouvernements que des populations vulnérables touchées par les crises et les catastrophes naturelles.

L'ancrage des principes humanitaires dans la pratique du CICR et des autres composantes du Mouvement, plus particulièrement la neutralité, l'impartialité et l'indépendance, a amplement contribué à l'instauration de la confiance qui est de nature à offrir des marges d'action importantes et, partant, à élargir le champ des bénéficiaires de l'action humanitaire.

Cette confiance, il importe de la préserver et de la renforcer, notamment par une meilleure adéquation entre les principes qui guident le rôle du CICR et les actions sur le terrain.

L'Algérie a fait siens les valeurs et les principes humanitaires à travers, notamment, son engagement profond et constant pour le respect et la promotion du droit international humanitaire. Cet engagement se nourrit de nos traditions culturelles qu'incarrait, il y a plus de deux siècles, l'émir Abdelkader qui avait offert sa protection à des milliers de chrétiens du Liban, et s'est renforcé par une interaction constructive de longue haleine avec le CICR, qui a mené des activités pendant la guerre d'indépendance.

Ces deux dernières années, l'engagement de l'Algérie en faveur du droit international humanitaire s'est

traduit par la tenue à Alger, en novembre 2014, de la 10^e réunion des Commissions nationales et des experts gouvernementaux arabes en matière d'application du droit international humanitaire, et, le mois dernier, de la 9^e édition de l'atelier destiné aux officiers supérieurs sur les règles internationales régissant les opérations militaires, ou SWIRMO, qui a réuni plus de 200 participants de 80 pays.

Sur le plan interne, cet engagement prendra la forme d'un travail pédagogique fondé sur une meilleure articulation entre la formation militaire et la maîtrise des exigences du droit international humanitaire.

L'Algérie réitère sa volonté de faire connaître ses expériences et ses bonnes pratiques en matière de droit international humanitaire à ses partenaires, notamment dans son voisinage méridional, afin de promouvoir le respect de cette branche du droit à divers niveaux, en toutes circonstances, en particulier dans la région troublée du Sahel. Je vous remercie.

**S. E. M. Fedor Rosocha, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de la République slovaque à
Genève**

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, quatre années se sont écoulées depuis la dernière Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui ont apporté de nouveaux défis et de nouvelles possibilités. Pourtant, le 50^e anniversaire des Principes fondamentaux nous rappelle que malgré l'évolution rapide de l'environnement humanitaire, ces principes sont toujours aussi pertinents qu'il y a 50 ans. Le rôle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la promotion de ces principes est, quant à lui, unique et irremplaçable.

Sur le plan opérationnel, la Slovaquie apprécie vivement le rôle précieux du CICR et des autres composantes du Mouvement, en particulier l'accent mis sur la proximité avec les victimes et les populations touchées. La Slovaquie exprime concrètement son soutien en finançant de façon significative les activités du CICR et des Sociétés nationales dans diverses situations d'urgence comme en Syrie, en Ukraine, au Mali, en Géorgie et ailleurs, ainsi que l'assistance aux réfugiés et aux migrants qui arrivent en Europe. En matière de politique et de droit international, elle ne prend pas simplement part au système des engagements. Dans un contexte plus général, elle participe activement aux efforts

visant à soutenir l'universalité du Statut de Rome de la Cour pénale internationale depuis son adoption, en 1998. De plus, elle a été l'un des premiers pays à signer et ratifier le Traité sur le commerce des armes, contribuant ainsi à accélérer son entrée en vigueur en décembre dernier.

Nous félicitons les organisateurs d'avoir adopté une approche innovante des discussions de cette Conférence. Ma délégation est prête à y participer de façon constructive. Nous espérons que la Conférence, unique en son genre, apportera des résultats concrets et l'élan nécessaire à la poursuite de nos discussions sur le futur système humanitaire. La Slovaquie approuve les résolutions qui sont soumises à la Conférence. La protection du personnel humanitaire et de santé, la violence sexuelle et sexiste, la réduction des risques de catastrophe et d'autres questions méritent notre attention, comme l'expliquent très bien les résolutions respectives. Dans le même temps, un thème principal sert de dénominateur commun à toutes ces questions et appelle notre plus grande attention et notre action. Il s'agit du problème du non-respect ou du respect limité du droit international humanitaire qui, dans les conflits, causent d'indicibles souffrances aux civils, en particulier aux groupes les plus vulnérables – les femmes et les enfants. En ce sens, nous apprécions spécialement le processus de consultation très rapide et fructueux, facilité de façon inclusive et transparente par le CICR et la Suisse, qui a abouti au projet actuel de résolution 2 de la Conférence internationale. Un travail considérable a été accompli, et nous pensons qu'il portera ses fruits.

S. E. M. Ravinatha Aryasinha, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, pour commencer, ma délégation tient à remercier le Gouvernement suisse, le CICR et la Fédération internationale pour l'occasion qui nous est donnée d'examiner les principales questions relatives au droit humanitaire aujourd'hui d'actualité. Nous reconnaissons les défis humanitaires complexes qui se posent à nous aujourd'hui et touchent des millions de personnes. Il faut saluer et soutenir les efforts déployés par le personnel humanitaire du CICR et de la Fédération internationale, et les Sociétés nationales, en vue de venir en aide aux personnes en détresse, souvent dans des situations extrêmement dangereuses et risquées. Nous avons vécu une période difficile de

conflit armé interne prolongé, pendant laquelle le CICR a joué un rôle important en apportant une assistance humanitaire. Sri Lanka se félicite de son étroite coopération suivie avec le CICR en matière d'amélioration des conditions de vie dans les lieux de détention, ainsi que sur les questions liées aux personnes portées disparues et à leurs proches. En collaboration avec le CICR, le ministère des Affaires étrangères de Sri Lanka tiendra les 27 et 28 janvier 2016 à Colombo un atelier sur les conséquences humanitaires et juridiques des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre.

Nous prenons note du programme complet de la XXXII^e Conférence internationale, et Sri Lanka se joint à la célébration du 50^e anniversaire de la proclamation des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a permis au Mouvement de se forger une identité claire et un rôle distinctif. Dans ce contexte, nous soutenons les efforts déployés par le CICR pour renforcer le respect du droit international humanitaire, qui vise à protéger les victimes des conflits armés. Nous espérons que cette Conférence réussira à atteindre un large consensus sur le renforcement des mécanismes de contrôle du respect du droit international humanitaire en particulier, et à en garantir l'efficacité, afin de combler les lacunes qui existent dans les conflits armés non internationaux, et de faire progresser la prévention de la violence et les moyens d'y faire face. Nous avons lu attentivement les projets de résolutions sur ce thème général, qui couvrent notamment les questions relatives au respect du droit international humanitaire, la protection des personnes détenues dans le cadre de conflits armés non internationaux, et la violence sexuelle et sexiste. Nous prendrons part aux négociations pour contribuer à forger un consensus sur ces questions importantes. La version intégrale de ma déclaration expose nos positions sur la question de la détention, le nouveau cadre relatif au contrôle du respect du droit international humanitaire, la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience.

Enfin, nous restons déterminés à soutenir les objectifs de la Conférence. Je souhaite rappeler que mon pays manifeste un engagement et une volonté politiques renouvelés en faveur du renforcement des mécanismes nationaux de contrôle du respect du droit international humanitaire, et de la promotion de mesures visant à prévenir toutes les formes de violence, y compris la violence sexuelle et sexiste, et à y faire face de manière globale. Cette réalité illustre la politique claire du gouvernement actuel, consistant à établir une relation constructive avec

1

2

3

4

5

la communauté internationale, notamment les organisations internationales. Je vous remercie.

S. E. M. Claudio Troncoso, directeur des Affaires juridiques, ministère des Affaires étrangères du Chili

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, je voudrais tout d'abord signaler que le Chili reconnaît et respecte de longue date le droit international humanitaire, comme le montrent son rôle dynamique dans la ratification des traités relatifs au droit international humanitaire et le fait qu'il est actuellement partie à 15 des 18 principaux instruments internationaux en la matière.

De même, par le biais de sa Commission nationale du droit humanitaire, le Chili a à cœur l'étude du droit international humanitaire, son application effective dans l'ordre juridique interne ainsi que sa diffusion. En ce sens, il m'incombe de décrire brièvement quelques-unes des réalisations dans ces domaines.

En premier lieu, en application de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de ses deux Protocoles, un ensemble de biens ont été identifiés qui feront l'objet d'une protection. Le processus de leur inscription au Registre est en cours.

En second lieu, conformément au titre V de la Convention (III) de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, un projet de création d'un bureau national de renseignements sur les prisonniers de guerre a été élaboré, et l'organisme auquel ce bureau sera rattaché a récemment été déterminé.

Par ailleurs, en ce qui touche à la ratification des instruments internationaux relatifs au droit international humanitaire, nous sommes en mesure de vous informer que le Congrès national du Chili a approuvé cette année les amendements à l'article 8 sur les crimes de guerre et les amendements relatifs au crime d'agression, adoptés à la Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (connus sous le nom d'amendements de Kampala). La classification de ces crimes en droit chilien est actuellement à l'étude; une fois terminée, les amendements seront ratifiés par le Chili.

De même, le Traité sur le commerce des armes, adopté en 2013 à l'Assemblée générale des Nations Unies, devrait être soumis prochainement au Congrès national pour approbation, puis ratification.

La Commission nationale examine en ce moment les amendements à apporter à la législation nationale aux fins de la pleine application des dispositions contenues dans la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions, que le Chili a ratifiée en 2010.

De plus, le Chili a exprimé cette année son soutien aux Lignes directrices de Lucens, qui enjoignent de ne pas utiliser les écoles et les universités à des fins militaires pendant les conflits armés.

Dans un autre ordre, je souhaiterais souligner brièvement la position adoptée par le Chili en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, à l'égard de la promotion du droit international humanitaire. Dans cette instance, notre pays a donné la priorité à la protection des civils et des groupes vulnérables et à la mise en œuvre du droit international humanitaire, en soutenant l'adoption de diverses résolutions connexes ainsi que l'inclusion d'une mention spéciale sur la protection des populations civiles dans le mandat des missions de paix.

Compte tenu de ce qui précède, et au vu de ce qui ressort du projet de résolution soumis à l'attention de cette Conférence internationale, mon pays appuie pleinement l'initiative de la Suisse et du CICR visant à créer un mécanisme de renforcement du respect du droit international humanitaire, dans l'objectif d'améliorer et d'assurer son efficacité.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer à cette Conférence. Pour conclure mon intervention, je tiens à réaffirmer l'attachement de notre pays au développement, à la mise en œuvre, à la diffusion et au renforcement du droit international humanitaire. Je vous remercie.

Mme Preslava Volodieva Lilova-Georgieva, chef du département des Relations internationales, Croix-Rouge bulgare

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, nous allons parler des Principes fondamentaux. Vos Altesses royales, Excellences, chers collègues et invités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le moment est crucial pour nous tous humanitaires. Nous ne devons pas cesser d'appliquer, de mettre en pratique, de démontrer et de diffuser les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Aujourd'hui plus que jamais, ces valeurs humanitaires fondamentales déterminent

nos choix de civilisation et décrivent le monde que nous voulons: un monde de peur, de division et de confrontation, ou un monde de solidarité, d'entraide et de paix. L'Europe fait face à la crise migratoire la plus importante de l'histoire récente. Cette crise entraîne des besoins humanitaires, mais il y a plus. Les citoyens de nos pays réagissent de manière inquiétante. Certains ressentent une peur si profonde qu'elle menace les valeurs fondamentales de l'Union européenne, les principes sur lesquels nous pensions tous que l'Europe se construirait: les valeurs de liberté, de solidarité et d'humanité. Il est très préoccupant de voir ces valeurs s'affaiblir tandis que les instincts forment l'opinion publique, et parfois la prise de décisions.

Respectueuse des principes d'humanité et de neutralité, et guidée par l'impératif humanitaire, la Croix-Rouge bulgare vient en aide aux communautés vulnérables. Ce faisant, elle épuise ses ressources et ses capacités, qu'elle répartit entre les besoins de milliers de personnes âgées aux revenus très bas, qui peinent chaque jour à satisfaire leurs besoins essentiels, les besoins des milliers de jeunes confrontés à un sombre avenir sur un marché de l'emploi de plus en plus restreint, et les besoins des réfugiés et des migrants qui cherchent à survivre. Nous travaillons dur pour soutenir tous les groupes vulnérables en créant un environnement sûr et paisible, mais nous devons à cet effet déployer d'énormes efforts pour informer nos citoyens, démontrer nos valeurs en action et ainsi réduire les inquiétudes.

L'Europe a vécu pire au siècle dernier, et elle a les ressources nécessaires pour surmonter la crise actuelle. Voilà l'Europe que nous voulons, et la différence que font nos Principes fondamentaux et nos valeurs, non seulement pour le bien-être des communautés vulnérables, mais aussi pour le bien de nos propres sociétés et pour notre choix de civilisation. Je vous remercie.

**S. E. Mme Regina Maria Cordeiro Dunlop,
ambassadeur, représentante permanente,
Mission permanente du Brésil à Genève**

(Original anglais)

Au nom du Gouvernement du Brésil, je tiens à féliciter M. Peter Maurer et M. Tadateru Konoé pour leur travail. Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance pour l'extraordinaire contribution des milliers de collaborateurs et de volontaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui prennent chaque jour des

risques pour défendre les Principes fondamentaux sur le terrain. Le Brésil est heureux de participer à cette importante Conférence et de contribuer au débat sur les activités humanitaires.

Au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins de crises humanitaires aux multiples facettes sur toute la planète. À une époque où les besoins humanitaires augmentent considérablement dans le monde, nous sommes préoccupés par la montée des mesures répressives. On devrait maintenant savoir que la militarisation de l'action humanitaire n'est pas une solution aux défis humanitaires actuels. Étant donné la crise économique mondiale en cours, les conflits armés qui se prolongent, y compris, dans certains cas, les conflits déclenchés par des opérations militaires internationales, ainsi que les catastrophes naturelles de grande ampleur, la communauté internationale doit favoriser la coordination des actions humanitaires. C'est une question non seulement de solidarité, mais aussi de respect du droit international. Nous devons axer la discussion sur les questions humanitaires plutôt que de sécurité.

Au Brésil, les préoccupations humanitaires ont donné lieu à des programmes d'accueil de migrants et de réfugiés, en particulier haïtiens et syriens. À l'heure actuelle, plus de 65 000 Haïtiens vivent au Brésil où ils jouissent pleinement de leurs droits et bénéficient de programmes gouvernementaux. Le Brésil s'attache, dans la limite de ses capacités, à accueillir les personnes déplacées par la guerre et les conflits. En 2013, nous avons établi un système permettant d'accélérer la délivrance de visas humanitaires aux personnes touchées par le conflit syrien. Plus de 8 000 Syriens ont déjà obtenu un visa humanitaire. Cette politique des « bras ouverts », comme l'a décrite la présidente Dilma Rousseff, a récemment été prorogée de deux ans. Aujourd'hui, les réfugiés les plus nombreux au Brésil sont les Syriens. Ils ne forment encore qu'un petit contingent au regard de l'ampleur de la crise, mais nous estimons que cette contribution peut aider de nombreuses personnes en détresse.

Parmi les engagements pris par le Brésil, je souhaiterais souligner la ratification du Traité sur le commerce des armes et des amendements au Statut de Rome adoptés à la Conférence de révision de Kampala. En outre, le Brésil s'engage à poursuivre ses efforts en matière d'accueil de réfugiés syriens, et à lancer un plan d'action national en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Par ailleurs, en partenariat avec le CICR, nous avons organisé hier une manifestation parallèle sur le Projet Rio mené

1

2

3

4

5

entre 2009 et 2013 par le CICR, à Rio de Janeiro. Nous espérons que les conclusions et les enseignements tirés seront utiles. Bien que le Brésil ne soit pas confronté à des conflits armés, il croit en l'utilité de poursuivre sa coopération avec le CICR.

Enfin, nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération à la fois à Genève et au Brésil, et d'établir des relations plus fortes et plus étroites avec le CICR et le Mouvement. La déclaration intégrale du Brésil sera envoyée au CICR et consultable sur son site web. Je vous remercie.

Mme Tautala Nivaga Mauala, secrétaire générale, Croix-Rouge du Samoa, au nom des Sociétés nationales du Pacifique

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs, je souhaite prononcer cette déclaration au nom des Sociétés nationales du Pacifique. Les États insulaires du Pacifique affichent l'un des taux de violence à l'égard des femmes et des filles et de violence conjugale les plus élevés au monde. Selon les estimations, près de 70% des femmes et des filles sont violées ou agressées sexuellement au cours de leur vie, et le taux de prévalence de la violence conjugale est de 57% dans les pays du Pacifique. La Croix-Rouge du Samoa et, j'en suis convaincue, toutes les Sociétés nationales du Pacifique renouvellent leur soutien à la résolution 3 de la Conférence. Elles appellent en outre toutes les Sociétés nationales à appuyer la définition d'une approche claire, plus globale et stratégique en matière de violence sexuelle et sexiste, en élaborant ensemble un cadre fondamental à l'échelle du Mouvement. Ce cadre devra établir la vision, la stratégie et les engagements du Mouvement concernant la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés, les situations de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence. Il devra reposer sur des recherches et la consultation des parties prenantes afin de rassembler des données factuelles plus solides sur lesquelles l'action pourra s'appuyer.

Nous devons promouvoir et renforcer la capacité du Mouvement de prévenir la violence sexuelle et sexiste, et d'y faire face. Nous devons aider les institutions nationales à renforcer leurs capacités. Nous devons aussi améliorer nos propres connaissances sur les causes, la dynamique et les effets de la violence sexuelle et sexiste, pour la prévenir et y faire face plus efficacement. Cela suppose de donner la priorité à la sensibilisation du personnel et des volontaires à tous les niveaux et au renforcement de leurs

capacités; d'élaborer et de diffuser des outils et des orientations; d'assurer une formation; de mener des activités de préparation et d'intervention; et de recourir à des expériences et de bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence sexuelle et sexiste. La violence sexuelle et sexiste n'est pas un problème qu'une Société nationale peut régler seule, et je tiens à souligner combien il est important de renforcer les mécanismes de coordination stratégique et opérationnelle au sein du Mouvement pour s'attaquer à la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés, les situations de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence.

Envisageant l'avenir, la Croix-Rouge du Samoa et les Sociétés nationales du Pacifique renforceront la qualité et la portée de leurs programmes afin de mieux intégrer l'analyse des questions de genre, de la diversité et de la violence sexuelle et sexiste dans toutes les évaluations de besoins. Nous adopterons des politiques de tolérance zéro face à l'exploitation sexuelle et aux agressions sexuelles commises par des membres du personnel et des volontaires du Mouvement. Nous veillerons à ce que soient mises en place des politiques appropriées – par exemple, de protection de l'enfance, des codes de conduite, des mécanismes de compte rendu, des procédures de sélection et des formations – pour prévenir l'exploitation sexuelle et les agressions sexuelles par des employés et des volontaires du Mouvement, et y faire face. Nous mettrons au point des stratégies préventives pluridisciplinaires, localement et culturellement appropriées, notamment des initiatives d'éducation des enfants. Nous élargirons nos programmes relatifs à la violence sexuelle et sexiste en adoptant une approche axée sur les survivants/victimes et reposant sur les faits. Je vous remercie.

S. E. M. César A. Gómez Ruiloba, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente du Panama à Genève

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, le Gouvernement du Panama se félicite de participer à cette XXXII^e Conférence internationale, qui rassemble de nombreux participants et démontre clairement l'universalité des principes humanitaires. Ceux-ci s'inspirent à l'origine du principe d'humanité et de l'action humanitaire mondiale, dont le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un paradigme.

Pour le Panama, la Conférence internationale a deux objectifs principaux, au sujet desquels il convient d'adopter des mesures concrètes: d'une part, le renforcement du droit international humanitaire; et d'autre part, la promotion de l'action humanitaire, hautement nécessaire ces temps-ci. Ces deux objectifs revêtent une importance particulière dans le monde actuel. Les crises humanitaires gagnent en complexité, les conflits armés sont de plus en plus fréquents et violents, les risques de catastrophe et de phénomènes extrêmes liés aux changements climatiques sont une réalité, tout comme la violence et la situation critique des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, qui entraînent une augmentation alarmante et tragique du nombre de victimes sur toute la planète.

À l'heure actuelle, même les villes connaissent la guerre, et les populations civiles sont exposées à ses terribles conséquences.

Le Panama soutient fermement le respect, la promotion et la mise en œuvre du droit international humanitaire par le biais de sa politique étrangère solide. Nous nous employons à renforcer l'efficacité de l'action multilatérale et bilatérale, ainsi qu'à nous préparer à mieux réagir face aux défis que pose la protection des civils et à garantir un plus grand respect de la dignité humaine et des droits civils.

Nous considérons qu'il est de notre devoir, face aux défis humanitaires, de stimuler le changement qui permettrait de renforcer la capacité de résilience, de relèvement et de reconstruction, un objectif qui est inscrit aussi dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

En octobre 2015, la Commission nationale permanente du droit humanitaire, présidée par le ministère des Affaires étrangères du Panama en la personne de la vice-présidente et ministre des Affaires étrangères, et le Comité international de la Croix-Rouge au Panama ont défini une feuille de route pour avancer dans la mise en œuvre des engagements pris par le pays sur le plan international.

La Commission, composée de douze organismes publics, est un mécanisme conçu pour aider l'État à honorer les obligations internationales prévues par les instruments du droit international humanitaire, à incorporer ces instruments dans la législation nationale et à diffuser les normes à tous les niveaux de la société.

Le Panama considère que cette Conférence et le Sommet humanitaire mondial à venir donnent à la communauté

internationale l'occasion d'examiner les défis futurs liés aux conflits, à la violence et aux catastrophes. Il est urgent d'élaborer des propositions essentielles, notamment des mesures de prévention, pour agir sur les causes profondes de ces graves problèmes.

C'est dans cet esprit que notre gouvernement, dans le cadre de son programme multilatéral, encourage, en coopération avec les organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la création du Centre logistique régional d'assistance humanitaire. Plus connu sous le nom de Hub régional humanitaire au Panama, il vise à rassembler les opérations d'urgence de divers acteurs humanitaires dans une même installation logistique moderne et intégrée pour l'aide humanitaire dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Je vous remercie.

S. E. Mme Monica Bolaños, ambassadeur, représentante permanente adjointe, Mission permanente du Guatemala à Genève

(Original espagnol)

Madame la vice-présidente, le Guatemala est très heureux de participer aux débats de cette Conférence internationale. Permettez-moi de rendre hommage aux responsables du Mouvement, à la Fédération internationale et, bien sûr, aux Sociétés nationales et à leurs volontaires, pour le rôle directeur qu'ils ont joué dans la préparation de cette Conférence d'une extrême importance.

Le Guatemala a ratifié la plupart des traités de droit international humanitaire, dont les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs trois Protocoles additionnels. En 1999, mon pays a établi la Commission guatémaltèque pour l'application du droit international humanitaire (COGUADIH), rattachée au ministère des Affaires étrangères et composée de représentants de différentes institutions concernées. Cette Commission a pour principale fonction de conseiller le gouvernement sur les mesures à adopter en vue de concrétiser les dispositions du droit international humanitaire sur le plan national. Elle reçoit une assistance et un appui technique très précieux du Comité international de la Croix-Rouge.

Nous considérons que les thèmes qui font l'objet de débats à cette Conférence sont de la plus haute importance pour la promotion du respect du droit international humanitaire, parce que nous sommes à une époque où, de manière générale, les conflits

1

2

3

4

5

et la violence évoluent en permanence dans le monde entier.

Le nombre de conflits armés et de situations prolongées de violence est en augmentation. Nous sommes témoins de l'apparition de nouveaux types de conflits, aux dynamiques nouvelles, qui posent de nouveaux défis aux États et aux acteurs humanitaires. Parmi ces conflits, figurent les conflits intraétatiques; les conflits de plus en plus prolongés qui touchent les systèmes de services sociaux de base; les conflits régionalisés qui s'étendent à des pays voisins; la violence qui se propage dans les villes et les communautés civiles, entraînant des bombardements et des attaques dans des zones densément peuplées; les conflits politisés, voire les violences imposées par de tierces parties, mélangeant intérêts criminels et commerciaux.

À cet égard, de nombreux sujets spécifiques nous préoccupent, comme la situation difficile à laquelle sont confrontés les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays; l'accès humanitaire limité pour l'assistance aux groupes de population les plus vulnérables qui ont besoin d'une aide alimentaire et médicale; la situation des migrants particulièrement vulnérables; les attaques contre le personnel humanitaire, les établissements médicaux et les ambulances; les attentats dans les zones fréquentées comme les marchés, les écoles et les lieux de culte; et le recours à la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre.

La violence sexuelle dans les situations de conflit armé ou d'urgence humanitaire est un phénomène inacceptable, un crime, et un affront à la conscience du monde. Pourtant, ce phénomène persiste, comme nous l'avons tristement observé à maintes reprises.

Une piste prometteuse pourrait être de presser les États d'entreprendre des réformes en vue d'améliorer l'état de droit et de renforcer les capacités des institutions nationales, notamment des systèmes de justice civile et militaire, afin de faire face au problème de la violence sexuelle dans les situations de conflit ou d'après-conflit, et de lutter contre l'impunité des auteurs de ce type de crime. Il est crucial d'agir pour changer les choses, car la majorité des victimes de ces crimes ne voient jamais leurs agresseurs punis. Nous devons intervenir pour que la vérité et les souffrances des femmes soient connues et que les coupables rendent compte de leurs actes. Pour que les victimes retrouvent leur dignité, il faut établir la vérité, adopter des mesures afin que justice soit rendue, promouvoir la réconciliation et veiller à ce que l'assistance médicale nécessaire soit fournie.

C'est pourquoi mon pays salue le projet de résolution élaboré à ce sujet, qui sera soumis à l'examen de cette Conférence.

Si le principal obstacle à l'amélioration de la situation des victimes de conflits armés réside dans la garantie du respect des normes en vigueur, nous ne pouvons ignorer l'évolution des méthodes de guerre en ce XXI^e siècle. Les avancées rapides en matière de capacités militaires en sont un bon exemple. Les Conventions de Genève donnent pour mandat de travailler sur les conséquences humanitaires des armes, toujours selon la règle que les hostilités doivent être conduites en respectant les principes de précaution, de proportionnalité et de distinction. Nous avons connu des réussites dans ce domaine avec l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et, plus récemment, le Traité sur le commerce des armes qui réglemente fortement le commerce des armes légères. Nous connaissons le lourd tribut en vies humaines que prélève l'absence d'un instrument juridiquement contraignant sur le commerce des armes, et il est donc important de veiller à ce que ce traité soit pleinement appliqué et universel.

Nous devons obtenir des résultats tangibles sur la question de l'utilisation d'engins explosifs dans les zones densément peuplées. De plus en plus, les combats se déroulent dans les villes, qui deviennent des champs de bataille urbains, et nous ne pouvons pas accepter que des armes soient placées dans des centres urbains, tout près des habitations, des hôpitaux et des écoles.

Le Guatemala est du nombre des pays qui ont souscrit à l'Engagement humanitaire, par lequel il a fait la promesse d'œuvrer à combler le vide juridique eu égard à l'interdiction et à l'élimination des armes nucléaires et à coopérer avec toutes les parties concernées à la réalisation de cet objectif. Des initiatives telles que l'Initiative humanitaire sur les armes nucléaires recherchent des solutions véritables pour sortir le dispositif du désarmement de l'impasse.

Nous souhaitons aussi parler de l'utilisation des technologies modernes, telles que les drones et les armes contrôlées à distance, qui complique l'application des règles essentielles du droit international humanitaire relatives au principe de distinction entre combattants et non-combattants ou civils, au principe de proportionnalité et aux conflits asymétriques, quand des différences importantes de puissance militaire et de capacité technologique existent entre les parties, et au principe de précaution qui impose de prendre toutes les mesures possibles dans le choix des moyens et méthodes d'attaque en

vue d'éviter et, en tout cas, de réduire au minimum les pertes en vies humaines dans la population civile et les blessures aux personnes civiles.

Le Guatemala appuie l'élimination des obstacles à l'accès des femmes à la justice dans les situations de conflit et d'après-conflit. Nous condamnons avec force toutes les violations du droit international humanitaire commises contre les femmes et les filles pendant et après les conflits armés.

Nous considérons qu'il est important de promouvoir le programme relatif à la responsabilité de protéger. Ma délégation appuie sans réserve cette priorité qui, elle, contribue à faire avancer les questions dont nous débattons ici. Le message essentiel sur la responsabilité de protéger est qu'il est attendu de tous les membres de la communauté internationale qu'ils respectent certaines normes de comportement à l'égard de leurs concitoyens. Les États qui ne répondent pas à cette attente ou qui n'honorent pas les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme devront en assumer les conséquences. En plaidant pour la protection des civils, nous envoyons un message d'espoir et un signal fort de notre détermination collective. Nous sommes capables de protéger ceux qui sont vulnérables aux effets dévastateurs de la guerre.

Nous espérons que nos délibérations et les mesures proposées contribueront à renforcer notre capacité collective de protéger les civils dans les conflits armés et les populations vulnérables qui ont besoin de notre plus immédiate attention.

Je vous remercie

M. Abdelghani Elnaim Awadelkarim, sous-secrétaire, ministère des Affaires étrangères du Soudan

(Original arabe)

Madame la Vice-Présidente. Je voudrais tout d'abord adresser nos remerciements au Gouvernement suisse et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la remarquable préparation et l'excellente organisation de cette importante Conférence. Nous vous adressons tous nos vœux de succès dans votre mission.

Le Mouvement revêt une importance exceptionnelle dans le monde d'aujourd'hui, où abondent les troubles, les transitions et les défis. Les questions

et les thèmes abordés par la XXXII^e Conférence internationale, qui s'est ouverte hier et dont le slogan est «Le pouvoir de l'humanité», constituent des étapes importantes dans la promotion du droit international humanitaire. Nous espérons que le dialogue et des délibérations constructives permettront à la Conférence d'atteindre les objectifs fixés.

Ma délégation tient à réaffirmer que le Soudan respecte le droit international humanitaire et les principes solides sur lesquels celui-ci repose, sur la base de sa foi profonde dans les principes d'humanité, de fraternité et d'aide aux personnes en détresse et aux victimes des conflits et des catastrophes, et en tant que partie de bonne foi aux instruments importants du droit international humanitaire. Le Soudan a travaillé à l'adoption de lois et à la création de mécanismes nationaux visant à garantir le respect du droit international humanitaire. Surtout, il a mis en place en 2003 la Commission nationale pour le droit international humanitaire, qui s'est attachée depuis à organiser des ateliers et des séminaires de sensibilisation et de renforcement des capacités. À cet égard, le Soudan souligne l'importance de promouvoir les mécanismes nationaux et internationaux existants pour renforcer le respect du droit international humanitaire et de soumettre des initiatives qui soient le fruit d'un dialogue et fassent l'objet d'un consensus.

Le président de la République, le maréchal Omer Al-Bashir, a lancé trois initiatives pour relever les défis liés aux conflits internes, aux réfugiés et aux migrants. La première porte sur la sécurité alimentaire. Nous voudrions à cet égard manifester notre reconnaissance et notre gratitude au sujet de l'accord tripartite entre l'Allemagne, le Soudan et l'Autorité intergouvernementale pour le développement visant à aider les réfugiés et les communautés hôtes, à garantir la sécurité alimentaire et à lutter contre la sécheresse, tout en offrant des possibilités de formation et de réinsertion professionnelle.

La deuxième initiative est liée au dialogue national et vise à réaliser la paix, la sécurité, la stabilité et la réconciliation nationale, à mettre fin aux conflits et à s'attaquer aux causes profondes des déplacements et de la recherche d'un asile. Le Soudan a confirmé cette tendance en déclarant un cessez-le-feu dans la région du Darfour et dans d'autres zones de conflit, à savoir le Kordofan méridional et le Nil bleu, et a fait part de sa volonté de parvenir à une paix totale par le biais d'accords politiques et d'accords en matière de sécurité. La troisième initiative consiste à accueillir un grand nombre de ressortissants du Soudan du Sud

1

2

3

4

5

et de Syrie, et à les placer sur un pied d'égalité avec les Soudanais en ce qui concerne l'accès à l'éducation et aux services de santé ainsi que le droit à l'emploi et la liberté de circulation.

En outre, en raison de sa situation géographique et de sa stature régionale, le Soudan est l'hôte de milliers de réfugiés et de migrants en situation irrégulière venus de pays voisins, et leur apporte l'assistance et la protection dont ils ont besoin, sans recevoir d'appui extérieur pour compenser la charge que constitue la présence d'un aussi grand nombre de personnes, malgré les ressources financières limitées dont dispose le Gouvernement soudanais. Ce dernier souffre en effet des conséquences des sanctions unilatérales et des dettes accumulées pour satisfaire les besoins des réfugiés et d'autres secteurs de la population.

Le Soudan appuie tous les efforts visant à prévenir la violence sexuelle et sexiste et à réduire les risques auxquels est confronté le personnel de santé. Nous menons une expérience pionnière puisque nous avons mis en place un département consacré à la lutte contre la violence à l'égard des enfants et des femmes, qui a favorisé de nombreux accomplissements.

Nous avons également facilité l'accès à l'aide humanitaire pour les personnes qui en ont besoin au Soudan, à travers la création de comités spécialisés composés de représentants du gouvernement et d'organismes onusiens, ainsi que la mise en place de mécanismes d'action efficaces. Le Soudan autorise actuellement le passage de l'aide humanitaire entre le Soudan et la République du Soudan du Sud par le biais du Programme alimentaire mondial.

Pour conclure, nous souhaitons tout le succès possible aux membres de cette Conférence et espérons qu'ils parviendront à un consensus sur les recommandations susceptibles de contribuer à faire avancer l'action humanitaire et à promouvoir le droit international humanitaire. Je vous remercie.

**Docteur Rudi Coninx, coordonnateur,
Organisation mondiale de la Santé (OMS)**

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour saluer les efforts que déploie sans relâche le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue de protéger les populations vulnérables dans le monde et de leur fournir des services. Le Mouvement agit dans les

situations les plus difficiles, qui souvent exposent son personnel et ses volontaires à des risques immenses. L'OMS reconnaît le travail considérable réalisé par le Mouvement dans la lutte contre l'Ebola en Afrique de l'Ouest, et rend hommage à tous ceux qui y ont participé, en particulier à ceux qui, malheureusement, y ont perdu la vie.

L'OMS remercie le Mouvement pour sa contribution aux efforts interorganisations visant à améliorer notre réponse collective aux besoins en matière de santé, notamment au sein du Groupe sectoriel mondial de la santé. Elle salue tout particulièrement le projet « Les soins de santé en danger » du CICR. Les attaques contre les soins de santé sont des violations flagrantes du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, et restreignent le droit à la santé inscrit dans la Constitution de l'OMS. Elles portent atteinte à des systèmes de santé déjà affaiblis, privent les populations touchées des soins vitaux dont elles ont besoin d'urgence et font obstacle à la réalisation de nos objectifs de développement communs dans le domaine de la santé. En collaboration avec le CICR et d'autres organisations membres de la communauté d'intérêts des soins de santé en danger, l'OMS a instamment demandé à ses États membres de protéger les soins de santé de multiples façons, notamment en documentant les attaques contre les soins de santé, en les signalant, en enquêtant à leur sujet et en les condamnant; en veillant à ce que la législation nationale et sa mise en œuvre soient conformes aux obligations découlant du droit international humanitaire; et en coopérant avec les organisations humanitaires et de la santé pour que les agents de santé soient spécifiquement formés à connaître, appliquer et faire respecter leurs obligations légales et éthiques.

L'OMS se félicite de l'engagement pris par le Mouvement en faveur de la réduction des risques de catastrophe, conformément à ce qui a été convenu à la Conférence de Sendai. En outre, elle se réjouit à la perspective de continuer à collaborer à cet égard avec le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales, notamment en rendant les hôpitaux plus sûrs face aux dangers, dont la violence.

**Mme Jacqueline Deroin de Gaillande,
directrice générale, Croix-Rouge de Vanuatu**

(Original français)

Tout d'abord, je voudrais exprimer, au nom de la Croix-Rouge de Vanuatu, notre reconnaissance à la Fédération internationale, au CICR, et aux Sociétés de

la Croix-Rouge de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la France, du Japon et de la Chine pour leur soutien constant. Je parlerai maintenant au nom des Sociétés nationales du Pacifique.

(Original anglais)

En notre qualité de Société nationale du Pacifique, nous saluons cette occasion de manifester notre soutien résolu au Programme « droit relatif aux catastrophes » de la Fédération internationale. En tant que petits pays, les États insulaires du Pacifique sont touchés de manière disproportionnée par les catastrophes naturelles. Nous avons tous connu les effets de catastrophes naturelles et sommes pleinement conscients du rôle important que des cadres juridiques solides et adaptés aux objectifs et au contexte local jouent dans la réduction des risques, la facilitation de l'aide internationale et la résolution de nombreux problèmes liés à la fourniture d'abris après une catastrophe.

Les Règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe (IDRL) restent une priorité essentielle, et nous rappelons la décision historique prise en 2012 par les dirigeants du Pacifique, de souscrire aux Lignes directrices IDRL et d'encourager les pays du Pacifique à renforcer leurs cadres juridiques. Les dirigeants du Pacifique écoutent l'appel de leurs Sociétés nationales à donner la priorité aux Lignes directrices IDRL, et y répondent. Cette année, quand la tempête tropicale Pam a frappé le Vanuatu, les Lignes directrices IDRL ont été cruciales pour faire le lien entre l'aide internationale de grande ampleur et le système national d'intervention en cas de catastrophe. Sans cet important outil, le gouvernement aurait été très vite submergé par l'afflux d'aide internationale, ce qui se produit régulièrement dans les petits États insulaires. Les bureaux nationaux de gestion des catastrophes du Pacifique sont acquis à l'idée d'élaborer un ensemble de lignes directrices IDRL régionales, qui serviront de modèle aux gouvernements désireux de renforcer leurs cadres juridiques, permettant ainsi d'harmoniser et de normaliser les politiques et procédures des pays du Pacifique. Nous demandons à la communauté internationale, et c'est là notre principal message, de tenir compte de manière responsable de la capacité d'absorption du pays qu'elle cherche à aider. Ne laissons pas l'aide internationale prendre une ampleur telle, qu'elle a une incidence négative plutôt que positive.

La réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques figurent parmi les principaux objectifs politiques du Pacifique.

En 2010, le Pacifique a été la première région du monde à adopter une politique originale intégrant la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques. Malgré cela, la plupart des pays du Pacifique doivent encore renforcer leur environnement législatif pour intégrer l'engagement relatif aux savoirs traditionnels pris dans le Cadre d'action de Sendai. La Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe, élaborée récemment, est bienvenue et constituera un outil utile pour les gouvernements du Pacifique. Nous voudrions toutefois souligner que beaucoup de catastrophes naturelles soulèvent aussi un certain nombre de questions d'ordre juridique. Le fait que dans un avenir proche, les changements climatiques forceront de nombreux habitants du Pacifique à quitter définitivement leur maison, voire leur pays, crée de graves problèmes, notamment en matière de droit au logement, de droit à la terre et à la propriété, et de cadres juridiques. Pour aider les populations à s'installer ailleurs de façon paisible et durable, il sera essentiel de tenir compte des droits relevant de pratiques coutumières et ancestrales. Notre message à l'attention de cette réunion est simplement le suivant : nous saluons le travail accompli par la Fédération internationale en matière de droit relatif aux catastrophes dans le Pacifique. Le droit relatif aux catastrophes est un domaine en développement dans de nombreux pays, mais les Sociétés nationales du Pacifique sont déterminées à faire en sorte qu'il reste une priorité pour la région, et reçoive l'attention nécessaire. Je vous remercie.

S. E. Mme Anayansi Rodríguez Camejo, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de la République de Cuba à Genève

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, dans ce monde agité, où les conflits armés sont de plus en plus complexes et les solutions repoussées à plus tard, il devient essentiel de favoriser le développement, la diffusion et l'application des normes et des principes du droit international humanitaire.

Dans ce contexte, nous estimons que le renforcement du droit international contribuera au respect des objectifs et des principes établis dans la Charte des Nations Unies, du droit international, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale des États, de l'autodétermination des peuples et de la non-intervention dans leurs affaires internes. Les nobles idéaux humanitaires ne doivent pas être manipulés de façon sélective ou discriminatoire

1

2

3

4

5

pour justifier les violations de la Charte des Nations Unies et du droit international, qui touchent surtout les pays en développement.

À la lumière de ce qui précède, nous soulignons l'entière pertinence des Conventions de Genève de 1949 et de leurs Protocoles additionnels, ainsi que des principes directeurs de l'aide humanitaire internationale, entérinés par les Nations Unies. Ces instruments restent valables dans les opérations liées aux situations d'urgence humanitaire complexes qui surgissent dans le monde.

Pour trouver des solutions durables aux problèmes humanitaires contemporains les plus urgents, il faut lutter contre leurs causes profondes, dont le sous-développement et l'injustice de l'ordre économique mondial, les inégalités, la marginalisation et l'exclusion sociale, les conflits armés et l'insécurité, parmi beaucoup d'autres.

Il faut éliminer toutes les mesures coercitives unilatérales contraires au droit international, car leur application peut avoir une incidence négative sur la situation humanitaire des pays concernés. De même, il est urgent de renforcer les capacités nationales des pays en développement, car ce sont eux qui font les frais de telles situations.

À cette Conférence, nous devons relever l'important défi de trouver des moyens de favoriser un respect accru du droit international humanitaire. À ce sujet, l'initiative visant à créer un nouveau mécanisme de suivi se distingue. Nous estimons que ce mécanisme devrait être axé sur la promotion du dialogue intergouvernemental, les échanges d'expériences et la coopération internationale, et être doté d'une structure qui évite la politisation et l'utilisation sélective des nobles idéaux humanitaires. Il nous incombe à tous de veiller à ce que ce mécanisme ne devienne pas une plateforme à deux poids deux mesures, imposant aux pays du Sud de respecter les normes que les grandes puissances bafouent systématiquement dans l'indifférence. Cuba contribuera à la réalisation de cet objectif dans un esprit constructif et avec l'autorité morale que lui confère sa ferme détermination à respecter et à promouvoir le droit international humanitaire. Je vous remercie.

Mme Annie Burlot-Bourdil, directrice générale, Croix-Rouge française

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, je tiens à vous remercier de nous permettre de nous exprimer au cours de cette XXXII^e Conférence internationale, dont nous félicitons la Fédération internationale et le CICR pour sa parfaite organisation.

Les nouveaux fléaux créent de la vulnérabilité, et il est temps de mettre à profit les riches expériences couronnées de succès du collectif Croix-Rouge et Croissant-Rouge pour les combattre tous ensemble. Le pouvoir apolitique de l'humanitaire prendra alors tout son sens.

Nous nous réjouissons qu'une déclaration conjointe sur la protection et la réponse aux besoins et à la vulnérabilité des migrants ait été adoptée par le Conseil des Délégués et soit reprise dans une résolution de la Conférence internationale. Cette position n'est pas seulement de la responsabilité de chaque Société nationale; elle est aussi collective par l'ampleur exceptionnelle du phénomène. Partout dans le monde, les migrants ont pu s'adresser à la Croix-Rouge ou au Croissant-Rouge et bénéficier de notre emblème protecteur. De nombreuses Sociétés nationales mènent aujourd'hui des actions sans précédent d'accompagnement des migrants à l'intérieur de leurs frontières. Nous devons désormais nous pencher plus en amont sur la notion de parcours migratoire dans les domaines humanitaire, social, médical, psychologique, juridique et administratif. Ce parcours est dangereux et mortifère, et nous devons, à chacune de ses étapes, être présents et innovants dans nos actions auprès des migrants.

Dès leur premier point d'arrivée, les migrants doivent pouvoir exprimer pleinement leur choix de destination libre et consenti en disposant d'une information complète sur les pays de réception et leur dispositif d'accueil. Une mobilisation du Mouvement dans son ensemble est indispensable à cette fin. Nous vous proposons de constituer une équipe transnationale professionnelle de la migration, à l'instar des équipes d'intervention d'urgence que la Fédération internationale déploie avec succès depuis de nombreuses années. Cette équipe pourrait, dans le plus grand respect des droits de l'homme, apporter le soutien nécessaire sur les plans humanitaires, social, linguistique et du rétablissement des liens familiaux tout au long du parcours des migrants. En outre, nous saluons l'existence de supports génériques sur la migration établis par la Fédération internationale.

Nous remercions également la Fédération de son appui au niveau des bureaux de régions.

Toutefois, il est urgent d'élaborer une méthodologie concrète et de la mettre à la disposition des Sociétés nationales concernées. Il est essentiel de créer des outils utiles et fonctionnels, tels qu'une plateforme interactive de données qui nous permettra de mieux tirer parti de nos actions et d'avoir une véritable cartographie des points d'accueil et de repos pour les migrants.

Par ailleurs, je souhaiterais aborder un autre problème majeur qui est lié à la migration car il en est l'une des causes, celui des changements climatiques. Nous savons que les changements climatiques induisent déjà des catastrophes naturelles, qui sont plus fréquentes et d'une plus grande ampleur.

À l'heure où des discussions sur l'avenir de la planète sont en cours à Paris, nous, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, agissons au quotidien auprès des personnes vulnérables touchées par les effets du dérèglement climatique. Nous exhortons donc toutes les Sociétés nationales ici présentes ainsi que les gouvernements à signer l'engagement sur les changements climatiques, qui met notamment l'accent sur l'anticipation et la prévention des risques. C'est en nous fédérant avec nos États respectifs que nous pourrions amplifier notre action et faire en sorte de limiter l'impact des changements climatiques. Il en est de notre responsabilité. Je vous remercie.

S. E. Mme Suraya Dalil, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de la République islamique d'Afghanistan à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs, le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan est heureux et honoré de l'élection de Mme Fatima Gailani, présidente du Croissant-Rouge afghan, à la présidence de cette Conférence. Nous pensons que ses connaissances et son expérience pratique sont des atouts pour les débats et les décisions de cette Conférence.

Au nom du Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan, je voudrais remercier la Fédération internationale et le CICR pour les vigoureux efforts qu'ils ont déployés aux fins de la rédaction des résolutions et de l'organisation de cette

Conférence. Ma délégation souscrit à la déclaration que l'ambassadeur du Pakistan a faite au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

L'Afghanistan est un pays touché à la fois par des conflits chroniques et des catastrophes naturelles. Il est partie aux Conventions de Genève de 1949 et à deux Protocoles additionnels de 1977. Nous comprenons notre responsabilité de respecter le droit international humanitaire et le droit international humanitaire coutumier. Le Haut Conseil pour la paix, établi en septembre 2010, est l'instance afghane responsable du Programme pour la paix et la réintégration. Ses membres, des hommes et des femmes, s'emploient à ouvrir la voie à la paix et à la stabilité dans le pays, ce qui montre que la paix est l'une des grandes priorités du gouvernement et qu'il faut agir de façon à amener les groupes d'opposition armés à la table des négociations et les encourager à recourir à des processus démocratiques. Pour nous, l'appel à la paix doit être sincère et inclusif, et demande une vision et un engagement de long terme.

L'Afghanistan est signataire de nombreuses conventions, y compris celles contre les armes qui frappent sans discrimination, font des victimes civiles et produisent de nombreux effets socio-économiques ou autres négatifs. La 70^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés, proposée par l'Afghanistan, l'Australie et la France et coparrainée par 27 pays. Le dernier accident tragique de cette nature s'est produit à Kaboul le mois dernier, lorsque des restes explosifs de guerre ont explosé au milieu d'enfants, tuant huit d'entre eux. Nous condamnons les pertes civiles, notamment d'enfants et de femmes.

Selon les Nations Unies, l'Afghanistan compte parmi les 12 pays les plus vulnérables au monde en termes de risques de crise humanitaire et d'exposition aux catastrophes et aux aléas, tout en ayant la capacité de résilience et d'adaptation la plus faible. En conséquence, environ 250 000 Afghans sont touchés par des catastrophes naturelles chaque année. Depuis 2008, plus de 23 000 personnes sont déplacées chaque année par la destruction de leur logement par une catastrophe naturelle. L'Afghanistan est exposé à de multiples aléas comme les tremblements de terre, les hivers rudes, les glissements de terrain, les avalanches, les inondations, les sécheresses et les tempêtes de sable, qui menacent la population dans nombre de ses régions. Étant donné l'importance de l'action humanitaire, le gouvernement d'union nationale a créé un poste de ministre d'État pour la Gestion des catastrophes et les Affaires humanitaires.

1

2

3

4

5

Ce portefeuille comprend tous les aspects de la gestion des catastrophes, y compris la réduction des risques, l'efficacité des interventions et les cadres juridiques. Son titulaire coordonne les efforts des parties prenantes, tant gouvernementales que non gouvernementales, en vue d'une approche cohérente et systématique. Le contenu de la résolution 6 de la Conférence, en particulier la Liste de vérification qui l'accompagne, est important pour le renforcement des efforts en cours.

En conclusion, je voudrais souligner que l'Afghanistan se félicite du développement et du renforcement du droit international humanitaire, du droit relatif aux interventions en cas de catastrophe, et des normes relatives au traitement digne des travailleurs humanitaires et des groupes les plus vulnérables pendant les conflits et les catastrophes. Nous soutenons la procédure visant à établir le texte final du texte des résolutions sur la base d'un consensus, comme nombre d'États l'ont souhaité lors des réunions de consultation. Nous espérons qu'en collaborant les uns avec les autres, nous pourrions atténuer, et pour finir éliminer, toutes les formes de violence à l'égard des travailleurs humanitaires et des personnes vulnérables pendant les conflits et les catastrophes.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma sincère reconnaissance au pays hôte de cette Conférence, la Suisse. Nous tenons aussi à manifester notre gratitude au CICR, à la Fédération internationale, au Croissant-Rouge afghan et aux autres organisations humanitaires pour leur action en Afghanistan pendant les conflits et les catastrophes. Je vous remercie.

**S. E. M. Triyono Wibowo, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de la République d'Indonésie à
Genève**

(Original anglais)

Madame la Présidente, permettez-moi de commencer par vous féliciter d'avoir été désignée pour présider cette Conférence. Nous tenons aussi à remercier le CICR et la Fédération internationale pour les efforts qu'ils ont consacrés à la préparation de cette Conférence et pour leur soutien logistique. Nous sommes convaincus que la Conférence réussira à apporter des contributions concrètes conformes à notre objectif commun, qui est de promouvoir une action fondée sur les principes humanitaires. Nous reconnaissons en outre l'importance de ce rassemblement, au sein duquel les représentants des États collaborent avec les partenaires de l'action

humanitaire pour prendre, avec le Mouvement, des engagements conjoints. Le thème de la Conférence de cette année et de la Commission A, « Le pouvoir de l'humanité : les Principes fondamentaux en action », est révélateur de la nature des défis auxquels nous sommes confrontés et des mesures à prendre pour remédier à divers problèmes humanitaires qui touchent de nombreuses régions du globe. Il est par ailleurs important que toute action à entreprendre soit guidée par les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Nous faisons face, dans beaucoup de régions du globe, à de nombreuses crises humanitaires liées notamment à des conflits armés et à d'autres crises d'origine humaine. Nous continuons à nous attaquer à ces problèmes avec détermination, mais ces crises se poursuivent, année après année. Nous devons donc, et c'est important, intensifier nos efforts et nos engagements, adhérer pleinement au droit international humanitaire et mieux le respecter. Nous devons continuer à renforcer notre action pour nous attaquer aux risques et aux vulnérabilités sous-jacents susceptibles d'entraîner des crises humanitaires, qu'elles soient d'origine humaine ou causées par des catastrophes naturelles. Nous devons continuer à renforcer la résilience à tous les niveaux et faire passer le paradigme de l'action humanitaire de l'intervention à la prévention. Nous devons aussi veiller à ce que les femmes, qui constituent la majorité des personnes touchées par les crises et sont touchées de façon disproportionnée par les situations d'urgence humanitaire, disposent des mêmes possibilités que les hommes de formuler leurs aspirations et de participer à toutes les phases de l'aide humanitaire.

Nous sommes fermement convaincus que le règlement de certains problèmes humanitaires repose, entre autres, sur la mise en œuvre du droit international humanitaire, fondée sur les Conventions de Genève de 1949. Il est donc crucial que tous les acteurs appliquent et respectent mieux le droit international humanitaire aux échelons national, régional et mondial. L'Indonésie continue à prendre des mesures au niveau national en vue d'intégrer le droit international humanitaire et les principes humanitaires dans ses doctrines et procédures militaires. Le gouvernement mène les activités de diffusion nécessaires auprès de différentes parties prenantes afin de largement sensibiliser l'opinion publique à l'importance de cette branche du droit. Au niveau régional, le Gouvernement indonésien et plusieurs autres pays ont réalisé divers ateliers en vue d'offrir aux pays de la région un forum d'échange de meilleures pratiques en matière de mise en œuvre

du droit international humanitaire. En outre, nous participons à plusieurs initiatives internationales visant à sensibiliser le monde à la question de la protection des civils. Avec les Gouvernements de la Norvège, de l'Argentine et de l'Ouganda, nous avons organisé en 2013 la Conférence mondiale « Réclamer la protection des civils au nom du droit international humanitaire ». Enfin, nous coprésidons avec le Gouvernement du Japon les consultations régionales de 2014 sur la préparation du Sommet humanitaire mondial.

Permettez-moi de conclure en soulignant la nécessité d'une coordination et d'une communication accrues entre les acteurs de l'humanitaire et les gouvernements. Ce n'est que par des efforts coordonnés et concertés que nous pourrions réellement faire la différence sur le terrain, notamment en mettant à profit tout le potentiel de tous les acteurs de l'humanitaire. Je vous remercie.

Mme Bonnie McElveen-Hunter, présidente, Croix-Rouge américaine

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, la Croix-Rouge américaine est heureuse de s'exprimer devant cette Conférence. Ensemble, nous nous employons à satisfaire les besoins humanitaires à une échelle sans précédent. Dans le monde, plus de 60 millions de personnes – un nombre inégalé depuis la Seconde Guerre mondiale – ont quitté leur maison pour fuir la violence, l'insécurité et le dénuement. La crise syrienne, qui constitue l'un des principaux facteurs de déplacement, est emblématique de ce phénomène. Cette crise, comme d'autres situations d'urgence humanitaire de grande ampleur, maintient des millions de personnes dans la souffrance et l'incertitude. Pour les familles déplacées, l'incertitude quant au sort de leurs proches peut être l'épreuve la plus douloureuse. Heureusement, des volontaires et des collaborateurs dévoués du réseau mondial des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont présents, non seulement pour répondre aux besoins essentiels comme la nourriture, l'eau et le logement, mais aussi pour chercher activement à rétablir les liens familiaux des personnes séparées par un conflit ou une catastrophe, sachant que ce service est absolument vital pour préserver la résilience dans des circonstances extrêmement douloureuses.

Le renforcement de la résilience est l'une des pierres angulaires des programmes de la Croix-Rouge américaine, à la fois dans notre pays et à l'étranger.

Qu'il s'agisse d'installer des détecteurs de fumée dans les maisons de milliers de personnes aux États-Unis, ou de collaborer avec des communautés du Myanmar dans le cadre de projets de réduction des risques de catastrophe, nous sommes déterminés à créer des conditions dans lesquelles les populations sont plus en sécurité, en meilleure santé et mieux équipées pour affronter les difficultés et s'en relever. Nous ne réalisons pas ce travail vital seuls. En collaborant étroitement avec nos partenaires Croix-Rouge et Croissant-Rouge, nous pouvons faire face aux catastrophes lorsqu'elles frappent. Nous aidons les familles à se relever après une tragédie. Ensemble, nous élargissons notre portée pour atteindre les communautés les plus marginalisées et améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables.

Cette détermination à aider les populations à bâtir et renforcer leur résilience est incarnée par la Coalition d'un milliard pour la résilience – une initiative ambitieuse, un partenariat, une chance qui aura des effets positifs sur les communautés, les individus et les familles du monde entier. Cette initiative est lancée à un moment où la solidarité doit s'exercer d'urgence. D'ici une génération, quel regard nos enfants porteront-ils sur nous? Nous espérons vivement qu'entre autres nombreux accomplissements, nous aurons considérablement amélioré leur santé et leur bien-être, et mis un terme aux décès et aux maladies infantiles évitables. En tant que membre fondateur de l'Initiative contre la rougeole et la rubéole, la Croix-Rouge américaine concentre ses efforts sur le virus de la rougeole et son éradication depuis presque quinze ans. Avant le lancement de l'Initiative, en 2001, plus de 562 000 enfants mourraient de complications de la rougeole chaque année dans le monde. Depuis, la Croix-Rouge américaine et ses partenaires ont contribué à vacciner deux milliards d'enfants dans 88 pays, réduisant le taux de décès dus à cette maladie de 78 % à l'échelle mondiale. Il nous reste encore beaucoup à faire; plus de 300 enfants meurent chaque jour de complications de la rougeole, mais les progrès sont impressionnants et nous sommes fermement déterminés à éliminer cette maladie parfaitement évitable. Notre mission est toujours d'atteindre les laissés-pour-compte; elle nous donne de la dignité et un sens.

Peut-être Reinhold Niebuhr l'exprime-t-il le mieux: « Nous ne pouvons rien accomplir de valable dans la durée de notre vie; c'est pourquoi nous devons être sauvés par l'espérance. Rien de ce qui est vrai, beau ou bon ne trouve son plein sens dans le contexte immédiat de l'histoire; c'est pourquoi nous devons être sauvés par la foi. Rien de ce que nous accomplissons, aussi vertueux que ce soit, ne

1

2

3

4

5

peut être accompli seul; c'est pourquoi nous avons besoin d'être sauvés par l'amour». De toute évidence, c'est en mettant notre foi, notre espérance et notre amour au travail que nous devons honorer la noble et nécessaire mission des 190 Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ici, aujourd'hui, la Croix-Rouge américaine est fière de se tenir épaule contre épaule avec chacun d'entre vous.

M. Michael Legge, président, Croix-Rouge australienne

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, la Croix-Rouge australienne est préoccupée par le fait que le nombre de personnes déplacées, fuyant un conflit ou d'autres situations, n'a jamais été aussi élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce phénomène est véritablement mondial; les chemins de la migration sillonnent le monde dans toutes les directions, et les causes de cette migration sont variées. La migration forcée est un problème humanitaire particulier et pressant, et si les pays voisins sont généralement les plus touchés, aucun pays ne peut rester insensible à l'ampleur des besoins. Notre position de plus vaste mouvement humanitaire au monde dépend de la façon dont nous ferons face à cet extraordinaire défi. En Australie, nous nous intéressons de près aux questions liées à la migration et cherchons à apporter notre contribution aux niveaux local, national et international.

La Croix-Rouge australienne assure un suivi des conditions de vie des personnes détenues. Nous avons collaboré avec le gouvernement à la définition et à la mise en œuvre de solutions de substitution à la rétention des immigrants; nous avons aidé des milliers de personnes en quête de protection à être prises en charge dans des communautés; et nous fournissons des services de rétablissement des liens familiaux depuis des décennies. Nous coprésidons actuellement le Réseau Asie-Pacifique sur la migration avec la Croix-Rouge de Mongolie, et nous réjouissons à la perspective de travailler avec d'autres Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR pour continuer à apporter une aide humanitaire aux migrants dans la région. Nous sommes fortement favorables à une mobilisation accrue de toutes les composantes du Mouvement pour faire face aux importants problèmes humanitaires que rencontrent les personnes touchées par la migration d'un point de vue véritablement mondial.

Relativement à la migration, nous avons, en tant que Mouvement, un avantage: notre présence le long des

routes migratoires. Notre action dans les pays de départ et de destination nous conduit à penser à l'importance de l'appropriation locale. Qu'il s'agisse de contribuer aux efforts visant à contenir l'Ebola, d'être le premier à intervenir en cas de catastrophe naturelle ou de traiter les causes profondes de la migration, le système humanitaire est, nous le savons, plus performant et plus viable quand les Sociétés nationales sont aux commandes. La Croix-Rouge australienne favorise l'action humanitaire locale en aidant les Sociétés nationales à développer leurs capacités, en œuvrant au renforcement du droit international relatif aux interventions en cas de catastrophe, en réduisant les risques de catastrophe et en affermissant la résilience. Nous appelons à une action de l'ensemble du Mouvement dans ce sens.

La Conférence est confrontée à d'importantes questions liées au droit international humanitaire. Nous savons que le respect du droit international humanitaire est le seul moyen de protéger les populations civiles dans les conflits armés et de garantir un semblant d'humanité dans la guerre. Il est au cœur de notre Mouvement et la Croix-Rouge australienne a un vaste programme de droit international humanitaire. Nous nous attachons, non seulement en Australie mais aussi avec nos frères et nos sœurs du Pacifique, à renforcer la connaissance, la compréhension et la mise en œuvre du droit. Nous collaborons étroitement avec le Gouvernement australien à cet effet et le remercions pour son soutien dans cette tâche importante, primordiale pour un respect accru du droit. Le projet de résolution sur le respect du droit international humanitaire constitue une occasion historique de montrer qu'en tant que Mouvement, nous sommes prêts à relever le défi. La Croix-Rouge australienne vous encourage tous à soutenir ce projet. Je vous remercie.

S. E. M. Taonga Mushayavanhu, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République du Zimbabwe à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, permettez-moi de féliciter et de remercier le CICR et la Fédération internationale d'avoir organisé cette XXXII^e Conférence internationale qui rassemble les États, les Sociétés nationales et d'autres organisations internationales pour débattre, entre autres, de la nécessité de renforcer le respect du droit international humanitaire.

Le Zimbabwe est une nation qui a obtenu son indépendance à la suite d'un conflit armé prolongé.

C'est pour cette raison qu'il apprécie profondément l'importance et la place du droit international humanitaire, ainsi que le rôle vital du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les situations de conflit. Le Zimbabwe continue de bénéficier des activités de la Croix-Rouge du Zimbabwe, du CICR et de la Fédération internationale, qui interviennent en cas de catastrophe naturelle.

Le monde reste en proie à des conflits armés dont l'ampleur et la diversité sont diverses. Nous avons pour responsabilité de veiller ensemble à ce que les parties aux conflits adhèrent aux principes formant le droit international humanitaire. L'application et le respect de cette branche du droit doivent être universels, quels que soient l'ampleur du conflit, les parties engagées ou le lieu où se déroule le conflit. Pour nous, le droit international humanitaire reste un cadre juridique international pertinent pour régler les hostilités et le comportement des parties aux conflits armés, et protéger les populations civiles et les prisonniers de guerre. Nous considérons qu'il devrait aussi être observé dans les conflits armés non internationaux, car ils ont des conséquences identiques pour la population civile.

C'est en ce sens que le Gouvernement du Zimbabwe reconnaît que le respect du droit international humanitaire doit être renforcé. Néanmoins, cela doit se faire sans imposer de nouvelles obligations aux États parties, en particulier des obligations déjà remplies dans d'autres forums internationaux. Par ailleurs, nous voulons que les réunions annuelles proposées examinent les situations nationales et constituent des plateformes transparentes, qui traitent uniquement de questions relevant du droit international humanitaire.

Enfin, mon gouvernement soutient aussi les résolutions, relatives à la détention dans de cadre de conflits armés et à la violence sexuelle et sexiste. Le Zimbabwe abhorre la violence sexiste et a adopté des lois visant à en protéger les femmes et les filles. Par conséquent, nous prenons au niveau international une position ferme contre la violence sexiste. À l'heure actuelle, les médias nous abreuvent d'atrocités commises à l'égard des femmes et des jeunes filles dans les conflits armés. Nous avons la responsabilité d'agir. Je vous remercie.

M. Kansuke Nagaoka, ministre, Mission permanente du Japon à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, le Japon félicite le Mouvement international de la Croix-Rouge et du

Croissant-Rouge pour le 50^e anniversaire de ses sept Principes fondamentaux. Nous exprimons au Mouvement notre profond respect pour son dévouement à la cause humanitaire pendant ces 150 dernières années, et pour sa gestion des crises humanitaires actuelles, qui sont aggravées par des déplacements et des violences d'une ampleur sans précédent ces 70 dernières années, causés par des acteurs non étatiques. Le Japon adresse toutes ses félicitations à la Suisse et au CICR pour l'initiative visant à renforcer l'application du droit international humanitaire, et a contribué activement à d'importants débats à ce sujet. Nous avons hâte de voir à cette Conférence les résultats du travail accompli à ce jour, et souhaitons prendre part à la réunion des États prévue l'an prochain.

Le Japon souligne qu'il est important de prévenir la violence sexuelle dans les conflits, et se félicite de l'inclusion des catastrophes dans la résolution 3 sur la violence sexuelle et sexiste, qui doit être adoptée à cette Conférence. En coopération avec le CICR, Tokyo a accueilli en 2014 un symposium sur le sujet. Le Japon se joint au Royaume-Uni pour prendre un engagement sur la question et coorganiser une manifestation parallèle. Nous continuerons à coopérer étroitement avec le Mouvement en la matière.

Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, adopté à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe tenue en mars dernier, vise à : a) investir dans la réduction des risques de catastrophe dans une perspective de long terme; b) « reconstruire mieux », c'est-à-dire tirer les enseignements des catastrophes sur les moyens de surmonter les vulnérabilités et de reconstruire une société plus résiliente; et c) améliorer la coopération entre le gouvernement central et d'autres acteurs, notamment les autorités locales et la société civile. Ces priorités devraient concerner non seulement le matériel comme les infrastructures antisismiques, mais aussi l'immatériel, les modalités des secours humanitaires, les habitudes et les comportements des membres des communautés. Après le grand tremblement de terre de mars 2011, la Société de la Croix-Rouge du Japon et le Mouvement dans son ensemble ont joué un rôle déterminant en encourageant les communautés locales à apporter leur soutien et à mobiliser le soutien du monde entier.

Historiquement, le Japon a été la première nation d'Asie à adhérer à la Convention de Genève de 1864. La Société nationale japonaise a été l'une des cinq sociétés fondatrices de la Fédération internationale en 1919. Le Fonds de l'Impératrice Shôken, créé en 1912,

1

2

3

4

5

a ouvert la voie à l'assistance en temps de paix. Géré conjointement par la Fédération internationale et le CICR, il a financé plus de 600 projets dans 158 pays et régions au cours des 100 dernières années. Nous pensons qu'il continuera de contribuer humblement à démontrer le pouvoir de l'humanité dans toutes les régions du globe. Je vous remercie.

Mme Alina Orosan, directrice, Droit international et traités, ministère des Affaires étrangères de Roumanie

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, l'année 2015 marque le 50^e anniversaire de l'adoption des sept Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Une telle occasion mérite réflexion, en particulier sur la pertinence actuelle des Principes fondamentaux dans un environnement humanitaire très complexe, fragile et instable. Cette réflexion peut aboutir à une conclusion très simple : non seulement ces Principes guident efficacement le Mouvement depuis leur adoption il y a 50 ans, mais aussi, dans un monde troublé, ils sont plus pertinents et sensés que jamais, et constituent l'indispensable boussole éthique qui doit guider notre action.

La Roumanie continue d'attacher une grande importance à la promotion et à la mise en œuvre du droit international humanitaire. À la suite de la XXXI^e Conférence internationale, elle a ratifié le troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949 et, en avril 2014, le Traité sur le commerce des armes, contribuant ainsi directement à son entrée en vigueur, il y a tout juste un an. Nous disposons depuis février 2014 d'un nouveau Code pénal qui tient pleinement compte des dispositions pertinentes des traités du droit international humanitaire, notamment le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. En 2013, à l'initiative de la Commission nationale roumaine sur le droit international humanitaire, le 14 mai a été déclaré par la loi Journée nationale du droit international humanitaire, ce qui illustre l'importance que la Roumanie attache à la diffusion de cette branche du droit. Afin de marquer cette journée, les autorités roumaines, en collaboration avec la Croix-Rouge roumaine, organisent chaque année une série de manifestations visant à promouvoir le droit international humanitaire.

Dans un monde confronté à des besoins humanitaires sans précédent, nous pensons que le respect du

droit international humanitaire est un impératif à la fois moral et stratégique. Dans ce contexte, ma délégation tient à exprimer sa gratitude aux autorités suisses et au CICR pour avoir facilité le processus de consultation sur le renforcement de l'application de cette branche du droit de façon très ouverte, transparente et inclusive. La Roumanie partage entièrement l'avis selon lequel les mécanismes actuels de contrôle du respect du droit international humanitaire ne sont pas adéquats et doivent être améliorés. Nous soutenons donc fermement la résolution 2 de la Conférence internationale, ainsi que l'idée d'organiser régulièrement une réunion des États en vue d'établir un forum de discussion non politisé sur des questions thématiques et des rapports volontaires relatifs à la mise en œuvre du droit international humanitaire. Nous souhaitons en outre exprimer notre soutien à la résolution 1 de la Conférence internationale, tout en reconnaissant la nécessité de combler en priorité les lacunes du droit international humanitaire en matière de détention dans le cadre des conflits armés non internationaux. La privation de liberté en lien avec les conflits armés continue de susciter de vives inquiétudes; pour protéger les détenus, il est primordial d'appliquer le droit international humanitaire et d'adopter des normes claires en la matière.

De plus, la Roumanie salue la résolution 6 de la Conférence internationale et l'adoption de la Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe, un outil très important pour guider l'examen des cadres juridiques nationaux pertinents. Ma délégation souligne l'importance de la résolution 3 de la Conférence internationale, ainsi que la nécessité d'une action décisive de toute la communauté internationale, qui doit unir ses forces pour prévenir la violence sexuelle et sexiste, lutter contre l'impunité de ses auteurs, et protéger et soutenir les victimes.

Enfin, et surtout, ma délégation tient à manifester sa profonde gratitude aux travailleurs et aux volontaires de l'humanitaire, qui sont constamment exposés à des risques particuliers dans des environnements dangereux et des conditions d'insécurité. Leur précieuse contribution est vivement appréciée et illustre de façon très éloquente non seulement les Principes fondamentaux du Mouvement, mais aussi le pouvoir de l'humanité de sauver des vies et d'alléger les souffrances humaines.

La Roumanie souscrit sans réserve à la déclaration qui va être présentée au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Je vous remercie.

M. Filipe Nainoca, directeur général, Croix-Rouge des Fidji

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, le temps et la distance tiennent beaucoup d'États du Pacifique éloignés des problèmes auxquels le droit international vise à remédier. La paix et l'harmonie, dont nous sommes nombreux à profiter sur une très grande partie de la planète, mettent au défi ceux qui parmi nous défendent le droit international humanitaire, en particulier dans le Pacifique Sud, où nous ne devons pas relâcher notre vigilance. Les conséquences tragiques de la guerre ne sont que trop réelles pour nous tous, et cette prise de conscience et le mandat de notre Mouvement sous-tendent notre responsabilité commune de respecter et faire respecter les Conventions de Genève et les autres règles du droit international humanitaire. Certes, le droit international humanitaire et les Conventions de Genève sont des sujets rarement abordés par les parlements des petits États insulaires du Pacifique, mais la ratification des Conventions de Genève par Nauru, en juin 2006, a marqué l'acceptation universelle de ces instruments. Cependant, alors que l'on se félicite de l'universalité des Conventions de Genève, les violations du droit international humanitaire se poursuivent. Il ne fait aucun doute que le principal problème posé aujourd'hui par les conflits armés réside, non dans un manque de règles de la guerre, mais dans le respect insuffisant de ces règles. La loi ne peut être efficace que si elle est respectée; c'est ce qu'a reconnu la XXXI^e Conférence internationale. Nous savons aussi que le coût humain global de la guerre découle principalement des violations du droit international humanitaire. Forts de ce savoir, nous devons trouver les moyens de garantir un respect accru de ce droit en vue de réduire les souffrances humaines inutiles causées par les conflits armés.

Je me tiens devant vous pour exprimer le soutien de la Croix-Rouge des Fidji à la résolution 2 de la Conférence internationale. Ayant consulté mes collègues du Pacifique, j'ai la certitude que toutes les Sociétés nationales du Pacifique y apportent aussi un soutien résolu. S'il incombe au premier chef aux États de garantir le respect du droit international humanitaire, nous devons aussi reconnaître le rôle important que doivent jouer les Sociétés nationales du Pacifique dans la promotion de l'efficacité de la nouvelle plateforme proposée par la résolution. En vertu de notre rôle particulier d'auxiliaires et de notre mandat consistant à diffuser le droit international humanitaire et à aider les gouvernements à le

diffuser, nous encouragerons les États du Pacifique à participer pleinement à cette plateforme. Nous pensons que la région du Pacifique doit continuer, du fait de sa participation à des missions de maintien de la paix dans le monde entier, à prendre part au dialogue international sur la promotion du respect de cette branche du droit.

Ayant à l'esprit le souvenir de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que les violences et les troubles qui ont secoué notre région plus récemment, nous devons nous rappeler que nous sommes non seulement des habitants de l'océan Pacifique, mais aussi des citoyens de l'océan mondial. Pour incarner cette humanité commune, et donner à nos petites nations insulaires la capacité de renforcer le respect du droit international humanitaire et de faire face aux défis qui se posent à lui aujourd'hui, il est vital de mettre en place un système efficace de contrôle garantissant un respect accru en la matière.

Mme Salwa Eldaghili, chargée d'Affaires par intérim, Mission permanente de la Libye à Genève

(Original arabe)

Madame la Vice-Présidente, nous souhaitons tout d'abord exprimer nos sincères félicitations au Gouvernement suisse, au CICR, à la Fédération internationale, à la Commission permanente et aux membres du Conseil des Délégués pour l'organisation de cette Conférence. Nous vous adressons tous nos vœux de succès dans toutes les activités et manifestations de cette instance internationale, afin qu'elle obtienne les résultats escomptés et renforce le respect du droit international humanitaire.

Depuis la XXXI^e Conférence internationale, en 2011, notre monde assiste à des changements accélérés qui ont débuté avec les révoltes du Printemps arabe et se sont poursuivis par une explosion des conflits armés et les attentats commis par le groupe État islamique dans de nombreux pays, sans oublier l'attaque terroriste barbare perpétrée contre la bande de Gaza, entraînant la mort de milliers de civils et faisant des millions de réfugiés et de personnes déplacées. Mon pays a eu sa part d'événements tragiques, la Libye hébergeant plus de 400 000 personnes déplacées, auxquelles s'ajoutent plus d'un million de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Plus de 18 % des centres de santé ne fonctionnent pas faute de disposer des médicaments de base essentiels pour soigner les maladies chroniques, comme l'insuline, les vaccins et les anesthésiants, ainsi

1

2

3

4

5

que du matériel nécessaire pour les interventions chirurgicales d'urgence, les dialyses, etc. En outre, plus de 60% des hôpitaux sont inaccessibles car ils sont situés dans une zone de conflit. La situation sanitaire en Libye s'est considérablement détériorée, le système de santé s'étant totalement effondré. Selon nos informations en provenance du sud du pays, six cas de paludisme ont été recensés dans le district de Wadi Al Shatii, plus précisément dans la ville de Gardah.

Bien que nous apprécions grandement les efforts acharnés déployés par le CICR pour apporter une aide humanitaire aux personnes en détresse en Libye, nous nous demandons pourquoi des délégués internationaux de cette institution ne sont pas présents dans notre pays sous le prétexte de l'insécurité, alors qu'ils le sont dans des pays où les tensions sont plus vives et le degré d'insécurité plus élevé. Dans ce contexte, la délégation libyenne demande :

- 1) d'accélérer l'envoi de délégués internationaux du CICR en Libye, en vue de suivre de près la détérioration de la situation humanitaire;
- 2) de s'abstenir de traiter directement avec les organisations humanitaires non gouvernementales en Libye sans coordination préalable avec le Croissant-Rouge libyen, qui est la seule entité légitime dans le domaine des affaires humanitaires et la seule habilitée à agir dans ce domaine dans le pays.

En conclusion, nous espérons que le CICR conservera la neutralité pour laquelle il est renommé depuis sa création et qu'il veillera à ne pas se laisser entraîner dans des différends d'ordre politique, afin de garantir en permanence le plein respect de toutes les parties au conflit. Je vous remercie.

M. Hamadou Konaté, ministre de la Solidarité, de l'action humanitaire et de la reconstruction du Nord de la République du Mali

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, cette Conférence est pour moi une occasion de saluer, au nom du Gouvernement malien, le CICR et la Croix-Rouge malienne pour l'assistance qu'ils ont fournie et continuent de fournir depuis que mon pays a été confronté à une crise menaçant la sécurité.

En effet, de mars 2012 à août 2013, le Mali a connu une situation d'instabilité politico militaire et d'insécurité qui a fragilisé les institutions de la République et entraîné un déplacement massif des populations des régions du Nord vers les pays limitrophes, le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie, ainsi que l'abandon de toute la zone du nord de notre pays par les services sociaux de base.

Cette situation humanitaire sans précédent a été suivie de la destruction du tissu socio-économique et de violations sans précédent des droits humains.

Tout au long de cette crise, le Mali a bénéficié de l'accompagnement et de l'appui de tous les partenaires humanitaires au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui lui ont permis de se relever dans la dignité et de faire face aux besoins humanitaires essentiels.

La Croix-Rouge était au premier rang de l'action humanitaire au Mali. Les villes de Gao et de Tombouctou, tombées aux mains des groupes armés, n'ont pu remplir leurs devoirs élémentaires et satisfaire leurs besoins fondamentaux que parce que ces acteurs humanitaires sont restés sur place et ont aidé à faire face à l'essentiel.

Le Mali salue le courage des travailleurs humanitaires, qui portent assistance aux populations civiles et qui n'ont jamais cessé de le faire dans le nord de notre pays, souvent au péril de leur vie. Le Mali condamne toutes les attaques terroristes qui visent des convois humanitaires et souvent les convois du CICR. C'est l'occasion ici de rendre un vibrant hommage à tous les humanitaires, hommes et femmes, qui sont tombés sous les balles de terroristes et de djihadistes agissant au mépris des principes du droit international humanitaire.

Si après la signature des Accords, la crise est aujourd'hui derrière vous, il faut reconnaître que notre pays vit encore des moments difficiles dus à la timidité du retour des populations déplacées et aux défis que posent la reconstruction des services sociaux de base, l'atténuation de l'insécurité alimentaire, la sécurisation de l'espace humanitaire, et le renforcement de la cohésion sociale et des droits humains.

Le Mali y fait face et il le fait facilement grâce à la solidarité internationale, sous-régionale et régionale. Le Mali soutient la résolution relative au renforcement du droit humanitaire international. Il soutient la mise en place de mécanismes de suivi de l'application du droit international humanitaire parce qu'il pense que dans une situation d'insécurité et de conflit, c'est le respect d'un certain nombre de règles qui permet à l'humanité de vivre dans un confort qui soit acceptable au XXI^e siècle.

Une fois de plus, au nom du Gouvernement du Mali, je vous exprime toute la gratitude du peuple malien envers le Mouvement et la Croix-Rouge malienne.

Le Mali adhère totalement aux Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. Le Mali salue la solidarité et la fraternité internationales, sans lesquelles il serait difficile de parler d'humanité. Je vous remercie.

S. E. M. Ahmed Bamarni, ambassadeur, directeur du Bureau des organisations internationales et des conférences, Irak

(Original arabe)

Madame la Vice-Présidente, la délégation irakienne souhaite faire part de sa gratitude envers la Fédération internationale pour les immenses efforts qu'elle a déployés afin d'organiser et de faciliter la tenue de cette Conférence.

La XXXII^e Conférence internationale se tient dans un contexte marqué par de graves difficultés à plusieurs niveaux. Comme vous le savez, l'Irak fait face à d'énormes défis depuis que le groupe terroriste État islamique a envahi des régions du nord et de l'ouest du pays, massacrant des milliers de citoyens innocents, n'épargnant ni les enfants, ni les femmes, ni les personnes âgées, vendant même des femmes irakiennes Yazidi comme prisonnières de guerre. Ce groupe terroriste a détruit des églises, des mosquées et des sites archéologiques. Il n'a ni religion ni doctrine; il prétend appartenir à l'islam, mais celui-ci condamne strictement de tels actes. Le groupe État islamique va à l'encontre de toutes les valeurs humaines, déclare la guerre à la communauté internationale et ne reconnaît aucune loi ou réglementation internationale. L'Irak est en première ligne du conflit avec le groupe État islamique, qui est reconnu dans le monde entier comme une organisation terroriste transnationale opérant au-delà des frontières et n'ayant aucune patrie ou origine. Les membres du groupe État islamique sont de nationalités différentes et leur objectif principal est de détruire l'ordre mondial et ses organisations internationales, d'imposer leurs codes brutaux, qui sont de tuer, de massacrer, voire de brûler vifs des êtres humains, et de semer la terreur dans le monde entier. La communauté internationale est donc en guerre contre eux.

Depuis que le groupe État islamique exerce son emprise sur plusieurs régions de l'Irak, plus de trois millions d'Irakiens ont été contraints de fuir leur foyer, et l'Irak héberge plus de 280 000 réfugiés syriens. Le Gouvernement irakien et le gouvernement régional

du Kurdistan se sont engagés, malgré la baisse de leurs ressources financières de base et la chute des prix du pétrole, à répondre aux besoins essentiels des Irakiens déplacés et des réfugiés syriens. Nous souhaitons exprimer notre gratitude envers tous les États et toutes les organisations humanitaires et internationales qui ont aidé et qui continuent d'aider l'Irak à faire face à ces besoins.

En février 2015, l'Irak a mis en place la Commission nationale permanente pour le droit international humanitaire. Celle-ci est considérée comme la référence principale dans le domaine du droit international humanitaire et jouit d'un statut consultatif auprès du Gouvernement irakien dans ses domaines de compétence. Elle examine toutes les violations des droits de l'homme commises durant les conflits et peut accueillir des spécialistes nationaux et internationaux en fonction des besoins.

Nous savons que les États souverains et les parties aux conflits armés qui reconnaissent l'ordre international et le droit international respecteront les dispositions relatives au droit international humanitaire. Mais une question se pose: quel est l'impact du droit international humanitaire sur un groupe terroriste comme le groupe État islamique, qui utilise toutes les formes de brutalité à l'égard des individus sur lesquels il exerce son contrôle? Il faut donc insister sur le fait qu'aucun statut juridique ne doit être accordé au groupe État islamique et à ses organisations sœurs.

Dans le cadre de cette instance mondiale essentielle, il convient de souligner que les armes nucléaires constituent une grave menace pour l'humanité, l'environnement ainsi que les infrastructures et le climat mondiaux. Nous confirmons la détermination de l'Irak à respecter les dispositions pertinentes des conventions et des traités internationaux relatifs à la menace nucléaire. En outre, le soutien apporté par l'Irak à l'engagement humanitaire soumis par l'Autriche reflète notre volonté d'appuyer tous les efforts déployés pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Je vous remercie.

S. E. M. Jean-Marc Hoscheit, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Grand-Duché de Luxembourg à Genève

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration qui sera présentée sous peu au nom de l'Union européenne. Mon pays se

1

2

3

4

5

félicite des thèmes retenus pour la XXXII^e Conférence internationale. Dans un monde sur lequel continuent de peser des conflits et des catastrophes naturelles, cette Conférence se tient à point nommé pour discuter des défis posés au système humanitaire actuel et pour réaffirmer le pouvoir de l'humanité.

Mon pays salue avec émotion le travail remarquable mené par le Mouvement dont les personnels et les volontaires œuvrent quotidiennement dans des contextes complexes et dangereux, souvent au péril de leur vie.

Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouent un rôle primordial dans la bonne mise en œuvre des principes humanitaires. Vous me permettez d'exprimer une fierté toute particulière pour l'action menée par la Croix-Rouge luxembourgeoise à cet égard. Ainsi, membre fondateur de l'unité Recherche sur le logement (Shelter Research Unit), la Croix-Rouge luxembourgeoise apporte, avec ses Sociétés sœurs, des solutions innovatrices d'hébergement adaptées aux contextes, aux cultures et aux besoins des personnes vulnérables. Vous pouvez d'ailleurs voir un exemple de cet effort à l'entrée même de notre Centre de conférences.

Nous saluons par ailleurs la mobilisation rapide et efficace de la Croix-Rouge luxembourgeoise dans le cadre de la crise des réfugiés et des migrants qui touche actuellement l'Europe. Cette aide apportée aux personnes arrivées au Luxembourg continue d'être exemplaire.

Le Luxembourg est particulièrement alarmé par le prix que les civils, en particulier les femmes et les enfants, paient dans les conflits armés. Les enfants sont les principales victimes des conflits. Privés d'éducation et de stabilité, témoins de barbaries, ils sont particulièrement vulnérables. Nous avons pu approfondir ce constat lors d'une manifestation parallèle que nous avons organisée hier avec la Suisse et Mme Zerrougui, représentante spéciale du secrétaire général des Nations Unies pour les enfants et les conflits. Dans beaucoup de contextes, les femmes continuent à être victimes de violences sexuelles et sexistes. La résolution sur la violence sexuelle et sexiste intervient donc à point nommé et a notre plein appui.

Il est de notre responsabilité collective de mettre fin à l'indicible souffrance des populations dans les zones de conflit et à l'impunité dont continuent de jouir les auteurs des crimes les plus graves. Nous condamnons fermement tout acte de violence dirigé

contre les civils ainsi que contre des infrastructures civiles, telles que les hôpitaux et les écoles. La stricte application du droit international humanitaire, dont l'objectif est de protéger les personnes civiles et de limiter les effets des conflits armés, est essentielle. Le droit international humanitaire est un instrument indispensable pour garantir la protection des victimes des conflits.

Or, tout corps de règles est dépourvu de valeur s'il n'est pas respecté dans les faits. Je voudrais, dans ce contexte, exprimer le plein appui du Luxembourg à la résolution sur le renforcement du respect du droit international humanitaire. La mise en place d'un nouveau mécanisme visant à créer un forum d'échanges et de dialogue entre États sur les questions thématiques liées au droit international humanitaire est à nos yeux indispensable, et nous sommes persuadés qu'au terme de quatre ans de négociations, toutes les garanties sont données à ceux qui hésiteraient encore. Le moment est venu de décider et d'agir !

Enfin, cette Conférence marque une étape importante six mois avant la tenue du Sommet humanitaire mondial. Nous souhaitons qu'Istanbul débouche sur un nouvel engagement politique à haut niveau pour faire face aux défis actuels et futurs en intégrant les efforts de tous les acteurs, même au-delà du système humanitaire. Nous avons là une chance de rendre l'action plus efficace et de faire face aux causes profondes des crises. Ne la ratons pas. Je vous remercie

**M. Alejandro Alday, conseiller juridique,
ministère des Affaires étrangères, Mexique**

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, le Mexique est heureux que l'anniversaire des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soit célébré précisément pendant cette XXXII^e Conférence internationale.

Tout au long des 50 dernières années, le Mouvement a consolidé son éminente présence en tant qu'acteur humanitaire international. Dans le même temps, de nouveaux facteurs, de plus en plus complexes, comme l'évolution technologique des armes, le réchauffement de la planète, les pandémies et l'apparition de nouveaux acteurs dans les conflits armés menacent le bien-être de la société en général. La forte intensification des conflits armés et des catastrophes naturelles de notre époque est indéniable.

Le Mexique est convaincu que les Principes fondamentaux restent d'actualité et indispensables. Nous saluons le Mouvement pour son initiative visant à réaffirmer ces Principes et considérons que les recommandations auxquelles ce processus a abouti constitueront une base très utile pour la définition de stratégies permettant de faire face aux défis mondiaux contemporains.

En outre, je voudrais vous faire part de la collaboration très enrichissante du Mexique avec les composantes du Mouvement, et notamment de sa coopération avec la délégation régionale du CICR, installée dans mon pays depuis 2002. Cette délégation apporte un soutien inestimable aux autorités nationales en formant les forces armées au droit international humanitaire et aux principes applicables à l'usage de la force.

De même, le Mexique entretient une collaboration étroite avec la Croix-Rouge mexicaine, qui dispose d'ailleurs d'un des plus vastes réseaux de volontaires au monde et remplit de façon exemplaire sa fonction d'auxiliaire des pouvoirs publics. C'est la seule Société nationale du monde à être directement intégrée au système national de protection civile. Elle fait aussi partie de la Commission nationale pour les situations d'urgence et du Comité consultatif national de la normalisation de la protection civile et la prévention des catastrophes.

Par ailleurs, le Mexique a favorisé l'échange d'informations sur les bonnes pratiques en matière de définition, de prévention et d'atténuation des risques dans des forums régionaux et internationaux. En mars dernier, au Japon, il a été l'un des promoteurs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. La Commission intersectorielle de droit international humanitaire, établie au Mexique, bénéficie dans son travail du soutien inestimable du CICR et de la Croix-Rouge mexicaine. Parmi les principaux résultats auxquels elle a abouti, figurent l'élaboration du règlement instaurant un mécanisme de sanctions de l'usage abusif des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge, l'inscription de neuf sites archéologiques mexicains sous la protection de l'UNESCO, et la réalisation d'un cours annuel de droit international humanitaire.

À l'heure actuelle, le principal défi ne réside pas dans l'absence de normes de droit international humanitaire, mais dans la non-application des normes en vigueur. Le CICR et des États partagent cet avis. Le Mexique reconnaît le travail méritoire réalisé ces dernières années par le Gouvernement suisse et le CICR en vue d'examiner de nouveaux mécanismes

de dialogue permanent sur ces thèmes, et leur en est reconnaissant.

Comptant parmi les principaux promoteurs de l'initiative de sensibilisation aux conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, et dans le cadre de l'initiative humanitaire engagée pour combler le vide juridique concernant l'interdiction de ces armes, le Mexique réaffirme que l'utilisation de ces armes n'est pas conforme aux principes du droit international humanitaire, et que leur élimination et leur interdiction constituent une priorité. Nous reconnaissons par ailleurs qu'il est difficile de garantir que les transferts d'armes classiques se fassent de manière responsable, de sorte à éviter qu'elles ne soient utilisées pour commettre des violations du droit international humanitaire. En ce sens, le Traité récemment adopté sur le commerce des armes marque un tournant. Enfin, les résultats de cette Conférence internationale seront de la plus haute importance pour le Sommet humanitaire mondial de 2016, étant donné qu'à l'heure actuelle, 80% de l'aide humanitaire sert à remédier aux effets des conflits armés, et 20% à parer aux conséquences des catastrophes. Je vous remercie.

S. E. M. Trung Thanh Nguyen, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République socialiste du Vietnam à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, chaque matin au réveil, nous apprenons des nouvelles bouleversantes, les médias nous parlent d'enlèvements, de meurtres, de bombardements, de migration et de changements climatiques. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, souffrent. Et il y a bien d'autres histoires tragiques, dont les médias ne parlent pas. L'humanité est confrontée à des problèmes graves et violents. Dans le passé, mon pays n'a que trop bien connu les immenses souffrances que causent les conflits armés, surtout dans les populations civiles. La «petite fille au napalm» est devenue le symbole d'une guerre abominable. Plus de 40 ans après, cette guerre continue d'infliger des blessures extrêmement douloureuses à des dizaines de milliers de personnes. Nous devons renforcer le respect du droit international humanitaire, en particulier des Conventions de Genève de 1949 et de leurs Protocoles additionnels. Il apparaît aujourd'hui plus que nécessaire d'établir un forum de dialogue régulier entre États sur les questions relatives au

1

2

3

4

5

droit international humanitaire et à l'amélioration du respect de cette branche du droit.

À cet égard, tout en étant favorables à ce que les États tiennent régulièrement des réunions, nous estimons que ces réunions devraient se concentrer sur la mise en œuvre du droit international humanitaire et reposer sur les principes du volontariat, d'un consensus non contextuel et de la non-politisation, plutôt que viser à formuler des amendements aux traités en vigueur, voire de nouvelles normes. Concernant les rapports nationaux sur la mise en œuvre, nous considérons que ce mécanisme de compte rendu devrait être mis en place sur la base du volontariat et sans faire peser de charges financières et opérationnelles sur les États.

S'agissant de la protection des personnes privées de liberté, nos discussions semblent s'orienter vers une poursuite du débat en vue de réaliser les progrès supplémentaires nécessaires pour garantir la protection juridique des personnes privées de liberté dans le contexte des conflits armés non internationaux. Il faut notamment déterminer avec prudence la branche du droit international régissant le traitement des détenus dans les conflits armés non internationaux. En cas d'absence de consensus, il serait préférable d'adopter un instrument non contraignant pertinent à l'issue d'un processus intergouvernemental.

Le problème de la violence sexuelle et sexiste pendant et après les conflits revêt elle aussi de l'importance dans le contexte des conflits armés. Ma délégation dénonce toutes les formes et manifestations de violence à l'égard des femmes, en particulier des jeunes filles, qui souffrent le plus pendant et même après les conflits armés. Elle est favorable à l'adoption de mesures concrètes visant à sensibiliser à la violence sexuelle et sexiste et à l'éliminer. Le Vietnam participe d'ailleurs à divers programmes nationaux et internationaux en la matière, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous appuyons donc les mesures proposées pour contribuer à éradiquer ce phénomène absolument honteux, dans les conflits armés, tant non internationaux qu'internationaux.

Ma délégation restera ouverte et prête à nouer et à poursuivre le dialogue constructif nécessaire pour que cette importante manifestation soit couronnée de succès. Elle est déterminée à renforcer les opérations humanitaires internationales essentielles dans le but de faire une réelle différence sur le terrain. Je vous remercie.

**M. Ehssan Taieb, secrétaire général,
Organisation islamique internationale de
secours, Royaume d'Arabie saoudite**

(Original anglais)

Je suis Ehssan Taieb, secrétaire général de l'Organisation islamique internationale de secours en Arabie saoudite.

(Original arabe)

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi de saluer les secours et d'exprimer notre respect et notre reconnaissance envers le Gouvernement suisse, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, ainsi que tous ceux qui ont contribué à la préparation et à l'organisation de cette Conférence. L'Organisation islamique internationale de secours est une organisation volontaire populaire. Active depuis plus de 30 ans, elle est devenue l'une des ramifications du réseau de bonnes actions de l'Arabie saoudite. Son objectif humanitaire est de venir en aide aux personnes dans le besoin, indépendamment de leur pays d'origine, de leur couleur ou de leur religion, sur la seule base de la responsabilité envers l'humanité. L'Organisation offre des services divers, liés notamment aux secours, à l'éducation, à la protection sociale, à la santé et au développement, et ce dans la plupart des pays du monde, par le biais de représentants et de bureaux répartis dans différents pays et continents. Elle a pour slogan : « Secours, développement et reconstruction en paroles et en actes ».

Pendant la période 2014-2015 (l'an 1434 du calendrier hégirien), 7 056 348 personnes ont bénéficié des projets et des programmes parrainés par l'Organisation. La répartition des bénéficiaires par continent est la suivante : 5 377 882 personnes en Asie ; 1 623 528 en Afrique ; et 54 938 en Europe. Depuis que les événements en Syrie et au Yémen dominent la scène humanitaire, entraînant un nombre considérable de victimes dont des réfugiés, des personnes déplacées, des blessés, des sans-abris, des personnes dans le besoin et des personnes handicapées, l'Organisation concentre toute son attention sur les populations touchées dans ces deux pays, sans pour autant réduire les programmes ordinaires de secours et les nombreux projets de développement qu'elle est déterminée à mener. L'Organisation s'est engagée à fournir du matériel et une assistance humanitaire en Syrie et a annoncé des contributions pour un total de 40 millions de dollars lors de conférences internationales tenues au Koweït. Elle a déployé des efforts, du matériel et des capacités humaines pour fournir des secours aux victimes du conflit

meurtrier en Syrie, où son budget total était de près de 26 322 368 dollars É.U. au 30 avril 2015, en coordination avec les Nations Unies, l'Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge, la Commission nationale saoudienne, des organes gouvernementaux et des institutions humanitaires du Liban, de Jordanie, de Turquie et d'Égypte. Au Yémen, l'Organisation a été chargée de participer à la Campagne du Gardien des deux lieux saints visant à fournir des secours d'urgence aux Yéménites pendant un an, avec un budget de 54 millions de dollars É.U. Plus de 250 000 Yéménites dans le besoin ont bénéficié de cette campagne, pour l'essentiel ceux touchés par les événements tumultueux dont leur pays est le théâtre.

Outre les activités menées en Syrie et au Yémen, les équipes médicales de l'Organisation ont posé des cathéters et opéré à cœur ouvert sur 51 patients au Soudan, soigné plus de 7 000 enfants somaliens souffrant de malnutrition dans le camp de Tryon à Mogadiscio, opéré à cœur ouvert plus de 1 200 enfants yéménites avec l'aide de chirurgiens saoudiens volontaires et pratiqué des chirurgies de l'appareil urinaire dans de nombreux pays. L'Organisation a réalisé des milliers d'opérations de chirurgie ophtalmologique conformément aux accords de coopération conclus avec Sightsavers et le Secrétariat des organisations britanniques du Jubilé de diamant, lesquels ont permis aux trois institutions de collaborer dans le cadre du Programme de lutte contre la cécité en Tanzanie, au Tchad, en Érythrée, au Soudan et au Pakistan. Environ 20 000 personnes touchées par les pluies torrentielles dans le sud de l'Albanie ont bénéficié de la campagne de secours lancée par l'Organisation, tandis que 15 000 personnes ont reçu une aide au Bénin à la suite des inondations survenues dans le pays. Des centaines de tonnes de riz et de sucre ont été distribuées à près de 140 000 personnes au Niger et au Burkina Faso, tandis que 2 541 000 familles ont bénéficié de la campagne engagée par l'Organisation pour venir en aide aux victimes de la guerre dans la région du Kordofan, dans l'ouest du Soudan, où d'énormes quantités de maïs, de sucre et de pétrole ont été distribuées. Durant le mois sacré du Ramadan, 32 211 paniers contenant des articles alimentaires de base pour les ménages ont été distribués dans 21 pays. L'Organisation a joué un rôle important en publiant des bulletins de sensibilisation et de prévention afin de lutter contre la maladie à virus Ebola.

Ces éléments offrent un résumé et quelques exemples des activités opérationnelles de l'Organisation. Nous avons par ailleurs participé activement à l'organisation du Forum international pour l'action

humanitaire à Djeddah (Arabie saoudite), en collaboration avec nos partenaires dans le domaine humanitaire, tels que l'Organisation de la coopération islamique et le CICR. Il convient de noter que le Forum a examiné plusieurs aspects juridiques de l'action humanitaire.

L'Organisation a également participé aux conférences pour l'aide au peuple yéménite, tenues en Turquie, à la 2^e et à la 3^e Conférence internationale d'annonce de contributions humanitaires à la Syrie tenues au Koweït, et à la Conférence sur la lutte contre la cécité organisée aux Émirats arabes unis, sous les auspices de Sightsavers International.

Ce n'est là qu'un aperçu de l'énorme travail mené par l'Organisation islamique internationale de secours. Nous adressons aux membres de cette Conférence tous nos vœux de succès dans leur action humanitaire dans le monde d'aujourd'hui, où les êtres humains sont la proie de conflits confessionnels, ethniques et politiques qui font des millions de victimes, et où les populations touchées attendent de nous que nous leur venions en aide. Que Dieu nous accorde de réussir !

S. E. M. Peter Sørensen, ambassadeur, chef de la Délégation permanente, observateur permanent de l'Union européenne à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, j'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. Nous observons aujourd'hui une multiplication des crises et des conflits armés, aux conséquences humanitaires effroyables. Le nombre de personnes déplacées de force est sans précédent. Nul n'est épargné par ce phénomène, pas même l'Europe. L'Union européenne a exposé sa gestion de la crise des réfugiés dans l'Agenda européen en matière de migration. Nous saluons l'intervention massive du Mouvement face à cette crise et continuerons d'appuyer les opérations en faveur des plus vulnérables le long des routes migratoires.

La protection des populations civiles dans les situations de conflit continue de susciter une vive préoccupation. Les femmes et les enfants sont les plus touchés par les conflits actuels. Nous appelons à respecter le droit international humanitaire et les principes fondamentaux de l'action humanitaire. Nous soutenons avec force la résolution 2 de la Conférence internationale. Il est essentiel d'établir un dialogue plus systématique et régulier pour renforcer

1

2

3

4

5

le respect du droit international humanitaire. Nous soutenons avec force la mise en place d'une réunion régulière et volontaire des États, offrant un forum de discussion sur des questions thématiques et les rapports nationaux de mise en œuvre du droit international humanitaire. En outre, nous nous attacherons à promouvoir et à encourager les travaux et les études visant à développer et éclairer la dimension du genre dans le droit international humanitaire. Nous rappelons que la privation de liberté est un fait ordinaire et attendu dans toutes les situations de conflit armé. Nous nous félicitons donc de la résolution 1 de la Conférence internationale.

L'Union européenne, les États membres et les Sociétés nationales restent vivement préoccupés par la violence sexuelle et sexiste dans les conflits, les crises humanitaires et autres situations de catastrophe. L'Union européenne a renforcé son engagement contre la violence sexuelle et sexiste dans le contexte de l'aide humanitaire, en adoptant en 2013 une politique d'égalité hommes-femmes, et plus récemment un Plan d'action sur l'égalité des sexes. Nous saluons la ferme détermination du Mouvement à prévenir la violence sexuelle et sexiste, et à y faire face, en particulier sa politique de tolérance zéro vis-à-vis des actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par ses collaborateurs et ses volontaires. Nous tenons à rappeler le problème des violences qui touchent les blessés et les malades, les personnels de santé, les structures médicales et les moyens de transport sanitaire. Il suffit de jeter un œil hors de cette salle de conférence pour en voir les effets. Nous saluons la résolution 4 de la Conférence internationale, qui vise à rendre la fourniture de soins de santé plus sûre dans les conflits.

Nous prenons en compte l'appel lancé aux Sociétés nationales et aux États, leur demandant d'œuvrer ensemble à la réalisation des engagements contenus dans le Cadre d'action de Sendai et des Objectifs de développement durable. Il est vital d'assurer une mise en œuvre efficace, et notamment d'adopter une approche commune de l'adaptation aux changements climatiques et de réduire les facteurs de risque sous-jacents. Les acteurs locaux, comme les Sociétés nationales, jouent en cela un rôle vital. Nous nous félicitons de la Coalition d'un milliard pour la résilience, en particulier parce qu'elle reconnaît ce rôle des acteurs locaux et communautaires. Je vous remercie.

**S. E. M. Ajit Kumar, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de l'Inde à Genève**

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, cette Conférence est importante alors que nous célébrons le 50^e anniversaire des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous remercions le président du CICR, le président de la Fédération internationale, leurs équipes compétentes et la Commission permanente pour les efforts qu'ils ont déployés sans relâche pour préparer cette Conférence essentielle. Les crises humanitaires complexes et l'époque troublée que vit le monde constituent un environnement difficile à gérer pour la communauté internationale. Le rôle que joue le CICR, en tant qu'intermédiaire et que partenaire humanitaire, s'est révélé crucial à maintes reprises face aux situations complexes actuelles. Les Sociétés nationales ont aussi démontré leur immense contribution à cet égard.

L'Inde apprécie vivement le rôle indépendant et impartial du CICR dans l'atténuation des souffrances des victimes des conflits armés. Il reste primordial que le CICR respecte son mandat et les principes fondamentaux de neutralité, d'indépendance et de confidentialité. Ces principes garantissent le statut unique du CICR parmi les acteurs humanitaires, et doivent être préservés.

L'Inde croit fermement au respect du droit international humanitaire. Étant partie aux quatre Conventions de Genève, elle est attachée au respect de ce droit et l'appuie en permanence. Nous pensons que le droit international humanitaire et les mécanismes en vigueur restent le cadre le plus adapté pour régler la conduite des parties aux conflits armés et fournir une protection aux populations touchées. Aujourd'hui, il faut améliorer les mécanismes en vigueur afin de garantir un respect et une application accrues du droit international humanitaire. C'est ce à quoi doivent tendre nos efforts collectifs. La Croix-Rouge de l'Inde est devenue un pilier indispensable de l'assistance humanitaire dans notre pays.

L'Inde comprend les préoccupations humanitaires qui ont été mises en évidence en amont de cette Conférence. Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté dans les conflits armés non internationaux suppose une réelle mise en œuvre des protections existantes. Il est essentiel de renforcer les capacités

des institutions nationales chargées de la sécurité et de la justice, et de leur assurer un financement adéquat. La communauté internationale devrait agir et s'allier avec les autorités nationales, à leur demande, en vue de renforcer leurs capacités. Les acteurs humanitaires, et notamment les volontaires, venant en aide aux populations touchées par un conflit armé doivent bénéficier d'une couverture d'assurance. Ils doivent travailler conformément aux cadres juridiques applicables et ne doivent pas, même involontairement, donner une légitimité à l'espace opérationnel des groupes terroristes armés.

La violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit doit rapidement faire l'objet d'enquêtes, et ses auteurs doivent être poursuivis conformément aux lois applicables. Ensemble, nous devons veiller à mettre fin à la stigmatisation des victimes, à la banalisation des crimes et à l'impunité. Pour terminer, l'Inde se réjouit à la perspective des débats de la Conférence. Je vous remercie.

M. Boniface Ebode, secrétaire général, Croix-Rouge camerounaise

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, qu'il me soit permis de vous adresser, au nom de la délégation camerounaise, mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de nos travaux. Votre valeur intrinsèque ainsi que votre grande expérience des questions intéressant le Mouvement me laissent penser que notre Conférence sera couronnée de succès. Soyez assurée, Madame la Vice-Présidente, de la collaboration pleine et entière de ma délégation au bon déroulement de nos assises.

Mon pays, le Cameroun, bien que vivant dans un climat de paix et de stabilité, subit depuis quelques années les répercussions des situations de crise que connaissent certains de ses pays frontaliers frères. Ainsi, dans sa partie septentrionale, il fait face à un afflux important de réfugiés et de déplacés internes fuyant les exactions de la secte Boko Haram. Les derniers chiffres officiels font état de près de 250 000 réfugiés nigériens et près de 100 000 déplacés internes camerounais. De même, dans l'est du pays, nous faisons face à des arrivées massives de populations de République centrafricaine, qui fuient la crise socio-politique qui secoue ce pays frère depuis plus de deux ans. Là encore, les statistiques font état de plus de 100 000 réfugiés depuis 2013. Ces deux situations sont venues s'ajouter à d'autres catastrophes, telles que les inondations, la famine, la malnutrition,

les épidémies de maladies d'origine hydrique, qui sévissent de manière presque permanente dans ces régions. Il convient toutefois de noter que face à ce défi humanitaire important, la Croix Rouge camerounaise s'est mobilisée aux côtés du Gouvernement du Cameroun et des autres partenaires du Mouvement pour venir en aide aux personnes vulnérables.

Concernant spécifiquement les actions entreprises avec des composantes du Mouvement, on peut citer celles que la Fédération internationale mène en partenariat avec la Croix Rouge camerounaise dans l'est du Cameroun, ainsi que les projets que la Croix-Rouge française réalise en partenariat avec la Croix Rouge camerounaise en faveur des réfugiés dans les régions de l'est, et contre la malnutrition et le choléra dans l'extrême nord. Plusieurs projets conjoints sont menés dans les domaines de la distribution de vivres et d'articles non alimentaires, de la construction d'abris, de l'assainissement et du rétablissement des liens familiaux.

Je saisis l'opportunité que m'offre cette tribune pour adresser mes sincères remerciements à nos partenaires que sont la Fédération internationale, le CICR et la Croix-Rouge française, qui se sont joints à nous pour aider à réduire les vulnérabilités au sein des populations concernées. C'est ainsi que le CICR nous a offert plusieurs véhicules tout-terrain pour une meilleure intervention dans l'extrême nord du Cameroun. Ma gratitude s'adresse aussi à la grande famille des organisations humanitaires et à toute la communauté internationale, qui se sont massivement mobilisées en cette circonstance.

Certes, beaucoup a été fait comme je l'ai dit plus haut. Mais beaucoup reste à faire pour assurer un encadrement adéquat et optimal aux centaines de milliers de réfugiés et de déplacés internes se trouvant sur le territoire camerounais. C'est ici pour moi le lieu où lancer, au nom de cette communauté, un appel solennel à une assistance multiforme et une aide des Sociétés nationales sœurs, de la Fédération internationale, du CICR et de tout acteur humanitaire à la Croix Rouge camerounaise dans cette importante mission. Je salue enfin les efforts déployés par le CICR et la Fédération internationale pour apporter aux pays victimes des actions de Boko Haram, à savoir, le Cameroun, le Niger, le Tchad et le Nigéria, des solutions coordonnées pour une meilleure réponse à ce défi humanitaire. Je vous remercie.

1

2

3

4

5

**S. E. Mme Laila Baha'Eldin, ambassadeur,
vice-ministre des Affaires étrangères pour
les droits de l'homme d'Égypte**

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements et des Sociétés nationales, permettez-moi tout d'abord de faire part de la reconnaissance de l'Égypte pour les efforts qui ont été consacrés à l'organisation de cette Conférence. La diversité des participants démontre clairement l'importance du CICR et de la Fédération internationale, ainsi que la volonté générale sincère de renforcer le droit international humanitaire et l'action humanitaire dans le monde actuel, qui subit les conséquences des conflits armés en cours à une échelle sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. À la lumière de l'évolution constante des défis humanitaires dans le monde, il est de la plus haute importance que tous les participants à cette Conférence œuvrent ensemble, dans un esprit de coopération, au respect des principes fondamentaux d'humanité, de neutralité et d'impartialité, et à la satisfaction des besoins changeants et immenses causés par les crises et les conflits actuels.

Nous pensons que l'une des plus grandes difficultés auxquelles l'action humanitaire est confrontée réside dans la continuité de l'aide humanitaire, et notamment dans le financement adéquat et la bonne coordination. Les crises humanitaires deviennent de plus en plus complexes à mesure que les conflits armés sont plus nombreux, prennent de l'ampleur et viennent s'ajouter aux fréquentes catastrophes écologiques naturelles et d'origine humaine, dont les effets néfastes font un nombre croissant de victimes. La capacité d'intervention du CICR en cas de catastrophe doit être renforcée pour améliorer l'efficacité des opérations et mieux démontrer que le CICR compte parmi les acteurs les plus rapides et les plus efficaces quand une catastrophe frappe.

La XXXII^e Conférence internationale est une occasion d'examiner et de négocier des résolutions sur de nombreuses questions essentielles, dont le renforcement du respect du droit international humanitaire, la prévention et l'intervention en matière de violence sexuelle et sexiste, et le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté. Nous nous réjouissons à la perspective d'une participation active aux débats sur ces thèmes. Nous pensons qu'il est primordial d'aboutir à un consensus sur ces sujets. Nous ne pouvons pas laisser la politique peser sur le respect des nobles principes que nous cherchons

à renforcer. Enfin, nous désirons vivement que les débats actuels aboutissent, et sommes convaincus que si nous travaillons ensemble, les résultats de la XXXII^e Conférence internationale apporteront une précieuse contribution à l'élaboration d'une stratégie et d'opérations adéquates en matière de droit international humanitaire. Je vous remercie.

**S. E. M. Ivan Piperkov, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de la République de Bulgarie à
Genève**

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, la Bulgarie souscrit à la déclaration qui vient d'être prononcée par l'Union européenne. Je tiens à confirmer le profond attachement de notre pays aux Principes fondamentaux adoptés il y a 50 ans dans le cadre de la Conférence internationale. Ces principes ont largement contribué à l'intégration de l'action humanitaire dans le monde et nous ont aidés à faire face aux défis mondiaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. Nous saluons le CICR pour les efforts continus et inlassables qu'il déploie en vue de faire respecter les principes et pour sa précieuse contribution au développement du droit international humanitaire, dont les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels sont la clé de voûte. Nous appelons au plein respect du droit international humanitaire sur la base d'une coopération et d'un dialogue ouverts à tous. Il est essentiel que l'aide humanitaire et la protection de toutes les personnes en détresse soient guidées par les principes. En ce sens, nous soutenons les résolutions qui seront adoptées par cette Conférence, en particulier la résolution 1.

Il est essentiel de contribuer aux principaux instruments du droit international humanitaire et aux autres instruments juridiques pertinents ayant un impact sur cette branche du droit, et de les mettre en œuvre efficacement au niveau national. La propagation dramatique des conflits et des crises humanitaires à laquelle nous assistons aujourd'hui appelle une réponse sans cesse plus vigoureuse. Le respect et l'application du droit international humanitaire sont essentiels et, à cet égard, nous sommes pleinement favorables aux consultations menées par la Suisse et le CICR aux fins de la création d'un mécanisme universel impartial, non politisé, volontaire, reposant sur le consensus et guidé par les États.

L'accroissement du flux de réfugiés et du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays nous met tous face à un défi sans précédent. La communauté internationale a pour responsabilité de gérer la situation humanitaire délicate dans laquelle se trouvent la Syrie et l'Irak. La crise des réfugiés perdurera tant que la Syrie et la région seront en proie à un conflit. Les efforts de la communauté internationale tout entière devraient viser à mettre fin aux hostilités dans les zones de conflit et à favoriser le renforcement des institutions, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Nous avons de la compassion pour les pays voisins de la Syrie, qui sont les plus touchés par cette énorme crise de réfugiés.

L'Europe, en particulier la Bulgarie, est, elle aussi, confrontée à une situation d'urgence. Cependant, nous confirmons notre position irrévocable sur le respect du droit international humanitaire et des normes juridiques internationales relatives aux droits de l'homme applicables aux demandeurs d'asile. Nous tenons particulièrement compte des principes de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés : la non-discrimination, la non-application de sanctions du fait d'une entrée ou d'un séjour irréguliers, et l'interdiction de l'expulsion ou du refoulement. Faire preuve de solidarité et de compassion à l'égard des personnes en détresse, c'est manifester clairement son soutien aux valeurs universelles de l'humanité. Je vous remercie.

**S. E. M. Alexandros Alexandris,
ambassadeur, représentant permanent,
Mission permanente de la Grèce à Genève**

(Original anglais)

La Grèce tient à rendre hommage à tous les collaborateurs et tous les volontaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions et en tentant de promouvoir les principes admirables sur lesquels le Mouvement a été fondé. Nous sommes impressionnés par l'altruisme, la profonde vocation et le dévouement des collaborateurs et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que de tous les autres travailleurs humanitaires qui risquent chaque jour leur vie dans les régions dangereuses du monde pour sauver des vies humaines.

Sauver des vies est aussi la grande priorité de mon pays sur le plan humanitaire. La Grèce fait tout son possible pour sauver les personnes qui, fuyant la guerre, la terreur, la pauvreté et le désespoir, sont en détresse en mer, à bord de fragiles embarcations. Depuis le

début de l'année, les garde-côtes grecs ont sauvé plus de 90 000 vies au cours de plus de 2 500 opérations de recherches et de sauvetage en mer Égée. Le rôle de la société civile, et de la Croix-Rouge hellénique en particulier, est aussi important à cet égard.

Cette Conférence portant une grande attention à la migration, et en particulier aux groupes de migrants vulnérables, nous tenons à souligner qu'un système de diagnostic et de dépistage rapide est utilisé aux points d'entrée sur les îles de l'est de la mer Égée, afin d'évaluer les besoins médicaux des réfugiés et des migrants et de dispenser les soins nécessaires. Des unités médicales interviennent chaque jour dans les centres de préparation au départ, et d'autres fonctionnent 24 heures sur 24 dans les centres d'accueil ouverts.

En collaboration avec l'OIM et la Commission européenne, le département de la Santé publique a créé un dossier personnel de santé en voyage pour les réfugiés et les migrants, fondé sur les informations disponibles au sujet de leurs besoins actuels. Nous disposons d'approvisionnements adéquats en médicaments et articles médicaux, comme des vaccins, etc., et assurons une couverture pharmaceutique immédiate aux réfugiés et aux migrants souffrant de maladies non transmissibles chroniques. Il suffit de dire qu'environ 2 000 réfugiés et migrants ont été hospitalisés en Grèce ces derniers mois, les coûts s'élevant à plus de 800 000 euros financés par des fonds publics.

Dans les centres d'accueil des migrants, une attention particulière est portée aux personnes vulnérables. En coopération étroite avec des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires humanitaires, les autorités grecques font de leur mieux pour répondre aux besoins des enfants non accompagnés, des femmes enceintes et des familles monoparentales en leur offrant une protection et une aide spéciales. À cet effet, elles dirigent les fonds correspondants de l'Union européenne vers la création de centres de protection, en particulier pour les enfants non accompagnés. En outre, au centre d'accueil ouvert d'Eleonas, près d'Athènes, la Croix-Rouge hellénique apporte un soutien psychosocial aux enfants migrants pour les aider à gérer le traumatisme engendré par leur périlleux voyage. Deux postes mobiles de la Croix-Rouge ont été transférés en Macédoine, dans le nord de la Grèce, près du centre d'accueil pour réfugiés situé à la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Mon pays est très reconnaissant au CICR et à la Fédération internationale, entre autres, pour les

1

2

3

4

5

activités humanitaires diverses et variées réalisées en Grèce, en soutien à notre Société nationale. Nous souhaitons d'ailleurs saisir cette occasion pour remercier les autres Sociétés nationales qui ont à ce jour généreusement contribué aux opérations de la Fédération internationale en Grèce. Je tiens en outre à remercier le secrétaire général de la Fédération internationale, M. Elhadj As Sy, d'avoir récemment effectué une visite fructueuse en Grèce, reconnaissant ainsi les besoins humanitaires qui existent dans notre pays.

Concernant les résolutions de cette Conférence, permettez-moi de réitérer notre soutien, en particulier à la résolution 2. Eu égard à la résolution 1, nous apprécions spécialement les références aux conflits armés non internationaux, car nous pensons que c'est précisément dans ce domaine qu'existe un manque de protection. De plus, dans le prolongement du soutien que nous apportons de longue date aux travaux de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits et à la protection de

l'éducation dans les situations de conflit armé, nous avons signé les engagements ouverts de la Suisse et la Norvège, respectivement.

Enfin, nous souhaitons à cette Conférence de réussir à faire valoir que le pouvoir de notre humanité commune primera sur la menace des guerres et des crises prolongées, et deviendra la « nouvelle norme », comme M. Peter Maurer l'a très justement dit hier dans son discours. Il est de notre responsabilité commune de continuer à transformer les formidables idées d'Henry Dunant en des actes constructifs. Je vous remercie.

4.10 QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE: DÉBAT GÉNÉRAL

Retour
sommaire

Mercredi 9 décembre 2015

(14 heures)

Mme Annemarie Huber-Hotz, vice-présidente de la Conférence

(Original anglais)

Bonjour à tous. Nous allons à présent poursuivre notre débat général. Les délégations participantes de cet après-midi n'étant pas celles de ce matin, je suis obligée de répéter les règles qui régissent ce débat. Toutes les déclarations doivent être conformes à l'article 11, paragraphe 4, des Statuts du Mouvement, qui établit qu'aucune délégation ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique. Je vous rappelle aussi que les déclarations ne doivent pas durer plus de trois minutes. Si vous parlez au nom d'un groupe, ou en qualité de chef d'État ou de ministre, vous disposez de cinq minutes. Si tel est le cas, veuillez le préciser avant de prononcer votre déclaration. En ma qualité de présidente, il m'incombe de veiller à ce que tous les délégués respectent le temps qui leur est imparti, et je les interromprai si ce temps est dépassé. Quarante délégations figurent encore sur ma liste d'orateurs cet après-midi; je propose de commencer par la Croix-Rouge danoise. Vous avez la parole.

M. Anders Ladekarl, secrétaire général, Croix-Rouge danoise

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, cette XXXII^e Conférence internationale se tient sur fond d'immenses souffrances humaines. Plus que jamais, les États et le Mouvement doivent s'allier et s'engager

conjointement à faire progresser l'action humanitaire. Soixante millions de personnes fuient les conflits et la persécution. En 2015, ce n'est pas acceptable. Mon fils de huit ans ne comprend pas pourquoi des enfants doivent traverser des mers glaciales dans des bateaux pneumatiques. Nous ne devrions pas nous autoriser à comprendre ou accepter cette situation.

À l'origine de ce chiffre effarant, il y a surtout le non-respect du droit international humanitaire, qui a des conséquences bien réelles, en particulier pour les civils. Les civils n'ont aucun intérêt à déclencher la violence, mais ils sont touchés par elle de la plus brutale des façons. Ils ne fuient pas leur maison sans raison. Tout en s'attachant à promouvoir et renforcer le respect du droit international humanitaire, la communauté humanitaire doit passer à la vitesse supérieure pour assurer la protection des réfugiés.

À l'heure où je m'exprime, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge font tout ce qu'elles peuvent pour satisfaire les besoins de millions de victimes en fuite. En Syrie, en Afghanistan, au Yémen, en Somalie et dans d'autres épicrocentres de conflits armés, en Turquie, au Liban, en Jordanie, au Kenya et dans d'autres pays voisins de ces épicrocentres, et aujourd'hui aussi en Italie, en Espagne, en Allemagne et dans mon pays, le Danemark, nous sommes sollicités à la limite de nos capacités en raison de l'ampleur des besoins. Pourtant, nous devons faire plus, et nous attendons un soutien accru de nos gouvernements. Nous attendons d'eux aussi qu'ils remplissent le devoir de protection qui leur incombe en vertu du droit international, en particulier du droit international humanitaire, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit relatif aux réfugiés.

De nombreuses questions importantes sont à l'ordre du jour de cette Conférence. Compte tenu des trois

1

2

3

4

5

minutes qui nous sont imparties, nous voudrions souligner que nous souscrivons pleinement au projet de résolution sur le renforcement du respect du droit international humanitaire, conduit par le CICR et le Gouvernement suisse. Nous pensons qu'il faut réaffirmer le droit international humanitaire ainsi que les normes et les principes sous-jacents. La résolution sur le respect du droit international humanitaire est une étape nécessaire en ce sens.

Nous concluons notre déclaration sur une note plus positive. La Croix-Rouge danoise a noué une relation très constructive avec le Gouvernement du Danemark. Nous tenons à féliciter notre gouvernement d'avoir rédigé un manuel militaire qui sera utilisé pour former et instruire les forces armées danoises, en vue de garantir le respect du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. Nous remercions aussi M. Carsten Staur, le représentant permanent du Danemark auprès des Nations Unies à Genève, d'avoir accepté de présider le Comité de rédaction. Je vous remercie.

S. E. Mme Nardi Suxo Iturry, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de l'État plurinational de Bolivie à Genève

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie, dirigé par notre président et frère Evo Morales Ayma, assume depuis 2006 un défi historique, celui de bâtir de façon collective un État unitaire social de droit plurinational communautaire, qui intègre et articule la volonté de progresser vers une Bolivie démocratique, productive, pacifique et paisible, attachée au développement intégré et promouvant l'autodétermination des peuples.

La Constitution bolivienne proclame notamment que les valeurs supérieures de l'ordre juridique de la Bolivie sont la liberté, l'égalité et la justice, et que tout être humain jouit de ses droits, libertés et garanties sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique, d'origine, de situation économique ou sociale. De même, elle établit que le pays est pacifiste et promeut une culture de la paix et le droit à la paix, ainsi que la coopération entre les peuples de la région et du monde, en vue de contribuer à la compréhension mutuelle, au développement équitable et à la promotion de l'interculturalité, dans le plein respect de la souveraineté des États. La Bolivie rejette catégoriquement le recours à la

guerre ou à l'agression pour régler les différends ou conflits entre nations.

Le Gouvernement de la Bolivie a par ailleurs approuvé la Politique plurinationale des droits de l'homme 2015-2020. Il se situe ainsi à l'avant-garde de la protection des droits de l'homme dans la région, étant donné que sa Constitution consacre les droits et les recommandations formulés par les comités des Nations Unies qui surveillent la mise en œuvre des conventions et des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

De même, le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie a établi un cadre général des politiques publiques afin d'assurer efficacement la promotion, le respect, la protection, la défense, l'application et l'exercice des droits de l'homme, l'objectif stratégique étant de mettre en pratique les dispositions pertinentes du droit international et du droit international humanitaire.

En 2014, mon pays a rétabli la Commission nationale permanente d'application du droit international humanitaire, rattachée au ministère des Affaires étrangères. Son mandat consiste à garantir l'application effective du droit international humanitaire en Bolivie, et à proposer des mesures appropriées visant à renforcer les traités relatifs au droit international humanitaire et à faire mieux connaître cette branche du droit.

En outre, avec le soutien du CICR, la Bolivie s'attache à promouvoir le droit international humanitaire par le biais de cours de formation annuels qui s'adressent aux fonctionnaires. Depuis 2014, deux cours ont été organisés au profit de plus de cent employés de l'ensemble des services publics. Ils ont traité, entre autres questions, de l'application du droit humanitaire, des actions hostiles, des combattants, de la protection des victimes de guerre, des objectifs militaires et des armes classiques et non classiques. Une formation a été assurée à des officiers et des sous-officiers sur des thèmes de la plus haute importance, relatifs au droit international humanitaire et à la protection des droits de l'homme.

La Bolivie est partie aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels de 1977. Comme je l'ai déjà indiqué, les traités et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ont été signés, ratifiés ou souscrits par la Bolivie priment la Constitution s'ils prévoient des droits plus favorables. De plus, les droits reconnus par la Constitution sont interprétés en vertu des traités

internationaux relatifs aux droits de l'homme lorsque ceux-ci prévoient des normes plus favorables.

Ainsi, les normes du droit international humanitaire que la Bolivie a adoptées en adhérant aux Conventions de Genève de 1949 acquièrent une valeur constitutionnelle et l'emportent sur les lois ordinaires.

L'État plurinational de Bolivie considère que des défis humanitaires se posent que nous devons affronter, et qu'il est des sujets d'intérêt et de préoccupation communs que nous devons aborder ensemble. C'est pourquoi nous devons collaborer à la recherche de solutions par le biais du dialogue et de la consultation, afin de favoriser des résultats positifs fondés sur le consensus. Je vous remercie.

S. E. Mme Yvette Stevens, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de la République de Sierra Leone à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, la Sierra Leone tient tout d'abord à exprimer sa gratitude pour l'élection de l'ambassadeur de la Sierra Leone à la vice-présidence de la Conférence, ce qui nous honore particulièrement.

La Conférence coïncide avec le 50^e anniversaire des sept Principes fondamentaux du Mouvement. Ces Principes, qui guident l'action exemplaire du Mouvement, sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a 50 ans. Cependant, la situation actuelle et la nature des conflits en cours dans le monde mettent à mal le respect de ces principes. À cet égard, le thème de cette Conférence – Le pouvoir de l'humanité – constitue un rappel essentiel des valeurs auxquelles nous devons tous adhérer pour bâtir un monde meilleur.

Les thèmes des commissions de cette Conférence – les Principes fondamentaux en action, les défis contemporains dans le droit international humanitaire, accroître la résilience face aux catastrophes et aux situations d'urgence, les soins de santé en danger, la violence sexuelle et sexiste, ainsi que la migration en séance plénière – sont particulièrement opportuns. La Sierra Leone espère vivement que les débats et les résolutions relatifs à ces sujets nous aideront à surmonter les défis auxquels nous sommes confrontés.

La Sierra Leone est heureuse d'avoir surmonté la crise de l'Ebola et d'avoir été déclarée sans Ebola le 8 novembre 2015 par l'OMS. Le virus Ebola est le pire ennemi qui soit : il nous a frappés alors que nous étions en bonne voie de nous relever d'un conflit de onze ans. Contrairement à un conflit, Ebola n'était pas régi par les règles de la guerre ou des cessez-le-feu, et des accords de paix ne pouvaient pas être négociés. Les prévisions sur l'évolution de la maladie étaient sombres. Plus de 3 500 personnes ont perdu la vie en Sierra Leone, mais grâce à l'aide internationale, dont nous sommes profondément reconnaissants, nous avons réussi à reprendre le dessus.

Au nom du président, Son Excellence Ernest Bai Koroma, du Gouvernement et du peuple de la Sierra Leone, je voudrais saisir l'occasion de cette Conférence pour exprimer notre profonde gratitude au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour son aide dans l'action contre l'Ebola qui a touché notre pays ces 18 derniers mois. L'assistance en matière de mobilisation des communautés, de recherche et de suivi des contacts, de soutien psychologique et psychosocial, de gestion clinique dans les deux centres de Kenema et Kono, ainsi que de supervision des enterrements dignes et sécurisés, a été cruciale dans la lutte contre la maladie. Dans la phase de l'après-Ebola, le projet prévoyant d'assurer une formation aux équipes chargées des enterrements et de fournir des kits de survie aux survivants serait très apprécié, de même que d'autres mesures visant à rebâtir les communautés touchées et à réparer les dégâts sociaux et économiques causés par la crise.

Pour conclure, la Sierra Leone souhaite s'engager à continuer de soutenir l'action du Mouvement dans le monde.

S. E. M. Pedro Nuno Bartolo, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Portugal à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, on peut se demander à quoi sert le CICR? Que représente-t-il? Pourquoi en avons-nous besoin? Permettez-moi de tenter d'apporter la réponse à l'aide d'un seul exemple. En août de cette année, pendant que nombre d'entre nous regardaient ailleurs, M. Peter Maurer, le président du CICR, a trouvé le temps et le courage de se rendre à Sanaa, la capitale du Yémen, et de demander au monde de prendre conscience des souffrances de ce pays. Voilà à mon avis ce à quoi

1

2

3

4

5

sert le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; voilà ce qu'il représente. Le monde a plus que jamais besoin du CICR.

Le Portugal partage, bien évidemment, les avis exprimés par le représentant de l'Union européenne au nom des 28 États membres, mais nous voudrions mettre en évidence quelques points.

Nous rendons hommage au rôle fondamental que joue le CICR et au sacrifice personnel de nombre de ses employés. Nous reconnaissons l'importance du Mouvement dans l'atténuation des souffrances des victimes des guerres et des catastrophes qui touchent tant de personnes dans le monde. Il y a 50 ans, les Principes fondamentaux du Mouvement étaient proclamés à Vienne: humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité. Ces Principes sont aujourd'hui plus pertinents que jamais.

Il est bon, bien sûr, de soutenir les principes et les normes du droit international humanitaire, mais il est mieux encore de respecter et de faire respecter ce droit. Depuis la dernière Conférence internationale, trop de pays sont restés engagés dans des conflits armés. Le Portugal est gravement préoccupé par le fait que la vaste majorité des victimes ne se comptent pas dans les forces armées, mais dans la population civile. Nous condamnons toutes les formes de violence à l'égard des civils et pensons qu'il reste primordial de renforcer la coordination entre les acteurs humanitaires et les autres parties prenantes.

En conséquence, nous saluons le projet de résolution sur le renforcement de la protection des personnes privées de liberté qui doit être adopté par cette Conférence. Nous prenons note du rapport sur le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains. Nous suivrons avec intérêt le dialogue humanitaire et les autres discussions sur plusieurs sujets de la plus haute importance pour la communauté internationale, comme la migration, les risques de catastrophe et les changements climatiques.

Le renforcement du respect du droit international humanitaire est l'une des grandes priorités du Portugal, et nous pensons que cette branche du droit reste le cadre juridique approprié pour régir le comportement des parties aux conflits armés et fournir une protection aux personnes touchées. C'est pourquoi nous accueillons avec enthousiasme et soutenons l'initiative de la Suisse et du CICR sur le renforcement du respect du droit international humanitaire, et nous espérons sincèrement que

la résolution proposée pourra être adoptée par consensus à cette Conférence. Comme Peter Maurer nous l'a rappelé, nous ne sommes pas en train de nous accorder sur un mécanisme parfait, mais de trouver le meilleur compromis possible et de saisir la meilleure occasion de renforcer encore le respect du droit international humanitaire.

Pour conclure, je suis heureux de vous informer que mon pays a décidé de verser à nouveau des contributions volontaires au budget du CICR. C'est là une façon de réaffirmer notre attachement à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge, et nous pensons verser une contribution initiale de 100 000 francs suisses avant la fin de cette année. Je vous remercie.

S. E. Mme Vesna Batistic Kos, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de la République de Croatie à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, nous souscrivons pleinement à la déclaration prononcée par l'Union européenne.

Alors que nous sommes ici rassemblés, des conflits armés et des crises humanitaires sont en cours dans toutes les régions du monde, provoquant la plus grande crise de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. Le système humanitaire mondial est confronté à des défis sans précédent qui touchent directement des dizaines de millions de personnes. La Croatie rend hommage au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui œuvre sans relâche en faveur des personnes vulnérables, souvent dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses.

Pour la Croatie, le droit international humanitaire reste le fondement même de la protection des civils et des autres parties à un conflit armé. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel d'adhérer strictement à la règle de droit aux niveaux national et international pour rendre le monde plus paisible et plus juste.

La Croatie est déterminée à promouvoir le respect du droit international humanitaire par les acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que leur redevabilité. Nous plaidons en permanence pour la mise en place effective d'enquêtes et de poursuites concernant les violations du droit international humanitaire, et soutenons fermement le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la Cour pénale

internationale. Il importe de mettre au point des mécanismes efficaces, indépendants et neutres de suivi du respect du droit international humanitaire et, dans ce contexte, nous appuyons sans réserve le projet de résolution sur le mécanisme de contrôle du respect de cette branche du droit. Nous sommes aussi très favorables à la poursuite des travaux sur la protection des personnes privées de liberté dans les conflits armés, en vue d'aboutir à des documents finals utiles reposant sur la coopération.

La fréquence et la gravité de la violence sexuelle, utilisée comme un instrument de guerre et une tactique de terreur, sont des caractéristiques particulièrement choquantes des conflits armés contemporains. L'emploi de la violence sexuelle par les acteurs non étatiques est particulièrement alarmant, et le règlement de ce problème doit rester une priorité. Il est tout aussi choquant que des millions d'enfants soient touchés par la guerre. Le conflit syrien continue d'avoir des conséquences humanitaires désastreuses pour les enfants. Cette Conférence devrait réaffirmer que toutes les parties à un conflit doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution.

Pour la Croatie, le droit international humanitaire n'est pas qu'un concept juridique. En novembre 1991, environ 400 patients, civils et membres du personnel médical ont été conduits de Vukovar à Ovcara, à quelques kilomètres de distance, où ils ont été assassinés, puis jetés dans des fosses communes. L'hôpital de Vukovar a été constamment bombardé pendant un siège qui a duré 87 jours. La Croatie est donc particulièrement sensible à la promotion de la sécurité des soins de santé, en particulier dans les situations de conflit armé et de troubles internes.

Ces trois derniers mois, presque un demi-million de migrants sont passés par la Croatie. Nous sommes profondément reconnaissants aux quelque 300 volontaires et employés de la Croix-Rouge croate qui prennent part à l'action humanitaire, en particulier dans le camp de Slavonski Brod, qui héberge parfois jusqu'à 5 000 personnes. Ils déploient d'immenses efforts pour réunir les familles qui ont été séparées au cours du voyage.

Pour conclure, le droit international humanitaire est devenu un pilier central de l'ordre juridique international régissant les conflits armés. Ses dispositions servent à protéger l'identité des êtres humains en temps de guerre, et notre humanité quand elle est le plus menacée. Aujourd'hui, notre

priorité doit être de renforcer le respect de ces règles, de protéger la vie et la dignité humaines, et de réaffirmer le principe d'humanité. Je vous remercie.

**M. Ngako Sekonyana, premier secrétaire,
Mission permanente de l'Afrique du Sud à
Genève**

(Original anglais)

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration prononcée par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'Afrique du Sud tient à saluer la contribution de la Fédération internationale, et le partenariat et la collaboration noués avec elle au niveau national. Toutes les parties prenantes sud-africaines œuvrant dans le domaine du droit international humanitaire en sont vivement reconnaissantes. Cette collaboration a largement contribué au succès de la préparation, aux niveaux national et régional, de cette Conférence internationale. En partenariat avec le CICR, le Gouvernement sud-africain a organisé avec succès les conférences régionales du CICR visant une meilleure mise en œuvre du droit international humanitaire, et surtout le renforcement cette branche essentielle du droit international public.

Le thème choisi pour cette Conférence – Le pouvoir de l'humanité – est opportun dans le contexte des divers défis et menaces auxquels est actuellement confrontée la communauté internationale. Ces menaces vont des conflits armés, qu'ils soient internationaux ou non, à la migration, en passant par les catastrophes, les crises humanitaires et les déplacements de populations qu'ils entraînent. L'Afrique du Sud estime qu'il faut faire face à des défis de façon juste et équilibrée, et collectivement par le biais du système des Nations Unies.

L'action entreprise et accomplie par le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales depuis l'adoption historique des Conventions de Genève de 1949 est irréprochable. Les Principes fondamentaux devraient en tout temps rester intacts et inviolables, et nous devrions les protéger jalousement pour sauvegarder l'intégrité du Mouvement, compte tenu surtout de la célébration de leur cinquantenaire.

Les réunions des États, qui se sont tenues dans l'intervalle entre la dernière et l'actuelle Conférences, ont été utiles en ce qu'elles ont donné aux États l'occasion d'exprimer leur avis sur les différents

1

2

3

4

5

moyens de renforcer le droit international humanitaire. Dans le même temps, l'Afrique du Sud reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire à cet égard.

Ma délégation reste préoccupée par le fait que nous nous engageons sur ce chemin sans avoir préalablement pris en considération les importantes contributions de certains États. Le Gouvernement de la République sud-africaine n'est pas d'avis que le droit international humanitaire puisse être renforcé par des principes directeurs non contraignants. C'est pourquoi il convient de noter que seule une conférence internationale des Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels de 1977 pourrait apporter des amendements au droit international humanitaire.

L'Afrique du Sud estime qu'une approche régionale, sous la forme de conférences régionales, devrait être du nombre des nombreuses possibilités actuellement envisagées pour renforcer la mise en œuvre et l'application du droit international humanitaire. En Afrique australe, cette approche a fait la preuve de sa très grande efficacité.

L'Afrique du Sud a participé aux consultations mondiales sur la question préoccupante des soins de santé en danger. Comme de nombreux pays, elle est déterminée à coopérer avec les membres du Mouvement pour veiller à ce que des services de santé vitaux et essentiels ne soient pas inconsidérément attaqués. L'Afrique du Sud est préoccupée par la tendance grandissante, en particulier dans les conflits armés, à attaquer sans distinction, à des fins militaires, des infrastructures essentielles dont l'objectif est de sauver des vies. À cet égard, elle a eu l'honneur d'accueillir un atelier d'experts sur les soins de santé en danger, dont nous pensons que les résultats contribueront de façon positive à cette Conférence internationale.

Enfin, nous espérons que nous réussirons, dans les prochains jours, à réduire les lacunes qui existent actuellement. Notre délégation tient à donner l'assurance qu'elle collaborera avec tous les partenaires à la recherche d'un consensus pour contribuer à la réalisation des trois grandes aspirations de la Conférence, à savoir, prévenir la violence et y faire face, préserver la sécurité et l'accès à l'assistance et aux services humanitaires, et réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience. Je vous remercie.

M. Sveinn Kristinsson, président, Croix-Rouge islandaise

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs, j'ai grandi dans une région isolée du nord de l'Islande. Le monde dans lequel je vivais était paisible, et le pire danger que je connaissais était qu'un ours polaire affamé arrive de l'Arctique sur un iceberg. Aujourd'hui, je sais bien sûr que le monde est bien plus grand et peut être bien plus dangereux.

L'un des dangers auxquels nous sommes à présent confrontés est le réchauffement de la planète, qui pourrait causer de nombreuses guerres et catastrophes dans l'avenir. L'équipe d'Islande s'est qualifiée pour le Championnat d'Europe de football qui aura lieu l'été prochain en France. Comment une aussi petite nation de 330 000 habitants a-t-elle pu obtenir un tel résultat? Eh bien, nous avons un entraîneur suédois! Mais la principale raison est que dans l'équipe, chacun se bat pour les autres, et personne ne vaut mieux que l'équipe. C'est exactement ainsi que nous devrions faire face aux changements climatiques. Chacun de nous sur cette Terre doit jouer dans la même équipe. La Terre est l'arbitre du match. Allons-nous gagner ou perdre? Cela dépend de nous et de comment nous agissons ensemble.

Dans le même temps, nous devons prendre des mesures conformes à nos Principes fondamentaux, qui sont aujourd'hui plus importants que jamais. Nous devons reconnaître la nécessité d'améliorer le respect du droit international humanitaire et de remédier aux faiblesses et lacunes qui existent actuellement dans la mise en œuvre. Nous saluons ainsi les nombreux projets de résolution qui nous sont présentés et qui visent à renforcer et à souligner l'importance du droit international humanitaire.

Je tiens à saisir cette occasion pour souligner qu'il est important d'adopter une position claire et de prendre des mesures résolues contre la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe, d'origine humaine comme naturelle.

En tant que Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous devons continuer à améliorer les conditions de vie des personnes démunies. Nous ne devons pas oublier que les réfugiés, les victimes de la guerre et les autres personnes vulnérables sont des êtres humains comme vous et moi. Ils ont des espoirs et des rêves comme chacun d'entre nous. Il faut les traiter avec respect et dignité. En tant que mouvement humanitaire, la Croix-Rouge a le devoir

d'aider les personnes touchées ou déplacées par des circonstances qui échappent à leur contrôle. C'est pourquoi nous devons agir. Je vous remercie.

S. E. Mme Elisabeth Laurin, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de la France à Genève

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs, la France se joint à la déclaration de l'Union européenne.

Cette XXXII^e Conférence internationale est l'occasion de célébrer le cinquantenaire des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À cette occasion, la France souhaite saluer l'action remarquable du Mouvement partout dans le monde et rappeler son attachement à ces Principes et au respect du droit international humanitaire. Cet anniversaire intervient dans un contexte particulièrement difficile. La multiplication et la gravité des crises se traduisent partout dans le monde par des souffrances inacceptables, des déplacements massifs de populations et de graves violations du droit international humanitaire. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la plus grande et la plus ancienne organisation humanitaire au monde, est en première ligne pour en témoigner et porter secours aux victimes.

Le secrétaire général des Nations Unies et le président du CICR, dans un appel conjoint inédit lancé fin octobre, ont souligné combien le contexte actuel était marqué par une inhumanité flagrante. L'inaction ne peut être une option. Aussi la Conférence qui se tient aujourd'hui est-elle l'occasion pour les États parties aux Conventions de Genève de réaffirmer collectivement leur unité. Cela passe par un engagement responsable de tous en faveur du respect du droit international humanitaire, trop souvent bafoué. C'est le sens du soutien de la France à l'adoption de la résolution sur le renforcement du respect du droit international humanitaire. La création d'un mécanisme de réunion des États, avec la remise volontaire de rapports nationaux et des discussions thématiques, marquera notre engagement collectif à renforcer le respect des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels. Nous appelons tous les États à soutenir la création de ce mécanisme. Il importe aussi de renforcer de manière concrète la protection, en toutes circonstances, des civils touchés par les conflits armés. La France apporte son soutien résolu à l'adoption de la résolution visant à renforcer

la protection des personnes privées de liberté dans le cadre des conflits armés non internationaux. Elle salue l'approche consultative adoptée par le CICR.

Je voudrais évoquer plus spécifiquement certains thèmes : les structures médicales et les personnels de santé. Ils font l'objet d'attaques ciblées et répétées. Plus que jamais, le respect de la neutralité médicale, la protection des blessés et des malades ainsi que celle des personnels de santé, des installations et des transports médicaux est un impératif. Le Mouvement peut en témoigner. Ses membres en ont trop souvent, cette année encore, payé de leur vie leur engagement sur le terrain. S'agissant des violences sexuelles et sexistes, l'adoption d'une résolution relative à ces questions en vue d'une action commune en matière de prévention et d'intervention constitue l'un des enjeux de cette Conférence. Il s'agit d'une priorité pour la France. Le CICR et les Sociétés nationales sont à même de conduire des actions concrètes dans les situations de conflit armé en raison de leur dialogue avec les porteurs d'armes et de leur proximité avec les populations touchées. Je voudrais aussi évoquer, pour terminer, la lutte contre le dérèglement climatique et les discussions qui se poursuivent à Paris.

Soyez assurés que la France a la volonté de promouvoir les principes humanitaires et le respect du droit international humanitaire et d'apporter une contribution active et constructive aux débats en cours. Nous poursuivrons nos efforts en ce sens dans cette Conférence au cours des prochaines années. Je vous remercie.

S. E. Mme Sabine Böhlke-Möller, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de la République de Namibie à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, cette Conférence se tient à une époque où le monde a plus que jamais besoin de l'aide humanitaire offerte par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour prévenir et alléger les souffrances humaines dans les régions en proie à une crise humanitaire.

Le thème de cette Conférence est approprié, car faut maintenant plus que jamais se montrer à la hauteur de ces mots. Les personnes qui souffrent doivent pouvoir ressentir les effets positifs de nos décisions et de nos actions sur leur vie, et le respect des instruments du droit international humanitaire est au cœur de cette action. Nous sommes témoins

1

2

3

4

5

de souffrances humaines tragiques, d'une ampleur exceptionnelle, causées par les conflits, le terrorisme et les catastrophes naturelles. Le Mouvement accomplit un large éventail de tâches ardues qui ne sont pas prévues par les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, mais sont pourtant cruciales pour la compréhension, le respect et l'application du droit international humanitaire. Il est donc impératif de bien prendre en considération cette réalité.

La Namibie reconnaît l'importance de renforcer le respect du droit international humanitaire, dont il faut poursuivre la mise en œuvre en affrontant les nouveaux risques qui menacent la vie humaine, en consolidant les cadres juridiques de la gestion des catastrophes, en assurant des environnements propices au volontariat, et en développant le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales auprès des autorités publiques dans le domaine humanitaire.

La Namibie réitère sa détermination à aider le Mouvement à encourager les États et tous les autres acteurs à se conformer en toutes circonstances aux instruments applicables du droit international humanitaire, et à respecter les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance, de volontariat, d'unité et d'universalité, sur lesquels repose le Mouvement.

Nous nous réjouissons à la perspective de voir le Mouvement entreprendre un ensemble d'activités visant à promouvoir le droit international humanitaire dans le monde. N'oublions pas, tout au long de cette Conférence et après, que notre propre humanité repose sur notre reconnaissance de l'humanité des autres. Je vous remercie.

**M. José Martín y Pérez de Nanclares,
directeur général adjoint, département du
Droit international du ministère espagnol
des Affaires étrangères et de la coopération**

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, j'ai le plaisir de m'adresser à la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et de féliciter le Mouvement pour l'organisation de cette manifestation.

Avant tout, permettez-moi de souligner que l'Espagne souscrit sans réserve au discours prononcé ce matin au nom de l'Union européenne.

Je peux vous assurer que l'Espagne est fermement attachée au droit international humanitaire. Nous saluons la tenue de cette Conférence et espérons nouer un dialogue constructif autour des principaux défis humanitaires auxquels la communauté internationale doit faire face. Nous soutenons les projets de résolution qui nous seront soumis pour examen, ainsi que l'initiative innovante du «Laboratoire d'idées».

En outre, l'Espagne se félicite de célébrer le 50^e anniversaire des Principes fondamentaux qui guident l'assistance humanitaire, et reconnaît le rôle central joué par le Mouvement dans leur formulation et leur consolidation.

Malheureusement, aujourd'hui encore, la protection des civils piégés par les conflits reste un sujet de préoccupation, et nous ne devons jamais l'oublier. Il faut rappeler que les civils sont les principales victimes dans les situations de cette nature, mais aussi dans les situations d'urgence et de catastrophe. C'est pourquoi le respect du droit international continue et continuera d'être exigé de tous.

L'Espagne appuie fermement la résolution relative au renforcement du respect du droit international humanitaire. Mon pays a participé avec un immense intérêt aux travaux menés conjointement par la Suisse et le CICR en vue d'élaborer un mécanisme visant à renforcer l'application du droit international humanitaire. L'Espagne donne sa préférence à une solution de consensus conforme aux neuf principes qui ont guidé le processus de consultation, notamment, l'efficacité, l'importance d'éviter la politisation, et l'attachement à un mécanisme dirigé par les États, volontaire et en tout état de cause fondé sur les Conventions de Genève.

Concernant le renforcement et l'application du droit humanitaire dans notre ordre juridique interne, j'ai le plaisir de vous informer que mon pays a récemment approuvé la révision et l'amélioration de la législation relative à l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à effet semblable, et adopté la nouvelle loi relative au volontariat.

Nous partageons l'inquiétude de l'Union européenne, de ses États membres et des Sociétés nationales quant à la violence sexuelle et sexiste dans les conflits, les crises humanitaires et d'autres situations d'urgence. Par conséquent, nous appuyons la résolution relative à la violence sexuelle et sexiste. L'Espagne est pleinement résolue à user de tous les moyens possibles pour lutter contre ce fléau. Ainsi, elle a élaboré un protocole d'action en cas de violence

sexuelle dans les forces armées, qui sera adopté prochainement par les autorités compétentes. En outre, le Code pénal général et le Code pénal militaire prévoient déjà des sanctions aggravées en cas de délits de violence sexuelle commis tant sur le territoire national qu'en service, dans le cadre d'opérations internationales.

Nous n'oublions pas les violences commises à l'égard des malades, des blessés et des structures médicales. Conscients que l'accès aux soins de santé est souvent utilisé comme une arme de guerre, nous appuyons la résolution visant à protéger plus efficacement la fourniture des soins de santé dans les zones de conflit.

Pour conclure, l'Espagne tient à féliciter la Fédération internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et le Comité international de la Croix-Rouge, pour les efforts qu'ils déploient résolument en vue de sensibiliser la communauté internationale à la nécessité d'assurer le renforcement et l'application du droit international humanitaire. Enfin, je ne peux clore mon intervention sans exprimer ma sincère reconnaissance à la Croix-Rouge espagnole pour sa collaboration active et son engagement en faveur des plus démunis. Je vous remercie.

**M. Aboubacar Barry, ministre conseiller,
Mission permanente de la République du
Sénégal à Genève**

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, ma délégation vous félicite et exprime sa reconnaissance au Mouvement ainsi qu'à la Suisse pour leurs actions soutenues en faveur de la cause humanitaire. Aujourd'hui, de graves défis remettent en cause la pleine observation des règles du droit international humanitaire. Dans diverses régions, en effet, conflits violents, extrémisme, violations des droits de l'homme et catastrophes rythment le quotidien des groupes vulnérables et continuent de soumettre des civils innocents, femmes, enfants et personnes âgées notamment, à une précarité indescriptible et à des conditions effroyables. La multiplication de ces maux, avec leur lot de drames d'une extrême acuité, souligne l'importance que revêt l'action humanitaire. L'utilisation d'armes prohibées, l'usage non contrôlé des armes autonomes, la facilité d'accès aux armes légères et l'ampleur sans précédent du phénomène migratoire, sont autant de facteurs aggravants qui font évoluer le scénario de mise en œuvre du droit international humanitaire et nous imposent une adaptation aux nouvelles réalités. C'est pourquoi il faut innover dans la démarche,

mettre en place des mécanismes viables et amorcer une dynamique nouvelle pour apporter des solutions opérationnelles, couvrant nécessairement la sécurisation des conditions de travail du personnel humanitaire et des réponses au non-respect du droit international humanitaire par les groupes armés non étatiques impliqués dans les conflits.

C'est dire tout le sens et l'intérêt que revêt la question du renforcement du respect du droit international humanitaire dans le contexte actuel, à l'heure d'instaurer un cadre propice à l'élaboration de nouvelles orientations et de faire face aux défis d'aujourd'hui. Il reste cependant que la recherche du compromis doit continuer de prévaloir pour éviter les solutions non consensuelles qui ne peuvent produire que des effets limités.

Le Sénégal, qui a ratifié les quatre Conventions de Genève au lendemain de son indépendance ainsi que les Protocoles additionnels I et II, reste attaché à la promotion du droit international humanitaire. En témoignent sa longue expérience de participation aux opérations de maintien de la paix et l'adoption de plusieurs lois, dont celle relative à l'utilisation et à la protection de l'emblème de la croix rouge.

Cet attachement aux idéaux du droit international humanitaire fait que nous ne remercions jamais assez le Mouvement, tout comme nous n'oublierons pas ses vaillants acteurs, volontaires et personnels humanitaires, qui, dans le silence et l'anonymat, ont tout donné et même fait le sacrifice de leur vie pour porter assistance aux personnes en situation de détresse chronique.

Un monde adéquat a un bon développement social, physique et intellectuel, c'est un monde digne des enfants et des femmes. Voilà les priorités qui doivent rester les nôtres, et voilà aussi ce que les acteurs humanitaires peuvent offrir aux franges vulnérables.

Les Conventions de Genève étant aujourd'hui ratifiées par la quasi-totalité des pays, il nous revient de nous assurer que les obligations qui y sont énoncées sont pleinement et scrupuleusement respectées par tous. Ce faisant, nous pourrions bâtir ensemble ce monde de paix. Je vous remercie.

1

2

3

4

5

**S. E. M. Hussam Edin Aala, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de la République arabe
syrienne à Genève**

(Original arabe)

Madame la Vice-Présidente, permettez-moi tout d'abord de féliciter la présidence et de vous confirmer notre détermination à parvenir à un consensus global sur les décisions finales de cette Conférence.

L'humanité est confrontée aujourd'hui à des défis grandissants, dont les défis traditionnels que posent les conflits armés et les catastrophes naturelles et des défis nouveaux comme le terrorisme. Ces défis constituent une grave menace pour tous nos pays; ils sont en grande partie à l'origine des besoins humanitaires émergents et le facteur déclencheur des migrations et des déplacements forcés. Les événements dans mon pays et en Irak ont confirmé que le terrorisme est la cause de souffrances humaines croissantes ainsi que des préoccupations, des besoins et des défis qui en découlent. Les actes de terrorisme dont nous avons récemment été témoins à Beyrouth, à Paris, dans le Sinaï et à Bamako confirment que le risque que représente le terrorisme Takfiri (expiatoire) s'étend à toutes les nations. Depuis plus de quatre ans, mon pays met en garde contre la menace terroriste et contre les conséquences qu'il y a à l'ignorer. Les actes de terrorisme sont interdits en vertu du droit international humanitaire et des résolutions contraignantes adoptées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII. Néanmoins, nous assistons à un retour au terrorisme et en subissons les effets, le terrorisme étant utilisé comme un moyen d'atteindre des objectifs politiques malgré les conséquences humanitaires exorbitantes de tels actes.

Il est essentiel que cette Conférence renouvelle son attachement au droit international humanitaire et son engagement à garantir son application. Toutefois, je voudrais attirer votre attention sur le lien entre le respect du cadre général du droit international, en particulier de la Charte des Nations Unies en tant qu'outil de réglementation permettant de prévenir les guerres, et l'émergence de guerres et de conflits, qui créent l'obligation de respecter le droit international humanitaire. En ce sens, le respect du principe de non-ingérence dans les affaires d'un État et le respect de sa souveraineté et de son indépendance constituent un rempart contre l'émergence de conflits exigeant l'application du droit international humanitaire. Il faut souligner que le strict respect des principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance est essentiel pour faire face aux conflits, aux situations de

crise humanitaire et aux besoins que ne prennent pas en compte les agendas politiques qui dominent notre monde actuel et auxquels M. Maurer a fait référence dans son discours liminaire hier.

Comme d'autres, nous appuyons les efforts visant à promouvoir l'application du droit international humanitaire par le développement des mécanismes existants, et non par la mise en place de nouveaux mécanismes non consensuels que l'on tente d'imposer à la hâte aux membres de cette Conférence. Une telle pratique ne ferait que renforcer la politisation et risque de faire obstacle à un consensus international. Dans ce contexte, nous appuyons le texte soumis par la Fédération de Russie au nom d'un groupe d'États. Nous estimons qu'imposer une option unique qui, comme l'ont montré les consultations, ne réunit pas le consensus nécessaire, est contraire à la résolution de la XXXI^e Conférence internationale appelant à proposer diverses options permettant de promouvoir le respect du droit international humanitaire en vue de faciliter l'obtention d'un consensus concernant les solutions souhaitées.

Par ailleurs, bien que nous appuyons la résolution de la XXXI^e Conférence internationale relative au renforcement du respect de la situation des détenus dans les conflits armés, nous désapprouvons la tendance sélective consistant à opérer une distinction entre les conflits armés internationaux et les conflits armés non internationaux en ce qui concerne la situation des détenus, une tendance que l'on retrouve dans le projet de résolution présenté aux membres de cette Conférence. Nous appelons donc à respecter la mise en œuvre des dispositions de la résolution adoptée à la XXXI^e Conférence internationale, sans sélectivité ni distinction. Je vous remercie.

**S. E. Mme Nazhat Shameem Khan,
ambassadeur, représentante permanente,
Mission permanente de la République des
Fidji à Genève**

(Original anglais)

Cette déclaration est prononcée au nom de la délégation du Gouvernement des Fidji et de celle de la Croix-Rouge des Fidji.

Que ce soit en temps de conflit armé ou pendant une catastrophe, la prévalence de la violence sexuelle et sexiste constitue un grave problème humanitaire. Pour la première fois dans l'histoire de la Conférence internationale, une résolution va être établie sur la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés,

les situations de catastrophe et autres situations d'urgence. Quand une crise frappe, les femmes sont désavantagées de manière disproportionnée, et moins préparées ou autonomisées pour survivre et se relever. Chaque jour, 507 femmes meurent des suites des complications d'une grossesse ou d'un accouchement dans des situations d'urgence. Comme le relève le rapport sur L'état de la population mondiale du Fonds des Nations Unies pour la population, publié il y a tout juste une semaine, le risque d'être victime d'un viol, de la traite des êtres humains, de relations sexuelles tarifées, d'une grossesse et d'un mariage forcés, et d'avoir un accès aux services de santé restreint, augmente en temps de crise tout comme dans les contextes de catastrophe. Les vulnérabilités des femmes augmentent aussi. Si on ne s'attaque pas à la violence sexiste, on ne permet pas aux femmes d'avoir la résilience et la santé nécessaires pour structurer la vie et les moyens de subsistance des individus, des familles et des communautés. Aux Fidji, les femmes jouent un rôle central au sein du ménage. Elles sont responsables du logement, de la nourriture et des enfants – et les enfants sont bien sûr les futurs membres de notre société. Quand une catastrophe frappe, elle touche tout le monde, mais les femmes sont les plus touchées et les moins aidées.

Aux Fidji, nous avons concentré nos efforts sur le renforcement de la résilience des communautés en vue de construire des infrastructures adéquates pour un relèvement et une reconstruction rapides. Cependant, la situation géographique reste un défi. Nous sommes un petit pays isolé, composé d'îles dispersées dans une vaste étendue, et nous disposons d'un accès aux ressources et d'une capacité de financement limités. Les Fidji sont exposées aux catastrophes naturelles. Cependant, avec notre Société nationale de la Croix-Rouge, nous privilégions à présent les mesures de préparation aux catastrophes pour réduire l'impact potentiel des changements climatiques.

Au vu de ce qui précède, je crois que toutes les politiques nationales et internationales devraient intégrer une perspective de genre. Ces politiques devraient en outre reposer sur les droits humains de toutes les personnes touchées et des membres vulnérables de la société, en particulier les jeunes, les personnes handicapées et les personnes âgées. Nous faisons des efforts accrus pour réformer la législation des Fidji en vue de rationaliser la préparation, d'assurer un statut juridique, par exemple, à la Croix-Rouge des Fidji, d'empêcher un afflux d'aide inutile et le gaspillage de ressources précieuses, et de fonder le droit relatif à la résilience face aux catastrophes sur la non-discrimination. Dans ce contexte, nous nous félicitons de nos partenariats avec des organisations

de développement, et en particulier avec le CICR et la Fédération internationale. Nous reconnaissons que nous ne pouvons pas établir seuls un fondement juridique égal et équitable. Je vous remercie.

**Mgr Richard Allen Gyhra, premier secrétaire,
Mission permanente d'observation du Saint-Siège à Genève**

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, la délégation du Saint-Siège est heureuse de participer à cette XXXII^e Conférence internationale. Elle reconnaît la contribution exceptionnelle qu'apporte le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en réponse aux nombreux besoins humanitaires, en particulier dans les contextes de crise humanitaire et d'autres situations d'urgence.

En particulier, nous tenons à saluer les efforts déployés par le Mouvement face à l'épidémie d'Ebola qui a causé d'immenses souffrances en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. De nombreuses institutions de soins de santé, d'action sociale et d'accompagnement spirituel liées à l'Église catholique et à d'autres communautés religieuses ont œuvré aux côtés des acteurs nationaux et locaux de la lutte contre l'Ebola. Ma délégation approuve la décision de cette Conférence de décerner un prix aux volontaires.

La délégation du Saint-Siège partage l'inquiétude exprimée dans le document de réflexion qui a été établi pour cette Conférence et qui relève que nous sommes aujourd'hui confrontés à un environnement d'action humanitaire extraordinairement complexe. La série de conflits sans fin que connaît le monde a des conséquences de plus en plus lourdes et tragiques. D'une certaine manière, nous faisons face à une véritable guerre mondiale menée au coup par coup, qui touche de nombreuses régions du monde sous différentes formes et à des degrés d'intensité divers.

Le droit international humanitaire est de plus en plus ignoré et bafoué, et l'insuccès des efforts déployés pour le faire respecter et le promouvoir pourrait entraîner davantage de violence, de détresse et de souffrance. La délégation du Saint-Siège s'associe à l'appel urgent lancé récemment par le secrétaire général des Nations Unies et le président du CICR, demandant de conclure un nouveau pacte pour l'humanité qui profiterait à des millions de personnes touchées par les conflits armés.

1

2

3

4

5

Tous les citoyens de ce monde ont le devoir de prendre soin de leurs voisins, car tous sont les membres égaux de la même famille humaine et devraient faire preuve de solidarité mutuelle. Tous ont un même droit d'accès aux biens de ce monde. En outre, tous les êtres humains devraient participer sur un pied d'égalité à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions ayant une incidence sur leur propre vie et celle des générations futures.

Mesures préventives et mesures correctrices devraient aller de pair. Tous les acteurs doivent s'attaquer aux causes profondes des nombreux problèmes auxquels est confronté notre monde caractérisé par la mondialisation. Le désarmement, nucléaire en particulier, la migration, la pauvreté, les conflits armés, le respect des droits de l'homme et de la règle de droit, les changements climatiques et les problèmes environnementaux, les maladies, etc., sont des domaines dans lesquels les États, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations internationales et la société civile devraient œuvrer ensemble afin d'assurer un avenir meilleur aux générations à venir. Je vous remercie.

Mme Intissar Ben Attallah, ministre plénipotentiaire, Mission permanente de la Tunisie à Genève

(Original arabe)

Madame la Vice-Présidente, permettez-moi tout d'abord d'exprimer le soutien de mon pays aux déclarations des groupes islamiques et africains.

Je voudrais aussi manifester notre reconnaissance pour tous les efforts déployés par le Gouvernement suisse en vue de promouvoir le droit international humanitaire.

Je tiens également à rendre hommage à la Fédération internationale et au CICR pour leurs efforts visant à apporter une réponse durable aux besoins humanitaires croissants dans toutes les régions du monde, malgré les difficultés et les énormes défis auxquels sont confrontés les travailleurs humanitaires dans les zones de conflit et le risque qu'ils soient pris pour cibles.

Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance de garantir la sécurité des travailleurs humanitaires et d'éviter de les impliquer dans des marchandages ou de les pousser à se rendre sur les lignes de front, avec pour seules protections leur foi profonde dans le pouvoir de l'humanité et la capacité de celui-ci de

soigner les blessures, ainsi que leur volonté de bâtir un monde meilleur.

Le thème de cette Conférence est «Le pouvoir de l'humanité», alors même que l'humanité fait face à une période des plus complexes et doit surmonter d'énormes défis dans un monde durement touché par des guerres, des conflits, des meurtres, des destructions, des massacres, des décapitations ainsi que la disparition en mer de centaines de migrants embarqués à bord de bateaux de la mort.

Ce sont 87 millions de personnes qui ont cruellement besoin d'une assistance humanitaire et 60 millions de personnes déplacées et de réfugiés qui ont fui leur maison, en quête d'un asile sûr loin de la destruction et de la violence des machines de guerre, sans oublier les enfants qui se voient voler leur innocence jour après jour. Ce n'est que lorsque le rapport de l'Organisation des Nations Unies sur Gaza indique que la situation humanitaire ne sera plus viable d'ici à 2020 si rien ne change que nous nous rendons compte du manque d'humanité de notre monde !

Nous devons assumer notre responsabilité loin de toute forme d'exploitation, car ces tragédies sont en grande partie le résultat de guerres et de conflits provoqués par l'homme. Nous devons donc nous efforcer de désamorcer ces conflits et de parvenir à un règlement pacifique des différends par le dialogue en vue de promouvoir la sécurité et la paix internationales et de garantir le droit de l'humanité à une vie décente.

Nous devons résister aux idéologies extrémistes et au terrorisme en adoptant une approche globale qui soit fondée sur la sensibilisation et vise à inculquer aux générations futures la tolérance et l'acceptation de la diversité et de la différence, l'humanité étant en fin de compte une mentalité et un mode de vie.

Les graves violations de l'humanité et du droit international humanitaire auxquelles nous assistons aujourd'hui doivent nous inviter à redoubler d'efforts pour promouvoir le respect des dispositions de cette branche du droit.

À cet égard, je voudrais souligner l'attachement profond de la Tunisie au droit international humanitaire et son entière participation aux efforts internationaux déployés pour en renforcer le respect, que ce soit par la mise en place d'un nouveau mécanisme ou par le développement des mécanismes existants, sur la base des principes de neutralité, d'indépendance, de non-sélectivité et de non-politisation.

Néanmoins, toute décision devra faire l'objet d'un consensus afin de garantir la mobilisation de tous les États, car la promotion du droit international humanitaire est une responsabilité qui nous incombe à tous et un engagement que nous partageons tous dans un esprit constructif et participatif.

Enfin, je voudrais conclure par une citation du guide spirituel Gandhi, qui dit: «Vous ne devez pas perdre espoir en l'humanité». Je vous remercie.

S. E. M. Andre Pung, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République d'Estonie à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, cette année a continué d'apporter son lot de problèmes pour la communauté internationale, notamment des crises humanitaires de nature plus complexe et mixte, en particulier le long des routes migratoires, ainsi qu'un nombre croissant de situations prolongées qu'il ne faut pas oublier.

L'Estonie souscrit pleinement aux engagements pris par l'Union européenne, ses États membres et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à cette XXXII^e Conférence internationale, ainsi qu'à la déclaration prononcée tout à l'heure par l'UE.

Permettez-moi tout d'abord de remercier les organisateurs de cette Conférence, dont le vaste programme traite des questions importantes des principes humanitaires fondamentaux, de la nécessité de mieux respecter le droit international humanitaire et de l'impératif de protéger et d'agir pour les personnes vulnérables, qui pour la plupart vivent dans des contextes où la présence humanitaire garantit un filet de sécurité de dernier ressort.

L'Estonie reste profondément préoccupée par les besoins humanitaires en augmentation constante et les violations systématiques du droit international et des principes humanitaires. Par conséquent, nous appuyons fermement la résolution sur le renforcement du respect du droit international. Tout en espérant que les négociations en cours aboutiront à un résultat ambitieux, je peux vous assurer que l'Estonie a hâte de recueillir les premiers fruits de la mise en place d'une réunion régulière, volontaire et non politisée des États. Ce forum de dialogue et de présentation de rapports nationaux volontaires constituera le socle d'une plateforme d'échange.

C'est avec une vive inquiétude que nous relevons que la violence sexuelle et sexiste est utilisée dans de nombreuses régions du monde pour provoquer des déplacements internes et à travers les frontières, et que les femmes et les enfants sont pris pour cible à l'intérieur comme à l'extérieur des camps et établissements de réfugiés et de personnes déplacées. L'Estonie confirme sa détermination à mettre fin à l'impunité et à lutter contre la violence sexuelle en menant des activités de sensibilisation et en apportant des contributions dans ce domaine.

Pour finir, étant donné que les besoins humanitaires vont probablement continuer à croître, nous devons garder l'esprit ouvert à de nouveaux partenariats. Dans le même temps, il faut veiller à ce que l'action humanitaire guidée par les principes soit reconnue dans les cadres relatifs aux changements climatiques, au développement durable et à la gestion des risques de catastrophe, ainsi que dans une réponse politico-militaire plus large aux crises, de sorte que les acteurs humanitaires puissent être les premiers à intervenir, mais pas les derniers à rester. Je vous remercie.

S. E. M. Edmundo Alfonso Morales Suarez, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente de la République de l'Équateur à Genève

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, ces quatre dernières années, en Équateur, nous avons consolidé un nouveau modèle de gestion des risques, de l'aide humanitaire, de la solidarité internationale et de la mobilité humaine. Le gouvernement du président Rafael Correa Delgado nous a encouragés depuis le premier jour de son mandat jusqu'à ce jour.

Le rapport national sur la mise en œuvre des résolutions adoptées à la XXXI^e Conférence internationale, en 2011, et le rapport de la Commission nationale de 2015 apportent la preuve de notre détermination à promouvoir la paix et l'application du droit international humanitaire, qui condamne la violence sous toutes ses formes et voit en la pauvreté son principal visage.

Nous appelons les gouvernements à inclure dans les promesses faites au niveau national un engagement à combattre la discrimination et à réduire la pauvreté, ainsi que la réaffirmation du principe d'humanité qui nous réunit aujourd'hui.

1

2

3

4

5

J'ai l'honneur de vous informer que l'Équateur a approuvé en 2014 le Code organique intégral pénal, dont la quatrième section définit les sanctions qui peuvent être exercées en cas d'infractions à l'encontre des personnes et des biens protégés, conformément au droit international humanitaire. Cette section reprend les règles des Conventions de Genève de 1949, de leurs Protocoles additionnels et du Statut de Rome, tous ratifiés par l'Équateur. Pour des questions de temps, ma délégation présentera de façon très succincte les progrès significatifs réalisés par l'Équateur dans le domaine législatif.

Premièrement, la définition du crime contre l'humanité dans la législation nationale. En application du Code organique intégral pénal, tout délit commis dans le cadre d'une agression généralisée ou systématique contre une population civile constitue un crime contre l'humanité et est puni d'une peine d'emprisonnement de 26 à 30 ans. Il peut s'agir d'une exécution extrajudiciaire, de mise en esclavage, du déplacement forcé d'une population dans un but autre que de protéger ses droits, d'une privation illégale ou arbitraire de liberté, de torture, d'un viol, de prostitution forcée, d'une insémination non consentie, d'une stérilisation forcée ou d'une disparition forcée.

Deuxièmement, l'enrôlement d'enfants et d'adolescents. Toute personne qui, lors d'un conflit armé, recrute ou enrôle des enfants ou des adolescents dans les forces armées ou les groupes armés, ou les utilise pour participer à un conflit armé, encourt une peine d'emprisonnement de 10 à 13 ans.

Troisièmement, les droits sexuels et reproductifs des personnes protégées. Le Code organique intégral pénal établit que toute personne qui, à l'occasion d'un conflit armé et pendant son déroulement, porte atteinte ou touche à l'intégrité sexuelle ou reproductive d'une personne protégée, sera punie de la peine d'emprisonnement prévue pour chacune de ces violations de l'intégrité sexuelle et reproductive, augmentée d'un tiers.

Quatrièmement, l'Équateur est partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. D'ici à 2017, il est prévu de détruire 14 305 mines dont on sait qu'elles ont été posées à la frontière avec la République du Pérou, dans une zone de 339 214 mètres carrés. En février 2014, nous avons accueilli le troisième atelier régional de déminage humanitaire, organisé par le Centre international de déminage humanitaire, auquel ont

participé des délégations du Pérou, de la Colombie, du Nicaragua, de l'Argentine, du Chili et de l'Équateur.

Madame la Vice-Présidente, ma délégation saisit cette occasion pour réitérer sa position sur certains des thèmes les plus sensibles qui seront abordés pendant cette Conférence.

Premièrement, les gouvernements ont pour principale responsabilité de protéger leur population. C'est pourquoi les décisions adoptées par la Conférence internationale doivent être le fruit du dialogue, et non de l'imposition de critères ou d'interprétations particulières de la portée du droit international humanitaire, qui est déjà clairement énoncée dans les Conventions de Genève de 1949.

Deuxièmement, le moment est venu de combler le fossé entre le principe d'interdiction de l'utilisation des armes de destruction massive et l'existence d'armes nucléaires. Il faut maintenant œuvrer activement à l'élimination progressive et totale des arsenaux d'armes nucléaires. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra prévenir les conséquences humanitaires inacceptables d'une explosion nucléaire et les risques connexes.

Troisièmement, nous ne devons pas renoncer au droit de vivre à l'abri de la violence à tout instant. Toutefois, dans les situations d'urgence, chacun peut devenir victime de la violence sexuelle et sexiste. De plus, des facteurs comme l'âge, le sexe, le handicap, la privation de liberté ou le déplacement, sont susceptibles d'accroître le risque d'agression sexuelle ou sexiste. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter des approches spécifiques donnant lieu à des prises en charge complètes et pluridisciplinaires, en fonction de la gravité des circonstances. Le droit à la santé est un droit humain fondamental qui doit être préservé tout au long de la vie des personnes, et en toutes circonstances. Je vous remercie.

M. Elias Solis González, secrétaire national adjoint, Croix-Rouge du Panama

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, nous traiterons aujourd'hui spécifiquement de certains des thèmes abordés pendant cette Conférence.

La Croix-Rouge du Panama se félicite des efforts engagés pour renforcer le respect du droit international humanitaire, notamment en sensibilisant les États à la responsabilité qui leur incombe en matière de diffusion, d'application et de respect de ce droit. Ces

efforts revêtent une importance particulière au vu de l'augmentation démesurée des conflits armés et des graves violations du droit international humanitaire.

La réunion des États pourrait constituer un nouveau système de contrôle du respect du droit international humanitaire, et un mécanisme donnant aux États des informations à jour sur cette branche du droit et les violations graves de ses dispositions. Toutefois, le fait qu'elle n'ait aucun pouvoir coercitif constitue pour nous un sujet de préoccupation. Ce forum aurait en effet pour seule fonction d'émettre des rapports, des recommandations et éventuellement des appels à la conscience des États, en les priant de respecter les normes qui régissent le déroulement des hostilités et de punir les infractions graves à ces normes.

Par conséquent, nous espérons qu'il sera possible, dans l'avenir, d'établir un mécanisme coercitif de contrôle du respect des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, similaire à ceux dont ont été dotés d'autres instruments du droit international humanitaire, par exemple, l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

En ce qui concerne le respect du droit humanitaire, nous rappelons que les États doivent renforcer, soutenir et appuyer les travaux réalisés par les Commissions nationales pour l'application du droit international humanitaire sur le plan interne. Ces entités spécialisées dans le domaine sont bien placées pour les conseiller sur leur pratique et leur respect du droit international humanitaire. Les changements politiques ne doivent pas les retarder dans leur mission.

Nous saisissons cette occasion pour souligner que la Croix-Rouge du Panama s'inquiète, elle aussi, des dangers et de l'insécurité auxquels sont confrontés les volontaires de notre Mouvement et d'autres organisations humanitaires, en particulier ceux qui prêtent leurs services dans des conflits armés ou d'autres situations de violence, en cas de pandémie, de catastrophe naturelle ou de toute autre situation d'urgence. Il est évident que ces réalités mettent les soins de santé en péril.

C'est pourquoi nous appelons instamment les États à protéger les volontaires de l'humanitaire, à établir de bonnes conditions de sécurité en intégrant dans les lois, les plans et les programmes nationaux des mesures visant à les défendre et les protéger. Nous appelons aussi les États à promouvoir l'acceptation du volontariat au sein du public en général, et dans le secteur privé en particulier, ce qui suppose de sensibiliser les employeurs à l'importance vitale du travail qu'accomplissent les volontaires. En effet,

beaucoup ne peuvent agir autant qu'ils le voudraient en raison d'un manque de compréhension, de sensibilité et de tolérance de la part de leurs employeurs.

Les volontaires de l'humanitaire contribuent largement à l'exécution d'activités et de programmes de prévention et de promotion de la santé, de la vie et de la tolérance, ainsi qu'à la fourniture d'une assistance humanitaire, alors que ces services relèvent en principe de la compétence des États.

Les Sociétés nationales ont l'obligation de faire de leur mieux pour garantir la sécurité de leurs volontaires.

Il ne faut jamais oublier que la participation à des programmes de volontariat favorise le développement intégral des enfants et des jeunes, qu'elle rend moins vulnérables, et encourage une société plus solidaire et plus participative. C'est pourquoi les investissements engagés dans le volontariat affichent un taux de rendement élevé.

Madame la Vice-Présidente, cette Conférence est appelée à approuver d'autres décisions fondamentales portant sur la protection des personnes privées de liberté, la violence sexuelle et sexiste dans les conflits, et le renforcement des cadres normatifs relatifs aux premiers secours et aux catastrophes. Faute de temps, je n'en parlerai pas en détail, mais elles ont tout notre soutien.

Enfin, je tiens à préciser que la Croix-Rouge du Panama peut compter sur le soutien permanent du Gouvernement du Panama pour réaliser ses objectifs humanitaires, et à souligner que le Panama adhère à tous les traités relatifs au droit international humanitaire.

Notre souhait est que l'assistance humanitaire devienne plus sûre et que toutes les parties en conflit comprennent l'importance de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire. Je vous remercie.

**S. E. Mme Katarina Lalic Smajevic,
ambassadeur, ministre adjoint des Affaires
étrangères de la République de Serbie**

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, le sentiment grandit dans le monde que les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales. L'aspect humanitaire des défis auxquels nous sommes confrontés nous oblige à nous engager à travailler ensemble pour confirmer le thème de cette Conférence – Le pouvoir de l'humanité.

1

2

3

4

5

La Serbie apprécie hautement et salue l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et sa détermination à résoudre les problèmes humanitaires et à fournir une assistance humanitaire, conformément à ses Principes fondamentaux.

En tant qu'État partie aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels, la Serbie est résolue à renforcer et à promouvoir le droit international humanitaire. Je tiens à souligner que dans le cadre de ses activités humanitaires, y compris la promotion du droit international humanitaire, la Croix-Rouge de Serbie s'est révélée être l'un des partenaires les plus compétents et fiables de mon gouvernement. Je suis fier de dire que la Croix-Rouge de Serbie est l'une des plus anciennes Sociétés nationales du Mouvement, et qu'elle est en activité depuis plus de 139 ans. Elle s'est développée et a maintenant un réseau de deux organisations provinciales et 183 organisations locales, soutenues par le travail dévoué de plus de 60 000 volontaires. Permettez-moi de vous rappeler que la loi relative à la Croix-Rouge de Serbie, adoptée en 2005, a été reconnue par la Fédération internationale et publiée sur FedNet pour présenter un exemple de bon partenariat entre un gouvernement et une Société nationale.

La Serbie connaît parfaitement la portée et la complexité des conséquences humanitaires des conflits armés. Aujourd'hui encore, plus de 35 000 personnes originaires de Bosnie-Herzégovine et de Croatie ont le statut de réfugié en Serbie, tandis qu'environ 300 000 anciens réfugiés sont encore en cours d'intégration locale. En outre, plus de 200 000 personnes originaires du Kosovo-et-Métochie vivent en Serbie après avoir été forcées de fuir leur province en 1999. Le problème des personnes portées disparues dans la région est l'une des douloureuses conséquences du passé. Nous sommes convaincus que le règlement de la question des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes portées disparues est crucial pour le processus de réconciliation et le progrès dans notre région.

Les inondations qui ont touché mon pays en mai de l'année dernière ont démontré que le rôle de la communauté humanitaire, et de la Société nationale de la Croix-Rouge en particulier, est de la plus haute importance.

Enfin, et surtout, il me faut aborder l'un des problèmes humanitaires les plus complexes aujourd'hui dans le monde : les flux migratoires mixtes sans précédent en provenance du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique. Depuis le début de cette année, plus de 600 000 migrants ont traversé la frontière serbe. Aucun

pays, y compris la Serbie, ne peut supporter seul cette énorme charge. Nos capacités en ressources humaines et financières et nos capacités d'accueil sont limitées. En coopération avec la Croix-Rouge de Serbie, nos partenaires internationaux, principalement le HCR et des organisations non gouvernementales, le gouvernement et les citoyens serbes déploient d'énormes efforts pour apporter une aide appropriée aux migrants pendant leur séjour en Serbie. Nous estimons que pour gérer ce problème complexe, il ne faut pas prendre des mesures partielles ou locales, comme la fermeture des frontières ou l'installation de barbelés, mais rechercher une solution par le biais d'une coopération entre les pays touchés, mettre sur pied une intervention commune de l'Union européenne dans son ensemble, et mobiliser la communauté internationale tout entière. Je vous remercie.

S. E. Mme Elayne Whyte, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de la République du Costa Rica à Genève

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, la délégation du Costa Rica attend beaucoup de cette importante Conférence internationale, à laquelle incombe une responsabilité historique.

Nous vivons une nouvelle ère, durant laquelle la nature des conflits a profondément changé. En effet, ceux-ci ont aujourd'hui un caractère plus souvent interne qu'externe, et provoquent des souffrances humaines plus terrifiantes et plus intenses.

L'année 2015 a apporté son lot d'expressions de violence qui ont heurté notre sensibilité humaine, en raison de leurs conséquences sur les populations civiles et du mépris croissant pour les règles fondamentales de la guerre. Elle nous a en outre appris que les défis auxquels le secteur humanitaire est confronté s'intensifient à mesure que la fréquence des catastrophes naturelles et des épidémies augmente et que la mobilité humaine croît de façon exponentielle pour des raisons diverses.

Le Costa Rica profite de cette tribune pour remercier le CICR et la Fédération internationale pour l'action humanitaire qu'ils mènent inlassablement depuis des décennies, et en particulier pour leur disposition constante à coopérer avec mon pays. Le Costa Rica tient aussi à rendre hommage aux travailleurs

humanitaires du monde entier, en particulier à ceux qui ont mis leur vie au service de l'humanité.

Je ne peux manquer de mentionner le soutien considérable, constant et inconditionnel que le CICR apporte à la Commission costaricienne de droit international humanitaire. Cet appui technique a permis à notre Commission de concevoir d'ambitieux programmes d'action et d'atteindre ses objectifs. Grâce à l'action de cette Commission, le Costa Rica est devenu en février 2012 le premier pays du continent à avoir ratifié tous les instruments du droit international humanitaire.

Ma délégation exhorte tous les participants à cette Conférence internationale à prendre des décisions responsables au sujet de thèmes qui revêtent une importance cruciale pour la coexistence pacifique en ces temps difficiles, et à convenir de mesures concrètes renforçant effectivement le droit international humanitaire. Parmi elles figurent la réunion des États parties et la création de mécanismes de suivi aux fins des rapports périodiques nationaux.

Nous appelons au renforcement, et non à l'assouplissement, des textes des résolutions qui ont fait l'objet de longues consultations, ainsi qu'à l'approbation d'un message sans équivoque, encourageant à reprendre le chemin du respect des normes qui sauvegardent notre humanité en temps de conflit. Nous nous félicitons des décisions adoptées par le Mouvement en vue d'améliorer la coordination et la coopération en son sein.

De même, nous devons être conscients de la nécessité de redoubler d'efforts concernant l'utilisation d'engins explosifs et d'armes. L'interdiction d'utiliser des armes explosives dans les zones densément peuplées et le renforcement d'instruments comme le Traité sur le commerce des armes et les conventions relatives aux armes à sous-munition et aux mines antipersonnel relèvent d'un plan d'action complet. En outre, nous sommes profondément convaincus qu'il est essentiel d'éviter que les erreurs commises par les dirigeants politiques dans le cadre de la négociation des accords fassent des victimes civiles dans les conflits. Il est nécessaire de continuer à appuyer les efforts déployés en vue du renforcement, de la promotion et de l'application des instruments de droit international humanitaire. Je vous remercie.

M. Jimmy Agongbonon, premier secrétaire, Mission permanente de la République du Bénin à Genève

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, la délégation du Bénin remercie la Suisse pour sa contribution aux efforts d'un monde de paix, d'humanisme et de solidarité. Elle félicite la Fédération internationale et le CICR pour l'excellente préparation de la présentation.

Ma délégation adhère à l'Initiative Nansen et à toutes les actions visant à éviter des souffrances à tous les êtres humains, où qu'ils se trouvent dans le monde. Or, on constate que des millions d'hommes, de femmes, d'enfants et de personnes vulnérables vivent aujourd'hui de grandes souffrances faute de dialogue. La haine, l'intolérance, les violations de droits de l'homme et des libertés publiques sont répandues. De même, la situation qui résulte de phénomènes dus aux changements climatiques, comme la sécheresse, la désertification, les inondations, les vagues de froid, les ouragans, conduit de nombreuses populations à se déplacer en quête de conditions meilleures, à affronter le dénuement et des risques immenses, parfois à bord d'embarcations de fortune. L'action du Mouvement dans cette situation complexe reste plus que nécessaire et marquée par les Principes fondamentaux, à savoir humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité. Le Gouvernement béninois et la Croix-Rouge béninoise, dont la présidente est ici présente, œuvrent inlassablement à la réalisation des objectifs et de la mission principale de la Croix-Rouge partout sur le territoire national. Le Gouvernement béninois exhorte par ailleurs ses partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux à continuer de soutenir les efforts déployés pour gérer de façon durable les phénomènes humanitaires qui surviennent. Enfin, ma délégation voudrait souligner la nécessité de renforcer la synergie des actions et le partenariat de l'ensemble des intervenants sur la scène humanitaire. Je vous remercie.

S. A. R. la princesse Margareta de Roumanie, présidente de la Croix-Rouge de Roumanie

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, c'est pour moi un honneur de participer pour la première fois à cette Conférence internationale en tant que présidente de la Croix-Rouge de Roumanie.

1

2

3

4

5

Je voudrais vous faire part de nos préoccupations et de nos projets au début de mon mandat. La présence de la famille royale aux côtés de la Croix-Rouge de Roumanie est une tradition historique, récemment renouée et hautement respectée dans le pays.

Les réalités actuelles confirment l'importance des activités que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge mènent partout dans le monde. Les nombreuses crises humanitaires, les souffrances qu'engendrent la guerre et les catastrophes naturelles ou d'origine humaine dans toutes les régions du monde, confèrent une dimension extraordinaire à notre tâche. Nous sommes encouragés par la solidarité qui nous unit et touchés par la disponibilité de tous nos compatriotes à aider ceux qui souffrent.

L'activité de la Croix-Rouge de Roumanie s'est concentrée sur les premiers secours, fournis dans les plus brefs délais en cas d'inondations, de glissements de terrain, de chutes massives de neige ou d'incendies. Des ressources humaines, le plus souvent des volontaires, des abris d'hiver, des tentes, des aliments de première nécessité ont été mobilisés pour aider les victimes et leur assurer une vie décente. Nous avons répondu à tous ceux qui ont fait appel à nous : personnes vulnérables ou familles nombreuses aux revenus faibles.

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, un incendie a récemment viré à la tragédie pendant un concert à Bucarest. Soixante jeunes sont morts et plus de 100 ont été gravement blessés. La Croix-Rouge de Roumanie a soutenu les victimes et leurs familles, et organisé une levée de fonds avec une société de télévision. En peu de temps, plus de 1,5 million d'euros ont été collectés. Nous avons ainsi pu appuyer les efforts de nos hôpitaux publics en fournissant des équipements et des médicaments.

Ces dernières années, nous avons apporté un soutien aux personnes touchées par les graves inondations qui se sont produites en République de Moldova, en Serbie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro. Nous avons aussi été en mesure d'offrir un soutien aux victimes des attentats terroristes perpétrés récemment à Paris.

La coopération internationale permet à la Croix-Rouge de Roumanie d'améliorer ses compétences et ses connaissances. Le concours pour les experts en premiers secours des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, lancé par la Convention des premiers secours en Europe, a pour la première fois été organisé à

Bucarest cette année. La manifestation a rencontré un vif succès et constitué une expérience utile.

Nous analysons à l'heure actuelle le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, adopté au niveau gouvernemental pendant la Conférence des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe. Ce document complète les activités de prévention réalisées par les gouvernements. La préparation aux risques de catastrophe nous aidera à mieux aider les personnes en détresse. Je vous remercie.

S. E. M. Thomas Barankitse, ambassadeur, assistant du ministre des Relations extérieures et de la coopération internationale de la République du Burundi

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, le Burundi salue l'organisation des présentes assises, qui permettent d'échanger et de recueillir des informations et de les hiérarchiser dans la perspective d'adopter des résolutions et d'arrêter des actions concrètes promouvant l'action humanitaire.

À l'instar de tous les intervenants, le Gouvernement de la République du Burundi constate que les risques de troubles, de conflits, de catastrophes naturelles et d'épidémies se sont considérablement accrus. De ce fait, l'action humanitaire est menée, aujourd'hui plus qu'hier, là où dans le passé, les populations sinistrées n'avaient aucune assistance. Il est pourtant légitime d'affirmer que des avancées significatives ont pu être observées dans le système humanitaire au fil des années, même si les défis restent nombreux.

Le Gouvernement du Burundi encourage donc à améliorer l'efficacité du système existant. Dans ce contexte, le Burundi réaffirme le rôle central du gouvernement dans la création des conditions nécessaires pour garantir l'efficacité humanitaire aux niveaux national, régional, continental et planétaire. En outre, le Gouvernement du Burundi est convaincu de la nécessité impérieuse de renforcer les capacités des communautés locales. À cet égard, la Croix-Rouge du Burundi a déjà mis en place des unités collinaires dans tout le pays, en ciblant les femmes et la jeunesse en tant que parties prenantes de l'action humanitaire. L'efficacité du système humanitaire requiert un renforcement du cadre juridique existant. En effet, le droit international humanitaire en vigueur doit être actualisé, compte tenu des exigences et des réalités du terrain. Aussi, le Gouvernement

du Burundi a-t-il déjà établi un cadre juridique de partenariat avec la Société nationale de la Croix-Rouge, qui définit la collaboration entre ces deux parties. En définitive, il s'avère opportun d'accélérer la mise en place d'un mécanisme chargé de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'action humanitaire et de prévoir un examen à mi-parcours de tous les engagements pris, en particulier ceux adoptés par cette Conférence.

Le Burundi s'engage à soutenir sans conditions la mise en œuvre de stratégies et de programmes d'action pertinents pour la réduction des risques de catastrophe et l'amélioration de l'action humanitaire. Le Gouvernement du Burundi demande au système humanitaire de tenir compte notamment du lien indissociable entre l'action humanitaire et le développement socio-économique et de traduire cette réalité en des actions concrètes. Je vous remercie.

S. E. M. Maurizio Enrico Luigi Serra,
ambassadeur, représentant permanent,
Mission permanente de l'Italie à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, l'Italie souscrit à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et souhaite souligner les points suivants.

L'Italie appuie pleinement la résolution sur le renforcement du respect du droit international humanitaire. La mise en place de la réunion des États nous offre une bonne occasion de nouer un dialogue plus systématique et régulier en vue de renforcer le respect du droit international humanitaire, et elle est en concordance avec les efforts de l'Union européenne dans le domaine humanitaire. L'Italie salue les efforts déployés pour que ce processus soit, par nature, volontaire, non politisé, guidé par les États et fondé sur le consensus.

En outre, nous voudrions souligner que la violence sexuelle et sexiste est un problème humanitaire critique, qui requiert une attention particulière. Ce thème est l'un des principaux sujets de préoccupation de mon gouvernement et était l'une des priorités de la présidence italienne du Conseil de l'Europe. Nous reconnaissons donc que la violence sexuelle et sexiste est totalement inacceptable dans les situations d'urgence humanitaire, et appuyons pleinement la résolution à ce sujet. L'Italie est disposée à tout mettre en œuvre pour faire connaître aussi largement que possible l'interdiction de la violence sexuelle.

L'Italie reste très préoccupée par les violences commises contre le personnel de santé et des patients dans les conflits armés et autres situations d'urgence. Les meurtres de patients et de personnels de santé, et les attaques contre les établissements médicaux ne sont qu'un exemple de ce problème humanitaire majeur. Dans ces circonstances, nous saluons la résolution à ce sujet et les efforts déployés pour continuer à protéger la fourniture des soins de santé.

En 1859, sur le champ de bataille de Solferino, Henry Dunant n'a pas hésité à répondre avec compassion aux souffrances des soldats blessés, sur la base des valeurs de non-discrimination et de volontariat. Cet acte d'humanité a donné le jour à la Croix-Rouge internationale. Nous sommes convaincus que ce sont ces mêmes valeurs qui doivent continuer à guider les efforts que nous déployons aujourd'hui pour faire respecter la vie et la dignité humaines, même dans les situations de conflit armé. Je vous remercie.

S. E. M. Kouadio Adjoumani, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de la République de Côte
d'Ivoire à Genève

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, la multiplication des situations d'urgence humanitaire ainsi que le défi sans cesse croissant que pose la fourniture d'une protection ont révélé certains dysfonctionnements dans notre dispositif de gestion des crises humanitaires. Ce sont, notamment, l'insuffisance des fonds, les difficultés à mettre en place une intervention coordonnée et rapide pour sauver des vies, le manque de préparation pour assurer une riposte efficace, pour n'en citer que quelques-uns.

Ces dysfonctionnements nous interpellent sur la nécessité de repenser notre approche de la gestion des crises humanitaires, qui devrait s'inscrire dans une approche préventive plutôt que curative.

C'est dire que la communauté internationale devrait prendre davantage de mesures idoines pour lutter efficacement contre les causes de déplacements forcés. C'est pourquoi ma délégation soutient toutes les mesures et tous les programmes visant à renforcer l'état de droit, la bonne gouvernance et la cohésion sociale, des conditions sine qua non pour garantir la paix et la stabilité dans les États et, par conséquent, prévenir les déplacements forcés.

1

2

3

4

5

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire estime que le renforcement des capacités des agents locaux des pays d'accueil ainsi que le renforcement, de façon générale, de la résilience des pays touchés contribueront, à n'en pas douter, à l'amélioration du système de gestion des crises. À cet égard, ma délégation salue et encourage toutes les initiatives visant à développer les capacités des responsables et des agents locaux chargés du maintien de l'ordre et de la surveillance des frontières en matière d'identification et de protection des personnes vulnérables.

Enfin, la Côte d'Ivoire estime que le renforcement du cadre de protection des personnes vulnérables constitue un maillon essentiel, voire le socle du système de gestion des crises humanitaires. C'est pourquoi nous préconisons et encourageons l'adhésion aux conventions pertinentes en la matière, notamment celles relatives aux droits des réfugiés, des apatrides et des migrants.

De façon récurrente, les écoles sont utilisées à des fins militaires dans les conflits armés. Cela est problématique dans la mesure où l'utilisation de ces sites peut les transformer en des cibles légitimes et ainsi priver des milliers d'enfants et de jeunes de la jouissance de leur droit fondamental à l'éducation. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire s'est fortement impliquée dans le processus d'élaboration et d'adoption de lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre une utilisation à des fins militaires durant les conflits armés.

À cet égard, nous saluons le processus transparent et ouvert qui a conduit un grand nombre d'États, notamment la Côte d'Ivoire, à adhérer à ces lignes directrices. Pour ma délégation, les lignes directrices, bien qu'elles soient un instrument juridique non contraignant, constituent un guide pratique dont la mise en œuvre permettra assurément une meilleure protection des écoles durant les conflits armés. Par conséquent, la Côte d'Ivoire voudrait saisir cette occasion pour appeler tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces lignes directrices.

Je ne saurais clore mon propos sans rendre un vibrant hommage à l'ensemble des acteurs humanitaires pour toutes les actions courageuses et salutaires qu'ils mènent à travers le monde, souvent au péril de leur vie. À cet égard, la Côte d'Ivoire déplore et condamne fermement toutes les attaques et menaces dont sont victimes les humanitaires. De tels actes sont inacceptables et leurs auteurs doivent être recherchés, poursuivis et condamnés.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire voudrait réaffirmer son attachement aux principes humanitaires, notamment le non-refoulement, la solidarité, le partenariat et la responsabilité partagée.

Pour ma délégation, l'appropriation de ces valeurs permettra, sans conteste, de sauver des vies et de déployer tous les moyens nécessaires pour secourir et protéger les migrants dont la vie est menacée. Je vous remercie

Mme Hasmik Tolmajyan, ministre plénipotentiaire, représentante permanente adjointe, Mission permanente de la République d'Arménie à Genève

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants des Sociétés nationales, je tiens à m'associer aux délégations précédentes pour remercier le CICR, la Fédération internationale et la Confédération suisse pour l'excellente organisation de cette XXXII^e Conférence internationale.

Depuis 150 ans, Genève, la cité de Rousseau et de Dunant, est le berceau de la Croix-Rouge et la capitale du droit international humanitaire. Depuis 150 ans, les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont présents partout dans le monde où la paix est rompue, où les conflits divisent, où la misère perdure, où les catastrophes ou les pandémies frappent, où les violences et les souffrances persistent, partout où notre planète a particulièrement besoin d'humanité.

En cette journée du 9 décembre, où la communauté internationale célèbre pour la première fois, la Journée internationale pour la mémoire et la dignité des victimes de génocide, je voudrais souligner plus particulièrement le rôle important que la Croix-Rouge et ses volontaires ont joué pendant les génocides, y compris au cours du génocide arménien, pour sauver des vies, venir en aide aux rescapés et porter assistance aux nombreux orphelins, leur permettre de survivre, de se reconstruire, de regagner l'espoir et la foi en l'humanité.

Fidèle à sa vocation et à ses Principes, la Croix-Rouge déploie depuis plus de deux décennies des efforts continus dans notre région où on observe encore, malheureusement, des violations du droit international humanitaire, surtout dans les localités limitrophes où la population civile, des femmes, des enfants, des personnes âgées en sont régulièrement les cibles. Là encore, nous sommes les témoins de ce

que le président du CICR, Peter Maurer, a qualifié hier de dilemme chronique de l'action humanitaire, qui reste tributaire des solutions politiques.

L'Arménie a ratifié les Conventions de Genève et les trois Protocoles additionnels. Elle accorde aussi une attention particulière à la promotion du droit international humanitaire dans tous les secteurs de la société.

Nous apprécions également l'action de la Société de la Croix-Rouge arménienne, ses efforts continus, notamment dans les domaines de la prévention des catastrophes naturelles, des premiers secours, des programmes sociaux d'assistance aux réfugiés. Là encore, les besoins sont immenses, car, avec plus de 17 000 réfugiés de Syrie, l'Arménie est, par le nombre, le troisième pays européen d'accueil de ces réfugiés.

Aujourd'hui, dans les différents pays du monde, nous faisons face à une catastrophe humanitaire où l'action de la Croix-Rouge reste particulièrement pertinente et indispensable. Pour pouvoir y faire face, nous avons besoin d'une mise en œuvre plus efficace des mécanismes du droit international humanitaire, d'une solidarité plus grande et d'une coordination plus étroite des efforts de toute la communauté internationale.

À cet effet, ma délégation espère qu'au terme de cette Conférence internationale, nous réaffirmerons ensemble notre attachement commun et unanime à une action plus solidaire et renforcée, notre fidélité aux Principes du Mouvement – humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité, universalité –, à toutes ces valeurs qui ont valu à la Croix-Rouge d'être récompensée à quatre reprises par le prix Nobel de la paix.

Je souhaite réitérer mes remerciements à la Suisse et au Mouvement pour l'excellente organisation de la Conférence internationale, à laquelle j'adresse mes vœux de plein succès. Je vous remercie.

**Mme Silvia Cannas, déléguée Jeunesse,
Croix-Rouge italienne**

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs, ce temps que nous vivons ensemble est celui de la diplomatie, un temps pendant lequel les mots sont choisis avec un soin extrême. Pour ma part, je vais simplement être jeune et je ne vais pas être modérée du tout. Nous devons faire preuve de réalisme,

mais aussi de courage et de passion. Ce sont là les caractéristiques qui ont permis à cette Conférence internationale de faire de la migration l'un de ses thèmes principaux et de lutter pour la mise en œuvre de la résolution 3 de 2011 sur la migration.

Être passionnés et optimistes ne veut pas dire être irréalistes. Je sais que lorsque l'on parle de mouvements de population et de changements climatiques, on parle d'argent, on parle des équilibres internationaux. On parle simplement de pouvoir.

Pour cette raison, je voudrais, par votre entremise, remercier mes parents de m'avoir donné naissance du bon côté du monde, là où nous ne sommes pas bombardés tous les jours, où nous ne sommes pas forcés de traverser la mer et de risquer notre vie, où nous ne pensons pas qu'il vaut mieux mourir que rester. Un monde où on pense que ce sont les autres qui doivent se préoccuper de réduire les émissions dans l'atmosphère. Merci maman, merci papa.

Mais venons-en aux faits. Nous savons tous que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques se déroule à Paris pendant six jours. J'espère qu'elle nous permettra de comprendre de manière définitive que ce que nous faisons a des conséquences humanitaires. Je m'explique. Imaginez que vous viviez dans un pays touché par la désertification. Imaginez que vous soyez forcés de quitter votre maison, vos amis, tout. Imaginez encore que vous deviez être accueillis dans un autre pays. Malheureusement, la protection humanitaire internationale n'est prévue que pour les personnes qui craignent de subir des persécutions fondées sur la race, la religion, la nationalité, etc. Et oui, il existe une protection temporaire, mais certaines conséquences de ce que nous avons fait à notre planète vont être permanentes. Comment allez-vous expliquer à vos enfants que ce monde, après avoir causé la destruction de votre pays, va se libérer la conscience de votre mort avec une minute de silence?

C'est pour cette raison que je prie le Mouvement d'élaborer des politiques pour prendre en compte les liens entre les changements climatiques et la migration, de mener des activités de sensibilisation auprès des gouvernements pour assurer une protection nationale et internationale aux personnes forcées de quitter leur pays à cause des changements climatiques.

Je prie les gouvernements de prendre en considération les migrants environnementaux dans leur politique migratoire, d'agir de manière efficace pour prévenir des changements climatiques encore plus graves. Et,

1

2

3

4

5

enfin, et surtout, de remettre l'humanité au centre de leur action. Je vous remercie.

S. E. M. Victor Moraru, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République de Moldova

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, dans un contexte de violences et de défis humanitaires sans précédent, le thème principal de cette Conférence internationale permet opportunément de centrer les discussions hautement importantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des États parties sur le renforcement du droit international humanitaire et de l'action humanitaire.

La République de Moldova partage les vives inquiétudes exprimées par de nombreux participants à ce débat général quant à l'incapacité généralisée de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire. Il a déjà été fait remarquer que les violations flagrantes du droit international humanitaire n'étaient plus seulement un effet de la guerre, mais presque son essence. Il est profondément inquiétant de constater que l'assistance humanitaire elle-même est devenue un instrument que détruisent avec cynisme les belligérants, qui tentent d'atteindre des objectifs militaires et politiques en prenant en otage des travailleurs humanitaires ou en leur refusant l'accès à une population affamée.

Alors que nous célébrons le 50^e anniversaire des sept Principes fondamentaux, nous devrions prendre des engagements communs en vue de faire progresser l'action humanitaire et de garantir le respect des principes humanitaires. Il est impératif que les États et le Mouvement agissent pour renforcer le respect du droit international humanitaire.

C'est pourquoi la République de Moldova appuie pleinement le projet de résolution prévoyant la mise en place d'un forum institutionnel efficace, volontaire et non politisé, la réunion des États parties, qui offrira un cadre approprié pour les rapports nationaux sur le respect du droit international humanitaire et des discussions thématiques sur les questions pertinentes relatives à cette branche du droit. La délégation moldave estime que les garanties permettant de préserver le caractère sincère et non politisé de ce mécanisme sont déjà incluses dans la résolution. Nous pensons donc que toute tentative de diluer le texte pourrait faire obstacle au consensus traditionnel

que la Conférence internationale cherche à atteindre pour adopter des résolutions.

La République de Moldova est favorable à l'adoption par consensus de toutes les autres résolutions présentées à la Conférence internationale. En plus de faciliter nos discussions et d'étayer les thèmes plus généraux de la Conférence, les résolutions proposées visent à soutenir d'autres objectifs spécifiques de l'action humanitaire internationale. Nous nous félicitons particulièrement de l'attention portée aux mesures visant à garantir la sûreté et la sécurité des volontaires et du personnel de santé de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que leur accès sans entrave aux personnes qui ont besoin d'une assistance humanitaire.

Comme suite aux résolutions adoptées par les Conférences internationales précédentes, nous soutenons en outre les mesures visant à interdire la violence sexuelle et sexuelle dans les conflits armés, les situations de catastrophe et autres situations d'urgence, et à y faire face, ainsi que les mesures de protection des personnes privées de liberté dans les conflits armés internationaux et non internationaux.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier le Gouvernement suisse et le Comité d'organisation conjoint CICR et Fédération internationale, pour l'excellente préparation de la Conférence internationale. Je vous remercie.

M. Tafue Lusama, président, Société de la Croix-Rouge de Tuvalu

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, au nom de la Croix-Rouge de Tuvalu, je tiens à réitérer notre gratitude pour la reconnaissance de notre Société nationale, qui devient le plus jeune membre de la famille. À ce titre, nous souhaitons tout d'abord affirmer notre attachement à l'action et à la mission humanitaires du Mouvement. Nous voudrions aussi, comme les orateurs précédents, remercier les organisateurs de cette Conférence.

Permettez-moi d'intervenir pour la première fois à cette Conférence en tant que membre de la famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous sommes impressionnés par le travail que le Mouvement, et surtout les Sociétés nationales, ont accompli et continuent d'accomplir dans le domaine de la migration, en vue de préserver et de rétablir la dignité des réfugiés. Il a été dit que les besoins en services humanitaires dans ce domaine n'avaient jamais été

aussi aigus et aussi pressants. Le Mouvement est donc appelé à poursuivre ses engagements.

Toutefois, je tiens à souscrire aux déclarations qui ont été faites sur la migration et les changements climatiques. C'est un aspect de la migration qui doit faire l'objet de recherches et être intégré dans nos politiques, car les mouvements de populations liés aux conséquences des changements climatiques ont déjà commencé. Des personnes sont forcées de quitter leur confort en raison des effets des changements climatiques et de la montée du niveau des mers. Aucun mécanisme international ne protège les droits de ces personnes qui, pourtant, ont besoin de services humanitaires. Et si à l'heure actuelle, ce phénomène ne se produit qu'à petite échelle, il deviendra bientôt le plus gros facteur de déplacement.

Je crois que si nous voulons être prêts, nous devons sérieusement tenir compte de ces migrants et ces réfugiés dans notre planification. Nous sommes convaincus que cela pourrait se faire dans le cadre de programmes stratégiques de réduction des risques de catastrophe, de résilience et d'adaptation, mais nous pensons aussi que les efforts ne devraient pas porter uniquement sur ces domaines.

C'est là une priorité non seulement pour mon pays, mais aussi pour toute la région du Pacifique, et nous sommes reconnaissants de la possibilité qui nous a été donnée d'en parler ici. Je vous remercie.

M. Ebenezer Appreku, ministre, représentant permanent adjoint, Mission permanente de la République du Ghana à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, la délégation du Ghana vous félicite pour votre élection, et salue la compétence dont vous avez fait preuve dans la conduite des délibérations de cette Conférence. Le Ghana souscrit à la déclaration prononcée au nom du Groupe des États d'Afrique.

Cette Conférence coïncidant avec le 50^e anniversaire de la proclamation de 1965 à Vienne, ma délégation souhaite saisir cette occasion pour réaffirmer l'attachement du Ghana aux Principes fondamentaux du Mouvement. À ces sept Principes, nous voudrions ajouter l'un des quatre principes énoncés par le co-fondateur du CICR, Gustave Moynier, à savoir la «solidarité». En effet, nous pensons que les activités menées par les Sociétés nationales au niveau local ne seront pas durables sans solidarité mondiale. À cet

égard, nous remercions la Fédération internationale et le CICR pour le soutien logistique qu'ils apportent à la Société nationale du Ghana.

Dans le plein respect de l'esprit et de la lettre de ces principes, le Ghana a accepté d'accueillir la première Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre Ebola autorisée par le Conseil de sécurité des Nations Unies. La crise de l'Ebola a mis en évidence l'importance de la solidarité, mais aussi l'impérative nécessité de renforcer, d'une part, la résilience des systèmes de santé nationaux par le biais de la coopération internationale, et d'autre part, la capacité des institutions nationales d'intervenir de façon adéquate et efficace en cas de catastrophe ou de violence afin de sauver des vies en temps de guerre comme en temps de paix. À cet effet, le Ghana s'est engagé pendant cette Conférence à établir un mécanisme national de promotion du droit international humanitaire et des autres principes humanitaires.

La Conférence diplomatique de Genève de 1974-1977, consacrée à l'élaboration de deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, a été intitulée «Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés». À l'époque, le représentant du CICR s'était dit convaincu que «si à l'avenir le monde venait à être de nouveau ravagé par des conflits armés, [les Protocoles] détermineraient le nombre de victimes; par conséquent, tout abandon des Protocoles ou même d'un seul d'entre eux constituerait un grave recul pour la civilisation et une abdication de la conscience de l'humanité».

Du temps de la Conférence diplomatique, il avait été signalé que plus de cent conflits armés s'étaient déroulés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, tous dans des pays en développement. En conséquence, les pays en développement qui ont participé à la Conférence diplomatique, dont de nombreux pays africains comme le Ghana, le Soudan et la Tunisie, ont indiqué souhaiter vivement que des principes généraux soient établis.

Bien entendu, quelques progrès ont été réalisés depuis 1977 en vue du renforcement des régimes juridiques internationaux en matière de prévention et de répression des infractions graves au droit de la guerre et aux principes humanitaires. Parmi ces avancées figurent l'adoption du Statut de Rome de la CPI, visant à réprimer le crime de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, et celle de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Malheureusement, le monde est toujours témoin de

1

2

3

4

5

nombreux conflits armés. Ceux-ci se caractérisent parfois par un mépris grandissant envers le personnel humanitaire et des agressions délibérées à son encontre, ou encore par des violences sexuelles ou autres commises contre les femmes et les filles, non seulement par les parties belligérantes, mais aussi par certains employés civils et militaires soutenus par l'ONU. Cette situation devrait incontestablement réveiller la conscience humaine et nous pousser à agir au nom de l'humanité, à redoubler d'efforts pour promouvoir le respect universel et la mise en œuvre du droit international humanitaire et des autres principes humanitaires fondamentaux.

Nombre de délégations n'ont pas manqué de rappeler, à juste titre, que cette année marquait le 50^e anniversaire des Principes fondamentaux. Nous voulons aussi rappeler que cette année marque le cinquantenaire de l'adoption, en 1965, de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international. Cette résolution a été proposée par le Ghana et coparrainée par l'Irlande et d'autres délégations. La résolution 21 adoptée à la Conférence diplomatique de 1977 a aussi appelé à la diffusion des connaissances en droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, en tant que facteur essentiel de son application effective.

L'appel lancé par la résolution 21, demandant aux États signataires de prendre toutes les mesures utiles pour assurer une diffusion efficace du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés et des principes fondamentaux qui constituent la base de ce droit, devient encore plus pressant à la lumière des violations fréquentes du droit international humanitaire qui sont constatées aujourd'hui dans de nombreux théâtres de conflit.

En conclusion, les États doivent intensifier leurs activités d'éducation et de sensibilisation aux conséquences du non-respect des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, et promouvoir l'entraide en matière criminelle. Ils doivent honorer l'obligation qui leur incombe en vertu de l'article 89 du Protocole additionnel I, qui établit que dans les cas de violations graves des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels, «les Hautes Parties contractantes s'engagent à agir, tant conjointement que séparément, en coopération avec l'Organisation Nations Unies et conformément à la Charte des Nations Unies», afin de réprimer les atrocités commises tant par des agents étatiques que par des agents non étatiques.

Pour finir, le Ghana se réjouit à la perspective de jouer un rôle constructif dans l'adoption des diverses résolutions en cours de négociation à cette Conférence, sur une base et dans un esprit de consensus, en gardant à l'esprit notre humanité commune. Je vous remercie.

**S. E. Mme Rebeca Sánchez Bello,
ambassadeur, représentante permanente
adjoindte, Mission permanente de la
République bolivarienne du Venezuela à
Genève**

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, honorables chefs de délégation, honorables membres des Sociétés nationales, Mesdames et Messieurs, la République bolivarienne du Venezuela tient à exprimer sa gratitude envers les organisateurs de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui constitue un forum de premier plan pour la promotion du dialogue humanitaire.

Aux fins de la réalisation et du maintien de la paix, le Gouvernement vénézuélien réitère sa détermination et son engagement à veiller au respect rigoureux du droit international humanitaire, bastion indispensable du respect et de la solidarité entre les États et les peuples du monde.

Les gouvernements doivent lutter énergiquement contre la violence et toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tant sur le plan juridique qu'au moyen de politiques publiques, de programmes et de projets.

Les conflits armés qui menacent la paix et la sécurité mondiales mettent en évidence l'importance des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En raison des guerres récentes, nous avons été témoins de la mort de millions de victimes, nous avons vu un nombre encore plus élevé de blessés et de personnes déplacées chercher refuge et une assistance humanitaire. Face à cette immense tragédie, nous ne pouvons pas garder le silence; nous devons réagir pour contribuer à l'élimination de ses multiples causes, et à l'atténuation de la douleur et des souffrances des victimes.

Les guerres, qui sont la principale cause des crises humanitaires contemporaines, obéissent à des intérêts politiques et économiques, et se déroulent en contravention totale avec le droit international.

Les civils sont condamnés à subir les effroyables conséquences des conflits armés. Des efforts de sensibilisation doivent être faits pour avertir la communauté internationale des conséquences terribles et désastreuses du recours à la guerre, plutôt qu'à des moyens pacifiques, pour régler les différends.

Les changements climatiques seront, dans l'avenir, un autre facteur de crise et pousseront des millions de personnes à fuir leurs terres en quête de refuge. Il est indispensable d'adopter immédiatement des mesures concrètes face à cette éventualité, pas si lointaine.

Pour surmonter ces défis, nous devons établir une définition claire de l'expression « assistance humanitaire », en totale conformité avec les normes et les principes du droit international humanitaire, ainsi que dans le respect de la souveraineté des États, de la non-ingérence et de l'autodétermination des peuples. En ce sens, il faut renforcer le rôle des acteurs locaux, qui ont une meilleure connaissance du terrain et des problématiques nationales.

Enfin, le Venezuela souhaite rendre hommage au travail remarquable qu'accomplissent les volontaires des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour alléger les souffrances des victimes des conflits armés et des catastrophes naturelles. Je vous remercie.

Mme Gréta Gunnarsdóttir, ambassadeur pour les droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères d'Islande

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, l'Islande est profondément convaincue de l'importance de faire respecter le droit international humanitaire, et se félicite des nombreux projets de résolution qui nous sont présentés, car ils offrent la possibilité de lutter contre les fréquentes violations dont nous sommes témoins. À cet égard, nous appuyons pleinement la mise en place d'une réunion annuelle des États sur le droit international humanitaire.

Nous appuyons également les mesures visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Étant donné que des actes de violence sexuelle et sexiste sont commis aussi bien dans les conflits armés, que dans les situations de catastrophe et autres situations d'urgence, nous devrions centrer notre attention non seulement sur le droit international humanitaire, mais aussi sur le droit international relatif aux droits de l'homme, d'autant plus que les Sociétés nationales de la

Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont manifestement un rôle à jouer dans tous ces domaines.

Nous devrions en outre réaffirmer les obligations établies, notamment par la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'accent doit être mis, avant tout, sur la prévention, y compris la formation des forces armées et de sécurité, et sur une tolérance zéro à l'égard des auteurs de tels actes. En cas de violence sexuelle et sexiste, il faut assurer une protection aux victimes et poursuivre les auteurs de ces actes.

Tout au long de l'histoire, la violence sexuelle a souvent été considérée comme un corollaire inévitable des conflits armés. En 2015, nous devrions tous pouvoir convenir qu'elle devrait appartenir au passé. Aucun gouvernement, aucune armée et, d'ailleurs, aucune organisation internationale, ne devrait avoir la possibilité d'opter pour la passivité.

À la XXXI^e Conférence internationale, le Gouvernement islandais et la Croix-Rouge islandaise ont pris un certain nombre d'engagements communs. J'ai le plaisir de vous informer que, selon nous, ces engagements ont été honorés. Je voudrais mentionner en particulier un accord de coopération conclu en 2012 entre le ministère des Affaires étrangères d'Islande et la Croix-Rouge islandaise, les visites effectuées par le CICR en Islande pour parler de diverses questions d'ordre humanitaire, et enfin la soumission au parlement islandais d'un nouveau projet de loi destiné à améliorer les procédures de travail concernant les demandeurs d'asile.

J'ai également le plaisir de vous informer que mon gouvernement et la Croix-Rouge islandaise se sont accordés sur un certain nombre de nouveaux engagements. Ces engagements seront publiés dans la base de données de la Conférence, comme il l'a été demandé. Ils portent, par exemple, sur le respect du droit international humanitaire, la protection des réfugiés arrivant de zones de conflit, l'assistance accrue aux victimes de la traite des êtres humains, et les mesures visant à lutter contre les préjugés à l'égard des étrangers. Je vous remercie.

M. Francesco Rocca, vice-président, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, c'est pour moi un honneur de m'adresser à cette XXXII^e Conférence

1

2

3

4

5

internationale au nom de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge occupe une place unique dans le dialogue humanitaire actuel. Pour notre Mouvement, elle est l'occasion de nous rassembler, d'unir nos voix et de nous exprimer au nom des plus vulnérables, notamment ceux qui ont été forcés de fuir de chez eux en quête de sécurité, de paix et de dignité.

C'est pourquoi je voudrais saisir cette occasion pour lancer un appel à l'action fondé sur la déclaration adoptée cette semaine par le Conseil des Délégués. Dans cette déclaration, notre Mouvement s'engage à intensifier durablement les opérations que nous menons collectivement face à cette crise, à fournir assistance et protection à tous les migrants, quel que soit leur statut juridique, et à faire entendre notre voix contre les diatribes virulentes et provocatrices de plus en plus répandues dans de nombreux pays. Aucun être humain ne devrait jamais être qualifié d'«illégal».

Notre Mouvement contribuera à répondre aux besoins des migrants vulnérables. Je peux l'affirmer avec certitude car nous sommes déjà à l'œuvre, chaque jour. Nous agissons à tous les stades des routes migratoires, dans les pays d'origine, de transit et de destination. Toutefois, si nous voulons faire la différence, si nous voulons éviter que le monde ne s'habitue aux souffrances et à la mort de migrants vulnérables, alors les États doivent remplir l'obligation que leur imposent le droit national et le droit international de protéger les migrants et de les traiter avec dignité.

Nous appelons les États à travailler avec nous pour traiter les causes des déplacements forcés. La souffrance des migrants vulnérables est indissociable des crises et des catastrophes qui deviennent de plus en plus fréquentes du fait des conflits et de facteurs comme les changements climatiques, la mondialisation humaine rapide et non planifiée, et les inégalités économiques croissantes.

Ce matin, nous avons présenté notre Coalition d'un milliard pour la résilience. Dans le cadre de cette initiative, notre objectif est, d'ici à 2025, d'avoir aidé un milliard de personnes d'origines, de cultures et de situations géographiques différentes à prendre des mesures pour renforcer leur résilience face à l'adversité. Cette initiative est plus qu'un simple programme Croix-Rouge et Croissant-Rouge. C'est une plateforme de collaboration, au sein de notre Mouvement, avec des États, avec des partenaires de toute la communauté humanitaire, avec le

secteur privé et, surtout, avec les communautés elles-mêmes. L'initiative illustre notre conviction que l'action humanitaire devrait anticiper et atténuer les conséquences de la souffrance et du déplacement, aller au-delà de la simple intervention et s'orienter vers l'anticipation.

Aucune autre organisation ne peut soutenir les communautés de cette façon. Notre Fédération internationale est présente au niveau national, pertinente pour 190 Sociétés nationales et soutenue par un réseau de moyens, de compétences et de solidarité. Elle est la mieux placée pour accompagner les communautés sur la voie de la résilience en les aidant à prendre des mesures avant qu'une catastrophe ne frappe. Nous espérons que vous partagerez notre ambition et nous aiderez à mettre la sécurité et la dignité au cœur d'une véritable coalition mondiale. Je vous remercie.

M. Joseph Dhuor Makwei Nyariel, président, Croix-Rouge du Soudan du Sud

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, je suis particulièrement satisfait des vastes consultations menées dans le monde entier par le CICR et la Fédération internationale pour rendre cette importante Conférence possible. Je remercie en outre le Gouvernement suisse d'avoir accueilli cette grande délégation internationale.

Je souscris au renforcement du droit international humanitaire. Au début de la crise au Soudan du Sud, nous avons été détruits et pillés par des éléments inconnus, et avons perdu l'un de nos volontaires, décédé comme beaucoup d'autres en 2015. J'appelle les États parties aux Conventions de Genève et les composantes du Mouvement à assurer une meilleure mise en œuvre et un respect effectif du droit international humanitaire, dans les actes comme dans les paroles.

Ma délégation de la Croix-Rouge du Soudan du Sud appuie avec force la résolution sur la violence sexuelle et sexiste. La mise en œuvre de cette importante résolution ne se fera pas d'elle-même, mais relèvera de la responsabilité commune des Sociétés nationales et des gouvernements, qui devront notamment prendre une initiative et tenir une conférence en la matière.

Par ailleurs, cette année, la Société nationale et le Gouvernement du Soudan du Sud – le gouvernement a été reconnu en 2011 et la Société nationale l'a été en 2013 – ont été confrontés à de nombreux problèmes

qui datent d'avant la création de la Société nationale et du pays, tous deux très jeunes. Les besoins humanitaires du pays sont eux aussi plus anciens que la Société nationale et le pays. Je vous remercie.

M. Markus Mader, directeur général, Croix-Rouge suisse

(Original anglais)

Chers délégués, chers représentants de gouvernements et de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Croix-Rouge suisse voudrait mettre l'accent sur deux thèmes: la migration et le droit international humanitaire.

Face à la détresse croissante des migrants vulnérables, il est essentiel que le Mouvement et les États continuent de s'attacher à mettre en œuvre la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale de 2011. Le rapport intérimaire fait état des progrès accomplis, mais aussi de la nécessité de renforcer notre action pour atteindre les objectifs difficiles et de se concentrer sur les migrants les plus vulnérables. Nous appelons les États à remplir leurs devoirs, conformément au droit international et aux valeurs humanitaires pertinentes. Les États doivent poursuivre et intensifier leurs efforts en vue de garantir la sécurité de tous les migrants et leur accès aux services appropriés, ainsi que de protéger leur dignité, à la fois dans leur pays et aux frontières internationales.

Le Mouvement rencontre lui aussi des défis. Par le biais de nos Sociétés nationales, nous pouvons être présents tout au long des routes migratoires. Dorénavant, nous devons mettre l'accent sur une planification et une mise en œuvre coordonnées des activités, veillant ainsi à ce que ces dernières soient harmonisées aux niveaux national et international, ainsi qu'entre les différentes composantes du Mouvement.

Qui plus est, nous ne devrions pas hésiter à nous attaquer aux causes profondes de la migration, et par là même à d'autres questions complexes comme la prévention des conflits, le développement économique et social, les traités commerciaux injustes, la mauvaise gouvernance et la corruption, pour n'en citer que quelques-unes. Nous appelons les États à reconnaître ces problèmes pressants et à s'y attaquer aux niveaux international et national. Le Mouvement a, lui aussi, un rôle à jouer dans le traitement de ces causes profondes et l'atténuation des pressions qui poussent les personnes à migrer contre leur gré. Par le biais des Sociétés nationales présentes dans leurs communautés respectives, parfois reculées,

le Mouvement doit développer ses programmes de renforcement de la résilience, de préparation aux catastrophes et de développement durable.

Pour réussir à répondre aux besoins des migrants, les États et le Mouvement doivent coopérer – l'occasion parfaite de rappeler à toutes les parties présentes le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, et les droits et devoirs qu'il suppose pour les États et les Sociétés nationales, respectivement. Nous appelons aussi toutes les parties concernées à fonder leur action sur le principe d'humanité et le respect de la situation, des vulnérabilités et des besoins individuels de chaque migrant.

Enfin, nous appuyons pleinement la résolution 2 sur le renforcement du respect du droit international humanitaire. Pour alléger les souffrances des millions de personnes touchées par les conflits armés, il est absolument vital de renforcer l'application du droit international humanitaire. En prenant appui sur le processus entamé il y a quatre ans, la Conférence internationale nous donne une occasion unique, à ne pas manquer. La Croix-Rouge suisse demande à tous les États d'adopter la résolution proposée et d'œuvrer à la mise en place de la première réunion des États sur le droit international humanitaire dans un délai d'un an. Je vous remercie.

M. Bernhard Schneider, chef du département Migration et affaires juridiques, Croix-Rouge autrichienne

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente. Excellences, Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'attirer votre attention sur deux questions très importantes qui sont particulièrement pertinentes dans le contexte mondial actuel plutôt instable.

La première est celle de la situation humanitaire dramatique des migrants vulnérables du monde entier. Comme vous le savez, les personnes forcées de quitter leur pays d'origine ou leur lieu de résidence sont aujourd'hui plus nombreuses que pendant les décennies écoulées depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous savons tous que des milliers de migrants meurent pendant le dangereux voyage qu'ils sont obligés d'entreprendre parce qu'ils ne peuvent pas se rendre légalement dans un endroit sûr. Dans beaucoup de pays riches et sûrs du monde, hélas, la solidarité est désespérément limitée, et s'affaiblit de jour en jour. De nombreux gouvernements vont jusqu'à lutter contre les migrants, leur refusant le

1

2

3

4

5

droit de solliciter une protection internationale, et les empêchant ainsi d'atteindre la sécurité. Les victimes des conflits armés qui demandent soutien et protection sont même parfois appelées des terroristes ou des criminels par des agents de l'État.

Il y a quatre ans, la XXXI^e Conférence internationale a adopté une résolution ambitieuse sur la migration. J'ai le regret de signaler que beaucoup reste encore à faire pour la mettre pleinement en œuvre. Permettez-moi seulement de vous donner un exemple : dans de nombreux pays, y compris l'Autriche, la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge n'est toujours pas en mesure d'aider efficacement les migrants vulnérables sans statut juridique. Cela est souvent dû à une législation nationale très restrictive, qui établit qu'aider des migrants en situation irrégulière ou faciliter leur séjour dans le pays, même à des fins humanitaires, est un délit ou une infraction. Pénaliser le Mouvement pour ses activités humanitaires et l'empêcher d'accéder aux migrants vulnérables, c'est aller à l'encontre de l'objet de la résolution 3. J'appelle donc tous les États à honorer scrupuleusement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en particulier du droit relatif aux réfugiés et du droit des droits de l'homme, et à adopter toutes les mesures nécessaires, y compris des modifications législatives, pour mettre pleinement en œuvre la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale.

La seconde question essentielle est celle de la menace la plus catastrophique à laquelle le monde entier est encore exposé – les armes nucléaires. Malheureusement, ces terribles armes de destruction massive ne sont toujours pas interdites en dépit d'obligations juridiques internationales précises et contraignantes en matière de désarmement, et malgré leurs nombreuses conséquences effroyables et inacceptables sur le plan humanitaire. Ces dernières années, ce que l'on appelle « l'initiative humanitaire » a très clairement démontré les multiples raisons pour lesquelles il est urgent et nécessaire d'établir un monde sans armes nucléaires. Pourtant, les États possédant l'arme nucléaire semblent déterminés à conserver leurs arsenaux et vont jusqu'à moderniser leurs armes à des coûts faramineux.

Au nom de la Croix-Rouge autrichienne, j'appelle tous les États possédant de telles armes à prendre sans attendre des mesures crédibles et efficaces en vue de leur désarmement nucléaire. Je demande à tous les États de poursuivre d'urgence et avec détermination l'initiative humanitaire, et de veiller à ce que les armes nucléaires soient interdites et éliminées au plus tôt. Je vous remercie.

M. Md. Nazrul Islam, représentant permanent adjoint, Mission permanente de la République populaire du Bangladesh à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, la délégation bangladaise, composée de représentants du Gouvernement et du Croissant-Rouge du Bangladesh, souhaite exprimer sa profonde reconnaissance au Gouvernement suisse, au CICR et à la Fédération internationale, pour avoir organisé la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le Bangladesh attache une grande importance aux obligations qui lui incombent en vertu des Conventions de Genève et, en particulier, à la mise en œuvre de ces obligations en concordance avec le principe de légalité établi par le cadre juridique national, sans oublier la dimension normative du droit international humanitaire.

Le Bangladesh est un pays né en 1971, à l'issue d'une guerre d'indépendance particulièrement violente. Il est difficile de trouver dans le pays une seule famille qui n'ait pas été touchée dans sa chair pendant la guerre. Le père de notre nation et architecte de notre indépendance, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, était favorable au respect du droit international humanitaire dans les conflits armés. Sous la direction du Premier ministre Sheikh Hasina, le gouvernement actuel reste pleinement déterminé à honorer ses engagements en matière de droit international humanitaire. Le Bangladesh a établi un tribunal pénal international compétent pour juger les personnes responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, notamment de génocide, d'incendies criminels et de viols commis pendant la guerre d'indépendance et juste après. Nous estimons que seule la justice peut guérir les blessures mortelles et impardonnables du passé. De plus, le Bangladesh est l'un des plus grands contributeurs à la mission de maintien de la paix des Nations Unies, dans le cadre de laquelle ses forces armées et forces de l'ordre sont déployées dans des zones de conflit du monde entier. Le droit international humanitaire est donc important pour le Bangladesh, car il permet à la fois de comprendre les conséquences des conflits armés et de faire face à leur nature changeante.

Il est vrai que le monde vit actuellement une crise humanitaire d'une ampleur sans précédent. Plus de conflits durent plus longtemps, et de nouveaux conflits surgissent, alors que les solutions aux conflits existants n'apparaissent toujours pas. Toutefois, ce n'est là qu'un pan de l'histoire. En 2015, nous avons

vu la communauté mondiale déployer des efforts extraordinaires pour faire face à nombre de ces problèmes complexes. À Sendai, nous avons vu nos efforts aboutir à un cadre d'action mondial pour la réduction des risques de catastrophe, comportant sept objectifs mondiaux. Nous avons observé la même chose à New York, où nos dirigeants se sont accordés sur une résolution historique portant adoption du Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030. En 2016, nous nous rassemblerons de nouveau à Istanbul en vue d'examiner tous les aspects importants de l'ordre humanitaire mondial.

C'est dans cette perspective que nous voudrions envisager cette Conférence, qui représente une occasion unique de débattre et de prendre des décisions par consensus sur ce que les gouvernements, le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales peuvent faire pour servir l'humanité, dans le cadre de leurs mandats respectifs. Permettez-moi à cet égard de souligner trois points. Premièrement, nous devons confirmer le rôle des États en tant qu'acteurs principaux de toute opération humanitaire. Deuxièmement, les Conventions de Genève ayant atteint un consensus universel, nos travaux ici et ailleurs, notamment sur la résolution, devraient aussi viser à trouver un consensus universel. Troisièmement, on ne peut trop souligner l'importance des principes, et nous devrions tous faire notre possible pour vivre conformément à ces principes et les servir, dans le cadre de nos mandats respectifs. Dans le même temps, nous pensons qu'il est tout aussi important de garantir le respect de nos lois, notre culture et nos usages nationaux dans toutes les opérations humanitaires que nous entreprenons.

Enfin, le Gouvernement bangladais soutient le Croissant-Rouge du Bangladesh en sa qualité d'auxiliaire dans le domaine humanitaire et la promotion des connaissances sur le droit international humanitaire par le biais de divers programmes, dont les programmes éducatifs du Croissant-Rouge mis en œuvre dans des établissements d'enseignement. En ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, le partenariat noué avec l'ICS est bien reconnu par le règlement intérieur relatif aux catastrophes, ainsi que par la stratégie et le plan d'action du Bangladesh contre les changements climatiques. En outre, le gouvernement collabore étroitement avec le CICR au Bangladesh et l'ICS à la mise en place d'une approche plus efficace et centrée sur les personnes, en vue d'atteindre les populations les plus isolées et de fournir les meilleurs services humanitaires possible dans la limite de nos moyens. Cette approche n'est pas la seule en son genre; elle relève des efforts

d'ensemble que nous déployons pour devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021.

Tous ces efforts ont été réalisés en coopérant avec tous les partenaires, en particulier avec l'ICS. Nous sommes prêts à faire part de notre expérience dans le but de créer un monde meilleur. Je vous remercie.

Mme Karidiata Souaré, présidente nationale, Croix-Rouge de Côte d'Ivoire

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire est heureuse de participer à cette grande rencontre de réflexion sur le donner et le savoir. L'engagement individuel et collectif reste la prévention et les secours.

La situation humanitaire dans notre région montre que les besoins humanitaires sont de plus en plus grands, avec des défis divers et multiples comme le droit international humanitaire, l'hygiène et la santé, ainsi que les conséquences de la dégradation de l'environnement.

La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire marque solennellement son total soutien aux résolutions et recommandations relatives au renforcement du droit international humanitaire par des mesures visant à mieux protéger les personnes privées de liberté et à améliorer la protection des acteurs humanitaires par des mesures législatives qui renforcent la perception et la sécurité du personnel effectuant des missions dangereuses. Face aux conséquences des changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, nous travaillerons au renforcement des cadres juridiques relatifs aux catastrophes. Nous devons nous affirmer comme les partenaires privilégiés des pouvoirs publics, dont nous sommes les auxiliaires dans le domaine humanitaire, en créant des conditions plus favorables au volontariat, et soutenir les sections locales.

Les défis n'ont pas véritablement changé ces dernières années. Les perturbations climatiques sont marquées par une pluviométrie très irrégulière, des canicules sans précédent aux conséquences dévastatrices, et des inondations chaque année plus meurtrières. Les perturbations climatiques entraînent un exode massif de populations à la recherche d'un monde plus sûr. Nous devons agir avec et pour les jeunes. Il est essentiel de poursuivre dans cette direction et de sensibiliser tous les niveaux de la société. Il faut prévenir la violence sous toutes ses formes.

1

2

3

4

5

Il faut renforcer les capacités institutionnelles ou opérationnelles des Sociétés nationales de mettre en œuvre des programmes de prévention de la violence fondés sur les Principes fondamentaux et les valeurs humanitaires en s'appuyant, notamment, sur les jeunes. Notre jeunesse est porteuse d'espoir.

La pérennité de notre organisation se construit à travers la jeunesse, une jeunesse plus professionnelle qui rassemble, façonne et innove en fonction des besoins des communautés.

Nos priorités sont aussi celles d'autres pays. Les défis dépassent la capacité d'intervention de nos Sociétés nationales. C'est pourquoi la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire souhaite que les États, le CICR et la Fédération internationale apportent un appui et assurent un suivi dans la réalisation des engagements pris au cours de cette Conférence internationale. Je vous remercie.

M. Hussein Abusalih, président, Croissant-Rouge soudanais

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, nous vivons actuellement dans un monde de plus en plus agité, un monde où les problèmes et les catastrophes vont croissants et où le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est confronté à d'immenses défis.

C'est pourquoi je pense que nous sommes à un moment où existe un réel besoin de solidarité de la part de tous les partenaires du Mouvement, et que nous devons mettre en avant notre mission et laisser les nobles Principes fondamentaux la guider.

Je souhaiterais être bref et souligner certains points. La coopération et la coordination entre les diverses composantes du Mouvement sont effectivement très importantes, mais il est, à mon avis, indispensable de préciser les différents rôles de ces composantes. Il me semble que de nombreuses priorités doivent être mises en évidence, par exemple, le problème des catastrophes auxquelles nous sommes confrontés dans différentes régions du monde. Au Soudan, nous faisons face à de nombreuses catastrophes. Ce domaine d'action, qu'il s'agisse de s'attacher à réduire les risques de catastrophes ou de gérer les catastrophes, est effectivement très important.

L'action doit être menée collectivement ou conjointement par divers groupes, en particulier dans le domaine de la migration, un phénomène auquel le monde entier est confronté. La migration

provoque à l'heure actuelle une crise humanitaire, et nous devons élaborer un programme – je ne dirais pas un programme « intensif » mais plutôt un programme très « rapide » – qui serait exécuté par plusieurs États, en tant que groupe. Aujourd'hui, le Mouvement doit travailler dur pour remédier au problème des réfugiés.

En ce qui concerne le droit international humanitaire, je connais l'importance de sa mise en œuvre et de son application, ainsi que des efforts visant à prévenir les violations de cette branche du droit. J'estime qu'il est nécessaire que les Sociétés nationales et les gouvernements collaborent et essaient de travailler ensemble, de sorte que les Sociétés nationales puissent encourager les gouvernements à mettre en œuvre et respecter le droit international humanitaire, et à s'employer à prévenir les violations, tout en le diffusant auprès de la société en général.

Je pense que la collaboration et la coopération entre les gouvernements et les Sociétés nationales sont effectivement très importantes. Chacun devrait avoir conscience du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales. Je crois que nous devrions en outre mettre l'accent sur la résilience et tenter si possible d'éliminer les vulnérabilités. Merci beaucoup.

M. Berk Baran, représentant permanent adjoint, Mission permanente de la Turquie à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, la Turquie voudrait exercer son droit de réponse au sujet de la référence que la délégation de l'Arménie a faite cet après-midi aux événements de 1915.

Tout d'abord, nous estimons qu'il est regrettable que cette réunion humanitaire soit politisée. La Turquie partage le chagrin du peuple arménien, qui a souffert des circonstances de la Première Guerre mondiale, et s'efforce de faire preuve d'empathie à son égard. Nous avons toutes les raisons de penser que ces deux nations anciennes peuvent faire preuve de sagesse pour se comprendre et envisager un avenir ensemble. À cet effet, il sera essentiel de favoriser un sentiment de confiance et de coopération réciproques, et de promouvoir les interactions humaines. La Turquie suit avec attention et admire tous les efforts réalisés pour prévenir les génocides; c'est l'une des obligations de la communauté internationale. Néanmoins, je voudrais rappeler que le génocide est une catégorie de crime très grave et distincte, clairement définie par le droit international. La Convention de 1948 nous dit ce qu'est

un génocide et comment il peut être établi. De plus, il n'existe aucun consensus juridique ou scientifique quant à la nature des événements de 1915. C'est en tenant compte de ces considérations que la Turquie a coparrainé la résolution adoptée le 15 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, portant création d'une Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime. Cette Journée internationale, qui marque aussi l'anniversaire de l'adoption de la Convention de 1948, donne l'occasion de réfléchir sur l'objectif tourné vers l'avenir de la Convention. Cette Convention est une référence juridique importante et irremplaçable, qui guide les efforts visant à empêcher tout autre génocide à l'avenir. Je vous remercie, Madame la Vice-Présidente.

S. E. Mme Yvette Stevens, vice-présidente de la Conférence

(Original anglais)

Il me faudra consulter le bureau pour voir si un autre droit de réponse peut être accordé.

S. E. Mme Yvette Stevens, vice-présidente de la Conférence

(Original anglais)

Je regrette cette intervention de la Turquie, et voudrais à ce stade clore la discussion à ce sujet. Merci beaucoup. Puisque la liste ne comporte pas d'autre orateur pour cet après-midi, je vous propose d'ajourner cette séance plénière jusqu'à demain matin. Merci à tous d'être venus.

1

2

3

4

5

4.11 CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE: DÉBAT GÉNÉRAL

Retour
sommaire

Jeudi 10 décembre 2015

(10 heures)

Docteur Tha Hla Shwe, vice-président de la Conférence

(Original anglais)

Bonjour Mesdames et Messieurs. Je pense que nous pouvons commencer. Aujourd'hui est déjà le dernier jour de cette XXXII^e Conférence internationale! Parallèlement à cette séance, le Comité de rédaction et le Dialogue humanitaire: un laboratoire d'idées parachèvent leurs travaux, et deux commissions, l'une sur les Principes fondamentaux et l'autre sur les défis liés au droit international humanitaire, sont réunies.

Permettez-moi de vous rappeler qu'aucune délégation ne sera autorisée à s'engager dans un débat politique, racial, religieux ou idéologique, comme énoncé à l'article 11, paragraphe 4, des Statuts du Mouvement. Comme vous le savez probablement, les interventions sont limitées à trois minutes, ou à cinq si vous vous exprimez au nom d'un groupe ou en tant que chef d'État ou représentant ministériel. Si tel est le cas, veuillez le préciser avant de faire votre déclaration. Je veillerai à ce que tous les délégués s'en tiennent au temps qui leur est accordé, et j'espère ne pas avoir à interrompre vos déclarations parce que vous avez dépassé le temps imparti.

Quinze délégations sont actuellement inscrites sur la liste des intervenants, dont une Baronne du Royaume-Uni, qui disposera de cinq minutes. Les déclarations de toutes les autres délégations seront limitées à trois minutes chacune.

S. E. M. Nicolas Lang, secrétaire général de la Conférence

(Original anglais)

Bonjour Mesdames et Messieurs. Juste une brève annonce d'ordre administratif, mais d'une grande importance: n'oubliez pas de récupérer votre carte de vote électronique et l'enveloppe contenant vos codes de connexion personnels. Si vous ne le faites pas, vous ne pourrez tout simplement pas voter lors des élections cet après-midi. Les chefs de délégation peuvent récupérer ces deux éléments au bureau des inscriptions situé à l'entrée; si le chef de délégation n'est pas en mesure de le faire ou de participer au vote, il peut désigner un remplaçant en remplissant et en signant le formulaire de procuration que vous avez trouvé dans votre casier au début de la Conférence. Des formulaires de procuration supplémentaires sont disponibles au bureau des inscriptions. Je vous remercie pour votre attention.

Docteur Tha Hla Shwe, vice-président de la Conférence

(Original anglais)

Je vais maintenant donner la parole aux délégations selon leur ordre d'inscription. Nous commençons par le Liban.

**S. E. Mme Najla Riachi Assaker,
ambassadeur, représentante permanente,
Mission permanente de la République
libanaise à Genève**

(Original anglais)

Bonjour à tous. Étant la première intervenante, je vous souhaite à tous une journée productive et fructueuse.

(Original arabe)

Monsieur le Vice-Président, la tenue de la XXXII^e Conférence internationale coïncide avec la célébration du 50^e anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux du Mouvement. Ces principes sont les valeurs morales qui guident l'action du Mouvement, lequel a pu ainsi s'imposer comme un acteur humanitaire neutre, indépendant et impartial. Grâce à la promotion de ces principes, le Mouvement a pu réduire les conséquences humanitaires des conflits armés et des catastrophes naturelles. Les événements dont nous sommes témoins aujourd'hui dans le monde, notamment les diverses crises prolongées et profondes, sont la preuve évidente de l'importance de promouvoir le respect de ces principes et des règles du droit international humanitaire. Celui-ci doit affronter d'immenses défis en raison de l'incapacité de la communauté internationale à garantir le respect collectif des règles juridiques régissant la conduite des hostilités et visant à réduire l'impact de ces dernières sur les civils. C'est pourquoi il devient difficile de trouver des solutions politiques tant aux problèmes chroniques qu'aux problèmes émergents.

Le Gouvernement du Liban continue de s'attacher à respecter les dispositions des principaux traités relatifs au droit international humanitaire, dont la Convention sur les armes à sous-munitions, la Convention sur les armes classiques, la Convention sur les mines antipersonnel, la Convention sur le commerce des armes, ainsi que toutes les autres conventions relatives aux armes de destruction massive. Il s'emploie en outre à faire connaître les règles du droit international humanitaire et à les incorporer dans sa législation nationale. Ses relations avec la Croix-Rouge libanaise sont fondées sur le respect mutuel et la coopération. Je tiens à souligner ici les efforts déployés par notre Société nationale et son rôle de premier plan à différents niveaux. Je voudrais également remercier tous les volontaires et rendre hommage à tous ceux qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission humanitaire au Liban et ailleurs dans le monde.

Nous partageons l'inquiétude de nos collègues face aux souffrances qu'endurent les réfugiés et les migrants dans le monde, dont nous pouvons attribuer le nombre croissant à l'ampleur accrue des conflits armés et à d'autres causes relativement récentes, telles que les changements climatiques et les phénomènes qui y sont liés comme la désertification et la sécheresse. Tous ces éléments appellent la communauté internationale à passer de la simple réaction à la prévention.

Bien qu'il soit géographiquement peu étendu et dispose de ressources limitées, quoique variées, le Liban a ouvert ses portes à un million et demi de réfugiés syriens qui ont fui leur pays en raison de l'aggravation du conflit. Ajoutez à ce chiffre un demi-million de Palestiniens déjà présents au Liban. Compte tenu du fardeau que constitue pour le Gouvernement et le peuple libanais la prise en charge des besoins des personnes déplacées, il est nécessaire d'appeler une fois encore au partage de la charge avec le Liban.

**S. E. M. Hernan Estrada Román,
ambassadeur, représentant permanent,
Mission permanente du Nicaragua à Genève**

(Original espagnol)

Monsieur le Vice-Président, la paix devrait être l'aspiration la plus haute de nos peuples. Le gouvernement de réconciliation et d'unité nationale du Nicaragua regrette profondément que nous vivions dans un monde où la guerre, la haine, la violence extrême, la destruction et la menace permanente du terrorisme semblent avoir pris le pouvoir sur notre civilisation. Un monde doté d'armes aveugles, d'armes de destruction massive et de nouvelles technologies de guerre qui constituent de graves violations du droit international humanitaire et devraient donc être interdites, détruites et entièrement éliminées. Les crises humanitaires qui éclatent actuellement dans presque toutes les régions du monde sont plus nombreuses et plus dramatiques que jamais auparavant.

Nos aspirations à atteindre les nouveaux objectifs de développement durable ne se réaliseront que si nous parvenons à véritablement veiller à ce que la paix et le respect guident et rectifient le cours de l'humanité.

En tant que pays, nous avons décidé de nous unir pour faire face ensemble aux défis de notre temps par des mesures et des actions qui reflètent l'intérêt supérieur des peuples, à savoir, la paix, le respect, la

1

2

3

4

5

viabilité de notre planète, la justice et le rôle central de la société.

Il faut mettre fin aux guerres et aux graves conséquences qu'elles entraînent pour l'humanité. Le droit international humanitaire applicable dans les situations de conflit, qui vise à limiter les effets des conflits armés et à protéger les populations, ne devrait pas être conçu comme un ensemble de règles régissant les hostilités. Par principe, il est nécessaire d'adopter des mesures plus énergiques qui s'attaquent aux causes profondes des conflits. Et, comme l'a un jour dit notre président: « ceux qui ont le plus de pouvoir ont entre les mains le plus de moyens de contribuer à la paix ».

Par conséquent, le Nicaragua maintient son engagement à respecter et à faire respecter le droit international humanitaire par le biais du renforcement des mécanismes existants, qui suffiraient s'ils étaient utilisés de façon appropriée. Il reconnaît en outre l'action humanitaire, fondée sur le volontariat, que mène la Croix-Rouge dans le but de sauver des vies et de protéger les populations, les efforts qu'elle déploie dans les conflits armés pour porter secours aux victimes, ainsi que l'assistance qu'elle fournit aux populations en temps de paix. Conformément à son modèle d'alliance, le Nicaragua collabore avec la Croix-Rouge du Nicaragua qui apporte son soutien aux autorités gouvernementales quant aux questions relatives au droit international humanitaire, à son intégration dans les dispositions internes et à la diffusion de ses normes.

Le Nicaragua tient les engagements qu'il a pris en devenant partie aux principaux instruments internationaux relatifs au droit international humanitaire et aux droits de l'homme. Il persévéra dans la préservation de sa culture de paix et exprimera sa volonté politique en vue de contribuer à la réalisation des objectifs communs que les organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge poursuivent en concertation étroite avec les États. Je vous remercie.

**Mme Tully Kellen Ndongu,
chef de délégation, Seychelles**

(Original anglais)

Monsieur le Vice-Président, Excellences, bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole au nom des Seychelles. La présence et la participation active des Seychelles à cette Conférence soulignent le rôle crucial du Mouvement de la Croix-

Rouge et du Croissant-Rouge tant dans la politique étrangère du pays que dans son programme national. Dans le cadre de la préparation à la Conférence, les Seychelles ont participé à deux événements régionaux: la Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du Commonwealth tenue en juillet en Australie, et le Séminaire régional annuel sur le droit international humanitaire tenu en août en Afrique du Sud.

Le respect du droit international humanitaire est prôné au niveau national, comme le démontrent les efforts de la Société nationale, la Croix-Rouge des Seychelles, qui dispense des cours d'introduction au droit humanitaire aux nouveaux membres du Parlement et élabore un guide en la matière. Ce partenariat fructueux entre le gouvernement et la Société nationale est possible parce que le gouvernement respecte le professionnalisme, l'intégrité et l'indépendance de la Croix-Rouge des Seychelles. Le gouvernement comprend le rôle d'auxiliaire que la Société nationale joue auprès de lui, et dans le cadre duquel elle organise des campagnes et des formations consacrées aux premiers secours et elle a entrepris de créer un comité des catastrophes naturelles, pour ne citer que quelques-unes de ses activités.

Le rôle actif des Seychelles dans les instances internationales du Mouvement est le reflet de la diplomatie active du pays. Récemment, le gouvernement a créé le Comité des affaires humanitaires des Seychelles, qui est chargé d'organiser des activités liées au droit international humanitaire dans le pays. Ce Comité, composé de différents organes gouvernementaux ainsi que de représentants de la société civile et du secteur privé, est dirigé par le ministère des Affaires étrangères. Le gouvernement peut ainsi s'assurer que les progrès dans ce domaine sont inclus dans l'agenda diplomatique.

En tant que petit État insulaire en développement, les Seychelles sont aux prises avec des problèmes de vulnérabilité, sous la forme de menaces maritimes, comme la piraterie, ou d'autres phénomènes, comme les changements climatiques. La participation à des conférences comme celle-ci nous permet de renforcer notre préparation ainsi que la façon dont nous faisons face aux catastrophes et gérons la mobilisation dans de telles situations. C'est en travaillant main dans la main avec la Croix-Rouge des Seychelles et en prenant davantage d'engagements constructifs que les Seychelles pourront relever vaillamment ces défis. Je vous remercie.

S. E. M. Andrew M. Kihurani, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente de la République du Kenya à Genève

(Original anglais)

Monsieur le Vice-Président, le Kenya tient à exprimer sa reconnaissance envers les dirigeants de la Fédération internationale et du CICR ainsi qu'envers la Commission permanente et les équipes respectives de ces organisations pour les importants travaux préparatoires qu'ils ont menés en vue de cette Conférence. Tandis que nous célébrons le 50^e anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous ne pouvons que nous féliciter de la façon dont ces valeurs ont, depuis, guidé les actions du Mouvement dans le monde, ainsi que de la permanence de ces principes et de la pertinence qu'ils conservent aujourd'hui.

Nous assistons aujourd'hui à de multiples situations d'urgence humanitaire. Dans certains pays, les conflits armés font de très nombreuses victimes, que les gouvernements nationaux ne sont pas en mesure de soulager faute d'une fourniture adéquate d'abris, de nourriture et de moyens de subsistance aux communautés déplacées. Les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, telles que les inondations, les sécheresses et les catastrophes à évolution lente comme les changements climatiques, jouent également un rôle en provoquant des déplacements massifs, y compris entre les régions, et en entraînant la nécessité de fournir une aide d'urgence.

Nous saluons le rôle que le CICR continue de jouer en apportant une aide humanitaire en vue d'alléger les souffrances immédiates. Il s'agit notamment d'aider les blessés, de fournir une assistance aux personnes déplacées, de rétablir les liens familiaux pour les réfugiés et de visiter les détenus, tout en garantissant le respect des droits de l'homme et de la dignité des personnes auxquelles une aide est apportée.

Au Kenya, le gouvernement soutient le travail du CICR, qui mène de nombreuses actions humanitaires dans le pays, que ce soit de manière directe ou par l'intermédiaire de la Société nationale, la Croix-Rouge du Kenya. Le CICR apporte une précieuse contribution aux efforts qui sont déployés pour fournir une aide d'urgence et faire face aux défis auxquels nombre de communautés sont confrontées en raison de la sécheresse.

L'action que le Mouvement conduit au Kenya impose d'allouer des ressources très limitées et d'intensifier

la collaboration entre le gouvernement et les autres parties prenantes. Cela permettra d'accroître la résilience des communautés bénéficiaires en vue de prévenir les conflits armés et de promouvoir la sécurité alimentaire et la fourniture des soins de santé. Il est donc important, pour réaliser ces objectifs, de développer des partenariats locaux et internationaux et de les maintenir afin de renforcer les capacités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des institutions nationales des secteurs de la sécurité et de la justice et de garantir un apport suffisant de fonds.

Le Kenya est déterminé à respecter le droit international humanitaire. En ce qui concerne le système actuel du droit international humanitaire, nous sommes d'avis que les mécanismes de contrôle du respect du droit sont des instruments indépendants et non intégrés dans un système cohérent. Le système actuel a été spécialement conçu pour les conflits armés internationaux et s'applique, juridiquement parlant, à ces situations seulement. Il est donc totalement inadapté à la réalité des conflits armés contemporains, qui sont pour la plupart de nature non internationale. Pour de nombreux États, cela représente le défi le plus grand s'agissant du respect du droit international humanitaire. Une réunion des États parties constituerait une instance de nature à favoriser la coopération et le dialogue au sujet du droit international humanitaire. Les réunions serviraient de point d'ancrage institutionnel pour le respect du droit international humanitaire et offriraient un espace dédié aux discussions en la matière. Toutefois, les caractéristiques et les fonctions de ces réunions ainsi que les rapports devant être élaborés doivent faire l'objet d'un examen et d'une réflexion approfondis.

Le Kenya reconnaît que la violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde. La violence sexuelle et sexiste, qu'elle ait lieu dans les situations de conflit ou qu'elle prenne la forme de viols ou d'atteintes sexuelles dans les situations de catastrophe ou d'urgence, doit être traitée de la même manière que dans les situations non urgentes. Il faut réagir le plus rapidement possible en appliquant les procédures prévues par le droit et traduire en justice les auteurs de tels actes. Tous les efforts doivent être faits pour mettre fin à l'impunité, protéger les victimes et répondre à leurs besoins de manière globale et multidisciplinaire. Je vous remercie.

1

2

3

4

5

M. Daniel Kull, attaché, Aide humanitaire et développement, Groupe de la Banque mondiale

(Original anglais)

Je tiens à féliciter le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour son rôle crucial et efficace, et plus particulièrement son attachement à venir en aide aux plus vulnérables, sa portée unique, son dévouement et son professionnalisme sans faille, ainsi que le soutien inébranlable qu'il apporte à l'humanité en défendant résolument les Principes fondamentaux et le droit international humanitaire.

À mesure que le monde devient plus interconnecté et mobile, il semble également devenir plus fragile. Des chocs apparemment mineurs peuvent engendrer de l'instabilité dans un pays, dans une région et, à terme, dans le monde. Si l'esprit du Mouvement et les Principes fondamentaux ont toujours nourri et continuent de nourrir la certitude morale qu'il faut agir, nous assistons à l'émergence d'une logique économique qui nous oblige à réévaluer notre aversion pour le risque dans les contextes fragiles. Le fait que la situation des plus vulnérables nous touche tous constitue un argument socio-économique et un appel à l'action en accord avec plusieurs des Principes fondamentaux.

Depuis 2012, le Groupe de la Banque mondiale œuvre à la réalisation des deux objectifs que sont l'élimination de l'extrême pauvreté et la stimulation de la prospérité commune. Pour la première fois, nous estimons que l'extrême pauvreté touchera moins de 10% de la population mondiale. C'est une bonne nouvelle, mais l'extrême pauvreté qui existe encore est de plus en plus concentrée dans les régions touchées par un conflit et dans les populations marginalisées et difficiles à atteindre.

Conscients que la réalisation de nos objectifs exigera un effort commun en matière d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix, nous sommes heureux de travailler avec le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, que ce soit en établissant un agenda mondial pour le changement, par exemple, par le biais du Sommet humanitaire mondial, ou en alignant nos opérations sur le terrain. Ainsi, la nouvelle stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord se fonde sur quatre piliers : le renouvellement du contrat social entre les gouvernements et les citoyens ; la coopération régionale ; la résilience des personnes déplacées et des réfugiés ; et enfin, le relèvement et la reconstruction.

Tandis que nous élargissons nos activités, par exemple en cherchant des solutions durables pour les personnes déplacées de force et pour les communautés d'accueil et en développant les systèmes de protection sociale afin de mieux venir en aide aux plus vulnérables, il est essentiel que ces activités soient rapidement modulables afin d'être adaptées aux chocs, à la portée locale du Mouvement, à ses compétences contextuelles et locales, et à son rôle d'auxiliaire auprès des gouvernements.

Le Groupe de la Banque mondiale exprime donc sa plus vive reconnaissance et son admiration pour le travail du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, avec qui il se réjouit de collaborer plus étroitement dans l'accomplissement de leur engagement commun – soutenir les plus vulnérables. Je vous remercie.

M. Damjan Denkovski, chargé des droits de l'homme, Mission permanente de l'ex-République yougoslave de Macédoine à Genève

(Original anglais)

Monsieur le Vice-Président, avant toute chose, je tiens à dire combien je suis heureux de prendre la parole devant cette auguste assemblée au nom du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous vivons une époque très complexe, notre monde étant confronté à l'un des plus grands défis de l'histoire moderne. Cette année, la situation liée à la crise des réfugiés et des migrants est devenue dramatique. Les conflits nouveaux et prolongés, qui provoquent de graves situations d'urgence humanitaire et s'accompagnent d'une « fatigue du développement » dans certains pays, sont aujourd'hui le principal facteur déclenchant de la migration de millions de personnes. La montée de l'insécurité intensifie les déplacements et les exodes massifs, contribuant ainsi à des flux accrus de migrants clandestins.

À cette occasion, je voudrais également aborder la question de l'extrémisme violent. Les atrocités et les actes de malveillance commis par les extrémistes dans le monde alimentent les flux de réfugiés et la migration forcée. L'extrémisme violent contribue de manière directe à l'aggravation de la situation, en causant des déplacements forcés. Nous ne devons pas non plus oublier le conflit syrien, qui est entré dans sa cinquième année et qui continue de provoquer de terribles pertes humaines et d'épouvantables déplacements, ce qui en fait l'une des situations

d'urgence humanitaire les plus difficiles de tous les temps. Ce n'est malheureusement pas la seule crise humanitaire à laquelle nous assistons; toutefois, en raison de ses conséquences, la crise syrienne est actuellement la grande priorité mondiale et régionale.

L'ex-République yougoslave de Macédoine joue un rôle constructif et déploie des efforts considérables pour gérer les flux mixtes de réfugiés et de migrants. Toutes les institutions nationales compétentes sont mobilisées pour apporter de l'aide aux migrants et aux réfugiés. En coopération avec le CICR, le HCR, l'OIM et d'autres organisations humanitaires non gouvernementales actives sur le terrain, elles font tout leur possible pour gérer les flux croissants de réfugiés et traiter ces personnes de la manière la plus humaine et la plus appropriée possible, dans le respect des obligations juridiques internationales. Néanmoins, nos ressources et nos capacités sont trop limitées pour faire face à cet afflux massif et relever les défis qui en découlent.

Malgré les tendances négatives, de la solidarité et de la générosité ont été manifestées. Nous sommes particulièrement reconnaissants pour le travail des Sociétés nationales et du CICR et les efforts inlassables qu'ils déploient face à la situation de crise. La communauté internationale doit continuer de garantir un environnement sûr et stable. Pour garantir le respect des droits des personnes déplacées, quel que soit leur statut, il est de la plus haute importance de respecter les Principes fondamentaux qui sous-tendent nos politiques et nos actions, et en particulier de respecter les droits de l'homme. Il est évident que nous devons adopter une nouvelle approche et de nouvelles stratégies, qui devront être suivies par des actions globales et coordonnées de toutes les parties prenantes aux niveaux international et régional. Le plein respect du droit international humanitaire est crucial. À cet égard, nous appuyons l'adoption de la résolution relative au renforcement du respect du droit international humanitaire. Plus important encore, la communauté internationale doit remédier de toute urgence aux causes profondes de l'insécurité. C'est un immense défi, qui a été renforcé de manière tragique par les récents attentats terroristes. Nous devons aussi mener des actions plus globales face à la migration clandestine et à la traite des êtres humains. Nous devons redoubler d'efforts pour traduire en justice les criminels impliqués dans la migration clandestine et la traite des êtres humains.

Pour conclure, la Turquie accueillera l'année prochaine le premier sommet humanitaire. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion de faire

avancer nos efforts en vue de résoudre les problèmes humanitaires d'importance cruciale. Je vous remercie.

M. Thierry Venty, secrétaire exécutif, Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC), Madagascar

(Original français)

Monsieur le Vice-Président, Madagascar saisit cette occasion pour encourager et soutenir le Mouvement dans sa réaffirmation de ses valeurs fondamentales. Madagascar a participé aux consultations organisées par le CICR et la Suisse sur la mise en œuvre de la résolution relative à la protection juridique des victimes des conflits armés.

La complexité et l'évolution des conflits armés contemporains posent de redoutables défis quant aux engagements humanitaires. Ainsi, le droit international humanitaire, qui assure l'équilibre entre la nécessité militaire et les impératifs humanitaires, doit être renforcé et adapté suivant le contexte.

Madagascar souhaite vivement qu'un mécanisme conforme au droit international humanitaire soit mis en place pour coordonner et faciliter les discussions. En considération de la nature évolutive des conflits, la tenue de réunions régulières des États sur le droit international humanitaire est l'une des voies à instituer pour améliorer la mise en pratique des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels.

Le Gouvernement malgache travaille activement de concert avec la Croix-Rouge pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables, aux fins de réduire les risques, de gérer les catastrophes et de préserver la dignité humaine.

De par leurs compétences, leur nombre et leur répartition sur le territoire national, les volontaires de la Croix-Rouge malagasy restent des partenaires clés des pouvoirs publics dans les évaluations des situations d'urgence. D'ailleurs, une loi relative au volontariat a été adoptée à Madagascar cette année.

La réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience font partie des engagements de l'État malgache aux niveaux national et international. Les actions de prévention doivent prévaloir sur les actions d'urgence afin d'atténuer les impacts globaux des catastrophes. À cet effet, une loi et une stratégie de gestion des risques de catastrophe viennent d'être adoptées par le Parlement. Un plan d'action et de mise en œuvre

1

2

3

4

5

sera élaboré prochainement et le gouvernement invite tous les partenaires humanitaires à y prendre part. Enfin, la prévention et l'intervention en cas de catastrophe revêtent une importance particulière pour Madagascar. C'est ainsi que les résolutions issues de cette Conférence ont notre plein soutien. Je vous remercie.

**S. E. Mme Carole Lanteri, ambassadeur,
représentante permanente, Mission
permanente de la Principauté de Monaco
à Genève**

(Original français)

Monsieur le Vice-Président, ma délégation se réjouit de participer aux travaux de cette XXXII^e Conférence qui est placée à juste titre sous l'égide des Principes fondamentaux du Mouvement, qu'il faut répéter sans cesse et faire respecter.

Les dix résolutions qui sont soumises à la Conférence sont particulièrement opportunes et répondent à l'impérieuse nécessité de restaurer le respect de l'espace humanitaire, sans cesse bafoué.

La réduction de l'espace humanitaire rend de plus en plus périlleuse la situation des civils, mais aussi des travailleurs humanitaires. Dans ce contexte, je tiens à formuler notre plus vif soutien, tant à la résolution relative aux soins de santé en danger qu'à celle portant sur la violence sexuelle et sexiste. Dans les deux cas, il est nécessaire que les victimes puissent bénéficier d'un accès sûr aux soins adéquats, non seulement dans les conflits armés mais aussi dans les situations de catastrophe ou d'autres urgences.

Parmi les autres sujets à l'ordre du jour, la Principauté de Monaco accorde une importance particulière au renforcement du respect du droit international humanitaire. En effet, à la XXXI^e Conférence, nous avons tous reconnu que le contrôle de la mise en œuvre de ce corpus de règles restait l'un des défis humanitaires les plus criants et nous nous sommes tous engagés à trouver des moyens d'en renforcer l'application. La Principauté de Monaco s'est pleinement investie dans les consultations menées à cette fin au cours des quatre dernières années.

Je souhaiterais à cet égard saluer l'excellent travail réalisé par la Suisse et le CICR en tant que co-facilitateurs de ce processus, et les remercier pour leur rapport qui reflète très bien la substance de nos échanges et les progrès considérables que nous avons faits au cours de nos neuf réunions.

Aujourd'hui, il est de notre responsabilité de faire fructifier notre travail. Mon pays souhaite que la Conférence saisisse l'opportunité qui lui est offerte d'établir un forum des États pour servir de creuset à un dialogue constructif, non politisé, non ciblé, ouvert, au caractère volontaire, et relatif aux défis liés au respect du droit international humanitaire.

Nous aurions souhaité un texte beaucoup plus fort, mais nous comprenons que ce que nous avons là était encore en discussion et le résultat d'un compromis. Nous espérons que le texte pourra être adopté par consensus pour que nous puissions avoir finalement un outil.

Nous considérons que c'est un devoir que nous avons envers les victimes en particulier.

Je souhaite donc, même si nous sommes à la conclusion de ces travaux, vous assurer du soutien de la Principauté de Monaco aux travaux de la Conférence. Je vous remercie.

**S. E. Mme Saja Majali, ambassadeur,
représentante permanente, Mission
permanente du Royaume hachémite de
Jordanie à Genève**

(Original arabe)

Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs, Excellences, je voudrais remercier le Gouvernement fédéral suisse pour son soutien à cette Conférence et à la promotion du droit international humanitaire. Nous remercions également la Fédération internationale et le CICR pour leurs efforts remarquables et leur rôle de pionniers de l'action humanitaire, un rôle hautement apprécié par le Royaume hachémite de Jordanie.

Le slogan de la XXXII^e Conférence internationale est «Le pouvoir de l'humanité», à un moment où la situation humanitaire mondiale est des plus difficiles et où l'humanité a cruellement besoin de ce pouvoir en raison des tragédies et des défis qu'elle vit, ainsi que de l'absence de paix et de sécurité dans de nombreuses régions du monde, marquées par des troubles, des crises ou des conflits qui privent la population de stabilité et de prospérité. Face à ces conditions mondiales difficiles, nous avons plus que jamais besoin de parvenir à un accord sur les moyens les plus efficaces de relever les défis humanitaires et de trouver des solutions appropriées. Les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence et examinées dans le cadre des séances plénières, des commissions ou du Dialogue humanitaire revêtent

donc une importance cruciale. Les délibérations en la matière permettront indubitablement d'améliorer tant le respect du droit international humanitaire que les actions humanitaires communes appuyées par la Jordanie.

Tandis que nous sommes réunis ici et que la crise syrienne, caractérisée par la poursuite et l'escalade de la violence, des destructions, des déplacements, du terrorisme et de l'insécurité, va entrer dans sa cinquième année, la Jordanie continue d'offrir l'asile aux réfugiés qui fuient la violence dans la région. Nous sommes les hôtes de 1,4 million de Syriens, soit l'équivalent de 20% de la population, ce qui fait de la Jordanie le deuxième pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés dans le monde par rapport à sa population. Depuis le début des violences, la Jordanie assume, au nom de la communauté internationale, une très large part de la charge liée à cette catastrophe humanitaire. Il appartient toutefois à la communauté internationale de trouver des solutions à cette catastrophe et de venir en aide aux millions de réfugiés au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, la Jordanie souligne que la communauté internationale doit faire face de manière collective à cette crise humanitaire sans précédent et soutenir les pays d'accueil qui supportent un fardeau considérable en accueillant les réfugiés. La Jordanie saisit cette occasion pour exprimer sa profonde gratitude envers tous les représentants du Mouvement pour les efforts qu'ils déploient. Je vous remercie.

Baronne Joyce Anelay, ministre d'État aux Affaires étrangères et au Commonwealth, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Original anglais)

Monsieur le Vice-Président, je voudrais commencer par rendre hommage au courage et au dévouement de tous ceux qui font partie du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Gouvernement britannique est extrêmement reconnaissant pour le rôle extraordinaire qu'ils jouent, dans les circonstances les plus difficiles, pour alléger les souffrances des plus vulnérables, en particulier dans les conflits armés. Leur action vitale complète celle des États dans les efforts que nous déployons pour consolider et maintenir la paix dans le monde.

Pour le Royaume-Uni, il est clair que le droit international humanitaire reste le cadre le plus efficace pour régler les conflits armés. Cela est

d'autant plus le cas que la nature des guerres change et que nous voyons apparaître de nouvelles tactiques et de nouveaux groupes. Malheureusement, le droit de la guerre est de plus en plus ignoré, tant par les acteurs étatiques que par les acteurs non étatiques. Par conséquent, il est plus que jamais nécessaire de disposer d'un système efficace pour réduire au minimum les dommages causés par les guerres.

Mon message aujourd'hui est que nous disposons déjà d'un tel système. Ce qu'il faut, ce n'est pas élaborer de nouvelles lois, mais améliorer la mise en œuvre et le respect du cadre existant. Si tout le monde s'acquittait de ses obligations, le droit international humanitaire permettrait de protéger les civils, ce qui est son but premier. Tel est le défi immédiat.

Toutefois, il est frappant que, contrairement à d'autres domaines du droit, le droit international humanitaire ne soit pas doté d'une instance spécifique permettant aux États de débattre de cette branche du droit, de se réunir et de faire le bilan des faits nouveaux et des défis posés. Bien que le Conseil des droits de l'homme ait tout un vivier de compétences pour examiner les questions liées au droit des droits de l'homme, il n'a pas toujours les connaissances nécessaires sur le droit international humanitaire. Cela conduit à une confusion et à un amalgame entre les deux, ce qui porte atteinte à leur intégrité et à leur mise en œuvre. C'est pourquoi le Royaume-Uni a participé activement au processus de consultation mené sur quatre ans en vue de mettre en place une nouvelle réunion des États, consacrée au droit international humanitaire. Le Royaume-Uni est fermement convaincu que cette nouvelle instance doit devenir le sujet principal de toutes les discussions futures entre les États concernant le droit international humanitaire. Il est essentiel de veiller à ce que ces deux domaines importants du droit international restent valides et pertinents.

Pour terminer, nous restons convaincus que le droit international humanitaire demeure le moyen le plus efficace de protéger les civils innocents des effets dévastateurs des conflits armés, et, bien que des points de vue divergents aient été exprimés au cours des négociations sur la résolution 2 relative au respect du droit international humanitaire, nous espérons que, malgré ces divergences, les États pourront continuer de débattre de cette importante question afin de permettre la mise en place d'une nouvelle réunion des États dans des délais acceptables. Le Royaume-Uni reste pleinement attaché au droit international humanitaire et résolu à faire en sorte

1

2

3

4

5

qu'il soit respecté et que ses principes soient protégés. Je vous remercie.

**M. Michael Adamson, directeur général,
Croix-Rouge britannique**

(Original anglais)

Monsieur le Vice-Président, je vous remercie pour l'occasion qui m'est donnée de m'adresser aux membres de cette Conférence. La Croix-Rouge britannique se félicite du thème choisi et de l'accent mis sur les Principes fondamentaux du Mouvement. Ces principes continuent de fournir le cadre et l'inspiration nécessaires pour l'action humanitaire et pour nos efforts visant à venir en aide aux personnes en détresse. Mais nous devons toujours et systématiquement passer des paroles aux actes. Les actions en disent plus long que les mots. La neutralité est l'un des traits caractéristiques du Mouvement. Combinée à notre rôle particulier dans le domaine du droit international humanitaire, elle nous confère une voix et une crédibilité distinctes pour soutenir les importants efforts visant à mettre en place des mécanismes améliorés de contrôle du respect du droit international humanitaire.

Les États jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre et le développement du droit international humanitaire et, comme beaucoup d'intervenants avant nous, nous considérons que l'absence d'une plateforme de dialogue régulier et de coopération entre les gouvernements concernant les questions liées au droit international humanitaire constitue une sérieuse lacune. Nous exhortons tous les membres de cette Conférence internationale à saisir cette occasion historique d'établir une réunion volontaire des États sur le droit international humanitaire. Ce forum permettra d'améliorer la protection des personnes touchées par un conflit armé. Nous invitons particulièrement les États à envisager de faire participer les Sociétés nationales, compte tenu de leur qualité d'auxiliaires et de leur rôle à l'égard du droit international humanitaire, aux travaux menés pour améliorer le respect du droit international humanitaire.

Nous pensons que l'initiative relative au respect du droit international humanitaire et la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent être complémentaires et se soutenir mutuellement. Nous pensons aussi que l'appui apporté à l'initiative démontre que les membres du Mouvement travaillent ensemble et avec les gouvernements pour trouver des moyens concrets de remplir leur mission humanitaire. Pour honorer ses

responsabilités, le Mouvement doit, à la fois, être un acteur humanitaire national et continuer à améliorer l'efficacité et la rapidité de ses interventions dans les situations d'urgence de grande ampleur.

La coordination et la coopération au sein du Mouvement sont fondées sur un cadre réglementaire bien établi. Les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en sont l'exemple le plus récent. Mais, tout comme pour le droit international humanitaire, le défi porte non pas sur la qualité ou sur la pertinence des règles, mais plutôt sur la volonté de les respecter. Nous devons montrer cette volonté. Nous sommes convaincus que notre efficacité opérationnelle peut être renforcée par une meilleure coopération entre les composantes du Mouvement. Toutefois, pour être efficace, le cadre doit être mieux connu et la collaboration doit être systématique, et non se limiter aux périodes de crise; nous jouerons notre rôle à cet égard. Les gouvernements peuvent aider le Mouvement à atteindre ces objectifs.

Les Sociétés nationales sont la colonne vertébrale du Mouvement et les États peuvent soutenir leur rôle d'auxiliaire et d'acteur humanitaire national. Les gouvernements peuvent le faire à l'intérieur de leur pays et, le cas échéant, à l'échelle régionale et internationale. La Croix-Rouge britannique, tout en conservant son autonomie en conformité avec les Principes fondamentaux, a bâti un partenariat équilibré avec le Gouvernement britannique, et nous travaillons ensemble afin de renforcer l'impact collectif du Mouvement.

La confiance, la compréhension mutuelle et le respect sont les fondements de la coordination et de la coopération. Ils sont aussi la base d'une collaboration productive entre tous les États et tous les peuples. Le respect inébranlable des Principes fondamentaux par le Mouvement et le soutien à tous ces éléments sont aujourd'hui plus qu'essentiels.

**Mme Thet Thinzar Tun, première secrétaire,
Mission permanente de la République de
l'Union du Myanmar à Genève**

(Original anglais)

Monsieur le Vice-Président, ma délégation tient, tout d'abord, à remercier le CICR et la Fédération internationale pour les efforts qu'ils déploient dans le monde et pour l'aide apportée au Myanmar dans le passé et aujourd'hui.

Nous avons remarqué qu'il n'y a pas, pour l'heure, de réponse claire à la question de savoir si la Conférence internationale a le pouvoir de décider de la mise en place des futures réunions des États. Il semble donc que la confiance de nombreux États dans la résolution relative au renforcement du respect du droit international humanitaire soit affaiblie dès le début. Nous estimons que tout résultat adopté par cette Conférence doit respecter la souveraineté des États concernés. Les États doivent toujours rester aux commandes dans tous les domaines.

Nous voudrions faire remarquer que certains aspects des projets de résolutions touchent à la souveraineté nationale, à la sécurité, à la solidarité, à l'harmonie et à la coexistence pacifique des individus dans les États concernés.

Enfin, ma délégation tient à faire consigner qu'elle considère que les éléments contenus dans les documents finaux sont librement consentis et juridiquement non contraignants; ils doivent être abordés et mis en œuvre à la discrétion des États souverains. Je vous remercie.

**Mme Delia Margaret Chatoor, directrice,
Relations internationales, Croix-Rouge de
Trinité-et-Tobago**

(Original anglais)

Il y a 50 ans, notre Mouvement prenait la décision courageuse d'adopter ses sept Principes fondamentaux. Ces principes nous ont été extrêmement utiles et ont renforcé notre position dans le domaine humanitaire.

L'introspection a occupé une place considérable durant les célébrations du 50^e anniversaire des Principes, à Vienne. Il en a résulté une approche réaliste qui établit ce vers quoi nous devrions tendre, en tant que Mouvement, pour faire en sorte que les Principes fondamentaux restent pertinents.

Même si, comme nous le constatons dans certaines circonstances, les Principes fondamentaux sont « sous pression », nous devons avoir foi en eux et veiller à ce qu'ils soient bien compris en les expliquant en détail. Nos volontaires et nos parties prenantes doivent reconnaître que ces Principes nous mettent mieux à même de venir en aide à ceux qui se tournent vers nous pour obtenir secours et réconfort.

À une époque où les conflits non traditionnels et les acteurs sont plus nombreux, et les catastrophes naturelles plus fréquentes, la réalité est complexe. Il faut donc améliorer la coordination avec tous, et les autres acteurs doivent reconnaître et assimiler nos Principes fondamentaux et nos valeurs.

Nous avons beaucoup appris par le biais de nos programmes et de notre rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics. Cette relation doit être dénuée de toute ambiguïté. Même si des pressions sont parfois exercées, il faut y résister. Le dialogue devrait être la règle.

À cet égard, il faut noter que la Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago entretient des relations cordiales avec les autorités publiques et a collaboré activement à divers programmes sociaux. C'est là une preuve tangible de la relation d'auxiliaire et des Principes fondamentaux en action.

En tant que membre du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et petit État insulaire en développement, nous sommes attachés au désarmement général et complet et à un monde pacifique, un monde sans armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous considérons donc que le respect des Principes fondamentaux, en particulier du principe d'humanité, revêt une importance primordiale. Nous devons aussi, pour assurer l'avenir de la prochaine génération, surmonter des défis nouveaux, comme la migration et les conséquences des changements climatiques.

C'est là notre vision et nous sommes convaincus qu'elle peut être réalisée.

**Docteur Tha Hla Shwe,
vice-président de la Conférence**

(Original anglais)

Merci beaucoup. Nous sommes ainsi parvenus au terme de la liste des intervenants. Je vous remercie d'être venus et d'avoir écouté leurs déclarations; nous allons maintenant lever la séance. Je vous remercie.

1

2

3

4

5

4.12 SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Retour
sommaire

Jeudi 10 décembre 2015

(14 h 45)

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Bienvenue à la dernière séance plénière de la XXXII^e Conférence internationale. Nous allons procéder à l'élection des membres de la Commission permanente. Je vais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur Lang, qui va vous expliquer l'ensemble de la procédure.

4.12.1 Élection des membres de la Commission permanente

S. E. M. Nicolas Lang, secrétaire général de la Conférence

(Original français) (explique la procédure de vote)

Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs,

Pour l'élection des nouveaux membres de la Commission permanente, nous procéderons à un appel nominal par voie électronique pour déterminer la majorité absolue nécessaire au premier tour de scrutin. Des volontaires distribuent ou ont distribué des claviers numériques à cet effet. Est-ce que tout le monde a reçu un clavier numérique? Que ceux qui n'en ont pas lèvent la main pour que des auxiliaires leur en apportent un.

Comme vous le savez sans doute, l'élection des nouveaux membres de la Commission permanente

se fera par voie électronique. Veuillez donc vous assurer d'avoir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe avec vous.

Si vous n'êtes pas en possession de votre carte de vote ou de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe, adressez-vous immédiatement au responsable, qui se tient à gauche dans la salle.

Quant à la procédure, si cinq candidats ou plus obtiennent la majorité absolue au premier tour, les cinq qui auront obtenu le plus de votes seront élus à la Commission permanente. Si tous les sièges ne sont pas repourvus, nous procéderons à un second tour de scrutin à l'issue duquel seront élus les candidats qui auront recueilli le plus grand nombre de voix. Comme nous devons élire cinq membres de la Commission permanente, vous ne pouvez choisir que cinq noms.

J'attire votre attention sur l'importance d'une représentation géographique équilibrée et du genre des candidats lors de votre vote.

Avant de commencer l'appel nominal, je vais vous donner lecture des noms des dix candidats à l'élection, par ordre alphabétique et en indiquant la région à laquelle ils appartiennent.

- M. Ahmed Algomaly, Yémen – Asie-Pacifique
- Dr Mohamed Al-Hadid, Jordanie – Asie-Pacifique
- Dr Massimo Barra, Italie – Europe
- M. Chrystold Chetty, Seychelles – Afrique
- Mme Eva von Oelreich, Suède – Europe
- M. Ibrahim Osman, Soudan – Afrique
- M. José Benjamin Ruiz Rodas, El Salvador – Amériques
- Mme Fine Tu'itupou-Arnold, Îles Cook – Asie-Pacifique
- M. Greg Vickery, Australie – Asie-Pacifique
- M. George Weber, Canada – Amériques

Nous allons procéder à l'appel nominal des Sociétés nationales, des États parties aux Conventions de Genève, du CICR et de la Fédération internationale. Nous débutons par les Sociétés nationales. Je

demande aux Sociétés nationales d'insérer leur carte dans le clavier numérique et d'appuyer sur la touche 1 pour confirmer leur présence. Vous verrez sur l'écran à l'avant les Sociétés nationales présentes.

Je demande maintenant aux États parties aux Conventions de Genève d'insérer leur carte dans le clavier numérique et d'appuyer sur la touche 1 pour confirmer leur présence. Vous verrez sur l'écran à l'avant les États parties aux Conventions de Genève présents.

Enfin, j'invite le CICR et la Fédération internationale à insérer leur carte dans le clavier numérique et à appuyer sur la touche 1 pour confirmer leur présence.

Je vous remercie pour votre coopération.

L'appel nominal est maintenant terminé. Sont représentés aujourd'hui 177 Sociétés nationales, 162 États parties aux Conventions de Genève ainsi que le CICR et la Fédération internationale, pour un total de 341 votants. La majorité absolue est donc de 171 votes.

Pour l'élection des nouveaux membres de la Commission permanente, le vote se fera au moyen de votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur portable. Si vous n'avez pas accès à ces dispositifs technologiques, nous avons des tablettes à votre disposition aux kiosques de l'élection, qui se trouvent à chaque étage sur chaque côté de la salle.

Vous pouvez maintenant voter en accédant à la plateforme sécurisée avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Je vous rappelle que vous pouvez choisir un maximum de cinq candidats.

Étant donné qu'un grand nombre de votants accèdent au système au même moment, il se pourrait qu'il y ait un certain délai pour enregistrer vos choix.

La session de vote, qui durera 15 minutes, est ouverte. Au besoin, elle sera prolongée de quelques minutes.

**S. E. M. Nicolas Lang,
secrétaire général de la Conférence**

(Original français) (Clôt le premier tour de scrutin.)

Le vote est maintenant terminé. Les résultats seront annoncés dans une vingtaine de minutes. En attendant, je redonne la parole à Madame la Présidente.

4.12.2 Points faisant l'objet d'un suivi

- Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action quadriennal pour la mise en œuvre du droit international humanitaire

- Rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Je voudrais maintenant prendre note du rapport intérimaire sur le Plan d'action quadriennal pour la mise en œuvre du droit international humanitaire. La Conférence prend note de ce rapport dans le procès-verbal. [Applaudissements]

Je vous remercie. Je voudrais prendre note du rapport de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël. Ce rapport a été déposé dans vos casiers hier et des exemplaires sont disponibles sur votre bureau aujourd'hui. Au nom du Mouvement et des représentants des gouvernements, je tiens à remercier sincèrement le ministre Pär Stenbäck et le Dr Mohammed Al-Hadid – tous deux membres de la Commission permanente – pour le rapport et pour leur engagement constructif auprès du Croissant-Rouge palestinien et du Magen David Adom d'Israël. J'invite l'Ambassadeur Marta Maurás, l'une des vice-présidentes de cette Conférence, à présenter la résolution sur la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël.

**S. E. Mme Marta Maurás,
vice-présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués à la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs. En tant que vice-présidente de cette Conférence, j'ai le plaisir de présenter la résolution sur la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David

1

2

3

4

5

Adom d'Israël. Je suis heureuse de vous informer que le Conseil des Délégués de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est réuni le 7 décembre, a adopté par consensus une résolution sur le Protocole d'accord. Je voudrais dire quelques mots au sujet du processus.

La résolution sur le Protocole d'accord qui a été déposée dans vos casiers hier et sur votre bureau cet après-midi a été élaborée par un groupe de travail composé de Sociétés nationales et de l'Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge, et le processus a été facilité par le CICR et la Fédération internationale. Le groupe a commencé ses travaux pendant l'Assemblée générale de la Fédération internationale, deux jours avant la session du Conseil. Je tiens à remercier le Dr Moamena Kamel, la secrétaire générale du Croissant-Rouge égyptien, d'avoir présidé le groupe de travail. Je tiens également à remercier les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du Bahreïn, de la Colombie, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, du Guyana, du Kenya, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Tanzanie, de la Tunisie et de la Turquie pour leurs contributions.

La résolution reprend dans son intégralité le texte de la résolution adoptée au début de cette semaine par le Conseil des Délégués. Les membres du groupe de travail ont voulu élaborer une résolution qui reflète les points de vue des membres du Mouvement, les Principes fondamentaux qui guident les actions des Sociétés nationales, et la responsabilité ressentie envers le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans son ensemble.

Dans le cadre de son travail de rédaction, le groupe de travail a entendu le ministre Pär Stenbäck et le Dr Mohammed Al-Hadid, qui ont décrit les résultats de leur suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord. Le groupe de travail a également entendu le Dr Noam Yifrach, président du Magen David Adom d'Israël, et le Dr Younis Al-Khatib, président du Croissant-Rouge palestinien. Il était important pour le groupe de travail que tant le Magen David Adom que le Croissant-Rouge palestinien soient associés au processus de rédaction et approuvent la résolution ainsi que les modalités relatives aux prochaines étapes qui y sont décrites. Je suis heureuse d'annoncer que cet objectif a été atteint.

Je voudrais indiquer que les deux Sociétés nationales ont affiché une solide détermination à continuer de fournir une assistance aux Israéliens et aux Palestiniens, comme elles l'ont toujours fait, avec impartialité, professionnalisme et sans hésitation. La résolution qui vous est présentée reconnaît les

défis liés à la mise en œuvre du Protocole d'accord et réaffirme l'engagement de toutes les parties, fondé sur l'impératif humanitaire de sauver des vies et de préserver la dignité humaine.

Mesdames et Messieurs les représentants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des gouvernements, Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente, je vous remercie.

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Je vous remercie, Madame l'Ambassadeur. En tant que présidente de la Conférence, et au nom du Bureau, permettez-moi d'exprimer notre reconnaissance pour les efforts déployés par toutes les parties pour parvenir à un accord sur cette question très importante à l'ordre du jour. Je veillerai à ce que cette reconnaissance soit reflétée dans le procès-verbal de la Conférence internationale. Au terme d'une vaste consultation, nous avons devant nous un projet de résolution qui est le fruit d'un consensus, et je propose que nous l'adoptions par acclamation. [Applaudissements] Je vous remercie tous très sincèrement pour votre soutien.

S. E. M. Hussam Edin Aala, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République arabe syrienne à Genève

(Original arabe)

La résolution qui vient d'être adoptée n'a pas été communiquée aux délégations des États avant cette réunion. Elle n'a donc pas fait l'objet d'un processus de consultation entre les États. Étant donné qu'elle contient des éléments politiques et juridiques délicats qu'il aurait fallu examiner de manière approfondie et adéquate, nous voudrions faire consigner nos réserves à son égard. Je vous remercie.

**S. E. M. Mohsen Naziri Asl, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de la République islamique
d'Iran à Genève**

(Original anglais)

Madame la Présidente, je vous remercie pour tous vos efforts. Je remercie aussi la vice-présidente pour son rapport. Madame la Présidente, ainsi que l'a affirmé l'éminent ambassadeur de la Syrie, nous avons des réserves au sujet de certaines parties de ce Protocole d'accord, dont nous ferons part à cette Conférence en temps opportun. Nous souhaitons donc à ce stade faire consigner nos réserves à l'égard de certaines parties du document qui a été distribué aux membres de la Conférence. Je vous remercie.

**Mme Fatima Gailani, présidente de la
Conférence**

(Original anglais)

Bonne note a été prise des deux réserves. En attendant les résultats du vote, nous allons prendre connaissance du rapport sur les travaux de la Conférence. J'invite la rapporteuse de la Conférence, l'Ambassadeur Saja Majali, à faire rapport sur les travaux de la Conférence.

**4.12.3 Rapport sur les travaux
de la XXXII^e Conférence
internationale**

**S. E. Mme Saja Majali,
rapporteuse de la Conférence**

(Original anglais)

Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, chers amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, j'ai l'immense plaisir de présenter le rapport sur les travaux de la XXXII^e Conférence internationale à cette assemblée plénière. La XXXII^e Conférence a été exceptionnelle. Elle a été stimulante, extrêmement pertinente dans le choix des thèmes et pleine d'énergie. Un nouveau format avait été retenu, caractérisé par un nombre considérablement accru de manifestations parallèles et une atmosphère plus informelle dans certains aspects des travaux. Nous avons eu de nouveaux invités tout au long de la Conférence : des

représentants des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'entreprises, des milieux universitaires et des médias. La grande majorité des personnes avec lesquelles j'ai discuté ont apprécié ce nouveau format.

Comme toujours, l'amitié et l'internationalisme ont été au cœur de la Conférence. Il est très difficile de rendre compte fidèlement de la grande variété des thèmes et des points de vue dans un rapport succinct. Néanmoins, je vais essayer, en toute humilité, de restituer le déroulement, l'esprit et les principaux points des discussions. Le présent rapport résume l'ensemble des travaux de la Conférence, des séances plénières, des cinq commissions, des manifestations parallèles, du Comité de rédaction, du Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées et du débat général.

Je pense que vous avez tous été impressionnés, comme moi, par le grand nombre de personnes qui ont souhaité participer aux discussions et les orienter, soit un total de 2 284 délégués enregistrés représentant 169 gouvernements, 185 Sociétés nationales et 101 observateurs. Je ne peux pas entrer dans les détails, mais je vous recommande de consulter les rapports écrits complets qui seront publiés après la fin de la Conférence et de les utiliser comme base pour vos futures discussions et mesures de suivi.

La Conférence a été ouverte mardi par le président de la Commission permanente. Son thème central était « Les Principes fondamentaux en action ». Le moment est alors venu de récompenser les volontaires, qui incarnent avec vigueur nos principes en action. Les efforts inlassables des volontaires des Sociétés de la Croix-Rouge de Guinée, du Libéria et de Sierra Leone qui ont participé à la lutte contre la maladie à virus Ebola ont été récompensés par un prix humanitaire spécial. La présidente de la Confédération suisse a ensuite prononcé une allocution remarquable sur l'héritage de Solférino, ancrant la XXXII^e Conférence internationale dans le contexte de 150 ans d'action humanitaire. Désormais, lorsque nous regarderons par la fenêtre, nous serons nombreux à ne plus jamais voir le monde de la même manière.

Nous avons ensuite examiné les questions de procédure. Les responsables de la Conférence ont été élus sur la base des propositions du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. A suivi une présentation sur l'organisation des travaux. La présidente élue de la XXXII^e Conférence internationale, Mme Fatima Gailani, a formulé des observations au nom de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et les discours liminaires

1

2

3

4

5

du président de la Fédération internationale et du président du CICR ont été suivis par trois messages de soutien diffusés par visioconférence. Dans chacune de ces allocutions, l'orateur a insisté sur le fait que l'époque actuelle appelle les membres de la Conférence à redoubler d'efforts pour apporter des solutions aux problèmes d'ordre humanitaire.

Nous avons tenu un débat interactif sur le pouvoir de l'humanité, animé par Hala Gorani de CNN. Ce débat a permis d'explorer le concept d'humanité sous plusieurs angles. Chaque participant a réaffirmé les principes qui régissent l'action humanitaire et a reconnu que différents acteurs contribuent à notre humanité commune en jouant des rôles différents et en assumant des responsabilités différentes, tout en faisant preuve d'un respect mutuel et en agissant de manière complémentaire.

Une séance plénière spéciale intitulée « Gros plan sur la migration » a mis en évidence notre préoccupation humanitaire commune à propos de la situation des migrants vulnérables le long des routes migratoires. Des vidéos de témoignages ont été diffusées, et six panélistes ont prononcé des déclarations poignantes, dont la présidente du groupe, Mme Gailani, qui a employé un ton personnel et émouvant. Les membres de la Conférence ont été invités à prendre note du rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale. D'autres intervenants ont été encouragés à formuler des observations lors du débat général.

J'en viens maintenant à l'objet principal de ce rapport, les travaux des cinq commissions, qui ont pris la forme d'ateliers thématiques. Toutes les commissions ont accueilli un grand nombre de participants, et les questions-guides ont donné lieu à des débats animés sur les thèmes centraux. Un point particulier a été soulevé par l'ensemble des commissions, que je voudrais évoquer avant d'entrer dans le détail de leurs travaux respectifs. Il est impératif que les membres de cette Conférence travaillent en partenariat, tant avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qu'avec les acteurs extérieurs, pour apporter des solutions aux problèmes d'ordre humanitaire. Aucune organisation ni aucun secteur ne peut à elle seule ou à lui seul surmonter ces défis. Les rapporteurs parachèveront les rapports finaux des commissions dans les deux prochaines semaines. Ceux-ci seront disponibles sur le site web de la Conférence.

Venons-en maintenant à la Commission A : Les Principes fondamentaux en action. La commission a réaffirmé que les Principes fondamentaux restent

pertinents pour garantir une action humanitaire efficace et notamment la sécurité des volontaires et du personnel. Adapter les Principes à chaque situation est crucial et requiert une analyse approfondie du contexte. Cohérence, persévérance, courage et créativité ont été cités comme des facteurs clés pour mettre les Principes fondamentaux en action. Les Principes ont une résonance universelle et une influence qui va au-delà du Mouvement, pour toucher les organisations tant locales qu'internationales qui ont adopté les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Cela étant, les participants ont souligné qu'il existe toujours un décalage entre la théorie et la pratique, qui alimente parfois la méfiance. Il est donc important que nos actions soient fidèles à ces Principes et que nous comprenions pleinement leur utilité opérationnelle. Ancrer ces Principes dans la culture institutionnelle est important, et les participants ont également souligné qu'il est essentiel que les valeurs et les actions des dirigeants, des employés et des volontaires reflètent les Principes fondamentaux. Tout travailleur humanitaire doit avoir des principes qui le guident à chaque instant.

Les participants ont salué la possibilité d'échanger leurs expériences et les exemples de bonnes pratiques des composantes du Mouvement. Dans ce contexte, il faut citer la diffusion auprès des publics internes et externes, les programmes d'éducation humanitaire et les initiatives telles que le Cadre pour un accès plus sûr et les Jeunes en tant qu'agents du changement de comportement. Il a été souligné que les États jouent un rôle déterminant à l'heure de faire respecter les Principes fondamentaux et de créer un environnement propice pour que les Sociétés nationales puissent assumer leur rôle d'auxiliaire dans le domaine humanitaire. Certains États ont relevé que des tensions saines peuvent et devraient exister entre la Société nationale et le gouvernement d'un pays, qui doivent pouvoir accepter d'être en désaccord, tout en gardant à l'esprit les Principes fondamentaux. Un dialogue permanent est vital. Le président de la commission a encouragé les participants à saisir cette occasion d'adopter des mesures concrètes pour renforcer l'application et le respect des Principes en prenant et en proposant des engagements.

Commission B : Les défis contemporains dans le droit international humanitaire. La commission s'est intéressée aux défis contemporains dans le droit international humanitaire et aux possibilités pour les relever. Elle a fait office de forum interactif pour les participants à la Conférence internationale. Les défis recensés dans le document de réflexion et le rapport

du CICR intitulé « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains » ont fait l'objet d'un vaste consensus. Il faut citer, parmi les principaux défis examinés, la complexité croissante des conflits armés, due en grande partie à la prolifération et à la fragmentation des groupes armés non étatiques; l'élargissement géographique du champ de bataille; l'interdépendance entre le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme; et la promotion du respect du droit international humanitaire.

L'importance d'assurer la protection des acteurs humanitaires a été abordée. La nécessité de faire respecter le droit international humanitaire a été considérée par beaucoup comme le principal défi dans les conflits armés contemporains. D'autres questions importantes ont été recensées parmi les défis posés par les guerres en milieu urbain, notamment le fait que certains belligérants se cachent délibérément au sein de la population civile, et les conséquences humanitaires de l'emploi d'armes explosives dans des zones peuplées. La commission s'est aussi intéressée à plusieurs autres défis liés au droit international humanitaire, et les participants ont échangé des informations sur leur propre expérience et sur les actions qu'ils mènent pour promouvoir cette branche du droit.

Commission C: La violence sexuelle et sexiste – Action commune en matière de prévention et d'intervention. La présidente a tiré les points ci-après des travaux de la commission: il a fallu du temps pour faire comprendre l'importance d'agir en amont pour prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés et les situations de catastrophe naturelle et y apporter des réponses. Les victimes et les survivants de la violence sexuelle et sexiste sont toujours cachés et des préjugés les empêchent de parler des violations subies. En raison des tabous existants, de la culture et des traditions, une absence de résultats a été signalée. Cela s'applique aux femmes et aux filles, mais aussi aux garçons et aux hommes d'âges divers et issus de contextes différents.

D'importantes solutions pratiques ont été examinées, comme la nécessité de garantir l'accès des victimes à une assistance juridique gratuite; l'octroi d'une aide financière; la création de structures destinées à accueillir les victimes et à leur fournir des soins; et la mise en place de procédures juridiques simplifiées associées à des lois en matière d'indemnisation. Le fait de permettre à la société civile de représenter ou de remplacer les victimes devant les tribunaux et le fait de renforcer la complémentarité et la collaboration entre les différents acteurs internationaux et nationaux grâce

à un plan d'action commun ont également été mis en évidence comme des solutions clés. L'importance d'améliorer la coordination et la coopération au sein du Mouvement ainsi qu'avec les États et les organisations internationales, régionales et nationales a été dûment soulignée. En outre, les participants ont appelé les autorités nationales chargées de la gestion des catastrophes et les acteurs locaux, y compris les Sociétés nationales, à prendre des mesures concrètes pour prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe, notamment en adoptant des lois et des mesures réglementaires et en faisant en sorte d'assurer le maintien des services de santé et de police après une catastrophe.

Commission D: Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture de soins de santé. Les deux séances de la commission ont souligné avec insistance que cette question reste un sujet de préoccupation majeur sur le plan humanitaire. Plusieurs intervenants ont évoqué avec émotion le décès de membres du personnel de santé et de volontaires pour illustrer avec force le caractère urgent du problème et la nécessité pour toutes les parties à un conflit de respecter le droit international humanitaire. Bien que des progrès notables aient été réalisés depuis la dernière Conférence internationale, les intervenants ont tous demandé que des mesures supplémentaires soient prises, en particulier au niveau local, et par toutes les parties prenantes, notamment les États, les composantes du Mouvement, les organismes de soins de santé, les acteurs armés, les chefs communautaires et la société civile.

Au total, 37 intervenants ont évoqué avec éloquence une large gamme de mesures actuellement mises en œuvre ou prévues, dont bon nombre sont au cœur d'engagements découlant de la présente Conférence internationale. Les principaux points abordés par cette commission concernent la prévention, l'appropriation par les communautés et l'intervention. Fournir des services de santé de haute qualité contribue à garantir la sécurité. Les questions liées à l'égalité hommes-femmes et à la culture doivent être mieux comprises et mieux prises en compte, car elles ont une incidence sur l'accès aux soins de santé et sur la fourniture de ces soins. Tous les participants ont insisté sur l'importance de respecter les Principes fondamentaux et, pour le personnel de santé, de respecter les principes éthiques des soins de santé, qui s'appliquent en temps de paix comme en temps de conflit. Il faut aussi porter cette question à l'attention du public, assurer une bonne collecte de données et disposer d'observatoires ou d'autres mécanismes pour recenser les attaques visant les

1

2

3

4

5

soins de santé, afin que des mesures adéquates puissent être mises en place.

Les intervenants ont souligné qu'il est urgent d'assurer un accès sûr aux soins de santé, et que les demandes en ce sens doivent tous nous interpeller, que nous venions de pays riches ou de pays pauvres, que nous vivions dans une zone de conflit ou que nous ayons la chance de vivre dans un pays en paix. Nous avons tous un rôle à jouer. Il n'y a par ailleurs pas de solution unique adaptée à tous les contextes ou à toutes les problématiques. L'expérience montre que les mesures les plus efficaces sont celles qui sont adaptées aux réalités locales. Le défi qui nous attend est de passer d'une communauté d'intérêts à une communauté d'action.

Commission E: Accroître la résilience en encourageant l'action sociale et en renforçant les cadres juridiques. Le président a mené une discussion animée sur plusieurs questions touchant à la résilience et a formulé une invitation ouverte à rejoindre la Coalition d'un milliard pour la résilience, qui vise à renforcer la résilience des individus et des communautés, conformément au programme de développement pour l'après-2015, au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, aux objectifs de développement durable et aux résultats de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21) et du Sommet humanitaire mondial. Cette nouvelle initiative vise à mobiliser et inspirer, d'ici à 2025, un milliard de personnes vulnérables dans les pays à revenu élevé, intermédiaire et faible pour qu'elles prennent des mesures concrètes en vue de renforcer leur résilience. Les participants à la première séance ont salué l'initiative et ont convenu de collaborer non seulement avec la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, mais aussi avec les gouvernements, les Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, pour créer un monde où chacun, dans toutes les communautés, pourra survivre et s'épanouir en dépit de la vulnérabilité et des risques croissants.

La seconde séance de la commission a été axée sur les progrès réalisés par les États, avec le soutien de parties prenantes clés, comme la Fédération internationale, le PNUD et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en ce qui concerne le renforcement de leur cadre juridique applicable aux catastrophes et aux situations d'urgence. Les participants se sont également penchés sur de nouvelles possibilités en la matière. Les membres de la commission ont abordé trois sujets principaux. Ils se sont d'abord intéressés à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours

et à la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe. Ils ont ensuite étudié le rôle de la législation nationale dans la promotion de la réduction des risques de catastrophe, en particulier s'agissant des engagements pertinents du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ainsi que la pertinence d'instruments internationaux tels que la Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe et son manuel, élaborés pour aider les États à évaluer et à renforcer leur législation interne. Enfin, les participants ont examiné les conclusions sur les lacunes des lois nationales relatives à la promotion de la formation aux premiers secours et de leur fourniture par des non-professionnels. Ils ont été invités à donner leur avis sur la manière d'évaluer et de noter les progrès mondiaux réalisés dans ces domaines et sur ce qu'il faut attendre des États et des Sociétés nationales au cours des quatre prochaines années.

L'ampleur et le dynamisme de cette Conférence ont été remarquables. Les travaux officiels ont été complétés par 35 manifestations parallèles qui ont donné aux participants la possibilité d'approfondir les discussions et de mener une réflexion sur des questions humanitaires cruciales liées aux thèmes et aux objectifs de la Conférence. En complément, le Village humanitaire, installé au rez-de-chaussée du Centre de conférences, a proposé plusieurs expositions et stands interactifs, et les participants ont pu en apprendre davantage sur la façon dont l'action humanitaire est menée dans le monde et entendre des témoignages directs de volontaires.

Je ne vais pas rendre compte ici des travaux du Comité de rédaction, car ils vont faire l'objet d'un rapport distinct. Aujourd'hui, à l'heure du déjeuner, 137 engagements avaient été reçus, soit 86 engagements spécifiques et 51 engagements ouverts. Les engagements peuvent être soumis jusqu'en mars 2016, et je saisis cette occasion pour tous vous encourager à signer autant d'engagements que possible.

Les séances consacrées au Dialogue humanitaire ont permis aux participants de débattre des défis humanitaires actuels et futurs et de collaborer à l'élaboration de solutions. S'appuyant sur les idées exprimées par des populations vulnérables, des employés, des volontaires ainsi que des décideurs dans le cadre de l'initiative « Des paroles aux actes », les participants ont porté leur attention sur les risques de catastrophe et les changements climatiques, les risques en milieu urbain, les systèmes de santé

communautaire résilients, la migration et les environnements marqués par l'insécurité.

Deux types de travaux ont été menés tout au long de la Conférence. Dans le cadre du laboratoire d'idées, un groupe de participants sélectionnés a examiné l'action humanitaire et les modes opératoires spécifiques de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sous un angle à plus long terme. Les séances thématiques ont suscité un vaste intérêt. Le débat général, qui s'est déroulé sur trois jours, a réuni de nombreux participants. Au total, 179 intervenants ont demandé à s'exprimer; leurs allocutions figureront dans le compte rendu officiel de la présente Conférence. Cette année, la Conférence a attiré l'attention des médias, qui ont manifesté un vif intérêt pour les questions que nous avons traitées. Le hashtag #PowerOfHumanity a retenu l'attention sur les réseaux sociaux et a porté une partie de nos débats à la connaissance d'un public plus large.

Pour terminer, je tiens à vous remercier toutes et tous, responsables de la Conférence, présidents et membres des commissions, délégués et, bien sûr, volontaires de notre Mouvement. Vous n'avez pas ménagé vos efforts, qu'il se soit agi d'organiser la Conférence, de diriger les travaux ou de participer aux commissions, aux comités, aux manifestations parallèles et aux réceptions, et je vous en remercie. Chacun d'entre vous a fait preuve d'une immense énergie, d'un solide engagement et d'un grand savoir-faire, contribuant à rendre cette Conférence si impressionnante. Je tiens à remercier les rapporteurs des différentes commissions pour leurs rapports écrits très complets. Enfin, nous devons tous saluer les efforts et la patience extraordinaires de tous ceux qui ont participé aux travaux du Comité de rédaction.

Mesdames et Messieurs, chers délégués, chers amis, je suis convaincue que, comme moi, vous avez trouvé toutes ces séances extrêmement instructives et motivantes. Je souhaiterais maintenant prendre congé de vous en rappelant le message aussi simple qu'éloquent de la présidente de notre Conférence: «Ce que nous faisons seuls n'est rien à côté de ce que nous accomplissons ensemble». Et je voudrais ajouter qu'avec le pouvoir de l'humanité, rien n'est impossible. Je vous remercie.

4.12.4 Résultats de l'élection des membres de la Commission permanente

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup, Madame l'Ambassadeur. Avant de passer aux autres rapports, nous avons les résultats des élections. Nombre de délégations présentes: 341; majorité absolue: 171 voix. George Weber: 229; Eva von Oelreich: 224; Chrystold Chetty: 176; Greg Vickery: 175; Massimo Barra: 172. Félicitations à vous tous. Un deuxième tour de scrutin n'est donc pas nécessaire et nous pouvons reprendre le compte rendu des rapports. J'invite maintenant la présidente de l'espace de travail collaboratif, Mme Ashanta Osborne, à faire rapport sur le Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées.

4.12.5 Rapport sur le Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées

Mme Ashanta Osborne-Moses, présidente du Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées de la Conférence

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs, je vais aujourd'hui vous raconter comment nous, les acteurs de la communauté humanitaire, pouvons passer maîtres dans l'art de rendre des comptes, tout comme nous le sommes dans celui d'installer des pompes à eau. Être mutuellement responsables de nos actes implique de prendre des risques, de surmonter nos craintes, de faire preuve d'audace et d'être à l'écoute les uns des autres. Aujourd'hui, je prends le risque de me faire ouvertement et honnêtement l'écho des voix qui se sont fait entendre: les voix des près de 200 personnes qui ont passé ces trois derniers jours à explorer un nouveau mode de pensée collaboratif dans le cadre du Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées, mais aussi celles des plus de 7 000 personnes qui ont contribué activement à l'initiative «Des paroles aux actes». Tous autant que nous sommes, nous avons donné de notre temps et fait part de nos points de vue et de nos aspirations afin de réfléchir tous ensemble à la manière de jeter un pont entre les discussions menées dans le cadre de cette Conférence et la réalité

1

2

3

4

5

du terrain. Dans cet espace qui nous a été offert, nous avons osé rêver, explorer, mettre en question. Nous avons osé exprimer des avis différents, en tant qu'individus, sur les changements que nous devons opérer pour avoir un impact plus décisif en tant qu'acteurs humanitaires. Je peux vous assurer que ces discussions ont par moments bousculé nos convictions, nous amenant à remettre en cause la manière dont nos valeurs influencent notre façon de travailler et d'interagir dans l'espace humanitaire.

Dans ce laboratoire d'idées, nous nous sommes tous attachés – qui une princesse, qui un volontaire, qui un secrétaire général, qui un représentant de l'ONU ou encore un membre d'un gouvernement – à recenser les éléments clés qui doivent guider nos actions. Notre redevabilité envers les communautés doit être guidée par la mesure dans laquelle nous répondons à leurs besoins et l'honnêteté avec laquelle nous le faisons. La dignité est ce qui ressort des conversations et du dialogue avec les communautés. En tant qu'acteurs humanitaires, quels sont les filtres que nous utilisons lorsque nous écoutons les communautés? Écoutons-nous pour tirer des enseignements ou pour valider des décisions que nous avons déjà prises? Comment apprendre à mieux écouter? Posons-nous les bonnes questions? Comment le faire dans toutes les situations? Sommes-nous prêts à accepter que le kit humanitaire de demain ne soit plus un assortiment d'articles d'hygiène mais un smartphone? De deux choses l'une: soit nous évoluons en tant que communauté humanitaire et sommes véritablement à l'écoute des besoins des individus, soit nous perdons notre utilité. Les voix que les communautés ont fait entendre nous confèrent le pouvoir et la légitimité de transformer l'action humanitaire.

Et à propos de pouvoir, justement, quel est celui qui nous distingue des autres? Avons-nous le pouvoir nécessaire, en tant qu'acteurs humanitaires, pour exercer une influence sur les décideurs de première ligne? Nous devons avoir les moyens de piloter l'action humanitaire. En tant qu'acteurs humanitaires, nous avons aujourd'hui le pouvoir d'influencer la prise de décisions sur notre avenir collectif, en tenant compte des aspirations exprimées par les communautés. Pour ce faire, nous devons traduire nos valeurs en actions, et non nous retrancher derrière elles. Nous devons mobiliser des parties prenantes nouvelles, parfois impopulaires. Nous devons accepter les discussions qui dérangent, nous devons oser nous aventurer en territoire inconnu. Assumer nos responsabilités implique de mettre à profit le pouvoir dont nous disposons, en tant que communauté humanitaire, pour influencer les décisions qui sont prises

concernant les conditions de vie et les moyens de subsistance des populations.

Au cours des trois derniers jours, nous nous sommes attachés à définir nos obligations collectives envers l'humanité pour les quatre années à venir. Nous allons adopter huit résolutions. Voilà qui nous amène à nous poser les questions suivantes: quelle est notre responsabilité collective, en tant que communauté humanitaire, envers les individus concernant les décisions que nous avons prises ou que nous prendrons dans le cadre de cette instance? Qui doit rendre des comptes à qui? À quoi cela rime-t-il de passer des heures à négocier un texte, à débattre de son fond et de sa forme, s'il n'y a pas de mécanisme qui garantisse que les promesses seront tenues là où cela compte vraiment? Il y a des choses que nous pouvons faire facilement, mais que nous ne faisons pas. Nous devons nous demander pourquoi. Comment faire pour que nos engagements soient suivis d'actions et pour vérifier que c'est le cas partout dans le monde? Il s'agit, en définitive, de remplir nos obligations collectives et d'assumer nos responsabilités envers les personnes auxquelles nous venons en aide. Nous avons entamé un dialogue humanitaire et engagé des discussions d'un genre nouveau sur des défis qui ne le sont pas. Il s'agit de changer la manière dont nous faisons les choses, plutôt que de nous concentrer uniquement sur ce que nous faisons. Si nous voulons relever les défis qui se posent à nous, nous devons poursuivre ce dialogue humanitaire et nous efforcer de le traduire en actions concrètes et novatrices. Je vous remercie.

**Mme Fatima Gailani,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Merci beaucoup, Ashanta. J'invite maintenant l'Ambassadeur Staur à faire rapport sur les travaux du Comité de rédaction.

4.12.6 Rapport du Comité de rédaction

**S. E. M. Carsten Staur, président du Comité
de rédaction de la Conférence**

(Original anglais)

Madame la Présidente, c'est pour moi un immense plaisir de présenter à l'assemblée plénière de la

XXXII^e Conférence internationale le compte rendu des travaux du Comité de rédaction. Comme toujours, les travaux du Comité ont été menés de manière collective et je suis reconnaissant envers toutes les délégations pour leur coopération. Je remercie tout particulièrement ceux qui ont accepté de faciliter les négociations sur les questions en suspens, notamment l'ambassadeur de Monaco, Mme Carole Lanteri, et la conseillère juridique des Pays-Bas, Mme Liesbeth Lijnzaad, qui ont apporté une aide très précieuse lors des discussions menées au sein du Comité de rédaction. Avant la Conférence, le CICR et la Fédération internationale ont mené des consultations ouvertes, d'abord sur les éléments, puis sur les projets et la version finale des différentes résolutions. L'ouverture et la transparence de ces processus, dirigés par le CICR et la Fédération internationale, ont constitué une importante base pour nos délibérations.

Madame la Présidente, le Comité de rédaction a été chargé de parvenir à un consensus sur neuf résolutions, qui sont devant nous aujourd'hui. Comme vous pouvez le constater, ces résolutions portent sur des thèmes aussi divers que les soins de santé en danger, le Mouvement, le droit relatif aux catastrophes, les volontaires, et la violence sexuelle et sexuelle; une brève résolution porte sur la dissolution d'un petit fonds, une autre, très importante, sur la détention, une autre encore, brève, sur le pouvoir de l'humanité, et une autre enfin sur le respect du droit international humanitaire. Toutes les résolutions ont été adoptées par le Comité par consensus, la dernière il y a un peu plus de deux heures. C'est pourquoi il sera nécessaire, une fois que ces résolutions auront été adoptées, de corriger quelques erreurs de formulation tant dans la version anglaise que dans les versions dans les autres langues. Nous espérons donc que vous accepterez que ces changements soient apportés postérieurement.

Le Comité de rédaction a dû faire face à des contraintes de temps considérables. Comme j'en ai déjà informé les membres du Comité de rédaction, les neuf résolutions que nous avons adoptées contiennent près de 240 paragraphes. Le Comité ayant tenu séance pendant 45 heures, cela représente l'adoption d'un nouveau paragraphe toutes les onze minutes environ. Parmi les neuf résolutions, la plus importante est peut-être celle relative au respect du droit international humanitaire; cette résolution a également été la plus difficile à négocier. Elle est à la fois une continuation et un nouveau départ. Il s'agit d'une continuation, car la Suisse et le CICR continueront de faciliter le processus. Et il s'agit d'un nouveau départ en raison des défis à surmonter

au cours des quatre prochaines années, jusqu'à la XXXIII^e Conférence internationale, pour tirer parti de ce qui a été fait et aller de l'avant.

Madame la Présidente, j'ai le plaisir de vous présenter les neuf résolutions en vue de leur adoption par consensus. Je vous remercie.

4.12.7 Adoption des résolutions

**Mme Fatima Gailani,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Je vous remercie. Je voudrais remercier tous ceux qui ont soumis ces rapports et remercier les ambassadeurs. Avant de passer à l'adoption des résolutions, il convient de signaler qu'il y a quelques erreurs et qu'il manque une partie du texte dans la version arabe. Tous ces éléments seront corrigés. Dans la version arabe de la résolution 2, il manque les deux dernières phrases; elles vont être ajoutées. Il y a également quelques erreurs de traduction, qui seront corrigées. Je vous invite maintenant à adopter les résolutions par acclamation.

[Applaudissements]

La plus grande partie du travail est ainsi faite, les résolutions ont été adoptées, et il est maintenant temps de passer au débat interactif. Ashanta va prendre la relève. L'Azerbaïdjan a demandé la parole.

**M. Elchin Guliyev, deuxième secrétaire,
Mission permanente de la République
d'Azerbaïdjan à Genève**

(Original anglais)

Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir donné la parole. L'Azerbaïdjan se félicite de l'adoption de l'ensemble des résolutions par consensus, et, en ce qui concerne la résolution relative au renforcement du respect du droit international humanitaire et celle relative au renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté, nous nous joignons au consensus avec la position suivante: la République d'Azerbaïdjan se dissocie de toutes les dispositions de ces résolutions qui pourraient entraîner une association avec les acteurs non étatiques des conflits armés. Dans le même temps, nous demandons que la position de

1

2

3

4

5

la République d'Azerbaïdjan soit consignée dans le compte rendu officiel de la réunion. Je vous remercie.

**Mme Fatima Gailani,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Je vous remercie. Nous en prenons dûment note.

La Syrie souhaiterait également prendre la parole.

**S. E. M. Hussam Edin Aala, ambassadeur,
représentant permanent, Mission
permanente de la République arabe
syrienne à Genève**

(Original arabe)

Madame la Présidente, le moment étant venu d'explicitier les positions des États au sujet des résolutions qui viennent d'être adoptées, permettez-nous d'expliquer notre position au sujet de la résolution sur «Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté».

La délégation de mon pays tient à remercier le CICR pour les efforts remarquables qu'il a déployés en vue de concilier différents points de vue et d'obtenir un consensus sur le projet de résolution. Nous avons participé activement à toutes les délibérations et aux consultations sur cette résolution et nous avons

souligné à un stade précoce des discussions que le texte de la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale ne faisait pas de distinction entre les conflits armés internationaux et les conflits armés non internationaux. Le suivi de la mise en œuvre de cette résolution ne doit donc pas être caractérisé par la sélectivité. En conséquence, ma délégation s'associe au consensus relatif au projet de résolution proposé en soulignant que la distinction contenue dans certains paragraphes ne saurait en aucun cas être interprétée comme un moyen de réduire l'importance de renforcer la protection des détenus tant dans les conflits armés internationaux que dans les conflits armés non internationaux.

Nous espérons que notre position sera indiquée dans le compte rendu de la réunion. Je vous remercie.

**Mme Fatima Gailani,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Merci beaucoup. Nous en prenons également note.

4.13

DÉBAT INTERACTIF DE HAUT NIVEAU SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE

Retour
sommaire

Mme Ashanta Osborne-Moses, présidente du Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées de la Conférence, modératrice du Débat interactif de haut niveau sur les résultats de la Conférence

(Original anglais)

Bienvenue au débat de clôture de la XXXII^e Conférence internationale. Nous espérons réunir tous les éléments clés des négociations et des résultats de ces derniers jours, tout en réfléchissant à la manière de faire nôtres les engagements pris ici et de les transformer en actions concrètes. Une idée a servi de point de ralliement tout au long des réunions : nous devons améliorer notre action humanitaire pour répondre à des besoins sans cesse croissants. C'est ce pourquoi nous nous sommes réunis, pour identifier les mécanismes qui nous permettront de faire mieux, de nouer des partenariats plus efficaces et de répondre avec davantage de souplesse aux besoins définis par les communautés elles-mêmes.

De la sécurité de nos volontaires et de l'action commune face à la violence sexuelle et sexiste, au renforcement du droit international humanitaire et des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, en passant par la réduction des risques et les premiers secours, notre principal objectif a été de définir des moyens concrets, pour les acteurs locaux, nationaux et mondiaux, de collaborer à la mise en place de solutions humanitaires permettant d'accroître la résilience des individus et de protéger leur vie et leur dignité. Nous ne pouvons pas agir seuls. Une action humanitaire efficace passe par la collaboration, une gouvernance claire et un partage des ressources. Un nombre record d'États ont participé à cette Conférence. Votre participation et votre contribution sont essentielles pour renforcer la capacité du Mouvement d'atteindre les communautés et de faire face aux crises. La participation de nos

organisations partenaires a elle aussi été essentielle à un examen honnête et large des lacunes ainsi que de la façon dont nous devons travailler ensemble en tant que communauté mondiale pour les combler.

Votre intérêt a peut-être été éveillé par l'ambition grandissante du Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées, qui se tenait près de l'entrée. Tout au long de la Conférence, nous avons reçu la visite de personnes extérieures ou appartenant au Mouvement, qui ont mis en commun leurs idées dans notre laboratoire d'idées. En tant que présidente, j'ai été inspirée par ce dialogue humanitaire et par les idées et les solutions créatives et novatrices qui ont été proposées au sujet de questions humanitaires cruciales. Les participants à ce débat interactif ont pour tâche de mener une réflexion sur ce que les résultats de la Conférence internationale supposent pour nos actions humanitaires à venir. Quel sera l'impact de cette Conférence? Qu'est-ce que le succès?

Permettez-moi maintenant de vous présenter les participants à ce débat interactif. J'accueille Mme Fatima Gailani, présidente du Croissant-Rouge afghan et présidente de cette Conférence, M. Yves Daccord, directeur général du CICR, M. Elhadj As Sy, secrétaire général de la Fédération internationale, M. Stephen O'Brien, secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence (OCHA), et M. Mustafa Souag, directeur général par intérim du réseau de médias Al Jazeera. Bienvenue. Nous allons d'abord nous pencher sur la perspective de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et j'invite pour commencer Mme Gailani, M. Daccord et M. As Sy à nous indiquer rapidement les trois principaux éléments qu'ils ont retenus de ces derniers jours ainsi que la façon dont ces éléments influenceront leurs organisations respectives.

1

2

3

4

5

**M. Elhadj As Sy, secrétaire général,
Fédération internationale**

(Original français)

Merci beaucoup Madame la Présidente. La journée touche à sa fin, et je crois qu'il est opportun que nous nous concentrons tout simplement sur ces points, qui ont fait l'objet de discussions très générales. Ce sont des points prioritaires dans leur sens propre, mais aussi l'expression de tous les autres aspects, qui sont donc des jalons sur le parcours de notre cheminement humanitaire.

Les violences sexuelles et sexistes faites aux femmes ne sont pas acceptables, ni dans le cadre des guerres ni dans celui des catastrophes naturelles.

Encore une fois, comme s'il fallait le rappeler, le rôle des volontaires est extrêmement important, et nous nous engageons à le renforcer. Nous nous engageons, avec vous, à continuer d'accompagner les personnes qui sont contraintes d'emprunter les voies migratoires à cause des situations de détresse dans lesquelles elles se seront retrouvées. Nous nous engageons également, ensemble, à soutenir notre initiative de sortir un milliard de personnes des situations de vulnérabilité et, ce faisant, à renforcer leur résilience.

Cela s'inscrit tout simplement dans le cadre de notre action humanitaire qui se résume, dans une perspective du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à être là et y être tout le temps. Tout le temps, à côté des populations dans le besoin, pour les accompagner et les aider à faire face à leur défi de l'heure. Voilà ce à quoi nous nous engageons, et nous voulons le faire en collaboration et en complémentarité avec vous et avec le CICR car, encore une fois et comme vous nous l'avez rappelé, nous nous trouvons dans une situation où il est bon d'être un humanitaire. Il est bon d'être un idéaliste, il est bon d'être un pacifiste et cela contraste avec le discours dominant de nos jours, qui est un discours belliciste, un discours qui divise, un discours qui met les gens dans des situations d'opposition. Nous sortons de cette Conférence, espérons-le, renforcés dans notre engagement à travailler ensemble, à être ce que nous disons être, à communiquer le pouvoir de l'humanité, qui va être notre boussole et notre GPS pour être plus moderne. Je vous remercie.

**Mme Fatima Gailani,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Ce que je retire de cette Conférence est peut-être très personnel. Tout d'abord, il y a l'immense honneur qui m'a été fait, bien qu'il ne l'ait pas été seulement à moi. Chaque fois que je reviens d'une grande conférence, en particulier d'une Conférence internationale, tous les membres du Croissant-Rouge attendent avec intérêt de savoir ce que j'ai à leur raconter. La première chose que j'aimerais leur dire est que c'est grâce au travail fantastique de nos volontaires, de nos employés, de nos médecins et de nos infirmiers que j'ai eu l'honneur d'occuper cette fonction très importante pendant ces trois derniers jours. Je voudrais également leur dire que c'est grâce au travail exceptionnel de nos volontaires et de nos employés que nous avons convaincu notre gouvernement de l'importance de reconnaître nos Principes fondamentaux.

Si je compare le Croissant-Rouge afghan d'aujourd'hui à celui d'il y a onze ans, il n'y a aucune commune mesure. Je voudrais que chacun voie, comme cela a été mon cas, l'importance de collaborer avec les composantes du Mouvement et avec nos Sociétés nationales sœurs et, plus encore, de poursuivre notre action, car, comme le dit notre secrétaire général, «être un humanitaire et en tirer fierté dans chaque village est quelque chose de fabuleux». Les humanitaires sont célébrés ici, chacun d'entre eux; ensemble, nous célébrons leur vie et nous pleurons ceux qui ne sont plus. Ce que dit notre secrétaire général est très important: nous devons être fiers; nous devons être forts dans notre neutralité. Tel est le principal message que je rapporterai de cette Conférence.

M. Yves Daccord, directeur général, CICR

(Original anglais)

Merci beaucoup et merci à tous d'avoir passé ces trois derniers jours avec nous. Je retiens de cette Conférence le fait que bien que notre monde se révèle parfois difficile à gérer, soit très polarisé et nous pousse quelquefois à voir «l'autre» plutôt que le «nous», nous nous sommes constamment efforcés de trouver des solutions collectives, en dépit de toutes les difficultés et de toutes les différences. Je suis profondément convaincu que nous devons être capables de réunir les collègues de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les États, et de placer les

personnes au centre de nos discussions, de notre réflexion, de nos idées et de nos résolutions.

J'ai le sentiment profond que nous avons su axer cette Conférence sur l'être humain et je m'en réjouis vivement. Les dix résolutions ne sont pas que des documents. Examinez-les : elles proposent des actions concrètes et collectives, qui sont de petites étapes, mais de petites étapes collectives, avec une vision claire de ce que chacun d'entre nous peut faire. C'est quelque chose de très important.

Je suis très heureux que Stephen O'Brien soit parmi nous, car, comme nous le savons tous, nous devons établir les liens nécessaires. Les choses bougent, non seulement ici à Genève, mais aussi à Paris, où les changements climatiques sont l'objet de discussions. Les choses vont bouger demain à Istanbul. Les choses bougent partout dans le monde et nous devons être capables d'y réagir ensemble, parce que nous savons que les problèmes des personnes touchées par la guerre, par la violence, par une catastrophe naturelle ou par la pauvreté sont multiples et complexes. Tant la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge que les États ont pour responsabilité d'établir les liens nécessaires afin de proposer les meilleures solutions possibles à ces personnes.

J'ai le sentiment que nous avons bien travaillé. Nous manquons peut-être d'énergie en ce moment car ces trois jours ont été longs, mais l'avenir commence aujourd'hui, j'en suis convaincu. Nous serons capables, Stephen, de faire entendre la voix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Istanbul. Quelle est cette voix ? Cette voix est celle qui dit que nous devons placer les personnes au centre de notre action. Nous nous penchons sur les vulnérabilités, là où elles existent. Nous devons prendre le risque de changer, voire d'adapter et de modifier nos pratiques, le cas échéant. Nous sommes tous prêts à promouvoir une action humanitaire fondée sur des principes, car c'est là, nous en sommes convaincus, notre responsabilité. Merci beaucoup à tous.

Mme Ashanta Osborne-Moses, présidente du Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées de la Conférence, modératrice

(Original anglais)

Yves, vous avez dû voir mes notes ! Stephen, vous savez que nous nous référons toujours au pilier rouge et au pilier bleu pour parler de nos organisations respectives. Comment, selon vous, pouvons-nous améliorer la collaboration entre ces systèmes et,

pour parler déjà du Sommet humanitaire mondial, comment pouvons-nous faire mieux entendre les voix locales sur cette énorme plateforme mondiale?

M. Stephen O'Brien, secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence, Nations Unies

(Original anglais)

Merci beaucoup. Avant de répondre directement à ces questions, je voudrais saisir cette occasion pour tous vous féliciter. J'ai pu constater votre immense dévouement, votre détermination, votre énergie et votre travail acharné, et surtout, votre volonté, au bout du compte, de vous montrer à la hauteur de nos valeurs communes et d'insister sur l'urgence de protéger la dignité de toutes les personnes touchées et d'améliorer l'accès afin de venir en aide à ceux qui sont vulnérables et à ceux qui sont dans le besoin. Je pense que le message du Mouvement a été clamé haut et fort et je l'ai repris. En tant que responsable des affaires humanitaires, je dois rendre des comptes aux États membres de l'ONU, dont je suis un représentant. Je ne vois pas aujourd'hui meilleur partenaire pour l'humanité que le CICR, la Fédération internationale et le Mouvement, que vous avez représentés ici.

Ce sentiment se fonde sur la manière dont vous vous portez volontaires pour appliquer le principe d'humanité, en partenariat avec nombre de personnes qui ne sont peut-être pas des volontaires mais qui emploient leur vie à le faire. Ce mélange entre volontariat et valeurs est ce que je retiens avant tout de mon expérience de ces quelques jours ici. Je constate que nous disposons d'une immense plateforme pour apporter de l'aide, dépasser les conflits et replacer l'humanité au centre de notre action, tout comme cette Conférence a mis l'accent sur le pouvoir de l'humanité. C'est une aspiration puissante, mais vous avez démontré qu'elle peut être réalisée si nous appliquons ces valeurs.

Je suis convaincu que nous pourrons, une fois encore, la réaliser au Sommet humanitaire mondial qui aura lieu à Istanbul les 23 et 24 mai 2016. Je sais que les participants au Sommet parviendront, comme l'a fait cette Conférence, à un très fort consensus sur l'importance du droit international humanitaire. C'est en prenant appui sur cette réalité que nous pourrons faire des progrès et que nous faisons des progrès. Je le dis non seulement pour ceux d'entre nous qui sont des professionnels de l'action humanitaire, mais

1

2

3

4

5

aussi pour les représentants des États membres à la Conférence, qui ont tous, par le biais de la Charte des Nations Unies et de leur présence ici aujourd'hui, souscrit à ces valeurs. Je pense donc qu'il s'agit d'une expérience extrêmement encourageante et stimulante.

Je suis également convaincu qu'il existe une volonté et un besoin de changement, et que ce qui a été réalisé par le passé est le fruit d'un extraordinaire engagement. Le courage a permis de sauver et de protéger des millions de vies dans des situations de crise, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, de catastrophes liées aux changements climatiques, de conflits ou de conflits prolongés, caractérisées par de nombreuses pressions telles qu'une urbanisation croissante, des zones à forte densité de population et des déplacements de populations. Il est clair que nous devons prendre acte des profonds changements que nous devons tous opérer pour faire face à ces situations complexes. Cette démarche va appuyer, encore une fois, le programme à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015.

Nous devons tous, acteurs locaux, nationaux et internationaux, non seulement travailler différemment les uns avec les autres, mais aussi veiller à ce que nos actions soient fondées sur la collaboration. Cette approche nous permet, grâce à notre complémentarité et à la reconnaissance des avantages concurrentiels de nos atouts respectifs, de fournir le meilleur de notre humanité aux hommes et aux femmes qui sont les plus vulnérables et qui ont le plus besoin de nous.

Je pense que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a apporté une contribution considérable au cours de ces quelques jours. Dans le cadre de mes fonctions de coordonnateur des secours d'urgence, qui rassemblent toute la famille humanitaire, dont Yves, qui siège au Comité permanent interorganisations, et constituent le domaine dans lequel nous réunissons officiellement le CICR et la Fédération internationale, je constate que nous avons une réelle occasion de renforcer notre partenariat et d'améliorer l'application de nos valeurs communes. Je vous remercie.

Mme Ashanta Osborne-Moses, présidente du Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées de la Conférence, modératrice

(Original anglais)

Monsieur Souag, quel est, selon vous, le rôle que jouent les médias à l'heure de décrire les défis humanitaires et, surtout, les personnes qu'occultent les statistiques et les événements hautement médiatisés? En quoi les médias contribuent-ils à sensibiliser le monde?

M. Mostefa Souag, directeur général par intérim, Al Jazeera

(Original anglais)

As-Salaam-Alaikum. Merci beaucoup de m'avoir invité et d'avoir invité les médias, non seulement pour rendre compte de ce qui se passe, mais aussi pour participer à certaines discussions d'intérêt. Je pense qu'il existe de très nombreux points communs entre les médias et les organisations humanitaires. Tout d'abord, nous sommes parmi les premiers, si ce n'est les premiers, à être là où une aide est nécessaire: vous et nous. Quand une catastrophe survient, les médias sont sur place, de même que des organisations comme la vôtre, s'efforçant de fournir une aide.

Comment collaborons-nous et comment apportons-nous une aide? Quel est le rôle des médias? Vous vous rendez sur place pour aider des personnes qui vivent une période très difficile et vous vous concentrez sur le lieu. Nous nous rendons sur place pour informer le reste du monde, et ainsi sensibiliser au sort des personnes qui ont besoin d'aide et à notre humanité commune car, où que nous soyons, nous souffrons de la même manière, tout comme nous trouvons du réconfort de la même manière.

C'est pourquoi les partenariats, la collaboration et la coordination entre les médias et les organisations humanitaires revêtent une telle importance à mes yeux. Il y a tant de domaines dans lesquels les médias ont besoin de l'aide de ces organisations. Si nous en avons le temps, je vous donnerai plusieurs exemples. Parallèlement, ces organisations ont besoin de l'aide des médias, car si les médias n'expliquent pas ce que vous faites, pourquoi vous le faites et dans quelle situation, le monde ne saura pas exactement ce que vous faites, pourquoi vous le faites, pourquoi vous vous êtes réunis ici à Genève, pourquoi vous avez un bureau dans tel ou tel endroit, etc. Il s'agit de l'un des

moyens les plus importants de faire connaître votre travail au reste du monde.

En outre, comme vous, les médias font leur travail indépendamment des acteurs concernés. Quand une catastrophe frappe, les médias ne doivent pas prendre en compte l'appartenance ethnique, la nationalité, la religion ou l'orientation politique; nous allons sur place et nous décrivons ce qui se passe, car notre rôle est de fournir des informations et des connaissances au public et d'expliquer pourquoi vous apportez un soutien aux personnes qui en ont besoin. Dans les deux cas, un soutien est apporté à tout le monde. Vous ne demandez pas aux gens qui ils sont, ce qu'ils sont; vous leur apportez un soutien aussi longtemps qu'ils en ont besoin.

Il existe de très nombreux domaines dans lesquels les médias et les organisations humanitaires peuvent collaborer. Cette collaboration est en réalité un impératif; si nous en sommes tous convaincus, alors nous devons véritablement renforcer les relations entre les médias et les organisations humanitaires, plutôt que d'attendre, dans le cas des organisations, que les médias couvrent l'action menée ou, dans celui des médias, que les organisations soient sur le terrain pour leur demander une aide sans laquelle ils ne peuvent, dans certains endroits, ni aller où ils veulent ni faire ce qu'ils veulent. Les organisations humanitaires jouent un rôle essentiel en donnant aux médias les moyens de relater et de montrer ce qui se passe.

Ce sont là quelques-uns des principes directeurs, mais tant de choses pourraient être dites à propos des relations entre les médias et les organisations humanitaires. J'ai parlé à plusieurs participants ici. Avant-hier, quelqu'un est venu vers moi et m'a demandé si je travaillais pour Al Jazeera; j'ai répondu que c'était le cas et j'ai été surpris lorsque cette personne m'a dit: « Quand mon pays a été touché par une catastrophe naturelle, Al Jazeera a été le premier réseau de médias sur place, couvrant la catastrophe et restant à nos côtés, y compris une fois la catastrophe passée, quand les gens n'y pensaient plus ». Al Jazeera est allé sur place et s'est efforcé de rendre compte des suites de la catastrophe car, parfois, il y a beaucoup de promesses et peu d'actions concrètes.

C'est ce genre de choses qui, selon moi, incitent Al Jazeera à en faire davantage. Nous ne sommes pas motivés par le profit ou par l'audimat, comme certains réseaux commerciaux. Nous nous efforçons plutôt de soutenir les gens et d'informer le reste du monde de leurs préoccupations. C'est pourquoi l'un

de nos principaux slogans est: « Nous sommes aux côtés des gens ». Je vous remercie.

Mme Ashanta Osborne-Moses, présidente du Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées de la Conférence, modératrice

(Original anglais)

Je vous remercie, Monsieur Souag. Pour en venir aux déclarations finales, je reviens vers les membres du Mouvement assis à cette table. Par quoi commencerons-nous lundi matin?

M. Elhadj As Sy, secrétaire général, Fédération internationale

(Original anglais)

Lundi matin, nous serons là où nous devons être. Retrouvons-nous, après cette Conférence, là où tout a lieu, au sein des communautés. Retournons-y afin de fournir une assistance et une protection. Retournons-y et portons le flambeau du pouvoir de l'humanité. À lundi, donc !

M. Yves Daccord, directeur général, CICR

(Original anglais)

Je voudrais simplement ajouter qu'il n'y a pas de lundi matin à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge. Cela n'existe pas – nous travaillons tous les jours, nos collègues sont sur place et travaillent en ce moment même. Ce qui est important, c'est que nous en fassions davantage. Nous devons mobiliser notre énergie collective et l'insuffler à nos collègues là où ils en ont besoin – sur le terrain, où qu'ils soient, sur tous les continents. Je pense qu'ils doivent comprendre que nous nous sommes efforcés ici de travailler tous ensemble et avec les gouvernements. Je pense aussi qu'une voie plus claire et un plan d'action plus solide devraient nous aider à mieux faire notre travail. Lundi matin commence donc dès maintenant. Je vous remercie.

1

2

3

4

5

**Mme Fatima Gailani,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Nous ne commençons pas lundi, mais samedi, et j'aurai beaucoup de choses en tête. Ce ne sera pas la même chose que samedi dernier; ce ne sera pas comme avant. J'aurai tant de choses en tête et tant de choses auxquelles réfléchir : comment améliorer la Société nationale, comment changer les mentalités en fonction des décisions qui ont été prises ici, en fonction des jours difficiles et des jours heureux, et comment faire mieux, faire plus et aller plus loin.

**Mme Ashanta Osborne-Moses, présidente
du Dialogue humanitaire – un laboratoire
d'idées de la Conférence, modératrice**

(Original anglais)

Je voudrais demander à M. Souag, qui a un point de vue extérieur, de résumer en une phrase son message à la communauté humanitaire.

**M. Mostefa Souag,
directeur général par intérim, Al Jazeera**

(Original anglais)

En une seule phrase? Ce n'est pas facile. Je pense que ce qui est important, c'est de travailler ensemble pour l'humanité.

**Mme Ashanta Osborne-Moses, présidente
du Dialogue humanitaire – un laboratoire
d'idées de la Conférence, modératrice**

(Original anglais)

Stephen, nous vous reverrons au Sommet humanitaire mondial. D'ici là, quels sont les éléments clés que nous devons examiner ensemble afin d'être mieux préparés?

**M. Stephen O'Brien, secrétaire général
adjoint aux affaires humanitaires et
coordonnateur des secours d'urgence,
Nations Unies**

(Original anglais)

Je suis véritablement inspiré par vous tous et par le fait que le Mouvement, dont les membres sont les premiers à intervenir et sont ceux qui œuvrent au sein des communautés, s'efforce d'être aussi pertinent que possible au niveau local. Je pense que vous êtes le modèle potentiel de la manière dont l'action humanitaire sur le terrain évolue; la famille humanitaire a donc beaucoup à apprendre de vous. Mais, par-dessus tout, lorsque nous coordonnons nos actions et que nous veillons à respecter l'identité et le mandat de chacun tout en tirant parti de nos points forts, nous devons travailler ensemble et nous assurer que nous utilisons tous les moyens possibles pour offrir ces formidables biens publics internationaux que sont la protection de la vie, la dignité et l'espoir.

Tandis que nous espérons pouvoir célébrer au Sommet humanitaire mondial notre capacité de raviver la motivation du monde à fournir ces biens et obtenir l'adhésion des générations futures de dirigeants politiques du monde entier, je suis convaincu que le meilleur moyen de réussir est, d'ici là, de continuer de travailler ensemble pour fournir ces formidables biens publics internationaux, et ce sur la base des valeurs qui ont été mises en avant ici, et, surtout, au nom des personnes auxquelles nous venons en aide et pour elles. Je vous remercie.

**Mme Ashanta Osborne-Moses, présidente
du Dialogue humanitaire – un laboratoire
d'idées de la Conférence, modératrice**

(Original anglais)

Merci, Stephen. Madame Gailani, vous allez reprendre la présidence et clore la Conférence internationale. Qui doit rendre compte de la réalisation de tout ce que nous avons dit que nous ferions?

**Mme Fatima Gailani, présidente de la
Conférence**

(Original anglais)

Nous avons tous fait de nombreuses promesses durant ce débat. Je pense que nous devons respecter ces promesses et nous efforcer de véritablement les honorer. Cette responsabilité nous incombe à tous.

**Mme Ashanta Osborne-Moses, présidente
du Dialogue humanitaire – un laboratoire
d'idées de la Conférence, modératrice**

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs, je vous remercie et je cède la parole à Fatima pour clore la Conférence internationale. Merci beaucoup.

1

2

3

4

5

4.14 CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

Retour
sommaire

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Nous allons maintenant clore la Conférence internationale, mais avant que nous ne partions tous, je voudrais vous remercier. Vous vous êtes tous énormément investis dans cette Conférence, à titre individuel et au nom de votre État ou de votre Société nationale, pour en faire un succès.

Au nom de tous, je tiens à remercier les interprètes; je les ai vu réfléchir très vite et je ne sais pas comment ils font, mais je voudrais vraiment les remercier. Les traducteurs et le personnel d'appui ont été réellement fantastiques, sans oublier bien sûr nos merveilleux volontaires.

[Applaudissements]

S. E. M. Nicolas Lang, secrétaire général de la Conférence

(Original anglais)

J'ai le plaisir de vous inviter à applaudir chaleureusement notre présidente, Mme Fatima Gailani, pour le travail remarquable qu'elle a accompli en présidant cette XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

[Applaudissements]

Mme Fatima Gailani, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup. Cela a été pour moi un immense honneur. Je vous remercie tous, non seulement pour ces applaudissements, mais aussi pour tous les encouragements que j'ai reçus de votre part au cours des onze dernières années. Je ne l'oublierai jamais. Si ma Société nationale et moi-même en sommes là aujourd'hui, c'est grâce au soutien que j'ai reçu de vous tous. Merci. M. le président Konoé, je n'oublierai jamais le soutien que vous m'avez apporté il y a onze ans. Frank, vous avez été un formidable ami dès le premier jour ; nous avons vieilli ensemble. Merci beaucoup. Sur ces magnifiques fleurs et cet immense sourire, la Conférence internationale est close. Merci.

4.15 RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Retour
sommaire

4.15.1 Commission A: Les Principes fondamentaux en action

9 décembre 2015, 15 h 45-17 h 45
et 10 décembre 2015, 9 h 30-11 h 30

Président:

- M. Werner Kerschbaum, secrétaire général, Croix-Rouge autrichienne

Rapporteurs:

- Mme Rebecca Dodd, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et M. Jérémie Labbé, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Intervenants:

- M. Yusuf Hassan Mohammed, président, Croissant-Rouge de Somalie
- Dr Amal Imam, volontaire, Société du Croissant-Rouge égyptien
- Mme Nan Buzard, directrice générale, Conseil international des agences bénévoles (ICVA)
- Dr José Benjamín Ruiz Rodas, président, Croix-Rouge d'El Salvador
- M. Carlos Alfredo Castaneda Magaña, vice-ministre des Affaires étrangères, El Salvador
- S. E. M. Thomas Hajnoczi, ambassadeur et représentant permanent, Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Table ronde

M. Kerschbaum a présenté l'initiative « Réaffirmer les Principes fondamentaux » du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et certaines des grandes conclusions décrites dans le document de référence soumis à la commission. Il a ensuite passé en revue les trois objectifs de la commission: 1) démontrer que les Principes

fondamentaux contribuent à l'efficacité de l'action humanitaire, 2) faire connaître les initiatives en cours ainsi que les bonnes pratiques en rapport avec l'application des Principes fondamentaux, et 3) se pencher sur le point de vue des États et réfléchir au rôle essentiel qu'ils jouent pour que les Principes soient mieux respectés.

Dans sa présentation, **M. Yusuf Hassan Mohammed** a montré comment les Principes, notamment la neutralité et l'indépendance, avaient permis au Croissant-Rouge de Somalie de continuer à fonctionner sans interruption pendant plus de deux décennies de conflit. Prenant l'exemple du l'hôpital Keysaney de Mogadiscio, il a expliqué de quelle façon une application continue et cohérente des Principes avait permis à sa Société nationale d'être acceptée par les parties au conflit et par les communautés. Le respect des Principes – notamment à travers la mise en œuvre du Cadre pour un accès plus sûr, une approche structurée pour une pleine application des Principes – a également amélioré de façon significative la sécurité du personnel et des volontaires. Le **docteur Amal Emam** s'est fait l'écho de ces remarques dans son intervention sur l'action menée par la Société du Croissant-Rouge égyptien pendant les manifestations de 2011 en Égypte. Elle a dit combien il était important d'intégrer les valeurs qui sous-tendent les Principes au niveau tant institutionnel que personnel. Elle a également salué l'initiative « Les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement », de la Fédération internationale. Bien que la neutralité ait été primordiale pour promouvoir la confiance et se faire accepter de tous pendant les manifestations, elle ne s'est pas imposée naturellement, car elle pouvait aller à l'encontre de valeurs et de croyances personnelles. Un état d'esprit objectif et neutre doit être entretenu, notamment par la formation.

Mme Nan Buzard a insisté sur l'influence considérable qu'ont les Principes fondamentaux, principalement l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance, sur les acteurs

1

2

3

4

5

humanitaires dans leur ensemble. Les ateliers sur les principes humanitaires et sur le *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophes*, organisés par le Conseil international des agences bénévoles en coopération avec le CICR ont montré toute la pertinence et le succès universel des principes humanitaires. Elle a néanmoins fait observer que les principes humanitaires continuaient d'être considérés comme des principes occidentaux, à cause notamment du fossé qui sépare le discours de la pratique dans certaines organisations humanitaires, et qui, parfois, alimente les suspicions. À propos des défis actuels et futurs qui se posent à une action humanitaire fondée sur des principes, **Mme Buzard** a souligné qu'il était important de traduire les principes humanitaires dans nos actes et de faire participer tous les acteurs à un dialogue sur les principes, afin qu'ils se les approprient davantage et comprennent mieux leur utilité opérationnelle.

Enfin, le **docteur José Benjamín Ruiz Rodas** et **M. Carlos Alfredo Castaneda Magaña** ont mentionné la relation de partenariat privilégiée qui existe entre leur Société nationale et le gouvernement de leur pays, grâce au dialogue constant et cohérent qu'ils entretiennent et qui leur permet d'avoir une compréhension commune des Principes fondamentaux. De la même façon, dans l'échange qui a eu lieu entre **M. Kerschbaum** et **M. Hajnoczi**, ces derniers ont mis en avant la valeur ajoutée que les Sociétés nationales peuvent apporter aux pouvoirs publics. Même quand les États ont un système d'intervention d'urgence bien organisé, ils ne peuvent pas toujours faire face à tous les besoins, comme on l'a vu pendant la crise des migrants de 2015 en Autriche. Pouvoir s'appuyer sur une organisation qui couvre tout le pays et qui reste autonome tout en ayant un rôle d'auxiliaire dans le domaine humanitaire permet aux gouvernements de faire face à leurs responsabilités vis-à-vis de leur population. Cette autonomie doit cependant être entretenue par un dialogue permanent, qui est nécessaire pour promouvoir la compréhension et ouvrir un espace au sein duquel la Société nationale peut agir conformément aux Principes fondamentaux.

Points saillants du débat

Une trentaine de participants, de différents États et Sociétés nationales, et quelques observateurs, ont pris la parole pendant le débat, dont les conclusions principales sont les suivantes :

- Les participants ont réaffirmé avec force la pertinence des Principes fondamentaux, qui continuent de contribuer à l'efficacité de l'action humanitaire et à la sécurité des volontaires et du personnel.
- Il est essentiel d'adapter les Principes à chaque situation, ce qui exige une analyse en profondeur du contexte. Pour la mise en pratique des Principes, les principales qualités mentionnées ont été la cohérence, la persévérance, le courage et la créativité.
- Les Principes ont une portée universelle et leur influence s'étend bien au-delà du Mouvement, puisque des organisations locales et internationales ont également adopté les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.
- Intégrer les Principes et les valeurs humanitaires qui les sous-tendent à la culture institutionnelle est important, mais les participants ont également souligné que les dirigeants, le personnel et les volontaires devaient s'approprier ces principes et les intégrer à leurs valeurs personnelles et à leur comportement au quotidien.
- Les participants ont salué l'occasion qui leur était donnée de débattre de leurs expériences et d'échanger autour d'exemples de bonnes pratiques avec des composantes du Mouvement. Parmi les bonnes pratiques présentées, il y a des activités visant à mieux faire connaître les Principes au sein du Mouvement et à l'extérieur, ainsi que des initiatives telles que celles relatives au Cadre pour un accès plus sûr et aux Agents du changement de comportement.
- Les participants ont souligné l'importance de programmes d'éducation humanitaire qui incluent les Principes fondamentaux. Certains participants ont considéré que c'était particulièrement indiqué, au vu de la montée de la xénophobie et du racisme dans leur pays.
- Un leadership fort et fondé sur des valeurs a été mentionné comme important.
- Les Principes doivent contribuer à rassembler les gens au nom de l'humanité, indépendamment de leur race ou de leur religion.
- Des participants ont insisté sur le rôle clé que les États peuvent jouer en matière de respect des Principes fondamentaux, en diffusant notamment les Principes à l'extérieur du Mouvement, de sorte qu'ils soient bien connus, compris et respectés par tous, et en instaurant un climat propice à l'action que les Sociétés nationales doivent pouvoir mener en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.
- Certains États ont fait observer que des tensions « saines » entre les Sociétés nationales et le gouvernement de leur pays étaient possibles et même souhaitables, et qu'ils pouvaient convenir de ne pas être d'accord, en gardant les Principes

fondamentaux à l'esprit. Pour cela, un dialogue constant est essentiel.

- Les États ont mentionné différents domaines dans lesquels les Sociétés nationales apportent une véritable valeur ajoutée, allant de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en situation d'urgence, à la sensibilisation au droit international humanitaire et à leur contribution à l'élaboration de politiques grâce à leur expérience et leur connaissance du terrain.
- Le président de la commission a encouragé les participants à profiter de l'occasion pour prendre des mesures concrètes en vue de renforcer l'application et le respect des Principes fondamentaux. Ils pourraient notamment souscrire à des engagements dans les domaines suivants :
 - o l'éducation humanitaire;
 - o le renforcement du dialogue entre les États et les Sociétés nationales; et
 - o le renforcement de la base juridique et statutaire des Sociétés nationales (ce point a été soulevé devant la commission par le président de la Commission conjointe CICR/ Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales).
- Plusieurs participants ont mentionné un certain nombre d'engagements spécifiques qui ont été pris à cet égard.

Conclusion

La commission a réaffirmé clairement l'importance que revêtent les Principes fondamentaux pour obtenir la confiance, l'acceptation et la sécurité de l'accès dont nous avons besoin pour mener notre action auprès des communautés touchées et fournir une aide humanitaire efficace. Les Principes doivent être bien compris et bien intégrés au niveau tant institutionnel que personnel, pour pouvoir être appliqués avec cohérence et en tout temps, et être adaptés en fonction de chaque contexte. À cet égard, les échanges d'informations et la formation sur les Principes et les valeurs humanitaires qui les sous-tendent sont essentiels; ils permettront en effet de mieux les faire connaître auprès d'un public plus large, notamment par des programmes d'éducation humanitaire. Enfin, les États ont un rôle essentiel à jouer pour encourager le respect des Principes et donner aux Sociétés nationales et aux autres organisations humanitaires la possibilité d'agir en accord avec ces Principes. Il est fondamental de maintenir un dialogue constant et cohérent sur cette question, et les États ont également la responsabilité de créer un espace au sein duquel ce dialogue pourra avoir lieu.

4.15.2 Commission B: Les défis contemporains pour le droit international humanitaire

9 décembre 2015, 15 h 45-17 h 45
et 10 décembre 2015, 9 h 30-11 h 30

Président:

- M. Richard Rowe, Croix-Rouge australienne

Rapporteur:

- M. Thomas de Saint Maurice, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Prise de note:

- Mme Öykü Irmakkesen, CICR

Experts:

- Mme Cordula Droeger, CICR
- Mme Heike Spieker, Croix-Rouge allemande
- Pr Sandesh Sivakumaran, Université de Nottingham

Résumé

La commission a servi de forum interactif au cours duquel les participants à la Conférence internationale ont examiné les défis contemporains pour le droit international humanitaire (DIH) et la manière de les relever. Un large consensus s'est dégagé sur les défis et les facteurs qui les sous-tendent, tels que définis dans la note de synthèse pour la commission, et dans le rapport élaboré par le CICR sur le *Droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains*. Parmi les principaux défis abordés, il y a lieu de noter la complexité croissante des conflits armés qui résulte en particulier de la multiplication et de la fragmentation des groupes armés non étatiques; l'expansion géographique des champs de bataille; l'interaction entre le DIH et le droit international des droits de l'homme; ainsi que la promotion du respect du DIH. La nécessité de faire mieux respecter et appliquer le DIH a été considérée par bon nombre comme étant le défi majeur des conflits armés contemporains. La commission a aussi évoqué la nécessité de garantir la protection des acteurs humanitaires. Parmi les autres questions importantes abordées, il convient de noter les défis posés par la guerre urbaine, notamment la pratique qu'ont certaines parties de se cacher délibérément parmi la population civile, et l'impact humanitaire de l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées. La commission a aussi passé en revue nombre d'autres défis du DIH, et les participants ont échangé des informations sur leurs expériences et activités visant à promouvoir le DIH. La commission

1

2

3

4

5

a également souligné la nécessité de mener une réflexion créatrice afin de trouver de nouvelles méthodes pour aborder ces questions relatives notamment aux groupes armés non étatiques, ainsi que la nécessité d'accomplir des efforts concertés pour diffuser et mettre en œuvre le DIH dans les différents contextes.

Débat d'experts

Le président a tout d'abord présenté les principaux défis mentionnés par le CICR dans sa note de synthèse préparée pour la commission¹ et indiqué les objectifs et les questions-guides pour les discussions : identification des facteurs qui entravent le plus l'application du DIH et des défis majeurs pour les conflits contemporains, détermination des défis importants qui n'ont pas été identifiés dans la note de synthèse, et présentation de la manière dont les États et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent relever ces défis. Le président a souligné que la commission devait servir de forum pour le dialogue entre les participants à la Conférence internationale. Les experts ont jeté les bases de ce dialogue. Leurs interventions ont porté sur une sélection de défis contemporains et sur les moyens de les aborder.

Mme Cordula Droege a mentionné la régionalisation des conflits et les interventions étrangères, notamment les conséquences possibles pour la portée géographique du DIH. Elle a abordé le problème de certaines parties aux conflits armés – étatiques ou non étatiques – qui nient l'applicabilité du DIH, puis le défi que pose l'interaction entre le DIH et le droit international des droits de l'homme, en particulier en relation avec l'usage de la force. Les nouvelles technologies de la guerre ont été abordées, non seulement par rapport aux défis juridiques, mais également par rapport aux questions d'éthique et de politique qu'elles posent.

Mme Heike Spieker a abordé les défis que les praticiens et les décideurs rencontrent sur le terrain du fait de la complexité croissante des concepts juridiques, notamment de l'interaction entre le DIH et le droit international des droits de l'homme. Elle a souligné les difficultés, vu la situation internationale actuelle, qu'il y a à envisager des approches visant à établir des traités pour relever ces défis. Il importe donc de continuer à appliquer et à consolider le droit international coutumier et les principes généraux

du droit. Néanmoins, des problèmes se posent quant à leur interprétation. Mme Spieker a insisté sur la nécessité de mener une nouvelle réflexion afin de générer le respect du DIH, en particulier par des groupes armés non étatiques. Elle a aussi mentionné l'impact des hostilités sur le milieu naturel, en particulier du fait de la pénurie croissante de ressources.

Le professeur Sandesh Sivakumaran a axé son intervention sur les questions liées à la complexité croissante des conflits armés, qui résulte notamment de la multiplication et de la fragmentation des groupes armés, ainsi que du nombre croissant d'interventions étrangères. Certaines conséquences concrètes posent problème, et il est difficile de déterminer à quel moment le droit international humanitaire est applicable et, sur le plan pratique, de conclure des trêves ou des accords humanitaires sur l'évacuation des blessés. Le professeur Sivakumaran a évoqué les défis posés par les questions relatives au droit applicable sur les territoires sous contrôle de groupes armés non étatiques, la difficulté qu'il peut y avoir à établir un dialogue avec certains groupes armés non étatiques à la lumière de la législation sur la lutte contre le terrorisme, et la nécessité de coopérer avec une grande variété d'acteurs, tels que les diasporas et les chefs religieux qui exercent une influence sur les groupes armés non étatiques.

Les intervenants ont tous salué la qualité et la pertinence de la note de synthèse, et du rapport du CICR sur le *Droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains*. Ils ont tous convenu que le défi global majeur pour le DIH réside dans le non-respect de ses règles et l'absence de mécanisme adéquat de contrôle du respect du droit.

Points saillants du débat

Les participants ont, dans leur grande majorité, fait porter leurs interventions sur la difficulté à générer le respect du DIH. Le non-respect du DIH, y compris, en particulier, par des groupes armés non étatiques, a été au cœur du débat. Le fait que des groupes armés et d'autres acteurs ne soient pas tenus pour responsables et semblent avoir un sentiment d'impunité a souvent été mentionné comme facteur contribuant à l'érosion de l'appui au DIH et à son application. Les participants ont aussi évoqué la réticence croissante dans les relations internationales contemporaines à participer à des processus de

1 La note de synthèse était fondée sur le rapport du CICR intitulé *Droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains*, octobre 2015, doc. 32IC/15/11.

réglementation ou à s'y conformer. Des échanges laisseraient à penser que nous entrons peut-être dans une nouvelle ère où la suprématie du pouvoir prend le pas sur le soutien aux réglementations locales et à leur respect.

Il a été constaté que des groupes armés parties à un conflit armé rejettent ouvertement les règles du DIH. Il existe cependant une très grande variété de types de groupes armés, et il est possible d'établir un dialogue avec certains d'entre eux et de mener des activités de diffusion afin de favoriser un meilleur respect du DIH.

La guerre urbaine a été mentionnée comme un défi important dans les conflits armés contemporains. Un des problèmes majeurs que pose la guerre urbaine réside dans le fait que certaines parties utilisent les zones habitées pour protéger délibérément leurs activités militaires, attirant ainsi les hostilités dans les zones où se concentrent des civils et exposant les civils aux effets des combats. La question de l'emploi d'armes explosives ayant un vaste rayon d'impact dans les zones habitées a également été abordée comme étant un grave problème humanitaire dans les conflits armés contemporains. Les participants ont aussi passé en revue d'autres questions relatives aux armes, notamment les défis posés par les systèmes d'armes autonomes.

Au cours des discussions, d'autres défis ont été mentionnés, comme l'importance de garantir la protection des personnes qui apportent une assistance humanitaire dans les situations de conflit armé et l'interaction entre le DIH et le droit international des droits de l'homme.

De plus, des défis plus spécifiques non explicitement inclus dans la note de synthèse ont été mentionnés, comme l'importance de donner effet à l'obligation de respecter et de faire respecter le DIH, y compris par les États non parties à des conflits armés; la protection de l'environnement naturel dans les conflits armés; et la promotion de l'éducation en matière de DIH dans le cadre de situations de conflit armé.

S'agissant des moyens de relever ces défis, les intervenants ont majoritairement insisté sur l'importance que revêtent la formation au DIH et sa diffusion. Certains participants ont fait part de leurs pratiques à cet égard, en soulignant notamment qu'il y a lieu d'accroître la formation pour les forces armées et d'assurer une meilleure diffusion du DIH parmi les parties aux conflits armés. Les États peuvent réaliser la diffusion, en coopération avec les Sociétés nationales et le CICR. En plus de la formation et de la

diffusion, il est essentiel que le DIH soit intégré dans les politiques et pratiques des forces armées, ainsi que dans les programmes scolaires, et qu'il soit mis en œuvre par les États via leur législation nationale. Il a été reconnu que les efforts doivent se poursuivre dans cette voie, et que des États et des Sociétés nationales ont souscrit des engagements à cet égard.

Pour assurer une plus grande efficacité de ces efforts, il a également été souligné que les méthodes de diffusion et de formation doivent non seulement être adaptées aux cultures locales et à un public spécifique, mais qu'il serait bon d'envisager de nouvelles méthodes dont l'utilisation des nouvelles technologies.

La commission a confirmé que les défis et les facteurs qui les sous-tendent, tels qu'identifiés dans la note de synthèse étaient, en effet, les plus saillants dans le contexte du droit international humanitaire mondial actuel.

4.15.3 Commission C: La violence sexuelle et sexiste – Action commune en matière de prévention et d'intervention

8 décembre 2015, 15 h 00-17 h 00
et 9 décembre 2015, 10 h 00-12 h 00

Présidente:

- S. E. Mme Nazhat Shameem Khan, ambassadeur, mission permanente de la République des Fidji auprès des Nations Unies à Genève

Rapporteuses:

- Mme Coline Rapneau, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et Mme Siobhán Foran, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale)

Synthèse

La violence sexuelle et sexiste, un problème qui passe souvent inaperçu

- Les survivants/victimes de la violence sexuelle et sexiste restent aujourd'hui encore souvent dans l'ombre et font face à de nombreux obstacles qui les empêchent de parler ouvertement de leurs expériences, et ce pour des raisons liées aux tabous, à la stigmatisation et au sentiment de honte, en fonction des différentes cultures et traditions, ainsi qu'à l'absence de réponses appropriées lorsque des cas sont signalés.

1

2

3

4

5

- Il a fallu du temps pour prendre conscience qu'il était prioritaire d'agir de manière proactive pour pouvoir lutter contre la violence sexuelle et sexiste et prévenir sa survenue dans les conflits armés et les situations de catastrophe. Si des progrès ont été réalisés dans ce sens, il faut désormais passer à la vitesse supérieure.
- La collecte et l'analyse de données et d'informations ventilées par sexe et par âge relatives aux risques et aux besoins revêtent une importance capitale.
- Bien que l'incidence de la violence sexuelle et sexiste augmente pendant et/ou après une catastrophe, cette réalité peine à être admise; en outre, les efforts de collecte et d'analyse de données en la matière ne sont pas suffisamment proactifs.

Facteurs de vulnérabilité cumulés

Les groupes exposés à plus d'une forme de discrimination sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle et sexiste. Le sexe (le fait d'être un homme ou une femme) et l'âge (le fait d'être jeune ou âgé) sont des facteurs potentiellement cumulatifs, de même que le sexe et l'appartenance à une minorité. Analyser les facteurs de vulnérabilité pour déterminer qui est le plus à risque est d'une importance primordiale.

L'inégalité entre les sexes et la discrimination, souvent exacerbées dans les situations d'urgence, favorisent la violence sexuelle et sexiste. Les solutions envisagées doivent donc prendre en compte les questions d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, et associer les hommes et les garçons en tant qu'agents de changement.

Services de soutien

La disponibilité de services de santé globale appropriés – notamment dans les domaines de la santé mentale et de la santé sexuelle et reproductive – et d'autres services de soutien de base (assistance juridique, réadaptation physique, soutien socio-économique, etc.) est absolument essentielle. Le défi réside dans la manière de garder les structures et les services opérationnels et disponibles sans interruption, voire de les renforcer lors de situations d'urgence.

Cadres juridiques

Dans beaucoup de cas, des cadres juridiques appropriés sont là, mais de lourds obstacles continuent d'entraver leur mise en œuvre. Il s'agit dès lors de privilégier la poursuite des activités de sensibilisation et de mise en œuvre.

Exposés des experts

Mme Nazhat Shameem Khan, ambassadeur, mission permanente de la République des Fidji auprès des Nations Unies à Genève

Mme Khan a présenté la thématique. Elle a insisté sur le fait que les vulnérabilités spécifiques des femmes et des enfants en temps de paix sont exacerbées dans les situations de crise, du fait en particulier de l'affaiblissement des systèmes de soutien. Elle a également relevé l'importance d'admettre que les hommes et les garçons peuvent aussi être victimes de violences sexuelles, en particulier lorsque ces actes sont utilisés comme une forme de torture ou d'humiliation. Elle a souligné qu'il était essentiel de veiller à ce que les cadres juridiques existants soient mis en œuvre, et à ce que les barrières culturelles et institutionnelles régionales soient abattues de façon à ce que les survivants/victimes puissent dénoncer des cas de violence sexuelle et sexiste et être dûment pris en charge.

Mme Vesna Vesna Batistic Kos, ambassadeur, mission permanente de la République de Croatie auprès des Nations Unies à Genève

Dans sa présentation, Mme Kos a mis l'accent sur le fait que, dans la plupart des conflits armés, la violence sexuelle est passée sous silence, et ce, en dépit d'une sensibilisation accrue au phénomène et malgré les résolutions adoptées aux Nations Unies, les jugements rendus par la Cour pénale internationale et l'existence de cadres juridiques en la matière. Il est en outre toujours difficile de voir les responsables condamnés. Mme Kos a fait part du soutien du Gouvernement croate à la résolution de la Conférence internationale sur la violence sexuelle et sexiste, avant d'insister sur la pratique de la Croatie consistant à prévoir des réparations pour les survivants. Sur la base d'une étude réalisée afin de mieux comprendre les besoins des survivants/victimes, la Croatie privilégie aujourd'hui trois types de réparation : des programmes de réadaptation (santé physique et mentale et assistance juridique), des mesures de satisfaction (reconnaissance du statut de victime et poursuite des auteurs) et des indemnités matérielles/financières. Le fait qu'une condamnation pénale ne soit pas nécessaire et que les procédures légales aient été simplifiées encourage les survivants/victimes à parler plus ouvertement. De telles mesures aideront la société en général à tirer des enseignements et à entamer un véritable processus de réconciliation.

Professeur Moamena Kamel, secrétaire générale, Société du Croissant-Rouge égyptien

Le professeur Kamel a rappelé que des actes de violence sexuelle et sexiste sont perpétrés contre des femmes, des filles, des hommes et des garçons partout et en tout temps (dans les pays riches comme dans les pays pauvres, en temps de paix comme en période de conflit, ou encore lors de catastrophes), et que cette violence se manifeste sous différentes formes. Elle a aussi fait allusion au renforcement, dès 2011, du cadre juridique égyptien en matière de violence sexuelle (condamnation des auteurs, compensations aux survivants/victimes), qui a contribué à la reconnaissance du problème de la violence sexuelle et sexiste. Elle a également souligné la collaboration entre la Société du Croissant-Rouge égyptien et le Gouvernement égyptien (notamment les ministères de l'Éducation et de la Santé), et présenté les programmes et les cours de formation menés actuellement par la Société nationale (formation aux premiers secours, programmes à l'intention des services d'urgence et de secours), qui comportent tous des volets sur la violence sexuelle et sexiste. Enfin, elle a relevé l'importance des analyses d'impact et des questions liées à la protection de l'enfance.

Mme Soyata Maïga, rapporteur spécial sur les droits des femmes, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (9 décembre seulement)

Après une brève présentation des facteurs qui favorisent la violence sexuelle et sexiste (statut social inférieur, discrimination des femmes en temps de paix, faillite des institutions en période de conflit, volonté et action politiques insuffisantes, vide juridique, etc.), Mme Maïga a énuméré une liste de solutions concrètes à l'adresse des États, des ONG, des institutions des Nations Unies et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Davantage de détails à la rubrique question-guide 1 ci-dessous.

Points saillants du débat

Question-guide 1: Comment optimiser l'accès des survivants/victimes à un ensemble de services de soutien, et améliorer la qualité de ces services? Comment proposer une réponse holistique, tout en élaborant des stratégies de prévention efficaces pour combattre la violence sexuelle dans les situations telles que les conflits armés et les catastrophes?

- La présence de la violence sexuelle et sexiste dans les situations de crise humanitaire est toujours

plus manifeste, mais des obstacles entravant les enquêtes sur les auteurs et la poursuite de ces derniers subsistent. Si des lois existent, elles peinent souvent à être mises en œuvre.

- Il est encore nécessaire d'abattre les barrières structurelles, institutionnelles et culturelles qui demeurent.
- Il est important d'identifier les besoins distincts des différentes catégories de survivants/victimes (femmes, filles, hommes, garçons d'âge et d'origine socio-culturelle multiples).
- La prévention est essentielle si l'on veut mettre un terme à la violence sexuelle et sexiste.
- Des solutions concrètes ont été avancées par Mme Maïga et reprises à leur compte par d'autres personnes: accès à une assistance juridique gratuite pour les survivants/victimes; soutien financier; structures d'accueil pour leur garantir une prise en charge adéquate; procédures judiciaires simplifiées associées à des mesures de réparation/indemnisation; mesures permettant à la société civile de représenter les survivants/victimes devant les tribunaux; renforcement des rôles complémentaires et de la collaboration entre les ONG, les institutions des Nations Unies, les composantes du Mouvement et l'Union africaine en faisant en sorte qu'elles se dotent d'un plan d'action commun, et en associant des personnalités et des organisations influentes (chefs traditionnels ou religieux, médias locaux, etc.).

Question-guide 2: Comment mieux tirer profit de la complémentarité entre les composantes du Mouvement, ainsi que des partenariats avec les États et autres parties prenantes?

- Un certain nombre de Sociétés nationales et d'États ont relevé l'importance d'une meilleure coordination et d'une collaboration plus efficace au sein du Mouvement, et entre le Mouvement, les États et les organisations internationales, régionales et nationales.
- Les participants ont accueilli avec intérêt l'étude sur la violence sexuelle et sexiste récemment publiée par la Fédération et s'en sont félicités.
- La Société canadienne de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge du Kenya ont échangé des bonnes pratiques, encourageant la Fédération internationale, le CICR et d'autres Sociétés nationales à en faire de même au sein du Mouvement et avec les États.

Question-guide 3: Comment veiller à une meilleure mise en œuvre des cadres internationaux existants qui interdisent les actes de violence sexuelle et sexiste, par exemple en renforçant les cadres juridiques nationaux?



- Si les traités internationaux et les cadres juridiques locaux foisonnent, le défi réside dans leur mise en œuvre; il est essentiel que la communauté internationale ne se contente pas de belles paroles sur le sujet.
- La délégation italienne a fait part de son expérience consistant à inclure des considérations d'équité entre hommes et femmes dans les politiques nationales et à prévoir des cours de formation au DIH à l'intention des forces de maintien de la paix et des missions militaires nationales.
- La Croix-Rouge du Kenya a mis en avant le *Sexual Offences Act* (loi sur les infractions sexuelles) récemment adoptée pour aider à prévenir la violence sexuelle au Kenya; ses «gender desks» – guichet spécialisés installés dans les commissariats de police pour venir en aide aux survivants/victimes; et la formation des membres des forces de l'ordre avec le soutien du CICR.
- L'ambassadeur de Croatie a officiellement offert son soutien à d'autres États qui souhaiteraient renforcer leur cadres juridiques nationaux en s'inspirant de la nouvelle législation relative à la violence sexuelle dont s'est dotée la Croatie.

Conclusions et recommandations

- Il est important de faire en sorte que la violence sexuelle et sexiste acquière une plus grande visibilité, tout veillant au respect du principe «ne pas nuire».
- Étant donné que l'inégalité entre les sexes et la discrimination sont clairement à l'origine de la violence sexuelle et sexiste, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes devraient sous-tendre toute initiative visant à prévenir et à combattre ce type de violence.
- Les survivants/victimes doivent en tout temps avoir accès à une prise en charge (soins de santé et soutien psychosocial) et être informés des droits qui sont les leurs, pour ainsi être incités à se manifester.
- Il conviendrait de renforcer les efforts de prévention, notamment en améliorant l'accès à la justice afin de dissuader les auteurs potentiels, et en mettant en place un ensemble de systèmes juridiques pour permettre aux survivants/victimes de dénoncer les abus qu'ils ont subis et d'obtenir réparation.
- Des activités de conscientisation, de sensibilisation et de formation des jeunes, des pouvoirs publics, des autorités nationales de gestion des catastrophes, des forces armées et de sécurité et des communautés devraient être mises en place ou, là où elles existent déjà, renforcées.
- Il conviendrait de réserver la plus grande place possible à la prévention et à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, notamment par le biais de forums

divers, de manière à dégager des synergies et des complémentarités et à rompre les tabous.

- La coordination et la collaboration à l'échelle internationale (entre les acteurs d'influence, les institutions des Nations Unies, les ONG, les États et le Mouvement) devraient être systématiquement renforcées.
- De nombreux participants ont défendu l'initiative lancée par le Royaume-Uni en 2013 – *Call to action to end violence against women and girls in emergencies* (reprise ensuite sous le slogan «Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes») –, recommandant une plus forte mobilisation et un engagement accru à l'égard de ses plans d'action et de ses objectifs.
- Beaucoup ont également souscrit à la résolution de la Conférence internationale, aux engagements et aux travaux de la commission, encourageant en outre la Fédération internationale et le CICR à poursuivre leur action en matière de prévention et d'intervention pour lutter contre la violence sexiste dans les conflits armés, les situations de catastrophe et autres situations d'urgence.

4.15.4 Commission D: Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé

8 décembre 2015, 15 h 00-17 h 00

et 9 décembre 2015, 13 h 00-15 h 30

Président:

- Ambassadeur Nthutang Khumoetsile Martin Seleka, directeur des affaires humanitaires au ministère des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud

Rapporteuse:

- Mme Louise McCosker, conseillère du Mouvement pour le projet «Les soins de santé en danger», Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Experts:

- S. E. M. Steffen Konstad, ambassadeur et représentant permanent de la Norvège auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, mission permanente de la Norvège (1^{re} séance)
- Dr Luis Fernando Correa, directeur de l'aménagement du territoire et de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence, ministère de la Santé et de la Protection sociale, République de Colombie (2^e séance)

- Dr Hazem Bakleh, directeur des services médicaux, Croissant-Rouge arabe syrien (1^{re} séance)
- Mme Ulrika Årehed Kågström, secrétaire générale, Croix-Rouge suédoise (1^{re} séance)
- Dr Xavier Deau, président de l'Association médicale mondiale (1^{re} séance)
- Dr Otmar Kloiber, secrétaire général de l'Association médicale mondiale (2^e séance)
- Mme Pascale Meige, directrice adjointe des opérations, CICR (1^{re} et 2^e séances)

Débat d'experts

- Il est vital de maintenir l'attention sur cette problématique: il faut aider les personnes dont l'état de santé requiert des soins de toute urgence à y accéder, tandis que les personnels de santé, les structures médicales et les moyens de transport sanitaire continuent à subir les effets de la violence.
- Le problème de la violence contre les soins de santé est omniprésent: des urgentistes opérant dans des contextes de paix peuvent eux aussi subir des violences et des sévices, souvent de la part des patients ou de leurs familles.
- D'importants progrès ont été réalisés depuis la dernière Conférence internationale en 2011, notamment sous la forme de nombreuses recommandations formulées dans le cadre de consultations d'experts organisées sur des thèmes en lien avec cette problématique. Des bonnes pratiques se font jour et sont échangées entre les parties prenantes concernées; la priorité étant désormais qu'elles soient mises en œuvre aux niveaux local, national et régional. La Conférence est importante en cela qu'elle suscite des initiatives et des engagements autour de cette thématique.
- La mise en œuvre du droit international humanitaire, en général, et l'engagement des États à mettre cette branche du droit en application, en particulier, sont d'une importance capitale.
- Il est essentiel de continuer à coordonner l'action sur le terrain de concert avec tout un éventail de personnes et d'organisations actives dans les différents secteurs.
- La nécessité que les acteurs de la santé puissent continuer à accomplir leur tâche en toute indépendance, neutralité et impartialité, et dans le respect des principes éthiques de leur profession, a aussi été soulignée.
- Mettre en place des mécanismes permettant d'observer et d'analyser les incidents violents commis contre les patients, d'une part, et les personnels de santé, les structures médicales et les moyens de transport sanitaire, d'autre part, est essentiel si l'on veut concevoir des solutions mieux adaptées et tenant davantage compte des spécificités culturelles,

qui soient capables de remédier à la violence contre les soins de santé. Les considérations relatives à l'égalité de genre et à la diversité sont également importantes, au même titre que celles relatives au rôle de la communauté.

- La mise en œuvre des recommandations à l'échelon national doit tenir compte des contextes locaux; il n'y a pas de solution passe-partout.
- La communauté d'intérêt – un groupement informel constitué d'États, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'associations de professionnels de la santé et de la société civile – doit se muer à terme en une communauté d'action, car la coordination des activités et l'échange d'informations autour des bonnes pratiques, des différentes approches et des enseignements tirés seront déterminants à l'avenir.
- Le fait que le CICR pilote le projet du Mouvement «Les soins de santé en danger» a largement contribué à rassembler tout un éventail de personnes et d'organisations pour les amener à collaborer. Des efforts soutenus doivent continuer à être déployés ces prochaines années si l'on veut pouvoir agir collectivement face au problème très préoccupant qu'est la violence contre les soins de santé.

Points saillants du débat

- Plusieurs participants ont évoqué des situations où des personnels de santé et des volontaires ont été victimes de la violence contre les soins de santé, comme par exemple l'attaque contre l'hôpital de MSF à Kunduz, pour bien montrer combien il est urgent de prendre le problème en main. Ils ont en outre fait ressortir la nécessité pour toutes les parties à un conflit de respecter le droit international humanitaire.
- Si des progrès non négligeables ont été réalisés depuis la tenue de la dernière Conférence internationale en 2011, un appel concerté à la poursuite de l'action a été lancé, en particulier au niveau local, et de la part de l'ensemble des parties prenantes, notamment les États, les composantes du Mouvement, les organisations du secteur de la santé, les acteurs armés, les dirigeants communautaires et la société civile.
- Les 37 interventions, dont celles de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des États, des Sociétés nationales et des organisations du secteur de la santé, ont largement porté sur toute une série de mesures déjà engagées ou en passe de l'être. Nombre d'actions futures sont présentées dans les engagements pris à la Conférence.

1

2

3

4

5

- Lesdites interventions ont fait ressortir les points essentiels suivants:
 - Les mesures préventives sont fondamentales.
 - L'appropriation par les communautés et la haute qualité des services de santé sont des facteurs qui contribuent dans une large mesure à rendre plus sûre la fourniture des soins de santé.
 - Il est nécessaire de prendre en compte les questions relatives à l'équité des genres et à la diversité ainsi que les spécificités culturelles, dans la mesure où elles ont un impact sur l'accès aux soins et sur leur fourniture en toute sécurité.
 - Il est important de se conformer aux Principes fondamentaux et, pour les personnels de santé, de respecter strictement les principes éthiques applicables à la fourniture des soins de santé, qui s'appliquent aussi bien en temps de paix qu'en période de conflit armé.
 - Il est décisif de disposer de systèmes de collecte de données efficaces et de mettre en place des observatoires ou d'autres mécanismes permettant de suivre de près les incidents violents qui compromettent la fourniture des soins, de manière à pouvoir envisager des mesures adéquates pour y remédier.
 - L'accès à des soins de santé en toute sécurité est une exigence permanente et universelle, qui s'adresse aux nations pauvres comme aux nations riches, aux pays en proie à un conflit comme à ceux qui ont la chance de vivre en paix, et que nous devons tous nous employer à satisfaire.
 - Il n'existe pas de solution passe-partout qui puisse s'adapter à tous les contextes ou remédier à tous les problèmes. Les participants à la commission ont relevé que les mesures les plus efficaces sont celles qui tiennent compte des spécificités de chaque contexte.
 - Le défi, désormais, consistera à passer d'une communauté d'intérêt à une communauté d'action.

4.15.5 Commission E: Accroître la résilience en encourageant l'action sociale et en renforçant les cadres juridiques

Première séance: Accroître la résilience – lancement de la Coalition d'un milliard pour la résilience des communautés

9 décembre 2015, 10 h 00-12 h 00

Président:

- Dr Seyed Amir Mohsen Ziaee, président, Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran

Rapporteur:

- M. Harold Brooks, premier vice-président des opérations internationales, Croix-Rouge américaine

Participants à la table ronde:

- Mme Sung-Joo Kim, présidente, Croix-Rouge de la République de Corée
- S.E. M. Thani Thongphakdi, ambassadeur, représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et coprésident du Comité principal de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe
- M. Abbas Gullet, secrétaire général, Croix-Rouge du Kenya
- M. Neil McFarlane, chef, Unité de la coordination régionale et de la mise en œuvre nationale, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
- Mme Natasha Issa, chef, Responsabilité institutionnelle, Zurich Assurance

Table ronde

La séance a débuté par l'invitation de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) à rejoindre la Coalition d'un milliard pour la résilience des communautés (la Coalition). M. Robert Tickner, sous-secrétaire général par intérim, Partenariats, de la Fédération internationale, a rappelé aux participants l'objectif de la Coalition et mis en évidence ce qui pouvait être accompli grâce aux efforts collectifs, le renforcement de la résilience constituant la voie à suivre tant d'un point de vue humanitaire que d'un point de vue économique. M. Elhadj As Sy, secrétaire général de la Fédération internationale, a ensuite mis en évidence les éléments fondamentaux et l'importance de la Coalition et a invité toutes les parties prenantes partageant la même vision à se joindre à la Coalition afin de « passer des paroles aux actes » en agissant et en investissant en faveur de la prévention, car mieux vaut prévenir que guérir.

Dans de leurs présentations, les cinq panélistes ont salué l'initiative de la Fédération internationale relative à la Coalition et fait part de leur volonté de la soutenir, en indiquant:

- les actions en faveur de la résilience communautaire menées dans leur organisation/pays;
- les occasions créées grâce à la Coalition;
- leur volonté de soutenir la Coalition;
- des recommandations sur les moyens de faire avancer la Coalition;
- les types de soutien à la Coalition.

Douze membres de l'auditoire ont pris la parole, formulant des idées et des recommandations et s'engageant à soutenir et à faire avancer la Coalition.

Résumé

Le programme relatif à la résilience a été examiné et une invitation ouverte a été lancée à rejoindre la Coalition d'un milliard pour la résilience des communautés (la Coalition). Les participants ont pu débattre d'une série de questions liées à la résilience et prendre des engagements pour soutenir la Coalition. Appuyer et faciliter la Coalition fait partie de l'engagement volontaire de la Fédération internationale d'accroître la résilience des personnes et des communautés conformément aux priorités mondiales pour l'après-2015, définies notamment par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Sommet humanitaire mondial. Cette nouvelle initiative vise à mobiliser, d'ici à 2025, un milliard de personnes vulnérables – dans les pays à revenu élevé, intermédiaire et faible – et à les inciter à prendre des mesures concrètes pour accroître leur résilience. Les participants à la séance ont salué l'initiative et sont convenus de travailler en partenariat afin de faire participer non seulement la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge mais aussi les gouvernements, les Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires à l'édification d'un monde dans lequel les individus de toutes les communautés seront en mesure de survivre et de se développer malgré l'augmentation des risques et de la vulnérabilité.

Points essentiels de la discussion

«**Mieux vaut prévenir que guérir**». La réduction des risques de catastrophe et la résilience permettent non seulement de sauver des vies, mais aussi de protéger les acquis du développement et les investissements réalisés par les individus, les familles, les communautés, les gouvernements et le secteur privé. Le renforcement de la résilience constitue la voie à suivre tant d'un point de vue humanitaire que d'un point de vue économique.

La résilience protège la dignité humaine de manière fondamentale. Le moment est venu de prendre appui sur la connaissance que nous avons de la vulnérabilité, des risques et de la résilience et de prendre des mesures concrètes et efficaces à grande échelle. Nous devons travailler ensemble pour améliorer la capacité de réduire les risques, de se relever et de protéger les progrès en matière de développement ainsi que le bien-être. La résilience constitue un moyen de combler l'écart entre les besoins et les attentes de nos communautés et notre réponse à ces besoins. La résilience est un chemin sur lequel nous accompagnons les communautés tandis qu'elles s'emploient à relever les défis auxquels elles sont confrontées. Accroître la résilience consiste à réduire les risques par le biais de mesures de préparation et d'atténuation et à diminuer la vulnérabilité à travers le renforcement du capital humain, social et économique.

Les « partenariats » revêtent une importance cruciale pour la résilience. Les objectifs de la Coalition ne pourront être atteints que par la mise en place de partenariats véritables et efficaces. La Fédération internationale vise, par le biais de la Coalition, à unir ses forces à celles de 20 000 partenaires institutionnels du monde entier, issus du secteur des entreprises, des milieux universitaires, de la société civile et des gouvernements nationaux et locaux. Avec ces partenaires, nous nous attacherons à renforcer les organisations locales et les activités de soutien qui sont menées par les communautés et qui confèrent une autonomie accrue aux individus, dont elles renforcent la capacité de s'organiser de manière autonome. Nous invitons chacun d'entre vous, autorités nationales et locales, Nations Unies, organisations de la société civile, milieux universitaires et entreprises, à rejoindre la Coalition afin d'optimiser les efforts visant à favoriser une vision commune des actions locales destinées à renforcer la résilience des individus et des communautés.

La résilience consiste à « se connaître, à devenir autonome et à s'auto-organiser ». La Coalition contribuera à donner des moyens d'action aux communautés vulnérables et à renforcer les actions locales en faveur de la résilience. Les gouvernements doivent créer un environnement propice à la mise en place de ces actions locales en adoptant et en appliquant les lois nécessaires. Le renforcement de la résilience suppose l'adoption d'approches multisectorielles, incluant l'ensemble de la société et fondées sur le principe de la responsabilité partagée des parties prenantes à tous les niveaux. Il est essentiel de comprendre les risques et de promouvoir la connaissance de ces risques pour élaborer des

1

2

3

4

5

solutions simples et pratiques fondées sur le contexte local et favorisant l'autonomie.

La mise en place « d'activités efficaces de communication et de sensibilisation », de même que la sensibilisation et l'éducation du public, jouent un rôle important à l'heure de s'assurer le concours des parties prenantes au renforcement de la résilience.

Dans un monde toujours plus interconnecté et interdépendant, des « **solutions novatrices** » doivent être trouvées pour atteindre et mobiliser les individus et les communautés à risque. Comme le montrent les exemples de la Croix-Rouge du Kenya et de la Croix-Rouge de la République de Corée, les solutions axées sur les technologies de l'information permettent de mobiliser et de relier les individus de façon bien plus vaste afin de relever les défis liés à la résilience à travers l'amélioration de l'efficacité, du développement des capacités, de la sensibilisation, de la mobilisation des ressources, etc.

La Coalition consiste à « mettre à profit le pouvoir d'organisation et de mobilisation de la Fédération internationale ainsi que les actions en faveur du changement » pour obtenir des résultats en matière de résilience. Elle illustre la détermination de la Fédération internationale à rester pertinente face à l'évolution de la vulnérabilité et des risques dans le monde. Elle consiste à placer la sécurité et la prospérité des individus les plus vulnérables au cœur de toutes nos actions. Elle vise à inciter un milliard d'individus, issus de différents milieux, cultures et lieux, à prendre des mesures concrètes pour réduire leur vulnérabilité et renforcer leur résilience face aux épreuves. Nous travaillerons en collaboration avec nos 190 Sociétés nationales, qui, ensemble, réunissent 160 000 sections locales et 17 millions de volontaires œuvrant aux côtés des communautés, ainsi qu'avec les partenaires qui ont rejoint la Coalition, afin de faire progresser notre engagement à « protéger la dignité et améliorer les conditions de vie des individus les plus vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité ».

* Un rapport détaillé sur la séance est disponible sur demande.

Seconde séance : Développement des cadres juridiques applicables aux catastrophes et aux situations d'urgence

9 décembre 2015, 13 h 30-15 h 30

Président :

- M. Fabrizio Curcio, chef de la protection civile, Italie

Rapporteur :

- M. Robert Kwesiga, secrétaire général, Croix-Rouge de l'Ouganda

Participants à la table ronde :

- Mme Fine Tuitupou-Arnold, secrétaire générale, Société de la Croix-Rouge des Îles Cook
- M. Bernardo Castro, chef de Cabinet, Bureau national des urgences, Chili
- Mme Florika Fink-Hooijer, directrice, Stratégie, politique et coopération internationale, ECHO
- Mme Izumi Nakamitsu, sous-secrétaire générale, administratrice adjointe et directrice de l'Unité de réaction aux crises, PNUD
- M. Pascal Cassan, directeur, Centre de référence des premiers secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Table ronde

La seconde séance a débuté par une brève cérémonie de signature d'un Protocole d'accord entre la Fédération internationale et le PNUD. Les représentants des deux organisations signataires, Mme Izumi Nakamitsu pour le PNUD et M. Robert Tickner, sous-secrétaire général par intérim, Partenariats, pour la Fédération internationale, ont tous deux reconnu que le Protocole d'accord constituait une étape importante dans le cadre du partenariat entre les deux organisations. La signature du Protocole a été considérée comme une occasion à la fois de mener une réflexion sur ce que les organisations ont déjà accompli en travaillant en collaboration dans le domaine du droit et de la réduction des risques de catastrophe, et d'étendre, d'élargir et de renforcer leur collaboration à l'avenir.

Le président, M. Fabrizio Curcio, a donné le ton des discussions en expliquant le contexte des trois thèmes de la séance : le renforcement des cadres juridiques applicables aux opérations internationales d'urgence ; le droit et la réduction des risques de catastrophe ; et le droit et les premiers secours. Il a ensuite cédé la parole aux orateurs qui ont fait part de leur expérience et de leur vision concernant ces domaines, comme détaillé ci-après :

- Mme Fine Tuitupou-Arnold a noté que même si l'importance du renforcement des cadres juridiques nationaux relatifs à la réduction des risques de catastrophe fait généralement l'objet d'un consensus, le véritable défi consiste à déterminer de quelle manière cela peut être réalisé dans la pratique. À cet égard, elle a indiqué avoir utilisé la Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe pour analyser le cadre juridique applicable à la réduction des

risques de catastrophe dans les Îles Cook, et elle a expliqué que sa Société nationale avait constaté qu'il était nécessaire de renforcer l'assise juridique de nombreux plans et politiques.

- M. Bernardo Castro a fait part des réformes juridiques mises en place au Chili pour mieux gérer le soutien international en cas de catastrophe. Il a fait référence à des situations d'urgence survenues dans son pays, durant lesquelles des articles de secours inutiles avaient été envoyés par des acteurs internationaux. Il a mis en évidence l'utilité des Lignes directrices IDRL et de la coopération aux niveaux bilatéral et régional face à ce type de difficultés.
- Mme Florika Fink-Hooijer a salué le lancement de la Liste de vérification et du manuel sur la législation et la réduction des risques de catastrophe ainsi que de la Coalition d'un milliard. Elle a souligné que nous pouvons tous tirer des enseignements des expériences d'autres pays en matière de préparation aux catastrophes et d'avancées législatives. Elle a fait observer qu'en Europe aussi les aléas provoquent des pertes économiques et humaines, et a fait référence à l'expérience de l'Union européenne concernant l'élaboration, à l'intention des États, de lignes directrices relatives à l'évaluation des risques et à la planification.
- Mme Izumi Nakamitsu a expliqué en quoi les cadres juridiques sont essentiels pour atteindre les objectifs de compréhension, de réduction et de gestion des risques, en se référant aux conclusions de l'étude multipays conduite par la Fédération internationale et le PNUD. Elle a présenté la Liste de vérification et le manuel sur la législation et la réduction des risques de catastrophe comme de nouvelles ressources clés dans le processus d'examen ou de révision de la législation.
- M. Pascal Cassan a axé son intervention sur l'absence de protections juridiques pour les secouristes, sur la nécessité de rendre obligatoire la formation aux premiers secours dans certaines circonstances et sur la nécessité d'améliorer le niveau de la formation aux premiers secours. Il a abordé plus particulièrement la réticence des citoyens à dispenser les premiers secours en partie par crainte que leur responsabilité soit engagée en cas d'échec.

À la suite des interventions, le président a demandé aux membres de la table ronde de mener une réflexion sur les progrès accomplis dans le monde dans ces domaines et sur la façon dont nous devrions mesurer les résultats obtenus et planifier l'avenir. Les membres de la table ronde ont fait observer que les progrès sont souvent lents lorsqu'il s'agit d'effectuer des modifications législatives, mais que d'importantes avancées ont tout de même été enregistrées à ce jour.

Pour aller de l'avant, il sera essentiel de véritablement comprendre les risques et les vulnérabilités, de faire participer les communautés, en particulier les jeunes, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et d'établir des partenariats plus larges avec le secteur privé et d'autres parties prenantes. Outre les membres de la table ronde, la Fédération internationale, des Sociétés nationales et des États (dont le Canada, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Éthiopie, les Pays-Bas, le Japon, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan, l'Iran et le Brésil) ont pris part à la discussion.

Résumé

Les participants à la seconde séance ont abordé les progrès accomplis par les États avec le soutien de leurs partenaires (tels que les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le PNUD) en ce qui concerne le renforcement des cadres juridiques applicables aux catastrophes et aux situations d'urgence et ont étudié les moyens susceptibles d'accélérer les progrès à l'avenir. Les discussions ont porté sur trois thèmes principaux: 1) une réflexion sur les progrès réalisés depuis 2007 dans la mise en œuvre des Lignes directrices IDRL et la nécessité pour davantage de pays de renforcer leurs règles et procédures relatives à l'assistance internationale en cas de catastrophe; 2) le rôle de la législation nationale dans la promotion de la réduction des risques de catastrophe et la façon dont la Liste de vérification et le manuel sur la législation et la réduction des risques de catastrophe peuvent fournir des orientations pour l'évaluation et le renforcement des cadres juridiques nationaux; et 3) les lacunes dans la législation nationale relative à la formation aux premiers secours et à leur fourniture par des non-professionnels. À la suite des échanges d'expériences et de points de vue des pays et des institutions sur ces trois thèmes, le président a clos la séance en indiquant qu'une approche globale devra être adoptée pour renforcer la législation relative aux catastrophes et aux situations d'urgence; cette approche devra faire participer différentes parties prenantes et prendre en compte les politiques existantes, la culture, l'avis des communautés et les ressources disponibles.

Points essentiels de la discussion

La discussion entre les membres de la table ronde et l'auditoire a renforcé un certain nombre de points clés:

- Les partenariats entre différents acteurs aux niveaux international et national sont nécessaires

1

2

3

4

5

pour garantir une approche cohérente des questions juridiques, en particulier lorsqu'une assistance transfrontalière et une aide internationale d'urgence sont requises.

- Pour promouvoir des cadres juridiques plus efficaces, il est important de faire participer un large éventail de parties prenantes aux processus d'élaboration et de révision, en particulier des membres de la communauté, des jeunes, des représentants du secteur privé et des responsables politiques.
- Il est nécessaire un peu partout de renforcer la sensibilisation et de promouvoir la connaissance des réglementations relatives aux catastrophes et aux situations d'urgence.
- La législation nationale joue un rôle important dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans différents secteurs, et les lacunes juridiques peuvent avoir des conséquences négatives sur la résilience des communautés.
- Pour être efficaces, les réformes législatives doivent être assorties des ressources nécessaires à leur mise en œuvre.
- Toutes les Sociétés nationales et tous les pays devraient être prêts à faire face à un afflux de personnes et de biens à la suite d'une catastrophe, une situation qui peut engendrer des problèmes imprévus. Le fait de tirer des enseignements de l'expérience d'autres pays et de mettre en place des règles et des procédures pour réglementer l'aide internationale profitera au bout du compte aux communautés touchées.
- Les États et les Sociétés nationales devraient travailler de concert à l'élaboration de cadres juridiques propices à la formation aux premiers secours et à la fourniture de ces derniers.

4.16 ENGAGEMENTS

Retour
sommaire

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des engagements au 31 mars 2016. Les engagements soumis et signés après cette date ne sont pas comptabilisés. Les engagements peuvent être consultés à la section qui leur est consacrée sur le site web de la Conférence¹.

- Nombre total d'engagements soumis : **243**
- Nombre total de signataires : **894**

Entités ayant soumis des engagements et cosignataires :

- Nombre de Sociétés nationales ayant soumis et signé des engagements : **112**
- Nombre d'États ayant soumis ou signé des engagements : **67**
- Nombre d'observateurs ayant soumis ou signé des engagements : **14**
- Nombre d'engagements soumis et signés par le CICR : **3**
- Nombre d'engagements soumis et signés par la Fédération internationale : **6**

Engagements spécifiques

Les engagements spécifiques peuvent être soumis par n'importe quel participant à la Conférence (membres ou observateurs). Ils doivent comprendre des mesures concrètes adaptées au contexte national/régional. Ils peuvent être présentés à titre individuel ou collectivement, par exemple par une Société nationale et un gouvernement (généralement le gouvernement de son pays) ou une autre organisation bénéficiant du statut d'observateur auprès de la

Conférence. La mise en œuvre de ces engagements relève de la responsabilité du ou des signataire(s).

- Nombre total d'engagements spécifiques : **184** (dont **111** pris à titre individuel et **73** soumis collectivement)
- Nombre total de signataires : **272**

Nombre d'engagements spécifiques présentés par :

- Les États : **69**
- Les Sociétés nationales : **35**
- Le CICR : **2**
- La Fédération internationale et le CICR conjointement : **1**
- Les observateurs : **6**
- Les Sociétés nationales et les États conjointement : **71**

Engagements ouverts

Les engagements ouverts peuvent être soumis et signés par n'importe quel participant à la Conférence (membres et observateurs) et revêtent le caractère d'une « pétition ». Ils ne peuvent pas être modifiés à titre individuel. L'auteur d'un engagement ouvert est responsable du suivi de sa mise en œuvre.

- Nombre total d'engagements ouverts : **59**
- Nombre total de signataires : **622**

Nombre d'engagements ouverts présentés par :

- Les États : **17**
- Les Sociétés nationales : **21**
- La Fédération internationale : **4**
- Les observateurs : **10**
- Les Sociétés nationales et les États conjointement : **5**
- Les États conjointement : **1**
- Les Sociétés nationales et le CICR conjointement : **1**

¹ <http://rcrcconference.org/international-conference/pledges/>

4.17

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA CONFÉRENCE

Retour
sommaire

Point 6 – Organisation des travaux

- Ordre du jour provisoire et programme de la XXXII^e Conférence internationale (CD/15/12.1DR et 32IC/15/6)
- Structure de la Conférence
- Liste des manifestations parallèles
- Note de synthèse sur le Dialogue humanitaire – Un laboratoire d'idées

Point 9 – Résultats de la XXXI^e Conférence internationale

- Rapport général sur la mise en œuvre des résolutions et des engagements de la XXXI^e Conférence internationale (32IC/15/19)

Point 10 – Commission A: Les Principes fondamentaux en action: un cadre éthique, opérationnel et institutionnel unique

- Document de référence (32IC/15/10)

Point 11 – Commission B: Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains

- Document de référence (32IC/15/11)

Point 15 – Gros plan sur la migration

- Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale, «Migration: garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale», 2011-2015 (32IC/15/15)

Point 17 – Suivi de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action quadriennal pour la mise en œuvre du droit international humanitaire (32IC/15/17.1)
- Rapport sur la mise en œuvre de la résolution 8, «Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël» (32IC/15/17.2)

Point 19 – Adoption de résolutions

- «Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté», projet de résolution et rapport final (32IC/15/19.1)
- «Le renforcement du respect du droit international humanitaire», projet de résolution et rapport final (32IC/15/19.2)
- «La violence sexuelle et sexiste – Action commune en matière de prévention et d'intervention», projet de résolution et document de référence (32IC/15/19.3)
- «Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé», projet de résolution et document de référence (32IC/15/19.4)
- «La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire», projet de résolution et document de référence (32IC/15/19.5)
- «Renforcement des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques de catastrophe et aux premiers secours», projet de résolution (y compris adoption de la Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe) et document de référence (32IC/15/19.6)
- «Le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants», projet de résolution et document de référence (32IC/15/19.7)
- «Mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël», projet de résolution
- «Dissolution du Fonds Augusta et attribution du capital au Fonds de la Médaille Florence Nightingale – Révision du Règlement de la Médaille Florence Nightingale», projet de résolution et document de référence (32IC/15/19.9)
- Projet de résolution sur «Le pouvoir de l'humanité. Les Principes fondamentaux en action» (suivi de la XXXII^e Conférence internationale)

1

2

3

4

5

XVII^e SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DE CROISSANT-ROUGE

« Réunion constitutive »

GENÈVE, LE 10 DÉCEMBRE 2015

Présents

Présidente de la XXXII^e Conférence internationale

Mme Fatima Gailani

Membres élus

Dr Massimo Barra

M. Chrystold Chetty

Mme Eva von Oelreich

M. Greg Vickery

M. George Weber

Membres, représentants du CICRC

M. Peter Maurer

M. Balthasar Staehelin

Membres, représentants de la Fédération internationale

M. Tadateru Konoé

M. Elhadj As Sy

Secrétariat

M. Tore Svenning

Mme Erica Tong Junod

1. Élection du président ou de la présidente de la Commission permanente

Mme Eva von Oelreich (Suède) est élue à l'unanimité
présidente de la Commission permanente.

2. Élection du vice-président de la Commission permanente

M. George Weber (Canada) est élu à l'unanimité vice-
président de la Commission permanente.

3. Membres sortants

La Commission permanente remercie de leurs
contributions les membres sortants :

Dr Mohammed Al-Hadid

M. Steve Carr

M. Pär Stenbäck

et leur est reconnaissante pour leurs efforts
inlassables et leur dévouement aux principes et aux
idéaux du Mouvement.

4. Prochaine réunion

La Commission permanente a demandé au Secrétariat
d'organiser une consultation par voie électronique
sur la date de sa prochaine réunion.

1

2

3

4

5

